

LES  
ORIGINES  
FRANÇOISES.

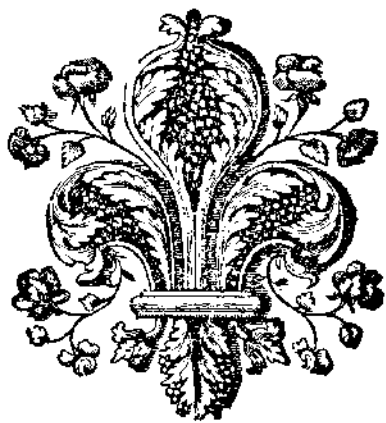
*Par* M. DE CASENEUVE.



LES  
ORIGINES  
DE LA LANGUE  
FRANCOISE

PAR M<sup>r</sup> DE CASENEUVE:

*Nouvellement mises au jour avec quelques Remarques, & une Préface  
contenant en abrégé la Vie de l'Auteur,  
Par M<sup>r</sup> SIMON DE VAL-HEBERT.*



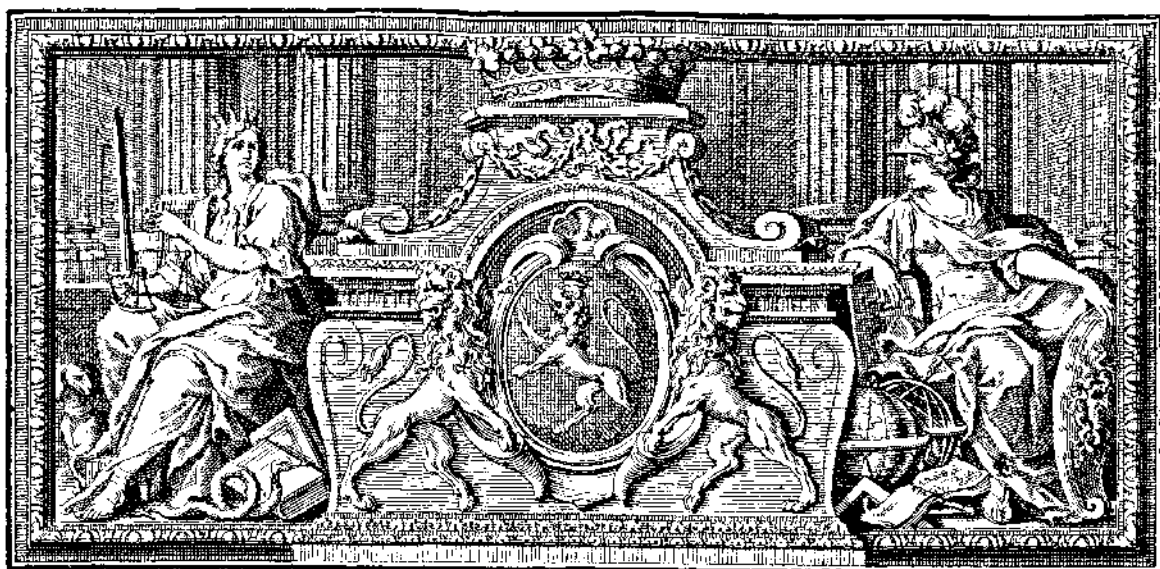
A PARIS,  
Chez JEAN ANISSON Directeur de l'Imprimerie Royale, rue Saint-  
Jacques, à la Fleur de Lis de Florence.

---

M. DC. XCIV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





*Le page 4.*

A MONSEIGNEUR  
**F O U C A U L T,**  
INTENDANT DE JUSTICE,  
POLICE, ET FINANCES,  
EN LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN.



**M**ONSEIGNEUR,

*Je viens enfin vous rendre compte d'un bien qui vous appartient. C'est un Ouvrage célèbre dont l'infortune & le mérite vous ont touché jusqu'au point de l'adopter, & de ne rien épargner pour le tirer du profond oubli dans lequel il seroit demeuré enseveli. Je fus témoin, MONSEIGNEUR, de la joye avec laquelle feu M<sup>r</sup> Ménage, informé de l'heureux sort de ce manuscrit, té-*

## E P I T R E.

*moigna son impatience de le voir ; & de la maniere obligeante dont vous voulûtes bien accepter l'offre qu'il vous fit de le faire imprimer à la suite de la nouvelle édition qu'il commençoit de ses Origines.*

*Ce n'est donc pas pour trouver un Patron & un Protecteur à ce Livre , que je vous le présente : c'est pour m'acquiter de ce que je dois à la mémoire de Mr Ménage , que j'ose nommer icy & le Varron & l'Atticus de notre siècle ; c'est pour suivre ses intentions qui ont toujours été de vous donner cette marque publique de sa reconnoissance.*

*Je ne prétens pas , MONSEIGNEUR , me servir de cette occasion pour entreprendre de rendre votre Nom plus célèbre. Il s'est rendu assez recommandable par les Intendances de Bearn & de Poitou. On fait que par un heureux ménagement , dont votre admirable prudence vous rendit le succès facile , vous avez apaisé les troubles intestins dont le Parlement de Bearn étoit agité. On fait que dans cette Province , & ensuite dans celle de Poitou , vous avez eu l'avantage de contribuer à rétablir le culte de la Religion Catholique , & à couronner l'entreprise du glorieux Monarque qui vous animoit de son Zèle & de sa pieté.*

*Si vous n'avez plus trouvé de ces monstres à combatre dans la Province dont l'Intendance vous est aujourd'huy confiée , vous n'y avez pas trouvé de moindres occasions de signaler vos soins pour sa défense & pour sa sûreté. Tandis que pour satisfaire à la principale fonction de votre Ministère , vous avez fait connoître cette fermeté , que l'amour de la Justice a toujours rendue incorruptible & inébranlable contre la fraude & le crime ; vous avez laissé goûter ces manières douces & faciles , qui font le soulagement des peuples & la félicité des honnêtes gens. Dans cette contrée , où les Muses semblent se plaire avec quelque sorte de préférence , vous n'avez rien négligé , MONSEIGNEUR , pour leur marquer votre amour : & si parmi les pénibles mouvemens ,*  
*insepa-*

## E P I T R E.

*inséparables de votre Ministère, vous trouvez des heures pour les cultiver ; vous n'en usez jamais que comme d'un divertissement permis, qui rent votre esprit plus propre à de nouvelles applications.*

*C'est dans ces momens de relâche que vous avez si bien fait paroître votre amour pour les belles Lettres. Mais quoy-que par une inclination qui a toujours été votre passion dominante, vous vous soyez appliqué à l'étude de la belle Antiquité ; les Medailles & autres Monumens précieux, dont votre Cabinet est rempli, n'ont pû donner de bornes à votre curiosité : & vous avez fait voir par l'acquisition des Origines de Mr de Caseneuve, que les excellens Manuscrits n'étoient pas indignes de votre attachement.*

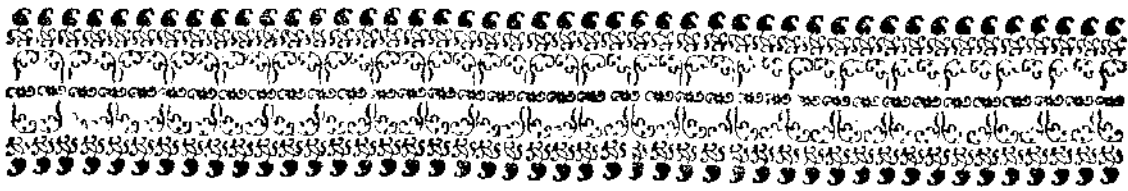
*Le soin que j'ay pris de publier cet Ouvrage, est bien payé, MONSEIGNEUR, par l'avantage qu'il m'a donné d'être connu de vous, & d'avoir quelque part en l'honneur de votre bienveillance. Mr Ménage m'ayant confié cet excellent Manuscrit en mourant, vous fîtes de moy un jugement assez favorable, pour ne me pas croire indigne d'un si précieux dépost : & cette marque particulière qu'il vous plut me donner de votre confiance & de votre estime, m'engage aussi à une reconnoissance publique, & à vous réiterer icy les tres-humbles protestations du zèle respectueux avec lequel je suis,*

**M**ONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéissant  
serviteur H. P. SIMON,  
DE VAL-HERBERT.







## P R É F A C E.

LE nom de Monsieur de Caseneuve n'est pas inconnu dans la République des Lettres. Tous les beaux ouvrages qu'il a donnés au public de son vivant, & ceux qu'on a pris soin de publier après sa mort, font assés connoître quel étoit son mérite dans les Sciences. Il étoit d'une fort honnête famille de Toulouse; comme je l'apprens de l'Histoire abrégée de sa Vie, écrite en Latin par M. Médon Conseiller au Présidial de Toulouse. Il étoit né le dernier jour d'Octobre de l'année 1591. Après l'étude de la Théologie, il acquit une connoissance si parfaite de la Jurisprudence, qu'un grand Jurisconsulte de son tems se fit une habitude de le nommer par honneur *Legum Fodina*. Le progrès merveilleux qu'il avoit fait dans les Langues Grecque & Romaine pendant le cours de ses études préliminaires, luy fit naître l'envie d'apprendre les Langues vulgaires; comme l'Alleman, l'Espagnol, l'Italien, & l'ancien Provençal. Et cette étude luy fut d'un grand secours pour l'intelligence des Auteurs Latins des derniers tems, qu'il examina avec beaucoup de soin & d'application. Comme il aimoit naturellement une vie paisible & retirée, il la chercha dans l'Etat Ecclésiastique: & méprisant tous les avantages que son mérite & la fortune luy offroient, il se contenta d'une simple Prébende dans l'Eglise de Saint Etienne de Toulouse. Son mérite luy acquit la bienveillance des illustres de sa Province. Messieurs de Montchal & de Marca, successivement Archevêques de Toulouse, l'honorèrent de leur estime & de leur considération. Mais le premier luy donna des marques très-particulières de l'inclination naturelle qu'il avoit pour les gens de Lettres, & une part singulière dans son amitié. C'est aux pressantes instances de ce Prélat que nous sommes redevables du beau Traité du *Franc-Allen de Languedoc*, que notre Auteur donna au public. L'approbation universelle qu'eut cet ouvrage, & entr'autres l'avantage qu'il eut d'être admiré de l'Assemblée des Etats de Languedoc, engagèrent M. de Caseneuve à écrire l'Histoire de sa Province, à la sollicitation encore du même M. de Montchal, qui fut prié par cette illustre Compagnie de luy en faire la proposition, & de luy assûrer pour cet effet une pension considérable. M. Médon remarque que M. de Caseneuve rejeta les offres de la pension, & qu'il dit à M. de Montchal qu'il ne vouloit point d'autre motif pour l'engager à ce travail, que l'avantage qu'il avoit d'être né Toulousain, & que le plaisir de rendre service à sa patrie luy tiendroit lieu de récompense. Cet ouvrage, qu'il intitula *La Catalogne Françoisse*, fut d'autant plus agreablement reçu dans ce tems-là, qu'il contribua beaucoup à confirmer les droits & les prétentions de la Couronne de France sur la Catalogne, qui venoit de se rendre à l'obéissance du feu Roy, père de notre Auguste Monarque.

Il a aussi donné des preuves de sa piété & de son zèle pour la gloire de l'Eglise dans les différens ouvrages de piété qu'il a composés, & dont je donneray le Catalogue à la fin de ce discours. J'aurois entrepris avec plaisir un plus ample détail des particularités de sa vie & de ses occupations, si je n'avois fait reflexion que n'ayant rien à ajoûter à ce que nous en a dit le Savant M. Médon, son Compatriote & son ami particulier, je ne ferois que l'office de traducteur d'un discours qui est encore entre les mains de la plupart des Savans.

Je supplie donc les Lecteurs de ne me savoir pas mauvais gré si je laisse à part toutes les autres circonstances, pour ne m'attacher icy qu'à ce qui regarde ce traité des Origines de notre Langue. Il y a assés bon nombre d'années que cet ouvrage est composé, comme on le verra par une Lettre de l'Auteur dont je donneray copie cy-après. L'état irregulier auquel j'ay son Manuscrit, ne permet pas de douter qu'il n'ait eu dessein de le revoir tout entier, puis qu'il en a luy-même mis au net tout le commencement jusques & compris le mot *BAILLIÉ*; & depuis le commencement de la lettre *F*, jusques & compris le mot *JATE*.

Je ne saurois être de l'avis de ceux qui publient à la sourdine que M<sup>r</sup> Ménage, craignant que cet ouvrage ne fit tort au sien, fit agir quelques amis *incognits* pour faire quiter à nostre Auteur le dessein de le publier. M<sup>r</sup> Ménage & M<sup>r</sup> de Caseneuve étoient rivaux sans se connoître, ou du moins ne se connoissoient-ils que sur la réputation de leurs autres ouvrages. Le concours ne de deux excellens hommes sur une matière que personne avant eux n'avoit encore portée si loin, pouvoit faire qu'un effet agreable. La curiosité des Savans excitée par la nouveauté du sujet, les auroit sans doute engagés à prendre ces deux ouvrages pour juger de leur mérite.

L'état où j'ay trouvé les Mémoires de notre Auteur me fait croire qu'ayant commencé à les revoir, une pure civilité luy fit tomber la plume de la main, comme on le verra par la suite de ce Discours.

M. Ménage rendit compte de sa conduite dans le discours préliminaire de son livre, en ces termes: *Au reste, depuis que ce Recueil est imprimé, j'ay su que M. de Caseneuve avoit travaillé plusieurs années sur le même sujet, & qu'il se faisoit imprimer à Toulouse le livre qu'il en a composé. Ce que j'ay vu de ses autres ouvrages, & sa grande réputation; car je ne le connois que par là; ne me permettent pas de douter du mérite de son travail: & j'en suis tellement persuadé.*

## P R E F A C E.

*que je proteste icy que j'aurois supprimé le mien, si les choses eussent été en leur entier quand j'ay reçu cet avis.*

Quand son livre fut achevé d'imprimer, il en envoya un exemplaire à M<sup>r</sup> de Caseneuve, qui répondit à cette civilité par une lettre que j'ay heureusement trouvée parmi les Manuscrits qu'il m'a fait l'honneur de me laisser par son Testament. Comme elle justifie le procédé de ces deux illustres rivaux, on ne fera pas fâché de la voir icy.

*MONSIEUR, L'honneur que vous me faites de parler de moy avantageusement dans votre Préface, & le présent du livre qu'il vous a plu m'envoyer, me sont plutôt des sujets de honte que de vanité. Je me connois assez pour ne savoir pas que je ne mérite rien de semblable. On vous a fait croire, MONSIEUR, que je faisais imprimer un livre de la matière du vôtre. Je croy que vous avez déjà su le contraire. Il est vray qu'il y a quelques années que je commençay à mettre la main; mais ayant là-dessus été obligé d'écrire pour notre Province, j'abandonnay si bien mon premier dessein qu'il ne m'en souvenoit plus. On me presse pourtant de donner au public ce peu que j'en avois fait; & j'aurois peine à me défendre de l'importunité de ceux qui me le conseillent, si je ne leur remontrais que tout ce que je saurois faire après vous, ne seroit que des ombres pour donner du relief à votre ouvrage. Je vous rends un million de grâces, &c. A Toulouse le 18. Nov. 165a.*

M<sup>r</sup> de Caseneuve ne survêcut que peu d'années à cette liaison d'amitié. Il fut attaqué d'une fièvre pestilentielle qui l'emporta le dernier jour d'Octobre de l'année mil six cens cinquante-deux.

Je n'ay pas eu le tems de m'informer du sort de tous ses ouvrages. Je sçay seulement que ses Origines Françoises étant tombées entre les mains de M. Tornier, célèbre Avocat de Toulouse, & l'un de ses héritiers, dont il avoit épousé une nièce, il avoit toujours regardé cet ouvrage comme un trésor précieux & qui étoit un des plus considérables ornemens de son Cabinet. Mais Monsieur Foucault, aujourd'huy Intendant à Caen, homme d'un mérite distingué dans les Lettres, aussi-bien que dans les grands Emplois qui lui sont confiés depuis vingt ans, ayant été envoyé Intendant à Montauban en 1674. il rechercha la connoissance de M. Tornier, qui ne put résister long-tems au louable empressement qu'il lui témoigna d'avoir cet excellent Manuscrit.

Monsieur Foucault n'ayant eu d'autre vûe dans l'acquisition de cet ouvrage, que d'en faire un meilleur usage que n'avoit fait M. Tornier, il n'en fut pas plutôt le maître qu'il rechercha les occasions d'en faire part aux Savans.

Tout le monde sçait que M<sup>r</sup> de Segrais, par un excès d'amour pour sa Patrie, s'est retiré depuis plusieurs années dans sa maison de Caën; où dans les charmans entretiens d'une Compagnie célèbre de gens de Lettres qu'il a formée, son esprit & son sçavoir ne se font pas moins admirer, qu'ils ont fait autrefois à Paris dans l'illustre Académie dont il a l'honneur d'être membre.

Comme il a toujours été un des meilleurs amis de feu M<sup>r</sup> Ménage, & qu'ils avoient ensemble un commerce de Lettres assez régulier, il ne fut pas des derniers à sçavoir que M<sup>r</sup> Ménage avoit enfin résolu de donner une nouvelle édition de ses *Origines de la Langue Françoisë*. Il fit part de cette nouvelle à Monsieur Foucault, & le convia de contribuer à ce travail, en communiquant à M<sup>r</sup> Ménage le manuscrit des Origines Françoises de M<sup>r</sup> de Caseneuve. Monsieur Foucault, qui n'avoit rien plus à cœur que de rencontrer une occasion aussi favorable à ses intentions, accorda sans peine à M<sup>r</sup> de Segrais ce qu'il luy demandoit au nom de M<sup>r</sup> Ménage: & M<sup>r</sup> de Segrais sans perdre de tems, manda à son ami le succès de sa négociation.

L'envie qu'avoit toujours eû M<sup>r</sup> Ménage de voir un travail de la nature du sien, & dont tous les Savans du tems avoient plaint le sort, changea la jalousie dont on l'accuse en une véritable tendresse. Touché de la générosité de Monsieur Foucault, il en écrivit à M<sup>r</sup> de Segrais, & lui marqua qu'il ne croioit pas pouvoir mieux faire connoître combien il étoit sensible à l'honnêteté de Monsieur Foucault, qu'en lui offrant de faire imprimer l'ouvrage de M<sup>r</sup> de Caseneuve à la suite du sien. Monsieur Foucault n'avoit garde de refuser une chose qu'il souhaitoit tacitement. Il en voulut écrire lui-même à M<sup>r</sup> Ménage, pour lui témoigner qu'il se savoit très-bon gré d'avoir retiré, étant Intendant à Montauban, des mains d'un des héritiers de M. de Caseneuve le travail qu'il avoit fait sur cette matière; qu'il étoit très-glorieux à la mémoire de ce Savant homme, qu'il vouloit bien prendre soin de mettre ses découvertes au jour; que pour lui il s'estimoit doublement heureux, & d'avoir garanti ces Origines de l'oubli, & de ce qu'elles lui procuroient la connoissance d'une personne qui fait les délices & l'admiration des gens de Lettres. Ce sont les termes de sa Lettre, qui est du 13. Aoust 1689.

L'embaras que caufoit à M<sup>r</sup> Ménage le soin de son propre travail, ne lui laissoit pas toute la liberté qu'il auroit souhaité. Il voyoit un nombre infini de nouvelles découvertes à ajouter aux premières. Il falloit copier l'ancienne édition pour ajuster ce qu'il avoit préparé pour la nouvelle; tantost se dédire d'une opinion, tantost en fortifier une autre: c'étoit un labyrinthe d'où il ne savoit par où sortir. Il se repentoit de n'avoit pas commencé plutôt à revoir ses mémoires, & il appréhendoit avec quelque sorte de raison de n'avoit pas assez de tems pour voir la fin de cette nouvelle édition. L'ordre que j'imaginay pour faciliter l'exécution de son dessein ne lui déplut pas: & par un excès de confiance il se reposa sur moy du soin de relire ses écrits, & de suppléer aux petites fautes qu'un empressement assez naturel lui faisoit souvent commettre.

Comme il prévoyoit que son travail seroit de longue haleine, il changea de résolution à l'égard de celui de M<sup>r</sup> de Caseneuve. Il proposa à quelques-uns de ses amis d'en entreprendre l'é-

## P R E F A C E.

dition : & le chagrin de voir que personne ne se pressoit de lui accorder ce soulagement, me fit penser à examiner l'affaire de plus près. Je luy déclaray le dessein que j'avois de me charger d'un soin dont tout le monde se défendoit, & il eut assés bonne opinion de moy pour ne pas balancer à me confier la conduite de cet ouvrage.

Les précautions qu'il avoit prises jusqu'alors font assés voir qu'il avoit toujours prévu ce qui arriva à la fin. Car pour faire connoître à Monsieur Foucault qu'il avoit connu le prix de son présent, il cite son Manuscrit dans toutes les occasions qui s'en présentent, jusques à rapporter presque toujours les propres termes de l'Auteur.

Malgré l'occupation qu'il me donnoit pour son Livre, il voulut neantmoins avoir la satisfaction de voir un essay de celui de M<sup>r</sup> de Caseneuve : & j'ay eu la consolation de luy en faire voir quatre feuilles tirées. L'impression de son ouvrage approchoit de sa fin, lorsque la mort en vint interrompre le cours. Il mourut le vingt-troisième jour de Juillet de l'année dernière 1692, à un mois près de la fin de la soixante & dix-neuf-ième année de son âge.

Il m'a fait l'honneur par son Testament de me confier ce qui lui restoit de Mémoires pour continuer l'impression de son Livre, qui étoit arrêtée Note de *SEVTE*. Cette mort changea entierement les mesures que j'avois prises pour les Origines de M<sup>r</sup> de Caseneuve. Quoique j'en eusse commencé l'édition du vivant & de l'aveu de M<sup>r</sup> Ménage, la clause honorable de son Testament ne m'autorisoit pas assés pour pouvoir continuer. La bienfaisance vouloit que j'obtinsse l'agrément de M<sup>r</sup> Foucault, qui commença en m'accordant généreusement cette faveur, à me donner des marques de son estime & de sa confiance.

Je ne puis m'empêcher d'avouer icy que j'ay trouvé ce travail plus épineux par la suite, qu'il ne m'avoit paru au commencement. L'Auteur avoit revû environ la quatrième partie de son Manuscrit, & il l'avoit même mise au net de sa main : la suite a été continuée par une autre main qui n'y avoit pas apporté assés d'exactitude. J'ay suppléé en plusieurs endroits des mots que l'Auteur avoit laissés en blanc, quand j'ay eû la connoissance de ce que sa mémoire lui avoit refusé. Par exemple, au mot *ADVOUE*, il cite une *Charte d'Eberhard Archevêque de . . . . .* j'ay suppléé *Salzbourg*. Au mot *FOIRE*, il avoit seulement indiqué la Loy 17. ff. de *Usuris* ; j'ay suppléé les termes de la Loy. Au mot *FOREST*, il avoit cité *S. Hugon Evêque de . . . . .* j'ay suppléé *Lincolne*. Au mot *HAVRE*, il n'y a que les deux premières lignes qui soient de l'Auteur, qui avoit seulement indiqué *La Coutume de Boulogne art. . . . .* j'ay suppléé le reste de la Note. Au mot *LAMBRIS*, il avoit voulu citer un Auteur qui appelloit un lambris *materialem incrustationem*, & il avoit laissé le nom en blanc : j'ay suppléé dans les Additions & Corrections que c'étoit *Budé*. Au mot *FUSIL*, il a cité un endroit d'Isidore Liv. 15, & c'est du Livre 16. Il y a apparence qu'icy, comme dans plusieurs autres endroits, il travailloit de mémoire : car après avoir laissé la place de *quod* en blanc, il avoit mis *exilit* pour *exiliat*. Il avoit apparemment vû ce passage dans le *Pliniana Exercitationes* de M. de Saumaise à la page 717, où la seconde citation d'Isidore est de la même manière que M<sup>r</sup> de Caseneuve l'a rapportée : & elle est d'une autre manière dans Isidore, où au lieu d'*acidis fungis*, il y a *aliis fungis* ; au lieu de *profert ignem*, il y a *præbet ignem* ; & l'adverbe *vulgè* n'y est pas. Il y a plusieurs autres endroits où j'ay crû qu'il ne seroit pas inutile de fournir quelques pensées, lorsqu'elles m'ont paru donner quelque éclaircissement, ou appuyer ce qui étoit avancé par l'Auteur. Ce que j'ay ajoûté dans cette vûe se connoitra par des étoiles ou asterisques \* que j'ay mis au commencement de ces petits suppléments ; comme on le peut voir sur les mots \**DÉPANE*, \**ÉTANCHER*, \**FUMIER*, \**GALOPER*, & en plusieurs autres endroits.

Il se trouvera dans cette édition d'autres endroits que je n'ay pas remplis, & que j'ay laissés comme je les ay trouvés dans l'original. J'ay cru que j'en devois user ainsi, après avoir perdu beaucoup de tems à des recherches inutiles, & à vérifier les autorités d'un ouvrage qui n'est exact que dans ce qui a été mis au net par l'Auteur, encore y ay-je bien trouvé des pierres d'attente. Quoique cette partie de son Manuscrit ne soit pas fort correcte ; j'aurois souhaité qu'il nous eût au-moins donné la suite dans la même disposition. Cette suite n'est qu'une confusion de cahiers dont chacun contient, sans aucun ordre, tous les mots dont l'Auteur a recherché l'origine : ensorte qu'un cahier comprend tous les mots qui commencent par *G*, un autre ceux qui commencent par *H*, & ainsi des autres. Et tous ces Mémoires sont écrits d'un caractère assés ordinaire à la plûpart des Savans ; qui dans la crainte de perdre, même en écrivant, une pensée qui paroît juste, & qui vient souvent lorsqu'on y pense le moins, ne se donnent pas la patience d'écrire les mots tout-au-long, & ne marquent le plus souvent que les trois ou quatre premières lettres d'un mot de trois ou quatre syllabes. C'est l'état où j'ay trouvé près des trois quarts de ces Mémoires, ou plustôt de ces brouillons, dont le nombre prodigieux de difficultés ne m'a pas donné peu d'exercice, pour mettre cet ouvrage dans l'état où il est. Je ne doute pas qu'il ne s'y trouve encore des fautes, nonobstant les corrections que j'ay données à la fin. J'ay remarqué même depuis deux jours, qu'au lieu de corriger une faute dans les Additions, on en a fait une seconde. C'est au mot *AUBAIN*, où il faut corriger *Gulfredus Monemutensis*. Au mot *ESCLAVE* il y a *miserabiliter* pour *miserabilior* : & plus bas, *fut prise sous le nom . . . . .* pour *fut comprise*. Au mot *COUPER*, au lieu de *prendre & copulare*, corrigez *& capulare*. Au mot *GIROUETTE*, après *baculi*, ajoutez *vel canna* : & au lieu de *fertur*, il faut *defertur*. Ce sont les termes du Catholicon que j'ay leus depuis quelques jours. Au mot *FAGOT*, après ces mots [ il est croyable qu'ils ont été ainsi appelés de *fagus* ] il faut entendre la suite de

## P R E F A C E.

cette sorte : parce que les Anciens ont souvent compris sous le nom de fagus presque toutes les espèces d'arbres qui portent le glân : & que le glân, selon eux, aiant été la viande & la nourriture des premiers hommes, les arbres glandifères ont été appelés fagi, ἀπό τῆς φάγῃ. C'est la pensée de l'Auteur que j'avois mal rendue, pour n'avoir pu lire un certain mot de sa Note.

On trouvera dans les Additions qui sont à la fin de cet ouvrage trois Notes qui se sont trouvées oubliées dans le cours de l'impression : la première est sur le mot *BLOND*, la seconde sur le mot *BOULANGER*. & la troisième sur le mot *BUIMES*. Ces trois mots sont distingués chacun par deux petites croix au commencement, de cette manière †† *BLOND*, &c. J'y ay aussi ajouté quelques autres pensées qui avoient été oubliées par celui qui a continué la copie de ce Manuscrit après celle de l'Auteur. Comme cette copie est fort lisible, je m'en servis pour avoir celle qui m'étoit nécessaire : & c'est pour suppléer à son peu de fidélité que j'ay donné les Additions & Corrections, conformément aux Mémoires originaux de l'Auteur, que j'ay revus allés exactement. On y trouvera aussi quelques remarques que M<sup>r</sup> Médon avoit faites dans les marges du Manuscrit de l'Auteur. Et dans une petite Note que j'ay donnée sur le mot *GANS*, j'ay dit qu'il faut voir l'*Hagionomasticon* de M<sup>r</sup> Chastelain à la fin de ces Origines. Cet *Hagionomasticon* est au commencement de celles de M. Ménage, ensuite des Principes de l'Art des Etymologies, parce qu'on a jugé que ces deux Traités avoient du rapport ensemble. *S. Betarius* y est rendu en François par *S. Boaire*.

S'il reste encore quelques fautes dans le corps de ce Livre, elles ne peuvent être que légères; & le Lecteur voudra bien, en faveur de la peine que cet Ouvrage m'a coûté, excuser quelques petites fautes qui échappent aux plus exacts, & dont la recherche demanderoit un tems dont la Fortune ne me permet pas de disposer.

Il ne me reste plus qu'à donner icy le Catalogue des Ouvrages de M<sup>r</sup> de Caseneuve. Il seroit à souhaiter pour sa gloire & pour le bien des Lettres, que M<sup>r</sup> Tornier voulût bien ne pas laisser plus long-tems dans l'oubli ceux qui restent encore à publier.

## C A T A L O G U E DES OUVRAGES DE M<sup>r</sup> DE CASENEUVE TANT IMPRIMÉS QUE MANUSCRITS, imprimé en-suite de sa Vie écrite en Latin par M. Médon.

### O U V R A G E S I M P R I M É S.

- L**A Caritée, ou Cyprienne Amoureuse. 8°. à Toulouse chez P. Bosc.  
De l'Institution de la Noblesse. in 12°. *ibid.*  
Le Petit Jesus. in 24. *ibid.*  
La Vie de St Edmond, Roy d'Angleterre. 8°. *ibid.*  
Le Franc-Alléu de Languedoc. fol. Toulouse chez J. Boude.  
La Catalogne Françoisé. in 4°. P. Bosc.  
Lettre à M<sup>r</sup> des Etats, en date du 28. May 1649. in 4°. J. Boude.  
L'Origine des Jeux Fleureaux, 4°. Raymond Bosc, 1659. Cet ouvrage a été publié depuis la mort de l'Auteur, par M<sup>r</sup> Tornier son héritier.  
Les Origines Françoisés. fol. à Paris, J. Anisson, 1694.

### O U V R A G E S N O N - I M P R I M É S.

- T**raité des Justices de France.  
Histoire des Comtes de Toulouse, par Gouvernemens, liv. 1.  
Traité des Armoiries.  
Un Traité de la Langue Provençale & de ses Poëtes.  
*Μισολαός, Sive Satira in calamitates sui temporis.* Il fit cette Satire peu de tems avant sa mort.  
De l'Origine des François.  
Histoire des Favoris de France.





# LES ORIGINES FRANCOISES.

5

A B



**BANDONNER.** Nous verrons sur le mot de *ban*, qu'en matiere de Police il signifie la *Crie* ou *Proclamation* par laquelle il est permis, enjoit, ou desendu de faire quelque chose. De *Ban*, sont formés *Banon*, *Bannie*, & *Bandée*, qui se disent des choses dont l'usage est permis par *Ban*, *Crie*, ou *Proclamation*. Le temps de *Banon*, dans la Coutume de Normandie, art. 81. est celui durant lequel les bestes peuvent impunément & indifferemment paître par tous les champs. La permission de vendanger, donnée par *Ban* ou *Crie*, est appelée *Bannie*, ou *Bandée*. La Coutume de Nivernois, chap. 13. art. 1. *L'on ne peut vendanger vignes étant en Bannie, avant l'ouverture du Ban.* La Coutume de Bourbonnois art. 351. *Et parlant n'est entendu que les Seigneurs desdites vignes ne les puissent garder plus longuement, que du jour assigné de la Bandée.* Et art. 332. *vignes qui se vendangent hors bandée* De mesme source vient le mot *bandon*, qui signifie la licence qu'on prend de laisser paître les bestes, sans estre gardées de personne, & sans que la permission en soit donnée par *Ban* ou *Crie*. La Coutume de Meaux art. 179. parlant des bestes trouvées dans les prés ou gaignages: *Si c'est à garde faite ou à bandon.* Celle de Nivernois chap. 15. art. 6. *Si pourceaux sont trouvez fougans en esbans vuides, & sont pris à bandon.* Et celle d'Orleans art. 156. *prise de bestes, soit à bandon & sans garde.* De là est formé le verbe **ABANDONNER**, qui signifioit originaiement exposer les champs à la pasture de toute sorte de bestes. La Coutume de Nivernois chap. 14. art. 14. *Pré en prairie régulièrement est abandonné pour pasturer toutes bestes, réservé pourceaux, depuis que le foin est entierement dehors audit pré, jusqu'à la Nostre Dame de Mars.* Mais enfin le verbe *abandonner* a été transféré à tout ce qui est exposé à l'usage licite ou illicite.

**ABBOYÉR.** De *baubari*, ou *baubare*, on a fait *aboyer*, comme qui diroit *abaubare*. Les Gloses: *Baubantier*, *baubantier*. *Baubant*, *laubant*, *baubantier*. Non. *Marcellus*: *Baubare*, *laubare*: à *canum voce*. *Lucretius* lib. 5.

Et cum deserti baubantur in ædibus.

**ABBREUVER.** En ancienne Langue Gauloise & Britannique, comme remarque Camdenus en sa Bretagne, *Briva* signifioit le gué ou passage d'une riviere. Et ainsi, dit-il, le lieu d'Angleterre appelé *Duro-*

A B

*Briva* signifioit *trajet d'eau*: comme aussi en France, *Briva Oderæ*; *Briva Isara*, maintenant *Pontoise*; & *Samaro-Briva*, qui signifioit le passage ou trajet de la riviere de *Somme*. De sorte qu'il y a apparence, que comme d'ordinaire on abreuve les animaux dans les trajets ou passages des rivieres qui sont guéables, de *briva* on a formé le verbe *abreuver*; comme qui diroit *abrivare*. Que si depuis on a pris *briva* pour un Pont, comme il se voit en *Briva Isara*, qui est *Pontoise*; c'est, à mon avis, parcequ'on a balti des ponts sur les mesmes trajets des villes qui portoient déjà le nom de *Briva*. Je ne sçay si je dois assurer, que comme dans les gués des rivieres l'eau sautelle par dessus le gravier, les anciens Gaulois ont formé *briva* du verbe *brivo*, qui signifie le mouvement de l'eau lorsqu'elle jaillit de sa source, qui se dit en Latin *scaturire*. En effet, les Gascons appellent *Briv*, le courant de l'eau.

**ABONNER.** Anciennement *bonne* signifioit *limite*; & *borne*, qui en est formé, par l'addition de la lettre *R*. *Glaber Rodulphus* Histor. lib. 2. cap. 10. *Multi ibi limites, quos alii bonnas nominant, suorum recognoverunt agrorum.* Jean de Meun au Roman de la Rose:

*Les terres ensemble partirent,*

*Et au partir bonnes y mirent.*

De *bonne* on forma le verbe *abonner*, qui signifie *limiter* & *borner à certain prix* la valeur de quelque chose. La Coutume de Mante art. 23. *Si ce n'est que le fief fut amité & abonné.* Où il est remarqué dans la note marginale, *Améter & abonner, signifient ici mesme chose, qui est quand le Seigneur Feodal & le Vassal se bornent par accord de ce que l'on doit payer pour les profits du fief.* La Coutume de Tours art. 122. *Pour abonner ou changer hommage à devoir, n'est point le fief despecé, c'est à dire, pour en borner & limiter la valeur au payement de quelqu'autre redevance.* Dans la mesme Coutume de Tours art. 96. *abonner* signifie *apprécier*, qui est le mesme que *limiter la valeur de quelque chose à certain prix.* Pour roncins de service non apprécié, ou abonné, sera payé la cinquième partie de la valeur du fief pour une année. Comme de *bonne* on a fait *borne*; ainsi d'*abonner* on a fait *abourner*, qui signifie la mesme chose. La Coutume d'Anjou art. 135. *Le sujet qui doit cheval de service, est quitte en payant la somme de cent sols tournois, sinon que le cheval de service fust abourné à plus ou moins.* La Coutume de

Chateaucneuf, art. 22. *Si le fief est abourné, on se doit régler selon l'abournage.*

**ABOUTIR.** C'est proprement *confiner* & se terminer. Les anciens élevoient des monceaux de terre pour servir de bornes & de limites aux champs, que le Jurisconsulte Paulus appelle *bodones* ou *boiones*; & les Auteurs *Yinium Regundorum*, *botoninos*; comme je dirai sur les mots *bout* & *bouton*. Ces monceaux ou levées de terre, sont appelés *butina*, dans la Loy des Ripuairiens tit. 60. §. 4. *Si ibidem infra terminationem aliqua judicium (il faut lire absque judicio) sua arte, vel butina, aut muniti facti extiterint, ad sacramentum non admittatur, sed in presenti cum legis beneficio cogatur restituere.* Nous appellons encore *buse*, une éminence ou levée de terre. Je ne fais nulle difficulté de dériver de là le verbe *abouir*; de même que nos vieux François, de *marche*, qui signifie *terme* & *confin*, ont formé *amarchoir*, qui est *se terminer* & *confiner*.

**ABRI.** En Languedoc *abric*. Il n'y a point de doute que ce mot ne vienne d'*apricus*, bien qu'en une signification différente: Car nous disons, *se mettre à l'abri du soleil* & de la pluie, pour dire, *se mettre à couvert*: & *apricus* est proprement un lieu exposé au soleil. Les Gloses: *apricus, ἀπριος, ἰπριος*. Et un autre Glossaire: *ἀπριος, apricus*. Mais il y a apparence que nous avons pris, *se mettre à l'abri*, pour *se mettre à couvert*: parceque les choses exposées au soleil sont en quelque façon à couvert du froid & du mauvais tems. En Languedoc & en Gascogne on dit *abrica*, ou *abriga*, pour *se mettre à couvert*: du Latin *apricari*. Varro in *Ministeriis*: *Licet videre multos quotidie in hyeme in sole apicari.*

**ACABLER.** La naturelle signification de ce verbe est *atterrer*, ou porter par terre par la pesanteur d'une charge, ou par la violence des coups. Il pourroit bien être formé du verbe Latin-barbare *caplare*; duquel pourtant je ne trouve autre marque que le Participe, *caplofus*, qui, dans les Glossaires de Papias & d'Anstieubus, signifie *froissé* & *jetté contre terre, ou contre quelque chose dure*. *Caplofus, Elijus*. D'où vient sans doute le mot *chablis*, qui, dans les Ordonnances des Eaux & Forêts, signifie les branches des arbres que les vents, ou tel autre accident, font tomber à terre. Toutefois je ne say si je le dois former d'une machine de guerre appelée *cabulus*, laquelle, selon la description qu'en a fait Guillaume le Breton, liv. 7. de sa Philipide, jettait de si grandes pierres, que non seulement elle abbattoit les murailles, mais crevoit par le milieu & se froissoit elle-même.

— *sed mox ingentia saxa*

*Emittit cabulus, nequiescunt ferire, dehiscit;  
Per mediumque crepat: pars corrui altera muri;  
Altera pars stans recta manet: patuitque foramen  
In sua damna ruens.*

**ACARER.** Comme *confronter*, qui signifie même chose, est formé de *front*; parceque les deux moins confrontés aux personnes accusées leur doivent être présentés & oppolés front à front; de même ce verbe vient de *care*, qui en Languedoc & en Gascogne signifie *visage*; mot dérivé du Grec: car dans le Poëte Sophocle, *καρε* se trouve pris au même sens, dans la Tragédie intitulée *l'Electre*, pag. 137. de l'édition de H. Etienne.

**ACARIATRE:** *Opiniastre, testu*. Quelques-uns le forment de *καρε*, ou *καρε*, qui signifie *teste*: comme de *teste* nous avons fait *testu*, qui signifie, *opiniastre*.

**ACCOLE'E.** C'est le coup qu'on donnoit aux nouveaux Chevaliers lors de leur creation, ainsi appelé parcequ'il étoit donné sur le chignon du col. Le Roman de Guillaume au court nez, décrivant les cérémonies observées lorsqu'il fut fait Chevalier par Charlemagne:

*Karles li baise la bouche & le menton:  
De sa main dextre le fiert el chaignon;  
Puis li a dit, Dex barnage te dont.*

Lambertus Ardenfis en l'Histoire des Comtes de Guines & des Seigneurs d'Ardes, décrivant comme saint Thomas de Cantorbrie fit Chevalier Baluic, Comte de Guines: *Qui eidem Comiti in signum militia gladium lateri, & calcaria suis militis pedibus apravit. & aliam collo ejus infixit.* Olaius magnus livre 14. de l'Histoire

de la Septentrion, dit que ce coup se donnoit sur le dos du nouveau Chevalier, afin qu'il luy fut comme un mémorial, & un moyen de s'en souvenir à l'avenir. Car parlant des Nations du Septentrion, qui ont coutume de s'entre-donner des coups de poing sur les épaules lorsque le Pretre met l'anneau dans le doigt de l'épouse, *Nec silendum est*, dit-il, *quod sub ipsa annuli impositione, pugno aborso tenus sese affantes impertunt, ut eadem ratione actum corroborarent: uti in aurati militis creatione, ut memor sit, servari solet.* Mais, selon mon avis, ce coup, ou soufflet, se donnoit sur le chignon du col, ou sur les épaules du nouveau Chevalier, comme le dernier coup qu'il devoit recevoir par derrière; l'exhortant par cette action de ne tourner jamais le dos aux ennemis: ce qu'il est aisé d'inférer de ces paroles de Lambertus Ardenfis cy-dessus alléguées, où il décrit comme Atoul II. fils de Baudouin II. Comte de Guines, fut fait Chevalier. *Convocavit filios suos, & natos, & amicos, in curiam suam ad Ghisnas, in die sabbato Pentecostes, & ei militarem non repercutendus dedit alapam; & martibus eum in virum perfectum deditavit sacramenti.* Or, parceque le mot *repercutendus* ne peut être entendu que du nouveau Chevalier qui recevoit l'accolée, il faut nécessairement lire *non repercutendo*; bien que les Auteurs de ce tems-là soient en possession de pécher impunément contre la Grammaire. Je ne say si le Chevalier Bayard faisoit reflexion à ce mystère de l'Accolée, lorsque se voyant blessé à mort, il se fit appuyer contre un arbre, le visage tourné contre les ennemis, disant, que puisque durant sa vie il ne leur avoit jamais tourné le dos, il ne vouloit pas qu'on luy reprochât de l'avoir fait en sa mort. Mais encore que originairement l'Accolée se fist par un soufflet ou coup de main, on la donna depuis avec l'épée nue; du plat de laquelle on frappoit les épaules du nouveau Chevalier. J'en pourrois alléguer quantité d'exemples, mais il me suffit d'en rapporter un que du Tilier a trouvé dans le Thresor des Chartres. L'an 1415. l'Empereur Sigismond seant au Parlement de Paris, assista au plaidoyé d'entre les sieurs de Pettel & de Seignel, qui disputoient l'Office de Seneschal de Beaucaire; & ayant qu'on reprochoit à Seignel, qui luy avoit esté recommandé, qu'il n'estoit pas Chevalier, il l'appella, & prenant l'épée de l'un de ses Gentilshommes, il en frappa trois coups sur son dos, luy ceignit l'épée, luy fit chauffer les espérons, & le fit Chevalier sur l'heure. Toutefois Jacobus Durantius Castellus Variar. lib. 1. cap. 2. dit seulement, par conjecture, que cette façon de donner l'Accolée pourroit bien tirer son origine de cette ancienne coutume des gens de guerre; qui, prestans le serment militaire, tenoient l'épée nue sur leurs épaules, comme il se voit dans le livre 21. d'Ammian Marcellin, dont voicy les paroles: *Jussique universi in ejus jurare nomen solemniter; gladius cervicibus suis admois, sub execrationibus diris, verbis jurare concepit.* L'usage de l'Accolée étoit jadis si fréquent en France, que toutes sortes de coups furent enfin appelés *colées*. Les anciennes Coutumes de Paris, intitulées, *Li establissements li Roy de France, selon l'usage de Paris, d'Orleans, & de toute Barroinie*, au livre 1. Et doit dire: *Sire, il me frappa de ses armes esmeules, & me donna coups & colées, dont cuir creva & sang en issit.* Et en un autre endroit du même livre: *Cil qui sera trouvé en son tort, & en aura la colée donnée, & si soit de ce atains par tesmoins, payera LX. sous d'amen-de à la joultre.*

**ACCORDER.** *Mettre d'accord*; *Unir des affections divisées*; & *concilier des opinions contraires*. Robert Etienne croit que ce verbe est formé de ces deux mots Latins *ad cor*, quasi *ad unum cor*, sive *ad eandem voluntatem adducere*. Mais il est bien plus croyable que c'est une métaphore prise des instrumens de Musique, desquels on dit *accorder* & *mettre d'accord*, lorsqu'on en tend les cordes à un point capable de rendre une parfaite harmonie. Nous disons aussi *accorder*, par la même métaphore; quand une personne ne refuse pas à un autre ce qu'elle luy demande, parceque leurs volontés devenant consonnes, deviennent semblables à deux cordes de Musique accordées par union & consonance.

**ACCOUTRER** : orner & agencer. Comme de *culter*, qui dans Plin liv. 18. chap. 18. signifie ce fer tranchant, duquel au labourage on se sert pour fendre la terre, nous avons fait le mot *coltre*, qui signifie la même chose; de même de *cultellare*, nous avons formé le verbe *accouter*: car en matière d'habits *cultellare*, en Latin-Barbare, signifie *plisser les habits*, parce que les plis en ayant été bien pressés, représentent le tranchant d'un couteau. Ainsi Plin, livre 32. chap. 2. appelle le dos de la murène, *cultellatum*; parce qu'il est tranchant en forme de couteau: *Infixam hamo inverteo se, quoniam sit dorso cultellato. spinagae lineam praefecare.* Casarius, ancien Moine d'Alberstad, lib. 4. *Historiarum Mirabilium* cap. 15. introduisant Noradin, fils de Saladin, qui blâmoit le luxe des Chrétiens du Levant, luy fait dire ces paroles: *Superbia verò sic in eis regnavit, ut cogitare non sufficerent quali modo vestimenta sua inciderent, stringerent, atque cultellarent.* Or que *cultellare* signifie en cet endroit *plisser*, il se peut facilement juger de ces paroles du même Casarius, décrivant la modestie de Noradin: *Nulla erat in vestibus plicarum multiplicitas, nulla curiositas; licet ipsa vestium materia foret satis pretiosa.* Ainsi faut-il entendre ces paroles du même Auteur, livre 10. chap. 11. *Erat indutus vestibus purpureis atque cultellatis.* Cette mode de plisser les habits étoit jadis en telle estime, & l'usage en étoit si commun, qu'il y avoit des femmes, qui, pour ne faire autre métier, étoient appelées *vestiplica*. Les Gloses d'Isidore: *Vestiplica, femina qua vestes plicat.* Si bien que par la suite du tems le verbe *accouter*, qui ne s'entendoit que de cette sorte d'agencement, fut enfin étendu à toutes sortes d'ornemens d'habits.

**ACCROCHER** : arrêter, & prendre avec quelque chose de crochu. Ce verbe est de l'ancienne Langue Française, ou Tioise. Dans la Loy Salique, titre 69. art. 2. *incrocare* est accrocher, ou pendre à une branche d'arbre taillée en forme de croc, qui vient de même origine. *Si quis hominem, sine consensu Judicis, de ramo, ubi invocatur, deponere praesumpseris.* Nos vieux François disoient *encrouer*. Le Roman de Guillaume au court nés:

*Je te seroie encrouer à un arbre.*

Le Roman de Guion de Tourant:

*De noier, ou d'ardoir, ou d'encrouer au vent.*

**ACHEPTER**. Dans les Capitulaires de Charles le Chauve, tit. 16. chap. 13. *acaptare* signifie *se rendre vassal d'un Seigneur*: comme il se voit en ces paroles, adressées à ceux qui s'étoient détachés du parti de Charles le Chauve: *Et mandat vobis noster Senior, quia si aliquis de vobis talis est, cui sauis Senioratus non placet, & illi simulat ut ad alium Seniore melius, quam ad illum accaptare possit, &c.* Ce verbe est formé de *caput*, parceque les vassaux reconnoissent leur Seigneur comme leur Chef; d'où vient que les Seigneurs suzerains sont appelés souvent, *Domini Capitales*; de même que ceux qui commandent à la guerre sont appelés *Capitaines*, & en vieux François *Chevetaines*, à l'égard de leurs soldats. Or, comme les mots passent avec le temps d'une signification à un autre, & produisent d'autres termes qui portent toujours les marques de leur origine; le verbe *acaptare*, qui ne seroit que pour signifier la reconnoissance de celui qui devenoit vassal d'un Seigneur, fut étendu à toute sorte d'inféodation, & à celles même qui furent faites à certain prix d'argent: d'où se formèrent les mots, *Acapitum, Acaptio, & Acaptamentum*, lesquels signifient proprement le droit d'entrée que les vieux Actes appellent *intragium*; & les Coutumes de Bourbonnois & de Nivernois *Entrage*, qui est certaine somme d'argent qu'on payoit au Seigneur, pour l'inféodation d'un bien, qui étoit de trop grand prix pour être donné sous la seule obligation de l'hommage, ou sous la redevance d'une petite Censive. Il y a dans le Registre *Olim*, de la Chambre des Comptes de Paris, intitulé *Fenda*, un Acte de l'inféodation du Château de Beaucaire, & des terres qui en dépendoient, faite à Simon Comte de Montfort, par l'Archevesque & Chapitre d'Arles; dans lequel ils confessent avoir reçu du Comte, outre cent marcs d'argent de rente annuelle, à laquelle luy & ses Successeurs s'obligent,

*pro Acapito M C C C C. marchas boni & legalis argenti ad pondus Villa Montispeffuli.* Ce droit d'entrée est appelé *prim acapte*, dans un vieux Acte en Langue vulgaire, de l'an 1155. en ces termes: *Et aucti non donat d'itrada & de prim acapte & de conguerement x. sols de Melgoires.* Il y a dans un ancien livre des Archives de l'Eglise S. Etienne de Toulouze, un Acte où se lisent ces paroles; *Et in hoc Fevo dederunt illorum Domino Preposito V. solidos acaptionis.* Et j'ay vu encore un Acte de l'an M C L X I V. où il est dit, *Insuper solvet pro acaptamento viginti solidos Moneta Tolosana, bene pensantes, & unum denarium ejusdem Moneta, annui censur.* Or parceque, par le moyen de ce droit appelé *acapitum, acaptio & acaptamentum*, les Feodataires achetoient en partie les possessions qui leur étoient inféodées; toutes sortes d'acquisitions faites à prix d'argent furent enfin appelées *achapts*, & la façon de les acquérir, *achepter*: car je trouve que le verbe *acaptare*, duquel il est formé, signifie proprement *achepter*. Dans un Acte rapporté par Fray Diago, livre 11. chap. L X X. de l'Histoire des anciens Comtes de Barcelonne: *Et ego, Raymundus, Comes Barcinonensis, dono uxori mea Almodi, & filiis quos de eâ habuero, omnia qua acaptavi in Balaguerio.* Après la Chronique MS. d'Ademar, Moine d'Angoulesme, qui est dans la Bibliothèque de la Maison de Thou, j'ay vu inséré un vieux fragment de l'Histoire d'Aquitaine, sans nom d'Auteur, où se lisent ces paroles: *Fac Castrum per tale conventum, ut si ego valeo acaptare eum Comiti Fulconi de pretio meo, & de tuo, una pars sit mea & alia sua.*

**ACHEVER**. *Parfaire*, ou venir à bout & à chef. Je me persuade que ce verbe est une métaphore prise des femmes qui dévident du fil, lesquelles achèvent leur besogne lorsqu'elles trouvent le chef, c'est à dire le bout de l'écheveau qui est sans doute formé de chefs; car encore en Languedoc & en Gascogne on appelle *cab*, (c'est à dire *chef*) le bout du fil, d'où il semble aussi qu'on a formé *acaba*, qui signifie *achever*. Ce qui me porte à cette opinion, sont les paroles de l'ancienne Chronique extraite de Grégoire de Tours, ou l'Eunuque Narfes est introduit parlant de cette sorte: *Filum filabo, de quo Justinus Imperator, nec Augustus, ad caput venire non possint.*

**ACIER**. C'est une espèce de fer, beaucoup plus dur que le commun; appelé *chalybs*, en Latin. Nous vons formé ce mot du Latin-Barbare *aciarium*, dérivé de *ἀξία, ἀξία σιδήρον*, & *acies*, qui signifient, la pointe ou le fer tranchant des armes, & des instrumens de fer qui servent à couper & trancher, parceque la pointe, & le tranchant, sont faits de cette sorte de fer. Les Gloses: *Aciarium, σίμαυα*. car ce mot Grec signifie entr'autres choses, la force & la dureté du fer.

**ADJOURNER**. Anciennement en France on donnoit assignation à comparoître en jugement le matin; parceque, comme il est ordonné au liv. 1. tit. 62. des Capitulaires de Charlemagne, il falloit que les Juges fussent à jeun lorsqu'ils rendoient justice aux Parties. *Reclum autem & honestum videtur, ut Judices jejuni causas audiant & discernant.* De là viennent *adjourner* & *adjournement*; lesquels, en vieux François, signifient *le matin*, ou *le point du jour*. L'Histoire du Connétable du Guesclin, chap. 5. *Un logis auquel il reposa jusqu'à l'adjournement.* Et au chap. 9. *On cria aux armes droit à l'adjourner.* Et Froissart vol. 1. chap. 27. *Par vespres & par adjournement*: c'est à dire, *soir & matin*. Le mot *adiurnatus* se trouve dans les Capitulaires de Charlemagne, pour *cité & assigné*, liv. 5. tit. 151. *Pro nimia reclamacione qua ad nos venit de hominibus Ecclesiasticis, seu fiscalibus, qui non erant adiurnati.* Je ne sçay si je dois assurer, que tant le verbe *manuire*, que les noms *mannitio, manmita, & mannina*, qui signifient *adjourner*, & *adjournement*, dans les Loix barbares & dans les Capitulaires, viennent de *mane*; car aussi bien les Espagnols appellent *manana*, le matin.

**ADJUSTER**, ou *ajuster*. Nous disons qu'une chose est *ajustée*, quand elle a ses proportions & ses mesures; & un homme *ajusté*, lorsqu'il est proprement vestu. C'est une métaphore prise des mesures qui

étoient dites *ajustées*, lorsqu'elles contenoient ce que par raison & justice elle devoient contenir. Les Coutumes du Comté de Bourgogne, art. 55. *Avoir seits, & ajuster mesures à blé & à vin.* Ou il faut sans doute lire *ajuster*: aussi bien Charles du Moulin, dans la note marginale, explique ce mot, *aguas facere.* C'est pourquoy il y avoit anciennement certains pots ou mesures de vin, appelées *justa & justitia.* Petrus Venerabilis, au livre des Statuts de Clugny: *Statutum est, ut non vasis illis vinariis; qua justitia vocantur; sicut olim facere cogebantur, sed propriis scyphis unusquisque bibat.* Le mesme, en l'Épître 20. du livre 1. *Vascula vinaria, qua justitias vocant, vel similia, concavare & componere tentia.* Sur lequel passage André du Chesne rapporte ces paroles du Cartulaire de Marmoussier: *Tres quotidie panes, & quatuor vini justias.* Les Anciennes Coutumes du Couvent de Fleury, qui sont dans le volume intitulé *Bibliotheca Floriacensis: Potus in justitiis, sicut aliis diebus, ponitur.*

**ADROIT.** La main droite fait toutes choses avec tant de facilité & de bonne grace, que celui qui fait quelque action, tant du corps que de l'esprit, au gré du monde, est à cause de cela appelé *adroit*: & l'action, *dextérité.* De mesme les Grecs appellent *dēxios*, & les Latins *dexter*, celui que nous appelons *adroits*; & *dēxiōns*, & *dexteritas*, ce que nous appelons *adresse*, & *dextérité.*

**ADVIS, ADVISER.** Nous les avons formé de *visus*, participe de *videre*: ainsi *adviser*, signifie *voir* & *appercevoir.* Mais comme *videre* ne signifie pas seulement l'action des yeux, mais encore celle de l'esprit, puisque *videtur* signifie *il me semble*, & que *videre* signifie *considérer*: comme en ce lieu d'Ovide,

*—Video meliora, proboque;*

*Deteriora sequor;*

ainsi prenons-nous *avis*, pour *conseil*, & *adviser*, pour *penser à quelque chose*, & *la bien examiner.* Nicolas de Clémangis: *Deputatos fuisse certos alios de singulis nationibus, ad advisandum de remediis.* Joachim Perion, & Jean Picard liv. 4. *De Priscâ Cetro-padiâ*, tiennent qu'*adviser* est formé de *ἀδύσσειν*, qui signifie *considérer* & *prendre garde.*

**ADVEU; ADVOUERIE.** Parceque les Eglises & les Abbayes étoient sous la protection des Advoués, & que semblablement toute sorte de Vassaux & de Feudataires sont sous la protection de leurs Seigneurs; l'usage, qui par la suite du temps détourne les mots de leur naturelle signification, fit que le verbe *advouer* fut pris pour *tenir & relever d'un Seigneur.* Le chap. 2. *De rebus Ecclesia non alienandis, in Sexto*, parlant des biens infeofés par les Eglises: *Ab ipsis eadem advocando, prout in quibusdam partibus vulgariter dicitur avoher.* Je laisse à part un grand nombre de lieux de diverses Coutumes de France, où *advouer* est pris en ce sens, pour ne pas abuser de la patience du Lecteur. Du verbe *advouer* on fit *advou*, qui se trouve dans quelques exemplaires de la Coutume de Mons art. 7. & 8. d'où vient *advou*, qui signifie ordinairement *la profession & la déclaration que le Vassal fait de tenir sa terre d'un Seigneur*; comme il se voit à tous propos dans les Coutumes de France. De la mesme source vient *advouerie*, que nous avons formé d'*advocatio*, ou *advocatia*, mais qui signifie proprement *tutèle & adoption.* Car dans le tit. 94. de la Somme Rural de Bouillier, *advouerie* signifie *adoption.* Et André du Chesne, dans les Preuves du troisième liv. de l'Histoire de la maison de Châtillon, allégué un Acte de l'an 1222. extrait du Registre des Chartes de Champagne, où se lisent ces paroles: *Theobaldus, illustris Comes Campaniæ, in prædicta matris suæ advocatiâ tenebatur.* Où *advocatia* signifie *tutèle.*

**ADVOUE', ou Avoyer.** Parce qu'il est défendu, par les Canons, aux gens d'Eglise de se mesler des affaires du monde; & que d'ailleurs il n'est pas seant aux Prêtres & aux Moines, de quitter les divins Offices, pour aller poursuivre dans les Cours de Justice les affaires des Eglises & des Monasteres, on trouva bon d'établir à cet effet des personnes laïques, qui furent appelés *Advocati*, & en François *Advoués*, ou *Avoyers.* Le Canon 99. du Concile de Carthage, remarque le temps de cette institution. *Post Consulatum*

*Stiliconis, inducitur est Advocatorum defensio, pro causis Ecclesie.* Et parceque la protection & la défense des Eglises est un droit de la Couronne, tels Advoués devoient estre demandés au Prince. Les Capitulaires de Charlemagne liv. 7. chap. 303. *Pro Ecclesiarum causis, ac necessitatibus earum, aique servorum Dei, Executores vel Advocati, seu defensores, quotiens necessitas ingruerit, à Principe postulentur.* Chronicon Besuense: *Anno 1111. Regni Chlotarivus defensorem & Advocatum Gengulphum, virum illustrissimum, Monasterio Besuensi instituit, quod ejus Littere indicant. Petiit à nobis, ut illustrissimus vir Gengulphus omnes causas ipsius Monasterii ad persequendum & redintegrandum deberet recipere.* Et une Charte de l'Empereur Henri le Noir, datée de l'an 1036. rapportée par Nicolas Zyllecius, en son livre intitulé *Defensio Abbatis Imperialis sancti Maximini*, parlant de Giselbert Comte de Luxembourg, & ses Successeurs, Advouez de l'Abbaye de S. Maximin, au Diocèse de Trèves: *Advocatus vero Giselbertus, qui impræsentiarum est; atque successores ipsius, qui banum à regis manu suscepunt.* La profession de ces Advouez étoit d'aller poursuivre & plaider les causes des Eglises, dans les Cours de Justice. Adrevaldus, Moine de Fleury, au livre *De Miraculis S. Benedicti*, chap. 24. fait mention de deux Advoués, *Advocati Ecclesie*, qui plaiderent une cause en la Cour de Zheodoia Viguier, qu'il appelle *Vicarium Mauriacensem.* Et au chapitre suivant, il parle au long d'une autre cause débattue devant Jonas, Evêque d'Orléans, & Donat Comte de Melun, Commissaires du Roy, *Missi Domini;* par l'Advoué de Fleury, nommé *Epitagus*, & par celui de S. Denis: *Decurso exhinc non medico tempore, alia iterum oboritur controversia inter præfatum hujus loci (il entend Fleury) Advocatum, atque Advocatum S. Dionysii.* Le Chronicon Reichensteigenen, sur l'an 1140. rapporte une Charte d'Eberhard, Archevêque de Saltzbourg, où se lisent ces paroles: *Prædix, quæ, Deo miserante, in posterum loco accesserint, assignentur Advocatis salibus, à quibus in placitis judicialibus proloqui à defensionem possunt à vicario habere, ne longinquos Advocatos advocandi vel impossibilitas, vel difficultas in detrimentum veniat, & absente legitimo Prolocutore, prædix, quæ impugnantur, Ecclesia perdat.* Où il faut remarquer, que *proloqui* signifie *plaider*, & *postulation*; & *Prolocutor*, *Advocat postulant.* Or les Advocats étoient appelés *Prolocutores*, parcequ'ils parlent avant que le Juge prononce la Sentence: aussi étoient-ils appelés, par nos vieux François, *Avant-parleurs*; & par corruption de langage, *Avant-palliers* & *Ampliers.* Les anciennes Coutumes de Paris, intitulées *Li Establisement li Roy de France*, selon l'usage de Paris, d'Orléans, & de toute Baronnie, liv. 2. au titre *Comment Avocas se doit contenir en sa cause*: *Li Avocas & li Avant-palliers doit mettre avant, & pour soy, en jugement, ses desseins.* Et Carondas le Caron, en ses Annotations sur le titre 6. de la Somme Rural de Bouillier: *La mémoire des Advoués est abolie, mon vieil Practicien, que j'ay escrit à la main, les appelle Ampaliers, qui ont advoué de partie pour plaidoyer pour li.* Les Advoués avoient de plus certaine juridiction dans le détroit des Terres & des Fiefs mouvans des Abbayes. Aimoinus Monachus liv. 3. *De Miraculis S. Benedicti*, chap. 13. parlant de Gauzfred, Advoué de Fleury: *Ed, in domo propria, intra memorata Urbis Tricastria muros constituta, residente; & judicariam inter rusticanos agente abiectionem.* Besly dans les Preuves de son Histoire des Comtes de Poitou & des Ducs de Guienne, rapporte une Charte de Gauzfred Archevêque de Bourdeaux, extraite des Archives de Maillezay, où il est dit que Sebrand étoit Advoué héréditaire de l'Abbaye de Maillezay; & que l'Abbé ne pouvoit juger les affaires des vassaux de l'Abbaye, que l'Advoué n'en eût auparavant pris connoissance: *Dicebat siquidem Sebrandus, se Advocatum esse Ecclesie Mailleacensis; ita videlicet, quod custodiam & defensionem ejusdem Ecclesie prævino jura suam asserbat. Superaddēbat, ut si quis super aliquem de hominibus hujus Ecclesie clamaver, nec per Abbatem Ecclesie justitiam consequi posset, priusquam ipse susciperet inde clamorem.* Cela pourtant se pratiquoit



diversément selon les Coutumes des lieux : car, comme il se lit dans la Charte de l'Empereur Henri le Noir, cy-devant rapportée, les Advoués de S. Maximin ne pouvoient espérer la fonction de Juges, que le lendemain de la feste de S. Maximin : *Proximâ die*, dit l'Acte parlant de l'Advoué Gisfbert & de ses Successeurs, *post festum S. Maximini, super pradia & mancipia eorum, qui Ministri vel Scarcmanni dicuntur, illâ solâ die, si festum celebre vel jejunium non fuerit, placitabunt; sin autem, cum prima pulsata fuerit, placitum intrabunt, & usque ad Nonam illud tenebunt; postea verò nullum ibi diutius distringere poterit.* Mais je me persuade volontiers que le mot *ibi* s'entend de l'Abbaye; & que les Advoués pouvoient tenir ailleurs leurs plaids. Il faut pourtant remarquer, qu'il y avoit deux sortes d'Advoués; les uns de petite, les autres de grande considération. Les premiers avoient la charge de poursuivre & plaider les causes des petites Eglises, & de celles qui dépendoient des Abbayes; & je croy, sans meilleur avis, qu'il n'étoit pas nécessaire de les demander au Prince, & que les Abbés les pouvoient nommer & établir de leur propre autorité : car encore que nous ayons vu cy-devant que les Comtes & Ducs de Luxembourg, Advoués de S. Maximin, devoient prendre l'investiture des Empereurs, l'Abbé ne laissoit pas d'avoir la faculté d'instituer & destituer les petits Advoués des Eglises dépendantes de son Abbaye; comme il se voit par une Charte de l'Empereur Othon, datée de l'an 990. rapportée par le sulpit Nicolaus Zyllesius. *Insuper etiam concedimus, ut idem Abbas, sibi que commissâ congregatio, eorumque successores, potestatem habeant Advocatus Monasterii sui cui valent dandi, cuique velint tollendi.* Mais c'étoit toujours par concession & privilège de l'Empereur. Et c'est de ces petits Advoués que doit être entendu le Roman de Guillaume au court nés, lorsqu'il introduit Charlemagne en une remontrance qu'il fait à son fils Louis le Debonnaire; disant, qu'il se donne garde d'admettre en son Conseil les enfans des Avoyers, qu'il met au rang des Vilains, c'est-à-dire, des personnes Roturiers :

*Que se tu veaux il t'aura grant mestier.*

*Que de Vilain ne fasses Conseiller*

*Filh à Pruoist, ne de filh Avoyer.*

Les autres Advoués que j'ay dit être de grande considération, étoient des Seigneurs, qui ne se méloient que de la protection & deffense générale des biens & des droits des Abbayes; lesquelles, pour avoir été dotées d'un grand nombre de possessions, furent enfin contraintes de se mettre sous la protection de quelques grands Seigneurs, lesquels, pour représenter en la deffense générale des droits des Abbayes, celle que recevoient ordinairement les Eglises de ceux qu'on appelloit *Advocatos*, furent aussi appelés *Advocati*, & en François *Advoués*, & *Avoyers*. Et afin qu'ils fussent d'autant plus étroitement obligés à cette protection, les Abbayes leur inféodèrent à ces fins des Terres de leur Domaine. Mais parceque ces Advoués en avoient d'autres sous eux, sur lesquels ils se déchargeoient de la poursuite des affaires ordinaires, ils sont appelés *Principales Advocati*, dans la Charte d'Eberhard Archevesque de Saltzbourg, cy-dessus alléguée; & *Advocati majores*, comme nous allons voir cy-après. Et afin qu'on ne puisse pas révoquer en doute que ces Advoués ne fussent de grands Seigneurs, les Seigneurs de Béthune, dont le nom est si célèbre dans les anciennes Histoires, étoient Advoués de l'Abbaye de S. Vast d'Arras, & prenoient la qualité d'Advoués de Béthune. Orderic Vital, liv. 6. de l'Histoire Ecclésiastique, parlant de Galbert, Advoué de S. Valery, témoigne qu'il étoit grand Seigneur, puisqu'il écrit qu'il mérita d'avoir à femme la fille de Richard Duc de Normandie : *Galbertus, cognominatus Advocatus de sancto Galerico, filiam Ducis Richardi duxit uxorem.* Les anciens Ducs de Limbourg étoient Advoués de l'Abbaye de S. Trudon; comme il se voit dans une Lettre de l'Abbé Rodolphe, & Valeram, Duc de Limbourg, qui se lit dans le Code *Donationum Piarum*, d'Aubertus Miræus, dont le commencement est conçu en ces termes : *Gloriosè Principi,*

*& Advocato suo majori, Valeramo, Abbas Rodolphus, & Congregatio S. Trudonis,* Où Aubertus Miræus remarque que Valeram est appelé *Advocatus major*, parceque la mesme Abbaye avoit pour sous-Advoué le Comte de Durasse. Bref, nous avons vu cy-devant, que les Ducs de Luxembourg étoient Advoués de l'Abbaye de S. Maximin au Diocèse de Trèves.

Les noms d'*Advocatus*, & d'*Advoué*, devinrent enfin tellement illustres, qu'on les donna aux Ducs, & aux Princes mêmes; non comme Advoués des Eglises, mais à cause de la protection & deffense générale qu'ils donnoient à leurs sujets. Dudo Aquitanicus liv. 2. *De Moribus & Actibus Normanorum*, parlant de Rollo, Duc de Normandie : *Tunc Dacia, pio Duce, Patrio quoque, atque robustissimo Advocato privata, magno ejulatu concussa, coepit nimium flere.* Le mesme, au liv. 3. *Gratiâ Dei, te Regem & Advocatum nobis recuperavimus.* Et plus bas : *puto te esse Regem Normanorum, & Advocatum.*

ADVOUER. Les Advocats ou Advoués, dont je viens de parler, devoient intervenir à tous les Actes qu'on passoit touchant le temporel des Eglises. Joachimus Vadianus, au livre *De Collegiis Monasteriisque Germania veteribus*, allégué cette clause d'un ancien Acte : *Ego Bernardus, Angia Abbas, cum consensu fratrum meorum, & Advocati mei Richardi.* Et dans les Centuries des anciennes Chartes Allemandes que Goldast a données au public, il y en a plusieurs, où l'Advoué est nommé avec l'Abbé & les Moines; & entr'autres, la dix-septième. *Convenit inter quemdam virum, nomine Tolonem; & inter Grimaldum, Monasterii S. Galli Abbatem, & Advocatum suum Libonem, unâ cum consensu Fratrum, quoddam Concembium.* Et parce que le consentement & l'approbation des Advoués étoient nécessaires en tels Actes, on forma de-là le verbe *advocare*; duquel nous avons fait *advouez*; qui signifie approuver quelque chose & y donner son consentement. Mathieu Paris dans ses additions aux Vies des Abbés de S. Alban : *Quod frater tuus bene advocaret quod fecit.*

AEROLE. C'est une petite ampoule pleine d'eau, qui se fait sur le corps. Il semble qu'il faudroit écrire *enverole*; car aussi bien ce mot est formé de *eau*, comme qui diroit *aquariola*. En-effet, en Languedoc on l'appelle *aiguavolle*; de *aigue*, qui signifie *eau*; & lorsque l'eau s'est convertie en pus, on l'appelle *pourri*; de *pourrit*, qui signifie *pourri*.

AFAIRE. Nous le prenons absolument pour *negotium*. C'est proprement, *agendum*; c'est-à-dire, *tout ce qui est à faire*; aussi appelons-nous *Agenda*, le Mémoire, ou le rôle, des choses que nous avons à faire. Et anciennement dans l'Eglise, *Agenda* signifioit l'office des Prêtres, qui est proprement ce qu'ils ont à faire. Le Concile de Carthage 2. 9 *Agenda moruorum.* Le *Lectionarium B. Hieronymi: Agenda matutina.*

AFAITER. C'est proprement, *faire souvent une chose en laquelle on croit avoir bonne grace*. Nous l'avons formé du fréquentatif *facitare*. Les Gloses : *facilito, ἑπιπέω*; c'est-à-dire, *travailler avec grand soin*. Aussi dans un autre Glossaire, *facitionarius* signifie celui qui fait profession d'agencer & d'orner les choses : *ὀνομαστικός, Facitionarius.*

AFFUBLER, ou *affuler*. Ils signifient *couvrir*. Les Anciens, lorsqu'ils alloient aux chams, mettoient par dessus leurs habits un manteau qui se fermoit par devant avec une agrafe, appelée en Latin *fibula*; de mesme que nous faisons maintenant avec des boutons. Virgile au 4. de l'Encide, décrivant l'équipage de Didon allant à la chasse :

*Aurea purpuream subnectit fibula vestem.*

De *fibula* on forma le verbe Latin-barbare *affibulare* qui signifie *couvrir*; d'où est sorti le François *affubler*. Hugo de Clerici, Gentilhomme Angevin, qui vivoit du tems du Roy Louis le Gros, en un petit Traité que le Père Sirmond, Jésuite, a fait imprimer à la fin de ses Notes sur les Epistres de Geoffroy de Vendôme : *Pallium, quo in Curia affibulatus erit, dispensatori dabitur.* Les Gloses d'Isidore : *obfibulare, concludere, circumdare.* Il est bien vray qu'en bon Latin on trouve *diffibulare*, mais il signifie *dégrafer la boucle*. Stace liv. 6. de la Thébaïde :

## A F. A G. A I.

— *sario chlamydem diffibulatis auro.*

Toutefois le meſme Hugo de Clerici prend abſolument ce verbe pour *oſter le manteau*, & ſe mettre en pourpoint. Comes ſe deſibulans à ſcanno ſurget; & de manu Senecaſſi ſerculum accipiens, ante Regem & Reginam apponet. Et dans le chap. Clerici, De vitâ & honeſt. Cleric. aux Decretales, il eſt pris pour ſe découvrir: Palliis diffibulatis non utantur in publico; ſed vel per collum, vel ante pectus hinc inde connexis.

**A FREUX.** Je ne ſçay ſ'il le faut dériver d'*Afer*; c'eſt-à-dire, *Africain* & *More*: parceque la plû-part des Africains, & particulièrement les Nègres, ont le viſage hideux & épouvantable.

**A GA.** Cette interjection d'admiration & d'étonnement, fort uſitée à Paris, ſemble être formée d'*ἀγαπῶ*, qui ſignifie *admirer*, & *s'étonner*.

**A GASSER:** *quereller, harceler.* Ce mot eſt formé du bruit que font les pies, lorsque découvrant quelque animal qu'elles n'ont point accoutumé de voir, elles criaillent après luy. Jacques du Fouilloux dans la Venerie, chap. 19. *Que ſi il y a en un gagnage quelques cerfs ayant mué; que ſi les pies ou grailles les agacent ou decelent, ils retourneront tout incontinent.* Et c'eſt pourquoy les Gaſcons & les Picards appellent les Pies *agaces*. Le Gloſſaire de Papias: *Picæ, ajacia.*

**AGENOUILLER.** Comme de *ſeniculus* nous avons fait *ſenoil*: ainſi avons-nous formé *genouil*, de *geniculum*, diminutif de *genus*; deſquels ſont auſſi venus les verbes *geniculari* & *adgeniculari*; & de là, *agenouiller*. Tertullien dans ſon livre de la Pénitence: *Preſbyteris aduolui, & caris Dei adgeniculari.* Les Gloſes: *γεννητός, geniculo, genicular, genua aduolvo.*

**A GRAFE.** Jean Picard, dans ſon *De Priſca Celropadia*, liv. 4. après Budée, dit que ce mot vient d'*ἀγρα*, c'eſt-à-dire *capture, priſe*. Mais Budée ajoute, qu'il pourroit être formé d'*ἀγρῶν*, qui ſignifie *beaucoup*, & de *ἀφῆ*, qui ſignifie *atouchement*: parce que l'agrafe fait que deux choſes ſe touchent & ſe joignent.

**AGRANDIR.** Nous l'avons formé de l'ancien verbe *grandire*. Plante dans ſon *Aulularia*:

*Teſtudineum iſtum ego tibi grandibo gradum.*

**AGREER.** Il n'y a point de doute qu'il ne ſoit formé de *gratus*, duquel il eſt croyable qu'on fit le verbe Latin-barbare *gratire*; d'où vient *agrée*, & en Languedoc *agrada*. Toutefois Spelman dans ſon Gloſſaire, ſur le mot *agreamentum*, veut qu'il ſoit formé d'*agradior*; qu'il dit être pris au ſens d'*agrée*, en quelque endroit de Cicéron, qu'il ne nous a pas pourtant indiqué.

**AGRIER, ou AGRIÈRE.** Il vient d'*agrarium*, formé d'*ager*. C'eſt la part & la portion que le Seigneur prend ſur le champ meſme, lorsque'il eſt cultivé. C'eſt pourquoy il eſt appelé *Terrage* ou *Champart*. Marculſe liv. 1. des Formules, chap. 36. *Pascuarium & agrarium, aut quodcumque poteſt exinde ſolvere.* La Loy des Bajoriens chap. 14. *Qualia tributa reddant, hoc eſt agrarium, ſecundum aſtimationem Judicis: provident hoc Judex; ſecundum quod habet, donet: de modis tres donet.* Où l'on voit qu'anciennement ce droit d'*agrièr* ſe prenoit ſur le blé lorsque'il étoit baru: au lieu que maintenant (du moins en beaucoup de lieux du Royaume) on le prend en gerbe ſur le champ meſme, comme l'on prend la dixme. En Languedoc on appelle ce droit *Taſque*: de *teſta*, qui en bon Latin ſignifie *des terres incultes & de peu de rapports*: parceque leur fertilité n'étant pas aſſez grande pour payer tous les ans une rente foncière, les Seigneurs ſe contentèrent, en les inſéodant, d'en exiger certaine quantité de gerbes lorsque'elles étoient cultivées.

**AIGLANTIER.** Joachim Perion, dans ſon *Traité De Lingua Gallica cum Græca cognatione*, dit que c'eſt le *roſier ſauvage*: & le dérive d'*ἀγρῶν*, qui ſignifie *épine*. Auſſi dans Theophraste, & dans Dioſcoride, *ἀγρῶν*, *ἀγρῶν*, & *ἀγρῶν* ſont des arbuſtes, ou des herbes épineuſes. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que l'aiglantier eſt épineux. Guillaume de Loris, au Roman de la Roſe:

## A I.

— *Par ronces & par aiglantiers,*

*Dont en la haye avois aſſez.*

Et Peyré de Corbia, ancien Poète Provençal, appelle *aiglantine*, le buiſſon ardent dans lequel Dieu apparut à Moÿſe; & le compare à Notre-Dame:

*Dompna, vos eſt l'aiglantina,*

*Que troubet verds Moÿſons,*

*Entre las flammes ardens.*

**AIGRE.** Nous l'avons fait d'*acer*: comme *maigre*, de *macer*. On pourroit auſſi le faire venir d'*ἀγρῶν*, & d'*agreste*, qui ſignifient *sauvage*: parce que les fruits ſauvages ſont d'ordinaire aigres & amers. Joannes Hoſemius liv. 2. chap. 13. des Evêſques du Liege, appelle *agresta*, ce que nous appelons *aigres*: *Vina verò hujus terra nihil valebant, ſed id modicum quod excrevit, erant agresta.*

**AIGUIÈRE.** Il n'y a point de doute qu'il ne vienne du mot *aigue*, qui ſignifie *eau*; dont l'uſage eſt en Languedoc & en Gaſcogne: ce qui ne ſemblera pas étrange à ceux qui ſauront que les anciens François diſoient *aigue*, pour *eau*. Le Maréchal de Ville-Hardouin, au livre 5. *Li corant de l'aigue les emmenoit contrevail le bras.*

**AIGUILLE.** Ce mot eſt formé de *acucula*, *acucula*, ou *acucla*, diminutifs d'*acus*. Le Livre 1. De *Republis*, Cod Theodoſ. *Opportet eam uſque ad acuculam capitii in domo mariti deponere.* Les Gloſes: *Acucula, acus, ἀκίδα.* Un autre Gloſſaire: *acucla, ἀκίδα.* Cette forte d'aiguille, que les femmes portent à la teſte, & qui leur ſert, ou à ſe grater, ou à demêler les cheveux; eſt appelée *discerniculum* par le Poète Lucilius, & *gnafon* dans Feſtus. Car pour celles qui ſervent à tenir & arracher les aſſiquets, & autres pièces d'atour; & que nous appelons *épingles*, Scaliger à remarqué que les Latins les appellent quelquefois *ſiſtulas*, & que leur nom Grec eſt *καλαμίδες* & *σφαιρίδες*.

**AIGUILLETTE.** Ce n'eſt proprement ny le ruban, ny la courroye, avec quoy on attache: mais bien le bout de fer ou d'argent; qui, pour être ſemblable à une aiguille, a donné le nom à l'*aiguillette*.

**AIGUISER.** De *aigu*; qui eſt formé d'*acutus*; vient le verbe *aiguifer*. Ou bien, nous l'avons fait du verbe Latin-barbare *agufare*, que je juge avoir été autrefois en uſage: parce que je trouve dans les Loix de Sicile la diſtion *agufa*, qui ſignifie la pointe d'un bâton aiguilé par le bout. *Conſtitutionum Sicularum lib. 2. tit. 37. lin. 1. Campiones habeant clavas aquales, non ſpinofas, nec cum agufonibus.* En Languedoc, & en Gaſcogne, *aiguifer* ſe dit *agufa*.

**AIR.** Ce que nous appelons *air de chanſon*, eſt le *numerus* des Latins. Virgile dans ſes Eglogues:

— *numeros memini, ſi verba tenerem.*

Monsieur de Saumaïſe a remarqué, qu'on a formé ce mot de *ara*, qu'on a pris pour le nombre: bien que proprement il ſignifie *la marque du nombre*. Nonius Marcellus: *Ara, numeri nota.* Le Poète ancien Lucilius,

*Hæc eſt ratio, perversa ara, ſubducta ſumma improbè.*

**AIRE.** Les oiſeaux de rapine; comme aigles, vautours, autours, faucons, & autres; ſont leur nid au ſommet des rochers, des arbres, & autres lieux élevés. Ces nids ſont appelés en Latin-barbare *aerea*. Les Ordonnances de Jean, Roy d'Angleterre, qui ſe liſent dans l'Hiſtoire de Mathieu Paris: *Unuſquiſque liber homo, habeat in boſcis ſuis aereas accipitrum, ſpervariorum, falconum, aquilarum, & heironum.* Je croy que *aire*, & *aerea*, viennent de *aër*; parceque les nids de cette ſorte d'oiſeaux ſont fort élevés en l'air: ou bien de *αιερ*, qui ſignifie *hauffer*, élever. Toutefois Henri Spelman, dans ſon Gloſſaire, tient que *aire* & *aerea*, ſont formés du Saxon *Eghe*, & de l'Alleman *Eye*, qui ſignifient *œuf*; prenant *aire* & *aerea*, pour les pouſſins de ces oiſeaux; de meſme que Virgile au 4. des Georgiques prend *nidas* en ce ſens-là:

— *ipſaque volucres*

*Ore ferunt dulcem nidis inmitibus eſcam.*

**AISANCE:** *Commodité, facilité.* Je ne ſay ſ'il vient de meſme ſource que *aiſé* & *aiſe*. Toutefois nous le pourrions avoir formé du Latin-barbare *Aecentia*, qui ſe trouve dans la Charte 39. de la Centurie

des Chartes Allemandes, que Goldast a fait imprimer: *Et in Reuinochoa terras & Sylvas, Suetqua, vel alias acentias.* Toutefois Goldast doute s'il faut lire *adcentias*.

AISE'. On a remarqué qu'il vient de *aisé*, qui signifie *fortuné & heureux*.

AISE. Contentement, plaisir. Henri Spelman dans son Glossaire, sur le mot *aisiammentum*, dit qu'il vient de *aisans*, c'est-à-dire *guérison*; par la transposition de l'A devant l'I; mais il est croyable qu'il vient de même origine que *aisé*.

AISNE'. Il faudroit écrire *ainsné*. Il vient de *ains*, formé d'*ante*; & de *natus*. Une ancienne Charte intitulée *Saisina Paganelli*, qu'André du Chesne a donnée à la fin des Historiens de Normandie: *Quod Guillelmus Paganellus habeat saisinam terra, qua fuit domini Radulphi Tesson, sicut ante-natus.* Et plus bas: *Ante-natus capiet portionem suam primus; & post, secundum-natus.*

AISSELLE. En Latin *axilla*, qui depuis a été corrompu & changé en *ascilla*, ou *ascella*. Le Glossaire d'Anselmus: *Ascella, locus sub brachia.* Joannes Tannensis, in *Catholico*: *Ascella, locus sub brachio: dicitur, quod ab eis ascellis brachia cillantur; hoc est, moueantur, secundum Papiam.* A quoy il fait cette addition: *melius ala, sive axilla; nam ala, sive axilla, partes sunt sub brachiis, per quas natura expellit sordidiores humores.* Un ancien établissement de Rouen, qu'André du Chesne a fait imprimer ensuite des Historiens de Normandie: *Si foemina conuincatur esse litigiosa & malefica: alligabitur fune subius ascellas, tunc in aquam proiectetur.*

ALAMBIC. Scaliger dans ses Notes sur le *Culex* de Virgile, dit que les Arabes l'ont formé de leur article *al*, & d'*albis*, qu'Hesychius explique par *χρῆμα, κάδης*; & qu'Athenée met au nombre des coupes, comme fait aussi Dioscoride, dont Plin traduisant les paroles, explique *καβίβη* par *calix*.

ALBERGUE. C'est une espèce de Cens qu'on paye en certains endroits du Royaume, & particulièrement en Guienne: duquel on a autrefois composé, pour s'exempter du logement des gens de guerre. Aussi est-il formé de *Heribergum*, qui étoit parmy nos anciens François, un camp ou un logement de gens de guerre: de *heri*, qui en Langue Tioise signifioit *armée*. Le Glossaire que Juste Lipse a donné dans son 3. liv. des *Epitres ad Belgas*. *Heriberga, castra.* Charles le Chauve, dans ses Capitulaires, Titre 3. chap. 37. *Heribergum nostrum, quod praeterito anno fieri iussimus.* Là fut formé le verbe *heribergare*, qui signifie *loger des gens de guerre, ou contribuer à leur logement.* Les Capitulaires de Charlemagne liv. 3. chap. 68. *Ut non per aliquam occasionem, nec pro Wada, nec de Scara, nec de Waraca, nec pro heribergare, nec pro alio banno, heribannum Comes exaltare praesumat.* De *heribergare* on fit *albergare*, qui signifie même chose: Les Constitutions de Raimond, Comte de Toulouse, que Papius Masso a données dans ses *Annales*: *Item, statumus, ne Barones, milites, & alii homines nostri, Abbatias, graungias, & alias domos Religiosas, importunitate albergandi opprimere praesumant.* Il est bien vray que déjà *albergaria* se prenoit pour toute sorte de logement. Jean Bessy, dans les Preuves de son Histoire des Comtes de Poitiers, & Ducs de Guienne, rapporte une Charte de Guillaume Gaufrid, Duc de Guienne, qu'il a extraite des Archives du Montier-neuf de Poitiers, où se lisent ces paroles: *Ut nullus meorum, non filius, non filia, non uxor, non aliquis propinquus, non Dapifer, non Praepositus, non Mariscalcus, non Seruiens, aut in aliquo ministerio positus, Monachos jam dicti Monasterii, aut homines eorum, in quocumque loco eorum habitent, cogat sibi praebere Albergariam aut hospitium.* Et un autre Acte, extrait du même lieu & du même Duc: *Et concedo omnia, ad ipsum Monasterium pertinentia, libera ab hospitio & albergaria; sicut Pater meus voluit, & iussit esse ea libera & quita.* Dans un Acte de l'Hotel de ville de Toulouse, daté de l'an 1204. *Albergarias, & Albergatrices, significantes les Hostes & les Hostesses qui logeoient les Pelerins, dans une rue appelée pour cette raison de Albergaria: Quod postquam Pe-*

*grini vel Romani uenerint in Carraria de Albergariis de Ponte; Albergatores vel Albergatrices non recipiant Peregrinos nec Romeros.* D'où vient aussi qu'en Italien *albergare* signifie *loger*; & *albergo*, *Logis & Hostellerie*. Ce droit d'Albergue est appelé *Albergaria*, aux Decretales, chap. *Praterea* 23. De *Jure Patronatus*; que la Glose explique mal, *Paitiones, qua debentur pro comestionibus.* Les François disent encore *Héberge-mont*, ou *Héberge*, pour *logement*. La Coutume d'Anjou art. 30. *Celuy qui tient à foy & hommage le hébergement où il demeure.* Celle de Normandie, art. 356. & celle de la Marche, art. 173. prennent aussi *hébergement* en ce sens. Les Coutumes de Calais, art. 180. de Bourbonnois, art. 512. & les Nouvelles de Paris, art. 194. se seruent du mot *Héberge*, pour dire *Logement*.

ALBERENT. C'est un petit Canard sauvago. Joachim Perion, Jean Picard, & plusieurs autres, ont remarqué qu'il est formé de *Alber*, qui signifie *un Canard*.

ALLEGER. De *leuis*, se forma le verbe Latin-barbare *alleuiare*, ou *alleuigare*; duquel nous avons fait *alléger*. Le *Chronicon Weingarenfis Monachi*, qui est au Tome 1. des Leçons Anciennes de Canisius, sur l'an M C X C I I: *Cujus maestria, ex tanti viri, & fortis; amissione, vix alleuari poterat.* Ekkehardus junior, De *Actis Monasterii S. Galli*, chap. 14. *Si quem corpore dolentem tangeret, alleuigaret.*

ALLER. La premiere signification de ce mot, étoit *se promener*; d'où vient qu'on appelle *allées*, dans les jardins, & dans les autres lieux de plaisir, les espaces destinés aux promenades: de sorte qu'il y a quelque raison de croire, qu'il est formé, par contraction, d'*ambulare*. Aussi trouvons-nous que ce verbe signifie proprement *aller*: Nonius Marcellus: *Ire, est ambulare.* Cornelius Fronto: *Ambulare incipiunt infantes, inambulare homines.* Le Concile d'Auxerre, tenu l'an 588. Canon 24. *Non licet Abbati, nec Monacho, ad nuptias ambulare.* Et notez que le titre du Canon est tel: *Abbatii & Monacho ad nuptias ire non licet.*

ALLEU. Ce mot se trouve prononcé diversement. Bouteiller dans sa *Somme Rural* dit *aluez*. La Coutume de Meaux art. 189. 190. & 191. *aley*. Bien que j'en aye parlé amplement dans mon *Franc-Allen de la Province de Languedoc*, liv. 1. chap. 9. je ne laisseray pas d'en redire icy quelque chose. Nous l'avons formé d'*Allodium*, qui est proprement un bien possédé en propriété pleine & absolue, où la directité & l'utilité se trouvent unies sans reconnoître autre puissance supérieure que la Souveraineté. C'est pourquoy il est dit être possédé *ab integro*, ou *cum omni integritate*, dans quantité d'Actes anciens: Il est quelquefois appelé *fundus*; parcequ'au Fief qui luy oppose, on ne possède que l'utilité, le fonds; c'est-à-dire, la propriété demeurant au Seigneur direct. L'ancien Grammaireen Grecislaus: .

*Dicitur Allodium fundus; fundum, maris insum.* Kerardus Augienfis, dans ses Synonimes: *Allodium, sumeg, fundus.* *Allodium* se trouve aussi expliqué par *pradium*, dans la Loy des Lombards liv. 2. tit. 6. Loy 9. comme aussi par un ancien interprète d'Horace, rapporté par Lindeburgius, dans ses Notes sur le Code des Loix Barbares. Marculfe, & les Actes Anciens, se désignent souvent par ces mots *hereditas, proprium, & proprietas*. Les Doctes donnent diverses étymologies de nos *Allodium*. Pitou, en son Glossaire sur les Capitulaires de Charlemagne, veut que ce soit un vieux mot de la Langue Gauloise; & là-dessus il alléque Suétone au chap. 24. de la Vie de Jules César: & Plin au liv. 11. chap. 37. Mais par ce que dans ces Auteurs il est parlé d'une Légion dont César avoit fait la levée en Gaule, appelée *Alauda*; que Plin dit signifier en Gaulois *Galerita*; c'est-à-dire, *Alouette*; je ne voy point encore de quel biais ce grand personnage veut tirer de là le mot *Allodium*. Albiat a cru qu'il venoit du verbe *ludo*, par ce que *ab eo nullam alium laudatium praestandum est.* Beatus Rhenanus lib. 2. *Rerum Germanicarum*: 80 Joachimus Vadianus, se veut dériver du mot *Allerman Anlot*; comme étant un bien inséparable de la

famille. Virus Amerbachius, en ses Notes sur l'Épître des Constitutions de Charlemagne, croit qu'il vient du mot Alleman *all*, qui signifie *tout* : parce qu'il appartient tout entier à son possesseur. Joannes Aventinus, dans un Glossaire, le forme d'*ald*, qui signifie *ancien* : parce que l'Alleu est ancien dans la famille ; comme étant un bien patrimonial & héréditaire. Jean Bodin liv. 1. chap. 9. de la République, le fait venir d'*Aldius*, ou *Aldia*, qui signifie *affranchi*, dans les Loix des Lombards. Et le Docteur Cujas veut qu'il soit appelé *Allodium*, quasi sine leode ; quod ejus possessor nemini sit leodis : car *leodis*, ou *leodis*, est un vassal ou Feudataire. Mais voicy mon opinion, que l'honneur & le respect que je dois à ces grands hommes me permet seulement de hasarder comme une simple conjecture. Après que les Nations Barbares eurent conquis les terres de l'Empire Romain, on appela *Sortes* le pays de leurs conquêtes, où ils établirent leur demeure : parce qu'à mon avis elles leur étoient partagées au sort. Sidonius Apollinaris liv. 7. Epist. 6. *Populos Galliarum, quos Imperator Gothica Sortis incluserat. Victor Uvicentis lib. 2. de Persecutione Vandalorum : Non semel, sed sapius constat esse prohibitum ut in Sortibus Vandalorum Sacerdotes nostri Conventus minimè celebrarent.* Et Procope au liv. 1. de la Guerre des Vandales : *Κληρονομία βαυδάλων*. Cela se voit encore bien plus clairement dans la Loy des Bourguignons, Tit. 6. §. 1. *Si quis fugitivum intra Provincias ad nos pertinentes corripuerit, pro fugitivo solidum unum accipiat.* Et après quelques mots : *Si extra Sortem ; duos solidos, is qui fugitivum arripuerit, pro fugitivo componat.* On n'appela pas seulement *Sortem*, le pays où ces Nations établirent leur demeure : mais encore les terres & les possessions échues en partage aux particuliers ; comme l'on peut voir en ces paroles de la Loy des Wisigots liv. 8. Tit. 5. Loy 5. *Qui Sortem suam concluserit, & aliena pascua absente Domino invadit.* Et en celles-cy de la Loy des Bourguignons Tit. 24. §. 1. *Quia cognovimus Burgundiones Sortes suas nimis facilitate distrabere ; hoc presentis lege credidimus statuendum, ut nulli vendere terram suam liceat, nisi illi qui alio loco sortem aut possessiones habet.* Où la descente de vendre indifféremment à toutes sortes de personnes, fait voir que ces biens appelés *Sortes*, n'étoient pas des Alleus, mais bien des Fiefs ; qui, pour ne commencer que de naître, n'avoient pas encore leur droit & leurs réglemens établis. Or parce que ces Nations, pour se maintenir dans les pays de leurs conquêtes, étoient obligées d'avoir toujours les armes à la main : les Princes qui les commandoient leur départirent depuis ces terres, avec obligation de les servir à la guerre : & ne leur en laissèrent que l'usufruit, retenant pour eux la propriété, c'est-à-dire la faculté d'en pourvoir un autre après leur mort : ce qui fut depuis appelé *Feudum*, & *Beneficium*. Ce fut alors, à mon avis, que les possessions héréditaires & patrimoniales, pour être distinguées de cette nature de biens, appelés *Sortes*, prirent le nom d'*Allodium*, ou *Alodis*, formé de la privative *A*, & du mot *los*, qui signifie *sort* en ancienne Langue Tioise ou Allemande. Le Glossaire Latin-Tiois, que Lipsé a donné dans le 3. liv. de ses Epîtres ad Belgas ; *Los, sortem*. Le petit Glossaire qu'Isaac Pontanus a mis à la fin de son dernier livre *Originum Francicarum* : *Losse, sorte*. Et Kéron, Moine de S. Gal, qui vivoit environ le tems de Charlemagne, en son ancien Glossaire que Goldast a fait imprimer : *Sortiantur, si erlozzan*.

ALMANACH. C'est proprement le Calendrier qui marque les Lunaisons & les Mois. Quelques-uns disent que les Arabes l'ont formé de *man*, qui signifie la Lune ; au Dialecte Dorique *man* ; & de l'article *al*. Quelques autres tiennent qu'ils l'ont fait du même article *al* ; & de *Manach*, qui, en Hébreu, ou Chaldéen, signifie *nombrer & compter* ; parce que l'Almanach sert à savoir le nombre des Jours & des Mois. Il me semble qu'on le pourroit aussi former de l'article Arabe *al*. & de *man*, qui est le Dialecte Dorique de *man*, qui signifie *Mois*, parce qu'en-effet il est divisé par mois. Toutefois H. Erienne, au livre *De Latinitate falso suspecta*, chap. 7. assure que c'est un

mot purement Alleman ; & qu'il prend son origine de cette formule, dont les Allemans se servent lorsqu'ils veulent marquer les tems auquel quelque chose est arrivée, *Als man nach der geburt Jesu Christi unser seligmachers gezelt hat 2560* : C'est-à-dire, lorsque depuis la Nativité de Jesus Christ notre Sauveur on comptoit 2560, ou tel autre nombre.

ALOUETTE : en Latin, *Cassia, Galerita*. Nous l'avons formé d'*Alauda*, qui est un mot d'origine Gauloise. Jules César donna ce nom à une Légion qu'il leva dans les Gaules. Plin. liv. 11. chap. 37. *Ab illo Galerita appellata, postea Gallico vocabulo etiam Legioni nomen dederat Alauda.* Ce qui est encore plus clairement dit par Suétone en la Vie de Jules César, chap. 24. *Qua fiducia ad legiones quas à Rep. acceperat, alias privato sumptu addidit ; unam etiam ex Transalpinis conscriptam, vocabulo quoque Gallico (Alauda enim appellabatur) quam disciplinam, cultuque Romano institutam & ornatum postea universam civitate donavit.* Isaac Pontanus dans son *Glossarium Prisco-Gallicum*, tient que ce nom fut donné à cette Légion, parce que les Soldats portoient sur leurs casques des cimiers, qui ressembloient à la petite rousse de plumes que cet oiseau a sur la teste : & il ajoute, après Casaubon, que de-même les Perses, au rapport de Plutarque en la Vie d'Artaxerxes, appelloient les Carriens *ἀλεκαζρόνας*, c'est-à-dire *coqs* ; parce que les cimiers de leurs casques ressembloient à des crestes de coq. Ensuite dequoy le même Pontan écrit, que pour la même raison ceux de Clèves ayant dressé une Compagnie de Gendarmes, pour résister aux courses des ennemis, on les appela *hanfederen*, c'est-à-dire *crestes de Coq*.

ALOY. Il semble qu'il vienne de *lex* ; comme qui diroit *ad legem* : parce que la monnoie qui est de bonne matiere, est faite conformément à la Loy, & à l'Ordonnance du Prince. C'est pourquoy en Latin la monnoie est appelée *nummus* ; de *νομος*, qui signifie *Loy*.

AMAS, AMASSER. Il y en a qui le dérivent d'*ἀμασσω*, qui dans l'Iliade d'Homère signifie *accumuler, assembler*. Mais il y a plus d'apparence de dire qu'il vient de *massa*, qui signifie *un amas* de quoy que ce soit. Les Jurisconsultes font souvent mention de *massa auri, argenti, aris*. La Loy 89. *De Legatis 3. Massa legati, scyphi ex ea salii exigi possunt.* Virgile liv. 12. des Georgiques :

— *massam picis urbe reportat.*

Isidore liv. 16. chap. 2. parlant des montagnes de sel : *Ut muros domosque massis salis faciant.* Et les derniers Grecs ont appelé *μαζω*, un monceau ou un amas. De *massa* les anciens Latins firent *massare*. Lucrèce livre 1.

*Ignes in coctus stringi, massareque corpus :*

bien qu'on ait voulu substituer *mutare*, au lieu de *massare* : Les Auteurs du tems moyen en ont aussi formé *immassare*. Isidor. liv. 11. chap. 1. *Ultimi sunt molares, qui concisa à prioribus atque confracta subigunt, molunt, atque immassant.* Toutefois Grotius Becanus dans ses Origines d'Anvers liv. 7. veut, que tant le Latin *massa*, que le François *amasser*, & l'Italien *amazzare*, soient formés du Flaman *mas*. *Mas enim nobis non massam Latinarum ; quamvis ea vox à nostrate descendat ; sed summam rerum multarum in unum conservatarum signat. Unde Galli Romanizantes, amasser, & Itali amazzare, fecerunt.*

AMANDE. D'*amygdala*, ou *amygdalum*, on fit, par corruption, *amandola*, & *amandula* : d'où nous avons formé *amande*. Marculte liv. 1. de ses Formules, chap. 11. *Dactylas tantas, pistacias tantas, amandolas tantas.* Anastase le Bibliothécaire dans la Vie de Benoist III. *Amendulas aureas numero undecim.*

AMBASSADEUR. César liv. 6. de Bello Gallico, écrit que parmi les anciens Gaulois, *Ambacti* étoient des Cliens, & des personnes qui tenoient aux grands Seigneurs par quelque puissante considération : *Ut quisque est genere copiosusque amplissimus, ita plurimos circum se Ambactos Clientesque habet ; hanc unam gratiam potentiamque noverunt.* Quelqu'un se pourroit persuader que c'est un mot Latin : sur ce que Pompeius Festus écrit, que chez le Poète Ennius,

*Ambactus*

*Ambactus* signifie un *serviteur* : & qu'il est composé de la préposition *am*, que les Grammaticiens appellent *loquelaire* ; & d'*actus* : comme qui diroit *envoyé & là* : *Am*, *prapostio loquelaris*, significat *circum* : unde *servus Ambactus*, id est *circumactus*, dicitur. Et plus bas : *ambactus*, apud *Ennium*, *servus actus dicitur*. Mais *Joseph Scaliger*, & quelques hommes doctes avec luy, tiennent bien que dans *Ennius* ce mot est purement Latin : mais que dans *César*, il est de l'ancienne Langue Gauloise. En effet, en vieille Langue Tioise, ou Allemande, ce mot signifie *Ministre & Officier*. L'ancien Glossaire de *Kérou* : *Minister*, *ambacht* : ministraverit, *ambachtit*. *Officina*, *ambachtit* : *Officium*, *ambachte* : *Officina*, *ambacht*. Dans l'ancien Moine *Ostridus*, & dans les autres vieux Auteurs de la Langue Tioise, *ambachten* signifie *ouvrir & travailler*. Mais enfin l'usage a élevé ce mot à une plus noble signification : car *Isaac Pontanus* dans son *Glossarium Prisco-Gallicum*, dit que dans la plupart des villes de Flandres, *ambachten* signifie ce corps d'assemblée, où un homme, par le choix des autres, tient le principal lieu, & y est honoré comme Chef. Et il ne faut pas trouver étrange, que ce mot soit pris, tantost pour une fonction honorable, & tantost pour une fonction vile & abjecte ; puisque dans les Loix Barbares, & dans les anciennes Chroniques, *Ministerialis*, qui signifie même chose, se trouve aussi pris pour un simple *Artisan*, & pour un *Officier de Prince ou de Ministre d'Etat*. D'*ambacht* on forma, *ambachtia* ; qui, dans l'Addition premiere art. 17. de la Loy des Bourguignons, signifie *l'usage & le service qu'on tire d'une beste*. *Quicumque asinum alienum, extra Domini voluntatem, praesumpserit ; aut per unum diem, aut duos, in ambachtia sua*. Le même mot signifioit aussi l'employ que le Prince donnoit à quelque personne : car au lieu de ces paroles, de l'édition commune de la Loy Salique Tit. 1. art. 4. *Si in iussione Regis fueris occupatus*, on trouve dans l'édition de *Basle*, in *Ambachtia Regis*. Quoyqu'il en soit, il est certain que de là est venu le mot *Ambasiator*, ou *Ambaxator*, qui du commencement signifioit celui qui avoit la charge de faire quelque chose pour un autre ; mais qui depuis a été seulement pris, pour celui qui porte la parole pour autrui, ou qui a la charge de traiter les affaires d'un autre ; bien que maintenant le mot d'*Ambassadeur*, que nous en avons formé, signifie seulement l'Envoyé, ou le Député, qui traite les affaires de Souverain à Souverain. Car anciennement *Ambasiator* étoit pris pour toute sorte de Député. *Petrus de Vincis* liv. 1. Epist. 8. *Ambaxatores Civitatum rebellium Lombardorum*. Et liv. 3. epist. 82. *Ambaxiatores Civitatum à Papiâ*. Et dans une Lettre de l'Empereur *Frideric*, rapportée par *Mathieu Paris* dans la Vie de *Henri III*. *Cum Ambasiatoribus Civitatum rebellium Lombardia*. Voire même il n'y a pas plus d'un siècle & demi, que les Députés, envoyés à nos Rois par quelques Communautés du Royaume, étoient appelés *Ambassadeurs* ; comme j'ay vu dans les Registres du Parlement de *Toulouse*, où les Députés qu'il envoyoit vers le Roy, prenoient la qualité d'*Ambassadeurs* ; & comme il se voit dans les Archives des Etats de *Languedoc*, où les Députés de la Province sont appelés *Ambassadeurs*, en plusieurs Actes.

**A M B L E R.** Il est formé d'*Ambulare* : parceque les bestes d'amble servent à se promener. *Fulbert*, Evêque de *Chartres* : *Rogo ut secundum promissionem tuam mittas equum ambulatorium*. *Ekkhardus Junior*, De *Casibus Monasterii S. Galli* : *Sternatâr ambulatorix mea quantocyûs*. Le même chap. 10. *Misit post dies istos Dux Burchardo nostro ambulatorium valde debitum & alacrem : audivit enim eum delicatis equis delectari nimium*. Et chap. 15. *Ambulator autem, cui ipse infederat, alacritatem equorum post se sentiens*.

**A M E N D E**, ou *Emende*. Il n'y a point de doute que ce mot ne vienne d'*emendare*, qui signifie ordinairement *corriger & réparer*, mais que les Jurisconsultes prennent quelquefois pour *châtier de fait & de parole*. La Loy 7. paragr. *Præterea*, Digest. De *Injuriis* : *Libertum conquerentem, quod Dominus ei convicium dixit, vel quod leviter pulsaverit, vel*

*emendaverit*. Et la Loy 9. De *Plano*, Dig. De *Officio Proconsulis* : *Libertum non obsequentem emendare, aut verbis, aut fustium castigatione*. De là vient qu'*emende* est une peine pécuniaire : en Latin *multa* ; parceque ce n'est qu'une espèce de correction qu'on fait pour les fautes qui ne méritent point de plus grande peine, bien que pour certains delits on condamne quelquefois à une amende d'honneur. Il y a longtemps que le verbe *emendare* est pris pour *payer l'amende*. Par la Loy des *Bajuvariens* Tit. 1. paragr. 12. celui qui a enlevé une Religieuse, & l'a époulee, est condamné à la remettre dans le Couvent, au profit duquel il est aussi obligé de composer le double de la composition que seroit celui qui auroit enlevé l'épouse d'autrui : *Componat ad illud Monasterium dupliciter ; sicut solet componere, qui alienam rapit uxorem*. Et cette composition est ce que nous appelons *amende* : car il y a ensuite de ces paroles, *Et si moluerit emendare & reddere, expellatur de Provincia*. La Loy des *Saxons* Tit. 10. paragr. 7. *Quicquid servus aut Litus, jubente Domino perpetraverit, Dominus emendet* : ce qu'au paragraphe suivant la Loy appelle *multam componat*. Si bien qu'il n'est pas toujours vray de dire, selon le *Speculum Saxonicum* liv. 3. art. 53. que *multa Judici datur ; emenda parti laesa*.

**A M I R A L.** L'origine de ce mot est fort débattue. Les uns le forment de *ἀμιρῆς*, qui signifie *la salure de la mer* ; parceque les Amiraux sont Chefs des armées navales. Les autres le composent de *Amir*, ou *Emir*, qui signifie *Prince* parmi les Arabes ; & ἀμιρ qui veut dire *maritime* : aussi bien les derniers Grecs l'écrivent ἀμιράδης ; comme il se voit dans le *Curopalata*. Mais l'opinion la plus assurée, comme je croy, est que nos anciens François, dans les voyages qu'ils firent en Orient, empruntèrent ce mot des Arabes ; lesquels, comme je viens de dire, appellent *Amir*, ou *Emir*, un Prince ou Gouverneur de Province. *Mathieu Paris* en la Vie de *Henri III* parlant de la ville d'*Asir* : *Procurator civitatis qui Linguâ eorum Emir dicebatur*. Il est bien vray que les Auteurs écrivent ce mot de diverses façons ; car il y en a qui disent *Amiras*. *Paulus Diaconus Aquileiensis Hist. Miscell. lib. 119. Dolo necatus est Hoamen Dux, cum Amiras decem fuisset annis* : mais avec cette différence, qu'*Amiras* est le titre du Prince Souverain ; & *Amirans*, celui d'un Gouverneur de Prince. *Sigebert* dans sa Chronique sur l'an 630. parlant de *Mahomet* : *Hic in regno Sarracenorum quatuor Prætores statuit, qui Amiræi vocabantur ; ipse verò Amiras dicebatur*. Le même sur l'an 657. *Muhavias ex Amiræo Antiras factus*. Et encore sur l'an 718. *Zuleimen Amiras, cum Amirais suis, & flolo navium pene trium millium, Constantinopolim triennio obsidet*. Quelques autres Auteurs disent *Admiratus*. *Ademarus Engolismensis : Nabuchodonosor, Babylonie, quem vocant, Admiratum*. Et *Mathieu Paris*, dans la Vie de *Henri III*. *Potestas Janue, quem Admiratum vocant*. Il y en a encore plusieurs qui écrivent *Admiraldus*, & *Amiralus* ; conformément à notre façon de parler. L'*Historia Gestorum Via Hierosolymitana*, liv. 5. qui est dans le 4. Tome des Historiens François de du Chefne :

*Tres Ammiraldi ; sic Reges quippe vocati Hierusalem.*

*Robertus Monachus*, dans son Histoire de *Jerusalem*, liv. 4. *Et quos Admiraldos vocant, Reges sunt, qui Provincias regionum præsumt*. L'Auteur du Supplément de la Chronique de *Sigebert* : *Stolus etiam Babylonie per mensem unum obsedit Accaron*. Et les anciennes Annales de France : *Legatos Aaron Amiralumnumium Regis Persarum*. Bref, ce nom se trouve diversément écrit dans *Mathieu Paris*, & dans plusieurs autres Historiens : car on y rencontre assez souvent les mots de *Admirabilis*, *Amiralus*, *Admiratus*, *Admiraldus*, *Admiravifus*. Mais ce qui me confirme davantage en cette opinion, qu'*Amiral* signifie originairement *Chef*, & *Gouverneur* ; & qu'anciennement il n'étoit pas proprement dit d'un Chef d'armée navale ; c'est que le Grand Maître des Arbalétriers a été autrefois appelé *Amiral des Arbalétriers*. *Enguerrand de Monstrelet*, vol. 1. chap. 15. Et là se trouvèrent les François ; c'est-à-savoir, l'*Amiral de France* & l'*Amiral des*

*Arbalestriers*: lesquels avec leur gens se mirent sur mer. Si ce n'est qu'on veuille dire, que lorsqu'il commandoit dans les armées de terre, il étoit appelé, *Maître des Arbalestriers*: & que lorsqu'il étoit sur mer, il prenoit la qualité d'*Amiral*. Du Tillet en son Recueil des Rois de France, nous veut persuader que l'Office d'*Amiral* est fort ancien; & qu'il étoit déjà établi du tems de Charlemagne, parceque, dit-il, Eginard, en la Vie de cet Empereur, appelle Roland *Préfet de la Mer Britannique*. Mais il s'est mépris, en ce qu'il a pris la coste de la mer, pour la mer mesme. Car les paroles d'Eginard sont, *Rutlandus, littoris Britannici Præfectus*: où *litus Britannicum* signifie proprement les villes, les ports, & les terres assises le long de la coste de l'Océan Britannique. Outre que dans l'édition d'Eginard, qu'André du Chesne a donné dans son recueil des anciens Historiens de France, il y a *Limitis Britannici Præfectus*. Or, qu'en ce tems-là l'Office d'*Amiral* n'étoit pas encore établi, il est aisé de le prouver: parceque Charlemagne envoyant une armée navale en l'Isle de Corfèque, pour la défendre des incursions des Mores; elle fut commandée, non par un Amiral, mais par le Connétable, qui étoit alors celui que nous appelons *Grand Ecuyer de France*. Les Anciennes Annales de Fulde, sur l'an DCCCVI. *Eodem anno Rex Burghardum, Comitum stabuli sui, cum classe misit in Corficam, ut eam à Mauris, qui superioribus annis illuc prædatum venire consueverant, defenderet*. De sorte que le terme d'*Amiral* ne se trouve pas usité en France, que depuis les voyages de la Terre Sainte. Il est bien vrai que l'Amirauté ne fut pas d'abord érigée en Office; & que jusqu'au regne de Charles V. les Amiraux étoient institués par nos Rois, lorsqu'ils équippoient des armées navales; & destitués, lorsqu'ils n'en avoient plus à faire. Et le premier qui exerça l'Amirauté en Titre d'Office, fut Amaury, Vicomte de Narbonne; comme du Tillet a remarqué.

**AMORTIR. AMORTISSEMENT.** Les Eglises, Chapitres, Collèges, Confrairies, & Communautés, sont appelées *Gens de main morte*; selon la commune opinion, parce ne pouvant mourir ni aliéner leurs possessions, elles ne peuvent jamais changer de main: bien qu'il y ait plus de raison de les appeler, *Gens de main immortelle*, parce qu'ils ne peuvent jamais mourir. Mais je fais voir sur le mot *Main-morte*, qu'ils sont ainsi appelés; de *main*, qui signifie possession; & de *morte*, qui veut dire inutile & sans fruit: parceque les possessions que les gens de Main-morte acquièrent, sont inutiles & sans fruit, à l'égard des Seigneurs desquels elles relèvent. Et c'est parcequ'ils y perdent les Ventes, les Quints, Requints, Reliefs, Confiscations, & autres Droits dûs, selon les Coutumes des Pais; qui leur pourroient échoir, si tels biens étoient possédés par des particuliers. Ces biens sont dits *amortis*, c'est-à-dire, rendus inutiles & sans fruit à l'égard des Seigneurs de qui ils sont mouvans; lorsque de leur consentement, le Roy, par des Lettres d'Amortissement, les décharge de tous les Droits & devoirs feodaux, s'ils sont tenus en fief; ou de toute sorte de Cens, & autres telles redevances, s'ils sont tenus en roture. Et ce consentement des Seigneurs, est simple ou conditionnel, c'est-à-dire, moyennant le paiement de l'indemnité, ou la nomination d'homme vivant, mourant & conséquant. Il n'y a pourtant que le Roy qui puisse faire tel amortissement: bien que par Arrest de l'an 1277. rapporté par le Président le Maître, au chap. 2. des *Amortissemens*, les Pairs de France soient en droit d'amortir les arrière-fiefs qui sont tenus d'eux: Et par la Coutume de Bar, art. 13. *au Duc de Bar seul appartient de donner amortissement des choses acquises par gens d'Eglise, ou de Main-morte, Chapitres, Collèges, ou Communautés*. Le verbe *amortir*, dans les Coutumes, se trouve pris en diverses significations. Dans la Coutume d'Anjou art. 252. *amortir un hommage*, est l'éteindre par la redevance de quelqu'autre devoir, si la personne Coutumière, (c'est-à-dire, non noble) aborne à quelque devoir, ou amortit la foy & hommage qu'elle doit. Par la Coutume de Rheims art. 23. *Toute personne débile, ou constituée en vieillesse, se peut donner & amortir à tel*

que bon luy semble. Où l'on a fait cette Note marginale: *Amortir, en ce lieu, s'entend de celui qui se donne, luy & ses biens, à qui luy plaît, à la charge d'estre nourri le reste de sa vie*. Le Coutume de Châlons art. 17. porte que les gens de condition servile, & de main-morte, peuvent donner, vendre, & engager leurs meubles & héritages, & eux amortir à qui bon leur semble. Où *amortir* signifie laisser les biens; en la mesme sorte que les Gens de Main-morte, c'est-à-dire, de servile condition, mourans sans enfans, sont contraints de les laisser à leurs Seigneurs. Quelques autres Coutumes disent *se faire mort*, pour *amortir*. La Coutume de Cambresis, Titre 1. 70. & 71. *Se faire mort d'un fief en faveur du plus proche héritier*. En Languedoc, *amortir le feu & la chaudière*, est ce qu'on dit en France éteindre & tuer.

**AMUSER.** C'est occuper à une action oiseuse & de peu d'importance. Il doit venir de l'Allemand *muff*, qui signifie oisiveté; & *muffig*, c'est-à-dire oisieux. Je ne say si ces mots sont formés de *Muse* & de *Musique*; & si les Nations du Septentrion, qui durant leur ancienne barbarie n'estimoient rien que le métier des armes, mirent la profession des Arts Libéraux au rang des choses inutiles, & prirent de là occasion d'appliquer à l'oisiveté les noms de *Muse*, & de *Musique*, sous lesquels les Anciens Philosophes entendent ordinairement les *Arts Libéraux*.

**ANDOILLIER.** Fouilloux, chap. 21. de la Venetie, dit que Phébus l'appelle *antoillier*. C'est le premier cors de la teste d'un Cerf; le second est le *surandoillier*; les autres s'appellent *chevillères*. Puisque Phébus, qui est plus ancien Auteur de la Venerie, dit que Fouilloux l'appelle *antoillier*, il est croyable que c'est son vray nom: de sorte que je me persuade qu'il est formé d'*ante*, qui signifie devant, comme étant le premier cors. Ainsi en Latin *antes*, sont, en une vigne, les premiers ceps; c'est-à-dire, ceux qui paroissent aux extrémités: & *anta*, les jambages des portes; parcequ'en entrant elles se présentent les premières. *Antes sunt extremi ordines vinearum: unde etiam nomen trahunt antæ, quæ sunt latera ostiorum*. Et il est vray-semblable qu'*antoillier* est formé d'*ante*: de mesme qu'*antilena*, qui signifie le poitrail du cheval; comme étant le contraire de *postilena*, qui signifie la croupière.

**ANNATE.** c'est-à-dire, le revenu d'une année. Aussi est-il formé d'*annus*. Un ancien Acte touchant la Terre d'Alzone, en Languedoc, parlant du Droit de Rachat, qui est la perception des fruits d'une année des successions tombées en ligne collatérale: *Domnus noster Rex Francia debet percipere, & percipere consuevit, primam Annatam, seu fructus, redditus, jura, & obventiones, totius dictæ Baronie, dicti anni*. Ainsi *Annatam*, dans la Coutume de Montargis chap. 18. art. 10. est le respit, ou le delay d'un an, donné aux débiteurs. Mais ordinairement *Annate* est le Droit qu'a le Pape de prendre le revenu d'une année des Benefices vacans. Platina, en la Vie de Boniface IX. écrit que ce fut lui qui le premier établit ce Droit; bien que quelques autres, du nombre desquels est Thomas de Valsinghan, sur l'an 1316. en fassent auteur le Pape Jean XXII.

**APPANAGE.** Durant les deux premières races de nos Rois, les Fils de France partageoient les Etats de leurs Pères en égales portions; qu'ils possédoient en Titre de Royaume. En la troisième, parceque dès son commencement presque tout le Royaume se trouva divisé entre les Seigneurs, en fiefs héréditaires & patrimoniaux, l'aîné des Fils de France succéda seul au Royaume; les Cadets n'ayant pour tout partage que les Terres du Domaine de la Couronne, sous le nom d'*Appanages*. Paul Emile, en la Vie de Philippe Auguste, dit qu'après la Conquête de l'Empire de Constantinople, faite par nos François, une grande partie des Terres en fut infeodée; par l'Empereur Baudouin, aux Seigneurs qui avoient aidé à le conquérir; sous l'obligation de la quatrième partie des rentes & des tributs, qu'ils devoient envoyer à l'Épargne de l'Empire: à quoy ils engageoient leur foy, par une espèce de serment, que les Grecs appellent *marázon*; d'où par la suite nos François ont emprunté le mot de *Panage*, ou *Appanage*. Hi, & si qui

alii donabantur urbium regionumve actione, jussi sunt quartam partem publicorum vestigialium Eisco Baldvini Casaris inferre; ac ei se devincere sacratissimâ religione, Panagioque Jurejurando: quo Greco vocabulo etiam vulgò postea Franci usi sunt. Si cette étymologie est raisonnable, j'en fais juge le Lecteur. René Choppin, liv. 2. chap. 2. de Dominio Francia, dit que les mots Panagium, ou Appanage, sont formés de τὸ πᾶν ἅγιον, c'est-à-dire, tout saint: parceque le Domaine de nos Rois, duquel sont tirés les Appanages, est saint & sacré. François Hotman, dans son *Frânco-Gallia*, veut qu'Appanage soit formé d'abannem, qui en Alleman signifie exclurre; parceque les Cadets de France sont exclus de la succession de la Couronne, par le moyen des Appanages. Henri Spelman, en son *Archæologie*, qu'Appanage est formé du verbe *appendere*; comme qui diroit, *appendagium*: parce qu'il est comme un appendice & une dépendance de la Couronne: & qu'on a fait Apponage d'Appendagium; de mesme qu'Arpennium, d'Arpendium, ou Arispendum. Du Tillet, dans son Recueil des Rois de France, dit que quelques-uns tiennent qu'Appanage vient de je ne say quel mot Grec panegos, qui signifie sustentation & provision. Mais il en apporte au mesme endroit une autre origine, que je trouve beaucoup plus vray-semblable que les précédentes. Aucuns, dit-il, ont dit du nom de pain, qui est mot général pour le vivre & entretien de la personne, tant en Langue Française (où en proverbe est dit, il a mangé son pain, pour y avoir esté nourri) qu'Hebraïque: ce que l'Oraison Dominicale témoigne, parlant du pain quotidien. Et certes il y a d'autant plus de raison de croire que le mot Appanage est formé de pain, qu'en Languedoc on appelle *compagnage*, la viande qu'on mange avec le pain; & que *compagnon*, signifie proprement celui qui vit avec nous; & *compagnie*, la société de ceux qui mangent & vivent ensemble. Aussi dans les Coutumes, Appaner une fille, est la doter, & lui donner dequoy vivre auprès de son mari: & la dot est appelée Appanage. La Coutume de Nivernois chap. 23. art. 24. Fille mariée & apannée, ou dotée par pere & mere vivans. Et au mesme lieu: Dot & Apannage. La Coutume de la Marche art. 292. La mère, ne le frère, après la mort du pere, ne peuvent apanner leur fille, ou sejour, des biens à elle échus par succession de ses Prédécesseurs. Et la Coutume de Bourbonnois art. 265. dit Appanner, de toute sorte d'enfans; car parlant d'enfans mariés par échange, ils sont, dit-elle, censés & réputés estre deslois apannés.

APPENS. Nous disons que quelqu'un a été attaqué de guet appens, lorsque ç'a été à dessein, & non par cas fortuit. Les anciens François disoient guet appensé. Enguerrand de Monstrelet vol. 1. chap. 73. Trahissons par tres-grans mauvaisies & aguets appensés conspirées: Où appensé signifie résolu & prémédité: aussi vient il de penser, qui, comme nous disons sur le verbe penser, signifie quelquefois penser & estimer.

APPENTIS. C'est un corps de logis, galerie, ou telle autre sorte de bâtiment, ajouté à une maison. Il vient d'appendix, qui signifie accessoire & augmentation. Les Gloses: Appendix, ὑπόδραγμα.

APPOINTER. C'est donner le salaire & la récompense des services rendus. Il est formé de *punctum*, qui signifie salaire & récompense. L'Empereur Anastase, en la Loy *Laudabile*, Cod. de Advoc. divers. Judicium: Inter spectabiles sacri nostri Consistorii Comitibus divinâ nostrâ Serenitatis manu, puncti consequi solatia.

APPUYER. Les Latins appellent *podium*, aux maisons & aux Theatres, cette petite muraille qui régné autour du comble du bâtiment, en forme de terrasse: laquelle, pour s'avancer environ un pié hors du plain de la principale muraille, est ainsi appelée, de πούς qui signifie un pié: & parceque ce *podium*, sert d'appuy, & de soutien à ceux qui veulent regarder en dehors, on en a fait le verbe Latin-barbare *appodiare*; duquel nous avons formé appuyer. Joannes Januensis in *Caibolico*: Appodio, innitor. Radulphus Ardens en les Homélies, parlant de l'Elephant: Huic venator insidians notat arborem cui se appodiat, cum requiescit. Guillaume de Nangis en la Vie de S. Louis: Appodiantes gla-

dios lateri ejus. Guillaume le Breton dans sa Philippide livre 2.

Fossis jam plenis parmas ad moenia miles  
Appodiat.

Et Rigordus, de Gestis Philippi Augusti, Regis Francia: Turris autem qua maledicta dicebatur, qua longo tempore nostris multa mala intulerat, à Minarvis Regis fuerat suffossa, & lignis ibi positis appodiata; ita quòd ad ipsius ruinam non restabat, nisi quòd ignis supponeretur.

AQUITTER. Sur le mot quite, je fais voir qu'il vient de *quietus*, parceque celui qui a payé ses dettes, est quiet & en repos. De *quietus* on a formé le verbe Latin-barbare *acquietare*, duquel nous avons fait *acquitter*. Les Loix d'Ecosse, intitulées *Regiam Majestatem*, liv. 2. chap. 42. *Hereditates instauratas & de debitis acquietatas*. Et liv. 4. chap. 24. *qualiter homo acquietabit contra dominum suum*. Et au chap. 75. du mesme livre: *si autem per Sacramentum illorum acquietetur, quietus sit*. Mathieu Paris en la Vie de Henri III. *quadam debita dicti Abbatis, per se, & Priores Cellarum mercatoribus transmarinis benigne acquietabat*.

ARBALESTE. Il est formé d'arcus, & de balista. Guillaume le Breton, comme nous verrons cy-après, l'appelle *arcu-balistarius*. Rigordus, de Gestis Philippi Augusti: *Quidam Arcubalistarius de Castro, indignatus, &c.* Les Gloses: *Arcubalista, oxogno*. Aussi bien Scorpio en Latin est une machine de guerre, ainsi appelée, à cause des traits qu'elle jetoit, dont la pointe étoit mortelle, comme celle de la queue du Scorpion. Idore liv. 18. chap. 8. *Scorpio, est sagitta venenata, arcu, vel tormentis, excussa*. Anciennement aussi *ballista* étoit une machine de batterie. Ovide lib. 1. *Tristium, Eleg. 2.*

Quam grave ballista moenia pulsat onus.

On s'en servoit aussi pour defendre les Villes, & les vaisseaux de guerre: Et parcequ'elle étoit bandée avec un tour, elle étoit appelée *ballista à turno*; & en François, *arbaleste à tour*. Marinus Sanutus Torfellus, in *Secretis Fidelium Crucis* lib. 2. cap. 8. *quòd in quolibet navigio dulcis aqua, ballista grosse à turno, cum suis muniminibus, portarentur*. Guillaume de Lortis au Roman de la Rose:

Vous peussiez les mangoneaux  
Voir par dessus les carneaux;  
Et aux archères tout autour  
Sont les arbalestes à tour.

A l'imitation de ces grandes arbalestes, on en fit de petites, dont un homme seul se pouvoit servir: & parcequ'en les lâchant on les appuyoit contre l'estomach, Marinus Sanutus, au livre cy-dessus allégué, chap. 22. les appelle *ballistas à pectoribus*. Elles avoient un os, pour en lâcher le trait, qu'on appeloit *noix*; comme nous sèfons encore. Guillaume le Breton, liv. 5. de sa Philippide:

Guido nucem volvit ballista pollice levo,  
Dextra premit clavem.

Il y avoit cette différence entre les traits des arbalestes, & ceux des arcs: que ceux là étoient appelés *quarreaux*; & ceux-cy *flèches*. Le mesme Guillaume le Breton liv. 2.

Nec tamen interea cessat ballista, vel arcus:  
Quadrellos hic multiplicat; pluit illa sagittas.

Et Rigordus, de Gestis Philippi Augusti: *Quadrellos cum ballistis, & sagittas cum arcibus*. Guillaume le Breton, au mesme livre, écrit que l'usage des arbalestes étoit inconnu en France durant le règne de Philippe Auguste.

Francigenis nostris illis ignota diebus  
Res erat omnino, quid ballistarius arcus,  
Quid ballista foret: nec habebat in agmine toto  
Rex quemquam, sciret armis qui talibus uti.

Et au liv. 7. il dit que ce fut Richard Roy d'Angleterre qui en apprit le premier l'usage aux François. Car décrivant la Parque *Atropos*, qui veut que ce Roy meure d'un coup d'arbaleste, il la fait parler de cette sorte:

Hac volo, non aliâ, Richardum morte perire:  
Ut qui Francigenis ballista primus usum  
Tradidit, ipse sui rem primitus experiatur;

Quamque alios docuit, in se vim sentiat artis.  
Toutefois je trouve que durant la Vie de Louis le Gros, ayeul de Philippe Auguste, l'usage des arbalestes étoit déjà en France: car Suggor, Abbé de S. Denis, en la Vie de ce Prince, dit qu'il attaqua *Droganem Montia-*

*cessem cum magna militari sagistaria manu, et balistaria.* Et plus bas : *Radulphus Viromandensis, ballistarum quadro oculo est privatus.* Pour concilier ces contrariétés, il faut remarquer que le Pape Innocent III. qui vivoit du tems de Philippe Auguste, & de Richard Roy d'Angleterre, deffendit, sur peine d'excommunication, l'usage des arbalestes contre les Chrétiens ; *cap. unico de Sagistariis* : que lorsque Guillaume le Breton écrit, que parmi les François, *illis diebus*, l'usage des arbalestes étoit inconnu, il marque le tems durant lequel on obéissoit à la deffense du Pape ; à laquelle Richard s'étant rendu desobeissant, il fut le premier qui par son exemple rétablit parmi les François l'usage des arbalestes, qui par un juste jugement de Dieu luy coûtèrent enfin la vie.

**A R C A J E L E T.** Il est composé d'*arc*, & de *jalet*, qui, selon R. Estienne, en son Dictionnaire, signifie un globe, ou boulet : qui est formé de *βαλλειν*, qui signifie *jetter*.

**A R C E N A L.** Quoique ce mot signifie toute sorte de magazin d'armes, il n'étoit originairement entendu que du lieu où sont bâtis & gardés les vaisseaux de guerre & leurs équipages ; tel qu'est l'Arccenal de Venise. Meursius en son Glossaire Grec barbare : *ἀρκενάλης, navale*. Aussi est-il composé du mot Latin *Arx*, qui signifie *Citadelle*, & de *αἰας*, qui signifie *mer*.

**A R C H I V E S.** C'est le lieu où l'on garde les Actes & les Documens qui concernent le public. Il est aussi appelé *Tabularium* ; & en Grec *καρτοφύλακιον*, & *γραμμειολοφύλακιον*. La Loy 9. paragr. 6. Digest. *de pœnis*. *In publico instrumenta deponantur, Archivio forte, vel Grammatophylacio.* D'*Archivum*, ou, selon quelques autres, *Archivum*, nous avons formé le mot *Archives*. Quelques-uns le dérivent d'*ἀρχη* qui signifie *Principauté* : parceque, disent-ils, c'étoit dans la maison du Prince, qu'on gardoit les Actes & les Documens du public. Mais on pourroit aussi le dériver d'*ἀρχαίος*, qui signifie ancien ; parceque c'est proprement le lieu où l'on garde les anciens Documens.

**A R D I L L O N.** C'est ce petit fer aigu qui prend & accroche la boucle. Il est formé de l'ancien verbe François *aerdre*, qui signifie *prendre & accrocher* ; comme qui diroit *aerdillon*.

**A R M O I R I E S** ou **A R M E S.** C'étoient anciennement des figures que les Gens de guerre portoient peintes ou gravées sur leurs écus, pour se faire connoître sous les armes. Maintenant ce sont des marques honorables des Familles, qui, par droit de succession, appartiennent à ceux qui en portent le surnom. L'Écu en est le lieu originare, & comme naturel : d'où vient qu'elles sont ainsi appelées ; parceque sous le nom d'*arma*, les Romains entendoient particulièrement les Écus. Il est bien vray que ce mot généralement signifie *les armes deffensives*. Isidore liv. 18. chap. 5. *Arma sunt quibus ipsi tuemur* : *tela, qua emittimus*. Le Glossaire de l'Évesque Goth Anstlembus : *Arma, quibus deffendimur, rotunda* : *tela, quibus oppugnamus, longa*. Et le Grammairien Servius sur ces paroles, *Arma viri*, du 4. de l'Éneïde : *Gladus*, dit-il, *abusivè* : *nam arma propria sunt, qua armos tegunt*. Toutefois il y en a qui prennent proprement *arma*, pour *les Écus*. Joseph Scaliger sur Varron *De Lingua Latina* : *Arma propria sunt scuta* : *ut Tarpeia necata armis Sabinorum, id est scutis* ; & *Ancilia arma, id est scuta*. Aussi dans les anciennes Glosses Grecques & Latines, *σπλον*, qui signifie toute sorte d'armes, se trouve expliqué par *scutum* : comme *scutum*, par *σπλωνι scutarius*, par *σπλωνης* & *σπλωνώτης*, par *insigniaris*, qui est un feldier de Devises & d'Armoiries. Dans le liv. 8. de la Thébaïde de Stace, les Écus se trouvent en deux endroits absolument appelés *arma*. Le premier, où il décrit l'Écu de Drias, qui avoit pour Devise un Trident & un foudre :

*Promovec ecce Drias, hic cui nūva arma Tridentem,  
Atque auro ruda fulmen habent.*

L'autre, où parlant des gens de guerre du pays voisin du mont Parnasse, il leur donne, en faveur d'Apolon, des branches de laurier pour cimier ; & pour Devise, aux uns Tityus, que ce Dieu tua à coups de flèches, & aux autres l'Isle de Délos, lieu de sa naissance, ou bien son carquois.

*Omnibus immixtas cono super aspice lauros,*

*Armaque vel Tityon vel Delon habentia, vel quas  
Hic Deus innumerà laxavit cade pharetras.*

Quant à l'origine des Armoiries, il est certain que l'ambition de se faire connoître dans les occasions de la guerre, en fit trouver l'invention. Car les gens de guerre, craignant que dans le desordre & la confusion d'une mêlée, où le visage caché sous une visière baillée, & l'uniformité des armes de tous les combattans, les pouvoit faire passer pour inconnus, la gloire de leurs belles actions ne leur pût être disputée, dans l'incertitude de ceux qui les avoient faites ; ils s'avisèrent de faire peindre ou graver des signes particuliers sur leurs Écus, parceque, de toutes les armes, c'est celle qui est le plus exposée à la vue, puisqu'elles servent à couvrir les autres, & à esuier les premiers coups des ennemis. C'est pourquoy ces signes, comme il se voit dans Végèce, furent appelés *δίσταγμα*, c'est-à-dire, *indices & manifestations*. Nos anciens François les appeloient aussi *connoissances*. Le Roman de Guillaume au court nés :

*Content le Comte à son heaume genés*

*As connoissances de son Escu bandé.*

Et Guillaume le Breton liv. 9. de sa Philippide, parlant de la Cotte d'armes des Chevaliers, où leurs armoiries étoient peintes ; dit que c'étoient des signes & des marques, pour les distinguer les uns des autres :

*Quaque armatura vestis consuevit supremo*

*Servata, cuique sicut certis distinctio signis.*

Mais, parceque ceux qui ont écrit des armoiries se toutement fort à la recherche de ceux qui en furent les Inventeurs : sans s'amuser à faire le rapport de leurs opinions, je dis qu'Hérodote, le plus ancien des Historiens Grecs, au liv. 1. écrit que les Cariens, peuples de l'Asie mineure, trouvèrent l'invention de faire des Devises sur les Écus des gens de guerre ; d'enrichir leurs casques de pennaches, ou tel autre ornement, & d'attacher au revers des Écus les anses qui servent à les manier. Ce qui est confirmé par Strabon, au liv. 14. de sa Géographie, qui fait voir par l'autorité des Poëtes Anacréon & Alcée, qu'on donnoit aux pennaches des casques, & aux anses des Écus, l'épithere de *τὰ κρητὰ*, parcequ'elles étoient de l'invention de ce peuple.

Les Armoiries n'étoient anciennement que des Devises volontaires, qu'un chacun prenoit selon sa fantaisie, sans que les enfans fussent obligés de porter celles de leurs peres, ny d'aucun de leurs Prédécesseurs. Mais parceque maintenant elles sont héréditaires, & qu'elles passent à tous les descendans avec obligation de les porter ; il faut que je dise en quel tems & pour quelle raison, de volontaires qu'elles étoient, elles devinrent nécessaires. Je tiens donc qu'en France, & par conséquent parmi les autres nations de l'Europe, qui n'ont été que les singes de ses anciennes Coutumes, les armoiries fixes & héréditaires commencèrent avec l'acquisition générale de la propriété des fiefs, & que ce fut environ le commencement de la troisième Race de nos Rois, que le Roy Hugues Capet, pour affermir la Couronne sur sa race & sur celle de ses Successeurs, & contenter un grand nombre de Seigneurs qui menaçoient de se détacher de son obéissance, se trouva obligé, par raison d'État, de relâcher à toute la Noblesse la propriété des fiefs, qui n'étoient la plupart tenus qu'à vie, comme sont maintenant les Bénéfices de l'Église. Cette générale acquisition de la propriété des fiefs, se fit avec l'observation de certaines formalités du tems : d'où les Seigneurs prirent occasion de rendre les Armoiries fixes, héréditaires, & affectées aux familles. Je trouve que selon la pratique des Romains, & de quelques autres nations, nos anciens François avoient de coutume de s'introduire en la possession d'un bien, dont on prétendoit la propriété par une saisie, c'est-à-dire, par l'apposition des Armes du Prince, sous l'autorité duquel on mettoit, comme en dépôt, la chose prétendue, jusqu'à ce qu'elle fut adjugée par sentence définitive ; ce qu'ils appeloient *ad proprium facere*, & qui se pratique encore aujourd'hui en matière de saisies, qui en ont pris le nom, comme je fais voir sur le verbe *saisir*. Là dessus je me persuade, sans meilleur avis, que la Noblesse qui avoit reçu la propriété



des Fiefs avec attribution de certains droits Royaux, entre lesquels étoit celui de rendre justice en son nom, eut aussi qu'elle pouvoit saisir son Fief en son nom, & de sa propre autorité; & qu'elle prit la hardiesse de faire cette saisie, ou prise de possession, par l'apposition de ses propres Armes, dont à cet effet elle posa l'Ecu sur la porte de la principale maison du Fief. D'où vient que depuis, les Seigneurs font peindre ou graver leurs armes sur les portes des Hôtels & des Châteaux, pour faire connoître qu'ils leur appartiennent. Et parce qu'aparavant, les Armoiries étoient changeantes & volontaires; les Seigneurs les rendirent dès-lors fixes & nécessaires, & en transmittent l'usage à leurs successeurs, aussi bien que la propriété des Fiefs. Par ce moyen les Armoiries furent tellement affectées aux Fiefs, qu'elles n'en pouvoient pas être séparées: jusques-là même que lors qu'un Seigneur prenoit le surnom d'un Fief, il en devoit nécessairement porter les Armes. C'est pourquoy anciennement les Seigneurs; & sur tout, les Cadets; épousans l'Héritière d'un Fief, en prenoient en même tems le nom & les armes. J'en pourrois rapporter quantité d'exemples: mais quand j'auray fait voir, que même les enfans de France le pratiquoient, il n'y aura personne qui le puisse révoquer en doute. Hugues, frère du Roy Philippe I. ayant épousé l'Héritière de Herbert Comte de Vermandois, prit les Armes de sa femme, qui portoit d'or échiqueté d'azur. Robert, Comte de Dreux, fils de Louis le Gros, prit les Armes d'Agnès, Comtesse de Brenne, qui portoit d'azur échiqueté d'or à la bordure de gueules. Pierre de Dreux, l'un de ses descendans, surnommé *Mauclerc*, ayant pris pour femme, Alix, Comtesse de Bretagne, prit aussi les Hermines de Bretagne, que ses successeurs, quoy que Princes du sang de France, ont depuis porté. Enfin Pierre, fils du Roy Louis le Gros, ayant épousé Isabelle de Courtenay, en prit le nom & les armes, qui étoient d'or à trois tourteaux de gueules. Ce que du Tillet avoit sans doute remarqué, lors qu'au chapitre des Noms & Surnoms des François, il écrit ces paroles: *Et dura esse forma long tempus, que la plupart des familles n'estoient connues que par l'Ecu & Armoiries*. Dequoy, & de la Coutume de saisir les Fiefs, je trouve une belle preuve dans le Roman de Guillaume au Court nés: où Anselme Princesse Sarrazine, désirant connoître un jeune Seigneur François, luy demande seulement quelles sont les armes de son Fief.

*Elle l'appelle en Roman tot après  
N'el soit nomer, si li dit, biax amis,  
Com avés nom à la Corr Loys?*

*De queux Escus est vostre Fief saisis.*

Car à cause de cette saisie, ou prise de possession, qui se faisoit par l'apposition de l'Ecu, comme je viens de dire, le mot *saisir* vint enfin à signifier ce que nous disons maintenant, *blasonner* & *armoyer*: comme il se voit manifestement en ce lieu de Froissart, vol. 1. chap. 210. *Fist desveloper sa banniere, qui estoit saisie d'or & d'azur à un chef palé*. Le Doct. Mr. de Saumaïse dérive ce mot *saisir* de *σάωζω* qui signifie *couper la bourse*; bien que, s'il le faut tirer du Grec, il y ait plus d'apparence de croire, que le verbe *σαίρω*, duquel nous l'avons formé, vient de *σάωζω*, qui signifie *un Ecu*; puisqu'en effet *saisir* est proprement mettre l'Ecu & les Armes du Prince sur la possession debatue en justice. Je pourrois encore fortifier de quantité d'autres preuves, ce que je viens de dire de l'origine des Armoiries: mais je les réserve pour un Traité particulier que j'en dois donner au public moyennant la grace de Dieu.

**AR PENT.** Ce mot, selon quelques uns, est de l'ancienne Langue Tioise, ou Gauloise: & selon quelques autres, de la Latine. La Loy des Wisigoths liv. 8. tit. 4. Loy 25. *Medietas aripennis*. Liv. 10. tit. 1. L. 14. *Per singula aratra quinquaginta aripennes dare solent*. Grégoire de Tours liv. 5. chap. 17. *Unam amphoram vini per aripennem*. Reginon, liv. 1. *De uno Aripenna unam amphoram vini*. Les anciennes Formules: *Vineam qua continet Aripennis tantos*. Toutefois le mot *arpentum* se trouve dans la Loy des Bajuvariens tit. 1. chap. 4. paragr. 2. *Pratum arpentio clauditur*. Isaac Fontanus

dans son *Glossarium Prisco-Gallicum*, veut que ce mot soit formé d'*ar* ou d'*arce*, qui signifient *terre*, en Langue Allemande; & de *pands*, qui se dit de tout ce qui est enfermé dans certaines bornes: *Arce enim, & arce, terram dicimus; pand autem, illud quodcumque certo circumscriptum termino, modoque, intelligimus*. Et il fonde son opinion sur ce que Columelle, ancien Auteur, liv. 5. chap. 1. témoigne que ce mot est de l'ancienne Langue Gauloise. *Galli semi-jugerum Aripennem vocant*. Mais Joseph Scaliger, dans ses Notes sur le Poëme intitulé *Dire*, qu'il attribue à Valerius Cato, soutient que ce mot est d'origine Latine; parceque dans les anciennes Gloses on trouve *Aripennium, ἄριον περὸς ἄριον*, c'est-à-dire, une espèce de mesure Géométrique: & conclut de-là, qu'il est formé d'*arva* & de *pendere*; mais que de même que Plaute a écrit *dispendere*, pour *dispendere*, on a fait aussi *Aripennis* de *Aripennium*: ce qui semble être en quelque façon confirmé par ce lieu d'Ordre Vital au liv. 5. de son Histoire Ecclesiastique, *unum Agripennem vinea*. Isidore liv. 15. chap. 15. le dérive aussi du Latin, mais c'est du verbe *arare*. *Actus quadratus undique finitur pedibus CXX: hinc Bæticæ Arapennem dicunt; ab arando scilicet*.

**ARQUEBUSE.** Ce mot est composé d'*arc*, & de *buse*, qui signifie *trou*, en Italien; comme qui diroit, *arc troué* ou *percé*, parce que l'un des bouts de l'arquebuse, qu'on appuie contre la joue, ou contre l'estomach, étant anciennement courbé & crochu, & pour cette raison appelé *croce*, représentoit en quel que façon la moitié d'un arc. Polydore Virgile liv. 2. c. xi. *De Inventoribus Rerum*, tient à la vérité qu'*arquebuse* est composé d'*arc* & de *buse*: mais que c'est parcequ'à la guerre on commence les mêlées par les coups d'arquebuse; comme anciennement on le faisoit par les flèches; & à cause du trou par où le feu est mis dans le canon qui contient la poudre. *Arcusbusius à foramine, opinor, quo ignis in pulverem fistulâ contentum immittitur: cum Itali bulium vulgò foramen dicunt. Arcus quòd instar arcus pugnantis sit; quippe hodie hujusmodi tormenti usus in primo statim pugna loco est, quem olim sagittariis dabant*.

**ARRANGER.** C'est proprement ordonner & disposer par ordre. Il est croyable que ce verbe est formé du Latin-barbare *arrigare*, qui signifie ordonner. La Loy des Lombards liv. 2. tit. 14. Loy. 17. *Et si casu faciente, sine heredibus mortuus fuerit, & ante judicaverit res suas proprias, id est, adgaverit & arrigaverit, secundum legem Longobardorum, habeat cui donaverit*. Où, comme témoigne Lindenbrog, les Gloses ont marqué, **ARRIGARE IN INFIRMITATE, res suas ordinare**. Aussi bien *arrigaverit*, en ce lieu, explique le verbe *judicaverit*; comme encore maintenant nous prenons le verbe *ordonner*, pour *juger*; & *Ordonnance* pour *Jugement*. Au reste il ne faut pas trouver étrange que d'*arrigare* on ait fait *arranger*; parceque souvent nous prononçons par la syllabe *ran*, ce que les Anciens prononçoient par *ri*. Car l'illustre famille de Rome, qu'on nomme maintenant *Frangipani*, est appelée *Friganenem*, par Geoffroy de Vendôme liv. 1. epit. 8. & *Domus Frigepanensium*, par Ptolomée, Evêque de Luques, en sa Chronique sur l'an M C X X X I I I.

**ARREST.** Les Jugemens des Cours Souveraines sont ainsi appelés, d'*ἀρῆσθαι*, qui signifie *un Decret* & *une chose concludue* & *arrestée*. Les Gloses: *ἀρῆσθαι, placitum*. Et un autre Glossaire: *placitum, ἀρῆσθαι, ἀρῆσθαι*. Ce mot vient du verbe *ἀρῆσθαι*, qui signifie *plaire*. Et il est vray que les mots *placitum*; & *plaisir*, qui en est formé; n'appartiennent, en matière de jugemens, qu'aux Puissances & Cours Souveraines. Et de fait, ce qui est appelé *Parlement*, depuis le commencement de la troisième race de nos Rois, étoit appelé *Placitum*, durant la première & seconde race: & nous voyons encore qu'il n'y a que le Roy qui se serve de ces mots **CARTE EST NOTRE PLAISIR**; où le mot *plaisir*, ne signifie pas proprement ce qui plaît, mais bien ce qui est ordonné & arrêté.

**ARRESTER.** Il n'y a point de doute, que lorsqu'il signifie *terminer*, *conclure*, & *résoudre* quelque chose, il ne vienne du mot *Arrest*. Mais lorsque nous

disons *arrester un prisonnier*, il est croyable qu'il vient de *restis*, qui signifie *une corde*. Guillaume le Breton, liv. 13. de la Philippide, parlant des prisonniers que les François firent à la Bataille du pont de Bovines:

*Jam desunt restes, jam desunt vincula ligandis.*

Lindembrog, dans ses Diverses Leçons sur les Loix Barbares, dit que dans le titre 15. paragr. 4. de la Loy Salique, où il y a: *Si quis hominem, praeceptum Regis habentem, contra ordinationem Regis ad salire prae-sumperit*, l'édition d'Allemagne porte, *extra ordinationem Regis restare, vel ad salire, prae-sumperit*. De *restare*, on forma depuis *arrester*. La Loy des Lombards liv. 3. tit. 1. paragr. 48. *Domini temporales, Consules, & Rectores, per secularem potestatem res & bona Clericorum occupant & arrestant.*

ARRIEREBAN. La commune opinion est que ce mot vient d'*Heribannum*, qui se trouve avoir deux significations: la première est le cri & la proclamation, par laquelle ceux qui étoient obligés de servir le Prince à la guerre, étoient avertis de se rendre à l'armée. Et ainsi les Capitulaires de Charles le Chauve, expliquent *Heribannum* par ces mots, *Hofis annuntiationem*: où *Hofis* signifie *Armée*. L'autre signification de ce mot est l'amende à laquelle on étoit condamné pour ne s'être pas rendu à l'armée. Les Capitulaires de Charlemagne liv. 3. chap. 67. *Quicumque liber homo in hostem bannitus fuerit, & venire contempserit, plenum heribannum, id est, solidos 60. persolvat*. Et ce mot est composé de *her*, ou *heri*, qui, en ancienne Langue Tioïse, signifie *armée*; & de *bannum*, qui veut dire *cri*, & *proclamation*. Je ne puis pourtant me persuader qu'*Arriereban* vienne d'*Heribannum*. Car *Arriereban* est proprement la convocation des Vassaux qui tiennent les Arrieresiefs, & ne relève que médiatement du Roy: & *Ban* est celle des Vassaux qui tiennent les siefs mouvans du Roy, sans moyen. De sorte que, comme *Arrieresief* est composé d'*arriere*, que nous avons formé de *terra*, comme *pietre* de *petra*; puisque les Feudistes l'appellent en Latin *retrofeudum*; il faut par même moyen que la convocation de ceux qui tiennent les Arriere siefs, soit appelée *Arriere-ban*; de *retro* & de *bannum*. Car de même qu'*Avant-garde* est la première partie de l'armée, & *Arriere-garde*, la dernière; *Ban* en est la première convocation, & *Arriere-ban* la dernière.

ARRIERE-FAIX. C'est la membrane dont l'enfant est enveloppé dans le ventre de sa mere. Les Grecs l'appellent *χοειον*, qui est en Latin *secunda*, ou *secundina*. Nous l'appelons *arrieresaix*, c'est-à-dire, *dernier fardeau*; parcequ'il sort de la matrice après la naissance de l'enfant. Et c'est ainsi qu'*arriere-saison* est le dernier tems de la saison; & *Arriere-garde*, la dernière partie de l'armée. C'est aussi de *χοειον*, que les Romains nommoient *chordos*, les agneaux qui naissent au delà du tems que la nature leur a prescrit. Varron de *Re Rustica* liv. 2. chap. 1. *Dicuntur agni chordi, qui post tempus nascuntur ac remanserunt in volvis intimis, vocant χοειον, à quo chordi appellati*. Columelle liv. 7. chap. 3. appelle aussi *chordum*, le foin qui vient en la dernière saison. Les Romains appeloient *Chordos*, les hommes qui avoient été dans le ventre de leur mere au delà du tems ordinaire.

ARTICHAUT. Toute la planta est appelée *uva-agé*, & le bout, ou pour mieux dire, le fruit, *αξιδωπος*, par les Grecs; & *strobilus* par les Latins, bien que *αξιδωπος*, soit proprement *une pomme de pin*. Charles Etienne dans son livre de *Re Hortensi*, dit qu'*Hippocrate* appelle *cocalum*, le fruit de cette plante; & qu'en y ajoutant l'article des Arabes *al*, on en fit *alcoocalus*, & enfin, par la corruption de l'article, *articocalus*, d'où nous avons enfin formé *artichaut*.

ARTILLERIE. Nous appelons ainsi les canons, coulouvines, & autres pièces de batterie de Campagne: bien qu'originaiement ce mot signifiait les arbalestes, les traits & les flèches. Aussi est-il formé d'*arcus* & de *telum*. Il est pris quelquefois pour les arcs, & pour les arbalestes; comme dans le Sire de Joinville, en l'Histoire de S. Louis: *Nul ne tiroit d'arc, d'arbaleste, ou d'autre artillerie*. Mais le plus souvent il est pris pour les traits, & pour les flèches. Froi-

sart vol. 1. chap. 142. *Et tant furent en tel estat, sans eux mouvoir ne reculer, que ces Archers eurent employé toute leur artillerie. Lors jetterent leurs arcs à terre. Le Sire de Joinville: Les Turcs leur lancerent par à travers les rues, qui estoient estroites, force de trait & d'artillerie. Ce mot est aussi pris, pour tout ce qu'on jette pour repousser un assaut. Froissart vol. 1. chap. 40. *Puis fist armer ses gens, & chacun aller aux queues, pourvus de pierres & chaux vive, & de telle artillerie, comme il appartenoit pour les garder*. Joinville appelle *Maistre de l'Artillerie*, celui qu'il nomme peu après *Maistre des Arbalestriers*.*

ASSAILLIR. Du Latin *assilire* est formé le Latin-barbare *ad salire*, duquel nous avons fait *assaillir*. La Loy Salique tit. 19. paragr. 10. *Si quis alterum in viâ ad salierit*. Et tit. 37. paragr. 2. *Si quis ingenuum servum alienum ad salierit*. Et les Capitulaires de Charlemagne liv. 5. tit. 212. *Qui peregrino nocuerit, vel eum ad salierit*.

ASSASIN. De même qu'en Latin *Sicarius*, qui signifie *Assasin*, est formé de *sica*, qui est une espèce de couteau; ainsi avons-nous formé *Assasin* de *sahs*, qui, en ancienne Langue Tioïse, signifie *couteau* ou *poignard*. Withikindus, lib. 1. *Gestorum Saxonorum*, dit que les Saxons furent ainsi nommés, de ce qu'en un Traitté, où ils devoient terminer les différens qu'ils avoient avec les Turingiens, leurs anciens ennemis, ils les poignardèrent avec des couteaux qu'ils avoient porté sous leurs caques: *Cultelli enim, dit-il, Linguâ nostrâ sahs dicuntur: ideoque Saxones nuncupatos, quia cultellis tantam multitudinem fudissent*. Ce qui se trouve aussi remarqué par le Poëte Engelhusius, Saxon de nation:

*Quippe brevis gladius apud illos saxa vocatur*

*Unde sibi Saxo nomen traxisse videtur.*

Iaac Pontanus liv. 2. chap. 2. de ses Origines Gauloïses, assure que pour cette raison les anciennes armes de la Saxonie étoient deux couteaux passés en sautoir; & il ajoute, qu'encore de son tems les Danois, & les Frisons Orientaux, appeloient *sahs*, les ciseaux & les couteaux. Le Glossaire ancien, que Lipse a inséré au 3. livre de ses Epîtres ad Belgas: *Scarlans, novaculus: nam sahs, cultrum notat*. Et Haiminsfeld Goldast, dans ses Notes sur les anciennes Poësies Allemandes, remarque que *sachs* (qu'il dérive du Latin *sica*, ou *saxum*; parceque, comme il fait voir, les Anciens faisoient des couteaux de Pierre) est proprement un poignard ou couteau: & *Ostervachs, sica Paschalis*; c'est-à-dire, le poignard qu'on portoit aux jours de festes Grégoire de Tours liv. 4. chap. 49. dit que Frédegonde fit assassiner le Roy Siebert, *cum cultiris validis, quos vulgò scramafaxos vocant*. Et l'Empereur Frideric liv. 1. chap. 50. de *Arte Venandi cum avibus*, dit qu'il y a une plume de l'aile des oiseaux appelée *saxellus*: parcequ'elle ressemble à un couteau. Il y avoit anciennement en Asie, dans la Province de Tyr, un peuple appelé *Assasini*; & par corruption, *Assasides*, & *Chasfi*; commandé par un Prince Sarrazin nommé le *vieil de la Montagne*, qui, par une obéissance aveugle, leur faisoit entreprendre d'aller assassiner ceux que bon luy sembloit, & particulièrement les Princes Chrétiens. Ce peuple étoit proprement appelé *Beduins*, comme témoigne le Sire de Joinville en la vie de S. Louis. *Tandis, dit-il, que le Roy séjournoit en Acre, vindrent devers luy les messagers du Prince des Beduins, qui se appelloit Le vieil de la Montagne*. Et il est croyable que dans les voyages que les Princes Chrétiens firent en la Terre-Sainte, les Allemans, dont les armées des Empereurs Conrad & Frideric I. étoient composées, donnèrent à ce peuple le nom d'*Assasins*: de *sahs*, qui, comme je viens de dire, signifie *poignard* ou *couteau*, en leur Langue, en y ajoutant l'article *al* des Arabes; comme qui diroit *Alsasins*; car ils les devoient du commencement appeler *Sacins*, puisque dans Nicetas ils sont appelés *Chasfi*. Et pour faire voir que le nom d'*Assasin* n'étoit pas de la Langue Turque ou Sarrasin; comme quelques-uns s'imaginent; Guillaume, Archevesque de Tyr, dans la Province duquel ce peuple habitoit, auprès de l'Evesché qu'il appelle *Antarade*, dit que les Chrétiens du Levant, & les Sarrasins mêmes, ignoroient

pourquoy ce nom leur avoit été donné: *Hos*, dit-il, *tam nostri quam Sarraceni, nescimus unde deducto vocabulo Assisinos vocant*. Mais ce qui fait voir encore plus clairement qu'ils sont ainsi nommés de *sabs*, qui signifie, *couteau*, ce sont ces paroles de Mathieu Paris, dans la Vie de Henri III. *Assisinos, quos Cultelliferos appellamus*. Et je trouve dans un ancien Etablissement fait l'an 1152. par les habitans de Toulouse, que les mauvais garçons étoient appelés *Couteliers*, à cause des couteaux dont ils se servoient: *hominem malum quem Cultellarium vocant*.

**ASSEMBLER**: *mettre ensemble*. Il est formé de *simul*; comme d'*insimul* on a fait *ensemble*. Eginardus epist. 13. *Quando insimul fuerimus locuti*.

**ASSENER**. Ceux qui veulent donner un grand coup, ont accoutumé, pour ne faillir point l'atteinte, d'approcher plutôt, par forme de visée & de mesure, leur instrument du lieu où ils veulent frapper. Cela s'appelle proprement *assener un coup*. Aussi *assener* est forme d'*ad*, & de *signare*; comme qui diroit *assignare*, c'est-à-dire; *adresser le coup à un certain signe ou marque*. Et de fait dans les Coutumes, *assener*, *assenée*, *assène*, sont même chose qu'*assigner*, & *assignat*. La Coutume d'Auvergne chap. 21. art. 6. *Le Seigneur direct peut faire assener sur la chose tenue de luy*. La Coutume de Haynaut chap. 33. *Les veuves, pour leurs douaires & assènes*. Chap. 72. *Lettres de douaire ou assène*. Et la même; *Assénées* Où il est dit dans une Note marginale: *Assénées, ou assènes, sont assignats & conventions de mariage*. Dans le Roman de Perceval le Galois, *assener* est pris pour *faire signe*, ou *appeler par signe*.

*La damoiselle une meschine*

*A tout coïement assène,*

*Coïement li dit a celée,*

*Et que nus hom ne l'entendit.*

**ASSÉS**. Il est croyable que comme *satis* vient de *saio*; cet adverbe est formé d'*assu*, futur d'*assu*, qui signifie *saouler*; d'où vient aussi *assu*, qui veut dire *assiduum*.

**ASSEURER**. Comme de *securus* nous avons fait, par contraction, *seur*: ainsi du Latin-barbare *adsecurare*, nous avons formé *asseurer*. Dans la Charte du Traité de paix entre Henri II. Roy d'Angleterre & ses enfans, rapportée par Roger de Hoveden: *Adsecuroit in manu domini Regis patris sui, quod illis qui serviunt ei, nec malum, nec damnum aliquod hac de causâ faciet*.

**ASSIETE**. Les assietes d'étain ou d'argent, qu'on range autour de la table, sont ainsi appelées, parce qu'elles marquent les places de ceux qui s'y doivent asséoir, que les anciens François appelloient *assietes*. Froissart vol. 4. chap. 91. décrivant le festin que fit le Roy Charles VI à l'Empereur Venceslaus en la ville de Rheims: *Et fut l'assiete de la table telle que je vous diray: à la table du Roy fut tout premierement assis le Patriarche de Hierusalem, le Roy d'Allemagne après; le Roy de France le tiers, & le Roy de Navarre le quart*.

**ASSOMMER**. De *ov'v'v'v'v'*, qui signifie *charge*, vient le Latin-barbare *sauma*, dont nous avons fait *sommier*, qui est une beste de charge: de là je croy que nous avons aussi formé le verbe *assommer*, qui signifie proprement *accabler sous la pesanteur des coups*. Voyez *Sommier*.

**ASSOUVIR**; *remplir & saouler*. Il semble que c'est une Metaphore prise des étangs qui sont dits *assouvir*, lors qu'ils se remplissent suffisamment d'eau. La Coutume de Nivernois chap. 37. art. 22. *Estang qui n'assouve point de luy mesme; s'il est d'agoust, est prisé chacun arpent vingt sols; & s'il est de fontaine, vingt cinq sols; & s'il assouve de luy mesme, trente sols*.

**ATACHER** en Languedoc & en Gascogne on dit *estaca*. Les anciens François appelloient *étache*, & depuis *étache*, un pieu ou un pal planté dans la terre pour y arrester & attacher quelque chose. La Coutume de Haynaut chap. 109. *Faire une maison sur quatre estaches*. Enguerrand de Monstrelet vol. 1. chap. 2. *Une chaisne tenans à une estache*. La Coutume de Rheims art. 351. *Planter bouquets & étaches*. Celle d'Artois

art. 98. *Estaches de moulin à vent*. Je crois que ce mot est formé de *stava*, qui selon Pithou se trouve dans les vieux exemplaires de la Loy Salique tit. 30. §. 32. au lieu de *statua*, & qui signifie, *un pal*. Mais soit qu'il y faille lire *stava* ou *statua*, ces mots sont sans doute formés du verbe *stare*. De *étaque* ou *étache*, on fit *atache*, & de là le verbe *attacher*, qui signifioit originellement *lier & arrester* quelque chose contre une étache; & qu'on a depuis étendu à tout ce qui est cloué & arrêté. Mathieu Paris, en la Vie de Henri III. *Retentus, quod vulgariter dicitur attachatus*. Dans une Charte rapportée par le même Auteur en la Vie du Roy Jean: *Licet Comiti, vel Ballivo nostro, attachiare & imbreviare catalla defuncti*. Et dans ses Additions aux Vies des Abbés de S. Auban: *Attachiare & distinguere*. Les Loix de Malcolme, Roy d'Ecosse liv. 2. chap. 9. *Malefactor debet attachiari, & duci in carcerem*.

**ATISER**. Joachim Péron dans ses Dialogues de *Lingua Gallica origine*, tient qu'il est formé d'*atōzōr*, qui signifie *irriter*. Mais Robert Etienne dans son Dictionnaire, le forme d'*ad*, & de *titio*, qui signifie *tison*.

**ATOUR**: *ornement*. Henri Spelman en son Archeologie, ou Glossaire, croit que ce mot est formé du verbe *tourner*, qu'il prend pour *changer*, & donner une chose au-lieu d'une autre: parce que ceux qui ont le soin de donner les habits & les ornemens aux Princes, leur en changent souvent. *A Gallico tourner; hoc est, vertere, commutare, rem unam in vicem alterius dare; unde qui Nobilibus sunt à vestium mutatione, eosque ornant & instrunt, (Cosmeta nempe & Camerarii) Atourneurs appellantur*. Mais je ne say si en disant à *Gallico*, il entend la Guienne, où les Anglois ont été long tems les maîtres; & où *tourner* signifie *changer*. Car pour *tourner*, les François ne le prennent point en ce sens. Toutefois on pourroit dire qu'*atour* vient de *tourner*; entant qu'il signifie *faire & agencer au tour*; & que les ornemens des femmes ont été appelés *atours*, parcequ'en matiere de gentillesse & d'ornemens, qui sont ordinairement de figure ronde, il est nécessaire de les arrondir au tour.

**ATRAPER**. Il vient de *trape*, qui est une machine à surprendre les oiseaux, le diminutif duquel est *trebuchet*; en changeant le P en B. François Pithou témoigne, que là où nous lisons, dans l'édition ordinaire de la Loy Salique tit. 7. *Si quis turturum de reti aliterius, aut quamlibet aviculam de quolibet laqueo vel decipulâ furatus fuerit*, il y a dans les vieux exemplaires, & dans l'édition d'Allemagne, *si quis ancellum de trapa furaverat*.

**AVANCER, AVANCE**. Il est certain, comme je fais voir sur le mot *Doresnavant*, que *avant* est formé d'*antea* ou *ante*. Et ainsi *avancer* est fait d'*antecedere*; & *avance*, d'*antecessus*. Car *antecedere* signifie *prendre ou bailler par avance*. Les Gloses: *πρὸ λαμβάνω praeceptio, antecapio, praesumo, precedo, antecedo*. Sénèque liv. 4. de *Beneficiis*: *Ego quod cui debeam scio, aliis post longam diem repono, aliis in antecessum*. Quintilien, Declam. 12. *Prosit mihi quod apud negotiatores solet in antecessum dari*.

**AVANTGARDE, ARRIEREGARDE**. Les Armées sont divisées en trois parties *Avantgarde*, *Bataille*, & *Arrieregarde*. La première & la dernière sont pour garder, c'est-à-dire, *conserver & maintenir* la Bataille, en laquelle consiste la plus grande force de l'Armée. L'une est formée d'*Antegarda*; & l'autre de *Retrogarda*. Le *Gesta Ludovici VII. Regis, filii Ludovici Grossi R. Illi de Retrogarda putabant, quod, sicut ordinaverant adscenso monte, ibi deberent sistere, & sua tentoria collocare, & propter hoc quia nesciebant Antegardam ulterius praevertessam*.

**AUBAIN, AUBAINE**. Les Etrangers, nés dans les Terres qui ne sont pas de la Couronne de France, sont appelés *Aubains*. Il y a diverses origines de ce mot. Quelques-uns le forment d'*albinatus* qu'ils composent d'*alibi*, & de *natus*. Les autres d'*Advena*: car les Aubains ou Etrangers sont appelés *Advena* dans les Capitulaires de Charlemagne liv. 3. chap. 18. & dans ceux de Charles le Chauve tit. 12. chap. 9. & tit. 13.

chap. 6. Ils sont aussi appelés *Adventitii* titre 31. chap. 31. Toutefois les Doctes ont déjà remarqué que le mot *Aubain*, est formé d'*Albanus*, ou d'*Albinus*. Les Ecoffois, ou, pour mieux dire, les Hibernois; auxquels appartient proprement le nom de *Scoti*, étoient anciennement appelés *Albani* ou *Albini*. C'est pourquoy en quelques endroits d'Ecosse ils sont encore appelés *Albanis*. Et Gerardus Mercator dans son *Atlas*, dit qu'encore maintenant ceux des Ecoffois naturels, qui ont retenu quelque marque de leur ancienne Langue, appellent l'Ecosse *Albain*; & les Irlandois *Alabany*. Voite mesme George Buchanan liv. 5. de l'Histoire d'Ecosse, soutient qu'Alcuin est surnommé *Albinus*; parcequ'il étoit Ecoffois de Nation. D'où il appert que Julien Peleus, Question 127. n'a pas raison de dire qu'*Albinus* est un mot corrompu, qui ne se trouve en aucun bon Auteur. Ceux de cette Nation avoient accoutumé de voyager dans les pays étrangers, & mesme d'y établir leur demeure. Walafridus Strabo liv. 2. chap. 47. de la Vie de S. Gal: *De natione Scotorum, quibus consuetudo peregrinandi jam penè in naturam conversa est, quidam adventantes, &c.* De sorte que par la suite du tems, toute sorte d'Etrangers, nés hors du Royaume, furent appelés *Albani*. Des Lettres parentes des Rois Lothaire & Louis, données en faveur de Liéard, Evêque de Paris: *Nec de liberis hominibus, Albanisque, ac Colonis in supradictâ terrâ commanentibus, aliquem censum, vel aliquas redditiones accipere presumas.* Et un acte de l'an M L X V. extrait des Archives de l'Abbaye de S. Pierre de Hasnon, rapporté par André du Chesne dans les Pieuves de l'Histoire des Comtes de Guînes: *Advenas, quos Albanos vocant.* Galfredus Momemontensis liv. 2. chap. 1. de l'Histoire des anciens Rois de Bretagne, écrit que l'Ecosse ou l'Hibernie, a pris le nom d'*Albania*, de son ancien Roy *Albanactus*; lequel, comme remarque Ponticus Veruanius liv. 2. de l'Histoire de Bretagne, étoit fils de ce Brutus qu'on croit avoir donné le nom à la Bretagne. Mais il est bien plus croyable que le mot *Albania* est formé d'*Albion*, qui est le nom que les anciens Auteurs donnent à la Bretagne. Du mot *Aubain* sont formez *Aubaine*, *Aubenage*, ou bien *Aubaineté* ou *Aubaineté*; comme disent les Coutumes d'Artois & de Haynaut; qui est le Droit par lequel le Roy succède aux biens des Aubains ou Etrangers qui meurent dans les Terres de son obéissance.

Ce Droit d'Aubaine, qui n'appartient qu'au Roy, & duquel on a fait un Droit de souveraineté, est dans le Royaume de France l'une de ces coutumes contraires à la liberté naturelle, que les nations du Septentrion ont introduites dans les Terres de l'Empire Romain par eux conquises: & l'un de ces Droits, que Boutiller en sa Somme Rural appelle *Hayneus*. Aussi certes est-il odieux, d'autant qu'il repugne à l'hospitalité, à laquelle la nature, la raison, & la Religion mesme oblige les hommes. Encore que nous ayons divisé le monde en tant de Provinces, il n'est à proprement parler qu'une vilie, puisque tous les hommes n'y respirent qu'un mesme air, n'y sont éclairés que d'un mesme soleil; & que les Rois qui commandent aux Provinces, n'y sont que des Capitaines ou des Commissaires de Quartier, relevant d'un seul Prince souverain, qui est Dieu. Le monde, dit Philon Juif, au livre intitulé *La Vie du Politique*, ou de *Joseph*, n'est qu'une grande ville, *ή μεγάλη πόλις ή ημεσος έστ*. Et Tertulien, dans l'Apologétique, assure que les premiers Chrétiens ne considéroient le monde que comme une seule République: *unam omnium Rempublicam agnoscimus mundum.* Et c'est pourquoy ayant été demandé à Socrate d'où il étoit; du monde, répondit-il: *totius enim mundi*; dit Cicéron *Tusculan.* v. *se incolam & civem arbitrabatur.* De sorte que comme dans une Ville, ou dans un Etat, ceux qui passent d'un quartier à l'autre, ne perdent point la qualité ou le privilège de citoyens, ou ne devroit pas considerer comme Etrangers, ceux qui sortent d'un Royaume pour aller habiter en un autre, y établir leur fortune, & y vivre soumis aux mesmes Loix que les autres habitans. Aussi selon le Droit Romain, dont les Loix sont sans doute les

plus justes du monde, les hommes de condition libre, de quelque nation qu'ils fussent, habitans dans les terres de l'Empire, y étoient tenus pour Citoyens Romains, depuis la Constitution de l'Empereur Antonin, dont il est fait mention en la Loy *In toto orbe*, §. *de Statu hominum*, & dans la Nouvelle 78. chap. 5. De la vient que, selon le mesme Droit, il fut permis aux Etrangers, non seulement d'établir leur habitation en tel endroit de l'Empire que bon leur sembleroit, mais encore d'y avoir la libre disposition de leurs biens: *Omnes Peregrini & Advena liberè hospitentur ubi voluerint: & hospitati si restari voluerint de rebus suis, liberam ordinandi habeant facultatem, quorum ordinatio inconcussa servetur,* dit l'Authentique *Omnes Peregrini*, au Code *Communia de success.* Les Aubains ou Etrangers ont aussi la mesme liberté de disposer de leurs biens dans les Loix des Lombards *L. unica. Titulo de Advenis, lib. 3.*

AVEUGLE. De la privative *ab*, & d'*oculus*, on fit le Latin-barbare *aboculus*; duquel nous avons formé *aveugle*. Car il se trouve des Auteurs qui disent *abocellus*, pour *aveugle*. Petrus Blesensis *Sermone 11. Noli sequi retributiones, ne faciant te senem abocellum.* Et *Sermone 43. Ne munera exoculent te, & faciant senem abocellum.*

AUMAILLE. Joachim Péron dans son livre *De Lingua Gallica cum Græca Cognatione*, dit que les Paylians & les Marchands appellent les brebis & les moutons du seul nom d'*aumaille*; qu'il dérive ou de *μαίλα* qui signifie *laine* & *raison*, ou de *μαίλα*, qui signifie *brebis*. Toutefois dans la Coutume de Sens, art. 147. il est pris pour les bœufs & pour les vaches: *On ne peut mener bestes aumailles, chevalines, chevres, ou autres qui peuvent porter dommage, au vejez ex bois & taillis.* En effet Herman de Valenciennes, au Roman de la Bible, introduit Pharaon, qui raconte de cette sorte à Joseph le songe qu'il avoit fait des sept vaches grasses & des sept maigres:

*L'autre jour m'endormi, & en dormant songeay  
Que j'estoye en un champ; tout flori le trouway;  
Herbe à os aumaille, quatorze en s'y trouway.*

AUMOSNE. Il est formé d'*eleemosyna*, qui signifie en Grec *misericorde*. On le prenoit anciennement pour toute sorte de charité faite aux pauvres ou à l'Eglise. Les anciennes Coutumes de Paris, intitulées *Li Establisement li Roy de Franco, selon l'usage de Paris*, &c. *De héritage qui est donné en aumosne, en Religion.* La Coutume de Normandie art. 139. *Par aumosne ou bienfait que fuisse le Vassal de son bien à l'Eglise.* Les anciens François étoient si charitables, que comme s'ils n'eussent eu de bourse que pour faire l'aumosne, ils l'appeloient *aumosniere*. Les anciennes Coutumes de Paris, que je viens d'alléguer, disent au livre premier, que *le Gentilhomme qui perd ses meubles par mesfait, s'il porte les armes, en conserve une partie, & entr'autres, le lit de sa femme, une robe à contoyer sa femme, & un anel, & une ceinture, & une aumosniere.* Guillaume de Lorris au Roman de la Rose:

*Lors a de s'aumosniere traite  
Une petite clef bien faite.*

Et plus bas:

*De gans d'aumosniere de soye,  
Et de ceinture de contoye.*

Une Morale manuscrite, composée par l'ordre du Roy Philippe III. parlant de la Charité: *C'est le denier-Dieu, dont l'on achate tous les biens du monde, & toutes-voies remaint sous-jours dans l'aumosniere.*

AUMUSSE. Encore que les Chanoines la portent sur les bras, il est certain que c'étoit anciennement un habillement de teste. Lazare Baif, en son livre de *Re Vestiaria*, chap. 16. croit que ce mot est formé du verbe *amicire*: car parlant des Chanoines, *tempore astivo*, dit-il, *utuntur amictu pelliceo, quem ab amiccendo ut opinor, vulgè amicciam vocant.* Mais il n'y a point de doute qu'il est formé d'*almutium*, qui signifie mesme chose. Radevicus de *Gestis Friderici I.* liv. 2. chap. 67. parlant du Chancelier Rolland: *Cum pellibus nigro pallio coopertum, & cum nigro almutio.* Aux Clémentines, de *Statu Monachorum*, &c. chap. 1. *Almutis de panna nigro, vel pellibus, caputium loco*

*loco, cum caputis habitis quem gestaverint, sint contenti.* Oû l'on voit que les aumusses étoient indifféremment faites de drap ou de peaux. On pourroit dire que du commencement elles étoient des marques de dignité: car outre que nous venons de voir qu'un Chancelier en portoit, je trouve que les Empereurs mêmes s'en font servis. L'ancienne Chronique de Flandres, chap. 105. parlant de l'entrevûe de l'Empereur Charles de Luxembourg, & du Roy Charles VI. *A leur assemblée l'Empereur osta aumusse & chaperon tout jus; & le Roy osta son chapel tant seulement.* Ce qui pourroit porter quelqu'un à croire qu'*almutium* vient d'*almities*. Sospater Charisius, Instit. Grammatic. lib. 1. *Almitias, ἄλμιτια*, c'est-à-dire, *ornement*. Les Gloses: *Almitias, ἄλμιτια ἄλμιτια*: c'est-à-dire, *accroissement de dignité*. Et ce mot est dérivé d'*almus*, qui signifie quelquefois honorable & glorieux. Les Gloses: *Almus, ἀλμύρος, ἔδος*. Toutefois il y a quelque apparence de croire, que du commencement les aumusses étoient un habillement de tette, fait de poil ou de peaux d'animaux; que les Moines, ou les Chanoines, portoient par forme de mortification: & qu'elles furent appelées *almutia*; d'*alma*, que je trouve avoir été pris pour *cilicium*. Les anciennes Annales que Mr. Pithou a données au public, sur l'an DCCC LXXVII. racontant comme le Pape Jean VIII. étant contraint d'abandonner la ville de Rome, à cause de la persécution de Lambert & d'Albert, ou Adalbert, disent qu'il couvrit l'aurel de S. Pierre d'un cilice: *Altare S. Petri Cilicio cooperuit, & cum illa ostia ejusdem Ecclesie clausit.* Ce que Pierre le Bibliothécaire, dans son *Historia Francorum Abbreviata*, sur la mesme année, a écrit en ces termes: *Inde templum Petri clausit, cujus ara prius almâ adoperata est.* On pourroit aussi dire qu'*almutium* & aumusse sont des mots formés, par corruption, d'*armilaus*, ou *armelausa*; qui signifient le scapulaire des Moines, ou tel autre sorte d'habit, qui couvroit la tette & les épaules. Isidore liv. 19. de ses Origines chap. 22. *Armelausa vulgò dicta, quòd ante & retro divisa atque aperta est; in armos tantum clausa, quasi armiclausa, C litera à blata.* Les Gloses du mesme Isidore: *Armilaus, Scapulare Monachorum.* Quelques-uns se sont imaginés qu'aumusse est formé de *haut* & de *mucer*: comme qui diroit *hautmuce*; parce qu'elle mucer, c'est-à-dire, *cache*, la plus haute partie du corps.

**AUTAN.** C'est proprement le vent qui souffre en France du costé de la mer Méditerranée: ainsi appelé, d'*alium* qui signifie la mer. En-effet, sur les costes du Bas-Languedoc on l'appelle *marin*. Toutefois *altanus* est proprement ce vent qui souffre seulement sur la mer. Car comme remarque Isidore dans ses Origines liv. 13. chap. xi. cette douce agitation de l'air, qui n'est pas assez forte pour porter le nom de *vent*, & qu'il appelle *spiritus*, est appelée *altanus* sur la mer, & *aura* sur la terre: *duo sunt autem extra hos ubique spiritus, magis quam venti. Aura & Altanus. Aura ab aere dicta, quasi aerea; quòd lenis sit motus aeris; agitatus enim aet, auram facit; unde & Lucretius,*

*aereas auras. Altanus qui in pelago est, per derivationem ab alto, id est mari, vocatur.* La mesme chose est remarquée par Papias. *Altanus, status qui in alto est, id est in pelago.*

**AUTOUR.** Toute sorte d'oiseaux de proye sont appelés *accipitres*; *ab accipiendo*, comme qui diroit, oiseaux preneurs. C'est-pourquoy ils sont aussi appelés *acceptores*. Charisius Sospater: *Accipter & accipiter dicitur. Virgilius enim accipiter dixit; Lucilius, acceptor.* Ainsi pourroit-on dire que le mot *autour*, est formé, par contraction, d'*acceptor*. Mais parce que l'*autour* est appelé *astore* en Italien, & *astou* en Gascon; on pourroit aussi dire qu'il est formé d'*asturias*, c'est-à-dire, étoilé: qui est un oiseau de proye, ainsi appelé, parcequ'il a le plumage marqueté, & comme parsemé d'étoiles. Aristote en fait mention liv. 9. chap. 36. de l'Histoire des animaux. Toutefois Raphaël Volaterran au liv. 25. dit que les Italiens ont formé *astore* du nom d'un oiseau de proye appelé *astorgius*: *Astorgius Pausanias ponit, quos Italici astores dicunt.* Mais j'aime bien mieux dériver les mors d'*autour*, *astore*, & *astou*; d'*astur*, qui est un oiseau de proye; ainsi appelé, parceque les Asturies, Provinces d'Espagne, en produisent de fort bons, desquels fait mention Julius Firmicus lib. 5. *Marhescos.* Il est aussi appelé *asturco*, pour la mesme raison. Papias: *Asturco, Accipiter major.* Au-reste, nos anciens François avoient en telle estime la chasse de l'oiseau, ou fauconnerie, que dans les Capitulaires de Charlemagne liv. 4. tit. 21. il est défendu de saisir pour l'amende appelée *Virgilâus*, ny l'*Autour*, ny l'*épée*. *In compositionem Virgilâi volumus, ut ea dentur, qua in lege continentur, exceptio accipitre & spatâ.* Ce que l'Empereur Louis le Debonnaire ordonne encore dans la Loy des Lombards liv. 1. tit. 9. Loy 33.

**AUTRUCHE.** Il n'y a point de doute qu'il ne soit formé de *struthio*. Mais comme les François prononcent l'*au* par *o*, il est croyable que de l'article Grec *α*, & de *στρουθ*, ils ont formé *autruche*. Et c'est l'opinion de Joachim Péron, dans son livre *De Lingua Gallica cum Graecâ cognatione*.

**AYEUL.** En Languedoc *aujol*. Ils ne sont point formés d'*avus*; mais bien de son diminutif Latin-barbare *aviolus*. Un Acte de l'an 1194. qui est dans les Archives de l'Hôtel de Ville de Toulouse: *Idelphonfus, Comes Tolosa; qui fuit Aviolus ipsius Domini Raymundi, Comitis Tolosa.*

**AZUR.** couleur bleue. Jul. César Scaliger Exercitation 324. contre Cardan, dit qu'il vient de *lazul*, qui en Langue Arabe signifie une espèce de terre, ou de pierre, qui teint en bleu: *Maura vox hac & Amabum Lazul; à glebâ, sive lapide, quem νεύρον Græci, nos caruleum, privato vocabulo.* Frotarius, Evêque de Toul, en une de ses Epîtres qu'André du Chesne a donnée au 2. vol. de son Recueil des Historiens de France: *Peto ut nobis mirtas, ad decorandos parietes, colores diversos qui ad manum habentur, videlicet auripigmentum, folium Indicum, minium, Lazar, atque Prasinum.* Meursius en son Glossaire Grec-barbare: *αὐζούριον, color caruleus.*

## B A A.

**BAAILLER.** De *beer*, ou *bayer*; qui signifie en vieux François, *ouvrir la bouche*; est formé le fréquentatif *baeiller*, qui est *ouvrir souvent la bouche*: comme de *badâ*, qui en Languedoc signifie *beer*, on a fait *baduilla*, qui signifie *baeiller*. L'origine de ces mots est le Latin-barbare *badare*, qui signifie *baeiller*. Les Gloses d'Isidore: *Hispitare, oscitare, badare*: où au-lieu de *hispitare*, il faut lire *hiscitare*, qui est le fréquentatif de *hiscere*.

**BABIL.** Il y en a qui croyent que ce mot vient de *Babel*, ou *Babylone*; où se fit la confusion des Langues. Je croirois plutôt que ce mot prend son origine de la voix non-articulée des muets & des enfans, lorsqu'ils veulent dénouer leur langue, lesquels

communément ne savent former autre syllabe que *baba*: d'où vient le verbe βαβάζω, qui dans Hesychius signifie *parler d'une voix non articulée*; & le verbe Flamand *babelen*, qui signifie mesme chose. Goropius lib. 5. *Originum Antuerpianarum*: *Babelen id est, confusè & inarticulatè loqui, ut non intelligatur.* Les anciens Grecs appelèrent aussi les nations Estrangeres *barbares*; parceque dans la prononciation de leur langue, qu'ils n'entendoient point, ils ne pouvoient pas comprendre qu'ils articulassent bien leurs mots; comme témoigne Strabon liv. 14. de sa Geographie. Et même Leon d'Afrique, dans la premiere Description d'Afrique, dit que la Barbarie est ainsi appelée, parceque les Blancs, dont elle est habitée, furent ap-

pelés *Barbares*, d'un mot qui signifie parmi eux *murmurer*. Aussi appelons-nous, *barboter*, quand quelqu'un parle entre les dents, & d'une voix confuse & non articulée. Or, parceque ceux qui parlent beaucoup & avec une grande volubilité de langue, prononcent d'ordinaire des paroles imparfaites, que le Latin appelle *verba tertitata*; de là vient qu'on appelle *babil*, le caquet de ceux qui parlent beaucoup.

**B A B O U I N.** Un sot, un niais. Il vient du Latin-barbare *Bavo*, qui signifie même chose. Le Glossaire de l'Evêque Goth Anseleubus: *Bavones, stulti, rustici*. Ou de *Baburrus*. Les Glosses d'Isidore: *Baburrus, stultus*. Papias: *Baburrus, stultus, ineptus*. *Baburria, stultitia, ineptia*.

**B A C H E L I E R.** C'est maintenant celui qui est promu au premier degré d'une science. *Beatus Rhenanus*, dans un avis au Lecteur, sur les œuvres de Tertullien, écrit qu'environ l'an M. CXL. les Collections de Pierre Lombard ayant été reçues & enseignées dans Paris, & le Decret de Gratian ayant été publié & lu environ le même tems à Bologne, on commença dans les Universitez de ces deux Villes à donner le titre de *Docteurs*, à ceux qui avoient enseigné publiquement les écrits de ces deux personnages: & que ces Docteurs, ayant premierement reçu le pouvoir & la faculté d'enseigner, par l'exhibition d'un petit bâton qu'on leur mettoit en main, furent appelés *Bacillarii*; à *bacillo*; & en François *Bacheliers*, comme, dit-il, on le peut vérifier par les plus anciennes Constitutions de l'Université de Paris: *Nam in vetustioribus Parisiensis Academiae capitulis, qui constitutiones gymnasii continent, Bacillarii nominantur; à bacillo, ut videtur, deducto vocabulo*. Il est assurément bien vray, comme dit cet Auteur, que le mot *Bacillarius*, qui se lit dans ces Constitutions, est formé de *Bacillus*: mais il n'y est pas dit, qu'en l'installation de ces anciens Docteurs on leur mit un bâton en main: & c'est une conjecture qu'on ne sauroit appuyer de la moindre autorité. Mais il est certain que le nom de *Bachelier* a plutôt appartenu aux armés, qu'aux Lettres; & que c'est à limitation des Bacheliers d'Armes, que ceux des Lettres ont été ainsi appelés. Ce qu'on ne trouvera pas étrange, puisqu'anciennement il y avoit même des Chevaliers de Loix. Froissart vol. 1. chap. 179. *Et si convint qu'il pardonnast la mort de ses trois Chevaliers; les deux d'armes, & le tiers de Loix*. Il est certain qu'anciennement les jeunes Gentilshommes, qui pour apprendre le métier des armes s'exerçoient à la Quintaine, aux Joûtes, & aux Tournois, furent appelés *Bacillarii* ou *Baculares*, parcequ'ils faisoient leurs exercices avec des bâtons aisés à rompre; ou si c'étoit en quelque occasion de pompe & de magnificence, ils se servoient de Lances sans fer, ou avec fer de rocher, qui étoit différent du fer de guerre, comme l'on peut voir dans Enguerrand de Monstrelet vol. 1. chap. 38. Et j'ay vu il n'y a pas long-tems, que pour épargner les Lances, on jouïtoit à Quintaine avec de petits bâtons qu'on entoil dans un tronçon de lance qui demouroit toujours entier dans la main du Cavalier, & le bâton se brisoit & voloit en éclats. Ainsi les Gladiateurs Romains s'exercoient avec des bâtons de bois ou de fer, comme sont nos fleurets: & cela s'appeloit *rudibus batuere*; d'où vient *rudimentum*, qui signifie *apprentissage & commencement de métier*: voire-même les jeunes soldats Romains s'exercoient avec des épées de bois, que Polybe appelle *ἐλαίης μαχίρας*; & Dion, en la Vie de l'Empereur Commode, *ἐλαίης ὑλίναις*. La Quintaine, qui, comme je diray en son lieu, étoit une statue de bois contre laquelle on jouïtoit, étoit l'exercice des jeunes Gentilshommes, où ils alloient rompre les bâtons, pour apprendre à rompre les lances à la guerre contre les hommes armés. L'Histoire de Bertrand du Guesclin chap. 1. parlant des exercices de la jeunesse, dit qu'il faisoit dresser *Quintaines*, & y jouïtoit. Et l'ancien Roman de Gérard de Roussillon, écrit en Langue Provençale, fait voir que c'étoit l'exercice des jeunes Gentilshommes, qu'il appelle *donzels*, c'est-à-dire *Damoisiaux*.

*Quant le Reys ac mengent dort meriana.*

*Lhi Donzel van burdir à la Quintaine.*

Or, que les jeunes Gentilshommes fussent appelés *Baculares*, ce lieu d'Orderic Vital liv. 10. de l'Histoire Ecclésiastique, le témoigne clairement; où, parlant d'un jeune Chevalier, *Helia*, dit-il, *candidam jufferunt tunicam indui; pro qua candidus Bacularis solitus est ab illis appellari*. De *Bacularis*, ou *Bacillarius*, on forma le mot de *Bachelier*. Mathieu Paris dans la Vie de Henri III. fait voir que les jeunes Chevaliers, qui fréquentoient les Joûtes & les Tournois, étoient appelés *Bacheliers*. *Ipso quoque tempore Hastiludium commissum est apud Bracketo, ubi multi de militibus Universitatis regni, qui se volunt Bachelarios appellari, contriti sunt*. Il dit *contriti sunt*, parceque ces jeunes Gentilshommes, pour n'avoir pas aidés de force & d'adresse, étoient souvent malmenés & froissés aux Tournois & aux Joûtes, par les coups de bâton dont on s'y servoit au lieu de lances, ce qui s'appeloit pour cette raison *baculari*, de *baculus*. Mathieu Paris, au lieu cy-dessus allégué: parlant de Guillaume de Valence frère Uterin de Henri III. Roy d'Angleterre: *Etate tener, & viribus imperfectus, impetus militum durorum & Martiorum sustinere non prevalens, multa amisit prostratus*. *& egregie, ut introductiones militiae initiales addisceret, baculatus*. *Marthaus West-Monasteriensis* sur l'an M C C L I I I. parlant aussi d'une Joûte: *Prostrati, spoliati, & baculati, fomentis & balneis indignaverunt diuturnis*. D'où vient enfin que l'on dit *baculare*, pour battre Pierre de Blois sem. 1. *baculavit eum qui habebat mortis imperium*. Et parceque ce n'étoit que les jeunes Gentilshommes, qui pour s'exercer de la sorte avec des bâtons, étoient appelés *Bacheliers*; le mot de *Bachelier* fut en suite pris absolument pour jeune homme. *Albertus Aquensis*, dans son Histoire de Jérusalem, liv. 3. *Castrum adolescentium, quod dicitur de Bachelers*. Herman de Valenciennes au Roman de la Bible:

*Dont le quierent trestuit & vieil & bachelier.*

Guillaume de Lorris au Roman de la Rose, pour dire qu'il siet bien à un jeune homme de savoir chanter, danser, & jouer des instrumens de Musique,

*Si avient bien à Bachelier,*

*Que il sache de vieler,*

*De fleuter & de danser.*

La vieille Chronique de Flandres chap. 30. parlant d'Edouard fils de Henri III. Roy d'Angleterre: *Un jour fist assembler grande partie de Bacheliers, & jeunes gens du pays. & disoit qu'il vouloit aller bahouder*. Et au chap. 43. *Les jeunes Bacheliers vinrent à lui, poignant des esperons*. En-effet l'épithere de jeune se trouve jointe au mot *Bachelier*: le Roman de Guillaume au court nés:

*Li ion bachelier, li nouvel rosteor,*

*Cil desrent la guerre dela paix ont poor.*

Enfin le mot *Bachelier*, dans nos anciens livres François, & particulièrement en divers endroits de Froissart, signifie un jeune Gentilhomme qui n'a pas encore reçu l'Ordre de Chevalerie, ou un jeune Chevalier qui n'a pas encore acquis assez d'expérience au métier des armes. Voire-même on appelle en Picardie *Bachelise*, une jeune fille, ou une *Chambrière*.

De tout ce que je viens de dire, il se peut aisément juger, s'il se faut tenir à l'opinion de quelques savans hommes, qui avouent à la vérité que *Bachelier* vient de *baculus*: mais qui croient que c'est à cause du combat qui se faisoit *cum baculo & scuto*, en un gage de bataille; c'est-à-dire, lorsque par ordre de Justice on remettoit au fort des armes la décision d'une affaire dont il n'y avoit point de preuve. Car cela n'a rien de commun avec nos Bacheliers, qui étoient des jeunes Gentilshommes; là où ces Champions qui se battoient *cum baculo & scuto*, étoient des personnes de basse condition, qui se battoient de la sorte, ou pour leur propre cause ou pour celle d'autrui. Outre qu'il se trouve rarement que les Gentilshommes qui faisoient un champ mortel, comme disent nos anciens Historiens, se soient battus avec l'Ecu & le bâton; mais bien à cheval, avec les armes d'un Cavalier, qui étoient l'Ecu, la Lance,

l'épée, & la hache d'armes, comme je feray voir sur le mot *Champion*. Quelques autres, fondés sur ce que dans Froissart vol. 1. chap. 123. on trouve écrit *Bachevaleur* (mot sans doute corrompu, puisque Denis le Sauvage a noté à la marge, que dans quelques exemplaires il y a *Bachelereux*) se font persuadés que le mot *Bachelier* étoit formé, par contraction, de *bas Chevalier* : & c'est l'opinion de Fauchet. Charles Loiseau chap. 5. des Ordres, tient que *Bachelier* est formé de *bas échelon*, comme étant le dernier degré de Chevalerie. Cujas sur le tit. 7. du liv. 3. de *Fendis*, doute s'il faut dériver ce mot de *Vassillus* ou de *Bucellaris*. Que si dans la Coutume d'Anjou art. 63. les Seigneurs qui ne sont Comtes, Vicomtes, Barons, ny Châtelains; mais qui ont des Châteaux & maisons fortes, qui sont des parties de ces Comtés, Vicomtés, Baronnie, ou Châtellenies; sont appelés *Bacheliers*; c'est abusivement: de même qu'il y a des Fiefs dont les Seigneurs sont qualifiés *Damoiselaux*, bien que proprement & originellement *Damoiseau* soit un jeune Gentilhomme, comme je fais voir en son lieu.

**BADIN.** Isaac Casaubon sur ces mots de Suétone *pro stulto Baccolum*; ou, comme lisent quelques autres, *Bateolum*; qui se lisent dans le chap. 8. de la Vie d'Auguste, dit que les Syriens appellent les enfans *βάβια*, comme aussi la Déesse qui préside à l'enfance; que *Bateolus*, se dit proprement des enfans; & que de la même source viennent ces mots François, *Badin*, *Babouin*, *Bavard*, & semblables.

**BAGAGE. BAGUES.** Sous le nom de *Bagues*, nous entendons maintenant les *Anneaux*. Nous l'avons formé de *bacca*, qui signifie *perle*. Virgile en son petit Poème intitulé *Culex*;

— nec Indi

*Conchea bacca maris pretio est.*

Et dans l'Énéide, il appelle *monile baccatum* un carquois couvert & parfumé de perles. Les anciens François appeloient *Bagues*, non seulement les anneaux, mais encore toute sorte de pierreries & d'ornemens d'or & d'argent, ou de telle autre riche manière: voire-même appeloient-ils *bagues*, les marchandises & les équipages, non seulement des gens de guerre, mais encore de toute sorte de personnes. Enguerand de Monstrelet vol. 1. chap. 15. *Destruisèrent dix-huit charges de vins & autres bagues*. Et chap. 78. *En print & destroussa plusieurs avec un chariot chargé de bonnes bagues*. Encore disons-nous *se rendre à bagues sauves*. De là vient le mot *bagage*, duquel on se sert maintenant.

**BAGATELLE.** C'est un diminutif de *bague* le quel signifie une chose de neant. Il est croyable que son origine n'est autre que celle de *baguenaude*: si ce n'est que, comme c'est un diminutif de *bague*, on ait voulu par ce mot faire entendre le peu d'estime qu'on fait de tous ces petits joyaux dont les femmes font tant de gloire, que les anciens Latins comprenoient sous le mot *nuga* puisqu'ils appeloient *nugivendos* les marchands qui en pourvoient les femmes. Nonius Marcellus: *Nugivendos ab antiquis dicebatur; qui aliquid mulieribus venderet*. Les Italiens appellent *Bagatello*, un Bouffon ou Joueur de farces. Le *Corona pretiosa*: *bagatello*; *μοχαράς, jocularator, γελωτομπος*.

**BAGUENAUDE, BAGUENAUDIER.** De *bacca*, qui est proprement le fruit rond de certains arbres, tels que sont le laurier, le lierre, le myrte, & le houx; certaines choses rondes ont été appelées *bacca*, comme les perles & le fruit rond de quelques herbes. D'où vient que l'herbe appelée en Grec *ἀλκάνη*, en Latin *solanum*, & en Arabe *alcakengi*, est appelée par quelques-uns, en François, *baguenaude*: de *bacca*, à cause du petit fruit rond qu'elle produit dans une enveloppe rouge. Le même en est de la plante appelée *colytea*; qu'on appelle aussi en François *baguenaude*, & *baguenaudier*, à cause du petit fruit rond qu'elle produit dans sa cosse.

**BAGUENAUDE.** Ce mot, qui signifie une chose de neant, vient aussi de *bacca*: parce qu'entre les fruits, celui du laurier, du lierre, du myrte & autres semblables, qu'on comprend sous le nom de

*bacca*, n'est pas bon à manger, & par ce moyen est mis entre les choses inutiles & de nulle valeur.

**BAIGNER.** Comme de *balneum*, nous avons fait *bain*; ainsi du verbe Latin-barbare *balneare*, nous avons formé *baigner*. Guillaume le Breton liv. 4. de la Philippide:

— dum se medii fervore diei

*Balneat, incanto eujusdam gurgite rivi.*

**BAILLIF.** Il est formé de *Bajulus*. Les enfans; & sur tout ceux de bonne maison; avoient, outre la nourrice, une femme appelée *gerula*; comme il se voit en plusieurs endroits de Tertulien, & particulièrement au liv. *De Anima*; où, parlant d'un enfant, il dit, *exinde & matrem spiritu probat, & nutricem spiritu examinat, & gerulam spiritu agnoscit*. Et quand les enfans étoient levés, ou prests à sevrer, ils avoient aussi des hommes pour les porter & les gouverner, qui étoient appelés *geruli* & *bajuli*; à *gerendo* & *bajulando*. Les Gloses de Papias: *Gerulus, portitor; gerulus, nutritor*. Le *Catholicon parvum*: *bajulus, porteur, ou bailleur à nourrice*. De là vint que les Gouverneurs des Princes & des grands Seigneurs, bien que leurs nourrices fussent assés grands pour n'être pas portés, furent appelés *Bajuli*, & leur Gouvernement *Bajulatio*. L'ancienne Chronique de Dagobert fils de Clotaire II. chap. 2. dit Dagobert donna à son fils, S. Arnoul Evêque de Metz, *ut eum secundum suam sapientiam enutriveret, eique transmittent Christiana Religionis ostenderet, atque ei Cursos & Bajulus esset*. Hymoin liv. 4. chap. 15. pag. 165. *Hermarus, Gubernator Palatii Ariverii, filii Regis, simulque Bajulus à pueritiâ*. La Continuateur de ce même Auteur parlant de

*Filium cognominem sibi, Ludovicum Bernardi Comitiss Arvernici bajulationi specialiter committens*. Hincmar Epist. 2. qui est l'xi. dans l'édition que le P. Sirmond en a faite chap. 2. écrivant à Charles le Gros: *Juvenibus fidelibus filiis vestris, maturos ac prudentes, atque sobrios bajulos singulis constituito; qui oderint avaritiam, ut eos verbo & exemplo justitiam diligere doceant*. L'usage de ce mot passa même en Grèce sous la même signification. Cedren, parlant d'Antiochus Gouverneur de l'Empereur Theodose le jeune, l'appelle *Βαῖλος*; & Codinus Caropalata, au liv. des Offices du Palais de Constantinople, parle de la Charge du *μεγαλος Βαῖλος*, qui étoit le Gouverneur du fils de l'Empereur: où le Jurisconsulte Julius Pacius remarque, conformément à mon opinion, qu'il étoit appelé *Bajulus*, parcequ'il portoit le Prince tandis qu'il étoit petit: *Bajulus itaque Magnus est, qui Imperatorem infantem quasi gestavit ulnis; educavitque & instituit; inde à pueritiâ ipsius synecdochicè sumptâ appellatione ab illa prima cura qua ad infantem adhiberi solet*. Je trouve même que le mot *Baillif* fut pris pour un Gouverneur d'enfant. Herman de Valenciennes, au Roman de la Bible, introduit l'Ange qui dit à Joseph qu'il seroit Gouverneur & nourricier de Jesus-Christ:

*Quand sera nes li enfes, tu seras si Baillif.*

**BALAY.** Encore qu'il serve à balayer; c'est-à-dire nettoyer toute sorte d'ordures; il est pourtant ainsi appelé, parcequ'il sert à nettoyer la balle, c'est-à-dire, la séparer du grain. Aussi en Languedoc *engranriere* est un *balay*; & *engranà*, *balayer*.

**BALLE.** Ces ordures qui se séparent du blé, seigle, & tels autres grains, quand on les vane; & qu'en Latin on appelle *acus*; sont appelées *balle*: de *βάλλω*, qui entr'autres choses, signifie *jetter* & *secouer*; parcequ'en vannant, ces ordures sont jetées & secouées. Jul. Cæs. Scaliger Exercit. 325. 12. *quâ ratione etiam vannus ab eadem jactatione βάλλω; idcirco acus à Vascibus appellatur balla, quia succutitur & ventilatur*.

**BALLE.** Ces gros paquets de marchandises qu'on fait pour envoyer, selon nos Dictionnaires, sont appelés *balles*; de *βάλλω*, qui signifie *envoyer*.

**BALUSTRE BALUSTRADE.** C'est ainsi que les Architectes, & Menuisiers, appellent les cloisons dont les colonnes représentent la figure des fleurs du grenadier sauvage, appelé *balustre*; de *βαλυστρον*.

**BANC.** Ger. Joan. Vossius liv. 2. chap. 1. de *Vitiis*

*Sermonis*, croit que, comme par l'addition de la lettre N on a fait *quotiens* de *quoties*, & *thensaurus* de *thesaurus*; de-même on a fait *bancus*, d'*abacus*; qui signifie *banc* ou *siège*: & il assure là-dessus, que dans quelques Auteurs de la dernière Latinité on lit *in abaco sedere*, au même sens que quelques-uns disent *in banco sedere*.

**BANDE**, Troupe, Compagnie. *Bandum* signifie un drapeau, une Enseigne de gens de guerre. Radovicus de Gestis Friderici Imperatoris liv. 2. chap. 67. *Cum bandis & aliis Papalibus insignibus*; d'où nous avons fait le diminutif *banderole*. De sorte que, comme encore *Cornette* signifie le Drapeau & la Compagnie des gens de cheval: de même *Bandeau* signifie l'Enseigne d'une Compagnie de gens de guerre; & *Bande*, la Compagnie même. Ainsi les Romains appeloient *velillum*, le Drapeau des gens de cheval; & *velillatio*, la Compagnie. Suidas: *Bardv*. ἑτο ἡλιῶν Πρωτοῦ τοῦ ἀρχιεπιστοῦ. ἢ τὸ πολίμα. Procopius, De Bello Vandalico, liv. 2. τὸ σπασίον ἢ δὴ Βάνδον ἡλιῶν Πρωτοῦ.

**BANDER**. Quand on dit *bander un arc*. Je croy que ce verbe vient de *pandare*, qui signifie courber. Car en-eflet, plus on bande un arc, plus il se courbe. Et parcequ'en bandant un arc, la corde en demeure plus roide & plus tendue; je croy aussi qu'on a transféré l'usage du verbe *bander*, à tout ce qui est tendu & roide.

**BANLIEUE**. C'est le territoire sur lequel s'étend la Jurisdiction des Magistrats Municipaux, ou des Juges ordinaires d'une ville: ainsi appelé, parcequ'ils y ont pouvoir de faire des proclamations, criées, deffenses, & autres tels actes de Justice & de Police, qui sont compris sous le nom de *Ban*. Et parceque tel territoire ne s'étend guère plus d'une lieue loin des Villes, à Toulouse on l'appelle *Gardiage*; & à Bourges, *Saptanie*. Ce mot est formé de *Banni-leuga*. Le P. Sirmond sur l'Épître 16. du livre 2. de Geoffroy, Abbé de Vendôme, rapporte ces paroles d'un acte de Louis le Gros, fait en faveur de l'Abbaye de S. Denis; *Item statuimus, ut quicumque sit intra Banni-leugam S. Dionysii, vel intra terminos antiquitus institutos, à nullo rapiatur, neque res ejus diripiantur*. Yvo Carnotensis Episc. 130. Un Acte ancien de la ville de Rouen, que du Chesne a fait imprimer dans le volume des Histoires de Normandie: *Infra Banleugam Rothomagensis*. Il y a des Coutumes en France, où *Banlieue* signifie l'étendue du terroir dont les habitans sont obligés d'aller moudre au moulin bannier. Et Geoffroy Abbé de Vendôme liv. 2. de ses Épîtres: *Castellò, & Castellis banleugà, Divinum officium abstulistis*.

**BANQUETÈR**. Ce mot a pris son origine de la débauche de nos anciens François, qui après avoir fait bonne chère, avoient accoutumé de faire emporter les tables; & demeurant assis sur les bancs, recommençoient à boire d'autant; & cela s'appeloit *banqueter*. Ce qui se voit clairement décrit dans Grégoire de Tours chap. 27 du liv. x. en ces paroles: *In vestatis ad epulum multis, hos tres in uno fecit sedere subsellio: utique in eo prandium elongatum fuisse spatium, ut nox mundum obrueret, ablata mensa, (ut mos Francorum est) illi in subsellia sua, sicut locati fuerant, residebant: potatòque vino multò, in tantum crapulati sunt; ut pueri eorum madefacti, per angulos domus, ubi quisque corruerat, obdormirent*. Le mot de *banqueter* pourroit aussi venir de ce qu'anciennement aux festins, où peu de gens étoient appelés, ils se servoient de bancs, au-lieu de tables. Le même Grégoire de Tours liv. 5. chap. 7. décrivant le Roy Chilperic, qui n'avoit à son dîner qu'un Evêque & un Seigneur, dit qu'ils avoient devant eux un banc chargé de bonnes viandes. *Ad dexteram ejus Berthrandus Episcopus, ad levam verò Ragnemundus, stabat; & erat ante eos scamnum pane desuper plenum, cum diversis ferculis*. Or dans les bonnes maisons ces bancs demeuroient d'ordinaire couverts de quelque beau tapis: comme on fait à-présent les tables. Le même Grégoire de Tours liv. 9. chap. 25. *Mandans iterum actori, ut domo mundatà, stragulis scamna operiret*.

**BARACOUIN**. Un Langage barbare qu'on n'en-

tent pas. Il doit venir de *bargenna*. Le Glossaire: *νεγοφάνης βαρβαρική, bargenna*.

**BARBACANE**. Ce mot est en usage en beaucoup d'endroits du Royaume. Les uns croyent que c'est une *Casemate*; les autres une *Echauguette*. Vingt-général s'imaginent que c'est un créneau: car il traduit ces paroles du liv. de Ville-Hardouin, *Et drecièrent à une barbancane deux eschelles*; par celles-cy, *Ils plantèrent deux eschelles à un creneau*. Mais c'est proprement une fausse-braye, ou muraille de dehors, là où elle est double; *antemurale*. Albertus Aquensis au liv. 4. de son Histoire de Jérusalem: *Inter muros & antemurale, quod vulgò barbicanas vocamus*. Et au liv. 6. *Barbicanas; scilicet muros exteriores*. Petrus Vallisferrensis dans son Histoire des Albigeois chap. 63. *Dimissis barbicanis ad castrum confugerunt, seque intra murorum ambitum concluserunt*. Et au chap. 79. *Barbicanas, quas hostes extra muros fecerant, destruxerunt*. Le Sire de Joinville en la Vie de S. Louis: *Le Roy fist faire une barbancane devant le pont, dont je vous ay devant parlé: & étoit faite en maniere, qu'on pouvoit assez entrer dedans par deux costés tout à cheval*. Car on appeloit aussi *barbicanes*, les deffenses qu'on feisoit au bout d'un pont. Une vieille Carte intitulée *Chirographus Rothomagensium, De Conventuionibus habitis cum Domino Rege 1204*. que du Chesne a fait imprimer à la fin des Histoires de Normandie: *Nos etiam tradidimus eidem Regi Francia barbancanam qua est in capite pontis*.

**BARBOULLER**. Il vient sans doute de *barbe*. Et de fait, dans la Comédie, ou Farce, le barbouillé est le bouffon qui se couvre de farine la face & la barbe. Et ainsi dans les Gloses d'Isidore, *barbusinus* est celui qui a la barbe remplie de crasse & d'ordure. *Barbusinus homo, qui fert barbam plenam prorsinis*: où Bonav. Vulcanius tient fort à propos, qu'il faut lire *porriginis*; car *porrigo* signifie *la teigne*, & *la crasse des cheveux*.

**BARDE**. C'est l'armure ou les paremens dont on couvroit un cheval pour une bataille, ou pour un jour de feste & de magnificence. Il vient du Latin-barbare *bardatus*, qui signifie la même chose. Le Glossaire: *Bardatus, τὸ οὐδὲν*. Car ce mot, ou *οὐδὲν*, signifie l'appareil ou l'ornement dont nous parons le corps. Xénophon, liv. 4. de l'Institution de Cyrus, le prend pour la *barde d'un cheval*. *ἢ τὸ ἰσχυρὸν οὐδὲν*.

**BARGIGNER**. Ce verbe signifie *contester avec trop de finesse*, lorsqu'il est question de conclure un Traité, ou de clore un marché. Mais en vieux François il signifioit simplement *marchander*. Le Roman de Guillaume au Court nés, en son Moynage, décrivant comme il s'en va voir la mer pour marchander le poisson nécessaire pour la provision du Couvent:

*Vet à la mer li poisson bargaigner.*

Et ainsi prenons-nous maintenant le verbe *marchander*, pour parler beaucoup en matière de Traittés & de Conférences. Nous l'avons tiré du verbe Latin-barbare *barcaniare*, qui signifie *marchander & traffiquer*. Les Capitulaires de Charles le Chauve tit. 28. *Missus Reip. provideat, ut si non invenit illum denarium merum & bene pensantem, ut cambiare illum mercanti jubeat. Si autem denarium illum bonum invenit, consideret etatem, & infirmitatem, & sexum; quia & femina barcaniare solent*. Ce verbe se devoit primitivement entendre des marchés qui se feisoient sur la mer: car il vient, à mon avis, de *barca*, qui étoit l'esquif avec lequel les marchands alloient & venoient du Port aux navires pour faire leurs marchés; ou avec lequel ils mettoient à terre leurs marchandises, pour les exposer en vente. Isidore liv. 19. chap. 1. *Barca est qua cuncta navium commercia ad litus portat*. Nos anciens François disoient *bargue*, pour *barque*. Et ainsi de *barcaniare* ils ont fait *barguigner*. Les Annales de Bertinian sur l'année 876. *Cum centum circiter navibus magnis, quas nostrates bargas vocant*.

**BARRE**, **BARREAU**. Le lieu où les Avocats plaident est ainsi appelé, parcequ'il est enclos d'une barriere: aussi est-il appelé *Parquet*, à cause de la ressemblance qu'il a avec un parc où les brebis sont



enfermées. Et c'est pourquoy le mot *caula*, qui signifie les parcs des brebis, signifie aussi le lieu où les Avocats plaident. Les Gloses d'Isidore: *Caulæ, Cancelli Tribunalis ubi sunt Advocati.*

**BARRÉS.** C'étoit en l'ancienne Pratique, ce que les Jurisconsultes appellent *Exceptions*. Li Establisement li Roy de France, liv. 2. *Si comme de Barres peremptoires qui ont lieu jusqu'à jugement, ou jusqu'à sentence selon Droit escrit, ou Code Sententiam rescindi non posse, en la Loy Peremptorias Exceptiones.* Et en un autre endroit: *Doit mettre avant & pour soy en jugement, ses defenses & ses Barres.* Le Traicté des Vertus & des Vices: *Li second soni le faux fruitifs, qui noyent ce que droit est, & quierent Barres & delays pour tollir à autruy le sien.*

**BARRICADE.** C'est une sorte de retranchement tumultuaire & fait à la haste: ainsi appelé, parcequ'il se fait d'ordinaire de poinçons & autres tonneaux, appelés en Languedoc *barriques*; mot qu'on pourroit dériver de βαρεός, qui signifie *pesant*: parcequ'étant remplies de vin elles sont malaisées à remuer à cause de leur pesanteur. Et ainsi *barril*, qui est un petit vaisseau à mettre du vin, vient de βαρίδιον, qui signifie *petit fardeau*: comme aussi dans Vitruve liv. 3. chap. 2. *baryca & barycephala* sont de certains bâtimens fort peu élevés; lesquels, bien-que soutenus & portés par des colonnes petites & grâilles, n'élaissent pas d'être fort appétants & chargés de matériaux, tels que sont les arcobiles de certains Cloîtres d'Eglise. Toutefois j'aime bien mieux dériver *barricade* de βαρεός: non en la signification de *pesantour*, mais en celle de *gravité de son*; parceque les tonneaux étant touchés tant soit peu, retentissent. Et aussi ce mot vient de βαρονχος, qui signifie *fesant grand bruit*; de même que les tonneaux sont ainsi appelés, par imitation du bruit qu'ils font quand on les touche.

**BARRIL.** Voyez *barricade*.

**BAS.** Nous appelons *bas*, ce qui est au dessous. Il y en a qui le dérivent de βάσις, qui est le bas, l'appuy, & le soutien de quelque chose; comme la base & le fondement des colonnes: mais j'aurois mieux le dériver de βάσος, qui est un comparatif de βάθος, qui signifie *profond*.

**BAS DE CHAUSSÉ.** De βάσις, qui signifie le pied & le soutien, la partie inférieure de quelque chose. De ce mot viennent les mots de *bas*, *baisser*, *abbaisser*. De là vient aussi le mot de *bas-de-chaussé*: parceque βάσις signifie *allure, démarche*; qui est l'action de la jambe. Βασίσα, ou Βασίση, étoit le nom de certaine chaussure. Le Glossaire de Papias: *Baxeus, calcæus*: *Baxeæ, calciamenta mulierum, propriè Comadorum.* *Curpalates, De Officiis Constantinopolitani Palatii*, appelle *αυγεζέσθαινα*, des bas-de-chausses courts. Le Glossaire de Papias: *Bassus, curtus*: à base. Et Tertullien *De Pallio*: *Si Philosophus in purpura, cur non & in baxa Tyria? Baxa autem genus est calciamenti*; comme il se peut voir dans le 2. livre d'Apulée, *pedes palmæis bacceis indutus; genus sandaliorum.*

**BAST.** Il vient de βασύλης, qui signifie *porter une charge*: d'où sortent βασύλη, & βασύλη, qui signifient *fardeau, charge*. *Bastagariis* étoient ceux qui portoitent, sur des bestes de charge, le bagage & les provisions de l'armée. La Loy 4. Cod. *de Mutilis & Gynaciariis & Bastagariis.*

**BASSIN.** Il y a beaucoup d'apparence que les anciens François écrivoient *bachin*: car il vient de l'ancien Gaulois *bachinon* Grégoire de Tours liv. 9. *Cum duabus pateris ligneis, quas vulgò bacchinon vocant; eisdemque similiter ex gemmis fabricatis auro.*

**BASTARD.** Cujas sur la Nouvelle 13. & Borcholren, sur le premier des Institutes, tiennent que ce mot est d'origine Allemande; & qu'il est composé de *boef-art*, c'est-à-dire, *degeneris animi*: & cette opinion est particulièrement fondée sur la Loy dernière, au Code *De Naturalibus liberis*; où les bâtards sont appelés *degeneres homines*. Henri Spelman tient aussi que ce mot est Allemand; mais qu'il est formé de *bas*, qui dans toutes les Langues de l'Europe signifie *infime & abject*; & de *Bard*, qui signifie *né*: &

qu'ainsi *bâtard* signifie *un homme de basse & abjecte naissance*. Kilianus au contraire veut que ce mot soit formé de *bestærð*; id est, *optima indolis ac natura*. *Quod tamen dici posse per antiphrasim conicit, quàm minimò bona indolis.* Quelques autres le dérivent de βασίς, qui signifie *une femme débauchée*.

**BATAILLE.** De *batuere*; qui, comme je feray voir sur le verbe *battre*, signifie *escrimer*, & *s'exercer aux armes*; on fit *batualia*, & *batalia*, qui étoit proprement l'action & l'exercice de ceux qui apprennent à faire des armes; lesquels étoient aussi appelés *Batuatores*. Cassiodore dans son Orthographe: *Batualia, quæ vulgò battalia dicuntur; exercitationes autem militum vel gladiatorum significantur. Inde etiam Batuatores basuatis dici puto.* De là se forma le verbe *batalare*, qui signifie *manier les armes avec adresse*. La Loy des Baïvariens, tit. 2. chap. 10. §1. *Equum viriliter ascendere; arma sua velociter batalare.* Les Gloses: *τὴν μορμαχίαν ἡὰc batualia.* C'est ainsi qu'il faut lire, au lieu de *virtualia*. Toutefois *batalia* signifie quelquefois, non l'exercice de l'escrime, mais bien un combat tumultuaire, & de peu de personnes. L'Addition 1. à la Loy des Bourguignons tit. 5. paragraphe 2. *Si ad battalia mulier foras curte sua exierit, & aut vulnera acceperit, aut ei criminis incisus fuerit.* Il est aussi pris pour les escarmouches des Enfants-Perdus. Helmoldus *Chronica Slavorum* liv. 1. chap. 93. *Et dixit ad juniores de exercitu, quos praliandi stultia cupido incitabat, hostem provocare, & suscitare battalia.* Mais nos anciens François appeloient *bataille*, le combat à outrance que la justice ordonnoit pour le jugement des affaires où il n'y avoit point de preuve suffisante: & cela s'appeloit proprement *Champ de bataille*. Les anciennes Coutumes de Paris, intitulées *Li Establisement*: *Li autres li pourroient chalanger par un champ de bataille, cors à cors, ou par deux autres champions.* Maintenant *bataille* signifie seulement les grands combats de guerre, & particulièrement ceux qui se donnent à jours & lieux assignés.

**BATEAU.** C'est le nom des petites barques, & particulièrement des esquifs de navires. Godefroy, Moine, dans ses Annales, sur l'année 1218. *Orta est maxima tempestas, & naves separata sunt ab invicem; & quadam ex eis batellos suos vi tempestatis amiserunt.* Nous appelons *bateaux*, les barques des rivières; & sur tout, celles qui servoient au passage & aux trajectés. Ce mot, à mon avis, est formé de *batū*, qui signifie *aller*: lequel pourtant n'est en usage que dans la composition, parceque les bateaux ne servent que pour aller sur l'eau. Ainsi *νοεῖν* est celui qui s'embarque, ou qui est porté sur le bateau: & dans la Loy 1. Digest. *De Exercitoria Actione*, βαβαίς, selon les Pandectes Florentines, sont des bateaux; ainsi appelés, comme dit Antonius Augustinus lib. 4. *Emendationum, cap. 16. ἀπὸ τῆς ἀρχῆς τῶν ἐπιβαίον, parcequ'ils conduisent les passans.* Or toutefois *Baif*, dans son livre *De Re Navali*, croit qu'il faut lire *ἐπιβαίον*, qu'il dit être des *bateaux* qui servent seulement sur les rivières, *ad ἐπιβαίον solum, id est, vectores, trajiciendos.* Henri Spelman, dans son Glossaire, semble vouloir dire que *batellus* est un diminutif de *batus*, qui, en Hébreu, est *un vaisseau de mesure liquide*, dont il est fait mention dans S. Luc chap. 16. d'où vient *batiola*, qui se trouve dans l'épître 47. du liv. 1. de S. Grégoire, & que les Gloses expliquent par *ποτόριον*, qui est *une coupe*.

**BATELEUR.** C'est celui qui fait de petits sauts de souplesse. Il y en a qui tiennent qu'il vient de βαττολόγος, qui signifie *un grand parleur*: parceque ces gens préparent d'ordinaire par de longs discours leurs spectateurs à l'admiration de ce qu'ils veulent faire. Mais je me tiendrois plus volontiers à l'opinion de Saumaïse, qui croit que ce mot tire son origine de *batalare*, qui signifie *manier les armes avec adresse & souplesse de corps*. La Loy des Baïvariens tit. 2. chap. 10. *Equum viriliter ascendere, arma sua velociter batalare.* Et tit. 30. chap. 10. §. 14. *Et stat rectus, ut non possit plicari: hoc impedimentum est ad arma batalare.* Et de fait, la plupart des Bâteleurs font leurs sauts, & tours de souplesse, avec des épées & des poignards.

**BATTRE.** Nous l'avons formé de *battuere*, ou *baltuere*. *Battuere*, en sa naturelle signification, étoit ce que nous disons *escrimer*, & *s'exercer aux armes*. Suétone dans la Vie de Caligula chap. 32. *Batuabat pugnantioris armis*. Il est vray que long-tems auparavant il signifioit quelquefois *battre*, & *frapper*. Plaute dans son *Casina* :

*Quis, quaso, potius quam Sculponens,  
Quibus batuatur tibi os, senex nequissime.*

En laquelle signification il a été pris dans la dernière Latinité. Papias: *Battuit, concidit, percussit*. Les Gloses: *Battuum* : τῆνθῆν. Les Loix Alémaniques tit. 98. paragrafe 2. *Si porcarius ligatus, de via oclatus vel battutus fuerit; sic ut duo teneant & tertius percutiat*. Ainsi, *forbatudus* est celui qui a été tué avec juste cause; comme il se voit clairement dans le titre 79. de la Loy des Baivariens, qui est *De Homine Forbatudo* : & dans les Formules *secundum Legem Romanam*, Form. 30. *Absque ulla fraude, vel concludio, & in sua culpa secundum ipsam Legem forbatudum fecit*. Où Mr. Bignon allégué ce livre d'un Decret du Roy Childébert, *Judex loci illius solatio collecto ipsum raptorem occidat; & jaceat forbatudus*. Autrefois il a signifié *battre la monnoye*. Les Gloses: *Battuit*, κατακτείνω. Car, encore que l'ordinaire signification de κατακτείνω soit *couper & trancher*, Xénophon le prend pourtant pour *battre monnoye*.

*Battuere* signifioit aussi *piler*, ou *battre dans un pilon*, dans un mortier. Marcellus Empiricus chap. 36. *Tandiu battues, donec sit subactissimum*. C'est-pourquoy dans les Gloses κατακτείνω, qui est un pilon, est expliqué par *battuarium*. Il étoit aussi pris pour *battre le blé*, ou autres grains, dans un aire. Les Gloses; *Batuo*, ἀλώω : car c'est ce que signifie ce verbe Grec. De *battuere* on fit *battidere*. Les Loix des Lombards liv. 1. tit. 6. Loy 1. *Si turpiter eum tenuerit aut battiderit*. Et tit. 8. Loy 24. *Si battiderit aut percusserit*. Loy 31. *Siquis alienum seruum aut ancillam battiderit, & per ipsam battiduram ponderosi facti sint*. Et au titre 2. Loy 47. il est pris pour *vaincre*; en la même façon que nous disons *battre les ennemis* : *Qui omnes alios viros in grege battit & vincit*. Et dans les Capitulaires de Charles le Chauve, tit. 3. chap. 29. il signifie *battre le blé*. *De manopera in scuria battiere*. Où *scuria* est pris pour une grange.

**BAVARD.** Un homme qui se vante & se glorifie. Il vient du verbe Latin-barbare *bavo*, qui signifie *faire gloire*. Le vieux Glosaire: *Babit*, βαυβάω. R. Etienne le dérive de βῆβαζ. L'Étymologique: λαλάω, φλυαρός.

**BAUDRIER.** Fauchet liv. 2. de ses Origines, dit que le baudrier étoit ainsi appelé, parcequ'il étoit fait de cuir sec & manié par un Baudroyeur; qui est un ouvrier qui baudroye & endurecit les peaux en les maniant.

**BAZANE.** C'est un cuir de vil prix. Mathieu Paris, dans les Vies des Abbés de S. Auban: *Calceamenta de vili corio, quod vulgò bazan vocant*. La couleur de ce cuir est d'ordinaire un blanc sale, c'est-à-dire, mêlé de quelque noirceur: d'où vient que nous appelons *bazané*, le teint enfumé & noirci. Scaliger dans ses Exercitations contre Cardan 32. 16. parlant de la couleur appelée en Latin *lividus color*: *Est autem pallidus ingrato nigrore mistus; qui color corvis quibusdam, basanum Gallis. Ea coria Veteres tora & lura*. Où l'on voit qu'il tient, que comme les Latins ont fait *lividus*, d'un noir appelé *lora* ou *lura*; de même nous avons fait *bazané*, de *bazane*.

**BAZOCHE.** Joannes Lucius lib. 1. *Placit. tit. 3.* tient que ce mot vient de βαζοχῆν; qui, dans l'interprète d'Ariskophane, signifie *aire des mois de railerie*. Mais Mornac sur la Loy 15. au Code *De judiciis*, n'en peut pas demeurer d'accord avec luy; & soutient, que comme les François ont fait *bazoge*, de *basilica*, ils en ont aussi fait *bazoché*. Et il assure ensuite, que son opinion a été approuvée par des hommes de grand savoir, tels que Pierre Pithou, Nicolas le Fèvre, Fauchet, & Antoine Loisel: & par là il veut dire que *basilica* signifie quelquefois *la maison, le Palais, & la Cour d'un Prince*, Nous en avons

formé *bazoché*, qui est proprement la Cour du Roy des jeunes Praticiens.

**B. E. C.** Ce mot nous est demeuré de l'ancienne Langue Gauloise. Suétone, dans la Vie de Vitellius, parlant de M. Antoine I. *Cui Tolosa nato cognomen in pueritia Becco fuerat: id valet Gallinacei rostrum*. Où *Becco* est *bec de coq*. Mr. de Saumaise sur Tertulien *De Pallio*, pag 70. *Hesychio, μῆνα sunt νέγλα. Hac dicebantur & βῆνα. Unde vox beccum, pro cornu vostro: quod vocabulum Gallicum esse scribit Suetonius. Gallorum forsasse Massiliensium, qui à Græcis accepere: nam & Græcè loquebantur. Non magis sanè Gallica illa vox, quàm sagum, reno, braca, bulga, petoriturum; quas Gallicas voluit esse, cum pura Græca fuerint. de qua re nos alibi.*

**B. E. D. E. A. U.** C'étoit anciennement une espèce de Sergens qui fesoient les exploits de Justice en toute sorte de Cours, tant souveraines que subalternes: bien que Fauchet ait écrit, sans fondement, qu'ils servoient aux Justices subalternes, de même que font les Sergens aux Royales. Les Ordonnances d'Ecosse, intitulées *Regiam Majestatem*, liv. 4. chap. 14. *Adveniente die quindeno, pars prosequens compareat in Curia, & peiat partem suam; & faciat eam vocari per Bedellum, ter vel quater ad minus*. Les Ordonnances du même Royaume, intitulées *Leges Burgorum*, chap. 61. *Si autem citatus fuerit à Bedello suo coram idoneis testibus, & non venerit ad Curiam Domini Regis*. Car chaque ville avoit ses Bedeaux. La même, au chap. 112. *Omnis citatio in Burgo debet fieri per Bedellum Burgi*. Toutefois on les trouve souvent distingués des Sergens. Les Ordonnances d'Ecosse, intitulées *Iter Camerarii*, chap. 5. dont le titre est *De Servientibus, vel Bedellis calumniandis*. Le Traicté des Vertus & des Vices: *Li quins est li pechés des Baillis & des Prevos, & des Bedeaux, & des Sergens, qui accusent & qui chalongent les pauvres gens*. L'Ordonnance de S. Louis, rapportée par le Sire de Joinville: *Nous deffendons aussi que Baillif, Prevost, ne autre, ne tiennent trop grand nombre de Sergens, ne de Bedeaux, en façon que le commun peuple en soit grevé*. Leurs charges se trouvent maintenant confondées avec celles des Huissiers & des Sergens: leur nom étant seulement demeuré aux Officiers des Universités, qui, avec des masses d'argent, marchent par honneur devant les Docteurs Régens & Professeurs publics. Ce qui me porte à croire, que c'étoient les anciens Sergens, que les anciennes Coutumes appellent *Sergens à verge*, & à *masse d'argent*; & *Sergens Bâtonniers*. Fauchet s'est imaginé que les Bedeaux étoient ceux-là mêmes que nos anciens Historiens appelloient *Bidaux*. Mais je feray voir cy-après ce que c'étoit que *Bidaux*, & d'où ce mot tiroit son origine. Car pour celui de *Bedellus*, il y a une Glose marginale sur le chap. 5. des Ordonnances d'Ecosse, intitulées *Iter Camerarii*, qui a remarqué qu'il étoit dit, *quasi pedellus, à pedo, hoc est baculo, presertim pastorali*. Car j'ay déjà dit que les Bedeaux devoient être de ces Sergens qu'on appeloit *Sergens Bâtonniers*.

**B. E. F. F. R. O. Y.** C'est ainsi qu'on appelle une tour, & une Echauguette, où une sentinelle fait le guet pour avertir ceux de la Ville de ce qu'elle peut découvrir, & leur donner, en cas de besoin, l'effroy & l'alarme, par le son d'une cloche. Ce qui a porté R. Etienne à croire qu'il est ainsi appelé, comme qui diroit *bis effroy*. Le Sire de Joinville en la Vie de S. Louis, l'appelle *bafray*. Et pour garder, dit-il, ceux qui fesoient ladite chauffée; il fit faire deux *bafrays*, qu'on appelle chats, chatels. Guillaume le Breton liv. 2. de la Philippide, l'appelle *belfragium*.

*Cratibus & lignis rudibus Belfragia surgunt,  
Turribus alta magis, & moenibus; unâ valerent  
Agmina missilibus, telisque quibuslibet, usi;  
Detectisque hostes facili prosternere jactu.*

Et au livre 7.

*Parte alia turres, quibus est Belfragia nomen,  
Roboribus crudis compacta, atque arbore multa,  
Intraçis dolabrâ; ruitet quibus ascia sales*

*Absciderat ramos; sic educuntur, ut usque  
Aera sub medium longo volumine tendant,  
Ut doleat murus illis depressor esse.*

Où l'on voit clairement, que c'étoit une grande machine de bois, que les assiégeans élevoient, en forme de tour, pour battre les ennemis en ruine, & les empêcher de deffendre leurs murailles. Que si cet Auteurs qui appelle *Belfragia*; ce n'est que pour rendre le mot plus doux à l'oreille, & le faire facilement entrer dans le vers. Car le vray nom de cette machine étoit *Berfredum*. Orderic Vital liv. 5. de l'Histoire Ecclesiastique: *Ingentem machinam, quam Berfredum vocitant, contra munitionem erexit, & copiosè bellicis apparatus instruxit.* Et pour être plainement instruit dans l'une & l'autre de ces deux vérités, il ne faut que lire Froissart, volume 1. chap. 100. *Les Anglois qui seoiient devant la Reole, & qui y furent plus de neuf semaines, avoient fait charpenter deux Bessroys de gros mesrien, à trois estages; & seant chacun bessroy sur quatre rouelles: & estoient ces Bessroys devant la ville, tout couverts de cuir boulu, pour deffendre du feu & du trait: & avoit en chacun estage cent Archers.* Enguerrand de Montreler vol. 2. *Après qu'ils eurent garny le Bessroy, pour sonner la grand-cloche de la ville.* Et pour faire voir qu'on se servoit anciennement de ces grandes machines pour faire les approches des murailles, il ne faut que lire l'Histoire de Guesclin chap. 6. *Et avoit fait faire un grand Bessroy de bois, moult haut, lequel ils firent traîner sur roues, jusques près du fossé.* Les Coutumes Locales d'Amiens l'expliquent encore plus clairement art. 19. *Au son de la cloche du Bessroy.*

**BÉGUIN, EMBÉGUINE.** *Beguine* est proprement ce bandeau de toile dont on couvrit le front des petits enfans: ainsi appelé, parceque les Religieuses, anciennement appelées *Beguines*, s'en servoient, comme elles font encore. Il se peut aisément vérifier par plusieurs lieux des Auteurs qui ont écrit depuis 400. ans: Et sur tout par le chap. 21. du liv. 2. des Histories Mémoires de César, Moine de Heisterbach, où *Begina* signifie *Religieuse*. Ce nom leur fut donné à cause d'un grand homme de bien, nommé *Lambert le Bégué*, qui par ses exhortations porta grand nombre de femmes & de filles à faire vœu de chasteté, lesquelles pour cette raison furent appelées *Beguines*, comme temoigne *Aegidius Aurex vallis Monachus*; chap. 52. de l'Histoire des Evêques de Liège. Voicy ses paroles: *Sustentavit Deus Spiritum sancti cujusdam Sacerdotis, viri Religiosi, qui Lambertus le Begue, quia valbus erat, de Sancto Christophoro dicebatur: à cuius cognomine mulieres & puella, qua castè vivere proponunt, Beguines Gallicè cognominantur; quia ipse primus exiit, qui eis p̄m̄ium castitatis verbo & exemplo predicavit.* De cette sorte de Religieuses, toutes les autres, de quelque Ordre qu'elles fussent, furent appelées *Beguines*: d'où vient le verbe *embeguiner*, c'est-à-dire, persuader avec cajollement; qui se dit maintenant de toute sorte de gens, mais qui du commencement ne s'entendoit que des filles qui se laissoient porter à prendre le beguin, c'est-à-dire, à se faire Religieuses. Après que *Lambert le Bégué*, par ses beaux discours & exemples, ut induit beaucoup de filles à renoncer au monde en prenant le voile, & en retranchant de leurs habits ce grand luxe, un autre grand Prédicateur, appelé *Frère Thomas*, ut ensuite assés d'autorité sur l'esprit des femmes mondaines, pour les obliger à renoncer à cette pompe & superfluité d'habits, comme nous apprennent *Enguerrand de Montreler* volume 2. *Par les exhortations d'un Prédicateur, nommé Frère Thomas, les femmes se disposèrent à mettre jus leurs atours; & prindrent autres tels & semblables, que portoit femmes de beguinage.*

**BÉLIER.** *Joachim Péron* veut que ce mot soit formé d'*aries*: je ne sçay pourquoy. Car il y a bien plus d'apparence de dire, qu'il est ainsi appelé, de la façon de crier, que nous appelons *béler*, & le Latin *balatus*.

**BÉLÏTRE.** C'est un mot d'injure & de mépris. *Joseph De l'Escale*, sur ces mots de *Varton* liv. 2. chap. 5. *Videbo jam vos balatrones; & huc afferam mentum*

*corium & flagra*, le fait venir du mot *balatro*, par lequel les Romains entendoient un homme vil, abject, & de nant; parcequ'ils appeloient *balatrones*, la boue des rues, & les rognures des vieux fouliers. *Festus*: *Balatrones, & blattas, bullas luti ex itineribus; aut quod de calcamentorum soleis eraditur, appellabant.* *Porphyrius*, sur ce lieu d'*Horace*, *mendici, mima, balatrones*, entent par ce mot, ceux que l'excès de parler rent méprisables; qu'il veut être ainsi appelés, à *balata & vaniloquentia*. Toutefois *Joseph de l'Escale*, sous prétexte qu'il se lit dans *Lucrèce*, *Aufer abhinc lachrimas, baratro, compece querelas*, tient qu'ils furent premièrement appelés *baratrones*, *sanguam*, dit-il, *dignos qui in barathrum conjicerentur; ex consuetudine Atheniensium, qui maleficos in barathrum conjicerent.* *R. Etienne*, dans un petit Recueil des noms des herbes & des arbres, appelle du nom de *blatram*, un porreau rouge. *Ea herba est insulsa & inutilis: unde metretrix Blitea apud Plautum in Truculento. Galli vocem suam, quâ inutiles homines blitres appellans, hinc deaxisse videntur.* *Festus* *Blitrum, à Graca voce βλάτ, deducit.* *Charle Etienne* dans son *De Re Hortensi*: *Blitrum, olus omnium insipidissimum & fatuum: unde vulgò rudes & inutiles blitros appellamus; blitres.*

**BÉRCAIL.** Troupeau de brebis. Du Latin *vervex*, qui signifie un *belier*, on a fait le Latin *barbare verbix*; d'où nous avons fait *brebis*. De *verbix* on a fait *berbical*, d'où nous avons formé *bercaïl*. Voyez plus bas sur le mot *berger*.

**BÉRENGER.** C'est un mot Alleman, qui signifie un parc d'ours, où celui qui les dompte les met. *Pontius Heuterus*, dans son *Traité intitulé Etyma variorum nominum utriusque sexus hominum, Germanica originis*: *Berengard, berengarius, septum urforum; eorumque domitor.*

**BÉRGAMOTTE.** C'est une espèce de poire qui a pris son nom de *Bergame* en Italie, d'où elle fut apportée en France. Car *Ch. Etienne* dans son livre intitulé *Seminarium*, dit qu'à peine de son tems on commença d'en planter les arbres en France.

**BÉRGÈRE.** Encore que, selon la commune opinion, ce mot soit formé de *berg*, qui en Alleman signifie *montagne*; parceque les bergers mènent paître leurs troupeaux dans les montagnes: je tiens pourtant qu'il vient de *berbicarius*, ou *berbigarius*, formé de *verbix*, qui signifie *une brebis*. La Loy des Allemans tit. 98. paragraphe 3. *Et quod de Berbicario, Stotario, & Vaccario fit.* Oû *Lindeburgius* dans les *Notes*, ou *Diverses Leçons* qu'il a fait imprimer devant son *Glossaire sur les Loix Barbares*, dit que dans l'édition d'Allemagne il y a *berbigario*: d'où sans doute nous avons fait *berger*; qui est proprement un *pasteur de brebis*; comme de *Vicarius* on a fait *Viguier*.

**BÉRNARD.** Ce nom nous a été apporté des Langues Septentrionales: & signifie en Alleman *courage & force d'ours*. *Pontius Heuterus*, dans son *Traité intitulé Etyma variorum nominum utriusque sexus hominum, Germanica originis*: *Berenhard, Bernardus, Cor, animus ursinus.* Et un Auteur sans nom, qui est dans un *Recueil d'anciens Historiens Allemans*: *Bernhart, robur urfi.*

**BÉSANT.** C'est une ancienne monnoye de Constantinople: ainsi appelée de l'ancien nom de cette ville, qui étoit *Bisantium*. *Orderic Vital* liv. 9. *Panis paximatus, & permodicus; siquando inveniebatur, Bisantio comparabatur.* *Guibertus Abbas*, dans son *Histoire de Jérusalem* liv. 4. *Octo Bisanteorum pretio, quos ibi purpuratos vocitant.* Mais cet Auteur s'est trompé, en croyant que les *Besans* étoient ainsi appelés à Constantinople, par la ressemblance de ce mot avec *βισάντιος*, qui étoit de nom de cette monnoye, & que nos François, au rapport de *Ville-Hardouin*, appeloient *perpres*. En Armoiries on appelle *besans*, les ronds faits de metal, que la Noblesse Françoisé, qui avoit porté les armes sous les Empereurs de Constantinople, & dont la solde avoit été payée en *besans*, commença de prendre pour armes. Car on fait que les Empereurs de Constantinople avoient des François à la solde, dont le Capitaine étoit même

appelé, à la mode des François, *Connétable*. O' *Mégar* *Koriosávdos*, se trouve dans *Curopalata*.

**BEURRE.** Il est croyable que nous l'avons formé de *butyrum*, par contraction. Toutefois parcequ'en plusieurs lieux le beurre est de couleur rouille & jaunâtre, je ne say si je dois assurer qu'il vient de *butyrum*. Festus: *Burrum dicebant Antiqui, quod nunc dicimus luscum*. Et de fait, *burratica potio* étoit une potion composée de lait. Le même Festus: *Burratica potio appellatur, lacte commixtum; à rursu colore quem burrum vocant*.

**BICHE.** De βίς; qui est, au Dialecte Attique, comme témoigne Suidas, la voix des brebis; a été formé βίς, qui selon Helychius signifie tantost *brebis*, tantost *chèvre*; d'où dans la moyenne Latinité on a tiré, à mon avis, *bica*; qu'on a pris proprement pour la femelle des cerfs. C'est pourquoy Mr. de Saumaïse dit que dans le Concile d'Auxerre, où l'on lit ordinairement *vitula & cervulo*, il faut lire *bicula*. Et de *bica* nous avons fait *biche*.

**BIDAUTS.** C'étoit une espèce de Gens de guerre dont Froissart fait mention en beaucoup d'endroits. Vol. 2. chap. 63. *Et pouvoient estre environ six banniers & deux cens bacinets, & six cens Bidaux, tous à pied*. Et chap. 104. *Là avoit grand foison de bidaux & de gens du pais mal payés*. Et chap. 121. *Genevois, Vidauz; & Arbalestriers*. Ils étoient ainsi appelés *Bidarii*, à *binis dardis*; parcequ'ils étoient armés de deux dards ou javelots. Joannes Hocsemius, *De Gestis Pontificum Leodiensium*, liv. 1. chap. 24. *Conducerat namque quosdam Bidarios; à binis, quæ portant missilia, dictos: quos Isidorus, non milites, sed velites, à volitando, vocatos insinuat*.

**BIERE.** C'est une boisson dont on se sert en plusieurs endroits du Royaume, & de l'Europe. Les François sur tout, la font avec de l'orge & de l'avoine; & les autres avec du froment: & tous y ajoutent, ou la fleur, ou la graine du houblon. Hainimensfeld Goldast nous donne deux étymologies de ce mot: l'une, de l'Hébreu *beri*, qui signifie *froment*; l'autre de *biren* qui signifie en Alleman *poire*: ce qui témoigne que les Allemans font quelquefois entrer la poire en la composition de ce breuvage. Goropius liv. 5. *Originum Antuerpianarum*, dit que ce mot vient du Flamand *bier*, qui signifie *rendre honneur*: parce que, dit-il, les Flamans ont de coutume de présenter à boire à ceux qu'ils veulent honorer.

**BIERE.** C'est sur quoy on porte les morts à la sépulture. Goropius liv. 4. *Originum Antuerpianarum*, dit que tout ainsi que cela est appelé en Latin *feretrum à ferendo*, il est aussi appelé en Flamand *bery*, du verbe *ber* qui signifie *porter*.

**BIGARRE.** Il semble être formé de *variogatus*. Mais il y a bien plus d'apparence de le dériver d'une façon d'habits appelée *vestis bigerica*, dont Sulpitius Severus, en la Vie de S. Martin liv. 3. dialog. 2. fait mention. *E proximis tabernis*, dit-il, *bigericam vestem, brevem, atque hispidam, quinque comparatam argenteis, rapis; atque ad Martini pedes iratus apponit*. Cette sorte d'habits, ou plutôt d'étoffe, étoit ainsi appelée, parce qu'elle étoit en usage parmi les peuples appelés *Bigerri*, qui sont maintenant ceux de Bear, qui, pour être vêtus d'ordinaire d'une étoffe grossière & velue, sont appelés *pelliti* par Paulinus, en des vers qu'il adresse au Poète Ausone.

*Dignaque pellitis habitas deserta Bigerris*. En-effet, le menu peuple de Bear se sert encore de cette sorte d'habits, que nous appelons *Cappes de Bear*, dont il s'en voit quantité, qui sont d'une étoffe grossière & velue, & avec cela bigarrée de diverses couleurs. Isaac Pontanus dans son *Glossarium Prisco-Gallicum*, sous prétexte qu'en quelque édition on lit *biherrica*, au-lieu de *bigerica*, dans le passage de Sulpitius Severus, s'est persuadé que c'est la vraie leçon; & veut que le mot *bigerica* signifie seulement *velu*, parcequ'en Alleman *harich* & *bourich*, signifient *velu*.

**BIGLE.** Qui a les yeux tellement tournés, que lorsqu'il regarde d'un côté, il semble adresser la vue d'un autre. Comme nous avons fait *aveugle d'aboculus*, ou *abocellus*: nous avons aussi fait *bigle*

de *bioculus*; comme s'il avoit deux regards différens. Le Latin l'appelle *strabo*: & *patius*: l'Italien *guercio*; en Languedoc *guersbé*, du Latin-barbare *guelcus*. Joannes Januensis *in Catholico*: *Pætus, id est, guelcus, strabo*.

**BIGOT.** Les Hypocrites; & ceux qui couvrent leurs vices des apparences d'une dévotion extérieure; pourroient être ainsi appelés, du mot Allemand *bigot*, qui signifie *par Dieu*; parceque telles Gens ont d'ordinaire le nom de Dieu en la bouche. Une ancienne Chronique, extraite de la Bibliothèque de Mr. de Thou, & rapportée par André du Chelne dans son Recueil des Anciens Historiens de France, raconte que Rollon étant conseillé par les siens de baiser les pieds à Charles, petit fils de Charles le Chauve, en reconnaissance de ce qu'il luy donnoit le Duché de Normandie & sa fille Gisle en mariage, refusa de le faire, disant en sa Langue *ne se bigot: quasi, non de par Dieu*. Dequoy le Roy les Courtisans s'étant moqués luy donnerent le soubriquet de *Bigot*; d'où vient que les Normans ont été depuis appelés *Bigots*. *Rex verò*, dit la Chronique, *& sui illum deridentes & sermone meo corrupte referentes, illum vocaverunt Bigothi; unde & Normanni adhuc Bigothi dicuntur*. L'ancien Roman de Girard de Roussillon, écrit en langue Provençale fait mention d'un peuple appelé *Bigots*, lequel il joint avec ceux de l'Aquitaine & de la Gaule Narbonnoise:

*Bigot, e Provençal, e Rouergues,*

*E Basçle, & Gasco, & Bordales.*

Et en un autre endroit:

*Bigot e Provençal vengon effens.*

Ce qui ne peut être entendu des Normans, mais bien des peuples du Bas-Languedoc, qui étoient anciennement appelés *Gois* ou *Wisigots*: de sorte qu'il y a apparence que *bigot* est un nom formé par contraction de *Wisigots*, & qu'il a été depuis appliqué aux hypocrites; d'autant que les Wisigots étant hérétiques Ariens, n'étoient Religieux qu'en apparence. Quoyqu'il en soit, le dernier vers de ce Roman, faisant marcher ensemble les Bigots & les Provençaux, témoigne que c'étoient deux peuples voisins. Et pour faire voir que le mot de *bigot* a été appliqué aux hypocrites, & à ceux qui n'ont que l'apparence de piété & de dévotion, il ne faut que jeter les yeux sur l'Histoire de Louis XI. ou Chronique Scandalense, pour y lire qu'après que le Roy Louis XI. eut senti défaillir ses forces, il fit venir grand nombre de bigots & gens de dévotion, comme Hermites, & saintes Creatures; pour, dit l'Auteur, sans cesse prier à Dieu qu'il permit qu'il n'en mourût point.

**BILLET. BILLETTE.** C'est un écrit compris dans un peu de papier: en Latin *libellus*. Meursius en son Glossaire Grec-barbare: βίβλος, *liber*. Ce mot est sans doute formé, par contraction, de βιβλος, qui signifie *livre*. En Armoiries on appelle *billetes*, des petits carrés longs, qui représentent la figure d'un billet de papier.

**BISCUIT.** Le pain qu'on fait pour l'usage des navires, *nauticus panis*. Il est sans doute qu'il a été ainsi appelé, de *biscoctum*, c'est-à-dire, *deux fois cuit*. Les Grecs l'appellent *ἄρον δίπυρον*, c'est-à-dire, *pain qui a été remis dans le feu*. Plin liv. 22. chap. 25. *Vetus aut nauticus panis, tussus, atque iterum coctus, sicut album*. Helychius: *Δίπυρον ἄρον, ὅτι ἐν δευτέρῳ ἀπλοῦται*. Cette sorte de pain se trouve aussi dans Paulinias. Et *paximacium*, Suidas: *πᾶξιμα, ἢ δίπυρον ἄρον*. Cassianus Coll. xi. cap. 19. *Cujus exquisitum modum in duobus paximacis statuerunt, quos parvulos panes vix libra unius pondus habere certissimum est*. Il se trouve aussi appelé *paximus*, & *paximas*. Orderic Vital liv. 9. parlant de notre armée à Antioche: *Multis exspiraverunt fame; panis paximatus, & permodicus, si quando inveniebatur, bizansio comparabatur*.

**BISE.** Olaf Magnus liv. 1. de l'Histoire de Septentrion, raconte que les vents y sont tellement impétueux, que leurs tourbillons enlèvent les hommes de dessus les chevaux, soulévent les cailloux, comme si ce n'étoit que du sable, & arrachent les toits des maisons, & les emportent bien loin. Ce vent de Nord a été appelé *bise*, qui signifie *tourbillon*, en ancienne langue

langue Teudisque. Le Glossaire que Juste Lipse a recueilli d'un ancien Plautier, & qu'il rapporte en la 3. Centurie de ses Lettres ad Belgas: *Bifa, turbo, ut Gallus vent de bize.*

**BLAFARD.** Un teint blafard, c'est-à-dire, pâle & de couleur effacée. Joachim Perion De Lingua Gallica cum Græca cognatione, le dérive de *ψαφαρος*, qui signifie obscur & noir. Je ne say s'il y auroit raison de dire qu'il vint de *βλεφαρος*, qui signifie la paupière; parcequ'aux personnes malades, & sur tout aux femmes, lorsqu'elles ont le teint effacé, ce deffaut paroist, particulièrement aux paupières qui en paroissent plombées & de couleur livide.

**BLÂMÉR:** **BLÂME.** Ces mots viennent de *blasphemare* & *blasphemia*: comme l'on peut juger par une infinité de lieux, où ils signifient blâmer & blâme. Aymoinus Monachus liv. 4. chap. 35. *Tantummodo blasphemabatur à pluribus, quod esset avartitia deditus.* Dudo, De Moribus & Actibus Normannorum, liv. 2. *Me pro nihilo duxistis, quando pralium sine me inchoastis: blasphemabor à cunctis gentibus qua auditura sunt hos eventus.* Le même, livre 3. *precor ut eruas me. aliquo sophistate, à blasphemia hujus rumoris.* Je trouve aussi dans un vieux Glossaire m. s. *blasphemare, id est, reprehendere, detrahere, vituperare:* Et en un autre endroit du même Glossaire: *blasphemia.* Enguerrand de Montrelet vol. 2. *Pour le blasphème qu'on pourroit avoir des parlers du monde.*

**BLANC.** Jules Cæsar Scaliger, contre Cardan Exe. cit. 325. 11. croit que ce mot vient de *βλαξ*, qui signifie languissant & faible: parceque toutes choses blanches sont d'ordinaire foibles. *Vulgus*, dit-il, *album dicit blanc: quod à Græco est languidum significante. Sanè umbratlem colorem sic primùm à militibus improbraum puto. vox est pervulgata βλαξ.* Theophrastus in 3°. De causis, *alba omnia putat imbecilliora.*

**BLE.** En Languedoc & en Gascogne, on dit *blad*; parceque de toutes les herbes, il n'y en a point dont le germe soit plus nécessaire à la vie de l'homme. Il y a raison de croire que ce mot tire son origine de *βλασος*, ou *βλαση*, qui signifie le germe & la naissance des herbes. Et de fait, encore les Allemans appellent *blati*, la feuille des plantes: les Flamans *bladi*; & *bladeren*, produire des feuilles.

**BLEU.** M. de Saumais sur Tertullien De Pallio: *Conchylii porrò coloris Plinius tres facit gradus; quorum vegetissimus, qui in viola ferocina cernitur; minus vegetus & saturatus, qualis in malva flore; omnium dilutissimus in heliotropio, cujus stas caruleus est. hunc colorem vulgò blutum vocamus, quasi ablutum vel dilutum. & sanè caruleus color, quem Græci κωκυρος vocant, nihil aliud est quam purpura dilutior & pallidior.* Joannes Goropius Becanus Originum Antwerp. lib. 6. *Blaw, quo cerulus, non saturatus & esus color significatur.*

**BLOQUER.** On dit qu'une ville est bloquée, quand les ennemis se sont si b. en retranchés tout autour, qu'il n'y peut rien entrer. Ce verbe est formé de *blocaul*, qui signifie certaine matiere dont on feisoit les clôtures des maisons & des jardins; que quelques-uns croyent être le moillon, bien qu'il en soit distingué dans la Coutume d'Amiens, art. 25. *Un chacun doit closture suffisante de pierres, briques, blocaul, moillon, ou pallis, de sept pieds de hauteur pour le moins.*

**BLUTER.** Parcequ'en secouant le bluteau il se vuide insensiblement. Ce verbe a été pris de *blutare*, ancien verbe barbare, qui signifie vuider. Aux Loix des Lombards, liv. 1. chap. 26. *Si quis casam cuiusquamque blutaverit, aut res eorum tulerit:* où la Glose a remarqué; *blutaverit, evacuaverit.*

**BOCAL.** C'est un vase de verre qui a le goulet étroit. Il vient de *boccola*, qui signifie un vase ou gobelet. La Glose: *boccola, υδος ἀγγελο.* Il est ainsi appelé, de *bucca*, ou, comme prononce l'Italien, *bocca*.

**BOIDIE.** Trahison, tromperie, finesse. Le Roman de Guillaume au court nés:

*Por ce te veux monstrer que tu as soy mentie.*

*Vers ton seignor as fait trahison & boidie.*

Herman de Valenciennes au Roman de la Bible, parlant de Rachel, lorsqu'elle déguisa Jacob pour luy faire donner la bénédiction plutoit qu'à Esau:

*A donc se pourpensa d'une molt grand boidie.*

Par là on voit assés que Pasquier s'est trompé, en expliquant *boidie* par *vne*, dans les vers de Thibaut Comte de Champagne.

**BOIS.** En Languedoc *bofe*. Il vient du verbe *βόσκω*, qui signifie paître: parceque les bois servent de pâturages. Nous appelons aussi *bois*, les hûches & les fagots qu'on coupe pour brûler. Les Loix d'Ecosse, intitulées *Regiam Majestatem: Cum plastro vel cum equo asportando boscum.* Leges Burgorum, cap. 38. *Qui portans boscum, turbus, vel petas, ad vendendum.*

**BOISER.** Il signifie trahir, tromper. Le Roman de Guillaume au court nés, au Couronnement de Louis, introduisant Charlemagne qui donne à Louis le Debonnaire des préceptes pour bien régir ses Etats:

*Que si tu veux il t'aura grand mestier*

*Que de vilain ne faces conseiller;*

*Fils à Prevost ny de filz avoier:*

*Ils boiseront à petit por loyer.*

Et en un autre endroit:

*Ensi doit l'on traitor iostiser,*

*Qui son seignor veut trahir & boiser.*

**BOISTE.** De *bustem*. Le Comte S. Everard, mary de Gisle, fille de Louis le Debonnaire, dans son Testament, qui se voit au Code *Donationum piarum* d'Auberius Myras: *De paramento Capella nostra, busteam cristallinam cum Reliquiis legavit.*

**BOITER.** Clocher: Lat. *claudicare*. Nous appelons *emboiture*, la jointure des os: & nous disons qu'un os est déboité, quand il est sorti de son lieu, & comme l'on dit, disloqué. C'est pourquoy nous appelons *boiter*, l'action de celui qui a difficulté de marcher, lorsqu'un os du pié ou du genouil s'est déboité: si ce n'est qu'on veuille dire, que *boiter* vient de l'ancien verbe Latin *betere* ou *biter*, qui signifie marcher. Pacuvius, dans Nonius Marcellus: *Vos hinc defensum patriam in pugnam betite.* Plaute dans son *Curculio*, Acte 1. Scene 2. *si illa ad me betet.*

**BONACE.** Tertullien De Pallio: *Sic & marifides infamis, dum & stabris aquè mutantibus, de tranquillo probum, de fustbris temperatum, & extemplo de decumanis inquietum. Probum, bonum interpretatur Salmasius, qui & alicubi se legisse addit bonum mare & faventes ventos: unde ait derivatum bonace.*

**BON CHRETIEN.** Les poires de bon-chretien, comme écrit Ch. Etienne dans son Traité des Arbres, intitulé *Seminarium*, furent apportées de la Campagne d'Italie à Naples, du tems que le Roy Charles VIII. y étoit. Il y en a qui viennent qu'elles ont pris ce nom de S. François de Paule, qu'on appeloit de son tems le bon homme, & le bon Chretien; parceque ce fut luy qui le premier ut le soin d'en faire apporter l'arbre.

**BONNET.** C'étoit certain drap, dont on feisoit des chapeaux, ou habillemens de teste, qui en ont retenu le nom, & qui ont été appelés *bonnets*; de-même que nous appelons d'ordinaire *Castors*, les chapeaux qui sont faits de poil de castor. Le Roman de Guillaume au court nés, dans le Charroy de Nismes:

*Un chapel, & de bonnet, en sa teste.*

Guillaume de Nangis en la Vie de S. Louis: *Ab illo tempore nunquam indutus est squarletto, vel panno viridi, seu bonneto.*

**BORDEL.** Ces femmes débauchées, qui vendent à vil prix l'usage de leurs corps, ont de tout tems accoutumé de loger dans des cabanes ou petites maisons. Il est dit dans le livre 4. chap. 25. du livre des Rois, que Josias, purgeant le Temple des abominations que l'idolatrie y avoit introduites, fit abatre le petit logis des russiens & des femmes débauchées: *Destruxit quoque adiculas effeminatorum, que erant in domo domini: pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci.* Oû De Lyra explique *domunculas luci*, par *fortinas ad faciendum prostibula in luco*. Anciennement à Rome les femmes perdues se tenoient aussi dans de petits logemens, en un lieu appelé *suburra*, proche des murs de la ville: & sous des lieux voutés, appelés *fornices*; d'où vient le mot *fornication*. Elles se tenoient dans des étables, d'où elles furent appelées *prostibula*. Nonius Marcellus: *prosti-*

*bulum, quod ante stabulum stet, quasi nocturni ac diurni gratia.* De là vient qu'on appelle un lieu infames *Bordel*, qui signifie proprement *une petite maison*. L'Auteur de l'Histoire des Normans, liv. 7. chap. 14. dit que *domuncula* & *bordellum*, sont synonymes: car parlant d'un homme nommé *Sorengus*, qui fut de nuit investi dans une petite maison par un Gentilhomme nommé *Richard de Sainte Scolastique*: *Protinus*, dit-il, *quidam miles potens, nomine Richardus de S. Scolastica, cujus terram devastaverat, domunculam circumdedit cum sua familia. Sorengus vero expergescillus de bordello exiit.* Jean de Meun, au Roman de la Rose, appelle aussi *bordels*, les cabanes des bergers.

*Convertes estoient de genestes,  
De feuilles & de rameaux,  
Leurs bordels & leurs hameaux.*

Et dans les Annales Anciennes, en la Description d'un Siège par Charlemagne, les huttes des soldats sont appelées *borderes*. Eodem anno verni temporis obsedit dominus Rex Carolus Herisburgo, & Franci sedebant in gym per borderes. Car anciennement en France les petites maisons champêtres étoient appelées *borderes*. L'Histoire de Guefelin chap. 46. Et bouterent le feu par tout, qu'il ne demeura en estat borde ne maison. D'où vient le mot de *bordelage*, qui signifie certain droit que payoient les maisons champêtres, & les terres qui en dépendoient.

**B O R N E.** Limite. Nos Anciens François disoient *bonne*. Les Anciennes Coutumes de Paris liv. 21. au Titre De faire bonnage, ou De faire partie sans jouissance: *Se freres Constumiers partiçoient ensemble, il porroient bien seignier lor parties de pieux ou de pierres; car il ne porroient mettre bonnets, ne ne devoient sans jouissance; & se il y mettoient bonnes sans jouissance, il en fairoient l'amende à la jouissance, de chascune bonne 60. sols.* Rodulphus Glaber liv. 2. chap. 10. *Multi ibi limites, quos alii bonnas nominant, suorum recognoverunt agrorum.* Jean de Meun, au Roman de la Rose:

*Les terres ensemble partirent,  
Et au partir bonnes y mirent.*

Ce mot vient de *burds*, qui signifie *un monceau de terre*. Les Gloses: *Burds, tumulus, collis*: parceque les Anciens marquoient les limites des champs par des monceaux de terre, appelés *borones*, & *boronini*.

**B O S S U.** Il y en a qui le veulent dériver de *gibbus*, retranchant la première syllabe. Mais parceque *bosse* signifie *enflure*, & que les hommes gras ont le ventre enflé & bossu, je tiens qu'il vient du Latin-barbare *bussus*, qui signifie *gras*. Le Glossaire d'Anfiteubus: *Bussus, pinguis obesus*. Il est bien vray que dans les Gloses qu'on attribue à Isidore il y a *bassus*, *pinguis obesus*. Mais il est tout certain qu'il y faut lire *bussus*: car dans le Glossaire d'Anfiteubus il n'y peut avoir de faute dans l'écriture, parceque les mots de chaque lettre y sont rangés selon l'ordre de la première syllabe; ce qui n'est pas observé en celui d'Isidore.

**B O T E.** Quelques-uns le dérivent de *βύττα*, qui est une espèce de chaussure, chez Suidas. Mais Mathias Martinus, dans son *Lexicon Philologicum*, croit que ce mot vient de *βύττα*, qui signifie une espèce de bouteille ou de flacon; parceque les botes sont des chaussures longues & larges faites à la façon des boureilles ou flacons de cuir. Anciennement les botes étoient proprement de gros souliers en forme de brodequin, & qui couvroient une partie de la jambe; dont les Moines se servoient ordinairement. Cæsarius Heisterbachensis liv. 7. de ses *Histoires Mémorables*, chap. 39. parlant des souliers d'un Moine, les appelle *bati*. *Mox per eundem nuntium bati viri Dei mittuntur.* A quoy il ajoute ces paroles, qui font voir clairement que c'étoient des souliers. *Eadem vero calceamenta, ob amorem beati viri in tantum venerabatur, ut in castro suo capellam adificaret, atque eosdem cothurnos ejus altari ligneo, Abbate nostro prasente, includeret.* Le Roman de Guillaume au court nés, décrivant comment il fut fait Moine:

*Guillaume firent de ses dras depouiller,  
Errant le font & laver & baigner:  
Puis si le firent & rere & reogner,  
Y vestir le firent & les botes chauffer.*

Après, il introduit Guillaume même, parlant de ses botes & témoignant que c'étoient des souliers grands & larges:

*Que ferai-je s'ils me tollent mes botes,  
Qui sont si grands que és piés me sabotent;  
A chascun pas les cuit perdre en l'enclostre  
Grand peur ai que nes perde en la boe.*

Il n'y a pas long-tems que les botes dont on se sert maintenant pour aller à cheval, ont été ainsi appelés: car je trouve qu'encore du règne de Charles VII. on les appelloit *houfes*, & qu'on disoit *houfer*, pour *boter*. Enguerrand de Monstrelet vol. 3. *S'en alla houfer & monter sur un tres-bon cheval.* Joannes Januensis in *Catholico*: *Osa, quoddam genus calceamentii, ab os ossis dicitur; quod primum de coriis boum osa facta sunt: & quamvis nunc ex alio genere sunt, pristinum tamen nomen retinent; unde olatus, osas habens; osare, calciare.* De là vient le mot *houfeux*.

**B O U C.** De *buccus*. La Loy Salique Tit. 5. §. 3. *Si quis buccum furaverit, DC. den. culpabilis judicetur.* Dans Grégoire de Tours liv. 9. chap. 23. le bouc est appelé *buccus olidus*.

**B O U C H E R.** Il y a apparence qu'ils sont ainsi appelés, parcequ'ils vendent la viande pour la bouche des hommes. Mais il semble d'ailleurs que ce mot est formé de *buzerius*, qui signifie même chose. Au livre 39. *Constitutionum Sicularium vel Neapolitanarum*: *Buzerios autem, & piscium venditores, qui vita hujusmodi necessaria subministrant.* Turnébe liv. 26. de ses *Adversaires* chap. 15. *Nos latiniobus à bucca nomen imposuimus, & buccarios vocavimus.*

**B O U C L E.** Le Dictionnaire MS. de Jean de Garlandie, composé il y a plus de 500. ans: *Pluscularii sunt divites per plusculas suas, & lingulas, & mordacula.* Où la Glose, qui n'est guère moins ancienne que le texte, ajoute, *Pluscularii, Gallicè boucliers. Plusculas, Gallicè boucles: ab hoc nomine plusculus, la, lam; quod est, aliquantulum plus. Lingulas est diminutivum hujus nominis lingua: id est, ardition. De sorte que de là il n'est pas mal-aisé de juger que par le changement de la lettre P en B, nous avons formé *boucle* de *pluscula*. Dans Nicetas, en la Vie de l'Empereur Manuel au liv. 2. *βέκλα* signifie *une boucle*. Mais Meursius, dans son Glossaire Grec-barbare, tient que ce mot est purement François. *Βέκλα buccula, fibula; ex Gallico boucle.**

**B O U C L I È R.** La partie du milieu des boucliers est appelée en Grec *ὀμφαλός*, c'est-à-dire *ombrelle*; & en bon Latin *umbo*. Les Gloses: *ὀμφαλός ἀσπίδος, umbo*: & en Latin-barbare *buccula*. Un autre Glossaire: *Buccula, ὀμφαλός*. De sorte que, comme *ὀμφαλός* dans Suidas, & *umbo* chez les Poètes, signifient le bouclier tout entier, par métonymie, c'est-à-dire, prenant la partie pour le tout: de-même nous avons pris *buccula*, pour tout le bouclier, & nous en avons même formé le mot de *bouclier*. Meursius en son Glossaire Grec-barbare, comme nous venons de voir, explique le mot *βέκλα*, par *buccula*, & *fibula*: & il rapporte ensuite ces lieux des Gloses d'Isidore: *Angia, ferrum bucula scuti. Ancile, scuti bucula.* Mais en ces deux sens, *buccula* ne signifie point *boucle*, mais cette partie de l'Ecu, appelée *umbo*, & *ὀμφαλός*.

**B O U G E.** C'est une petite chambre, ou peut mieux dire, la décharge d'une plus grande chambre. Ce mot doit venir de l'ancien Teotisque. Vitis Ametbachius, dans ses Notes sur la Constitution de Charlemagne, dit que *ban*, en Allemand, signifie *édifier*. Et Isaac Pontanus liv. 1. de ses *Origines Françaises*, dit qu'en vieux Allemand *bo* signifie *habiter*, & *habitation*; & qu'encore en Langue Danoise *bor* signifie *habiter*.

**B O U G E T T E.** Une petite bourse. Ce mot nous reste de l'ancien Langage Gaulois. Festus: *Bulgas Galli sacculos scorteos appellant.*

**B O U G R E.** Nos Anciens François au-lieu de *Bulgarie* & *Bulgare*, disoient *Bougrie* & *Bougre*. Dans l'Histoire du Maréchal de Ville-Hardouin liv. 6. Joannissa Roy de Valachie & de Bulgarie, est appelé *Roy de Blachie & Bougrie*, qui est une Province allée proche de Constantinople. De là sortirent une

espèce d'Hérétiques, appelés Bougres, desquels *Matthæus Paris*, en la vie de *Henry III. Roy d'Angleterre* parle en ces termes : Circa dies autem illos invaluit *Hæretica pravitas eorum qui vulgariter dicuntur Faterini & Bugares* ; de quorum erroribus malo tacere quam loqui : & ajoute ensuite, que leur erreur a esté puissamment refusée par *Frere Robert*, de l'Ordre des *Predicateurs*, qui estoit surnommé *Bougre*, pour avoir autrefois fait profession de cette Hérésie. Dans le Livre intitulé *Li Etablissement le Roy de France* liv. 1. cette Hérésie est nommée *Bougerie*. Se aucuns est soupçonnés de *Bougerie*, la *Jouffisse laye* le doit punir, & envoyer à l'Evêque. Et notez que le titre du chapitre est tel, *De punir Mescreant & Hérésie*. *Froissart* vol. 4. chap. 7. parlant de *Beufach*, *Tresorier* du Duc de *Berry*, qui fut brûlé à *Befiers*, & qui s'étoit accusé de ne croire point les Mysteres de la *Trinité* & de l'*Incarnation*, & l'*Immortalité* de l'*Ame*, dit qu'il avoit confessé de la volonté, sans contrainte, qu'il étoit Hérétique ; & qu'il avoit tenu depuis longtemps l'opinion de *Bougre*. De sorte que ceux qui ont dressé les Titres des chapitres de cet Auteur, se sont trompés, & ont mal à propos mis en celui de ce chapitre, que *Beufach* avoit confessé qu'il étoit Hérétique & *Sodomite*. Car outre que dans tout le chapitre il ne se parle point de *Sodomie*, ce mot d'*opinion* témoigne allés que ce mot de *Bougre*, y est pris pour Hérétique. Il est bien vray qu'en ce tems icy le mot de *Bougre* signifie seulement *Sodomite* : & c'est parce que la *Sodomie* étoit l'une des abominations approuvées par cette sorte d'Hérétiques : & c'est pourquoy *Mathieu Paris* dit, *de quorum erroribus malo tacere quam loqui*.

**BOULE.** Parcequ'en jouant on la jette, elle a été ainsi appelée, de *Βολη*, qui signifie *jet*. L'ancien Glossaire : *Βολη, jaculus, iactus jaculatio, iectio, missio*. Les boulets de l'Artillerie sont ainsi appelés, parcequ'ils sont jetés.

**BOULEVERSER.** Renverser sans-dessus-dessous. Ce verbe devoit anciennement être du labourage, & signifier ce renversement de terre, que le coultre de la charrue fait en labourant. Et depuis, par métaphore, on l'a entendu de toute sorte de renversement : car je tiens qu'il est formé de *Βωλος*, qui signifie *gazon* & *moite* de terre ; & de *vertere*, ou *vertere* : car aussi bien *Virgile* dit *vertere terram*, pour *arare*. *Bouleverser* se peut aussi dire *renverser* ; comme une boule, laquelle se renverse sans-dessus-dessous, autant de fois qu'elle fait de tours.

**BOUQUERAN, ou BOUQUESAN.** Le *boucassin*, *bouqueran*, ou *treillis*, dont nous nous servons, est une étoffe de trop vil prix, pour me persuader que ce soit le *bouqueran* des Anciens, qu'ils mettent au rang des plus riches étoffes. Le *Roman* de *Guillaume au Court nés*, au *Charroy* de *Nismes* :

*Sy glasons parre . cendeaux, & bouquesans,  
Et escarlates, & vert, & pers vaillans.*

Le *Traité des Vertus & des Vices* : Les mauvais riches, qui se vestent si souverainement, comme de très-fines bouquerans, & de très-precieux pourpres. Il est vray semblable que c'étoit plustost le nom d'une couleur, que d'une étoffe, comme l'*écarlate* & la *pourpre* : aussi-bien les met-on ensemble dans les passages précédens. Du moins je trouve qu'il étoit rouge. Le *Roman* de *Guion de Tournay* :

*Quant la Dame loyt le sang luy va muant,*

*Plus vermeille devint que arap de bouquerant.*

Peut-être étoit-ce une espèce de ratine : car l'épithète de *très-fines* témoigne qu'il sentoit bon.

**BOUQUET.** Je croy qu'il est ainsi appelé, parceque, pour en flairer l'odeur, on la porte à la bouche : car en *Languedoc* & en *Gascogne* on dit *bouque*, pour *bouche* ; du latin *bucca*.

**BOUQUIN.** Nous appelons ainsi un vieux livre dont on ne tient plus de conte. *H. Etienne* croit que nous l'avons formé de *bouch*, qui en *Alleman* signifie un livre de neant.

**BOURDE.** Nous appelons ainsi un mensonge, une tromperie, & une chose qui semble être vraie & ne l'est pas. Ce mot, à mon avis, vient de ces combats qui se fesoient aux *Tournois*, où l'on se jouoit,

bien qu'en apparence il semblaît qu'on se battit tour-de-bon : & cela s'appeloit vulgairement *burdare*. La *Charte* de *Henry III. Roy d'Angleterre*, intitulée *Breve Regis, sive Mandatum, super Juratis, ad arma*, qu'on voit à la fin de l'*Histoire* de *Mathieu Paris*, de la dernière édition : *Quod nullis conveniant ad tournandum, vel burdandum, vel alias quascunque aventuras*. Nos anciens François appeloient cela *behourd*, & *behourder* ; d'où on fait *bourde*, & *bourdar*. *Lambertus Ardenis* dans l'*Histoire* des *Comtes de Guines* & des *Seigneurs d'Hardres* : *Ut hic illic bohardicca frequentaret & torneamenta*.

**BOURDON.** Les bâtons des pelerins, & ceux qu'on porte durant l'*Office* du *Chœur*, sont ainsi appelés, à cause des ronds qu'ils ont au bout, ou plustost, massues ; en vray Latin *clava*, & en Latin barbare *borða*. Les *Gloses* d'*Isidore* : *clava, borða*. Mais il faut lire, en cet endroit *clava*. En *Languedoc* on appelle *bourdes*, ces boules, ou ronds qu'on porte au bout des bâtons.

**BOURG.** C'est maintenant le nom des gros Villages, clos de murailles assez foibles ; qui ne sont pas allés grands, ni peuplés, pour porter le nom de *Villes*. Anciennement en France c'étoit un quartier de *Ville* ; ou, pour mieux dire, un *Faux-bourg* clos, mais toutefois distingué de la *Ville* : comme il se voit encore dans *Carcassone*, & dans *Rhodés*, qui sont divisées en *Bourg* & *Cité* : aussi bien que dans les *Villes* de *Narbonne*, & de *Toulouse* ; & même en celle de *Rheims*, comme il se voit dans l'*Epître* 1 x. du *Pape Alexandre III.* où il est fait différence entre le *Bourg* & la *Cité* de *Rheims*. Il est bien vray, que sur la décadence de l'*Empire Romain* *Burgi* étoient proprement des *Forts* sur les frontières, où l'on mettoit en garnison des Gens de guerre. *Paul Orose* liv. 7. ch. 32. *Crebra per limites habitacula constituta Burgos appellant*. La même chose se voit dans *Isidore* liv. 9. ch. 4. lequel ajoute, que ceux qui étoient logés dans cette sorte de *Forts*, étoient appelés *Burgarii* : & c'est de ceux-là même qu'entent parler la *Loy* unique de *Burgariis*, au *Code Theodosien*. Mais parceque cette sorte de *Forts*, pour être bâtis à la hâte, & pour certains tems, n'étoient clos de murailles de brique & de pierre, mais bien seulement de paux de bois ; ils furent appelés *Bourgs*, d'un mot plus ancien, *burgones*, qui signifie la clôture d'un parc où les *Bergers* enferment leurs troupeaux. Les *Gloses* d'*Isidore* : *Burgones, caula*. Or on fait allés que le mot *caula* signifie proprement cette sorte de parc. On peut dire la même chose des *bourgs* qui joignent les *Cités* ; lesquels prirent aussi de-là leur nom, pour n'être du commencement clos que d'une enceinte de paux, assez forte pour arrêter les courses & soudaines invasions des ennemis. Et c'est pourquoy *Luytprand* liv. 4. écrit que les *Romains* appeloient *Bourgs*, un assemblage de maisons qui n'avoient point d'enclos de murailles. *Domorum Congregationem, qua muro non clauditur, Burgum vocant*.

**BOURGEOIS.** Ce mot vient de *bourg*. Et quoi-que maintenant les *Citoyens* des *Villes* soient indifféremment appelés *Bourgeois* : néanmoins anciennement on fesoit différence entre *Citoyens* & *Bourgeois* ; les uns étant les habitans des *Cités* ; & les autres, des *Bourgs*. Le *Pape Alexandre III.* *Epître* 1 x. *Cum olim ex parte Macini, & filii sui, Rhemensium Civium causa, qua inter ipsos & Oldevenum, & Joannem, Rhemenses Burgenses super domo quadam vertitur, &c*

**BOURRE.** En Latin *sormensum*. Ce n'est pas seulement la laine accourcie, & que les *Tondeurs* de draps tirent des étoffes ; mais encore ce qui se forme dans les replis des habits, à mesure que nous les usons ; & autres telles choses légères, & de peu de conséquence. Ce mot vient de *burra*, qu'*Aufone* joint avec *quisquilia*, qui sont des choses de neant & des bagatelles :

*At nos illepidum rudem libellum.*

*Burras, quisquiliis, ineptiasque.*

*Credemus gremio cui fovendum.*

Où *Scaliger* croit que *bourre* est un mot de l'ancien *Langage* de *Guienne*. *Ufus est*, dit-il, *vocabulo Aqu-*

*tanico : nam hodieque major pars Aquitanarum nationum quisquiliis vocat burras.*

**BOURREAU.** Nos anciens François écrivoient *Bourrel*. Enguerrand de Monstrelet Tome premier chap. 47. *Lesquels par le Bourrel, les uns & les autres eurent les testes coupées.* Ce mot doit venir de *Bépes*, qui signifie *devoreur* : car d'autant que les Bourreaux vivent de la mort d'autrui, & du carnage qu'ils font, ils furent appelés *devoreurs de chair*. Le Glossaire : *Carnifex, Ἀκνίος σαρκοβόρος*, c'est-à-dire *devoreur de chair*. Et dans un autre Glossaire, *manger la chair est pris pour bourreler. σαρκοφάγῳ, ex-carnifico.* Salvian de *Gubernatione Dei*, parlant des Spectacles : *Ubi summum genus deliciarum est mori homines : aut quod est morte gravius, lacerari, ex-pleri, &c. hoc est, non minus hominum aspectibus, quam bestiarum dentibus, devorari.* Prudentius liv. I. contre Symmachus :

*Quis sanguine parta voluptas ?*

**BOURSE.** Il n'y a point de doute qu'une bourse étant d'ordinaire faite de cuir, ce mot ne vienne de *Bérea*, qui signifie *cuir*. La charité des hommes s'étant refroidie, nous l'appelons du nom de sa matière : Jà ou les Anciens François, plus gens de bien que nous, l'appeloient *aumosières* parcequ'ils ne s'en servoient que pour y porter dequoy suvenir à la nécessité des pauvres. Le Traité des Vertus & des Vices parlant de la charité : *C'est le dernier-Dieu dont on achate tous les biens du monde, & toutes-voies remaint toujours dans l'aumosière* : Dans le livre intitulé *Li Etablissement le Roy de France* livre 1. il est dit que *le Gentilhomme qui perd ses meubles pour mesfait, s'il est homme qui porte armes, il en conserve une partie, & entr'autres, le liât sa femme, une robe à contoyer sa femme, & un anel, & une ceinture, & une aumosière.*

**BOUTEILLE.** De *Bétilis, cupa*. Les Gloses : *Βέτιον, cupella. Βέτις, cupa.* De là on a fait *butica*. Papias : *Obba, genus vasis ; butica, & buticula : où buticella* ; d'où nous avons formé *bouteille*.

**BOUTIQUE.** En Italien *Bottega*. Il est formé d'*ἀποθήκη*, qui signifie *un magasin*, & un lieu où on enferme les choses pour les conserver. Bernardinus Baldus, Urbinas, dans le livre de *Verborum Vitruvianorum significatione*, expliquant le mot *apotheca* du chap. 8. du liv. 6. de Vitruve : *Apotheca, Græca vox ; repositoryum, reconditorium, quivis locus ubi aliquid adservatur. Hinc vernaculum apud nos bottega, locus in quo merces servantur venales. Vocabuli origo ἀποθήκη, quod deponere significat, vel collocare.* H. Etienne de *Latinitate falsè suspecta*, chap. 7. *Αποθήκη hanc ipsam vocem Græcam peperisse arbitror nostram boutique.* M<sup>r</sup> de Saumaise toutefois, en ses Exercitations sur Plin, soutient que ce mot ne vient point d'*apotheca*, mais bien d'*iotheca*, & *gotheca* ; où, comme prononçoient les Anciens, *Zotheca*, qu'il dit être même chose que *valvulus*, qui signifie ces petites loges, où les fèves, pois, ou autres tels grains, sont placés, chacun à part, dans leur gouffe ou écorce.

**BOUTON.** C'est ainsi que nous appelons les bourgeons des vignes & des arbres, les enlevures, ou petites enflures, qui se font sur le visage ; & ces petits ronds de foye, ou de telle autre matière, qui servent à fermer les pourpoints, & autres parties de l'habit. Ce mot vient à mon avis de *botones*, *botonones*, & *botonini*, qui signifient de petits monceaux de terre arrondis, dont on fesoit des rangées pour marquer les bornes & les limites des Terres : ainsi qu'ils se voyent représentés dans Hyginus, Affranchi de l'Empereur Auguste, au livre *De Limibus Constituentis*. Un Auteur incertain les appelle *botontones finales*, & *botonini terra*. Innocentius : *In trivio, tres botontinos.*

**BOYAU.** En Languedoc *budal*. Il vient de *botellus*. La Loy des Anglois, Tit. 5. §. 14. *Si intestina, vel botelli perforati, claudi non poterint.* Lex Frisonum Tit. 5. §. 52. *si botellum vulneraverit.*

**BRACELET.** Il vient de *brachiale*, ou *brachile*. La Loy Salique Tit. 29. Paragr. 37. *Si quis mulieris brachile furaverit.* Plin liv. 18. *Argento brachialimcluse.*

**BRANCHE.** Philon Juif, au Traité *περί Φυτογενίας* Nat<sup>l</sup>, appelle l'homme *une plante*, non terrestre : mais celeste, *Φύτις οὐκ ἐπίγειον, ἀλλ' οὐρανίον*. Et dans l'Evangile de S. Mathieu chap. 8. les hommes sont comparés aux arbres. *Videō homines velut arbores ambulantes.* De là vient, que le mot *branche* a été formé de *bracchium*. Et en effet, Virgile appelle *bracchia* les branches des arbres.

**BRANCHE URSINE.** C'est l'herbe que les Grecs nomment *ἀκάρδα*, ou *ἀκάρδος*. Nous l'appelons ainsi ; non du mot François *branche*, mais de l'Italien *branca*, qui signifie la pate de devant d'une beste sauvage ; parcequ'elle ressemble à la pate de devant d'un ours.

**BRACQUEMART.** C'est un coutelas. H. Etienne croit que nous l'avons formé de *εραχμία μαχίριον* c'est-à-dire *course épée*.

**BRASSER.** Ce n'est pas sans raison qu'on a remarqué que ce verbe vient de *βράσσειν*, qui signifie *bouillir* : puisque *brasser*, c'est faire cuire l'orge ou l'avoine, dont on fait la bière & la cervoise. Cela est appelé en Latin-barbare *brasiare*, ou *braciara*. Une Charte de Henri III. Roy d'Angleterre, rapportée par Mathieu Paris, en la Vie de ce Roy : *Domos competentes, & necessarias ad braciandum.* Et les Loix d'Ecosse, appelées *Leges Burgorum*, chap. 69. *Quicumque formina brasiare voluerit, cervisiam venalem brasiet.* L'orge même & l'avoine, dont on fesoit les boissons, étoient appelés *brasia*. La Charte de Henri III. Roy d'Angleterre, rapportée par le même Mathieu Paris : *Bladium, & Brasiam, Conventus praditi, debent moli ad molendina nostra.* Ce que cet Historien explique aussi dans les Vies des Abbés de S. Auban. *Hordei & avena, commixtorum, quod bresia vulgariter appellatur.* Au même endroit, il appelle *braseriam*, le lieu où se brasloit la bière.

**BRAVE.** De *βραβείος*, ou *βραβείδιος* ; qui signifient celui qui dans les combats, ou jeux de prix, donnoit au vainqueur la récompense ou le prix de son adresse ; est formé *βραβείον* qui signifie *le prix*. Quelques-uns veulent qu'il vienne du mot *brave*, qui signifie *hardi & vaillant*. Mais Goropius Becanus dans ses Origines d'Anvers liv. 2. s'en mocque : & après avoir dit, *Ostentator, rerum suarum demonstratione aliqua exteriore factus* Brave, *sive, per posterioris vocalis elisionem*, Bras, *vocatur* ; il ajoute, *Ridiculi verò sunt, qui à Græcis eam mutantur : quia non est ejusdem cum βραβείον significationis.* Mais j'aime mieux être de la première opinion ; parcequ'en effet ceux qui ont emporté le prix de la victoire, ont sujet d'en faire gloire ; qui est proprement ce que nous disons *braver*, & *faire le brave*.

**BRAYE.** Haut-de-chausse. En Languedoc *brague*. Il vient de *braca*, ancien mot Gaulois, qui signifioit un *haut-de-chausse*. Diodore de Sicile, parlant des Gaulois : *χρῆσται δὲ ἀναβύβια, ἢ κνήμις βραχίονος καλοῦσιν.* Les Gloses : *Bracca, ἀναβύβια*. Une partie des Gaulois, à-cause de l'usage de ces braves, fut appelée *Bracciana*.

**BREBIS.** De *vervex*, qui signifie *un mouton*, le Latin-barbare a fait *vervix*, & *berbix*, qui signifioit même chose : d'où nous avons formé *brebis*, que nous prenons maintenant pour la seule femelle. Les Gloses Anciennes : *Berbix, βέρβιστον*. Les Gloses Grec-Latines : *βέρβιστον ἀγρίον, verbella, ovis, verbix*. Les Loix des Wisigots liv. 7. Tit. 2. L. xi. *De herbicibus vel quibuscunque pecoribus* La Loy des Bourguignons, Tit. 8. Paragr. 3. *Unum porcum, aut unum herbicem, præsumentis habeat potestatem.* La Loy Salique, Tit. 4. Paragr. 2. *Si quis anniculum, vel binum herbicem, furaverit.*

**BRIGANS.** Nous appelons ainsi les voleurs ; & *Brigantius*, les vaisseaux des Ecumeux de mer. Les Anglois appellent aussi *Brigans*, les voleurs. Camden dans la Bretagne, est en doute si ce mot est de l'ancienne Langue Gauloise, ou de la Britanique, & si les Anciens peuples de la Bretagne, appelés *Brigands*, ont eu ce nom pour avoir été adonnés aux voleries : d'autant que, comme écrit Pausanias, ils furent privés d'une partie de leurs possessions par Antoninus Pius, à-cause des ravages qu'ils fesoient sur les terres des voisins. Strabon appelle aussi *Brigans*,



certain peuples des Alpes adonnés aux mêmes voleries. Et dans Tacite, il est fait mention d'un *Faliscus Belgæ*, homme hardi jusqu'à la témérité, surnommé *Brigandicus*. Pour moy je ne saurois présentement donner la vraie érymologie de ce mot: & tout ce que j'en puis dire, c'est qu'il y a environ trois cens ans qu'en France il y avoit des gens de guerre appelés *Brigans*. Froissart vol. 1. chap. 40. parlant de l'armée du Duc de Normandie, où étoit le Connétable & les Maréchaux de France: *Ils étoient six mille hommes armés, & huit mille, tant Brigans que autres gens de l'Ost, poursuivans.* Et au chap. 128: *Si pouvoient estre cent hommes d'armes, & deux mille Archers, & deux mille Brigans.* Et au chap. 198: *Or vindrent les Brigans François, qui n'avoient pas peu si tost venir que les gens d'armes: Car ces Brigans, qui estoient bien neuf cens, estoient à pied.* Or comme anciennement les soldats des Gardes des Rois, qui étoient appelés *latrones*; comme qui diroit *laterones*; s'étant enfin abandonnés aux larcins, & aux voleries, donnèrent le nom à toute sorte de Larrons & de Voleurs: de-même, les soldats Brigans ayant fait bande à part, & s'étant détachés des armées pour faire des voleries, furent cause qu'on appela de leur nom toute sorte de Voleurs & de Larrons. Le même Froissart vol. 1. chap. 148. parlant de certaines troupes de gens de guerre, tant François que d'Angleterre, qui durant la Trêve faite l'an 1348 entre les Rois de France & d'Angleterre, ne laissèrent pas de continuer le desordre de la guerre, les appelle *Brigans*. Et au chapitre suivant, parlant de la Bretagne: *Il y avoit, dit-il, Brigans qui guerroyoient Villes, Forteresses, & bons Chasteaux; & les roboient & tenoient.* De ces gens de guerre, appelés *Brigans*, est venu *Brigada*, qui signifie une troupe de gens de guerre; & *Brigadum*, qui est une espèce de *bastion* de guerre.

**BRIGUE.** Ce mot signifioit originairement *guerre & querelle*. Encore en Languedoc *bregue* signifie *querelle & dissension*. Albertus Argentinensis dans sa Chronique: *Princeps autem intendebat facere brigam Duci Austria.* Et dans le même Auteur, *imbrigare* signifie *faire guerre*. *Francus se nolle imbrigare cum illo queruit.* Quelquefois *briga* est pris pour un *tumulte & une émotion*. Le même Auteur, dans un autre endroit, dit, *Et magna facta brigâ in Basilea, omnes Monachi, ei adharentes, expulsi sunt.* Maintenant en François *brigue* signifie seulement les sollicitations qu'on fait pour gagner les voix & les suffrages; parce que souvent elles causent des querelles & des dissensions.

**BRISER.** Joannes Januensis, in *Catholico*: *brisas*, *id est frangere*: & dicitur à *brisca*. Il est bien vrai que *brisca* signifie ordinairement *dormir après le repas*. Mais Hesychius l'explique par *brisis*, qui signifie *manger, devorer, & briser la viande avec les dents.*

**BRIVETE.** Ou *brevité*. C'est-à-dire, *paupreté*. Fredegarius Scolasticus, chap. 28. de sa Chronique de France: *Insignante Brunnichilde, pede truncato, de rebus expoliatus, ad brevitatem perductus est.* Où l'on voit en marge, *id est, paupertatem.* De-là vient le mot de *brives*, qui signifie le pain & les reliés qu'on donne aux pauvres. Encore en Gascogne *brivand* signifie *un gueux*. Outre le témoignage de Fredegarius Scolasticus, nous avons celui d'Aimoin liv. 31. chap. 93. *Infidius Brunnichildis pede truncatus, rebusque suis expoliatus, egens est reeditus.*

**BRODEQUIN.** C'est une espèce de chaussure qui couvre le pié & la grève: ainsi appelée, parce qu'elle étoit anciennement faite de *brodequin*; qui est une espèce de cuir. Froissart, vol. 4. chap. 119. parlant du Roy Richard d'Angleterre, surnommé de *Bourdeaux*: *Après qu'il fut mort, il fut couché sur une li-*

*tière, dedans un char, couvert de brodequin noir.*

**BRONZE.** C'est un métal composé de..... qui, pour être solide & grandement dur, sert à faire l'artillerie. De-là vient que nous disons *un cœur de bronze, & de diamant*. Je croy que ce mot descend du Latin-barbare *brunda*, qui signifie *solida*. Le Glossaire de Papias: *Brunda, solida*. D'où vient le mot *brondel*, qui signifie la partie du pain la plus cuite, & par ainsi la plus ferme & la plus solide.

**BROUET.** *Bouillon, potage*. Nous l'avons tiré du Latin-barbare *brodium*, que Gaudentius prend pour un *bouillon fait de chair*.

**BROUET, BROUETTE.** C'est une petite charrette. Son premier employ étoit d'emporter l'ordure & les boues. Enguermand de Monstrelet vol. 1. chap. 71: *Auquel brouet à boue ils le travaillèrent & traistèrent.* En Languedoc on appelle *brouet* la boue fort détrempée: & en Gascogne *brande*, qui vient sans doute de *brodium*, qui comme je viens de faire voir, signifie *bouillon, ou potage*; parce que cette sorte de boue ressemble au brouet: & ainsi l'on pourroit dire que la *brouette* a été ainsi appelée, parce qu'elle étoit originairement faite pour porter la boue. *Broech* en Flaman est un lieu marécageux & boueux; comme témoigne Goropius Becanus liv. 1. de ses Origines d'Anvers.

**BROUILLER.** *Confondre, mêler*. Il y a apparence que ce verbe est formé de *brolium*, qui signifie la confusion & le mélange de divers arbustes qui se voient en beaucoup d'endroits des bois & des forêts, que nous appelons maintenant *forts & buissons*; & qui, à cause de leur épaisseur, servent de retraite aux bestes sauvages. Une Charte qui se voit dans l'Appendice ou Suite de l'Histoire de Rheims, de Flodoard: *Cum sylva, & dimidio brolio ad eam pertinente.* Les Coutumes de France l'appellent *Brueil*, ou *breil*. Celle du Maine, art. 40: *Qui n'a forest ou brueil de forest, qui est entendu buisson, tel que convenablement les grosses bestes se puissent retirer.* Celle d'Anjou art. 36: *Est réputé breil de forest, un grand bois marmenteau, ou taillis; auquel telles grosses bestes ont accoustumé soy retirer, ou fréquenter.* Bely en les Preuves sur son Histoire des Ducs de Guienne, cite une Charte des Archives de S. Jean d'Angely: *Dono allodia mea, id est silvam, id est brolium Morini.*

**BRU.** En Latin *nurus*; d'où le Languedocien *nore*, qui signifie même chose. C'est la femme du fils. Ce mot est de l'ancienne Langue Teudisque. Car les Danois, comme témoigne Isaac Pontanus dans son *Glossarium Prisco-Gallicum*, appellent une épouse *bru*; les Flamans *bruid*: mots que Pontanus dit avoir été formés, comme qui diroit *prudis*, qui en langage Danois signifie *grandement parée & ornée*. Ainsi appelons-nous *bru*, une belle fille, à cause de ses ornemens.

**BUISSON.** Originairement c'étoit une clôture & une bordure, en matière de Jardins. Et parce qu'elles se font ordinairement de buis, on les appelle *buissons*. Maintenant nous le prenons pour une *haie*, & même pour les *ronces*, & pour les *épinés*.

**BURETTE.** Ces petits pots d'argent, ou de verre, où l'on met le vin & l'eau pour servir à la Messe; & qui, de peur qu'on ne verse dans le Calice trop de vin ou d'eau à la fois, ont le goulet courbé; sont ainsi appelés, d'un vase fait de même façon que les Romains appeloient *imbrium*. Varro liv. 4. de la Langue Latine: *Imburum, factum ab urbo, quod ita flexum, ut redeat sursum versum.* Aussi *buris*, ou *burus*, est ce bois courbe, que le laboureur tient d'une main pour régir la charrue. Virgile liv. 1. des Georgiques:

*Continuè in sylvis magna vi flexa domatur  
In burim, & curvis formam accipit ulmus aratri.*

## C A.

**CABANE.** Il y a beaucoup d'apparence qu'il vient de *capann*; qui signifie *une crèche, ou mangeoire de beste*; ou pour mieux dire, *une étable*. Joan-

nes Januensis in *Catholico*: *Capana, vilis casa vel domus, palea cooperta*: & dicitur à *capio capis, quia capiat tantum unum; ut in vineis custodiendis* Papias dit,

*ita à rusticis dicta, quia unum tantum capiat; id est tugurium.* Nos anciens François disoient *capana*: comme il se voit dans le Catholicon: *Parva capana: capane*, ou *loge pour garder vignes.*

**CABARET.** Il y a beaucoup d'apparence que ce mot, moienant le changement de quelques lettres, vient de *καπηλίων*, *popa*, *popina*, *taberna*, *cauponium*.

**CAILLOU.** Je ne say duquel des deux je le dois dériver; ou de *calculus*, ou de *κόχλη*, ou *κόχλα*, qui signifient même chose: car les Latins en ont aussi tiré le mot *coelaca*, qui signifie *caillous*. Festus: *Coclaez dicuntur lapides ex flumine, rotundi, ad cochlearum similitudinem.*

**CALER.** Du verbe *καλέω*; qui signifie entr'autres choses, *abaïsser*, & *relâcher*; les Latins ont tiré le verbe *calare*. Végèce liv. 4. chap. 23. *Aliquantis centones & culceas funibus calant.* Et au livre dernier, chap. 46, il dit *calatorios funes*. Turnébe liv. 24 chap. 25 de ses Adversaires, remarque que de-là nos Nautonniers ont formé *caler les voiles*. Anfibubus le prouve encore fort ouvertement, en expliquant *calare*, par *ponere*.

**CAMAÏL.** C'est le capuchon que les Evêques portent par-dessus leur rochet. Nos Dictionnaires l'appellent en Latin *capital*: qui étoit aussi parmi les Romains une espèce d'habit Sacerdotal. Varron *De Lingua Latina* liv. 4: *Dicitur capital, à capite; quod Sacerdotalia in capite etiamnum solent habere.* Nous l'avons formé de *calamaverum*, ou de *calamantum*, qui signifient même chose. Odo, Monachus Fossatensis, en la Vie de Burchardus, au livre 3 de Du Chesne, parlant de *Magenardo*, *Abbate Fossatensi*: *Dumque alienubi voluntas pergendi adesset; depositis Monachalibus indumentis, pretiosarum pellium tegumentis exornabatur; calamantumque (aliter, calamantum) optimum pro capitis humilis, capiti imponebatur.* C'étoit aussi un capuchon de mailles dont nos Anciens François ornoient leurs testes. Froissart vol. 1. chap. 66. *Et coula tout outre le camail qui estoit de bonnes mailles, & luy entra au col.*

**CAMELOT.** L'usage de cette étoffe est fort ancien en France. Joinville en la Vie de S. Louis: *Plusieurs fois ai-je veu que oudit temps d'esté le Roy venoit au jardin de Paris, une cotte de camelot veitue, un surcot de zircaine sans manche, & un mantel par dessus, de sandal noir.* J. C. Scaliger, Exercit. 199, 4, écrit qu'en Natolie il y a des boues à quatre cornes, qui ont le poil fort long, & blanc comme la nége: que du meilleur & plus fin on fait une étoffe fort précieuse, appelée *zarzacas*; que du plus grossier on en fait une autre qu'ils appellent *moiacas*; & que du mediocre on fait ce qu'ils appellent *zambellos*, ou *camelot*; & que c'est ce que nous appelons proprement *camelot de Levant*. Il y avoit anciennement une couleur appelée *camolin*, ou *camelin*, dont on fesoit peu d'état. Gaufridus de Bello Loco, dans son Traité *De Vita & Conversione Ludovici* 1. x. parlant de ce S. Roy: *Nunquam indutus est squarletto, vel panno viridi seu bruneto, nec pellibus variis; sed veste nigri coloris, vel camolini seu persei.* Et le Sire de Joinville: *Vous estes vestu d'un plus fin camelin que le Roy mesme.*

**CANAÏLE.** C'est un terme de mépris & d'injure, qui signifie proprement *chien*, ou *race de chien*: car il vient de *canis*, qui ne se disoit anciennement que des Juifs & des Payens. Le Glossaire de Papias: *Canis significat diabolum, Judaeum, vel Gensilem.*

**CANE, CANARD** Joachim Périon, dans son *De Lingua Gallica cum Græca Cognatione*, croit que ce mot vient d'*anas*, en y ajoutant au commencement la lettre c. Je ne say si les animaux ont été ainsi appelés, parce qu'étant d'ordinaire dans les lieux marécageux, ils se plaisent parmi les canes & les roseaux. *Cane* vient de l'Hebreu *kanés*, qui signifie *arundo*, vel *calamus*.

**CANELLE.** Ce bois odoriférant, qu'on croit être le *cynnammomum*; & que les Medecins appellent *castia srynx*, ou *fistularis*; est ainsi appelé, à cause de sa figure qui ressemble à une flute, ou à une petite canne. Joannes Januensis, in *Catholico*: *Canella, parva canna.*

**CANNIE.** C'est ce petit couteau dont on taille les plumes: ainsi appelé de *canna*, comme dit M. de Saumaisé; parce que les Anciens, au siecle plumes, se servoient de cannes & de roseaux: & ainsi ce que nous appelons *plume*, en matiere d'écriture, est parmi eux *calamus*.

**CAPENDU.** Ch. Etienne dans son *Seminarium*, dit que les pommes de capendu sont ainsi appelées, comme qui diroit de *courpendu* parce que la queue, par laquelle elles tiennent à l'arbre, est tellement courte, qu'elle semble immédiatement sortir de la branche. *Vulgò capendu vocantur*, de *courpendu*, fortassis *curtipendia*, sive *curtipenda*, appellanda à *pediculis*, è quo dependent, brevitate; ut ipsi veluti arbori inbarere videntur, & à ramis, sive *pediculo*, pro-dire.

**CAPYROTADE.** C'est une soupe mêlée de fromage & autres friandises; laquelle se mange bien chaude. Et c'est pourquoy elle est ainsi appelée, de *καπρος*, qui signifie *brulant*: & c'est ainsi que les gâteaux, & autres pieces de four, qui doivent être mangées bien chaudement, sont appelés *καπίρια*. L'ancien Glossaire: *Κάπριον, crustum. Καπίριον, crustulum.* Et dans Athénée liv. 3: *καπίρια & καπιρίδια*, sont des espèces de gâteaux.

**CAQUETER.** Dire & parler beaucoup. Les François ont retenu ce verbe de l'ancien Teudisque. Keron en son Glossaire Latin-Teudisque: *Dicitur, kihuetum: di. i, kihuetan: dicitur, est kihuetan. dicto versu; cahuetan, versò.*

**CARABIN.** Les *Carabins* sont des Arquebusiers à cheval, qui vont devant les Compagnies des Gens de guerre, comme pour reconnoître les ennemis, & les escarmoucher. Je croy que nous avons emprunté ce mot des Langues Orientales. Leunclavius, dans le Vocabulaire des mots Turcs & Persans qu'il a mis à la fin de son Histoire Musulmane des Turcs: *Caravani, speculatores, exploratores.*

**CARAVÈLE.** C'est une espèce de vaisseau de mer. Il vient de *carabus*, qui étoit un bateau. Les Gloses d'Isidore: *Carabus, parva scapha ex vimine & corio.* Un autre Glossaire: *Carabus, navicula.*

**CARCAMUSES.** Nos Anciens François appelloient ainsi les Beliers, ou machines de guerre dont on battoit anciennement les murailles des Villes. Abbo liv. 1. *De obsessa à Normannis Lutetia Parisorum: Aristes, carcamusas vulgò, resonatos dimiserunt duos, &c.*

**CARDER la laine.** En Latin *carminare*. Les Anciens disoient *carere* Plaute dans son *Menachmus*: *Inter ancillas sedere jubeas, lanam carere.* Janus Laurentbergius, in *Antiquario*, croit que de ce verbe nous avons fait *carder*, par l'interposition de la lettre d. Joseph Scaliger croit que *carere* & *cardus* viennent de *καίρω καρπύ*, qui signifie *tondre*. Ce qui me fait croire que *cardus* a été ainsi appelé, d'autant qu'il seroit à carder: & que c'est pour cette raison que nous en avons tiré *carder*; car les Bonnetiers s'en servent encore à carder.

**CARESSER.** De même qu'en une montre d'horloge les mouvemens des rouës, qu'on ne voit pas, marquent les heures; ainsi c'est sur le visage que paroissent les marques des mouvemens intérieurs des passions de l'ame. C'est pourquoy *carere*, qui signifie proprement témoigner par la gayeté du visage, l'amour qu'on porte à quelqu'un, & la joye qu'on a de le voir; est formé de *care*, qui en Languedoc & en Gascogne signifie *visage*; & qui sign. fiort même chose dans l'ancienne Langue Provençale: tém. in la Poësie de l'Empereur Frederic Barberousse, rapportée par Nostradamus, & par Pasquier en ce vers:

*Las mains & kara d'Anglez.*

C'est-à-dire, *les mains & le visage d'un Anglois*. Ce mot vient de *καέω*, qui dans Sophocle est pris pour tout le visage de l'homme.

**CARNÉAU, ou CRENEAU.** L'incisure ou dentelure des feuilles de certaines herbes, s'appelle *crena*: comme aussi l'incisure de l'un des bouts de la réche, par où on la fait tenir à la corde de l'arc, est appelée *crena*. De-là on veut que vienne le mot de *creneau*, comme étant une espèce d'incisure faite dans le haut d'une muraille. Spelman dans son

Glossaire, veut que *carneau* soit dérivé de *cirnel*; qui, en Langue Saxonne, signifie *nodus*, *glandula*, *struma*. Mais je ne voy pas allés de rapport de ces choses au *carneau*, pour l'en dériver. Je ne say si, parceque les *carneaux* sont de figure carrée, ils ont été premièrement appelés *quadrati*; & ensuite, par corruption *quarnelli*: car je trouve ce mot écrit de la sorte dans le livre 7. de la Philippide de Guillaume le Breton:

*Ubiqueque patens quarnelli sive fenestra.*

CAROSSE. L'usage & le nom des carosses n'est pas fort ancien en France. Je ne say si nous en avons pris le nom de l'Italien *caroccio*; qui signifie un chariot à quatre roues, sur lequel les Italiens portoient anciennement leurs étandarts à la guerre: ou bien si nous l'avons formé immédiatement du Latin *carruca*, qui étoit un chariot servant à porter les hommes Martial liv. 3. epigr. 47. après avoir dit *plena Bassus ibat in rheda*, ap. elle incontinent après *carruca*, le même chariot qu'il vient d'appeler *rheda*. Aussi, comme en ce tems on imite la façon de ces anciens chariots, on en imite de même la pompe & le faste: car les anciens Romains les enrichissoient d'or & d'argent, aussi bien que nous. Le même Martial epigr. 62. *Aurea quod fundi pretio carruca paratur*. Pline liv. 33. *Carrucas quoque ex argento calari invenimus*.

CASAQUE. Juste Lipse, Epit. 44. de la troisième Centurie de ses Epitres *ad Belgas*, rapporte les paroles d'Agatharfidas, où il dit que les Egyptiens appellent *casas*, certains vestemens faits de feuilles; dont il juge que les Flamans ont pris le mot *casack*: ce que nous pouvons aussi-bien dire de *casaque*.

CASQUE. Il est croyable qu'il vient de *χάσκα*, qui signifie *s'entrouvrir*, ou-bien *regarder avec la bouche ouverte*: car le crique s'entrouvre quand on hausse la visière. Et quand un homme armé veut voir clairement, il regarde à travers de l'ouverture de la visière; qui est en quelque façon *regarder avec la bouche de la visière ouverte*.

CASSER. De *castus*; qui signifie *vain*, *inutile*, & qui n'est bon à rien; a été formé le verbe Latin-barbare *casto*. Joannes Januensis in *Catholico*: *Casto castus, castavi, castum; id est, frangere, destruere, annihilare, vanum facere. Et derivatur à castus. De cassare, nous avons fait casser, qui signifie congéler: comme, casser des Gens-d'armes.*

CASSEUR. Lorsqu'il signifie *rompre*, *briser*, il vient de *quasso*, fréquentatif de *quatio*, qui signifie *non-seulement ébranler*, mais *rompre*, & *briser*. Ovide liv. 1. *Trist. Eleg. 2.*

*Solvere quassata partite membra vatis.*

Ainsi nous disons *casser une noix*, *casser la teste*, & *casser un Testament*.

CAUSER. Ce verbe, qui signifie *babiller*, & *parler beaucoup* en matière de peu de conséquence; est tiré du babil des Avocats, qui, pour suppléer au défaut du droit de leurs parties, par l'abondance des paroles, crient à pleine teste dans un Barreau. Car *causari* signifie *plaider une Cause*. Nonius Marcellus: *Causari, causam dicere vel defendere*. Guntherus liv. 9.

*Inter causantis creberrimaurgia turba,*

*Et querulas variis ex urbibus undique lites.*

En la Loy des Bavariens tit. 16. paragr. 3. *Causaticus est un Avocat*: comme *Causator*, tit. 60. de la Loy Salique.

CÉP. Un instrument de bois où l'on attache les prisonniers par le pied. Il vient de *cippus*, qui signifie en Latin la même chose. Et tous deux sortent de *κύψων*; qui est ce que les Latins appellent *numella*, c'est-à-dire un collier ou anneau de fer qu'on met au col des criminels.

CÉP, ou SEP de vigne. Il est ainsi appelé, à cause de sa forme tortue & courbée. Car dans Homère *κύψων* signifie *courbé* & *bossu*. Et les Grecs appellent *κύψων* un bâton tortu & ployé.

CERCOEUIL. C'est la caisse avec laquelle on ensevelit les morts. Nous l'avons autrement nommé que les Anciens François, qui l'appelloient *sercus*: ce qui me porte à croire qu'il vient de *sarcophagus*, qui signifie même chose. Enguerrand de Monstrelet vol. 1. ch. 96.

parlant du corps de Montagu, Grand Maître de France, qui avoit été décapité; lequel fut joint avec le chef, & enclos en un *sercus*: & au chapitte dernier du troisième volume, parlant du Duc Philippe de Bourgogne: *Le cœur & le corps du bon Duc furent mis chacun par soy en un plat sercus, couvert d'une biere de bois d'Irlande.*

CERQUEMANEUR. CERQUEMENAGE. Ces mots se trouvent en beaucoup de Coutumes du Royaume. Du verbe *circare*, qui signifie *tournoyer* & *faire le tour*; les Gloses: *Circat, curat*; comme je fais voir sur le verbe *chercher*: & de *manerium*; qui signifie *demeure*, *logement*; comme je feray voir sur le mot *manoir*; est formé *Cerquemaneur*, qui est un Officier Juré pour planter les bornes, & connoître des différens touchant les limites des Maisons & des chams; lequel est ainsi appelé, parceque, pour faire sa Charge, il étoit obligé de faire le tour des lieux. La Coutume de l'Isle, au titre des *Bonnages*, appelle *Cerquemenages* les Porteurs & Mesureurs. *Pour valablement planter & asseoir bonnes, est requis le faire, présent Justice, par Pacteurs & Mesureurs sermentés.* La Coutume de Mons art. 30. *Que les francs Cerquemaneurs de nostre ville de Mons, pour estre présents à planter & asseoir nouvelles bonnes, ayent de chascun sept sols.*

CHABLE: grosse corde. Quelques-uns le dérivent de l'Hebreu *chebel*, qui signifie même chose. Les Languedociens disent *cable*. Les Gloses d'Anseleubus: *Caplum, funis*: à capiendo dictus. Les Gloses d'Isidore: *Caplum: funis*.

CHALAND. Il vient de *calo*. Le *Glossarium Arabico-Latinum*: *Calo; id est, negotiator* Papias: *Calones; id est, negotiatores, naviculae*. Car nos Anciens François appelloient aussi *chalans*, certains vaisseaux; parcequ'on s'en servoit pour porter les marchandises. Froissart vol. 1. chap. 111. *Le Duc de Normandie, pour mieux fournir à celui assaut, fist venir sur la riviere grand plante de nefs & de chalans*. Ces vaisseaux étoient aussi appelés *chelandia*. Paul Diacon liv. 22. de ses Histoires Mêlées: *Constantinus movit, mense martio, stolam chelandiorum duum millium, contra Bulgariam: & ingressus ipse in rubra chelandia, motus est ad intrandum Danubium*. Li Etablissement le Roy de France, au titre *De Mercheant qui trespassse paais*: *Mercheant qui va par eau, & meime chalant; se il s'en amble, doit paais par aucun passage: & s'en le prend, il perd le chalant & ce qui est dedans.*

CHALUMEAU. Le Glossaire d'Anseleubus: *Calamula, canna de qua canitur*. Papias dit la même chose.

CHAMAILLER. Après que nos Anciens François avoient rompu les lances, ils se mêloient parmi les ennemis, & les frapoyent à grands coups d'épées: ce qu'ils appelloient *chamailler*, & originaiement *camailier*; parceque les principaux coups étoient donnés sur le camail, qui étoit un armure qui couvroit la teste & le col; comme nous avons montré sur le mot *camail*. Froissart vol. 2. chap. 66. *Et coula tout outre le camail qui estoit de bonnes mailles, & luy entra au col.*

CHAMP-DE-MAY. Nous trouvons dans un Fragment de l'Histoire de France, imprimé ensuite de la Chronique de *Fredegaricus Scolasticus*, que le Roy Pepin fut le premier qui institua, ou pour mieux dire, rétablit l'Assemblée Générale des Etats de France, sous le nom de *Champ-de-May*; à l'initiation du Champ de Mars, où les Romains délibéroient des affaires les plus importantes de la République. Voicy les paroles du Fragment: *Evoluto igitur anno, commoto omnino exercitu Francorum, usque Aurelianis veniens, ibi Placitum suum Campo Maii, (quod ipse primus pro Campo Martio, pro utilitate Francorum instituit,) tenens, multis muneribus à Francis, & proceribus suis, ditatus est*. Cette assemblée étoit appelée *Champ*, parcequ'en-effet elle se tenoit dans un champ. *Adelmus Benedictinus*, parlant du même Pepin: *Et Biventricum veniens, Convantum, more Francico, in campo egit*. Mais pourquoy l'appeloit-on *de May*? Ne seroit-ce point parceque cette Assemblée se tenoit au mois de May? Car devant le regne de Pepin elle se

tenoit d'ordinaire, ou dans le mois de May, ou du moins dans les jours de ses Calendes. Fredegarius Scolasticus chapitre 90. dit que Flaucar, Maire du Palais sous Clovis II. fit tenir les Etats Généraux au mois de May : Et Aimoin livre 4. chapitre 10. dit que le Roy Dagobert les avoit auparavant fait tenir le 10. des Calendes du même mois. Cette raison auroit de l'apparence, n'étoit qu'il est vray que l'Assemblée Générale des Etats se tenoit le 1. jour de Mars, qui étoit en ce tems-là le 1. jour de l'année. Le Fragment cy-dessus allégué nous le met hors de doute. *Evoluto anno, Rex à Kal. Mars. omnes Francos, sicut mos Francorum est, in Bernaco, villâ publicâ, ad se venire præcepit; in quoque consilio cum Proceribus, eo tempore, quo solent Reges ad bella procedere, &c.* Ce n'est pas pourtant que, lorsque la nécessité des affaires y obligeoit, on laissoit de la tenir aux autres mois de l'année : Car nous avons déjà vû, que par deux fois elle avoit été tenue au mois de May. Il se pourroit donc faire que, comme cette assemblée, selon l'ancienne coutume des François, se tenoit le premier jour de Mars, Pepin, introduisant une nouvelle coutume de la tenir dans un champ, à l'imitation des Romains, l'auroit appelée *Campus Martius*: (Et de fait, dans un petit Fragment d'Annales, imprimé avec le livre intitulé *Gesta Francorum Epitomata*, nous lisons ces paroles, DCCLIV. *venit Desselio ad Martis campum*;) mais que depuis on l'auroit appelé *Campus Martius*, par une corruption de Langage que l'ignorance des siècles passés a rendue allée commune dans la façon de parler des anciens François. Quoique c'en soit, nous trouvons qu'après le Règne de Pepin, tous les mois de l'année furent indifférens pour cette assemblée, selon qu'on s'y trouvoit obligé par l'occurrence des affaires; comme il se peut vérifier par la lecture de nos anciens Historiens, & principalement d'Adelmus *Benedictinus*, qui marque à chacune année le mois & le lieu de la tenue des Etats. Or toutes les Assemblées des Etats Généraux, que nos Histoires appellent *Placita*, & *Conventus*, portoient le nom de *Champ-de-May*. Ce qui se peut voir par la conférence du Fragment des Annales cy-dessus allégués avec quelques lieux d'Adelmus *Benedictinus*. Car ce que le Fragment dit en ces termes, DCCLXXV. *Maii campus ad Dura, & Carolus Rex cum exercitu Francorum, in Saxonia se voit dans Adelmus en ceux-cy, & en la même année, habitoque apud Duviam villam generali Conventu, Rheno quoque transmissio, cum regni viribus Saxonia petiit.* Tomets encore cinq ou six lieux de ces Annales, & d'Adelmus, tous pareils à ceux-cy; où, aussi-tost après la tenue de ces Etats, il est fait mention d'une expédition de guerre, où l'on peut remarquer que ce Grand Empereur n'entreprendoit jamais de porter ses armes dans les Terres de ses ennemis, que ce ne fût par l'avis des Etats Généraux de France. Au-reste, les plus grands du Royaume qui se trouvoient à cette assemblée, fesoient des présents au Roy: comme nous voyons dans ces paroles du premier Fragment que j'ay cité, *Multiis muneribus à Francis & Proceribus suis ditatus est.* Ce qui est confirmé par Adelmus, parlant des Etats Généraux que Louis le Debonnaire fit tenir l'an 827. à Compiègne; *In quo & annua dona suscepit.* Marian Scot, Moine de Fulde, liv. 3. de sa Chronique de *Regibus Merovingiis*: *Potestas regni tota apud Majorem-domus habebatur; exceptio quod Charta & Privilegia Regis nomine scribebantur, & ad Martis Campum, qui Rex dicebatur, plaustrum bubus trahentibus vectus, atque in loco eminenti sedens, semel in anno à populis visus, publica dona solemniter sibi oblata suscipiebat; stante coram Majore-domus, & qua deinceps eò annò agenda essent populis annunciantie.*

**CHAMPART**: autrement *Agrier*, & *Terrage*. C'est un droit que le Seigneur prend sur le champ même qui lui fait la redevance: ainsi appelé, parce que les Seigneurs prennent sur le champ la part ou portion des fruits qui leur est dûe; au-lieu que les autres droits leur doivent être apportés jusques dans le lieu de leur demeure. Suger, Abbé de S. Denis, au livre *De Rebus in administratione sua gestis*: *Illum priorem Censum, quem parvissimum reddebant, totius*

*totius terra camparum, nobis restitimus.*

**CHANCELER**. Il se dit du corps, lorsque la foiblesse le fait encliner çà & là: & de l'esprit, lorsqu'il est dans le doute & dans l'incertitude. Nous l'avons formé de *cancellare*, que Pierre de Blois, c. it. 22. prend pour *errer*, & s'écarter de la vérité. *In hoc itaque modico cancellavit Plato, quòd locum voluptatis in uno tantum intellexit.*

**CHAPERON**. Les anciens Latins, comme témoignent Festus Pompeius, & Nonius Marcellus, appellent *caprona*, tant le couffet de crin qui sert sur les yeux des chevaux, que les cheveux des hommes & des femmes, qui leur descendent sur le front, Lucille liv. 7. de ses Satires:

*Aptari caput, atque comas fluitare capronas  
Altas, frontibus immixtas, ut mos fuit illis.*

Apulée liv. 1. de ses Florides, parlant d'Apollon: *Jam primum crines ejus præmulsis antiis, præmissis capronis anteventuli & propenduli.* Janus Laurembergius dans son Antiquaire, croit que le chaperon dont les femmes couvrent leurs cheveux, a pris de-là son origine. Toutefois, ce n'étoient pas les femmes seulement qui portoient anciennement des chaperons, mais encore les hommes; qui ayant leur teste couverte d'un bonnet, se servoient de chaperon pour se défendre, ou de la pluie, ou du Soleil: & lorsqu'ils étoient à couvert, ils les mettoient sur leurs épaules; comme font encore aujourd'hui les Magistrats, lesquels pourtant ne s'en servent que comme d'une marque de leur dignité. De-sorte-que, comme de *caput* nous avons fait *chapeau*; i. est croyable que nous en avons aussi formé *chaperon*. Si ce n'est qu'on veuille dire que c'est un diminutif de *chappe*: parceque c'est une petite chappe qui couvre la teste. Et de-fait, en Latin-barbare on l'appelle *capitium*.

**CHARGER**. Nous l'avons formé de *carricare*, qui, en sa primitive signification, ne devoit être entendu que des charges qu'on met sur les chars & charrettes; car il vient sans doute de *carrus*: mais depuis on l'a étendu à toute sorte de charges. Le Glossaire Arabico-Latin: *carico, onero*. Rusticus Aquilicensis, dans ses Vies des Pères: *Et carricabat animal cum illo*. L'Épître 36. Traité 6. partie 2. qu'on attribue faussement à S. Jérôme: *Majoribus oneribus carricabat se*. De *carricare* on fit dans la suite *cargare*: d'où les François ont immédiatement tiré *charger*; & les Languedociens, *cargà*. La Loy Salique tit. 29. *Et si inde fenum ad domum suam in carro duxeris, & discargaverit*. Toutefois il faut remarquer que *carricare* signifie souvent *charrier*. Les Loix des Wisigots, liv. 5. tit. 5. L. 2. *Sin autem nimium cadendo, vel fasces carricando, aut quocunque onere, vel percussione, &c.* Et au liv. 8. tit. 4. L. 9. *Si quis bovem alienum junxerit, sine conscientia domini sui, ad aliquid carricandum*. Et dans la Vie de S. Médard, Evêque de Noyon: *Discarricantes quod tulerant, laxatè pergunt itinera*. Et comme nous avons formé *charger* de *carricare*, la Loy des Lombards liv. 3. tit. 12. L. 7. nous apprend que *charrier* ne prend sa source que du verbe *carricare*. *Arare, seminare, carricare.*

**CHARRIER**. Voyez *charger*.

**CHARLE**. Nous l'avons formé de *Carolus*, dérivé de *Karle*, qui en Langue Teudisque signifioit *magnanime & genereux*: comme remarque du Tillet en son Recueil des Rois de France; & Pontius Heuterus, en son Traité intitulé *Etyma variorum nominum utriusque sexus hominum Germanicae originis*: *Carl, postea Carel; Carolus; durus, fortis, firmus, constans.*

**CHARMER**. Comme de *carmen* on a fait *charme*: on a fait aussi *charmer*, du Latin-barbare *carminare*. Le *Catolicon Parvum*: *Carminare, Faire dicher, charme, enchantement*. Où *dicher* vient de *dichamen*, que les Auteurs de la dernière Latinité prennent pour une preuve de cette ancienne composition.

**CHARPENTIER**. Tout ainsi que nous appelons *Charrons*, ceux qui font les chars & les charrettes; les Latins apeloient *Carpentarii*, ceux qui fesoient les chariots qu'ils apeloient *carpenta*: mais depuis on a appelé, *Charpentiers*, tous ceux qui fesoient des ouvrages & architectures de bois, que nous appelons

appelons aussi *charpente*, ou *charpenterie*. Joannes Januensis, in *Catholico* : *Carpentarius, qui facit vel ducit carpentum. Dicitur tamen generaliter omnis artifex lignarius, Carpentarius.* Autrefois *Charpentier* étoit le furnom, ou le soubriquet, d'un vaillant homme qui frapoit en Charpentier aux combats. Robertus Monachus, au liv. 4. de l'Histoire de Jérusalem, dit que Guillaume, Vicomte de Melun, qui étoit avec Hugues le Grand à la première expédition de Jérusalem, fut surnommé *le Charpentier*, à cause des grands coups d'épées qu'il déchargeoit sur les ennemis. Guibertus Abbas, dans son Histoire de Jérusalem, parlant du même Guillaume, *Qui Carpentarius, non quia Faber lignarius esset, sed quia in bellis cadendo, more Carpentarii, insisteret dicebatur.*

**CHASSER.** En Languedoc *chassà*. Les Anciens se servoient ordinairement de rets, appelés en latin *castes*, pour la chasse même des grandes bestes : ce qui me porte à croire que ce verbe en a été formé. Et en-effet il est hors de doute que *Chasseur* vient de *castarius*, qui signifie celui qui fait les filets ou les rets servant à la chasse. Joannes Januensis, in *Catholico* : *Castarius, id est, retarius ; à castis dicitur : qui retia facit.* De sorte que, à mon avis, Isaac Pontanus, dans son *Glossarium Prisco-Gallicum*, se trompe, nous voulant faire accroire que *chasser* vient de *castar*, ancien mot Gaulois qui signifie celui qui poursuit & pourchasse quelque chose : comme il est expliqué par Quintilien liv. 1. chap. 1. de ses *Institutiones Oratoriae*.

**CHASUBLE.** Les Chrétiens Grecs appellent l'habit que les Prêtres portent en célébrant la sainte Messe *φιδόνιον*, ou *φιδόνι*. Parmi les Latins il est appelé *planeta*, & *casula* ; & c'est de ce dernier que les François ont formé *chasuble*, & les Espagnols *casulla*. Rhabanus Maurus dit qu'elle est ainsi appelée, *quia, sicut casa quadam, alia omnia tegit.* Joannes Januensis in *Catholico*, est de même sentiment. *Casula ; parva casa. Casula etiam vulgò dicitur planeta presbyteri : quia parva casa instar totius hominem tegit.*

**CHAT.** Il vient du Latin-barbare *catius*. Les Gloses : *catius, ándages*. Ce mot est formé du verbe *catere*, qui signifie *voir clairement* : parceque ces animaux voient clair parmi les ténèbres de la nuit. Le Glossaire Arabico-Latin : *Musium, catrum ; ab eo quòd catat, id est videt.* Et S. Augustin liv. 4. chap. 21. De *Civitate dei* : *catos, id est acutos.*

**CHAT-HUANT.** Oiseau nocturne ; qui, à cause des yeux qu'il a semblables à ceux des chats, & du cri qu'il fait de nuit, est ainsi nommé. Eucherius ad *Salonium* liv. 2. chap. 9. *Sunt qui ululas putent aves esse nocturnas, ab ululatu vocis quem effertunt ; quas vulgò cavannos dicunt.* Aldhelmus dans son *Laudibus Virginitatis*, chap. 28. *Undes ritu fulconum, accipitrum, seu certè ad instar calvanorum acuntur.* Je croy que *cavannus*, & *calvanus*, ont été formés de *chat-huant*.

**CHATOUILLER.** Julien Taboët, dans son livre de *Republica & Lingua Francica*, & quelques autres après luy, disent que nous avons fait ce mot de *catulliva*, qui signifie proprement le prurit & la demangeaison des chiens lorsqu'ils sont en chaleur, mais qui depuis a été dit de toute sorte d'animaux.

**CHAUDIERE.** De *caldarium*, ou *caldarin*. Les Gloses : *caldarium, áléas*. Un autre Glossaire : *θραυοθήρας, caldarin*.

**CHAUFFERETTE.** Réchand. Ch. Etienne croit qu'elle est ainsi appelée *ἀνο τῆ ναύρα φημι* ; parcequ'elle porte le feu : ce qui a d'autant plus d'apparence, que Pollux l'appelle *ναυφόρον porte-feu*. Mais il semble que nous l'appelons ainsi, parcequ'elle sert à chauffer, ou réchauffer les viandes : d'où vient aussi le mot de *réchaud*.

**CHAUSSE'E.** C'est une espèce de digue, ou levée, pour arrêter l'eau d'un étang ou d'une rivière. Elle est ainsi appelée, comme qui diroit *calcata* ; du verbe *calcare* : parceque d'ordinaire les chaussees sont faites, non de matériaux rangés par art de maçonnerie, mais entassés confusément, & foulés aux pieds, pour être plus fermés. Les Auteurs *Finium Regundorum* disoient que les pierres qui servoient anciennement

de bornes, étoient affermiés tout-à-l'entour par cette sorte de maçonnerie. Siculus Flaccus : *Adjectis etiam quibusdam saxorum fragminibus circumcalcabant, quò firmius starent.* Vivalis, & Arcadius : *Alios tegularum fragminibus circumcalcemus.* Et l'Historien Hirtius, de *Bello Hispanico*, appelle pour cette raison *calcatas*, les fascines dont on se fait pour combler les fossés des Villes : *Secumque extulerunt calcatas, ad fossas implendas.*

**CHEMISE.** En Languedoc *camise*. Ce mot vient du Latin-barbare *camisa*. Le vieux Interprète de Lucain, sur ce vers,

*Suppara nudatos cingunt angusta lacertos :*

*Supparum est genus vestimenti quòd vulgò camisia dicitur, id est, interula.* Guibertus, dans son Histoire de Jérusalem liv. 3. *Lineam interulam quam nos camisiam vocamus.* Et liv. 8. *Camisiam concisam, quam subuculam vocant.* La Loy Salique titre 61. *In camisia distinctus & discalciatus :* qui est ce que nous disons, *être en chemise*. Au-reste, *camisa* vient de *cama*, qui signifioit anciennement *un lit* ; comme il fait encore en Langue Espagnole : parceque c'est le seul habit que nous portons d'ordinaire dans le lit. Isidore liv. 29. chap. 21. *Camisias vocamus, quia in his dormimus in canis, id est, in stratis nostris.* Le Glossaire d'Anfleubus : *Camisias vocantur, quòd in his dormimus incanis.*

**CHERCHER.** En Languedoc *cercar* ; en Espagnol *cercar* : parceque ceux qui cherchent quelque chose vont en tournoiant, ou courant, autour des lieux où ils la croient trouver. Nous avons formé ce verbe du Latin *circare*. Tibulle liv. 1.

*Tantalus est illic, & circas stagna. Sed acrem Jam jam poturi deserit unda sitim.*

Les Gloses : *Circat, & circat, νυκτα.ii.* La Glose de Vulcanius : *Circito, περιωδ.* *Circito ; peragro, lustro.* Conradus de *Fabaria*, chapitre 8. appelle *Circatores*, ceux qui avoient la charge de visiter les Couvents. *Circatoribus juxta mandatum Apostolici Monasteria singula perlustrantibus.* Comme aussi *Circada* sont les visites des Evêques dans leurs Diocèses. *Le Corona Pretiosa : Cercare, περιδύω. Inquirere, μυσδύω.*

**CHERTÉ.** De *caritas* ; qui, en bon Latin, signifie la même chose. En Languedoc on dit *carestie*, qui vient du Latin-barbare *caristia*. La Chronique de Colmar, partie dernière : *Tanta fuit in Ducis exercitu caristia ; quòd panis, vix valens denarium, pro sex denariis vendebatur.* Les Annales de Godefroy : *Charistiam timens & famem.*

**CHE'TIF, CHE'TIVE, CHE'TIVOISON** ou **CHE'TIVETE'**. Comme de *caput* nos Anciens François firent *chef* ; aussi de *captivus*, & de *captivitas*, ils firent *ché'tif*, *ché'tivoison* ou *ché'tiveté*. Les mots de *ché'tif* & *ché'tive*, signifioient prisonnier, *captif*, *esclave* : & *ché'tivoison* & *ché'tiveté* ; *captivité*, *esclavage*. Le Roman de Guillaume au court nés, aux Enfances Vivien ; parlant de Vivien, qui en son jeune âge avoit été pris des Sarrasins, avec beaucoup d'autres personnes :

*Li soudoier de sor mer en une Iste  
Offre à vendre la proye qu'ils ont prise ;  
Et Vivien, & chetis & chetives.*

Et en un autre lieu :

*Sept vingt chetis emmènent en prison,  
Qui del pays sont illec environ.*

Et en un autre endroit :

*Tuit cil qui là vont seront plus en prison  
Que li fils Israel ou regne Pharaon,  
Qui furent trois cens ans en la chetivoison.*

Le Maréchal de Ville-Hardouin liv. 9. Et *li Conseils l'Empereor fu telz, que il iroit à luy combattre, se il l'attendoit por secorre les chaitis & les chaitives que il emmenoit.* Ou Vigénère, qui a traduit *infortunés, misérables* ; au-lieu de *captifs & captives* ; s'est trompé, en ce que dans le même, & en autres lieux, toute sorte de malheureux sont appelés *chetifs*, parcequ'il n'y a point de misère pire que la captivité. Aussi dans le Roman de Guillaume au court nés, *chetiveté* est pris pour *misère*.

*Tant y soffri & de faim & de lastes,  
Et de misère & de chetivetés.*

**CHEVALIER.** Nous appelons maintenant *Cavalier*, un Gentilhomme. Et ces deux mots, *Cavalier* & *Chevalier*, viennent de *Caballarius*, ou *Caballaris*. Les Gloses : *Caballarius*, *Κιδας ιππευς*. Papias : *Alaris*, *caballaris*. *Αλξ*, *Equitum turma*. *Caballus*, *ιππος*.

**CHEVAUCHER.** *Aller à cheval* : en Languedoc *cabalgà*. Il est formé du Latin-barbare *caballicare*. La Loy Salique, titre 25. *Si quis caballum sine permissu domini sui ascenderit, & eum caballicaverit*. Ce mot se trouve aussi dans la Loy des Allemans tit. 71.

**CHEVILLE.** En Languedoc *calhibe*. C'est proprement un clou de bois, dont les Menuisiers se servent. Mais nous appelons aussi *chevilles*, les gros clous de fer. Il vient du Latin-barbare *cavilla*. Le *Catholicon parvum* : *Chevillè*, *cavilla*. Nous appelons aussi *cheville du pié*, l'endroit où les os du pié s'emboîtent dans ceux de la jambe : parcequ'ils entrent l'un dans l'autre, & sont joints ensemble comme avec une cheville.

**CHEVILLURE.** En reines de Vénérie ce sont ces cors, ou petites cornes, qui sortent du merrein, ou grosses cornes des cerfs ; au dessus des deux plus proches de la teste, qui s'appellent *andouiller* & *surandouiller*. Et ces cors sont appelés *chevillures*, à cause de leur ressemblance à des chevilles.

**CHIFFRE.** Il y a beaucoup d'apparence, comme on a déjà remarqué, que ce mot vient de *sephera*, qui en Hébreu signifie nombre. Nous appelons aussi *chiffre*, ce qui est écrit en caractères inconnus & abrégés : & c'est parceque telles écritures étoient du commencement faites des chiffres ordinaires, transposés en diverses façons. Quant aux caractères abrégés, nous les appelons aussi *chiffres* ; parcequ'à l'égard des anciens Romains, auxquels ils ont succédé, ils sont grandement abrégés. Car par exemple, le nombre Romain de *soixante & dix-sept* est *LXVII*. & celui du chiffre, 77.

**CHOMER.** Il y en a qui tiennent qu'il vient de *χαμρον*, qui signifie *baniller*, & *demeurer oisif*.

**CHOPINE.** Budéc & Baif le dérivent de *χίσι πίνω* : parceque la chopine contient autant de vin qu'il en faut pour boire une fois. *Chupar* en Espagnol ; & *chupaxe* en Vasque, signifient *succer*, comme dit Oihenart dans son *Notitia utriusque Vasconia* : & à Toulouse, *choupa* signifie être trempé abreuvé ; & *chop*, qui est imbu & abreuvé. Je ne say si chopine pourroit être dérivé de-là.

**CHOSE.** En Languedoc *cause*. Aussi est-il formé de *causa*, qui, en Latin-barbare, est pris pour *res*. Les Loix des Lombards tit. 17. Loy 5. *Quia viri istam causam faciunt, non autem mulieres*.

**CILLER.** *Ciller les yeux*, c'est les fermer. Il vient de l'ancien verbe Latin *cillere*, qui signifie *mouvoir* ; comme remarque Servius sur le 2. des Georgiques. Joannes Januensis dans son *Catholicon* : *Cillere*, *cilles*, *cillui* : *Verbum actiōum, id est, movere*. Et c'est parceque les yeux se ferment & s'ouvrent par le prompt mouvement des paupières, lesquelles sont pour cela appelées par les Latins *cilia*.

**CISEAU.** Il vient du Latin *scilum*, ou *scila*, qui signifient des ciseaux de Tailleurs d'habits ou de pierres. Les Gloses : *Siculum*, *ξυρον ουλίας* : c'est-à-dire, le ciseau d'un Tailleur. *Sicila* ; *επιλα*, *εργάδιον* : c'est-à-dire, le ciseau d'un Tailleur de pierres, & celui d'un Tailleur d'abits. Ces mots viennent de l'ancien verbe *scilire*, qui signifient *couper* & *retrancher*. Varon liv. 1. *De re rustica*, chap. 49. *Sicilienda prata ; id est, falcibus confectanda*. Caton, *De Re Rustica* chap. 5. appelle *scilimenta*, le regain ; c'est-à-dire, l'herbe du pré qu'on fauche une seconde fois. Festus : *Sicilium dictum quod semenciam fecit*. Et même on tient que la Sicile a été dite, à *sciliendo* : comme aiant été détachée & retranchée de la terre Terre-ferme.

**CISELER.** Il vient de *scilire*. Voyez *Ciseau*.

**CIVIERE.** C'est un instrument dont les laboureurs se servent pour ôter le fumier des étables, il est formé du Latin-barbare *caenovectum*, qui signifie même chose. Le Dictionnaire de Jean de Garlandia : *Transferunt fimos, postis in caenovectorio, ad agros impinguandos*. Où la Glose ajoute, *caenovectorium*, *Gallie civiere* : & *derivatur à caeno, & ycho*.

**CLAYE.** En Languedoc *clède*. Ces mots viennent de *clida*, qui signifie même chose. La Loy des Baivariens, tit. 77. *Si eum interfecerit, coram testibus in quadrevio in clida eum levare debet*. Les Gloses : *Clatro, κλιδά*.

**CLOCHER.** *Boiter*. On tient que nous l'avons formé de *claudicare*, par le retranchement de la syllabe *di*. Toutefois on pourroit dire que nous l'avons formé de *cloppus*, qui signifie *boiteux*. Les Gloses : *Cloppus*. *κλωπος*. Voyez cy-dessous *Clop*.

**CLOP.** *Boiteux*. Le Roman de Guillaume au court nés, au couronnement Loys :

*A clops chevaux, & desfriers déferrés,*

*A garnemens desfrous & depans.*

Le Traité des Vertus & Vices : *Quand tu fairs grant manger, appelle les pauvres, & les foibles, & les aveugles, & les clops*. Jean de Meun, Auteur du Roman de la Rose, fut surnommé *Clopinet* ; parcequ'il étoit *boiteux*.

**CLOUER.** De *clavus* a été fait le Latin-barbare *clavare* ; d'où nous avons fait *clouer*. Joannes Januensis dans son *Catholicon* : *Clavo*, *clavas*, *clavare ; id est, clouer, configere*.

**COFRE.** De *cofferum*, Latin-barbare. Les Statuts de Guillaume, Roy d'Esse, chap. 19. *De spesa & arca robarum, & focialium suorum ; & de serinio, seu coffero suo*. Les Anglois disent *coffer*.

**COINT.** *Cointise*. Il vient de *comptus*, qui signifie *paré & orné* ; encore qu'il soit participe de *comere*, qui signifie proprement *peigner*. De-là nous avons fait *coint*, & *cointise*. Mathieu Paris en la Vie de Henri III. *Vestes festivas, quas vulgus cointiles vocant*. De son tems on disoit *cointisé*, pour *coint & orné*. Le même Paris au même endroit : *Mille milites & amplius, vestiti serico, ut vulgarter loquamur, cointisé ; in nuptiis, ex parte regis Anglorum apparuerunt*.

**COLÉE, ou ACCOLÉE.** Je n'ay encore trouvé personne qui ait écrit ce que c'est proprement que la *Colée*, ou *Accolée*, qu'on donnoit aux nouveaux Chevaliers : & pourquoy elle étoit ainsi appelée. Peut-être ne me saura-t-on pas mauvais gré de l'avoir remarqué ; parceque souvent il s'en fait mention dans les livres.

C'étoit une Coutume religieusement observée à la creation des nouveaux Chevaliers, que le Prince ou le Seigneur qui les fesoit, leur frapoit sur le chignon du col : & ce coup s'appeloit *colée* ; d'autant que, pour le donner, il falloit porter la main sur le col du nouveau Chevalier, comme pour l'acoller & l'embrasser. Cela se voit clairement dans le Roman de Guillaume au court nés, en la Description des Cérémonies observées lorsqu'il fut fait Chevalier par Charlemagne.

*Charles li baise la bouche & le menton :*

*De sa main dextre le fiert et chaignon :*

*Puis li a dit, Dex barnage te dont.*

Ce qui se fesoit sans doute à l'imitation du petit souffler que les Evêques donnent à ceux qui reçoivent la Confirmation : afin que ce fût comme un memorial, & un moien de s'en souvenir à l'avenir. Olafus Magnus liv. 14. de l'Histoire Septentrionale, écrit que c'est une coutume des Nations Septentrionales ; qu'au moment que le Prêtre met l'anneau dans le doigt de l'Epousée, les assistants s'entredonnent des coups de poin sur les épaules : à l'imitation de l'Accolée qu'on donne aux nouveaux Chevaliers. *Nec silendum est, quod sub ipsa annuli impositione, dorso tenus pugno sese astantes impediunt, ut eadem ratione actum corroborarent : ut in aurati militis creatione, ut memox sit, servari solet*.

De cette colée, ou coup donné sur le chignon du col, ont emprunté leur nom toute sorte de coups, en quelque partie du corps qu'ils fussent donnés. Le livre intitulé *Li Etablissement le Roy de France*, liv. 2. *Et doit dire ; Sire il me frappa de ses armes esmoullées, coups & collées, dont cuir creva, & sang en issit*. Et en un autre endroit du même livre : *Cil qui sera trouvé en son tort, & aura la colée donnée, il soit de ce ataint par reimoings, payera l'x. sous d'amende à la Joustice*. Jacobus Durantius Castellius, *Pariarum* liv. 1.

chap. 8. *Prætermitto jurjurandi formulam, quam ex Cincio Gellius retulit, Atticarum Noctium libro 16. cap. 4. Joannes Salisberienfis, ex Jul. Frontino, & Vegetio, cap. 7. lib. 6.* Hinc fortè posteriorum temporum mos ille fuit, quo milites juramenta concepturi admovebant fuis cervicibus gladios. De quo *Amianus Marcellinus lib. 21.* Jusfiquè universi in ejus jurare nomen solemniter, gladius cervicibus fuis admotis, sub execrationibus diris, verbis juravere conceptis.

**COLLATION.** Comme nous verrons cy-après que *scotum* signifie *tribut*; d'où vient *écot*, qui est ce que l'on contribue pour la dépense d'un festin fait à communs frais: aussi appelons-nous *collation*; de *collatio*, qui signifie non-seulement *taille & contribution*, mais encore *repas*, ou bien l'*écot & la contribution* qu'on fait pour la dépense d'un repas. Pour ce qui est de sa première signification, les preuves en sont affés fréquentes dans les bons Auteurs. Et Budée tient que ce que nous appelons *taille*, étoit parmi les Romains *collatio*. Pour ce qui est de la dernière, nous lisons dans les Gloses, *collatio, leges*: qui est proprement un *banquet* où chacun porte portion, ou paye son *écot*; ce qui est autrement, *symbola & symbolum*. Les bons Auteurs Latins ont quelquefois appelé cela *collecta*. Cicéron liv. 2. de l'Orateur: *Ego verò quoniam collectam à convivâ Crasso exegi.*

**COMPAGNON.** *Compagnie.* En Languedoc on appelle *compagnage*, ce qu'on mange avec le pain. Ainsi appelons-nous *compagnons*, ceux avec qui nous mangeons & bevons: en Latin *convictores, & combibones. équivoques*, en Grec, se dit de celui qui mange le pain avec un autre.

**CONFITURE.** C'est ainsi que maintenant nous appelons les fruits confits au sucre & au miel. Ce mot, & le verbe *confire*, viennent du Latin *conficere*, qui en la moyenne Latinité signifioit *composer une Médecine*. Les Loix Siciliennes & Napolitaines liv. 3. tit. 34. L. 3. *Quod perveniet ad notitiam suam; quòd aliquis Confectionarius minus bene conficiat, Curia denuntiabit.* Car *Confectionarius* étoit l'Apothicaire; & *confectio*, la médecine. Le même: *Confectionarii verò facient confectioem expensis suis cum consilio Medicorum.* Encore appelons-nous *confettions*, certains remèdes composés par les Apothicaires, & ordonnés par les Médecins.

**CONGE.** De *conneatus*; qui signifie souvent dans les bons Auteurs, la *licence*, le *congé*, ou le *sauve-conduit*, qu'on donne aux soldats; a été formé le Latin-barbare *comatus*, duquel nous avons tiré *congé*; mais avec cette différence, que *conneatus* ne s'entent que de la licence donnée aux soldats, & *comatus* se prend pour toute sorte de licence & de permission. Les Capitulaires de Charlemagne liv. 5. tit. 16. *Mulier si sine comatu viri sui velum in caput suum miserit.* Et au titre 12 parlant d'un Prêtre dégradé ou excommunié: *Aliquid de suo officio sine comatu facere præsumperit.* Les Annales de France dans le 1. volume de du Chesne: *Et per suum comitatum redit ad patriam.*

**CONTE.** C'est proprement le discours de quelque chose agreable & facécieuse. Et parceque la principale grace des contes consiste en la brièveté, ce mot est sorti du Grec-barbare *κωτος*, qui parmi les derniers Grecs, comme témoigne le *Teluite Gretser*, sur le ch. 1. de *Curopalates*, signifie un *abrégé*. Aussi dans le même *Curopalates*, *κωτικός* signifie ce que les Musiciens appellent *Motet*; ou bien ce que dans les Offices de l'Eglise on appelle *Responsorium breve*. La Couronne Précieuse: *Corto, Kovdes, pingès.*

**CONTESTER.** *Debatre & disputer* en quelque occasion & sur quelque matiere que ce soit. Nous l'avons formé de *contestari*, dont pourtant la vraie signification ne s'entent pas au-delà des choses débattues en Justice, & preuves par témoins. Festus: *Contestari, est cum uterque reus dicit, Testes estote.* Et selon les Jurisconsultes, *contestari litem dicuntur duo aut plures adversarii; quòd ordinato judicio utraque pars dicere solet.* Testes estote. Aussi *litis contestatio*, est proprement lorsque le procès commence d'être instruit, & que les parties de part & d'autre allèguent leurs preuves. *Lis tunc contestata videtur, cum Judex per narrationes negotii causam audire cœperit.* L. 1. Cod.

**De Lit. Contest.** Ce qui se voit clairement dans ces paroles d'Aule Gelle liv. 5. chap. 10. *Petere institit ex pacto mercedem; litem cum Erastio contestatur: & cum ad judices conjicienda contestandaque causa gratià venissent.* Mais comme les mots sont transférés de leur première signification, il ne faut pas trouver étrange si nous appliquons le verbe *contestari* à toute sorte de débats, puisque les Auteurs de la pure Latinité prennent souvent *contestari*, pour ce que nous appelons *protester*.

**GONTRE'E.** Il est fait de *contra*, Latin-barbare, qui signifie même chose. Les Loix de Sicile & de Naples liv. 3. tit. 38. *Statuimus, ut in utraque contra, tam in terris domanii nostri, quàm in Baronum, Comitum, &c.*

**CONTREFAIT.** Ceux dont les membres ont une figure contraire à la naturelle conformation du corps humain, sont appelés *contrefaits*: ou parcequ'ils sont faits contre la forme ordinaire des hommes; ou bien parceque d'ordinaire ils sont contrefaits, c'est-à-dire coner'imités, de ceux qui cherchent en la misère d'autrui un sujet de rire & de bouffonner. Toutefois il me semble qu'on pourroit dériver ce mot de *contractus*, qui dans les Auteurs du tems moien signifie ce que nous disons *contrefait*. Flodoard dans l'Histoire de Reims liv. 4. chap. 41. *Contractus unus erectus; cæcus quidam illuminatus; & loquelam mutus adeptus est.* Le même, chap. 42. *Tum media jaceus contracta ubi cœpit clamare, auxiliumque dei & sancti Balderici deprecari, paulatim resolvitur; primum quidem brachiis, & inde poplitibus.* Et le savant Moine de S. Gal, Herman, duquel nous avons une Chronique, fut surnommé *Contractus*, parcequ'il étoit contrefait. Nos Anciens François appeloient ces gens-là *contraits*, Herman de Valenciennes, au Roman de la Bible:

*Et contraits redreciés, & malades sanés.*

Or encore-bien que *contractus* vienne proprement à *contractione nervorum*, je suppose que sur l'opinion qu'on ut que *contractus* étoit quasi *conter'actus*, on en forma le mot de *contrefait*: ce qui a de l'apparence, à-cause de l'ignorance & de la barbarie des siècles passés.

**CONVOY.** *Convier.* Ce sont proprement les personnes qui accompagnent quelqu'un par honneur: comme aux funeraillies, aux noces, & telles autres occasions. Il n'y a point de doute qu'il ne soit composé de *con*, & de *via*; de même que *conviator*, qui signifie *celuy qui accompagne*. Petrus Damiani liv. 2. epist. 15. *Advaldus, dum in Burgundia regno mihi conviator incederet.* Le *Chronicon Augustense* sur l'an m c i. *Hic Constantinopolim præteriens, dum cum conviatoribus suis, multitudine non medicâ collectâ, veniret.* Ainsi *convier*, c'est proprement prier quelqu'un de nous accompagner par honneur, en quelque occasion où il faut marcher. De-sorte-que c'est abusivement que nous disons *convier à diner, à jouer, & semblables*, où il n'est pas question de cheminer durant l'action pour laquelle on est prié.

**COPIE.** En matiere d'Actes & de Peinture, c'est l'extrait tiré de l'original. Il vient du Latin *copia*, qui signifie *abondance*; parcequ'en faisant des copies de l'original on multiplie une chose qui étoit unique en son espèce; ce qui est proprement *copiam alicujus rei facere*.

**COQ.** Ce mot est fort ancien: car on lit dans le chap. 7. de la Loy Salique, *Si quis gallum aut gallinam furaverit.* Les anciens exemplaires portent *cocum*: & les Gloses, *Κοκκόζου*, c'est-à-dire, *cantar*. Goldast tient qu'il vient de *κωκόςζου*, qui est un verbe formé de la voix du coq & du coucou. Quoique'en soit, les coqs ont été ainsi appelés par une imitation de leur voix. Hadrianns Junius croit que ce mot vient de *κωκός*, qui signifie *teste*; à-cause de la creste que les coqs portent sur la teste.

**COQUIN.** Nous l'avons tiré de *coccio*, qui signifie un *gueux, un mendiant*: d'où vient le proverbe, *nihil coccio est.* *Cociones* ou *cocciones*, étoient certains pauvres marchands, autrement appelés *arilatores*; qui, pour acheter quelque petites d'entrées, marchandoient longuement, & les revendoient aussi-tôt, pour peu de gain qu'ils y pussent faire: comme l'on voit dans Festus, sur les mots *arilator, & coctio*. Les Gloses:

*Coccio*, *μαράδος* : c'est-à-dire *trafqueur*. La pauvreté & la façon de marchander de ces gens-là fut tellement méprisée, que le mot de *coccio* passa pour *pauvre* & *indigent*, en l'usage de la Langue Latine. Aussi bien appelons-nous *coquins*, non-seulement ceux qui mandient, mais encore ceux dont les biens ne suffisent pas pour les entretenir selon leur qualité. Quelques uns tiennent que *coccio* étoit anciennement ce que les Grecs appellent *μαραυανδης*, c'est-à-dire, celui qui avoit la charge de convoquer & assembler le peuple; ainsi appelé à *convocando* & *conciendo populo*: & qu'avec le tems la vileté de sa charge a rendu ce mot un terme de mépris & d'injure. Le Moine de S. Gal au liv. 2. de la Vie de Charlemagne, prend clairement le mot *coccio*, pour ce que nous disons *coquin*. *Quidam coccio devasus, insulsus, & insaniens, lined tantum & femoralibus indutus*. Dans les Capitulaires de Charlemagne liv. 1. chap. 79. *cogciones* sont certains vagabons qui vivoient de tromperies, comme ceux que nous appelons *Bohémiens*. *Ut isti mangones, & cogciones, qui sine omni lege vagabundi vadunt, per istam terram non sinitur vagari, & deceptiones hominibus agere*. Oû le docte Pihou explique le mot *mangones* par celui de *guenx*: bien qu'à mon avis il le faille entendre pour ce que nous disons *escroqueurs* & *trompeurs*. Le Glossaire de Papias: *Mango, seductor; qui vulgò dicitur manganus*.

**CORNARD.** Je ne puis m'imaginer pour quelle raison on appelle *Cornards*, ceux dont les femmes ont laissé prendre à quelqu'autre les faveurs qui ne sont légitimement dûes qu'aux maris. Orderic Vital, liv. 8. de son Histoire Ecclesiastique, écrit bien qu'à la Cour de Guillaume le Roux Roy d'Angleterre, un certain Robert fut surnommé *Cornard*: mais ce fut parcequ'il portoit au bout des fouliers certaines pointes en forme de cornes, que cet Auteur appelle *pigacia* & *cauda scorpionis*. Dans les Saintes Ecritures les cornes signifient, tantôt la *prospérité*, tantôt la *force*, tantôt la *superbe*. Et parmi les Romains, comme l'on peut voir dans Martial, la raillerie des cornes s'adressoit aux ivrognes: & cela, parceque Bacchus est représenté cornu. Les cornes étoient autrefois les marques de la Royauté: témoin cette Alcarte Reine des Phœniciens, qui portoit pour Diadème une teste de cerf avec ses cornes, comme écrit Eusebe liv. 1. chap. 7. *De Preparatione Evangelica*: & témoin encore Alexandre le Grand, qui paroît quelquefois la teste de deux cornes, comme remarque Ehippus chez Athénée liv. 12. de ses Deïpnosophistes. Il s'est aussi vû de grans personnages, qui, pour se signaler au combat, plantoient des cornes sur leurs habillemens de teste: comme Pyrrhus Roy des Epyrotes; qui, au rapport de Plutarque, en sa Vie, portoit des cornes de bouc pour cimier. Et ce Reginald, ou Raynaud, Comte de Boulogne, qui, en la Bataille du Pont de Bovines, où il combattoit pour l'Empereur Othon contre Philippe Auguste, avoit aussi pour cimier deux grandes cornes faite de côte de Balène. Voicy comme le décrit Guillaume le Breton, liv. xi. de sa Philippide:

*Gemina à sublimi vertice fulgens*

*Cornua conus agit, superasque educit in auras,*

*E costis assumpta nigris, quas faucis in amro*

*Branchia balena Britici colis incola Ponti:*

*Ut, qui magnus erat, magna superaddita molis*

*Majorem faceret phantastica pompa videri.*

Par où il est aisé de juger que les cornes n'étoient pas anciennement des marques de cocuage; autrement ces grans Personnages n'eussent eu garde d'en parer leurs testes. Cependant je trouve qu'il y a bien près de 500. ans que dans Constantinople les cornes étoient déjà des marques de l'impudicité des femmes, & de la honte de leurs maris: car l'Historien Nicetas liv. 2. de l'Empire d'Andronic Comnène, dit que cet Empereur, dès qu'il avoit pris un beau cerf à la chasse, en fesoit attacher les cornes aux portiques de la halle, moins pour montrer la grandeur des bêtes qu'il prenoit, que pour une preuve de la débauche de la Ville, & de l'impudicité des femmes qu'il avoit corrompues.

*Cornua cervorum quos venatus erat, insignia, & rari aliquid habensia, in portibus fori suspendebat. per speciem ostentanda magnitudinis ferarum quas cepisset*

*cum reverà civitatis, & uxorum, quas ipse corrumpbat, lasciviam notaret*. Il y a beaucoup d'apparence, que les François qui revinrent de Constantinople après qu'ils en eurent conquis l'Empire, en apportèrent cette raillerie de *cornes* & de *cornard*: car avant ce tems-là elle étoit inconnûe en France; comme on peut juger par les cornes que portoit Reginald Comte de Boulogne, qui vivoit du temps de la prise de Constantinople. De la France; cette raillerie se répandit dans ses Provinces voisines; car environ l'an m. ccc. au rapport de Jean Mariana, liv. 18. chap. 9. de l'Histoire d'Espagne, ont vit réfugié en Castille Laurens Acunno, Gentilhomme Portugais, qui portoit des cornes d'argent attachées à son chapeau, pour faire voir ouvertement en sa hoate, l'impudicité de sa femme Eleonor de Menes, & le tort que luy fesoit Dom Ferdinand, fils de Pierre Roy de Portugal, qui la luy avoit ôtée.

**CORNETTE.** Le chaperon qu'on porte maintenant sur l'épaule gauche, pour marque de dignité, étoit anciennement porté sur la tête: & afin qu'il tint plus ferme, il étoit lié avec une bande de soie, appelée *cornette*, que maintenant on porte sur les deux épaules, pour la même raison. Olivier de la Marche liv. 1. de ses Mémoires, chap. 29. *Portans chaperon à cornette de soie verte*. Et au même endroit, parlant du Duc de Bourgogne: *Et portoit mondit Seigneur une cornette à son chaperon, si riche de pierreries, &c.* Ce qui m'oblige en quelque façon de croire que ce mot fut formé, par contraction, de *coronette*; à cause de la ressemblance qu'elle avoit à une petite couronne ou bandeau royal. Toutefois il y en a qui croient qu'il vient de *corniculum*, qu'ils s'imaginent être la même chose dans ce lieu du 10. livre de Tite-Live, *Equites omnes, ob insignem multis locis operam, corniculis armillisque argenteis donat*. Mais parceque les doctes ne sont pas encore bien d'accord de la vraie signification de ce mot, en cet endroit là, j'aime mieux m'en tenir à mon opinion; & ce avec d'autant plus de raison, qu'elle se trouve appuïée sur l'autorité de Mathieu Paris, qui dit qu'en l'an 747. *Dominus Rex, veste deaurata, facta de pretiosissimo baldechino, & coronula aurea, qua vulgariter garlanda dicitur, redimitus*. Jean d'Auton, en l'Histoire de Louis XII. le dit encore plus clairement parlant de l'entrée de Louis XII. dans Milan. *Le chef couvert d'une toque de velours cramoisy; & dedans avoit une cornette de taffetas rouge*.

**CORNETTE.** C'est ainsi que nous appelons une Compagnie de Gens de cheval: & le drapeau qui lui sert d'Enseigne. Je puis assurer que ce mot en ce sens-là n'est pas fort ancien en France, ne l'ayant encore pu rencontrer en aucun de nos anciens Auteurs: & je croy volontiers que nous l'avons emprunté des Italiens. Je ne say si je dois croire qu'il vient de l'autre mot *cornette*, que nous avons vû être une *bande de soie*; & que nous en avons étendu le nom à la signification d'un *drapeau*; de-même que de *bande* nous avons fait *banderolle*, qui est aussi un *drapeau*. Il y a aussi quelque apparence qu'il vient de *corniculum*, que Turnébe, liv. 5. chap. 10. de ses Adversaires, croit être la portion d'une Compagnie de soldats, comme si c'étoit un diminutif de *cornu*, qui signifie la *pointe d'une armée*: ce qui semble pouvoir être prouvé par ce lieu de Végèce, liv. 2. chap. 24. de *Re Militari*: *Qui sub uno corniculo militabant, centurio, & sui milites, ambo cornicularii dicebantur*: & par celui-cy de Suétone de *Claris Oratoribus*: *Orbilius primò apparituram fecit Magistratibus; deinde in Macedonia corniculo, mox equo meruit*. Mais on voit par ce dernier passage, que *corniculum* ne se dit pas des Gens de cheval, desquels maintenant est composée la *cornette*.

**COTE.** Joseph Scaliger tient que nous avons formé ce mot, par contraction, de *crocolia*, qui signifie même chose; & qui en ce vers de Virgile, au Poème intitulé *Ceiris*, où il est parlé de Sylla,

*Qua prius in tenui steterat succintha crocolia,*  
signifie ce que nous disons en notre Langue, être demeuré en cote. Henri Etienne dans son Traité De *Latinitate falsò suspecta*, tient la même opinion.

**COTERET.** C'est un petit fagot de branches



d'arbres, qui n'excedent guère la grosseur des bâtons ordinaires. Il vient de *cotretum*, mot barbare qui signifie une saulsaie. Car encore dans le Languedoc on appelle *codre*, les branches de saule. Lindenbrog sur les Loix Barbares, expliquant le mot *stellaria*, qu'il dit avoir trouvé dans un vieux Glossaire : *Stellaria, salicetum, vel cotretum*. Si ce n'est que *cotretum* signifie une coudraie, c'est-à-dire, un lieu planté de coudriers, dont les Sauvages se servent à faire des cotrets.

**COUARD.** Ce mot vient sans doute de *queue* : comme l'Italien *codardo*, de *cauda*. Et en bon François *coué* signifie qui a queues ; témoins les Anglois *coués* & *écoué*, qui n'a point de queue. Ce qui a fait dire à Robert Etienne, que les gens de peu de courage sont appelés *couards* ; parceque, pour s'éloigner des coups, ils se tiennent à la queue, c'est-à-dire, vont derrière aux combats. Mais voicy mon opinion. Nos Anciens François appelloient les poltrons *renards*. Dans la Loy Salique au titre 32. qui est *De Conviciis*, celui qui appelle un autre *Renard*, est condamné à une amende. *Si quis alterum vulpeculam clamaverit c x den. &c.* C'est-pourquoy les anciens Poètes Provençaux appelloient *volpilh*, un Poltron ; & *volpilate*, la poltronerie. Le Morgue, ou *Monge de Montaudou*, qui vivoit du tems de S. Louis :

*E envejant de fort maneira  
Hom volpilh que porte baneira.*

C'est-à-dire, qu'il trouve fort étrange qu'un poltron ose porter le Drapeau. Or, parceque les regards ont une grande queue, les poltrons, qu'on n'osa pas directement appeler *Renards*, furent nommés, par dérision, *couards*. Je croy néanmoins que *couard* signifie *renard* : car pourquoy n'auroit-on pas anciennement appelé cet animal *couard* ; puisque de *vabo*, qui signifie *queue*, les Espagnols l'ont appelé *vapofo*, par le changement du *b* en *p* : quoiqu'ils ayent deux autres noms propres pour cet animal, à savoir *valpeja*, & *zorra* ?

**COUCHER.** En Languedoc on dit *coucà*. Ces mots viennent du verbe Latin-barbare *culcare*, qui se lit souvent dans la Loy Salique, où *culcare solem* se prend pour attendre le tems que le Soleil se couche. Voicy les termes de cette Loy, qui sont du titre 39. *Nec solem secundum legem culcaverit*. Et au titre 39. *In mallo iterum solem culcaverit*. Et au titre 52. *Solem culcatum*. Et au titre 60. *Sole culcato*. De-force-que je ne doute plus, que toutes les fois qu'on trouve dans cette Loy, *Solem collocare*, il ne faille lire *Solem culcare*.

**COUDRE.** Son participe est *cousu*. Les Languedociens disent *cousé* ; les Italiens, *cuscire* ; Les Espagnols *coser*. Ces verbes viennent du Latin-barbare *cuso*, qui signifie même chose. Les Gloses d'Isidore : *Cusire, consuerre*. Les Gloses Anciennes : *Cuso, pãrua*. *Custi, pãrua*. L'Auteur Anonyme du livre *De Vita Patrum*, traduit en Latin par Pelagius, Diacre de Rome, au livre 4. *Faciebat quoque plebam de ipsis palmis ; & cusabat usque ad horam sextam*. Heribertus Rosweidus a noté là-dessus, qu'en quelque Manuscrit il y a *cusibar*. Le verbe *cuso* a été formé, par contraction, de *consuo*, dont le participe est *confusus* ; comme *cousu*, de *colétre*.

**COUP.** Du Latin-barbare *colpus*. La Loy Salique, tit. 19. paragr. 10. *Si quis voluerit alterum occidere, & colpus ei fallierit*. Les Loix des Allemans tit. 95. paragr. 1. *Si quis feminam ingenuam culpo percussorit, sic ut sanguis non exeat*. Une ancienne formule : *Ego ipsum de armis meis percussi & tales colpus ei dedi, pro quibus ipse mortuus est*.

**COUPER.** Budée le dérive de *κόπτειν*, qui signifie fraper, fendre, tailler : mais j'aurois mieux le dériver du Latin-barbare *capulare*, qui signifie même chose. L'Addition première à la Loy des Bourguignons tit. 5. paragr. 1. *Quicumque ingenuus mulieri ingenua crines in curte sua præsumpserit capulare*. La Loy Salique tit. 18. paragr. 4. *Si quis concisam aut sepem alterius capulaverit*. Les Capitulaires de Charlemagne, liv. 1. tit. 81. *Nec capulent vestitus nec consuant*. De *capulare* on fit *copulare*. Une Charte de Charlemagne qui se voit dans le *Chronicon Laurishamense* : *Us de sylva vinnam facigiam vel emendandis haberent potestatem, in quantum*

*eis opus esset prendere & copulare*. Ville-Hardouin liv. 3. *Le Griou avoit le poung colpé*. Et liv. 9. *Le Marquis Boniface de Monferrat ot la seïte colpée*.

**COUR.** La maison, le train, & la suite d'un Prince : ou l'assemblée de ceux qui rendent justice ; comme *La Cour de Parlement, du Sénéchal, de l'Evêque*. Ce mot vient sans doute de *Curia* : mais aussi peut-on dire qu'il vient du Latin-barbare *Curtis*, qui signifie quelquefois la même chose. Le Synode de Conflans : *Ad placitum sive ad curtem veniens*. Lambertus Schafnaburgensis, de *Rebus Germanicis* : *Conglobato agmine, ad curtem Regiam proficiscentes, & ad disturbandam quietem Regia Curtis præmeditato furore venisset*. Les Annales de Fulde sur l'an 897. *Casar verò cum Curte Regia, &c.* Ce mot est encore fréquent dans les Capitulaires de Charles le Chauve.

**COUROUCE.** Julien Taboer dans son livre *De Repub. & Lingua Francica*, dit qu'il vient de *coruscare*, qui signifie reluire, mais qui se dit des éclairs du tonnerre. Ce qui a beaucoup d'apparence : car être en colere, se dit proprement de celui qui souvent ne témoigne pas sa passion. Mais se couroucer, est proprement faire éclater sa colere par des actions & par des paroles violentes : ce qui est proprement le feu de la colere. Aussi disons-nous de ceux qui se couroucent, qu'ils jettent le feu par la bouche & par les yeux ; qui est proprement *coruscare*.

**COURRÉTIER,** ou *Corretier*. C'est un homme dont la profession est d'aller ça & là pour faire vendre les marchandises. Il est formé de *courre*, ou *courir*. Ainsi on les appelle en Languedoc *Gourratiers* : du verbe *gourri* & *gourrinà*, qui signifie *courir ça & là*.

**COURT.** La basse-court, ou *cour d'un logis*. Ce mot formé *chors chortis*, qui dans Varon liv. 1. ch. 13. signifie la basse-court d'une métairie ou maison champêtre. Du génitif *chortis* est venu le Latin-barbare *curtis*, duquel nous avons fait *court*. Dans les Loix Barbares, & dans quelques Auteurs de la dernière Latinité, *curtis* signifie quelquefois *court*, ou *basse-court*. La Loy des Allemans tit. 81. §. 2. *Si quis domum infra curtem incenderit*. La même Loy tit. 10. *Si quis in curtem Episcopi contra legem armatus intraverit, xviii. sol. Si intra domum, xxxii. sol. componat*. Mais le plus souvent ce mot signifie la Maison ou la Métairie : comme en la Loy des Wisigoths liv. 8. tit. 1. L. 4. & en la Loy Salique tit. 6. §. 3. *Que si dans la Loy des Allemans tit. 32. on lit in Curte Regis, & in Curte Ducis, ces lieux doivent être entendus en ces Loix, non de la Cour du Roy, ou du Duc, mais des Maisons & des Métairies de leur Domaine. Comme aussi au tit. 39. Loy 1. de la Loy des Lombards, où un docte homme a expliqué *Curtem Regiam*, par *Aulam Regiam* : bien-que ce passage ne puisse être entendu que d'une Métairie du Domaine du Roy, puisqu'entre les dépendances d'icelle, la Loy met *terrarium, sylvas, vites, nec pratium*.*

**COURTAUT.** Nous appelons ainsi les chevaux qui ont les oreilles accourcies. Il vient de *curtatus*. Dans la Loy des Bourguignons tit. 73. *caballus curtatus*, est le cheval auquel on a coupé la queue. *De caballo curtato similis poena servanda conditio est*. La Loy des Wisigoths liv. 8. tit. 4. L. 3. *Si quis alieni caballi comam turpaverit, aut caudam curtaverit*.

**COURTE-BOTE.** Ce mot de raillerie se dit encore de ces petits hommes qui ont la jambe courte & ramassée. Nous lisons dans Orderic Vital, liv. 7. de l'Histoire Ecclésiastique, que Guillaume le Conquérant, Roy d'Angleterre, appelloit ainsi son fils Robert, Duc de Normandie ; parcequ'il étoit gros & de petite stature. *Corpore autem brevis & grossus, idèoque Brevis-ocrea à patre cognominatus*. Et au liv. 4. parlant du même Robert : *Facie obesa, corpore pingui, brevique statura, unde vulgò Gambaron cognominatus est*. & Brevis-ocrea. Où il faut sans doute lire *Jamberon*, qui est un diminutif de *jambe*.

**COURVÉ.** C'est le travail qu'on fait pour aurtuy, ou volontairement, ou par obligation de devoir. Il vient de *curvada*. L'Épître 428. du Recueil des Epîtres que du Chesne a données dans le vol. 4. des Historiens François : *Curvadas suas in melioribus terris*

*vi ponit* Et ce mot est formé de *curvare* ; & représente l'action de celui qui se courbe en travaillant.

COY. De *quietus* on fit par corruption *coïtus* ; d'où nous avons formé *coy*. Les Gloses : *coïtus, hœuxis*. C'est-à-dire *quiet, appaisé, & tranquille*.

CRAMOISI. L'écarlate & le cramoisi ne différoient autrefois, qu'en ce que l'écarlate étoit la teinture de la laine ; & le cramoisi celle de la soie. Toutefois, depuis que la cochenille est en usage, on appelle proprement *cramoisi*, tant en matière de laine que de soie, ce qui est teint avec le *chermes*, duquel le cramoisi a pris le nom ; comme qui diroit *chremoisi* ; qui est proprement le *coccum* des Anciens, appelé *ουλίσιον*. C'est un vermillon, comme j'ay remarqué sur le mot *vermeil*. Aussi M<sup>r</sup> de Saumaïse, en ses Exercitations sur Pline, dit que les Arabes ont tiré le mot *chermes* du Latin *vermes*, en ayant formé *guermes*, & enfin *chermes*. Quelques-uns ont voulu dériver le mot *cramoisi* de *χρῆμα*, qui signifie *couleur*, comme qui diroit *chromasin*. Les autres, de *Charmi*, ville au Territoire de Sardes ; & quelqu'un de *carbasinum*.

CREDIT. Nous appelons *crédit*, la confiance qu'on a en l'autorité, en la richesse, & en la bonne foy de quelqu'un. Il est certain que ce mot vient de *credere*, qui signifie *confier* : duquel on fit les mots Latin-barbares *creditus*, & *creditaris*. Grégoire de Tours, liv. 7. chap. 38. & 40. *Statim misit Rex viros qui hac deferrent, cum uno puero, quem valde creditum Mummolus habens, hac es commendaverat*. La Vie de Louis le Debonnaire : *Per universas Regni partes Fideles ac Creditarios à latere suo misit* Ou *creditus*, & *creditaris*, est celui qui a *crédit* auprès de quelqu'un.

CREMAILLIERE. C'est une chaîne de fer, à laquelle, pour l'usage de la cuisine, on pent les pots & les chaudières. H. Erienne & J. Picard le dérivent de *κρέμασθαι, κρημαίνω, & κρημαίνω*, qui signifient *pendre*. Je ne sçay si elle n'auroit point été ainsi appelée à *cremando* : parcequ'elle est toujours exposée au feu.

CRIER. Le Gascon dit *crià* ; l'Italien, *gridare* ; & l'Espagnol *gritar*. Tous ces mots viennent de *quiritare*, qui signifie *crier à haute voix* ; & dont on forma le verbe *quirit* & depuis, *crier*. Nonius Marcellus : *Quiritare est clamare, tractum ab iis qui Quirites invocant*. Cicéron dans ses Epîtres. *Et illi Misero quiritanti, Civis Romanus sum*. Tacite liv. 16 de ses Annales : *Igitur stentis, quiritantesque, qui aderant*. Tite-

Live liv. 40. *Nulla vox quiritantium inter supra & ea des exaudiri poterat*. Publius Nigidius in *Commentariis Grammaticis* : *Clamat, quiritat*. Après ces suffrages des Auteurs les plus ay prouvé, il n'y a point d'apparence de croire que *crier* vient de *κράσιον*, qui signifie la même chose : moins encore de *κρίσιον*, qui signifie proprement *stridere*.

CROCE. Bâton d'Evêque : ainsi appelé, parcequ'il est crochu par un bout ; c'est-pourquoy il est appelé *cambuta*, du verbe *κέρπω*, qui signifie *ployer*. Papias : *Cambuta, Sustentaculum, vel baculus flexus, pedum, crocia*. Ce mot est de la Langue ancienne Theotisque : car *incrocare*, dans la Loy Salique, signifie *pendre*, ou pour mieux dire, accrocher par dessous le menton un homme à une branche d'arbre coupée en forme de croc. La Loy Salique, tit. 68. *Si quis hominem sine consensu Judicis, de ramo, ubi incrocatur, deponere presumpserit*.

CROCHETEUR. C'est un Porte-faix ; ainsi appelé, du crochet qu'il porte sur les épaules, pour y mettre les choses qu'on luy baille à porter. Ce mot signifie aussi un *larron*, qui avec un crochet de fer ouvre les portes & les coffres. La Coutume de Loudunois tit. 37. art. 6. *Crochetours, aussi larrons, qu'on ont fait bris, doivent estre pendus & estranglés*.

CRUPE. C'est la partie postérieure du dos d'un cheval ; laquelle, pour être plus grosse, plus épaisse, & plus charnue, a été ainsi appelée, du mot *cruppa*, qui signifie une chose bien grasse & bien épaisse. Les Gloses : *Cruppa, χαλός παχύς*. Les Romains appelloient *crupellarios*, certains Gladiateurs : à cause de l'épaisseur & de la solidité des armes dont ils étoient couverts. Tacite liv. 3. de ses Annales : *Adduntur à servitiis gladiatura destinati ; quibus, more gentico, continuum ferri tegimen (crupellarios vocant) inferendis ictibus inhabiles, accipiendis impenetrabiles, &c.*

CROYANCE, ou *créance*. Il est formé du Latin-barbare *credentia*. Pierre de Blois, Epit. 173. *Fallacim veridica qua in credentia non habetur*.

CUIDER signifie proprement *penfer* ou *estimer*. Ce verbe est resté aux François, de l'ancien Teudisque. Kéron, en son Glossaire Latin-Teudisque : *Cogitatio, Kedanka : cogitatus, Kedanc*. Quelques-uns croient qu'il vient de *κωδύω*, se glorifier ; parceque le mot d'*outrecuidance* est quelquefois pris pour *arrogance*.

CUISINE. Du mot Latin-barbare *cucina*. Les Gloses : *κωρυκίον, cucina, carnificina*.

## D A.

DACE. Tribut, imposition. Il vient de *datia*, formé du verbe *dare*. Ptolomæus Lucensis, sur l'an M C C I X. *Obliguerunt se per juramentum datias & collectas solvere*.

DAGUE. Ce mot ne signifie pas toujours un *poignard* : il est souvent pris pour les pointes de fer dont les deux bouts d'une hache d'arme étoient garnis ; desquels anciennement on se servoit à donner, ou dans les visières des casques, ou dans la maille des hauberts, ou dans le défaut des cuirasses, lorsqu'on ne se pouvoit servir du tranchant de la hache. Olivier de la Marche liv. 1. de ses Mémoires chap. 16. *Et tenoit en sa main senestre une hache tres-bonne, à dague dessus & dessous*. Et au même chapitre : *Messire Jacques jetta le bout d'en-bas de son bâton (c'étoit une hache,) par deux ou trois fois après la visière du bacinnet de son adversaire ; & si souvent le continua, qu'il l'enferra en la visière, & ne tint pas la prise si peu ; non, car la dague rompit*. Et chap. 18. *Et au dessous de la hache une bonne forte dague*. Le mot *dague* vient de *Daca*, c'est-à-dire *Danoise*, parceque les haches d'armes, garnies de ces pointes de fer, étoient appelées *Daca secures*. Guillaume le Breton liv. 2. de la Philippide :

*Hastis contractis mucronibus atque cutellis*

*Insistunt, Dacisque securibus excerebrant se.*

Les poignards, dont les lames étoient semblables à ces pointes de fer, furent appelés *dagues* ; mot dont même on se servoit anciennement en Ecole. Les Statuts de Guillaume Roy d'Ecosse, chap. 23. *Ensem, & cutellum qui dicitur dagger*.

DAIZ. C'est le ciel ou le poêle dont on couvre les Autels, ou les sieges, & les tables des Grands. Ce mot vient du verbe Alleman *decken*, qui signifie *couvrir, voiler, & ombrager*. Le Dictionnaire Alleman-Latin de Dasipodius : *Be decken, operire, operculare, velare, umbrare, adumbrare. Decken, operculum*.

DANSEUR. Je n'étois imaginé que de *cadence* on avoit fait *danse*, & de-là le verbe *danser* Car en-effet toute la danse ne consiste qu'à marquer par des pas mesurés la cadence des airs & des chansons. Toutefois je me tiens volontiers à l'opinion de M<sup>r</sup> de Saumaïse, qui croit que *danser* vient de *densare*, qui est l'action du Foulon, qui trepigne & bat des piés sur le drap, parceque par ce moyen il le rend plus dense & plus épais. L'ancien Glossaire : *δένωδία, acupedium, addensatio. δένωδία, addensio, densio*. Car *δένωδία* signifie proprement *trepigner & battre dru & tresser des piés*.

DE' à coudre. Nos anciens François disoient *deili*

en Languedoc *didal*. Ces mots sont formés par contraction de *digitale*, ou *digitabulum*. Le *Catholicon Parvum* : *Digitabulum*, Deel à mettre au doigt d'un Couturier.

**DEBOUT.** Etre *debout*, se dit de toute chose longue, assise, & plantée sur l'une de ses extrémités; car il ne se peut dire d'une chose assise sur les côtés. La Coutume de Mons chap. 48. *Les avois à deux, debout & côtés*: C'est-à-dire *aux deux extrémités, & aux côtés*. Voyez ce que j'ay dit sur le mot *bout*.

**D'ÉCHIQUETER.** Tailler menu & par petits lopins. Ce verbe est sans doute pris de *chic*, qui en Languedoc & en Gascogne signifie *petit & menu*, ou bien une fort petite portion de quelque chose. Les Espagnols disent aussi *chico*, pour *petit*. Et *chic* vient sans doute de *cicum*, fait de *chicus*: car Helychius explique *chicos* par *διωχόμενος*, qui signifie *separation & division en petites pièces*. Et dans les Gloses Anciennes on lit *Cicum*, *περικαιος*. Où selon Vulcanius, il faut lire *περὶ χλαυος*: car *περὶ*, dans Suidas & dans Helychius, signifie toute chose extrêmement petite.

**D'ÉCHIRER.** Nos anciens François disoient *deschiver*. Le *Catholicon parvum*: *Lacero*, as, *deschiver*. *Lacer*, *deschiré*. On a fait *déchirer* de *dilacerare*; comme *cire & cera*.

**DEFFAIRE.** On dit *deffaïre un homme*, quand il meurt par la main du Bourreau; bien-que *deffaïre* ne se dise que de ceux qui ont été vaincus ou tués dans un combat. Ce verbe vient du Latin-barbare *disfacere*. La Loy des Lombards liv. 1. tit. 2. L. 78. *Si Comes sine culpa per uicidiam, aut occasionem injustam; nisi per justitiam & pacem faciendam; hominem disfecerit, honorem suum perdat.*

**DEFRICHER.** C'est *ouvrer & cultiver une terre inculte*, comme font les prés & les bois. Il y a apparence que du verbe *frangere* on fit, par corruption, *frigere & fricare*: car, comme j'ay déjà dit sur le mot *arranger*, cette illustre Maison de Rome, nommée *Frangipani*, est appelée *Domus Frigepanensium*, par Ptolemaus Lucensis, en sa Chronique sur l'an 1133. & *Fricapanem* par Geoffroy de Vendôme liv. 1. Epit. 8. De-sorte-que, comme *defricher* est proprement *rompre & ouvrir la terre*, je m'imaginais qu'il a été formé du Latin-barbare *defrigere*, & *defricare*: & que par même moyen, quand nous disons qu'une terre est en *friche*, c'est comme si nous disions *infracta & infricata*, c'est-à-dire, *qui n'est pas encore ouverte & rompue*. En effet, *defricare* veut dire *rompre & entamer*. Car dans le Tome 2. des anciennes Leçons de Canisius, il y a un Auteur incertain *De Episcopis Salasburgensibus*, qui parle d'un certain homme, qui a force de se jeter à genoux en avoir entamé sa chair. *Ut defricata*, dit-il, *cute & carne, genua sanguine invenirentur fluentia*. Tout-fois *defricare*, en bon Latin, signifie *nettoyer en frottant*. *Ut fovee hic in balneis venit, cepit, postquam persusus est, defricari*; dit l'Auteur du livre *Ad Herennium*, liv. 4.

**DEHORS.** En Languedoc on dit *desore*. Il vient du Latin-barbare *desoris*. Metellus, en ses Poësies intitulées *Quiniralia*, qui sont au 1. Volume de Canisius: *Nec desoris quisquam remansit usquam.*

Le Concile de Bragues chap. 36. dans Yves de Chartres part 3. c. 220. *Desoris circa murum civitatis sepeliantur*. La Loy des Ripuariens chap. 70. § 4. *Desoris sepem &c*

**DÉLIER.** Du verbe Latin-barbare *disligare*. Les Gloses Arabico-Latines: *Disligo*, *solvo*.

**DENRE'E.** Ce mot signifie toute sorte de marchandise: bien-que *denariata*; d'où ce mot vient; signifiait anciennement le poids auquel on vendoit le pain & la chair. Les Capitulaires de Charles le Chauve tit. 31. chap. 10. *Ministri Republica provideant, ne illi, qui panem coctum aut carnem per doneratas, aut vinum per sextaria vendunt, adulterare & minuerè possint* De-sorte-que ces mots de *denerata cera*, des lieux cités en cet endroit par le P. Sirmond, ne se doivent point entendre, comme il croit, pour certain prix de deniers, mais bien pour le prix auquel la chose étoit vendue.

Les Loix d'Ecosse, intitulées *Iter Camerarii*, au chap. 21. qui est *De Foristallatoribus*: *Frangunt & se-*

*cut pisces in frustra, & vendunt per denaratas*. Les Ordonnances de Guillaume Roy d'Ecosse, ch. 37 §. 2. *Præcipit etiam dominus Rex quod nullus extraneus mercator cum navibus veniens & cum marchandis, scindat pannum, vel vendat in denariatis, sed in grosso.*

**DENT DE CHIEN.** C'est l'herbe appelée en Latin *gramen*. Nous l'appelons ainsi, parceque les racines de ses racines représentent la blancheur & la figure des dents des chiens.

**D'ENUE'.** *Dépourvu*. Il se dit des facultés tant du cors que de l'esprit, bien-que sa premiere & naturelle signification soit *dépouiller, & mettre à nu*. Enguerrand de Monstrelet vol. 1. chap. 143. *Ils furent tous desnués de leurs vestemens*. Et au chap. 190. *Les corps du Connestable, du Chancelier, & de Remonnet, de la guerre furent tous desnués*. Il vient de *denudatus*.

**D'ÉPANE'.** *Déchiré*. Le Roman de Guillaume au court nés, au Couronnement de Loys:

*A clops chevaux, & destriers desferés.*

*A garnemens dérous & dépanés.*

Et au Moinage Guillaume:

*Tos ot ses draps rompus & dépanés.*

Et le Roman de Guion de Tournaut:

*Molt furent dépanés leurs bons Hansberts; doublier*

*Ils n'avoient dessus eux ne de sain ne d'entier.*

\* *Dépané* a été formé de *depanatus*, dit pour *depanatus*, formé de *pannus*. *Depanare*; d'où vient *depanatus*; se trouve dans Papias; *Depanare, dilacerare, de panno rapere*: & dans les Gloses d'Isidore; *Depanare, dilacerare*. *Depanare* se trouve dans Joannes de Janua: & *depanatus* dans les Capitulaires de Charles le Chauve tit. 29. Aussi *depané* se trouve écrit par deux N dans le Roman de la Conquête d'Outremer.

*Là peussiez voir tant viés dras dépannés,*

*Et tant grande barbe, & tant ciés hurpés.*

**D'ÉPENDRE.** *Dépenser*. Joannes Jaouensis dans son *Catholicon*: *Dispendere, largiter donare*. *Dispendere, largiter donare*.

**D'ÉPIT** C'est proprement un petit mouvement de colère accompagné de mépris: car anciennement *dépiter* signifioit *mépriser*. L'Histoire de Guefclin chap. 15. *Li horns n'est pas sire de son pays, qui est hays & despités de ses gens*. Nous l'avons tiré de *despectus*: comme répit de *respectus*; comme je le monteray en son lieu.

**DÉRRIERE.** De l'adverbe Latin-barbare *deretro*. Le *Catholicon Parvum*: *Deretro, derriere*.

**D'ÉS.** Ces petits cubes ou carrés d'os ou d'ivoire dont on joue, sont appelés *desii*, par Guillelmus Neubrigenensis liv. 3. chap. 23. *Nullus ad aleas vel ad desias ludat*: Et *dadi* dans les Constitutions de Naples liv. 3. tit. 57. *De his qui ad dados ludunt*. Les Italiens les appellent *dadi*; & ceux de Languedoc & de Gascogne *dads*. Et d'autant qu'en jouant on se les donne alternativement, je croy qu'ils ont été ainsi appelés, de l'adverbe *datatim*; car cette alternation de main, qui se fait au jeu, s'exprime en Latin par *datatim ludere*. Plaute dans son *Curculio*:

*Tum isti qui ludunt datatim, servi scurrarum in via,*

*Et datores, & factores, omnes subdam sub solum.*

Où *datores* sont ceux qui donnent la paume aux joueurs; & *factores* ceux qui jouent. Nonius Marcellus: *Datatim, id est, invicem dando*. Isidore liv. 1. des Etymologies, chap. 29. rapporte ce lieu de l'ancien Poëte Ennius:

*Quasi in choro pila*

*Ludens datatim dat sese.*

Où, par une métaphore prise des joueurs, ce Poëte parle d'une femme impudique qui s'abandonnoit à toute sorte de gens. M. de Saumaise sur l'Historien Flavius Vopiscus, ne s'éloigne pas beaucoup de mon opinion, dérivant le mot *des* de *dari*. Car après avoir dit que *dari* se disoit proprement de *tefferis*, qui sont les dés; & *jaci*, de *calculus*, qui sont les jets ou jettons, il ajoute: *at, vice versa, datos vel dados vocamus tefferas; jactos vero, calculos.*

**DÉSASTRE.** L'opinion de ceux qui tiennent que les Astres font nos bonnes ou nos mauvaises fortunes, a fait couler ce mot dans notre Langue pour dire *malheur & infortune*. Les Gloses d'Isidore: *Astrofus, malo sydere natus.*

**DESSERRE.** Ouvrir, lâcher. Il vient du Latin-barbare *differrire*. Le Glossaire d'Ansilcubus : *Differuisse, apperuisse.*

**DESSUS & SUS** viennent du Latin-barbare *susum*. Les Gloses : *Susum, avo. Susum izvova.*

**DE'TROU'SSER.** Voler. Il ne se disoit originiairement que des marchandises ou équipages que les Voleurs dérobent : parcequ'ils les détrouffent, c'est-à-dire, les ôtent du paquet où elles sont trouffées. Voyez *Trouffe.*

**DE'VIDER, DEVIDOIR.** On prononçoit originiairement *devuider & devuidoir* : parceque le devidoir se vide de fil à mesure qu'on en fait des pelotons. Aussi, *devuider* se disoit en Latin-barbare *devacuare*. Le Dictionnaire de Jean de Garlandia : *Devacuatrices, qua devacuant fila sericea.* Où la Glose ajoute, *Devacuatrices, Gallis Devoidereiles: & dicuntur à devacu.* Voyez *vider.*

**DEVINAÏLLE.** Du Latin-barbare *divinaculum*. Le Glossaire d'Ansilcubus : *Divinacula, sortes.*

**DEVISE.** C'est-à-dire *volonté*. Le Roman de Guillaume au court nés, au Moïnage Guillaume :

*S'avies armes, je cuit, à vo devise,*

*Et en vo poing une espée forbie,*

*De nos trestous ne dorriés une alie.*

*A vo devise*, c'est-à-dire *à votre volonté*. Il signifie quelquefois *Testament* ou *derrière volonté*. Ville-Hardouin liv. 1. *Sa maladie creut & enforça, tant qu'il fit sa devise & son lais.* Et au liv. 3. *Et lor remonfrerent que il seüssent confés : & seïst chascun sa devise, que il ne s'avoient quant Diex feroit son commandement d'els.* Il est vray-semblable que le discours & entretien familier est appelé *devis* ; parcequ'il est volontaire, c'est-à-dire, qu'on y parle de ce qu'on veut : pour faire différence des discours dont la matiere est prescrite. Il n'est pas aussi hors d'apparence, que les *Devises* soient ainsi appelées, parceque les *Blasons* en sont volontaires, & dépendent de la fantaisie d'un chacun ; là où celui des *Armoiries* est nécessaire & affecté aux familles.

**DEUIL.** En Languedoc on dit *dol*. Il vient de *dolus*, qui a été quelquefois pris pour *dolor*. Perrone, cité par Hidore liv. 5. chap. 15. *Quid est iudicis dolus ? mirum ubi aliquid factum est quod legi dolet.* S. Ambroïse liv. 4. epit. 13. *Et novacula satis acuta, ne faciat dolum.* Cassiodore epit. 39. liv. 2. *Balnea contra diversas dolos corporis attributa.* Un Glossaire d'Isidore manuscrit, cité par Savaron sur Sidonius Apollinaris : *Valnus, dolus, vel animi dolor.* Plaute dans son *Pœnulus* : *Sed ubi exempla conferentur meritricum aliarum, tibi erit cordolium.* Apulée liv. 9. *Non uxoris, nec ulli familiarum, cordolio patefacto.*

**DIAPRE.** Il signifie *bigarré de diverses couleurs* : bien-que proprement il signifie *vert*. Il vient de *diaprasinus*, qui est formé de la préposition *di*, qui signifie *per* ; & de *prasinus*, qui est le vert de la queue du poireau, appelé *περαρον*, comme qui diroit *perviridis*. Toutefois j'ose croire que les Auteurs du tems moïen ont pris aussi *diaprasinus*, pour *bigarré* ; ou du moins pour la couleur semblable à la bigarrure d'une prairie bien émaillée de fleurs. Flodoard, liv. 3. de l'Histoire de Reims chap. 21. *Mittens ei quadam pretiosa ornamenta, casulam scilicet diaprasinam, quam habebat unicam.*

**DIFFAMER.** De *defamare*, Latin-barbare formé de *fama*. Joannes Januensis dans son *Catholicon* : *Defamo : & est defamare, conviciari, criminari, famam auferre.*

**DISCIPLINE.** Bien qu'il signifie proprement *instruction*, nous appelons pourtant d'ordinaire *discipline*, non-seulement le châtement volontaire, ou enjoint par pénitence, que nous donnons à notre chair ; mais encore le fouet, qui est l'instrument. Et cela veut dire, qu'on appeloit anciennement *discipline*, la peine infligée aux coupables. Dans les Capitulaires de Charles le Chauve, au tit. 20. *Servus verò, secundum Legem, triplâ compositione damnus in locum restituit ; & pro damno, disciplina corporali subjaceat.* Où il faut lire *pro damno*, comme il y a dans ce lieu du livre premier de la Loy des Lombards tit. 14. L. xi. *Servus verò secundum Legem triplum componat dampnum,*

*in loco restituat ; & pro damno, disciplina corporali subjaceat.* Et dans la Loy des Baiuariens, tit. 9. chap. 4. §. 1. *Disciplina Ducalis*, signifie l'amende corporelle, ou pécuniaire, ordonnée par le Duc. Le mot de *discipline*, en François, a aussi été pris pour une *défaite de gens de guerre*. Olivier de la Marche liv. 2. de ses Mémoires chap. 1. parlant d'un combat : *Et fut fait desdits Allemans grand discipline celuy jour.*

**DISTROIT.** C'est proprement le Territoire dans l'étendue duquel s'exerce la justice d'un Seigneur ou d'un Magistrat. Dans le livre des Fiefs tit. 5. *districtum*, signifioit Jurisdiction. *Si dominus districtum habuerit vel alium honorem.* Il vient du verbe *distringere*, que les Auteurs de la dernière Latinité ont pris pour *juger, ordonner, & punir*. Guillaume le Breton, liv. 5. de la Philippide :

*Se quoque promittit passurum mente benigna  
Quicquid eis super his Francorum Curia dicit,  
Qua regni proceres distringere debet, & ipsum.*

La Loy des Bajoariens, tit. 6. *Si talis homo potens hoc fecerit, quem ille Comes distringere non potest, tunc dicat Duci suo, & illum distingat.* En vieux François *destraindre* signifie *tourmenter & punir*. Le Roman de Guillaume au court nés :

*La seve amor me destraint & jostise.*

Mathieu Paris en la Vie de Henri III. *Nolo pecunias superiori commutare, quem non possum distringere.*

**DOGUE.** Nous appelons ainsi un gros chien. De l'Anglois *dogge*, qui signifie *chien* ; parceque d'ordinaire les gros chiens viennent d'Angleterre, où pourtant ce mot signifie toute sorte de chiens, aussi bien les petits que les grands.

**DONGEON.** Le lieu le plus élevé d'un Château où le Seigneur fait sa demeure ordinaire. Comme de *dominus* on a fait *Dom* ; ainsi a-t-on formé *dongeon*, de *dominicum*. Suger, Abbé de S. Denis, dans son livre *De Rebus in Administratione sua gestis* se plaignant de ce que l'Abbé de S. Denis n'avoit aucun lieu pour habiter, dans un lieu appelé *Guillelvallis*, appartenant à son Abbaye ; appelle *dominicum*, le lieu destiné pour le logement du Seigneur. *Ut nec domus, nec gratia aliqua, nec dominicum in tota villa existeret.*

**D'ORES-EN-AVANT.** Ce mot est formé de *ores* qui signifie *à cette heure* ; comme étant formé de *hâc hora* ; aussi bien que l'Espagnol *aora*, qui signifie même chose ; & de *en-avant*, que nous avons fait de *in antè*, ou *antea* : comme l'a tres-bien remarqué M<sup>r</sup> Bignon sur la Préface des Formules de Marculphe. De sorte qu'il est certain que *d'ores-en-avant* a été fait de ces mots de *hac hora in antea*, que je trouve avoir été anciennement en usage, pour dire *d'ores-en-avant*. J'ay deux vieilles Chartes ; l'une de Berenger Vicomte de Narbonne, qui commence ainsi, *De hac hora in-antea, ego, Berengarius, Vice-Comes, filius Richardis Vice-Comitissa* ; & une autre qui commence aussi de cette sorte, *De hac hora in antea, ego, Berengardus de Porta Regia, filius Richendis, &c.* Baldricus Evêque de Noïon, dans la Chronique de Cambridge, liv. 3. chap. 41. dans le *Jusjurandum fidejussorum Walteri Castellani Cameracensis, factum Geraldo Episcopo* : *Ab hac hora in-antea, non erimus tibi in damno, de vita, de membris, de Cameracensi Episcopio.*

**DOS.** C'est proprement l'épine du dos ; ou bien en l'homme, la partie postérieure depuis le col jusqu'à la racine des cuisses ; & au reste des animaux, la partie supérieure depuis le col jusqu'à la queue. Il vient de *dorsum* duquel les Anciens se servoient pour *dorsum*. Les Gloses 1210. *dorsum, lumba.* Ainsi Varron, liv. 2. de *Re Rustica*, chap. 10. appelle *dorsuaria jumenta*, les bêtes qui portent sur le dos. *Ob quam rem habent jumenta dorsuaria Domini ; alii equas ; alii, pro his, quid aliud quod onus dorso ferre possit.*

**DOJAIRE.** Dot, Constitution de mariage. Il vient du Latin-barbare *dotarium* formé de *dotare*. Les Loix Neapolitaines liv. 3. tit. 14. qui est *De Dotariis Constituentibus*, §. 1. *Licet ei unum dotarium uxoris sua de rebus feudis constituere.* Et au tit. 15. *Quando feudum alienum, vel obligatum, aut in dotarium constituitur.*

**DOUER.** Il se dit des biens du cors & de l'esprit. Nous l'avons fait du Latin *dotare*, qui en sa premiere

premiere signification s'entend du dot qu'on constitue à une femme ; mais qui depuis a été étendu à toute sorte de biens. Manile, livre dernier :

*Tertia Pleidas dotavit forma sorores.*

Et Ovide liv. x. de ses Metamorphoses :

*Nata erat hinc Chione ; qua dotatissima formâ  
Mille proci placuit.*

Il y a une infinité d'autres exemples de ce mot en cette signification. On dit *doter*, seulement quand on parle du douaire des femmes ; & *douer*, quand on parle des perfections & des qualités du cors & de l'esprit.

**DOUSIL.** C'est ce qu'on nomme plus communément *faucet*. Les Auteurs du tems moien l'appellent *duciolum* & *ducculum*. Theodorus Eremita dans la Vie de S. Magnald, liv. 1. chap. 1. *Vas, quod typrum nuncupant, ad cellam deportavit ; & ante vas, quò cervista condita erat, apponit : tractoque serraculo, mentus in typrum currere finit, ——— & serraculum, quod duciolum vocant, &c.* Jonas, Abbé, en la Vie de S. Colomban : *Serraculum, quod duciculum vocant.* D'où Goldast a pris sujet de dire qu'il est ainsi appelé, *quia ducitur, hoc est, extrahitur cum vinum est promendum.* Mais je suis plus porté à croire que l'origine de ce mot est barbare ; car en Languedoc *dours*, & en vieux François *doiz*, signifie la source d'une fontaine. Le Roman de Guillaume au court nés :

*De sor un arbre foillu & verdoyant,  
A la fontaine dont li doiz font courant.*

Et Thibaut Comte de Champagne, en ses Chançons :

*Au renouveau de la dolzor d'esté  
Qui reclairoit li doiz à la fontaine.*

De-là vient le verbe *doiziller* Belleau 1. journée de la Bergérie, au Poëme des Vendangeurs :

*Aignioient des faucets pour percer les vins doux,  
Et piquotans leurs flancs d'une adresse fort gaye  
En trois tours de foret faisoient saigner la playe,  
Puis à bouillons fumeux le faisoient doiziller.*

*Sambucus*, dans l'interprétation de quelque mors barbares qui se rencontrent dans les Ordonnances de quelques Rois d'Hongrie, imprimées en-suite de l'Histoire de Bonfinius, remarque que *educillare* signifie *vinum vendere sub hedera*. Ce qui s'accorde beaucoup avec mon opinion : car à Toulouse, *adouzellà* signifie percer du vin pour le vendre à pot ; ce qui est, par une espèce de métaphore, faire couler la source d'un tonneau.

**DRAPE.** C'est maintenant l'étoffe dont on fait les habits. Anciennement c'étoit l'habit même. Les Capitulaires de Charles le Chauve tit. 29. chap. 1. *Cum drappis & calciamentis depannatis.* Froissart vol. 1. chap. 122. *Draps fourrez de vair.* Marculfe liv. 2. au chapitre ou Formule 12. *Argento, auro, fabricaruris, drappis, vestimentis, vel omni supellestie eorum.* Dans

lequel, & chez les autres Auteurs des anciens Formules, on trouve souvent *drappi, drappa, & drappatia.*

**DRAULE** ou **DROLE.** C'est ainsi que nous appelons un homme débauché & d'humeur folâtre. Je croy que ce mot vient de *trole* ou *drole*. [ car les Langues de Septentrion prononcent le *d* & le *t* de la même maniere ] qui en Langue Cimbrique ou Danoise signifie un Démon ; ou bien un homme qui, à la façon d'un Démon, donne de la frayeur aux autres hommes : comme témoigne Isaac Pontanus dans son *Appendix ad Itinerarium Gallia Narbonensis.* Et ainsi appelons-nous *Lutin*, non-seulement un Démon, mais encore un homme d'esprit folâtre. Le même Pontanus dit qu'Olimpiodore a écrit que les Vandales appelloient *Troles*, les Goths : & il croit que c'étoit à cause de l'épouvante que cette Nation donnoit avec sa façon fiere. Il ajoute, qu'encore en Danemark, ou Chersonese Cimbrique, il y a une Maison noble, qui porte le surnom de *Troles*, laquelle porte pour armes la figure d'un Diable Il rapporte aussi que les Allemans appellent le Diable *Drau* ; d'où vient à mon avis qu'en Languedoc on appelle le Lutin *Drac*.

**DRU.** **DRUE.** C'est-à-dire *Amy* & *Amie*. Le Roman de Guillaume au court nés, au Charroy de Nifines :

*Droit en un val sont les Francs descendus,*

*Li Roys Loys, environ luy ses Drus.*

*Et ses amis, & ses gens absolus.*

Et en un autre lieu,

*Sa femme appelle que il a appertene,*

*Qui est cist enfes belle seur douce drue.*

Le Roman de Guy de Tournaut :

*Onq ne fu tel criée depuis le Roy Artus :*

*Là regrete chascun son ami & son drus.*

**DRUERIE.** C'est-à-dire *amitié*. Le Roman de Guillaume au court nés :

*Affés iot grande joie & druerie*

*Entre Foques & Anselis s'amie.*

Le Roman de Guion de Tournaut :

*Voire, ce dit le Roy, mais une mienne espie*

*M'a dit que vos aimés par droite Druerie*

*Guyen, le mien cousin, que mon corps n'aima mie.*

Et en un autre endroit :

*Bien me devés mostres amour & druerie,*

*Quant vo pere le Roy a besoin de maie.*

**DUNE.** Une levée de terre pour arrêter le flux & reflux de la mer, ou l'inondation d'une rivière. Ce mot vient de *dunum*, qui en Flaman signifie les collines, *terros*, & autres lieux médiocrement élevés : comme témoigne Goropius, liv. 3. de ses Origines d'Anvers. Et s'il faut rechercher la source même du mot Flaman ; Mathias Martinus, en son Dictionnaire Philologique, dit que *dunnen*, en Langue de Frise, signifie être enflé & relevé.

## E B.

**E'BATRE.** *Se promener, se réjouir en se promenant aux chams.* En Languedoc *embatre*. Il y a quelque apparence, que nous avons tiré ce verbe du Grec *ἐμβατίζω*, qui signifie *aller, marcher, & se promener.*

**E'CHALAS.** C'est ce petit pau qui soutient la vigne. Du Grec *χαπάς*, qui signifie la même chose, on forma le Latin-barbare *carratum*. Les Loix des Lombards liv. 1. tit. 25. §. 34. *Si quis palum, quod est carratum, de vite tulerit, &c.* Ainsi Guillaume le Breton dans la Philippide, appelle un escadron de gens de guerre *scala* ; & nos Romains *échelle* : ce que les plus anciens Auteurs appellent *scara*. En Languedoc on appelle un échalas *paissel* : de *πάσας*, qui signifie un *pal*. Aussi les Latins l'appellent *palus*. Tibulle :

*Qui docuit teneram palis adungere vitem.*

**E'CHANSON.** C'est l'Officier qui donne à boire à un Prince ou à un grand Seigneur. De *Scantio*. Le Glossaire d'Anstiebus : *Pincerna, Scantio*. Le Concile de Tolède : *Comes Scanziarum*.

**ECHANTILLON.** C'est une petite portion

de drap qu'on coupe de la pièce entiere pour en faire montre. De *κάντος*, qui signifie le coin de l'œil, on a fait *canton*, qui signifie un coin de rue : & *chanteau* en Languedoc *cantel* ; qui signifie un pain entamé, c'est-à-dire, duquel on a retranché un coin. De-là est formé le mot *échantillon* : car aussi en Languedoc *escantellà* signifie *étrécher*, & *rogner* quelque chose qui étoit entiere. De-là vient aussi le mot *échantillon* de la Coutume de Dunois art. 60. qui porte que lorsqu'on a bâti une cheminée en mur mitoyen, on ne la peut faire ôter en laissant par moitié du mur, & un échantillon pour contre-feu, c'est-à-dire, un petit retranchement du mur pour y encaffer la pierre, ou telle autre chose, qui doit servir de contre-feu ; ce qui est appelé *chantel pour contre-feu*, dans la Coutume de Montargis chap. 10. art. 5. & dans celle d'Orleans art. 233.

**E'CHAPER.** Nos Anciens François disoient que ceux-là *escampoient*, qui après une défaite se répandoient parmi les chams, & se sauyoient à la fuite. Ville-

Hardouin liv. 4. *Il erent mult de grant peril escampé.*  
Et liv. 8. *De tos les six vingts n'en escampèrent mie plus de dix, que tuit ne fussent morts ou pris.* Mais par la suite des tems, d'escamper on a fait échamper & enfin, échaper.

E'CHARNIR. E'CHARS. Ces mots signifioient *railler & raillerie.* Le Roman de Guillaume au court nés:

*Mauvaisement fut li Cuens salués:  
Més par contraire fu assés appellés,  
Et d'uns & d'autres escharnis & gabés.*

Le Roman de Guyon de Tournaut,  
*Quant vos voulés mon cors ensemes laidanger,  
Et devant tes Barons escharnier & moquer.*

Le Traité des Vertus & des Vices: *Après sont les gabs & eschars que ils dient sur les preuxes hommes, & sur tous ceaux qui veulent bien faire.* Encore en Languedoc *escarni* signifie *contrefaire quelqu'un en moquerie.*

E'CHARPE. Je ne pense pas que ce mot, au sens que nous le prenons, soit fort ancien; car il est croyable qu'Enguerrand de Monstrelet s'en fût servi en la description qu'il fait des écharpes, Tom. 1. ch. 64. où, parlant de ceux du parti du Duc d'Orléans, il dit, *Si portoient, tous les Princes des alliances; & aussi toutes leurs gens, de quelque estat qu'ils fussent, tant d'Église comme séculiers, pour l'Enseigne, bandes étroites, qui estoient de linge, sur leurs épaules, pendant au senestre bras de travers, ainsi que la porte un Diacre en faisant le service de l'Église.* Je croy pourtant que de *charpere* nous avons fait *charpir*, & que de-là nous avons formé *écharpe*. Et *charpir* signifie proprement *carder & peigner* en matière de lin, de soie, & de chanvre: & comme en charpillant ces choses, les fils & les poils en sont séparés & détachés les uns des autres; de-même ces petites bandes de toile ou de soie, dont on sefoit du commencement les écharpes, étoient retranchées & séparées d'une pièce entière. Ainsi appelons-nous *charpie*, le linge défilé dont les Chirurgiens font des tentes pour les plaies. De-là vient que nos anciens François appeloient aussi *écherpilleurs*; du verbe *charpir*; toute sorte de voleurs: bien que cela ne se dise proprement que des voleurs de manteaux; qui est ce que nous appelons encore *tireurs de laine*: & *écherpeler* pour *voler*; comme qui diroit *charpir la laine*, qu'on dit en Languedoc *escarpi*. Les anciennes Coutumes de Paris, intitulées *Li Establisement le Roy de France, selon l'usage de Paris, d'Orléans, & de toute sorte de Baronnie*: — *li tolt le sien en chemin ou en bois, de jour ou de nuit; & ce est appelé escherpellerie.* Enguerrand de Monstrelet, vol. 1. *A l'entrée de Charles VII. à Rouen, le sire de S. Treille, Grand Ecuyer de France, portoit en escharpe la grande espée de parement du Roy.*

E'CHASSES. Nous prenons ce mot pour ce que les Latins appellent *gralla*; qui sont ces longs bâtons qu'on attache aux jambes, & sur lesquels un homme étant élevé chemine à grands pas. Toutefois ce mot signifioit proprement ce que nous appelons maintenant *potences*, qui servent d'appui aux boiteux & estropiés. En Languedoc on appelle tous les deux *écaffes*. Et ces deux mots *écaffes & échasses*, viennent du verbe *ακαθίζω*, qui signifie *boîter, clocher*. Adrianus Junius a remarqué que chez le Poëte Epicharme *ακαθισαρίζων* signifie *marcher avec des échasses*. *ακαθισαρίζων, apud Epicharmum dicuntur qui ligneo pede innituntur claudis, vel qui grallatoriâ perniciâ incedunt.*

E'CHIELLE. Il signifie *Escadron*. Le Roman de Guillaume au court nés, aux Enfances Guillaume:

*Les quatre Eschieles tot ensemble josterent.*

Et en un autre endroit:

*A tant vint une Echiele de François combatans  
Quatre mil Chevaliers as vers biauxmes luisans.*

C'est ce qu'ils appeloient *Scara*. Hincmar, epit. 5. *Bellatorum acies, quas vulgari sermone Scaras vocamus.* Aymoinus lib. 4. cap. 16 *Collegit à Francia bellatoribus Scaram, quam nos Tutmam, vel Caneum appellare possumus.*

E'CHINE. C'est ce que nous appelons communément *le dos*. Il vient d'*ἰχίον*, qui signifie entr'autres choses *le dos*. Les Glôses: *ἰχίον, doſum, lumba.* Et en-effet, on dit en vray Gascon *esquie*: par où il est aisé de voir que Robert Etienne s'est trompé, de croire qu'il venoit de *Spina*.

E'CLAT. E'CLATER. Joachin Péron, dans son Traité *De Lingua Gallica cum Græca cognatione*, dérive ces mots de *κλάζω*, qui signifie *être rompu*; & de *κλάσμα*, qui signifie *fragment, ou pierre rompue*.

E'COEUIL. De *scopulus*: comme *œil, d'oculus*.

E'CORCHER. De *scorium*, qui en bon Latin signifie *le cuir & la peau des animaux*, d'où vient l'adjectif *scortens*, qui signifie *fait de cuir*; on forma le Latin-barbare *scorticare*, qui signifie *ôter la peau*: d'où nous avons fait *écorcher*, qui est la même chose. Les Capitulaires de Charlemagne liv. 5. chap. 2. *Et si ordinatus presbyter sit, duos annos in carcere permaneat, antea flagellatus & scorticatus, &c.*

E'COT. C'est ce qu'on donne pour un repas fait dans une Hôtellerie ou Cabaret: ou bien, plus proprement, c'est ce que chacun contribue pour un banquet qui se doit faire à communs frais. Et d'autant que c'est une espèce de tribut qu'on exige de ceux pour lesquels le banquet ou la dépense ont été faits, cela fut appelé *écot*; de *scot* ou *scotallum*, qui signifie *tribut & constitution*, en Langue Septentrionale, ou du moins Angloise. Dans les Ordonnances de Guillaume le Conquérant; qui se lisent dans la dernière partie de l'Histoire de Roger de Hoveden, en la Vie de Henri II. Roy d'Angleterre; *ancote* est une espèce de tribut. *Omnis Francigena qui tempore Edwardi, propinqui mei, fuit in Anglia particeps, consuetudinem Anglorum, quod ipsi dicunt Anhlote & Ancote, persolvat secundum consuetudinem Anglorum.* Le même Roger de Hoveden dans la première partie de ses Annales, in *Willelmo juniori*: *Omne injustum scotum interdicat.* Et dans les mêmes Ordonnances, *Romsco* signifie le Tribut appelé *le Denier S. Pierre De Denario S. Petri, qui Anglicè dicitur Romf ot.* Et dans les Ordonnances de Jan Roy d'Angleterre, rapportées par Mathieu Paris en la Vie de ce Roy, *Scotallum* signifie *une Exaction & un Tribut.* *Nullus Forestarius vel Budeus faciat de cetero scotallum, vel colligat garbas, vel avenam, vel bium, vel agnos, vel porcellos; nec aliam collectam faciat &c.*

E'CU-SOL. Il est ainsi appelé, parce que l'Écu des Armes de France y est empreint. Le vulgaire l'appelle *Ecu au Soleil*; à cause du mot *Sol*, lequel pourtant, selon l'opinion des Doctes, vient de *Solidus*, qui est la monnoie ordinaire dont les Anciens se servoient: comme on peut voir dans les Loix Barbares. Sibrandus Siccania en ses Notes sur les anciennes Loix des Frisons: *Putant viri docti solidum fuisse nummum aureum, & eundem cum coronato Francico, qui Solaris dicitur: non à Sole, ut quidam falsò existimant; sed à Solido, quem & scutatum, Gallicè Ecu-Sol, appellant.*

E'CUELLE. Ces petits vases ronds, dont on se sert entr'autres choses pour prendre le bouillon, ont sans doute été ainsi appelés de *scutella*, qui signifie même chose. Cicéron au 3. des Tusculanes: *Demus scutellam dulcicula potionis: aliquid provideamus orbi.* Martial liv. xi. de ses Epigrammes:

*Hic implet gabatas parvofideſque,  
Et leves scutulas, cavasque lances.*

Ulpien dans la Loy *Et si non sunt clavi*, au Digeste *De auro argento, &c. Legatis, §. Sed cui vasa*, a dit, *Et idcò scutellas vel promulſidaria contineri.* Les Doctes ne demeurent pas bien d'accord de l'origine de ces mots, Turnébe tient que ce sont des diminutifs de *scutum*: ce que M<sup>r</sup> de Saumaise ne peut se persuader, parce que le vase qu'ils signifient est rond, & non pas carré, comme l'écu des Anciens; & de plus, parce que la première syllabe est longue en *scutum*, & brève en *scutella & scutula*: & là-dessus il soutient, avec beaucoup de raison, que ces mots tirent leur origine de *scutra*, qui signifie un vaisseau de cuivre. Les Glôses: *Scutra, χαλκίον.* Plaute dans sa Comédie intitulée *Perſa*: *Aquam appava bene, ut in scutris concalcet.* Les Anciens disoient aussi *scurum*; puisqu'on trouve son diminutif *scutricum*, à la façon des Grecs, dans le 29. chapitre des Origines de Caron. De sorte que j'estime que toutes les fois que dans les Auteurs du tems moien on trouve *scutum*, pour un vase ou bassin, il faut lire *scutrum*: comme dans Adam, Chanoine de Brême, dans son Histoire des Evêques de Hambourg, chap. 161.

E C. E G. E M. E N.

où il parle des meubles d'une Eglise : *Unum vas Chrysmale argenteum, scutum argenteum deauratum, Psalterium aureis scriptum literis.*

**E'CURIE.** François Pithou en son Glossaire sur la Loy Salique, tient que ce mot vient du Latin-barbare *scuria*, qui signifie quelquefois une étable. La Loy Salique tit. 18. *Si quis sudem cum porcis, scuriam cum animalibus, vel foenile incenderit.* Mais le plus souvent *scuria* signifie une grange à mettre le foin & la paille, & les blés. La Loy des Bavoariens tit. 1. L. 4. *Defendere volunt casae vel scurias, ubi foenum vel granum inveniunt.* Hincmarus Archevêque de Reims : *Insuper & scuriam ipsius interclusit, & annonam de terris dominicatis collectam, sine licentia ipsius presbyteri in eam misit.* Et Lundeburgius dans le Glossaire sur les Loix Barbares, cite ces paroles d'un Glossaire Latin-Theotisque, *Scuria, ubi manipuli vel foenum reponitur.* Dans les Capitulaires de Charles le Chauve tit. 31. chap. 28. *Et De manopera in scuria bastere nolunt.* De sorte-qu'il me semble plus à-propos de tirer le mot *écurie*, d'*equaria*, qui en bon Latin signifie un haras, ou troupeau de chevaux. Varron en la Préface du liv. 2. *De Re Rustica: Quod & ipse pecuarias habui grandes, in Apulia oviarias, & in Reatino equarias.* Le Jurisconsulte Ulpien en la Loy 38. au Digeste *De Aedilitio Edicto*, n'a'nt peut-être pu rencontrer ce mot, a dit *polia*, qui est tiré de *πάλιον*, qui signifie même chose qu'*equaria*.

**s'E'GARER.** Se détourner du droit chemin. Mr de Saumaïse dit que ce verbe est formé du verbe *varare*, qui signifie détourner à côté, & passer à travers : comme qui diroit *evarare*.

**E'MAIL.** Ce mot vient de l'Hébreu *hasmal*, que S. Jérôme a traduit *electrum*, au chap. 1. d'Ezechiel. *Nubes magna, & ignis involvens, & splendor in circuitu ejus, & de medio ignis quasi species electri.* Vigénère, dans les Annotations sur les Images de Philostrate, dit que Rabbi Salomon confesse qu'il ne fait pas ce que signifie *hasmal* ; & que cependant il n'y a point de doute que ce ne soit l'émail du rouge clair.

**EMPALEER.** Du Latin-barbare *impalare*. La Loy Ripuariens tit. 70. §. 3. *Quod si in sepem animal impalaverit.* La Loy des Bourguignons tit. 23. §. 2. *Si quodlibet animal, dum de messe, aut de prato, aut de vinea, aut de arca annonaria expellitur, impalaverit.* La Loy des Lombards tit. 9. §. 10. *Si caballus, aut quodlibet peculium, in clausuram alterius, inuis saliendo se impalaverit.* Les cloisons étoient anciennement faites de pous, ou pieus, aiguilés & pointus : ce qui fesoit que les bestiaux qui vouloient sauter par dessus ces cloisons, étoient sujets à s'empaler.

**EMPEIGNE.** C'est le cuir qui couvre le dessus du soulier Il est croiable qu'il vient d'*impilia*, qui selon Brisson étoit la couverture du pié faite de feutre. *Tegumenta pedum de coacta lana.* Il en est fait mention en la Loy 25. §. *Fascia*, au Digeste *De auro & argento*, &c. *legatis*, en ces termes : *Fascia crurales, pedulesque, & impilia, vestis loco sunt : quia partem corporis vestiunt.* Quelques-uns veulent qu'*impilia*, en cet endroit, signifie une espèce de couvre-chef. Cujas dans ses Observations liv. 5. chap. 11. avoue que le mot *impilia* se dit des piés ; & que c'est ce que Theophraste liv. 8. des Plantes, appelle *μάδα*. Il ne faut pas pour cela croire que *pedules* & *impilia* soient même chose ; car *pedules*, comme dit Festus, *sunt fascia pedum aut calcamentorum.* Et il est croiable qu'*impilia* étoit ce que nous appelons *empeigne* ; qui est la couverture du soulier faite d'une seule pièce, & qui couvre tout le pié : en quoy *impilia* diffère de *pedules*, qui n'étoient autre chose que des bandes qui ne couvroient qu'une partie du pié.

**EMPIRER.** Du Latin-barbare *impejorare*. L'Addition à la Loy des Frisons tit. 11. §. 1. *Componat ei juxta quantitatem quâ rem ejus impejoravit.*

**ENCEINTE.** Quand ce mot signifie clôture, il n'y a point de doute qu'il ne vienne d'*incincta*. Le *Catholicon Parvum* : *Incincta, enceinte.* Il ne faut pas non-plus douter que lorsqu'il signifie une femme grosse, il ne vienne aussi du même *incincta* ; mais d'une manière toute contraire : car lorsqu'il signifie clôture il vient d'*incincta*, entant-qu'*incinctus* signifie ceint

E N.

& environné ; mais quand il signifie une femme grosse, il vient d'*incincta*, entant-qu'*incinctus* signifie non ceint, ou qui n'est pas ceint : & *incincta*, en ce sens, c'est-à-dire non ceint ; car les femmes grosses ne sont pas ceintes, c'est-à-dire, n'osent pas serier la ceinture de leur jupes, de-peur de presser trop leur ventre. Martial liv. xv. epig. 51. dont le titre est *Zona* :

*Longa satis nunc sum : dulci sed pondere venter  
Si tumeat, siam tunc tibi zona brevis.*

Joachin Périon dans son *De Lingua Gallica cum Græca cognatione*, écrit *encynta*. & le dérive de *εγκυος*, qui signifie grosse. Henri Etienne dans son *Traité De Latinitate falsè suspecta*, chap. 1. *Non minus autem novum videatur plerisque vocabulum inciens : nec minore ab illis risu excipiat qui incientem foeminam vocaverit : quam Gallica Lingua, illud imitans, appellat une femme enceinte : quam qui illud pausa, pro Gallico pausa, dixerit.*

**ENCOURIR.** Encourir la peine d'un crime ; encourir la disgrâce de quelqu'un. Il vient d'*incurrere*, que les Anciens ont pris pour se rendre coupable d'une faute & d'un crime. Aelius Lampridius dans la Vie d'Alexandre Sévère : *In milites autem gravissimè animadvertit, qui fortè incurverunt aliquid quod videretur injustum.* Tertullien : *Crimina quotidiana incurfions.*

**ENDURER.** Le verbe *durare* signifie souvent dans les bons Auteurs *endurer & souffrir patiemment.* Virgile liv. 1. de l'Eneïde :

*Durate, & vosmet rebus servate secundis.*

Térence dans les *Adelphes* : *Durare quisquam, si sic sit, potest.* Les Gloses : *παράδοξον, duro, παράδοξος, longanimis.* Et du verbe *durare* les Auteurs de la moëenne Latinité ont fait *indurare*, d'où nous avons tiré notre *endurer*. Boniface, Archevêque de Maïence, epit. 92. *Nisi aliunde consilium & adiutorem habeant, us sustinere & indurare in illis ad ministerium populi possint.* Mathieu Paris en la Vie de Henri III. *Impetus militum durorum & Martiorum sustinere non prævalens.*

**ENFREINDRE.** Rompre, briser. Ce mot n'est plus aujourd'hui en usage que dans les contraventions aux Loix, Coutumes, Ordonnances, & Traités. Il vient d'*infrendere*, composé du ve be *frendere*, qui signifie rompre & briser. Festus Pompeius : *Frendere, est frangere.* Virgile au liv. 3. de l'Eneïde, prend *infrendere dentibus*, pour grincer les dents : parceque, durant le transport d'une colère enragée, on les fait craquer comme si l'on en brisoit quelque chose de bien dur. Les Gloses : *Frendeo, θραύω.* c'est-à-dire, briser, froisser.

**ENGAGER.** Comme de *vadium* nous avons fait *gages* ainsi nous avons formé *engager* d'*invadiare* Burchardus, de *Casibus Monasterii S. Galli* chap. 11. *Calicem aureum, ac alias possessiones, pro centum nonaginta marcis & centum libris denariorum, invadiavit.*

**ENGANER.** Voyez engigner.

**ENGIGNER.** C'est-à-dire, trahir, tromper. Le Roman de Guillaume au court nés, au Charroy de Nifines :

*Dex, dit Bertran, beau-pere droiturier.  
Nos sommes ore trahi & engigné.*

On disoit aussi *enganer*. Le même Roman :

*Mal enganés, & malement surpris.*

Et de-là vient l'Espagnol *enganar*.

**ENGIN.** Il vient du Latin *ingenium* : & par ainsi la propre signification de ce mot est esprit, industrie, & entendement. Le Maréchal de Ville-Hardouin liv. 1. *Par son sens & engin, que il avoit molt cler & molt bon.* Et Alain Chartier au *Traité de l'Espérance ou Consolation des trois Vertus* : *Mais la discretion de régence naist de plusieurs engins, esquels les dons sont esparis, qui assèrent à si haut ministère.* Il signifioit anciennement tromperie, & trahison. Le Maréchal de Ville-Hardouin : *A bonne foy, & sans mal engin.* Et le Roman de Guillaume au court nés, au Moïnage Guill.

*Jel scaurai bien par ma barbe florie.*

*Se vous me dites engin ne tricherie.*

Nos Historiens prenoient le mot *ingenium* en ce même sens Gregoire de Tours liv. 3. ch. 2. *Rex verò adveniens cum in multis ingenis eos auferre niteretur.* Et ailleurs : *Rex verò cum eos per ingenium dolose eis juratis non passet*

*epicere*. Et de-là vient le mot Espagnol *inganno*. Nous trouvons aussi dans un Catalogue des Gentils-hommes qui tenoient immédiatement des Terres de Guillaume le Conquérant, que Du Chefne a fait imprimer ensuite des Historiens Normans, ces deux noms propres *Willelmus Ingania*, & *Waldinus Inganiator*: qui étoient sans doute deux soubriquets, dont l'usage étoit si commun en ce tems-là, que les Princes mêmes ne s'en offensoient pas. Le mot d'*engin* ne se dit aujourd'hui que des machines & instrumens d'invention subtile: auquel sens il étoit aussi pris par les Anciens. Le Maréchal de Ville-Hardouin liv. 7. *Et firent engin chapuiser de mainte maniere*. Tertullien dans son Traité *De Pallio*: *Cum tamen ultimarent tempora patria*, & *arics jam Romanus in muros quondam suos auderet; stupere illico Carthaginenses ut novum extraneum ingenium*.

**ENGLOUTIR**. Outre sa naturelle signification, qui est *avaller*; il est pris pour *enfoncer* & *abymner*. Il est formé d'*inglutire*, composé de *glutire*, qui signifie *avaller*.

**ENGOURDI**. Il est dit proprement du corps, & de l'esprit par métaphore. On dit *engourdi de froid*, & *engourdi de paresse*. Il vient de *gurdius*, qui signifie *stupide*, *lent*, *inutile* & *grossier*. Les Gloses d'Isidore: *Gurdus, lentus, inutilis*. Celles de Papias: *Gurda, inutilis, inepta, stulta*. Sulpice Sévère, Dialogue 2. de la Vie de S. Martin, appelle *hominem gurdonicum*, un homme grossier & rustique. *Vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior. Audietis me tamen, ut gurdonicum hominem, nihil cum socio aut cothurno loquentem*.

**ENNUY**. C'est une fâcherie ou maladie d'esprit. Il vient sans doute d'*ennoia*, qui signifie une forte application de l'entendement à quelque chose. Et en effet dans l'ancienne Langue Provençale, & encore en Espagnol, *ennojar* signifie *ennuyer*. Joannes Januensis dans son *Catholicon*: *Ennoyat componitur ab en, quod est in; & noys, quod est mens: inde ennoyan, id est, in mente; id est accidens quod dicitur esse in mente*.

**ENSEIGNER**. Il y a grande apparence que, comme remarque M<sup>r</sup> de Saumaïse, ce verbe vient d'*insnuare*, parceque dans les Glossaires on trouve *insnuare, d'insnuare*; c'est-à-dire *éclaircissez*, *enseignez*, *declarez*; & *insnuatio*, & *d'id'insnuatia*, c'est-à-dire *doctrina*, *enseignement*. S. Grégoire, Homélie 10. *In eo namque quod admoniti faciunt, nobis profectò insnuant quid faciamus*. Toutefois je suis grandement porté à croire, que comme *enseigne* vient d'*insigne*, *enseigner* doit venir d'*insignire*, qui signifie *marquer* & *rendre connoissable* une chose par certaines marques.

**ENSEMBLE**. Il vient de l'adverbe Latin-barbare *insimul*. Eginhard, Ep. 13. *Insimul vero quando insimul fuerimus locuti*. Les Gloses: *Insimul, oia*.

**ENVIRON**. Comme nous avons tiré *virer* de *girare*, il est aussi certain que nous avons fait *environ* de *in gyrum*, que je trouve signifier proprement *environ*, & *autour*. Les petites Annales de France, où est décrit un Siège fait par Charlemagne: *Eodem anno verni temporis, obsedit dominus Rex Carolus Herisburgo, & Franci sedebant in gyrum*. Aymoin liv. 4. chap. 57. *munitionem in gyrum, in modum arietum, instruxit*. Glaber Rodolphus liv. 3. *Fuit pax cum Regibus in gyro regni sui positis*. De Roberto Rege loquitur.

**E'PARGNER**. De *parcere*, qui signifie *épargner*, on a fait le composé *comparcere*, qui signifie même chose. Térence dans le *Phormion*: *Quod ille unctissimè vix de demenso suo, suum defraudat genium, comparcit miser*. Et Solin chap. 22. *In hyeme compercit arborum fructus*. Sur lequel endroit M<sup>r</sup> de Saumaïse assure que de *parcere* on a fait *exparcere* & *exparcinare*: d'où nous avons formé le verbe *épargner*.

**E'PERON**. Ce mot vient de l'ancien Theudisque: car les Allemans disent encore *sporen*. Le Testament du Comte Everard, Gendre de Louis le Debonnaire, qui se lit dans le Code *Donationum Piarum* d'Aubertus Miræus: *Spouones duos de auro & gemmis*.

**E'PIEU**. Ce mot vient de l'ancien Theotisque. Le Glossaire Theotisque-Latin que J. Lipsé a recueilli d'un ancien Plautier, & qu'il a inséré dans la 3<sup>e</sup> Centurie de ses Lettres *ad Belgas*: *Spicis, hasta. Nos spicelle. Nomen primogenium à microne, Spicis*.

**E'PINGLE**. Il vient de *spinula*: car les épingles ont été ainsi appelés, à cause de leur ressemblance aux épines; ou bien, parceque du commencement les épines tenoient lieu d'épingles. Tacite *De Moribus Germanorum*: *Tegmen omnibus sagum, sibilâ, aut si desit, spinâ confectum*.

**E'QUERRE**: en Latin *Norma, regula*. C'est un instrument dont on se sert pour faire les angles carrés. Je ne doute point qu'il ne soit ainsi appelé, à *quadrando*; puisque les Italiens l'appellent *Squadra*, & les Espagnols *esquadra*. Cependant j'ay cru autrefois que c'étoit un mot de l'ancienne Langue Gauloise, parceque j'avois lu dans la Vie de S. Abbo Abbé de Fleury, composée par Aymoin le Moine chap. 16. que le lieu de la Reole, auprès de Bourdeaux, nommé en Latin *Regula*, étoit anciennement appelé *Squars*. Mais il y a apparence que notre *équerre* n'est pas de l'ancienne Langue Gauloise; mais bien de la Romaine: & que c'est la même chose que le Latin *exquadra*.

**ESCARMOUCHE**. C'est proprement le combat que rendent quelques bandes de Soldats détachés du Corps de l'armée. Il est croissable qu'il vient de *zâcum*, qui signifie *combat*; d'où est venu le Latin-barbare *carmulum*, qui signifie *émeute* & *sédition*. La Loy des Baivariens tit. 2. §. *Seditionem excitare, quod Bajuarii carmulum dicunt*. Si ce n'est qu'on le veuille dériver de *scara*, qui étoit anciennement une troupe de gens de guerre; comme qui diroit *escarmouche*: car aussi bien *une escarmouche* est un combat qui se fait par bandes. On trouve encore *scamara* dans la signification de *pillage*. Dans une Epître du Pape Etienne au Roy Pepin: *Quotidie scamaras & depredationes eorum finibus faciebant*.

**ESCARPIN**. C'est une espèce de soulier fort léger, & à simple semelle. Il vient de *carpisculus*, qui est aussi une espèce de soulier. Flavius Vopiscus, en la Vie de l'Empereur Aurelian: *Carpisculum enim genus calciamenti esse satis notum est*. M<sup>r</sup> de Saumaïse croit qu'il vient de *carpere*: mais je ne say s'il ne tire point son origine de *καρπιδίμος*, qui signifie *léger*. On dit encore en Languedoc *escarpinâ*, pour dire *courir légèrement*.

**ESCLANDRE**. De *scandalum*, qui se trouve en ce sens dans le *Catholicon Parvum*, & ailleurs.

**ESCLAVE**. Nous prenons aujourd'hui ce mot pour toute sorte de serfs & de captifs: quoiqu'originellement il ne s'entendit que de ceux qui étoient esclaves de nation. Il y a dans le tome 2. du livre de Wiguleius Hundius, intitulé *Metropolis Salisburgensis*, un Acte de Louis Roy de Germanie fait en faveur de l'Abbaye d'Altah, où se lisent ces paroles: *Homines ipsius Monasterii, tam ingenuos quam servos, sclavos, & accolos, super terram ipsius commanentes*. Car durant les grandes & longues guerres que Charlemagne & Louis le Debonnaire urent contre les Sclaves, il y eu ut un si grand nombre qui subirent le joug de la captivité Françoisé, qu'à la fin toute sorte de serfs & de captifs, de quelque Nation qu'ils fussent, furent appelé *esclaves*. Ditmarus Merseburgensis liv. 3. *Omnia nostram prius Ecclesiam respicientia, divisa sunt miserabiliter, Sclavonica ritu familia, qua acensata venundando dispersitur*. Il n'y a plus aujourd'hui qu'une partie de l'Illyrie qui porte le nom de *Sclavonie*; quoiqu'autrefois la plus grande partie des nations Septentrionales fût prise sous le nom de *Sclaves*: car dans les Annales de Fulde, *Bohemi*, ou *Bohemani*, *Sorabi*, *Dalmatii*, *Marahenses*, *Margenses*, *Linnones*, *Suissi*, sont appelés *Sclaves*. Et Helmodus dans sa Chronique des Sclaves liv. 1. chap. 1. & 2. comprennent sous ce nom les Rulciens, Polonnois, Prussiens, Bohêmes, Moraves & Sorabes, & un grand nombre d'autres Nations.

**ESPARGOUTE**. Cette herbe est appelée en Grec *μαγδιον*, & en Latin *matricaria*. Nous l'appelons *espargoute*, comme dit Ch. Etienne dans son livre *De Re Hortensi*: à *gustis spargendis*: parcequ'étant broyée & appliquée à la bouche pour la douleur des dents, elle fait sortir la pituite goutte-à-goutte.

**ESQUIF**. C'est la petite barque qui sert pour aller des grans vaisseaux au Port, & pour se sauver en cas de naufrage. Nous l'avons formé de *scapha*.



fait de *σκάφη*, qui signifie la même chose. Il est vray que quelquefois *scapha* signifie un vaisseau qui n'a point de rapport à un plus grand : mais le plus souvent il est pris en la première signification. Les Commentaires de César, liv. 4. *Quod cum animadvertisset Caesar, scaphas longarum navium, item speculatoria navigia militibus compleri jussit.* Cicéron liv. 2. *De Inventione : Postea aliquantò ipsos quoque tempestas vehementius jactare cepit, usque adeò ut dominus navis, quum idem gubernator esset, in scapham confugeret.* C'est pourquoy ce petit vaisseau étoit conté entre les instrumens & la dépendance d'un navire : comme il paroît par la Loy 29. du tit. 7. au Dig. *De Instrueto vel Instrumento legato.* Le Latin *scapha*, comme j'ay déjà dit, est formé du Grec *σκάφη*, qui vient de *σκάπτειν*, qui signifie *caver, creuser* ; parcequ'originaiement ces petits vaisseaux étoient faits d'un seul tronc d'arbre cavé & creusé.

**ESSARTER.** Ce n'est pas proprement ce que Latins appellent *collucare* : car ce verbe ne signifie autre chose, sinon couper certaines branches d'un arbre tellement touffu qu'il empêche la vûe. *Essarter* c'est défricher entièrement un bois : & ce mot vient du Latin *exartare*, qui signifie *défricher* un bois, un pré, un chemin. La Loy des Baivariciens tit. 26. §. 2. où il est question d'un champ & d'un pré : *Labores de isto campo semper ego tuli, nemine contradicente exartavi.* L'Addition 1. à la Loy des Bourguignons, tit. 1. §. 1. *Observandum viam publicam, vel inter agros communiter divisam, nec possideri, nec intercludi, nec exartari posse.* Le verbe *exartare* est formé d'*exartus*, d'où nous avons formé *Essart*. La Loy des Bourguignons tit. 13. *Si quis, tam Burgundio quam Romanus, in sylva communi exartum fecerit.* Mathieu Paris dans le *Charta Libertatum Joannis Regis Anglia : De omnibus purpuras, vastis, & asfariis, factis in illis boscis.* Et dans ses Additions aux Vies des Abbés de S. Auban : *Quantum valeat imbladatio singulorum assartorum, qua nunc inveniuntur imbladata.*

**ESSAYER.** Julien Taboët de *Repub. & Lingua Francica*, dit que ce verbe se dit proprement des habits ; & qu'il est formé de *saje*, comme s'il signifioit éprouver si un habit siet bien. *Essayer*, dit-il, à *sagum : id est probare sagum induendo.*

**ESSOINÉ.** C'est l'excuse légitime qu'on peut alléguer pour n'avoir pas paru en Justice. Les doctes ne sont pas d'accord touchant l'origine de ce mot. Quelques-uns le font venir du verbe *ἐξουθενειν*, qui signifie *s'excuser avec serment*. Cujas sur la Loy 22. au Dig. *De Obligationibus & Actionibus*, le forme du verbe Latin-barbare *exidonare*, qui selon son opinion signifie assurer qu'on n'est pas propre & idoine à quelque chose. Néanmoins je trouve que le verbe *exadonare*, ou comme lit Lindeburgius, *exidoniare*, qui se trouve dans le Decret de Tassilon & dans la Loy des Allemans tit. 18. §. 5. ne signifie pas cela, mais bien *procurer la liberté* à une fille de libre condition qui l'avoit perdue pour avoir épousé un Esclave. *Si parentes ejus non exadoniarent eam, ut libera esset.* Car quant au verbe *idonare*, dont il est composé, il signifie *se justifier, & se purger d'un crime par serment*, selon les Capitulaires de Charlemagne liv. 3. tit. 64. & liv. 4. tit. 29. M<sup>r</sup> de Saumaise dans ses Notes sur l'Historien Julius Capitolinus, sur ce que dit Aule Gelle liv. 20. chap. 1. que le mal caduc, appelé *morbus fonticus* dans les Loix des XII. Tables, est pris pour toute sorte de maladie extrême & violente, soutient après M<sup>r</sup> Bignon sur le chapitre 57. du livre 1. des Formules de Marculfe, que les Auteurs de la dernière Latinité ont fait *sondia* & *sonnia*, de *fonticus* ; & que nous en avons formé *essoine*. Quoiqu'il en soit le mot *sunnis*, ou *sonnis*, comme rient Pithou en son Glossaire sur les Loix Saliques, signifie *empêchement*. Et en effet dans la Loy des Ripuaires tit. 52. §. 1. & dans la Loy Salique tit. 2. §. 1. & dans les Capitulaires de Charlemagne liv. 3. tit. 45. on lit ces paroles : *Si quis Legibus ad mallum mannis fuerit, & non venerit ; si eum sunnis non detinuerit, xv. sol. culpabilis judicetur.* En la Loy des Lombards liv. 3. tit. 13. §. 3. il est dit en termes plus clairs & plus exprés que *sunnis* est un *empêchement*. *Nisi aliquibus sunnis, aut*

*eteris impedimentis, qua Legibus continentur, detentus fuerit.* De *sunnis*, *sonnis*, ou *sonnium*, selon Marculfe au lieu cy-dessus allégué, on fit *exonia*. Hincmar dans une Epître à Charles le Chauve : *Qui mittens ad dominationem vestram, excusationem impossibilitatis sua illuc veniendi ; requisita est quam patriotica Lingua nominamus exonia, quia venire nequiverit.* Le chap. 33. des Formules *secundum Legem Romanam* : *Nec exonia nunciavit, nec suum placitum adimplevit.* D'*exonia* a été fait *essoine*, que nos anciens François prenoient aussi pour toute sorte d'*excuse*. Froissart vol. 1. chap. 134. *Le Roy de France manda à son fils que toutes essoines mises derriere, il se deffist du Siege & retournaist en France.*

**ESTIME.** Il vient d'*estimia*, & d'*estimum*. Festus : *Estimias ; estimaciones.* La Loy des XII. Tables : *Ærisque estimiam.* Julius Frontinus dans son Traité *De Limitibus* : *Pro estimio ubertatis professionem acceperunt.* Hygenus : *Possessiones pro estimio ubertatis angustiores sunt assignata.*

**ESTOIRE.** C'est une flotte. Roger de Hoveden dans la dernière partie de ses Annales d'Angleterre : *Cum sexaginta tribus navibus magnis de storio Regis Anglia : storium idem est quod navigium.* Geoffroy de Ville-Hardouin liv. 1. de son Histoire : *Onques plus belles Estoires ne party de nulle part.* Et au liv. 2. *Il fu envoyés en Surie en message, en une des Nés de l'Estoire.*

**ESTRAPADE.** Les Italiens disent *strappata*. C'est une peine qu'on donne aux légères offenses. Ce mot vient de l'Alleman *straff*, qui signifie *petit châtement*. Le Dictionnaire Alleman-Latin de Dalypodius : *Straff, pana, damnatio, castigatio, supplicium.* *Straffen, multare, panam sumere.*

**ESTROUSSER.** Parceque parties des meubles qui se pourroient écarter sont portés aux encans, trouffés, c'est-à-dire empaquetés ; il faut de nécessité que, pour être livrés aux plus offrant & dernier enchérisseur, on les estrouffe, c'est-à-dire, qu'on les tire du paquet. De-là vient qu'on dit *estrouffer*, & *vendre estrouffement*. Et quoique du commencement cela ne se soit dit que des biens meubles qui se vendent empaquetés, cela n'a pas laissé dans la suite de se dire aussi des immeubles. Aussi dans la Coutume d'Auvergne chap. 24. art. 26. il y a *Estrouffer les héritages vendus au plus offrant & dernier enchérisseur*. Et dans celle de Nivernois chap. 20. art. 1. *Les fermes estrouffées délivrées.*

**ETAGE.** Il vient de *εταγν*, qui signifie la même chose : d'où est sorti *εταγνιον*, qui signifie *le troisième étage*. De-là les Auteurs du tems moien ont formé *tristega*, pour signifier *le troisième étage*. Suger en la Vie de Louis le Gros : *Occupata munitionis argumentum, quod tristega turris in eadem munitione longa planitie supereminens apparabat.* De-là est aussi sorti *bistega*, qui signifie *le deuxième étage*, ou un bâtiment à deux étages. Guillaume le Breton liv. 4. de sa Philippide : *Per loca bistega, castellaque lignea surgunt, Ne subito Saladinus eos invadere possit.*

Et au liv. 7. *Haud secus absunit bistegas, valla, domosque.* Car c'est ainsi qu'il faut lire, au-lieu de *bristegas*. Grégoire de Tours liv. 8. chap. 41. *Dum epularetur cum diversis in tristega, subito effractò pulpito vix semivivus evasit.* Baudouin, Comte de Flandre & Empereur de Constantinople, dans sa Lettre touchant la prise de Jérusalem, appelle les étages *stationes*. *Turribus autem supereriguntur lignea turres altissima, stationum sex.* Ce qui témoigne que de son tems on vouloit dériver le mot *étage* de *statio*, faute d'en savoir la vraye origine.

**ETALON.** Ces petits arbres, à qui en coupant un taillis on laisse un pié, pour repeupler un bois & le laisser à l'avenir croître en haute-futaie, sont ainsi appelés, de la particule négative *ex* ; & du mot Latin *tales*, qui signifie *la coupe* d'un bois ; ou ces petits fions qu'on coupe pour faire des entes ; en Latin *stolones* : de-même que nous disons *essouillé*, qui est sans feuilles, & *essoreillé*, qui est sans oreilles. Nonius Marcellus : *Tales, scissions lignorum vel praseminata.* Varion *De Re Rustica* liv. 1. chap. 40. *De tenero ramo ex*

utraq; parte aqualiter precisum, quas aliis clavolas, alii taleas appellant.

**E'TALON.** Equus emissarius; un cheval de haras, qu'on garde pour couvrir les jumens. On les tient d'ordinaire dans l'étable, afin-que par le repos & la continuelle action de la nourriture ils deviennent plus vigoureux. Et c'est pour cela qu'ils sont appelés étalons de stallum, qui signifie étable: car encore les Allemans appellent une étable stall; & les Italiens stallò, & un étalon stalone. Dans la Loy des Wisigoths liv.8. tit. 4. L.4. Qui alienum animal; aut quemcunque quadrupedem, qui ad stadium fortasse servatur; incitò dominò vel nesciente, castraverit. OÙ Lindenbrog assure que dans les vieux Exemplaires il y a qui ad stallum fortasse servatur.

**E'TANCHER.** Du verbe stagnare, qui en bon Latin signifie faire regorger l'eau, & l'arrêter en forme d'étang, la dernière Latinité fit, par métaphore, stagnare sanguinem; d'où nous avons fait étancher, c'est-à-dire, arrêter le sang. La Loy des Allemans tit. 65. §. 6. Si autem ferrum calidum intraverit ad stagnandum sanguinem. La Loy des Bajuvariens tit. 3. chap. 4. Si in eo venam percusserit, aut sine igne sanguinem stagnare non possit. Etancher la soif vient aussi du même verbe stagnare: parceque, lorsqu'on arrête l'eau d'un ruisseau en forme d'étang, le lieu où elle est répandue en est abrégé: témoin ce vers de Virgile:

*Claudite jam rivus pueri, sat prata biberunt.*

\*Stancare se trouve aussi pour étancher. Serenus Samonicus: Ad medendam rejectionem cibi & sanguinem stancandum. Et ce verbe a été formé de stagnare, par transposition de lettres.

**E'TAYE.** C'est un pal, ou autre pièce de bois, qui soutient & appuie quelque chose. Dans la Loy Salique tit. 29. §. 32. Si quis statuum, aut tremaculum, vel veruolum, de flumine furaverit. Pithou a noté là-dessus, qu'en quelques autres Exemplaires il y a stavum, qui signifie un pal, ou pieu; en Alleman staf. Il y a beaucoup d'apparence que de stava; ou, comme prononcent les Septentrionaux, staga; nous avons fait étaye: comme playe, de plaga.

**E'TOFFE.** C'est ainsi qu'on appelle aujourd'hui la matière dont on fait quelque chose, & particulièrement celle dont on fait les habits. Ce mot vient du Latin-barbare stoffare, qui signifie garnir, équiper, & pourvoir. Les Statuts de Robert, premier du nom, Roy d'Ecosse, chap. 5. Quòd quisque dominus venias stufatus ad exercitum de carriagiis & victualibus. Froissart vol. 4. chap. 14. faisant parler quelques-uns qui faisoient bonne chère: Nous estions gouvernés & estoiffés comme Roys.

**E'TORER.** Bâtit. Le Roman de Guillaume au court nés, au Charroy de Nismes:

*Se veies le Palais de la Ville.*

*Qui tos es sés à volte & à lices.*

*Si l'estora Grifonés d'Anmarie.*

Le Maréchal de Ville-Hardouin liv. 3. Onques si grant affaires ne fu empris de si pou de gens, puisque li monde fu estorés. Froissart chap. 7. vol. 7. Depuis que le monde fut premierement édifié & estauré.

**E'TOUFFER.** Du verbe τρέφειν, qui signifie allumer, & brûler; d'où vient le nom τρέφω, qui signifie brûlure; les Latins ont formé stufa, qui signifie étuve. Car dans Palladius, le titre du chap. 40. est De Balneis & stufis. De stufare, faire de stufa, nous avons formé étouffer, qui signifie suffoquer. Et de fait, nous disons étouffer de chaud, & chaleur étouffante.

**E'TOUR.** Nous le prenons d'ordinaire pour combat ou mêlée. Il vient du Latin-barbare Sturmum, qui signifie une sédition; ou bien, le désordre qui se fait en une sédition lorsque deux partis contraires viennent à s'entrechoquer. Ptolomée Evêque de Luques, sur l'an 1188. Et Sturmum magnum factum est. Et sur l'an 1288. Fuit Sturmum in Burgo Sancti Fridarii inter Martinos & Faintellos. Les Sturmariens, Peuples de Saxe; dans la Province desquels est l'ancien Archevêché de Hambourg; furent ainsi appelés, à cause des fréquentes séditions qui s'élevoient entr'eux. Adam, Chanoine de Brême, dans son Histoire des Archevêques de Brême, ou de Hambourg. Tertii; qui & Nobi-

liores Sturmarii dicuntur. èd quod seditionibus illa gens frequenter agitur. Le mot Sturmum vient de l'ancien mot Allemand Stuer, qui signifioit Sédition. Jan Chappaville, en ses Notes sur l'Histoire des Evêques de Liege d'Agidius Monachus Aurea Vallis, rapporte ces paroles d'un ancien Titre de l'Empereur Henri, en date de l'an 1108. In seditionibus quas vulgo stuer & burinne dicimus. Nos anciens François disoient estormir, pour combattre & escaroucher. Le Roman de Guillaume au court nés:

*Moy & mon frere le petit Guielm,*

*Irons as loges par payons estormir.*

**E'TRIEU.** On demeure d'accord que les anciens Grecs & Romains n'avoient point l'usage des étriers, parceque ni leurs Statues à cheval, ni leurs Portraits qui restent encore dans leurs Médailles, n'en font paroître aucune marque: & que pas un ancien Auteur n'en a parlé; non pas même Xenophon, qui nous a laissé un Traité de l'Art de monter à cheval. Plusieurs autres ont suivi cette opinion; & entr'autres, Plufieurs dans ses Miscellanea liv. 4. chap. 16. Hieronymus Magnus dans ses Varia Lectiones liv. 2. ch. 14. & autres: mais aucun ne marque le tems environ lequel on commença de s'en servir dans l'Empire Romain. Pour moy je pense que les Peuples du Septentrion en furent les inventeurs: parceque leur humeur guerriere, & la qualité de leur pays marécageux, les obligeoit d'aller d'ordinaire à cheval; & que, lorsqu'ils se répandirent sur les terres de l'Empire, ils y en portèrent l'usage. Ce qui me confirme dans cette opinion, est que le plus ancien Auteur qui fasse mention des étriers, est S. Jérôme, qui vivoit quelque tems après que ces Peuples commencèrent à se déborder sur l'Occident: car dans une de ses Epitres on lit ces paroles, Jumentum conscensurum jam pedem habuisse in bistapia; car en ce tems-là on appeloit les étriers bistapia, ou stapia, comme il se lit dans une vieille Inscription, rapportée par Hieronymus Magnus, au livre cy-dessus allégué. Mais ce n'est ni de l'un ni l'autre de ces deux mots qu'il faut dériver celui d'étrier; mais bien de strepa, qui signifie même chose. Casarius Moine de Heisterbacht, liv. 5. de ses Histoires Mémoires chap. 36. Nunquam equum suum ascendit, quin ille preparatus esset, & genu flexo strepam teneret. Et au liv. 7. chap. 33. Apprehendensque strepam equi ejus, ut ascenderet precepit. L'Histoire des Archevêques de Brême: Descendenti de equo tenuit strepam. Metellus Tegerfscensis dans ses Quirinalia:

*Harret pes sibi dexter*

*In strepa.*

J'omet encore à dessein plusieurs autres lieux, par lesquels il paroît combien Marcellus Donatus s'est méconné dans ces Dilucidations de Suétone, sur le chap. 3. de la Vie de Caligula; où il avance ces paroles: At quis ignoret Strepas non esse Staffas, sed potius genus calciamenti seu crepida; ita dictum, à verbo Strepo, quòd est pedibus vel aliò quocunque modo strepitum facere. Or il est vray-semblable que Strepa vient de σείφειν, ou de τρέφειν, qui signifie tourner: Parceque les étriers étant pendus à l'étrivière, se tournent facilement de tous côtés. M<sup>r</sup> de Saumaisé veut pourtant qu'étrivière vienne d'astrava, qu'il prend pour l'étrier; fondé sur cet endroit des Gloses d'Isidore: Astraba, tabella in qua pedes requiescunt: où pourtant il n'est fait mention ni de selle ni de cheval. D'ailleurs, il est contraint d'avouer que ἀστροβήν, dans Suidas, signifie l'arçon de la selle; & que ces paroles de Nicetas, in τῆς ἀστροβῆς ἀποσφαιλέων, signifient desarçonner. Mais puisque nous avons fait voir que strepa est un étrier; il est bien plus vray de dire que de streparia on a fait étrivière. Dans les Gloses, Strepus, τροπῶν, c'est le lien avec lequel on attache la rame à la cheville. Ce mot vient de τρέπω.

**E'TRIVER.** C'est débatre de paroles. Errif, c'est-à-dire contention & debat. Le Traité des Vertus & des Vices: Errif & contens, est quand l'un dit à l'autre, si fu non fu Il y a grande apparence qu'il vient du verbe Latin-barbare strivari, qui signifie même chose. L'Auteur anonyme des Vies des Pères, traduit en Latin par Pelagius Diacre de Rome au liv. 16. raconte comme

quelques Religieux rencontrèrent certains jeunes enfans qui étoient sous la discipline d'un bon Abbé, lesquels debatoient entr'eux avec des paroles sales; & qu'ayant été voir l'Abbé, ils lui dirent, *Quomodo acquiescitis tecum habere pueros istos, & non præcipis eis ne strivientur?* Où en ce cas il faut lire *strivientur*. Ruffin liv. 3. de ses Vies des Peres, qui raconte la même Histoire, rent le même discours en ces termes: *Quemad-*

*modum potes sustinere, Abba, voces infantium istorum, & non præcipis eis ut non ita vociferentur?* Or ce qui confirme d'autant plus mon opinion, c'est que le Jésuite Heribertus Rosweidus sur cet endroit, semble être de ce sentiment. *Flandris Strijen est contendere ut Gallis estriver, lorigere. Nescio an allusione ad hoc verbum Latinum.* Ce sont les termes.

E'TRIVIERE. Voyez Etrieu.

## F A.

**FAÇON. FAÇONNER.** De *fasio*, qu'on prend pour ornement & agencement, on fit *façon*. Les Gloses: *Factionem, ornatum*. De *fasio* on fit *facionarius*, qui signifie celui qui agence & qui orne. Les Gloses: *ornatus, facionarius*. Et de *facionarius* on forma *facionare*, dont nous avons fait *façonner*.

**FÂCHER.** De *fascinare*. Les Gloses d'Isidore: *Fascinat, gravat*. Ce verbe est formé de *fascis*. Ainsi *æphos*, qui signifie un fardeau, une charge, est pris pour un déplaisir & une fâcherie. Car de *fascis* & *fasciculus*, qui furent pris par métaphore pour les douleurs & les déplaisirs dont le cœur d'une personne affligée se trouve chargé, on forma *fâcherie*. Adam de Brême, dans des vers qui se lisent après son Histoire des Archevêques de Brême:

*Tu solvis populi duram cervicem catenam;  
Fasciculosque graves ab onusta plebe repellens  
Afflicta gentis marem in gaudia veris.*

**FAGOT.** Il y en a qui le tirent de *φάγος*, qui signifie un faisceau: ou bien de *fascis*, comme qui diroit *facot*. Mais je croi qu'il vient de *fagus*, qui est l'arbre que nous appelons *fau*, *fouteau*, ou *hêtre*. Car bien-que les fagots se fassent de branchage de toute sorte d'arbres, il est croiable qu'ils ont été ainsi appelés, de *fagus*; parceque les Anciens ont souvent compris sous le nom de cet arbre, presque toutes les espèces d'arbres qui portent le gland; lequel, selon leur opinion ayant été la viande des premiers hommes, fut appelé *faine*, *ἀρ, τὸ φάγαν*, qui signifie *manger*. Quoiqu'il en soit, *fagus* étoit jadis le droit qu'on avoit de pouvoir faire des fagots dans un bois. Henri, Duc de Lorraine & de Brabant, dans la Fondation de l'Abbaye de St<sup>e</sup> Gertrude de Louvain qu'Albertus Miræus a donnée au public dans le livre intitulé *Notitia Ecclesiarum Belgii: Et Usus lignorum in sylva mea, quæ dicitur Mendar, accipiendorum ad necessitatem eorum, & cum uno plastro tantum: qui Usus in nostro vulgari Fagus appellatur*

**FALAISE.** On appelle ainsi les rochers droits & escarpés qui bordent le rivage de la mer. Il est croiable que ce mot est formé de *φάλις*, qui selon l'Étymologie Grec signifie un écueil & un rocher qui paroît dans la mer: d'où vient aussi que les Allemans appellent *fales*, ou *fels*, un rocher.

**FALAISE.** Ville de Normandie: ainsi appelée, parcequ'elle est bâtie sur des rochers appelés *falaises*. Guillaume le Breton liv. 8. de sa Philippide:

*Vicus erat, scabra circumdatus undaque rupe,  
Ipsius asperitate loci Falesa vocatus.*

**FALOT.** Je ne say s'il est formé de *φάλις*, qui signifie *reluisant*, formé de *φάω, luceo*; comme dit l'Étymologie Grec: ou bien si c'est un diminutif de *fala*, qui dans Nonius Marcellus, dans Servius, dans Isidore, & dans plusieurs autres Auteurs, signifie une tour; parceque d'ordinaire les falots sont faits en forme de tour.

**FANAL.** De *φάλις*, lanterne: *φάλιον, & φανάριον, petite lanterne.*

**FARCIN.** Il est formé de *farcimosus*. Vegetius Renatus liv. 1. de son *de Arte Veterinaria* chap. 14. *Farcimosus autem morbus à similitudine farcinis appellatus est: quia velut per fistulas quasdam inter eum & carnem corruptus humor emanat, & per totum corpus collectiones plurimas facit.*

**FARD.** Nous l'avons pris de l'Alleman *farb*, qui

signifie *couleur*. Le Dictionnaire de Dalsypodius: *Farb; Color.*

**FARIBOLES.** Les Gloses d'Isidore: *Faria, verba multa*. De *faria* il y a apparence qu'on fit *fariabola*; à l'imitation de *parabola*, qui a été pris pour *parole*, comme je fais voir sur le mot *parole*.

**FAUBOURG.** Julien Taboët *De Republica & Lingua Francica*, l'écrit *Faux-bourg*, c'est-à-dire, *fictus vicus & burgus*. Henri Etienne au livre de la Précellence du Langage François, tient qu'on devroit dire *forbourg*: d'autant qu'il est fors le bourg, c'est-à-dire, *extra burgum*.

**FAUCHER.** De *falcare*, ou de *falcitare*. Joannes Januensis dans son *Catholicon*: *Falcare, falcæ secare*. Les Gloses d'Isidore: *Falcitat, putat, secat*.

**FAUCON.** On appelle proprement *Faucons*, en Latin *Falcones*, les hommes qui ont les doigts des pieds crochus en forme de faux. Festus Pompeius: *Falcones dicuntur, quorum digiti pollices in pedibus intrâ sunt curvati; à similitudine falcis*. Les Gloses d'Isidore: *Falcones, qui pollices pedis intrâ curvos habent*. Les Gloses: *Falcones, δεικνυδι ποδῶν ἴσω ἐκίοντες*.

Entre les oiseaux de rapine, le *faucou* a été ainsi appelé, parcequ'il a les ongles fort crochus. Aussi Albert le Grand, au livre de *Falconibus, Asturibus, & Accipitribus*, chap. 1. faisant la description d'un vrai faucou, lui donne des ongles recourbés en dedans. *Sit igitur coxa longa & bene pennata, & crux curvata, & pes bene paulus; & digiti fortes, & præcipuè in nodis articularum; & unguis fortes, & magis aliquantulum ad interioris pedis curvati.*

**FAUTEUIL.** Ce mot se trouve écrit si diversement, que jusqu'icy on n'a pu en découvrir la véritable origine. Le Pontifical Romain l'appelle *fandistorium*: & la Chronique de Flandre chap. 51. *Fandestent*. Le Roman de Girard de Roussillon, écrit en ancienne Langue Provençale, dit *fadestol*.

*Era fo lo coffeltis de Noel pres,*

*En la chambra ques vousta al cab del des,*

*Que fo encortinada de palis fres,*

*Sis en un fadestol Karles lo Reys.*

Mais il falloit qu'originellement il fût écrit *faldastal*; mot formé de *faldan*, qui en ancienne Langue Tioise signifie *plier*. Le Glossaire du Moine Kéron: *Plicare, faldan*: ou, comme écrivent aujourd'hui les Allemans, *falten*. Le Dictionnaire de Dalsypodius: *Falten, plicare*. Et de *stal*, qui signifie un *siège* & une *chaise*, comme je fais voir sur le verbe *installer*. Car en-effet quelque forme qu'on donne aujourd'hui au fauteuil, c'est toujours un siège pliant, comme il est représenté dans le Pontifical Romain, & comme il se voit ordinairement lorsque les Prélats confèrent les Ordres, ou font les saintes huiles. Et cette façon de siège est fort ancienne; comme l'on peut voir dans le Portrait des figures entaillées sur la Colonne de Trajan, que Ciacinius a donné au public; où cet Empereur est représenté assis sur un siège pliant, lorsqu'il harangue son armée.

**FAUVE.** De *flavus*, par la transposition d'une lettre, on fit *salvus*, d'où nous avons formé ce mot. L'Empereur Frideric liv. 2. *De Venatione cum avibus*, chap. 24. *Quod residuum ex utraque parte pluma sit rotundum & saluum, tendens ad rubedinem*. Et au titre du chapitre suivant: *De peregrinis brunis, & de sub-rufis & salvis*.

**FE'ES.** Les Italiens les appellent *fate*; les Ecoſ-

sois *Fairs*, ou *Elfes*; & les Languedociens *Fades*. Ces mots sont formés du Latin *Fauna*. Arnobe liv. 1. *Qui Faunos, qui Faunas, civitatumque genios, qui Partos reverentur aique Bellones*. Et *Fauna* vient de *facum*: parcequ'on a cru que les Fées se trouvoient à la naissance des Grans, & leur prélaçoient leur bonne ou mauvaise fortune. Et on appelloit *Fad*, celui qu'elles avoient doué de quelque qualité extraordinaire: comme qui diroit *faïains*. Joannes Januensis: *Fatatus, faio destinatus*. Et *fader*, en ancienne Langue Provençale, signifie *destiner*. Jaufré kudel de Blaya: *Mal mi faderon miet parri*.

Hector Boëtius liv. 12. de l'Histoire d'Ecosse, écrit que trois Fées apparurent à Machabée, & à Blankon Stuart: & qu'à l'un, elles prélaçoient qu'il parviendroit au Royaume d'Ecosse; & à l'autre, qu'il seroit chef d'une famille Royale. Olais Magnus liv. 3. ch. 10. écrit aussi que le Roy Hoths conversoit familièrement avec elles. Et Froissart, vol. 4. chap. 88. raconte que les Dames de l'Isle Cephalone, qu'il appelle *Chifolignie*, ont un commerce visible avec elles. On lit aussi dans la procédure de Janné, la Pucelle d'Orléans, que les Anglois l'accusoient de les avoir pratiquées auprès d'une fontaine de son pays, appelée *la fontaine des Fées*, ou *des Dames*. Du nombre de ces Fées étoient Melusine, Morgue, Alcine, Habunde, Urgande, la Fée des Montagnes, de la Norche, & autres dont les noms se trouvent dans les Romans. Il est croiable que c'étoient, ou des Esprits Succubes; ou bien des femmes de grande maison qui étoient Sorcieresses, ou qui, à cause de la connoissance qu'elles avoient de l'Astrologie Judiciaire, passoient pour Fées en l'opinion du Vulgaire ignorant. En-effet, nous lisons que Dame Tiphaine, femme de Bertrand du Guesclin, fut soupçonnée d'être Fée, pour la même raison. Voici les paroles de l'Histoire de ce grand Connétable chap. 7. *Là avoit une Dame, nommée Tiphaine, extraite de Noble lignée, laquelle avoit environ 24. ans. ne onques n'avoit esté mariée; & estoit bonne, sage, & bien doctriinée, & moult experte es Arts d'Astronomie; aucuns disoient qu'elle estoit Faée; mais non-estoit, mais estoit ainsi inspirée de la grace de Dieu.*

FELONIE. Cujas sur le titre 2. du livre 1. de *Feudis*, tient que ce mot vient de *φύλων*, ou *φύλωνος*, qui signifient *fraude*, *deception*, & *imposture*. Mathias Martinius dans son *Lexicon Philologicum*, croit que c'est un mot Alleman; & qu'il est formé de *fehlen*, qui signifie *tromper*, & *manquer de foy*: d'autant que le crime de felonnie est quand le Vassal va contre la foy qu'il a promise à son Seigneur. Et J. Goropius Becanus au liv. 1. de ses Origines d'Anvers, le dérive de *fel*, ou *phel*, qui signifie *cruel*. Quoiqu'il en soit, *fello* d'où vient *felonie*, étoit anciennement un nom d'injure qui signifioit sans doute la même chose qu'aujourd'hui. Les Capitulaires de Charles le Chauve tit. 13. chap. 13. *Non sit tibi cura, Rex, qua tibi referunt illi fellones atque ignobiles.*

FERMER. Nous le prenons seulement pour *clorre* bien-que la première & naturelle signification soit *fortifier*. Le Maréchal de Ville-Hardouin liv. 6. *Fermèrent un Chastel, qu'on appelle Palerme, si le garnirent de lor gens*. Le sire de Joinville en la Vie de S. Louis; *Pour ce qu'ils oïrent que le Roy faisoit fermer Sajete*. Ce verbe est fait de *firmare*, dont les Auteurs de la dernière Latinité ont usé pour dire *fortifier*; & d'où ils ont formé *firmitates*, pour *forteresses*. L'Auteur incertain de la Chronique de Normandie: *Cæperunt firmare munitionem Calvi montis, ut exinde pagum Turonicum infestarent*. Et un peu devant: *Tradidit Henrico, Regi Anglorum, firmitates suas quas habebat in Francia*. Et d'autant que pour fortifier une place il falloit nécessairement l'enclorre; de-là vient que par la suite du tems, *fermer* a été pris pour *clorre*.

FERTE'. Il y a beaucoup de lieux en France qui portent ce nom; comme *la Ferté Bernard*, *la Ferté S. Aubin*, *la Ferté Milon*, &c. C'étoient anciennement des places forestières: ce qui me fait croire que ce mot est formé par contraction de *firmitas*, que les Auteurs de la dernière Latinité, comme je viens de dire, ont pris pour *forteresse*. Les Capitulaires de Charles le Chauve, tit. 31. *Castella & firmitates*.

L'Auteur des anciennes Chroniques de Normandie, au lieu cy-dessus allégué. Le Roman de Guillaume au court nés, se sert en un même lieu de *ferméité* & de *forté*.

*Cins ne fina trusque la fermeté*

*De si au pont de la maistre ferté.*

Toutefois quelques-uns, ne prenant pas garde à cela, se sont persuadés que *Ferté* venoit de *feritas*; & l'ont ainsi appelée en Latin. Les mêmes Chroniques de Normandie: *Munitionem Hugonis de Gornaco, quam Feritatem nominant, assultu capiens, igni tradidit*.

FESTIN. Il n'y a point de doute qu'il ne vienne de *festus*: Mais je croi qu'il a pris son origine de la Coutume des anciens Moines, auxquels on donnoit, à de certains jours de feste, un repas extraordinaire, c'est-à-dire, au-delà de leur pitance accoutumée. Il y a dans la Bibliothèque de Fleury un vieux fragment de la translation de S. Martin, où parlant de la feste de cette Translation il est dit, *dictus etiam missis, ut ventum est ad convivium*. Dans la Censure des anciennes Chartes Allemandes de Goldast, il y en a une qui fait le chapitre 82. où se lisent ces paroles, *Ordinavit etiam dictus Præpositus, ut in die festo S. Spiritus die secundo stoufum Decanus daret, & Chorvus festivaret in die dominico S. Spiritus*. Joannes Hofermius liv. 2. chap. 17. de l'Histoire des Evêques de Liège: *Bene nos in prandio festivavit*. Le verbe *festivare* est fait de *festivum*, duquel nous avons formé *festin*.

FÊTU. De *festuca*, qui signifie même chose, on a dit par corruption *fistuca*, qui se trouve souvent dans les anciens Documents. Les investitures se faisoient ordinairement *per fistucam*; parceque les fêtus & les pailles se trouvent en tous lieux.

FEURRE. FOUARRE. De *furrum* ou *forrum*, qui signifient une espèce de jonc; qu'en Languedoc on appelle *sesque*; propre à faire litière aux chevaux. Innocentius, de *Litteris & Notis Juris exponendis*, Auteur ancien, & duquel Ammian Marcellin fait mention au livre 19. *Aquam vivam significant sub se juncina & ferra*. Marcus Baro, de *Geometria*: *Aquam vivam significant sub se juncina & forra*. Ces mots étoient en usage long-tems avant qu'on se servit de *foderum*, ou *fodrum*, qui signifient proprement les provisions de guerre, tant pour la nourriture & entretien des hommes que des chevaux; dont on veut dériver *feurre*, *fourarre*, & *fourage*, se fondant sur ces paroles des Capitulaires de Charles le Chauve, *Missi curam habeant ne homines nostri vicinos, tempore æstatis, quando ad herbam caballos suos mittunt, vel tempore hyemis quando Marascales illorum ad fodrum dirigunt, deprudentur aut opprimant*. Ou *fodrum*, rapporté *ad herbam*, signifie entr'autres choses l'avoine & les autres grains dont on nourrit les chevaux l'hiver: car le feurre, dont on leur fait litière, n'est pas chose si mal-aisée à trouver, ni de telle importance qu'il fallût donner la peine aux Maréchaux, c'est-à-dire, aux Officiers d'écurie, ou valets d'étable, de l'aller querir fort loin, & d'en incommoder les Habitans des lieux circonvoisins. Outre que Pasquier, en ses Recherches; remarquant que la rue de Paris appelée *la rue du feurre*, est nommée dans les anciens Actes Latins *Vicus straminum*; fortifie mon opinion, parceque *stramen* n'est autre chose que le *feurre*, c'est-à-dire le jonc ou la paille, & les herbes, dont, faite de jonc, on jonche, c'est-à-dire on parleme la terre. Voyez ce que je dis sur le mot *joncher*.

FEUTRE. C'est ce que les Latins appellent *coacta*, ou *lana coacta*. Il vient de *feltrum*, ou *filtrum*. Le *Catholicon Parvum*: *Filtro, feùtrer*. *Filtrum, feutre*. *Balbus in Catholico*; *Filtrum dicitur quia ex filis, id est pilis animalium fiat: unde filtratus*. Le feutre se fait ou de laine, ou de poil d'animal; comme lapin, loutre, & castor. Je le trouve entre les choses dont on équipe les chevaux, ou autres bêtes de voiture. La Loy des Bajuvariens tit. 2. chap. 6. *Si quis in exercitu aliquid furaverit, pastorium, capistrum, fenum, feltrum*. Un Acte ancien qui fait le chapitre 58. de la Censure des vieilles Chartes de Goldast: *Cavallos v. cum saunas, & rufas, & filtros cum stratura sua ad nostrum iser ad Romam ambulandum*. Il y en avoit de précieux, comme sont maintenant ceux de loutre & de

de Caſtor, dont les Grans Seigneurs ſe paroient. Le Roman de Guillaume au court nés :

*A ſon col ot un mantel ſebelin,  
Deſſus un feutre de paille Alexandrin.*

Où paille ſignifie drap, comme je vous feray voir ſur le mot *poile*. Goldaſt ſur ces paroles d'Ekkehardus Junior, *piliris lorica funt*, croit qu'il faut lire *ſiltris*: mais comme les feutres ſe font auſſi-bien de poil que de laine, je tiens qu'il y faut retenir *piliris*.

FI. Cette interjection de haine & d'aversion eſt à mon avis de l'ancienne Langue Tioiſe. Le Gloſſaire de Kéron: *Inimicis, ſianta. Inimica, ſiantin. Inimicos, ſiant. Odire, ſien. Odiſti, ſietos.*

FIANCER. Il eſt formé de *fidentia*; comme qui diroit *fidentiare*. C'eſt maintenant promettre de prendre en mariage. Il ſe diſoit anciennement de tout ce qu'on promettoit ſur ſa foy. Froiſſart vol. 1. chap. 32. *Si fiſt le Roy à Monſieur Guy de Flandres, fiancer ſa foy, & obliger priſon* Le même au chap. 139. *Et fut pris l'Evêque de Noyon devers la barriere, & fiança priſon.*

FIERTE'. De *feritas*, qui en vray Latin ſignifie cruauté, & humeur ſauvage; mais que les Auteurs de la dernière Latinité ont pris pour *audace*, & courage accompagné de mépris. S. Colomban Abbé, dans ſes Monachiques:

*Te feritate magis faciat moderatio clarum.*

FILLOUS. Ce ſont des Voleurs & des Aſſaſſins. Ce mot eſt fort ancien en Allemagne. Ekkehardus Junior De *Criſibus Monaſterii S. Galli*, chap. 5. parlant des Hongres qui ravageoient l'Allemagne: *Ecce Ungari, ſillones illi fugitivi, nuntiis nos fatigant.* Où Goldaſt a remarqué que, ſelon l'opinion de Freherus, ce mot eſt formé de l'ancien Alleman *ſillen*, qui dans Oſtridus & Noikerus, anciens Auteurs de la Langue Tioiſe, ſignifie *battre & fouetter*. Ce qui a beaucoup d'apparence; d'autant que ſ'en trouve des preuves dans le Gloſſaire du Moine Kéron: *Verbera, ſillo. Verberum, ſilloon, Filionokertu.* Comme auſſi dans le Gloſſaire de Lipſe au liv. 3. de ſes Epîtres ad Belgas: *Fillinga, ſtagellum.* En-eſſet, l'un des plus honnêtes Métiers des Filous, c'eſt de prendre ſalaire des coups d'épée ou de bâton qu'ils donnent à ceux dont les ennemis ſe veulent vanger.

FINANCÉ. C'eſt proprement l'argent qui provient des Tailles, Gabelles, & autres Impoſitions que le Roy lève ſur le Peuple. Sous lequel mot on comprend auſſi le revenu des Domaines & des Parties Caſuelles. Auſſi anciennement le Tréſorier de l'Épargne étoit appelé *Garde de la Finance*. Enguerrand de Monſtrelet, vol. 1. chap. 57. *Le Borgne de Foucal, Eſcu, er du Roy, & Garde de ſa Finance, nommée communément l'Épargne.* Le même Auteur vol. 3. parlant des crimes dont Jacques Cœur, Argentier du Roy, fut accuſé: *A eſté auſſi fait priſonnier, pource qu'il a extorqué, pris, & rapiné indeuement, pluſieurs grands Finances ſur le Pays du Roy, tant en Languedoc, Languedouy, comme ailleurs.* Ce mot eſt formé du Latin-barbare *ſinis*, qui ſignifie la promeſſe qu'on fait de bailler une ſomme d'argent. Mathieu Paris en la Vie de Henri III: *Clanculo captus fuit & retentus & tacito facto ſine, interpoſitis fide & juramentis, & Chartis, cautè dimiſſus. Finaiſon nulle,* dans les anciennes Coutumes du Perche, comme remarque Ragueau en ſon Indice, eſt quand le Vaſſal ne paye au terme accordé ce qu'il avoit promis à ſon Seigneur pour le rachat & profit du Fief. De-là on forma le verbe *finer*, qui ſignifioit anciennement *exiger*, & *compoſer par force* avec quelqu'un, d'une ſomme d'argent. Le Sire de Joinville en la Vie de S. Louis: *Luy dit qu'il ne le laiſeroit point aller, juſqu'à ce qu'il euſt finé à luy; & force luy fut finer au Chevalier à cinq cens livres.* Les Languedociens diſent encore *finé* dans ce ſens.

FLACON. On appelloit autrefois *ſaſca*, les éruis ou les couvertures des bouteilles. Hidore livre 20. chapitre 6. *ſaſca*, à *Græco vocabulo dicta. Ha pro vehendis ac recondendis phialis primum facta ſunt; inde & nuncupata ſunt: poſtea in uſum vini tranſerunt; manente Græco vocabulo, unde & ſumpſerunt initium.* Il veut dire qu'elles ſont ainſi dites

de *φιάλη*, qui ſignifie une bouteille: comme qui diroit *phialaſca*. Auſſi les appelloit-on *philaſca*, & *pilaſca*. Les Gloſes d'Idore: *Philaſca, vas vinarium ex corio.* Balbus in *Catholico*: *Pilaſca, vas vinarium corio pilolo opertum. & derivatur à pilis.* Je trouve auſſi que *ſaſca* étoient des corbeilles que les habitants d'une ville aſſiégée rempliſſoient de charbons ardens, & qu'ils rouloient enſuite du haut des murailles pour brûler les faſcines dont on tâchoit de combler les foſſés. Oderic Vital liv. 10. de l'Histoire Eccléſiaſtique: *Oppidani ſaſcas prunis ardentibus plenas deſuper demittebant; & congeſtiones rerum qua ad ſui damnum cumulate fuerant, adminiculante ſibi aſtivo caumate, concremabant.* Le même Auteur au liv. 6. prend auſſi *ſaſcones* pour des botes avec leſquelles S. Guillaume, Duc de Guienne, du tems qu'il étoit Moine, alloit querir ſur un âne les provisions de ſon Couvent. *Quondam Dux potentiſſimus non erubescit vili aſello geſtari cum ſuis ſaſconibus.* Cela fait voir que du commencement, comme j'ai déjà dit, *ſaſca* & *ſaſcones* n'étoient que les éruis & les couvertures des bouteilles; leſquelles furent enſin appelées *ſaſcones*. Flodoard liv. 1. chap. 15. *Vas vini, quod vulgo ſaſconem vocant.* Walafridus Strabo, dans la Vie de S. Othmar, chap. 9. *Nihil jam potuum ſuperreſſe, præter quod in ſaſcone parvo ſervabatur.*

FLAITRIR. Comme de *meio*, ou *mingo*. on a fait le verbe déſidératif *miſturio*; il pourroit être, que dans la licence qu'on ſe donnoit de faire des verbes Latins-barbares on auroit formé de *ſaſceo* & *ſaſceſco*, le verbe *ſaſclurire*; & que de-là on auroit fait *ſlaitrir*. Quoiqu'il en ſoit, *ſlaitrir*, ou *ſlâtrer*; que nous prenons en la ſignification active, & qui ſignifient *imprimer une marque d'infamie avec un fer chaud*; peut venir de la même origine; parceque comme les choſes ſlâtries prennent une couleur qui tire ſur le ſauve ou ſur le tané, l'impreſſion du fer chaud donne la même couleur à la chair où il eſt appliqué. Auſſi Goldaſt ſur les anciennes Poéſies Allemandes de la Dame Winſbekie, dit qu'en Alleman *veluwen*, qui ſignifie *ſlaitrir*, vient de *val*, qui ſignifie *flavus*.

FLAMBE. Les Grecs appellent cette fleur *Iris*; à-cause du rapport qu'ont ces couleurs avec celles de l'arc-en-ciel. Nous l'appelons *flambe*; parceque, comme dit Charle Etienne dans ſon livre *De Re Hortenſi*, ſes feuilles reſſemblent à des langues de flamme. Quelques autres croient qu'elle eſt ainſi appelée, parcequ'elle a certaine qualité chaude qui échauffe grandement.

FLATER. De *flatare*. Le Gloſſaire de Papias: *Flatare, augere, & amplum reddere*; parceque les flatteurs rempliſſent de vanité, & enſent de la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, ceux que les écou-tent & qui croient ce qu'ils diſent.

FLEURS. De *ſlueurs*, par contraction. C'eſt le flux menſtruel des femmes. Jule Céſar Scaliger ſur le liv. 6. chap. 2. de l'Histoire des Animaux d'Ariſtote, écrit que les François les appellent *ſleurs*, de *ſlores*. *Galli voce honeſta ſlores. Liberius qui loquuntur in Vaſconia, vocant menſtruatæ* Ruteneſes. Il veut dire qu'en Gaſcogne on dit qu'une femme eſt de *Rodez*, quand elle a ſes fleurs. Mais ce mot *Rodez* eſt pris du Grec *ρῶδης*, qui ſignifie *ſlueur & fluxion*; & non pas de *Rodez*, Ville Capitale du Pays de Rouergue.

FLOT, FLOTER. De *fluitus*, & *fluctuare*: ſi ce n'eſt qu'on veuille dire, que ces mots ſont formés du bruit que font les vagues.

FLOTTE. Glaber Rodulphus liv. 1. chap. 5. de ſon Histoire, dit que c'eſt un mot de l'ancien Langage des Normans; leſques, comme on ſait, étoient ſortis du Danemark & de la Norvège. Car parlant de Halting, Général des Normans qui ravageoient la France: *Clam egrediens ad prædictam Normanorum gentem, illis tantummodò primitus adbaſit, qui aſſiduo raptui ſervientes victum cæteris miniſtrabant; quos etiam illi communiter Flottam vocant.* Cet ancien Historien veut dire, que ceux des Normans qui écumoient les Côtes de l'Océan, fourniſſoient la ſubſiſtance à leur armée de terre: & que leur vaiſſeaux, qui étoient en grand nombre, portoient en leur Langue le nom de *Flotte*. De-ſorte - qu'il eſt aisé de juger que les

François ont depuis emprunté ce nom des anciens Normans. Je ne sai pourtant si les Normans l'avoient formé de *Flot* & *Flotte*.

**FOIRE, FOIREUS.** De *foria*, & *foriolus*. Nonius Marcellus : *Foria, stercorea liquidiora. Foriolus, qui foria facillè emittit, soluti scilicet ventris.* L'ancien Poëte Laberius : *Foriolus esse videris, in coctos raras.* Les Gloses : *Forica, ἀφιδωρ.* C'est-à-dire une chaire percée. De-là est fait *foricarius*. La Loy 17. §. 5. au Digeste De *Usuris* : — *ut solet à Foricariis, qui tardius pecuniam inferant.* Les Gloses d'Ildore : *Foria, latrina, secessus.*

**FOIRE.** C'est un Marché général & solcanel, qui ne se tient qu'à certaines saisons de l'année. Ce mot vient de *Forum*, qui signifie un lieu destiné à vendre les denrées. Il y avoit de deux sortes de Foires. Les unes se tenoient dans certains places particulières de chaque ville, affectées à la vente de certaines choses ; comme étoit dans Rome *Forum boarium, Forum suarium, Forum olitorium, Forum piscarium* : C'est-à-dire, *Le Marché aux bœufs, le Marché aux pourceaus, le Marché aux herbes, & le Marché au poisson.* Les autres se tenoient à certains tems de l'année dans certaines villes, où les Marchans venoient de divers endroits pour acheter & pour vendre. Festus : *Negotiationis locus, ut Forum Flaminium, Forum Julium, ab eorum nominibus qui in Fora constituenda curarunt : quod etiam locis privatis, & in agris, fieri solet.* Dans Flodoard liv. 4. chap. 13. de l'Histoire de Reims, le mot *Forum* est pris clairement pour ce que nous appelons *Foire*. *Quas quidam negotiator emptus, per diversa detulit fora, nec alicubi venditare potuit.* On a dit aussi *forus* & *fori* dans le même sens. Joannes de Jenua : *Forus etiam est ubi res venduntur.* Le Glossaire de Papias : *Forus & fori dicuntur. Habent autem quatuor species. Primum, est locus in civitate ad exercendas nundinas relicus, &c.* Il y a des foires en France où est établi un Juge pour terminer les différens qui pourroient survenir entre les Vendeurs & les Acheurs : & je trouve que ce Juge est appelé *Judex fori*. Adrevaldus dans son livre *De Miraculis S. Benedicti*, parlant de la foire de Fleury : *Contentione oborta, Judex fori Engistrans vocabulo accurrit.* En Languedoc on dit *Fiere* & *Feire*, pour *Foire* : si bien qu'en auroit grande raison de dire que ces mots viennent de *feria* ; puis-que Festus dit *Nundina Feriarum diem esse voluerunt antiqui, quo rustici mercandi vendendique causa in urbem convenirent.* Cependant, quoy que les Foires se tinssent les jours de Fête, les Foires & les Fêtes n'étoient pas même chose. Aussi Spelman en son Archeologie, ou Glossaire, dit qu'il n'a point trouvé d'Auteur ancien, où *Feria* soit pris pour *nundina*, qui sont les *Foires*. *Feria tamen pro nundinis nusquam, quod sciam, occurrit antiquè.*

**FOISON.** Abundance. Nous avons tiré ce mot de *fusio*, qui signifie épanchement, particulièrement en matiere de choses liquides : parceque lorsqu'on les verse elles s'épanchent. Ainsi disons-nous qu'il y a des choses à *foison* : comme que droit ad *fusionem* ; jusqu'à être épanchées. Les Tailles & les Tributs sont appelés *fusions*, à cause de l'abondance des deniers que le Public y contribue. Les Gloses : *Fusiones : ἀλυσί, οὐρίδιαι, σιφωογί.* Auquel sens ce mot se trouve pris dans la Loy 6. au Code Theodosien, *De Indul. Debit. Considerantes Africa devotionem usque in initium Fusionis quinta ; universa reliqua, qua tam ad arcam sublimium potestatum, quam ad largitiones pertinent, relaxare cupimus.* Quelques-uns disent que *à-faïson* on a fait *à-faïson* ; & ensuite, *à-faïson*.

**FOL. FOLIE.** Le mot *folius* est ancien en France. Bessy, dans les Preuves de son Histoire des Ducs de Guienne, a donné un Fragment de la Chronique de Maillezais où se lisent ces paroles : *Defuncto Rege Ludovico, Regnum pro eo filius Carolus, cognomento Inspiciens, vel Minor, accepit, anno 911. & Remis factus est Rex. Hic fuit follus, qui postea à Roberto defectus est de Regno Francorum.* J'ay un Dictionnaire M.S. où se lisent ces paroles : *Follicia vel folientia, vanitas, superbia, stultitia.* Les Gloses d'Ildore : *Folonitia, vanitas.* On tient que ces mots sont formés à *vana follis inflatione*. Joannes Januensis dans son *Catholicon* : *Folleco,*

*id est, esse vel fieri follem, stultum, & vanum.* *Follicia vel folionicia id est vanitas, superbia, stultitia.* Où, après ces paroles, on voit cette Addition : *Et quia folles inflantur, quasi quâdam re inani ; inde est quod follis dicitur stultus, superbus, vanus, inflatus.* Quelques-uns tiennent que *fol* est formé de *φολος*, qui signifie une personne ridicule. D'autres le tirent de *φωλος*, qui signifie quelquefois *fol* & *leger* ; comme remarque Henri Etienne au livre de la Précellence du Langage François.

**FONTAINE.** De *fontanus*, adjectif, on fit le substantif *fontana*, qui signifie même chose que *font*. La Loy des Lombards liv. 2. tit. 38, Loy 1. *Qui ad arborem, quam Rustici sanguinum vocant, atque ad fontanas adoraverit.* Innocentius, l'un des Auteurs *Finium Regundorum* : *Alias fontanas sub se habens.* Joannes Januensis in *Catholico* : *Fontana idem est quod font*. On a dit aussi *fontanum*. Les Gloses : *πηγυμίων, Fontanum.*

**FORAIN** De *foris*, on fit *forensis* : d'où nous avons formé *Forain*. Rarperrus dans son livre *De Origine Monasterii S. Galli* chap. 5. *Prædictus Episcopus assumens quemdam Presbyterum forenssem, &c.* Les Capitulaires ajoutés par Charlemagne à la Loy des Bajuvariens §. 8. *Tam in Monasteriis virorum quam puellarum, vel in forensibus Presbyteris.*

**FORBU.** Henri Etienne au livre de la Précellence du Langage François, dit que c'est quand un cheval a *bu* aiant trop chaud, & *fors* le tems qu'il devoit boire.

**FORÇAT.** C'est celui qui aiant été condamné aux Galères est forcé & contraint d'y tirer la rame. Il est ainsi appelé, à la différence de ceux qui sont volontairement ce métier.

**FORCE.** Du Latin barbare *fortia*. La Loy des Bajuvariens tit. 2. chap. 5. *Per fortiam hostilem aliquid depraedari voluerit.* Et tit. xi. chap. 5. *Cui Deus dederit fortiam & victoriam.* La Loy des Lombards liv. 3. tit. 12. §. 5. *Neque per suam fortiam in mansione arimanni se applicet.* Marculfe liv. 1. Formule 28. *Eidem terram suam fortiam tulisset.*

**FORCÈNE.** Henri Etienne au livre cy-dessus allégué, dit qu'il est formé de *for*, c'est-à-dire *hors* & de *sens* : auquel cas il faudroit écrire *forfené*.

**FOREST.** Les Anglois trouvent l'étymologie de ce mot dans un vieux livre qu'ils appellent le *Livre noir de l'Echiquier* en ces termes : *Foresta, est suta ferarum mansio ; non quarumlibet, sed sylvaticarum & non quibuslibet in locis, sed certis & idoneis : Unde Foresta dicitur ; quasi feresta, id est ferarum statio.* Camden dans sa Bretagne, trouve cette origine ridicule : mais elle ne le sera pas tant à celui qui la voudra rapporter à ce vers de Virgile,

*Itur in antiquam sylvam, stabula alta ferarum.*

L'Auteur de la Vie de S. Hugon [ou Hugues] Evêque de Lincoln, que Surius a insérée dans son 6. vol. rapporte, dans le chap. xi. l'origine du mot *Forestiers*, que le zèle de la justice avoit fait inventer à ce saint Prelat avec plus d'industrie que de vérité. *Videns autem tyrannidem Forestariorum, ait ; restz quidem Forestarii dicti sunt isti, quia foris stabunt extra Regnum Dei.* Je croy que *forestis, foresta, & forestum*, d'où nous avons fait *Forest*, signifioient originarement le Droit que le Prince se reservoit sur les Bois & sur les Rivieres ; qui étoit d'en pouvoir deffendre la coupe & la pêche ; & que ces mots viennent de *foris*, qui signifie le dehors & les champs. En-effet, *tus*, en Latin, est pris pour les *Forests* & les pâturages. Servius : *Rura dicebant sylvas & pascua.* Un Auteur sans nom de *Limitibus Rura Veteres incultos agros dicebant ; id est, sylvas & pascua.* Aussi les Grecs appelloient Gardes des champs, ceux qui étoient commis à la garde des *Forests*. Les Gloses : *Saltuarius, ἀγροφύλαξ, χωροφύλαξ Saltuarius.* Il n'y avoit anciennement que les Rois en France qui pussent établir des *Forests* ; c'est-à-dire, comme j'ay dit cy-dessus, se réserver sur les Bois & sur les Eaux le droit de Coupe, & de Pêche, & de Pâturage. Les Capitulaires de Charlemagne liv. 4. tit. 42. *De Forestibus noviter institutis, qui est de Louis le Debonnaire : Ut quicumque illas habet, dimittat ; nisi foris iudicio veraci ostendere possit quod per iussionem, sive per*

*permissioem Domini Caroli, Genitoris nostri, eas insti-*  
*ruisset. Et au tit. 65. de Forestibus nostris ut ubicunque*  
*fuerint, diligentissime inquirant quomodo salve sint &*  
*defensa; & ut Comitibus denuntient ne ullam forestem*  
*noviter instituant; & ubi institutas sine nostra iussione*  
*invenerint, dimittere precipiant. La même Ordon-*  
*nance se trouve réitérée au liv. 3. tit. 36. de la Loy*  
*des Lombards. Depuis ce tems-là les Fiefs étant de-*  
*venus héréditaires & Patrimoniaux, les Seigneurs*  
*s'attribuèrent le pouvoir d'établir des Forests: d'où*  
*vient que nous voyons en France tant de Bois sous*  
*le nom de Forests. Quant à ce que j'ay dit que le mot*  
*de Forest s'entendoit aussi-bien des Eaux que des Bois,*  
*on en pourra voir les raisons & les preuves dans le Re-*  
*cueil des Rois de France de du Tillet: à quoy j'a-*  
*journe seulement ces mots du Glossaire de Goldast,*  
*Forestis, prohibitio in aqua piscandi, aut in sylva ve-*  
*mandi. Au reste, il ne faut pas trouver étrange que*  
*de foris on ait fait forestis; puisqu'on en a formé fo-*  
*rastricus, qui signifie de dehors. S. Boniface, Archevê-*  
*que de Maïence, epit. 3. Prebyter forastricus.*

**FORET.** De *foraculum*; formé du verbe *forare*,  
 qui signifie *percer*. Les Glofes: *ρίζερ, foraculum*.  
 Le Glossaire de Papias: *Foro, as; penetro: inde di-*  
*citur foramen.*

**FOUILLER.** Henri Etienne au livre de *Latini-*  
*tate salis suspecta* chap. 8. est porté à croire que  
 de *folliculum*, qui signifie *une bourse*, on a formé  
*fouiller*; comme qui diroit *folliculare*: parceque l'on  
 dit ordinairement *fouiller la bourse*.

**FOULER.** De *Fullo*, qui signifie *Foulon*, on  
 forma le Latin-barbare *fullare*, d'où nous avons fait  
*fouler*. Le *Catholicon Parvum*: *Fullo, fullas; foulare*,  
*appareiller draps*. Car en-effet le métier de Foulon est  
 d'appareiller les draps en les foulant sous les piés:  
 d'où vient que nous avons étendu ce verbe à tout  
 ce qui est mis sous les piés. Et ainsi *fouler* signifie  
 une presse de gens si grande, qu'on y est quelquefois  
 mis sous les piés des autres.

**FOULQUE.** Nom propre d'homme. Encore-que  
 les Auteurs Latins le disent *Fulco*, je croy que l'un  
 & l'autre sont formés de *falco*, & qu'originellement  
 on disoit *Falco*. Ce qui me le persuade, c'est que  
 dans le Recueil des anciennes Poësies Provençales,  
 j'ay lu des vers que Guillaume Duc de Guienne; pére  
 de ce Guillaume qu'on croit Saint; composa lorsqu'il  
 entreprit le voyage de la Terre sainte, du tems de  
 la premiere Croisade: dans lesquels il recommande  
 à Foulque Comte d'Anjou (qu'il appelle son *Cousin*)  
 ses Terres, & son fils Guillaume qui étoit encore fort  
 jeune; & où il l'appelle par tout *Falco*.

*Pus lo partirs mes aitan griens*  
*Del senhoratge de Peyticus*  
*Es garda la Falco d'Angeius*  
*Tota ma terra mon Cousi.*  
*Si Falco d'Angeius n'oh Sevot*  
*El Reis de cuy jeu tene m'enor,*  
*Mal li faran tug li plusor*  
*Qu'el veyran iovonet meschi.*

**FOULQUE.** Oiseau, autrement dit *Poule d'eau*.  
 De *fulica*, que les Latins ont dit par contraction,  
 à *fuligine*; à-cause de sa noirceur: & c'est pourquoy,  
 comme dit Charle Etienne, on l'appelle *Diabie* en  
 Guienne Il vit dans la mer & dans les lieux marécageux.  
 Isidore liv. 12. ch. 7. donne une autre origine de *fulica*.  
*Fulica dicta, quod caro ejus leporinam sapiat: λαρύς enim*  
*lepus dicitur; unde & apud Græcos λαρύς dicitur.*

**FOURREAU.** De *forulus*. Guillaume le Breton  
 liv. 12. de sa Philippide:

*Francorum gladios nimia jam cade madentes*  
*Vix foruli agnoscunt; quosque emisere nitentes.*  
*Tabo sordenti musatos panē repellunt.*

*Foruli* cependant, signifie en bon Latin *les étuis des*  
 livres. Juvenal Sat. 7.

*Hic libros dabit & forulos.*

Où l'ancien Interprète explique ce mot par *Armariam*  
 sive *Bibliothecam*. Suétone en la Vie d'Auguste chap. 31.  
 Parlant des livres des Sibylles: *Hos quoque, delectu*  
*habito, candidit duobus forulis auratis, sub Palatini*  
*Apollinis basi.* Les Glofes Arabico-Latines: *Forulus,*  
*ubi codices ponuntur.*

**FOURREER.** De *foderare*. Cæsius Heisterbach-  
 tensis dans les Histoires Memorables liv. 8. chap. 59.  
*Gerardus cappam suam foderatam, bonam satis, quā se*  
*regeret iens cubitum, transmisit.* Aux Clémentines De  
*Vita & honestate Clericorum* ch. 2. *Clerici utentes epito-*  
*gio seu tabardo foderato.* Et dans le livre De *Statu Mo-*  
*nachorum vel Canonicorum Regularium*, chap. 1. *In ves-*  
*tibus sedatum pro foderaturis non portant.* Et au chap. 2.  
*Pannis sericis, variorum foderaturis.* Je croy que *foderatus*  
 & *foderare*, sont formés de *foderum* & *fodrum*; qui  
 signifient les choses nécessaires à l'entretien des gens  
 de guerre. L'Auteur de la Vie de Louis le Debon-  
 naire: *Inhibuit à plebeis annonas militares, quas vulgò*  
*Foderum vocant, dari.* Car il est certain qu'on leur  
 fournissoit des habits. Vegetius, liv. 21. chap. 19. *In-*  
*congruum videbatur Imperatoris militem, qui veste &*  
*annonā publicā pascebatur, utilitatibus vacare privatis.*  
 Et parceque ces habits étoient sans doute fourrés;  
 sur-tout lorsqu'ils étoient à la guerre dans les Pays  
 Septentrionaux, où le mot *foderum* étoit en usage;  
 il est croiable que de là on prit occasion d'appeler  
 toute sorte d'habits fourrés, *vestes foderatas*. De *fo-*  
*derare* on fit ensuite *furrare* ou *furare*, d'où nous  
 avons tiré *fourrer*. Le Concile de Salsbourg, tenu  
 l'an 1274. qui se voit dans le 1. volume des Ancien-  
 nes Leçons de Canisius: *In pileis suffuraturas non ha-*  
*beant.*

**FOURRIER.** Ceux qui avoient la charge d'al-  
 ler querir les vivres & les autres provisions pour la  
 subsistance des armées furent appelés *Fourriers*: du  
 mot *fodrum*, dont je viens de parler; comme qui di-  
 roit *Fodrarii*. Et parcequ'ils arrivoient les premiers  
 aux quartiers où l'armée devoit loger, on leur donna  
 depuis la charge de marquer les logis pour les Chefs  
 & pour leurs Compagnies. Mais parceque sous pré-  
 texte de faire les provisions de l'armée, ils enlevoient  
 avec violence tout ce qui tomboit sous leurs mains,  
 & commettoient toute sorte de desordres, les mots  
 de *Forrator*, *Fourreur*, & *Fourrier*, dont ils étoient  
 appelés, furent donnés aux Gens de guerre qu'on  
 envoye dans les Terres ennemies pour y faire le degast.  
 Guillaume de Nangis dans les Gestes de S. Louis:  
*Rex Francia postem aqua cum suo exercitu pertrans-*  
*fions, suos usque ad Xantonas præcepit currere Forra-*  
*tores.* Froissart volume 1. chap. 159. *Leurs Fourreurs*  
*ne trouvant que fourrer.* Le Roman de Guillaume au  
 court uez:

*Li cuens Guillaume à les Fourriers mandés*  
*Parmy la terre pour le pays gaster.*

De *Fourreur* & *Fourrier* on fit le verbe *fourrer*, qui  
 signifie *piller* & *gâter*. La vieille Chronique de Flandre,  
 chap. 90. *Deux mille Anglois se partirent du siege de Ca-*  
*lais pour fourrer le pays.* Et au chap. 93. *Et fist ces*  
*contrées ardoir & fourrer en plusieurs lieux.* De-là vient  
 qu'à Toulouse on appelle *Fourroux*, les soldats du guet  
 de l'Hôtel de Ville; à-cause de la violence avec la-  
 quelle ils traînent les personnes en prison, ou font  
 les exécutions ordonnées sur les biens meubles.

**FOYE.** De *ficatum*. Les Glofes de Papias: *Fica-*  
*tum, jecur.* Joannes Jansenius in *Catholico*: *Ficatum,*  
*id est jecur, sive hepar.*

**FOYER.** De *focarius*, ou *foculare*. Joannes Ja-  
 nuenus in *Catholico*: *Focarius, locus in quo fit ignis.*  
 La Loy des Lombards liv. 1. tit. 19. §. 2. *Si quis foc-*  
*um super novem pedes à foculare portaverit.* Les Con-  
 stitutions Neapolitaines liu. 1. tit. 100. *Si mille focu-*  
*laria ipsa Universitas habeat.* Où *foculare* est pris pour  
*maison*.

**FRAIS.** En Languedoc on dit *fresc*, & au fémi-  
 nin *fresque*. Ces mots signifient *nouveau* & *récent*.  
 Ainsi disons-nous *un œuf frais*, encore qu'il soit chaud  
 ce qui fait voir que c'est abusivement qu'on dit *frais* &  
*fraicheur*, d'un froid modéré & tempéré. Ce mot vient  
 de l'Alleman *frisch*. Le Dictionnaire de Dasypodius:  
*Frisch, recens.* Les Anglois disent aussi *frisch*. Spel-  
 man en son Archeologue: *Fortia frisca dicitur vis*  
*recentior illata.* Ce mot signifie aussi *joyeux* & *de bonne*  
*humeur*. Le même Dictionnaire de Dasypodius: *Frisch,*  
*alacer*: parcequ'en-effet toutes choses nouvelles ont  
 je ne say quoy de gracieux qui réjouit & récréé. Ainsi  
 disons-nous *un teint frais*, pour dire *un teint coloré*:

& nos anciens François disoient qu'une femme étoit *frisque*, lorsqu'elle étoit galante & de belle humeur. *Troisart* vol. 1. chap. 48. *Et bien luy estoit aduis que oncques il n'avoit veu si noble, si frisque, ne si noble Dame.* Le même au vol. 4. chap. 6. *Parlant du Roy Charles VI. lorsqu'il étoit à Montpellier: Dansoit & carolloit avec ces frisques Dames, de Montpellier.*

**FRAIS de Justice.** Il se dit maintenant de toute sorte de dépens; bien-qu'originellement il ne se dit que des dépens de Justice. Pour bien établir l'origine de ce mot, il faut sçavoir que c'est seulement depuis Charles IV. dit *le Bel*, que ceux qui perdent leur Cause sont condamnés aux dépens du procès envers leur Partie, pour les dédommager de l'indue vexation; comme a remarqué Antoine Loisel au liv. 6. de son Manuel. Car auparavant, celui qui avoit perdu la Cause étoit quelquefois condamné aux dépens envers le Roy, & cette espèce d'amende étoit appelée *Freda*, *Fredum*, ou *Fredus*. La Loy des Allemans tit. 4. *ad fiscum similiter alios LX. solidos pro Fredo solvat.* Mais ordinairement elle étoit appliquée à celui qui avoit jugé l'Affaire, comme pour se payer de ses peines & vacations. La Loy Salique tit. 55. §. 2. *Fredus Grafioni solvatur tanquam si de ipsa causa convictus fuisset.* Et au Decret de Clotaire §. 12. *Fredus tamen Judici, in cuius pago est, reservetur.* Et c'est de cette sorte de dépens, appelé *Fredum*, qu'on forma le mot *freds*, que nous écrivons maintenant *frais*; & qui, comme j'ay déjà dit, ne s'entendoit anciennement que des dépens de Justice. Pour ce qui est de l'origine du mot *fredum*, les Doctes ont déjà remarqué qu'il vient de l'ancien Alleman ou Tiois *frid*, qui signifie *paix*; parceque c'est comme une amende à quoy on est condamné pour avoir sans raison violé la paix par cette sorte de petite guerre que nous appelons *procès*.

**FRANCOLIN.** C'est une espèce d'oiseau que Covarruvias, dans son Trésor de la Langue Castillane dit avoir été ainsi appelé, parcequ'il passe de France en Espagne. *Dixose* Francolin, *a lo que sospecho, por averse traydo a España de Francia.* Je ne sçay si je dois croire que c'est le même oiseau que l'Empereur Frederic, liv. 1. chap. 23. *De Arte Venandi cum avibus*, appelle *Cörlin*. *Alia habent caput rotundum, ut Corlini, Vanulli, Ploverii, &c.* Si cela est, on peut ajouter à l'opinion de Covarruvias qu'en Espagne on l'appelle *Francolin*; & comme qui diroit *Francus Orlinus*. Là-dessus je ne puis allés m'étonner de la hardiesse d'André Boscch, Religieux du Tiers Ordre de S. François, qui dans son livre intitulé *Summari, Index, o Epitome dels admirables y nobilissimos titols de Honor de Cathalunya, Rossello y Cerdanya* liv. 1. chap. 25. ose dire qu'une des preuves que le Comté de Roussillon n'est pas de la France, c'est que les Francolins dont il abonde ne se trouvent point en France; & qu'au contraire ils y meurent si on y en apporte. Car outre que l'opinion de Covarruvias fait voir le contraire, je suis assuré qu'il y a quantité de ces oiseaux en Gascogne, & sur tout le long des Monts Pyrénées.

**FRAYEUR.** C'est proprement l'effet d'une peur soudaine & inopinée; laquelle pour l'ordinaire cause un frisson pareil à celui qui précède les accès des fièvres. Il pourroit être formé du Latin-barbare *frigor*, qui signifie *le froid des fièvres*. Joannes Januensis dans son *Catholicon*: *Frigores, id est febres, que faciunt homines frigere.* Ou bien de *frigor*, qui signifie ce grand bruit qui surprend & effraye les esprits les plus fermes.

**FREDON.** J'ay cru quelque tems qu'il avoit été fait par contraction de *frequentamentum*, qui signifie même chose. Aule Gelle liv. 1. chap. xi. *Ita Græcho concionanti numeros & modos, & frequentamenta quadam varia Tibicen incineret?* Ou bien qu'il avoit été formé de *frequens* & de *tonus*. Mais depuis j'ay remarqué qu'anciennement en France & en Allemagne on se servoit de deux manieres de Musique différentes; l'une appelée *Frigidora*, & l'autre *Occidentana*. Ekkehardus Junior *de Casibus Monasterii S. Galli* ch. 4. *Frigidora autem & Occidentana, quas sic nominabat, jubilos illos animatus etiam ipse de suo excogitavit.*

Celle qui portoit le nom de *Frigidora* fut ainsi appelée, parcequ'elle étoit composée de tons Phrygiens & Doriques: & elle étoit usitée dans l'Eglise Orientale,

où les Chantres faisant profession d'une Musique plus hardie, se servoient volontiers de ces gentillesces, que nous appelons *Fredons*, & qui à mon avis ont pris ce nom de leur Musique. Pour ce qui est de l'autre, appelée *Occidentana*; qui étoit le Chant Romain inventé par S. Ambrôise, & introduit dans toute l'Eglise par S. Grégoire le Grand; comme elle étoit plus grave & plus austère, on y avoit voulu introduire l'affectation des *fredons*.

**FRÉTER.** On dit *Fréter un Navire*, quand on l'équipe si bien de toutes choses nécessaires, qu'il est prest à être régi & gouverné par le Pilote. Il est croïable que ce mot a été fait de *fretare*, Latin-barbare, qui signifie *régir & arrêter*. Les Gloses d'Isidore: *Fretat, regit, coeret.* Ou bien d'*exfretare*, qui signifie *naviger*. Les mêmes Gloses: *exfretat, navigat.* Ces verbes sont formés de *fretum*, qui signifie *la mer*, ou *un détroit de mer*.

**FRISE.** C'est, en Architecture, la bande qui sépare l'architrave d'avec la corniche; & que l'on voit ordinairement entaillée de figures de basse taille. Les Grecs & les Latins l'appellent *zophore*; & les Italiens *freggia*, d'où nous avons formé *Frise*. Guillaume Philandre sur le chapitre 1. du livre 1. de Vitruve, croit qu'elle fut ainsi appelée, à *Phrygionibus*: parceque les Phrygiens representoient en broderie, avec l'aiguille, toute sorte de figures. *At non in eorum zophoris (qua frigia vulgò vocantur; voce, ut existimo, à Phrygionibus, qui acis faciunt, ductâ. Ut enim illorum opera acu picta figuris quibuslibet insigniuntur, ita zophorum serè ratio sculpturam desiderat) triglyphi sculptuntur, &c.*

**FRISE.** C'est une espèce de drap plus velu que l'ordinaire, dont on fait des fourrures. Turnébe liv. 24. chap. 19. de ses Adversaires, dit que les Anciens appeloient *Phrixianas vestes*, les habits dont l'étoffe étoit velue & frisée; comme la Toison d'or, qui étoit appelée *Phrixianum vellus*, à cause de *Phrixus*, qui en fut le premier possesseur. *Sunt autem, dit-il, Phrixiana vestes, qua phrixei velleris crispis & eminentes villis imitantur.* Ce qu'il prouve par ce lieu de Sénèque liv. 1. chap. 3. *De Beneficiis: Inveniam alium Poetam apud quem pracingantur, & spiffis aut Phrixianis prodeant.* Et cette sorte d'étoffe se trouve opposée à une autre, qui n'est pas velue, qui pour cette raison est appelée *rasa*. *Pline* liv. 8. chap. 43. *Togas rasas, phrygianasque. Divo Augusto novissimis temporibus cepisse scribit Festella.* Où, selon le même Turnébe, il faut lire *phrixianas* au lieu de *phrygianas*. Il y a apparence que de-là nous avons formé *Frise*, puisque c'est une même manière d'étoffe: si ce n'est qu'on veuille dire qu'elle ait pris ce nom de la *Frise*, pays d'Allemagne; car je trouve dans les anciens livres une espèce d'étoffe appelée *Fresonica*, ou *Frisonica*. Le Moine de S. Gal liv. 2. de la Vie de Charlemagne: *Palla Frisonica alba, cana, vermiculata, vel Saphyrina.* Et plus bas: *Inferioribus verò saga Fresonica omnimodi coloris darentur.* L'Auteur de la Vie de S. Othon Evêque de Bamberg, livre 3. chap. 41. parle d'une étoffe appelée *Fricatii*; où j'estime qu'il faudroit lire *Frisatii*. *Eustani & purpura, purpura, fricatii quoque, seu alterius cujuslibet optimi generis vel coloris pannorum.*

**FRISSON.** Selon l'opinion des Etienne, de Picard, & de Périon, il est formé de *φρίσσειν*, qui signifie proprement *frissonner*: d'où vient *φρίσσος*, qui signifie *frisson*; *horror ex frigore vel febre.*

**FROC.** De *flocus*, & de *focellus*. Le livre *De Statu Monachorum* chap. 1. aux Clémentines: *Flocum, cucullam, aut capam clausam habeant.* Et plus bas: *Nomine floci, habitum qui longas habet manicas, nos intelligere declaramus.* Geoffroy de Vendôme l'appelle *focellum*, liv. 2. epit. 8. *Dominus Ernaldus, quem Decanum vestrum dicitis, si sibi secundum justitiam placuisset, teste focello de capite suo, potius in nostra, quam in vestra sorte manere debuisset.* Les Gloses de Papias: *Frucellum, foculum.* Où je croy qu'il faut lire *focellum*.

**FROIDEUR.** Du Latin-barbare *fridor* ou *frigidor*. Le Glossaire de l'Evêque Goth Anseleubus: *Fridor, frigus.* Joannes Januensis dans son *Catholicon*: *Frigidor, oris; id est, frigus.*



**FROISSER.** De *fressare* : formé de *fressus*, participe de *frendere*, qui signifie *briser*. Et ainsi, *fabæ fressæ* sont les fèves froissées, ou comme l'on dit communément, *frassées*. Festus l'ompeius : *Frendere, est frangere* ; unde *et fabæ fressæ*. Isidore liv. 17. chap. 4. *Faba fressa dicta, eò quòd eam homines frendunt, hoc est, frangunt*. Caton chap. 9. *Posteà fabam fressam puram ei far purum facio*. Columelle liv. 2. chap. 11. *Cicera bubus erui loco fressa datur in Hispania Batica*. Balbus in *Catholico* : *Fressus, id est contrivus, concussus* ; unde *et fabam fressam dicimus ; quia habet thecana molitam, id est fractam, concussam*.

**FROMAGE.** Robert Etienne a déjà remarqué que ce mot vient de *forma*, c'est-à-dire l'échelle & le cateret où le fromage prend sa forme & sa figure. C'est pourquoy Theodoie Gaza en sa Traduction de l'Histoire des Animaux d'Aristote liv. 3. chap. 20. l'appelle *formago* : *Ex amphora lactis caprinæ formagine obola duodeviginti consiciuntur*. Les Gloses de Papias : *Casus dicitur, quòd careat sero* : *Formaticum, à Forma ; inde fit diminutivum Formella ; unde etiam Formella, qua etiam informationes casei significat ; unde et Formaticum dicitur*. Les Capitulaires de Hincmar Evêque de Reims, qui sont au 3. Tome des Conciles de France : *Quando parrochias circuitis, nolite graves esse presbyteris, petentes friskingas, vel pisces, vel formaticos*. L'Abbé Eginard epit. 23. dans le 2. volume des Historiens de France de Du Chesne : *Et quæ nobis necessaria sunt ad habendum, id est farinam, bracen, vinum, formaticum*. De-là vient aussi que les pains de cire sont appelés *formella*. Valafridus Strabo en la Vie de S. Gal, chap. 12. *Pallula involvit formellam cera*. Et Isidore livre 15. chapitre 9. appelle *formatum* & *formatium* les parois de terre battue entre deux ais. *Formatum sive formatium in Africa, vel Hispania parietes de terra appellantur, quoniam in forma circumdati duabus utrinque tabulis inferiuntur magis quàm instruuntur*. Les Gloses Arabico-Latines : *Formatum vel formatium in Africa et Spania parietes à terra appellantur*.

**FRONCER.** C'est-à-dire *plisser* & *riдер*. M<sup>r</sup> de Saumaïse, dans ses Notes sur Tertullien *De Pallio*, tient que ce verbe prend son origine des plis & des rides qui se forment sur le front : *Frontiam vulgò rugam aut plisam appellamus, à fronte, qua rugis maxime contrahi solet et caperari : hinc fronciare supercilium dicimus, το στυγνίζω, τὸ ἐμωβύνω οὐδ'αὖτε*. De-là vient *défroncer*, qui signifie le contraire de *froncer*. Jean de Meun en son Testament :

*Cinglant estoit leurs tresses d'un las et d'un chapel,  
Pour leur front défroncer et estendre la pel.*

**FUMETERRE.** Herbe : en Grec *γαμύς*, & *γαμύριον*, c'est-à-dire *fumée*. Elle est ainsi appelée, comme qui diroit *fumus terra* : parceque son suc étant

mis dans les yeux, y cause même incommodité que la fumée. Les Latins l'appellent *fumaria*.

**FUMIER.** Encore que ce soit *simetum*, en bon Latin, on ne laisse pas de le former du barbare *sumarium*. Le Glossaire de l'Evêque Goth Anfleubus : *Simarium, sterquilinum*. \* Les Statuts de David II. Roy d'Ecosse : *Si aliquis injustè et contra Legem alterius canem interfecerit, vigilabit, et custodiet ejus sumarium post annum et diem*. Le Grand Pastoral de l'Eglise de Paris liv. 9. chap. 45. *Nec non sumarium, palcam et stramina existentia in porprio, &c.*

**FURET.** En Latin *viverra*. C'est un diminutif de *furo*, qui est le même animal dans Isidore liv. 12. chap. 2. *Furo à furvo dicitur : unde et fur ; tenebrosos enim et occultos cuniculos effodit, et ejicit prædam quam invenit*. L'Espagnol l'appelle *huron*, & je croy que nos anciens François en faisoient de-même ; car je trouve qu'ils appeloient les Mineurs *Hurons*. Froissart vol. 1. chap. 288. *Le Prince menoit par usage tousjours avec luy grand foison de Hurons, qu'on dit Mineurs*. Et c'est parceque les Mineurs se font des chemins sous terre, à l'imitation du furet : d'où vient aussi que les mines sont appelées en Latin *cuniculi*, qui est aussi le nom des lapins ou conins que cet animal pourfuit sous la terre.

**FUSIL.** Toutes les pierres d'où se peut tirer le feu sont comprises sous le nom de *silex*, Virgile au 6. de l'Encide :

*Quærit pars semina flammæ  
Abstrusa in venis silicis.*

Isidore liv. 16. chap. 3. *Silex est lapis durus, eò quòd exiliat ignis, ab eo dicitur*. Il y a pourtant une autre espèce de pierre dont le feu se tire plus facilement : nous l'appelons ordinairement *fusil*, ou *pierre à fusil* ; en Grec *αργίον*, & en bon Latin *igniarium*. Les Auteurs de la dernière Latinité l'appellent *petra focaris*. Isidore au livre cy-dessus allégué chap. 4. *Est alius pyrites vulgaris, quem vivum lapidem appellant ; qui ferro vel lapide percussus scintillas emittit, qua excipiuntur sulphure, vel aridis fungis, vel solis, et diù celerius profert ignem : hunc vulgus focarem petram vulgò vocat*. Nous appelons proprement *fusil*, non la pierre, mais le fer dont on se sert pour en tirer le feu : de-sorte-que ce mot semble avoir été formé de *focus*, & du verbe *elicio* ; comme qui diroit *foci elicium*. Joannes Januensis dans son *Catholicon* le tire presque de même source. *Fugillus, ferrum quo extrahitur ignis de petra. Et videtur derivari à fos, quod est ignis ; et gero, ris, quasi fos gerens : unde fugillare, id est ignem ignem de petra fugillò extrahere ; et hinc, per figuram, fugillatores dicuntur umbra Daemonum qui ignem ferunt*. Mon opinion est que nous avons formé *fusil* de *focillus*, diminutif de *focus*, & d'où les Italiens ont aussi fait *focillo*.

## G A.

**GABARRE.** C'est une espèce de bateau : & en Languedoc *Garrabot* est un petit bateau. De *γαβάριον*, qui signifie un bateau, on fit *carabus* & *carabrum* ; & de là *gabarre*. Isidore liv. 19. chap. 1. *Catabus, parva scapha ex vimine facta qua contenta crudo corio genus navigii præbet*. Florentius Vigornienis sur l'an 891. *Oculi de Hibernia fugerunt ; carabumque, qui ex duobus tantum coris et dimidio factum erat, intraverunt ; mirumque in modum, sine velo et armamentis, post septem dies in Cornubia applicuerunt*. Fulcherius Carnotensis, *De Gestis peregrinantium Francorum*, liv. 2. parlant du Siege de Tyr : *Quinque Venetici, secunda facis fortuna usi carabrum suum ingressi, domum unam diripuerunt*.

**GABELLE.** L'origine de ce mot fait beaucoup de peine aux Savans. Le Cardinal Baronius sur l'an 31. nombre 63. dit que le Prince des Publicains [ c'est-à-dire Partisans ] étoit appelé *Gabbo* en Hébreu ; & le reste des Publicains *Gabbim* : d'où il dit que peut

venir *Gabelle*. *Princeps Publicanorum dicebatur Hebraicè Gabbè ; ceteri verò Publicani Gabbim ; unde fortasse deductum nomen Gabella*. Gaspar Waserus liv. 2. *De Antiquis nummis Hebraeorum* chap. 17. confirme en quelque façon l'opinion de ce grand Cardinal, disant que *Gabbata*, en Langue Syriaque, signifie *Exacteur*. Henri Spelman dans son *Archeologue*, dit que *Gabelle* est formé de *gapol*, ou *gapel*, qui signifie *revenu* en Langue Saxonne. Et sur le mot *Gavelgilda*, qui signifie celui qui paye les Cens ; il dit qu'il est formé de *gapel*, qui signifie *Cens* & *Tribus*. Bodin liv. 6. chap. 2. de la République, le fait venir de *Javelle*, faisant allusion de *Gabelleurs* à *Javelleurs*. Je ne say s'il veut dire que les *Gabelleurs* étoient proprement ceux qui prennent le Droit des chams, ou tel autre, sur les Javelles de blé : car en Languedoc on appelle les Javelles *Gabelles*. Quelqu'un a voulu dire que *Gabelle* venoit de l'Hébreu *Gabal*, qui signifie *limitation de prix* : parceque celui du sel est prescrit & limité

dans les Greniers à sel du Roy. Quelqu'aure s'est persuadé que *Gabelle* venoit de *gabber*, qui signifie *railler*; ne considérant pas que cette sorte de Tribut passe raillerie. Quoique ce mot ne s'entende en notre Langue que du Tribut que le Roy prend sur les Ventes du sel, on a pourtant remarqué qu'il se prend aussi pour les impositions faites sur les autres denrées: comme *la Gabelle du vin*, & *la Gabelle du Tonnieu*, dont il est fait mention dans les Ordonnances des Ducs de Bouillon, Voyez là-dessus l'Indice de Ragueau. Aussi dans les Constitutions Neapolitaines liv. 1. tit. 59. *Gabella* est le revenu qui provient tant du Domaine du Prince que des autres Droits de la Couronne: & *Gabelloti*, ou *Gabellati*, en sont les Exécuteurs; comme l'on peut voir au tit. 76. du même livre.

GAGNAGES. Jâque du Fouilloux chap. 31. de la Venerie: *Il y a différence entre Gaignages & Tailles: car ce que nous appelons Gaignages, sont champs & jardins où croissent toutes espèces de bleds & potages. Et quand les Cerfs vont là viander, nous disons qu'ils ont esté au Gaignages.* Je croy que ce mot a été formé de *gagner*: parcequ'en cette sorte de chams il y a plus de profit à faire qu'au reste des terres incultes, comme sont les raiillis, les brandes, & les bruières. Vanhier de Dodan, au Roman de Perceval le Gallois, les appelle pour la même raison *Gaigneries*.

*Li Chastel si assis estoit,  
Que d'une part la mer battoit:  
De l'autre part est la Blayerie,  
Les Villes, la Gaignerie.*

GAILLARD. J. César Scaliger contre Cardan Exercit. 325. 13. tient ce mot formé de *Gallus*, à-cause de la hardiesse des Gaulois. *A Gallica audacia Galliardus nuncupatur is qui fortiter adit pericula.* Ger. Vossius de *Vitiis Sermonis* livre & chap. 8. lui donne la même origine; mais d'une maniere un peu différente. *Gaillardum reperio apud nonnullos; ex Gallico gaillard: hoc est, agilis, hilaris: Unde & tripudii genus agile & lorum gaillardum vocant: unde Gallica vox esse à Gallico ardore, qui agilitatem & latitiam parit; nisi posterior vocis pars sit ab ard sive accit, significante ingenium atque indolem.*

GAIN. GAGNER. Les anciens François écrivoient *gavin* & *gaigner*. Ces mots sont formés par contraction de *gasain* & *gasaigna*, qui signifient même chose en ancienne Langue Provençale; comme encore en Languedoc & en Guienne. Pierre, Cardinal du Puy, l'un des meilleurs & plus anciens Poètes Provençaux, dans une belle Satire qu'il a composée contre des Amoureux:

*Ane no gazanhei tant en re,  
Com quan perdei m'amia:  
Car perden liey gazanhei me  
Cuy jeu perdut avia.  
Peit gazanha qui pert se,  
Mas qui pert so que dan li te  
Jeu ore que gazanti sia.*

Je ne say s'il faut croire que ces mots sont formés de *gaza*, qui dans les bons Auteurs signifie les *Tresors* & les richesses; bien-qu'il se trouve quelquefois pris pour des choses de valeur médiocre. Virgile au 5. de l'Enéide:

*Gratatur reduces, & gazâ latus agresti  
Excipit.*

N'étant pas hors d'apparence que ces mots en ayent été faits, comme qui diroit *gasanium* & *gasaniare*; & qu'on les ait pris ensuite pour toute sorte de profit & d'acquisition. *Ganar* en Espagnol signifie *gagner*. Covarruvias dans son *Tresor* de la Langue Castillane, croit que *gain* signifie proprement le profit qui provient *del ganado*, c'est-à-dire d'un troupeau de bétail; & que de-là on appelle *ganancia*, le profit provenant du principal & du capital de toutes choses. GANAR, *el acrecentar, el ganado, y de alli qualquier otra hacienda ganancia, lo que se le acrecienta al causal.* Puis il ajoute qu'en Hébreu *gane* signifie *gagner* & *acquérir*. En Languedoc on appelle *gasaille*, le bétail qu'on loue à moitié de profit & de perte.

GALAND. GALANTERIE. Puisque J. César Scaliger & Vossius tiennent que *Gaillard* est formé de *Gallus*; à-cause de la hardiesse & de l'agilité

ou belle humeur des Gaulois ou François; il me sera bien permis de dire que *Galand* & *Galanterie* viennent de même origine: d'autant que la Galanterie, c'est-à-dire la civilité, la courtoisie, & tout ce qui peut être compris sous le nom d'*Urbanité*, sont des qualités que les François possèdent par éminence, par l'aveu même des Nations étrangères. Guillaume, Moine de Malmesbury, livre 1. chapitre 1. décrivant comme Egbert Roy d'Angleterre vint à la Cour de Charlemagne pour s'instruire aux vertus Royales, attribue aux François la courtoisie & la galanterie par dessus toutes les Nations de l'Occident. *Egbertus, transnavigato mari, Franciam venit: quod Dei consilio factum intelligo, ut vir ille ad tantum regnum electus regnandâ disciplinam à Francis acciperet; est enim gens illa, & exercitatione virium, & comitate morum, cunctorum Occidentalium facile Princeps.* Guntherus, Poète Alleman, au liv. 9. de son Poème intitulé *Ligurinus*, leur attribue aussi, comme une qualité particuliere, la courtoisie & la galanterie.

*Anglus, & urbanis illo qui tempore Gallis  
Rex erat, ambo viros ad regia castra fideles  
Legarant.*

Quelques-uns veulent que *Galand* soit formé de *Gallantes*, qui se trouve dans ce Fragment de Varron, *Namque venustus hic adest Gallantibus*; & que Nonius Marcellus dérive de *Gallari*, qu'il explique par *bacchari*, qui est *faire le fou*, à l'imitation de ces Prêtres enragés de la Déesse Cybele, appelés *Galli*. Mais parceque la folie de ces Prêtres n'a rien de commun avec la discretion & la belle humeur des Galans hommes, je ne saurois approuver cette origine.

GALERE: où selon les Anciens *Galée*. Voyez Louis Servin liv. 2. Plaidoyé 47. Je ne rapporteray point icy ce qui est écrit au livre attribué à Xénophon, intitulé *De Equivois*; où il est fait mention des Gaulois, lesquels, au tems des premières inondations, furent les premiers entre les hommes qui surmontèrent les eaux du Deluge: ny ce qu'aucuns ont observé, qu'ayant les premiers vogué sur la mer, ils ont donné le nom aux Galères. Je croy que ces mots viennent de *Galin*, qui en Langue Aramée signifie *barque*. Il se peut faire aussi que le mot *Galère* soit formé de *Gaulus*, qui étoit une espèce de bateau dont fait mention Aule Gelle liv. 10. ch. 25. *Festus: Gaulus, nomen navigii.*

GALERIE. Comme c'est une espèce de bâtiment qui ne sert qu'à se promener & à se donner du plaisir, il y a quelque apparence que ce mot est formé de l'ancien verbe François *se galer*, qui signifie *se réjouir*; comme encore aujourd'huy en Languedoc *galà* signifie *se donner du bon tems*. Et ces mots semblent tirer leur origine de *gallefcere*, qui signifie *s'éjouir & prendre du plaisir*. Les Gloses: *Gallefcere, χαίρω, γάλλω.*

GALION. C'est ainsi qu'on appelle un vaisseau qui est plus grand que les navires; bien-que la terminaison de ce mot témoigne allés que c'est proprement un diminutif de *Galée*: aussi étoit-ce anciennement le nom d'un petit vaisseau. Un ancien Auteur de l'Histoire de Jérusalem, qui se voit dans le Recueil intitulé *Gesta Dei per Francos: Verum quadam de galois nostris, quinam veniant, inquisitione occurrit; & cum ea minor cumba, quam vulgò Galionem vocant.* Et plus bas: *Galiones verò, uno remorum ordine contenti, brevisitate mobiles, & faciliùs flectuntur, & levius discurrunt, &c.*

GALOCHE. Il n'y a point de doute qu'il ne soit formé de *Gallica*, qui signifie proprement une espèce de chaussure qui ne couvre que le dessus du pié, dont le reste paroît nu au-travers de certaines courroyes dont cette chaussure est attachée. Dans Aule Gelle, liv. 13. chap. 20. *Omnia ferme id genus, quibus plantarum calces tantum infima teguntur, cetera prope nuda, & teretibus habenis vincita sunt, soleas dixerunt: nonnunquam voce Gracâ crepidulas. Gallicas autem, verbum opinor esse novum, non diu ante athenem M. Ciceronis usurpari coepit. Itaque ab eo ipso positum est in secunda Antonianarum. Cum Gallicis, inquit, & lacerna cucurrissi. Son diminutif *gallicula* signifie même chose. Les Gloses: *Ἐα δαλιον, gallicula.* Le Glossaire d'Ansticubus: *Gallicula, calcamenta pas-**

torum sunt. Henri Spelman dans son Archeologue : Sunt Galoches hodie apud Gallos crepida seu calcei quidam lignei, quibus in viare utuntur coloni. Budée dérive galochie de γαλόχης, qui signifie un soulier de bois.

**GALOPER.** Καλόπη & Κάλπις, dans quelques Auteurs Grecs, signifient une certaine maniere de marcher ou de courir : de-là sont dérivés καλόπηεν & καλόπην, qui signifient proprement faire aller un cheval à petits bonds. Budée, Adrien Junius, Ruellius, & plusieurs autres après eux, ont remarqué que de-là vient galop & galoper. \* Voici les termes de Budée qui sont de la page 212. de ses Commentaires sur la Langue Grecque : Καλόπη ἢ καλόπις Græci dicunt, equum ad ingressum exultantem urgere. Nostri hoc callopere vocant ; & calloppum, quod illi γαλόπην dicunt. M<sup>r</sup> de Saumaïse cependant dans ses Notes sur l'Histoire Julien Capitolinus met de la différence entre le καλόπης des Grecs, & notre galoper. Differebat tamen, dit-il, currendi modus ille in equis, quem Græci καλόπην vocant ; & quem nos galoppum vocamus. Græcorum enim γαλόπη, cursus est quem trotum vulgò nuncupamus, qui medius est inter galoppum & passum, ut vulgò loquimur. Mais il ajoute : Haud dubitè tamen inde efflata vox est illa nostra Gallica, &c.

**GAMBOISON.** Les Anciens couvroient, à la guerre, leur estomac & leur ventre d'une espèce de plastron fait de lin ou de linge, tellement battu & ferré qu'il pouvoit résister à la pointe des armes les mieux acérées. Amilius Probus les appelle loricas lineas ; & Plutarque, en la Vie d'Alexandre, en décrit un dont ce Prince s'armoit aux jours de bataille. Nos anciens François l'appelloient gamboïson. Geoffroy de Ville-Hardouin liv. 3. Et ne fu armés que d'un gamboïson & d'un chapel de fer, son escu au col. Le Sire de Joinville, en la Vie de S. Louis, l'appelle gaubison. Or il avint que je trouvoy illec un gaubison d'estoupe qui avoit esté à un Sarrasin : & je tournay le fendu devers moy, & en fis escu. Raimond de Agiles, dans son Histoire Francorum qui ceperunt Jerusalem, écrit qu'au Siège de Jérusalem les Turcs oppoïent aux coups des machines de guerre, des coïtes faites de gamboïson. Erant autem culcitra de gambasio ; c'est-à-dire, faites de la même étoffe dont on fait les gamboïsons. Et parceque cette sorte de plastron servoit particulièrement à la défense du ventre, il fut appelé Wambasia, d'où nous avons formé garboïsen ; car en ancienne Langue Tioïse Wamb signifie ventre. Rabanus Maurus, Abbé de Fulde, dans ses Gloses Latines-barbares des parties du corps humain : venter, id est Wamba. La Chronique de Colmar part. 1. Armati reputabantur, qui galeas ferreas in capitibus habebant, & qui Wambasia, id est tunicam spissam ex lino & stippa & veteribus pannis con utam, &c. Albertus Argentinesis dans sa Chronique : Quidam carnifex Episcopum super dextrario in rubra Wambasia circumientem, & exercitum suum ad pugnandum incitantem, cuspide perforavit.

**GANS.** De Wanti, ou Wantones. Dans la première Addition aux Capitulaires de Charlemagne ch. 22. il est permis aux Moines de porter wantos in astate, mussulas in hyeme vervecinas. La Vie de S. Bethier, Evêque de Chartres : Chirothecas, quas vulgò wantos vocant. La Chronique de Novalze, De Expeditione Caroli Magni adversus Longobardos, décrivant comme l'Empereur Othon entra dans le Sepulchre de Charlemagne : Coronam auream erat coronatus, sceptrum cum wantonibus induitus tenens manibus, à quibus jam ipsa ungula processerant. Il est certain que wanti & wantones sont des mots de l'ancienne Langue Tioïse : Et je ne say s'ils sont formés de hent ou hant, qui signifie la main en cette Langue ; comme encore hand en Alleman. Le Glossaire du Moine Kéron : Manu, henti. Manuum, henteo. Manibus, hantum.

**GARDE.** Les Allemans, & beaucoup d'autres Nations du Nord, écrivent Wardia : aussi est-il d'origine Tioïse. Je croy que ce mot, en sa première & naturelle signification, étoit une guette & une sentinelle. Jâque de Vitry dans son Histoire de Jérusalem : Alba Specula, qua vulgariter dicitur Blanche Garde. De-là vient qu'en beaucoup d'endroits du Roïaume il y a des lieux, qui étant élevés & propres à découvrir de loin, sont appelés la Garde, & Belle-Garde.

Mais comme celui qui guette & fait sentinelle, garde & conserve ceux qui se confient à sa vigilance & à ses soins ; de-là vient que la signification de Garde & garder, s'est étendue à toute sorte de soins qu'on prend pour la conservation de quelque chose. Voyez Regarder.

**GARE.** C'est l'impératif du verbe garer, qui n'est plus en usage ; encore-que garà, qui signifie même chose, soit encore usité en Languedoc. Ce verbe signifie se conserver, prendre garde à soy & se défendre. Il est mal-aisé d'assurer s'il est de la Langue Françoisise ou de l'Allemande, parcequ'il s'en trouve des marques en l'une & en l'autre ; puisqu'en Langue Saxonne waran, selon Spelman ; ou waren, selon Vossius ; signifient se défendre : de-sorte-que je me persuade volontiers que ce verbe est de l'ancienne Langue Celtique qui étoit anciennement commune aux Germains & aux Gaulois quant à la racine des mots.

**GARENNE.** Je viens de dire que Garer, en vieux François ; & Waren, en Saxon ; signifient entr'autres choses se défendre. De-là vient sans doute Garenne. Car comme le mot de Forest signifioit anciennement les bois & les rivieres, où il étoit défendu de chasser & pêcher sans le consentement des Rois, comme je l'ay fait voir sur le mot Forest : ainsi par celui de Garenne, on entend des Bois & des Etangs appartenans à des particuliers, où la même chose est défendue. La Coutume du Perche : Garenne à eau & conils. Je trouve aussi qu'en Guienne les garennes étoient anciennement appelées Defés ; du verbe se défendre : ou Bedas ; de veterare. Dans diverses Coutumes locales de Gascogne, les Garennes sont entendues sous ces paroles, Defés de claps, de conils, & de pesquers. Et dans les Coutumes Générales du Comté de Felsenac arrêtées l'an 1285. Il est permis aux Gentils-hommes par le Comte d'Armagnac, d'établir auprès de leurs Châteaux, des Bedats ; c'est-à-dire des Garennes. Item fuit ordinatum & concessum per nos cuilibet circa Castrum suum Bedatum suum rationabiliter facere, salvo jure alterius.

**GARITE.** Du même verbe inusité garer : parce-que les garites ne sont faites que pour s'y défendre & mettre à couvert des coups des Assiégeans. Guillaume le Breton liv. 2. de la Philippide :

Nonnisi rarus erat qui muris stare in altis  
Omnibus ad tutas fugientibus ultro garitas.

Et au liv. 7.

Hi cryptas, illi curvas subiere garitas.

De-là vient le Proverbe des couards, Se sauver à la garite, ou Prendre la garite.

**GARNIR.** De Warnire, qui signifioit se pourvoir, & s'équiper des choses nécessaires. Les Capitulaires de Charles le Chauve tit. 26. Unusquisque infra patriam, cum pace, & sine oppressionem pauperum & circummanentium, consistat & in hostem, vel ad placitum sive ad curtem veniens, de suo sic warnitur, & de domo sua moveat, ut cum pace venire, & nobiscum stare, & ad domum suam redire possit.

**GARNISON.** De Garnir, formé de Warnire. C'est ainsi qu'on appelle aujourd'hui les Gens de guerre ordonnés pour la défense ou conservation d'une place. Ce mot s'entendoit anciennement des provisions d'argent & de vivres, & des autres choses nécessaires à l'entretien d'une Ville de guerre. L'Histoire du Connétable du Guesclin chap. En ladite Villa conquise fu trouvée mainte noble richesse ; comme joyaux, & monnoys d'or & d'argent, & tres grand garnison de bleds & de bons vins. On disoit aussi garnesture, pour garnison. Matthieu Paris en la Vie de Henri III. — Civitatem Damiatam cum sustentamentis, que Garnestures vulgares appellant.

**GARONNE.** Le nom de ce fleuve est à mon avis de l'ancienne Langue Celtique. Car comme du verbe Alleman rinnen, qui signifie couler & suer, à été fait le nom du Rhin, selon l'opinion de Goldast : de-même de son preterit geronnen, ou comme prononcent les Allemans gueronnen, fut formé le nom de la Garonne ; tant à-cause de son cours ordinaire, que du flux & reflux de la mer. Je ne say si Guillaume le Breton, qui dans la Philippide l'appelle Gerunnam, avoit fait reflexion à cette origine.

Quum post retrofluum pelago crescente Gerunnam,

Camden en sa Bretagne, le dérive du Breton ou Anglois *Garw*, qui signifie *rapide*. *Nobilissimum Gallia flumen Garumnam torrentibus, & quasi exasperatis undis ferri notissimum est: unde Poëta validus Garumna aquoreus; rapidus garw Britannicè designat.*

**GARRIGUES.** En Languedoc, *garric* est un petit chêne: c'est pourquoy on y appelle *garrigues*, certaines terres incultes qui ne produisent que de petites brossailles de chêne, & particulièrement de celui que Plinè au liv. 16. chap. 6. appelle *ilex, aquifolia*, qui produit és environs de Montpellier & de Narbonne la graine nommée *kermès*, ou *cochenille*.

**GARSON, GARSE.** L'origine de ces mots est tellement cachée qu'on n'en a encore pu trouver aucune qui me plaise. Isaac Pontanus dans son *Glossarii Prisco-Galici Auctarium*, sur le mot *Baro* ou *Varo*, dit que de *varo* on a fait *warso*; & de-là *Warson* ou *Garson*, Lipse liv. 3. epit. 44. *ad Belgas* le forme de *garriso*, à *garriso*, à cause du caquet des petits garçons. Je n'en say point d'autres, si n'est que *gars*, dont *garson* est le diminutif, doit être de l'ancienne Langue Celtique, en laquelle il signifioit *jeune homme*: & que comme *puer* est pris pour un *jeune enfant*, & pour un *serviteur*; & que *Valet*, qui signifioit anciennement un *jeune homme*, est maintenant pris pour un *serviteur*, *garson* & *garse* ont aussi signifié dans la suite un *Valet* & une *Chambrière*. Traimundus Moine de Clairvaux, en l'Épître 1. dans le 4. volume du Recueil des Historiens de France de Du Chefne: *Regem putetis providere, non praesulem; tantus est equorum exercitus, tanta caetera Comitum, tantus praecedentium populus garcionum.* Le Roman de Guillaume au court nez:

*Les murs d'Orange choisi for la terriere  
Trix trois cens Dames ot a une apriere,  
Il n'y avoit Garse ny Chamberiere.*

Il y a des lieux en France où *Garse* est encore pris en bonne part, & signifie une *Fille de chambre*: de sorte qu'il en est de ce mot, comme de l'Espagnol *Manceba*, qui se prend aui-bien pour une *Fille honnête*, que pour une *débauchée*.

**GATEAU.** Parceque sa figure est vaste & étendue, étant plus applati que le reste des pains: il fut ainsi appelé, de *vastellum* formé de *vastus*. Les Loix d'Escosse, intitulées *Iter Camerarii*, chap. 9. qui est de *Pistoribus: Quod non faciunt quodlibet genus panis ut Lex Burgi requirit; videlicet quachetum, simmellum, vastellum.* Mathieu Paris dans les Vies des Abbés de de S. Auban: *Abbas solus prandebat, supremus in refectorio, habens vastellum.*

**GAULE.** Petit bâton. Janus Laurenbergius dans son *Antiquaire*, croit que ce mot est formé d'*Agolum*, qui signifie le bâton dont les Bergers touchent les brebis. Festus Pompeius: *Agolum, Pastorale baculum quod pecudes aguntur.*

**GENTIL.** C'est une espèce de Faucon. Le Faucon *Pelerin* & le *Gentil* sont tellement semblables, que l'Empereur Frideric au liv. 2. chap. 4. *De Arte venandi cum avibus*, n'en pouvant démêler la différence, est contraint de dire que c'est une même espèce de Faucon, & qu'ils ont été appelés *gentiles*, c'est-à-dire de même race que les Faucons *Pelicans*. *Dicunt multi quod Falcones peregrini, & Falcones absolutè gentiles, sunt duae diversa species Falconum, & non una; vident enim majorem diversitatem inter Falcones peregrinos gentiles, & gentiles absolutè, quam inter peregrinos ad invicem, & quam inter gentiles ad invicem; videlicet quod peregrini tardius mutantur, & majores & pulchriores sunt. Nos verò nullam videntes substantialem differentiam inter illos, dicimus quòd sit una species Falconum, non diversa, sed sunt similes & propinqui & utrique gentiles.* Cependant Charles d'Arcussia d'Esparron, dans sa Fauconnerie chap. 18. dit que le bon naturel de cet oiseau lui a fait donner le nom de *Gentil*.

**GENTIL.** *Propre & bien ajusté.* Charles Loiseau, des Ordres de la Noblesse chap. 4. dit que comme *gens* signifie *Nation*; ce qui est à la mode, & qui est trouvé beau dans le Pays, est appelé en François *gentil*: & qu'il semble que ce mot est pris en ce sens dans Suetone, en la Vie de Tibère. *Capillo utebatur pone occiput submissore, ut cervicem etiam obtegeret, quòd gentile ei videbatur.*

**GENTIL-HOMME.** C'est-à-dire *Noble homme*. Dans la plus grande partie des Anciens livres François, & particulièrement dans les anciennes Coutumes de Paris intitulées *Li Establisement le Roy de France*, &c. ce mot se trouve divisé en deux, *Gentis homme*, *Gentis femme*. Dans ces mêmes Coutumes liv. 1. chap. 24. *gentilment* signifie *noblement*: car parlant du partage des biens fait entre les enfans d'une *gentis femme* mariée à un homme *Coutumier*, c'est-à-dire *Roturier*, il est dit *Si se despartent toujours, mais gentilment.* Et dans Froissart vol. 2. chap. 116. *Gentillesse* est pris pour *Noblesse*. *Environ quatre cens lances, toute fleur de Gentillesse.* Les Romains appelloient *Gentiles*, les personnes de condition libre qui portoient même nom. Cicéron dans ses *Topiques*, sur l'autorité de *Q. Mutius Scaevola*, dit que *Gentiles sunt, qui inter se eodem nomine sunt ab ingenuis oriundi, quorum majorum nemo Servitutem servavit.* Sur lequel endroit Boëce a fait cette Remarque: *Gentiles sunt qui eodem nomine inter se sunt, ut Brutii Scipiones: quòd si servi sunt, nulla Gentilitas esse potest: quòd si Libertinorum nepotes eodem nomine nuncupentur, Gentilitas nulla est: quoniam ab ingenuorum antiquitate Gentilitas ducitur.* De sorte qu'il semble que notre *Noble* e ait pris le nom de *Gentilhomme* de cette façon de parler des Romains: parcequ'environ le Règne de Hugue Capet tous les Fiefs aiant été rendus héréditaires & patrimoniaux; les Nobles en France, qui comme les autres hommes n'avoient auparavant autre nom que celui du Baptême, prirent le surnom de leurs Fiefs, qui fut depuis celui de leurs Familles: & ainsi ceux qui se trouvèrent porter le nom d'une Famille Noble furent appelés *Gentilshommes*; à l'imitation des Romains, dont les Habitans des Gaules observoient les Coutumes, lorsqu'ils devinrent Sujets des Rois de France. Mais encore que depuis, à l'imitation de la Noblesse, le reste du Peuple prit des surnoms, il n'y a point de *Gentilité* ou *Gentillesse* pour eux; non plus que, parmi les Romains, entre ceux qui étoient de condition servile. Car il faut être peu versé dans les Antiquités de France pour ne savoir pas qu'à l'exception de la Noblesse, le reste des hommes étoient tenus pour personnes de servile condition, & étoient connus sous les noms de *Roturiers* & de *Vilains*, que nous opposons encore à celui de *Noble*. Je pourrois fortifier cette vérité par un grand nombre de preuves que je réserve pour un autre sujet. Il y en a qui tiennent que le nom de *Gentilhomme* vient de ce que les anciens François, qui étoient *Gentils*, c'est-à-dire *Payens*; étant venus après la conquête des Gaules, à posséder avec la qualité de *Nobles* les biens qui leur étoient échus en partage, les habitans originaires du Pays, qui étoient Chrétiens, les appelloient, par une espèce de dédain, *Gentils* & *Gentilshommes*. Je laisse à part quelques autres origines de ce mot que les Curieux pourrout voir ailleurs.

**GEOLE. GEOLIER.** Joseph Scaliger sur le livre 5. du Poëte Manilius, & Mr de Saumaise sur l'Historien Fl. Vopiscus, disent que de *Cavea* on fit *Cabia*, & enfin *Gabia*, d'où nous avons fait *Geole* & *Geolier*. Les Gloses: *Gabia, γαλιόγχα*. Et un autre Glossaire: *γαλιόγχα, Cavea*. En Languedoc on appelle *gabio* une cage: car quant au mot *gabiosa*, qui se lit dans un Acte des Comtes de Champagne, rapporté par Pichou dans la Coutume de Champagne, en ces paroles, *à custodia villa, turris, & gabiosa*, il s'entend d'une garite qu'on appelle en Languedoc *gabion*. Ce qui confirme d'avantage l'opinion de ces deux Savans Personnages, c'est que ce mot *γαλιόγχα*, que ces Gloses s'expliquent par *cavea*, & par *gabia*, signifie *cage* & *prison*: & qu'une cage & une prison se ressemblent, en ce que les hommes & les oiseaux y sont enfermés contre leur gré, & n'y voyent le jour qu'à-travers des grilles de fer, ou du fil d'archal. En effet, les cages ont autrefois servi de prisons aux hommes. Daronville, en la Vie de Louis III. Duc de Bourbon, parlant des enfans de Pierre le Cruel, que son frere Henri Roy de Castille tenoit prisonniers: *Lesquels il tenoit en une cage de fer, & y furent mis en leur âge de huit ans.* Philippe de Commines en la Chronique de Louis XI. chap. 136. dit que ce Roy avoit fait de rigoureuses prisons,

prisons, comme cages de fer; & d'autres de bois, couvertes de pates de fer par le dehors & par le dedans, avec terribles fermures, de huit piés de large, de la hauteur d'un homme & un pié plus. Le premier qui les divisa fut l'Evêque de Verdun, lequel en la premiere qui fut faite fut mis incontinent, & y a couché quatorze ans. Plusieurs depuis l'ont maudit, & moy aussi qui en ay tasté sous le Roy present huit mois.

**G E R B E.** En Languedoc on l'appelle *garbe*. Anciennement les Ecoffois appelloient *garba*, un trouffeu ou faisseau de flèches. Les Ordonnances ou Statuts de Robert premier du nom, Roy d'Ecosse, ch. 27. *Habeat unum arcum cum una garba sagittarum, scilicet viginti quatuor sagittas.* Ce mot est formé de *garvon*, qui en Langue Tioise signifioit un boteau ou une javelle. Le Glossaire que Lipsé a recueilli d'un ancien Plautier, & qu'il a rapporté dans la 3<sup>e</sup> Centurie de ses Epitres ad Belgas: *Garivon, manipulos; nos gerven.*

**G E R F A U T.** C'est une espèce de Faucon, beaucoup plus grand & plus hardi que les autres: comme remarque l'Empereur Frideric liv. 1. chap. 4. *De Arte venandi cum avibus*, lequel en donne l'origine en ces termes: *Girofalcon dicitur à hiero, quod est sacer; vel à Kyrio, quod est dominus: inde Kyrofalcon, id est Dominus falco, secundum Græcam Linguam.* La premiere origine a beaucoup d'apparence de verité: car le Grec-vulgaire appelle un Faucon *γέρων*; bien-que le vray Grec dise *γέρων*. Le *Corona Pretiosa*: *Falco, γέρων; accipiter, γέρων.* Toutefois Albert le Grand, au Traité de *Falconibus, Asturibus, Accipitribus*, ch. 6. nous en donne une meilleure origine. *Dicitur Girofalcon; à gyrando: quia diu gyrando acriter prædam insequitur.*

**G E T S.** De *facti*. Ce sont, en termes de Fauconnerie, les courtoyes avec lesquelles on lâche ou on jette l'oiseau après le gibier. L'Empereur Frideric, au liv. 2. chap. 38. *De Arte Venandi cum avibus*: *Facti sunt laquei de corio facti, imponendi pedibus Falconum, ut cum eis retineantur & jactentur ad prædandum: qui ob hoc facti dicuntur, quod cum eis jaciuntur falcones & emittuntur ad prædandum.*

**G I B E T.** Mathieu Paris, en la Vie de Henri III. *Horribile patibulum, quod vulgus Gibettum appellat.* Et au même endroit: *Ignominiosè super machinam illam pœnalem, qua Gibet appellatur, suspendio traditur.* Ce mot vient à mon avis de *gabalus*, qui signifie même chose. Le Gibet est sans doute le plus haut & le plus élevé de tous les supplics. Celui qu'Amân avoit fait dresser pour pendre Mardochee, & où il fut lui-même pendu, avoit cinquante coudées de hauteur. Esther, chap. 7. *En lignum, quod paraverat Mardocheo, stat in domo Aman, habens altitudinis quinquaginta cubitos.* C'est pourquoy les Doctes dérivent *gabalum* de l'Hébreu *gab*, qui signifie *haut élevé*; ou de *gabal*, qui signifie *une borne*, ou une piece de bois plantée dans les champs. Franciscus Raphelengius, en son Indice des mots Persans, dit que *gab* signifie *haut élevé*: Et *gibel*, en Alleman, signifie *le faîte & le sommet*. Le Dictionnaire de Dasypodius: *Gibel, fastigium.* En Arabe, *Gebel* est une haute montagne: d'où vient que celle qui a donné le nom au Détroit de Calis; ou Détroit de Gibraltar; est appelée *Gebal Tarik*, c'est-à-dire montagne haute, comme remarque Mathias Martinus dans son Lexicon Philologique. De sorte-que comme de *Gebel* on a fait *Gibel*; puisqu'on prononce *Gebaltar & Mont-Gibel*; il est aussi croiable que de la même façon nos François ont fait *giber* de *gabalum*.

**G I B I E R.** C'est proprement la proye qu'on prend à la Chasse de l'oiseau. Je trouve que *giber* signifie chasser avec un oiseau. Vanhier de Dodan au Roman de Perceval le Gallois:

*Tant que un seul Chevalier vit,  
Qui gibecoit d'un esprevier.*

Je ne say si ces mots ont pris leur origine de *gibbosus*, qui est le nom d'une espèce de Faucon estimé pour son excellence par dessus les autres. Albert le Grand au livre de *Falconibus, Asturibus, Accipitribus*, ch. 9. dit qu'il est *in genere Falconum Falco nobilissimus*: & après quelques lignes, *gibbosus autem vocatur, eo quod propter brevitatem colli sui caput suum vix apparet, &c.*

De sorte-qu'on pourroit bien, a-cause de l'excellence de cet oiseau, avoir appelé *giber*, le métier de chasser avec l'oiseau; & *gibier*, la proye qu'on prend à cette chasse.

**G I R O N.** Anciennement on appelloit *giron*, les pans d'une robe, ou de telle autre sorte d'habit long: de *gyrus*; parcequ'ils sont à-lentour des habits *in gyrum*: & c'est de-là que nous avons formé *environ*; comme j'ay fait voir en son lieu. Le Roman de Guillaume au court nés, parlant d'une *broigne*, c'est-à-dire d'un haubert, ou cotte de maille:

*Vesti Guillaume la grant broigne treillice,  
Grant & pleine, molt bien faite & massiffe;  
Aux esperons tot li giron en traintent.*

Vanhier de Dodan, au Roman de Perceval le Gallois, appelle aussi *giron* les pans d'un pavillon.

*Un si tres riche pavillon,  
Que tuit li pan & li giron  
Furent de diverses colors;  
A oyseaux, à bestes, à flors.*

Et Pline liv. 5. chap. 10. comparant la ville d'Alexandrie à une calaque de guerre: *Ad effigiem Macedonia chlamydis orbe gyrato laciniosum.* Maintenant *giron* est ce que l'on appelle en Latin *gremium*, c'est-à-dire le pli qui se fait au corps d'une personne assise, depuis la ceinture jusqu'aux genoux; parcequ'en cette posture on reçoit dans le giron, ou dans le pan de la robe, les choses dont on se veut servir. François Pithou, sur ces paroles du tit. 48. de la Loy Salique, *Festucam in laisum jactet*, remarque qu'une Glose explique *in laisum* par *in sinum*: & il ajoute que c'est ce qu'on appelle au Droit François *tendre le giron*.

**G I R O U E T T E.** *A gyrando*; parcequ'elle tourne au gré du vent. Ainsi *gyraculum* étoit ce Jouet des enfans que le vent fait tourner au bout d'un bâton. Joannes Januensis dans son *Catholicon*: *Gyraculum est illud cum quo pueri ludunt; quod in summitate baculi volvitur, & contra ventum cum impetu fertur.* Il paroît de-là que *girouette* a été formé de *gyraculum*.

**G I S A R M E,** ou *Juisarme*. C'est un bâton de guerre dont le fer est tranchant. Le Roman de Guillaume au court nés:

*De la gisarme l'a si bien assené,  
Qu'il l'a fendu jusqu'à l'arçon doré.*

Et en un autre lieu: *Et plus tranchans que rasoirs ny gisarmes.* Ce mot est formé de *gesum*, qui étoit une lance ou javelot dont les Gaulois se servoient: & cette sorte d'armes leur étoit propre & particuliere, comme *pilum* aux Romains, & *jarissa* aux Macédoniens. Servius: *Pilum propriè est hasta Romana; ut Gessa Gallorum, Sarissæ Macædonum.* Jan de Garlandia, dans son ancien Dictionnaire: *Gessa Gallorum.* Où la Glose fait cette remarque: *Gessum, Gallicè Juisarme. A gero, is: unde versus,*

*Non amat ille Jesum qui fert ad prælia gesum.*

Joannes Januensis, dans son *Catholicon*: *Gessa, genus armorum, quod Gallicè dicitur Gissarme. Je trouve qu'on disoit aussi gissarmes.* Les Statuts de Guillaume Roy d'Ecosse chap. 23. *Habeat gissarmum, quod dicitur hand axe, arcum & sagittas.* Cette sorte d'armes étoit en usage en France du temps du Roy Charles. . . .

*Et estoient leurs valets armés de Salades, Brigandines, haubergeons, & baches ou Juisarmes; & ceux qui les portoient étoient appelés Juisarmiers.*

**G I S T E.** C'est le lieu où l'on couche; *la couchée*. Il vient du verbe *geser*. Froissart vol. 4. chap. 8. parlant du Maréchal de France, & du Sire la Riviere, que le Roy Charles VI. envoyoit vers le Comte de Foix: *Et vindrent geser en une Cité assez bonne en Tolosain.* *Geser* est formé de *facere*. En Languedoc on appelle *gis*, le gille du lièvre; & *gisin* s'y dit d'une femme qui est en gesine. Le Droit de Gite, dont il est fait mention en quelques anciens Arrests, est un Droit pareil à celui qu'on appelle *Albergue*: c'est-à-dire, le droit de logement qu'on a depuis abonné, & converti en certaine redevance.

**G L A C E.** Nous appelons ainsi le verre d'un miroir. Il est croiable que nous avons emprunté ce mot des Langues du Septentrion. Car *glas*, en Flaman; & *gles* en Suédois, signifient *verre*: comme témoigne

Coropius Becanus liv. 5. de ses Origines d'Anvers. Il en est de même de l'Alleman *Glass*, & de l'Anglois *Glase*. Mais je croy que tous ces mots sont formés de *glacies* : à cause de la ressemblance qu'a le verre avec la glace.

GLAIFUL. Nous l'avons formé de *gladiolus*, parceque sa feuille est faite en forme de lame d'épée. C'est aussi pour la même raison que les Grecs l'ont appelé *ξίφος*, qui signifie *une petite épée*.

GLANER. C'est amasser les épis du blé après les Moissonneurs. *Glans*, sont les borceaux ou petites gerbes qu'on fait des mêmes épis. Ces mots sont formés de *gelina* ou *gelima*, qui signifie *une gerbe*. Spelman dans son Archeologue : *Gelina, fasciculus frumenti, garba*. Hugo Cardinal. in *Posibil. Ruth. 3.* cité par le même Spelman : *Anchonium est aceruus gelinarum, in imo latus, in summo acutus*. Mathias Martinius dans son Lexicon Philologique, rapporte ce lieu d'un vieux Dictionnaire : *Gelima, garba, vel coma segetis; & dicitur à genu & ligo, quod cum manu ligatur super genu.*

GLISSER. Robert Etienne dit que peut-être ce verbe vient de *γλισσος*, c'est à-dire *glissant*. Et je ne sçay aussi si nous l'avons retenu de l'ancien Tiois. Le Glossaire que Lipse a recueilli d'un ancien Pfautier, & qu'il rapporte en la 3. Centurie de ses Epitres ad Belgas : *Glidir, lubricum; & Glideri, lapsu.*

GLOUTON. Nous l'avons formé de l'ancien Latin *glutto*, qui signifie *gourmand*. Lucilius :

*Vivite Gluttones, comedones vivite ventres.*

Perse Satire 1.

*Nec glutio sorbero salivam mercurialem.*

Apulée dans son Apologie : *Gluttones omnes qui impenso pisces pretio à Piscatoribus mercantur*. Le gozlier est aussi appelé *glustus*. Les Gloses : *Glustus, & εὐφροσύνη*.

GOITRE. De *gutteria* ou *gutturina*. C'est une enflure du gozlier causée par une maligne qualité des eaux ; à laquelle sont sujets ceux qui habitent certaines vallées des Alpes & des Pyrénées. Cette maladie n'a su trouver un nom propre & particulier dans la vraie Langue Latine, à moins qu'on ne l'y veuille entendre sous celui de *Struma*, ou *Scrofula*, qui signifient proprement *les écrouelles*. Cependant Ulpien dans la Loy 12. 8. 1. au Digeste de *Edilitio Edicto*, se sert de *Gutturiosus* pour signifier un homme qui est attaqué de ce mal. Mais comme *gutturiosus* a été formé de *guttur*, la dernière Latinité en a fait aussi *gutteria* & *gutturina*. Baldricus dans la Chronique de Cambrai liv. 1. chap. 16. *Si famina, vitio, quod vulgò dicimus Gutteriam, semper non careret*. La Vie de S. Vismar écrite par Rathier Evêque de Verone, qui se trouve dans Surius au 18. d'Avril : *Orta est in ejus collo sava nimis infirmitas; qua Gutteria dicitur sermone Gallico*. Les Gloses d'Isidore : *Gutturina, gutturis inflatio*. De là on fit *gutturiosus*. Hincmar en la Vie de S. Remy : *Omnes qui hoc egerunt, & qui de eorum gormine nati fuerint viri, ponderosi fiant, & famina gutturnosa sint*.

GONFANON. C'est une Enseigne & un Drapeau de guerre. En armoiries il est représenté avec trois queues pendantes. Et je le trouve distingué des autres Enseignes. Le Roman de Guillaume au court nés, décrivant une Armée de Sarazins :

*Et premier chef à quatrevingtz Enseignes;*

*Et dix Dragons; & Gonfanons cinquante.*

L'ancienne Chronique de Flandre chap. 67. *Et tenoit en sa main une lance à quoy l'oriflame estoit attachée d'un vermeil samit, à guise de gonfanon à trois queues*. Aussi Froissart vol. 2. chap. 125. dit que l'oriflame étoit faite en maniere de Gonfanon. L'origine de ce mot est de difficile recherche. Ces Pannons ou Drapeaux, que nous appelons *Pannoneaux Royaux*, & que le Droit Romain appelle *vela Regia*, dont on se sert pour marque de saine ou sauvegarde du Roy, étoient appelés, en Langage du Nort, *wiffa*. La Loy des Bajuvations tit. 9. chap. 12. *Qui autem signum quod propter defensionem ponitur, aut injustum iter excindendum, vel pascendum, vel campum defendendum, vel amplificandum, secundum morem antiquum; quod signum Wiffam vocamus; abstulerit, vel injustè reciderit, cum uno solido componat*. La Loy des Lombards liv. 3. tit 3. §. 6.

parlant de ceux qui ont refusé par trois fois de payer la dîme, se sert du verbe *wiffare*, pour ce que nous appelons *saisir*. *Si iterum contemptores existant, tunc per publicam auctoritatem domus vel casa eorum wiffentur, quousque pro ipsa Decima, sicut supradictum est, satisfaciunt*. En la même Loy des Lombards liv. 1. tit. 27. §. 8. il y a *guiffare*. *Si quis sua auctoritate terram alienam sine publico jussu guiffaverit, dicendo quod sua debeat esse, &c.* C'est parceque les Langues du Nort prononcent les lettres G & V de la même façon. Lindenbrog dans son Glossaire sur les Loix Barbares, rapporte une Glose ancienne, laquelle expliquant ce titre du Code, *Ut nemo privatus titulos praedii suis vel alienis imponat, vel vela Regia suspendat*, fait cette remarque, *quod vulgò Longobardico more Guiphare dicitur; apud nos saisir*. Puis donc que *wiffare*, ou *guiffare*, signifioit *suspendre* ou *attacher les Pannoneaux Royaux*; c'est-à-dire, de petits Drapeaux ou Guidons aux armes du Roy; il est aisé de juger qu'on fit de-là *Gonfanon*: Si ce n'est qu'on veuille dire qu'il est formé de *Guisa*, & de *fanon* qui signifie aussi un petit Drapeau.

GONFANONIER. La Coutume de Boulenois art. 7. dit *Gonfanier*. Quelques-uns l'écrivent *Gonfalonier*; à l'imitation des Italiens, qui disent *Gonfaloniere*. C'est celui qui porte l'Enseigne & le Gonfanon. Les Capitulaires de Charles le Chauve, parlant des Abbés & Abbeses qui envoyèrent à la guerre leurs hommes, c'est-à-dire, leurs Vassaux, tit. 32. chap. 13 : *Qualiter unusquisque Episcopus, vel Abbas, vel Abbatissa, cum omni plenitudine & necessario hostili apparatu, & ad tempus suos homines illuc transmiserint, cum Gonfanonario*. Car comme les Prélats avoient des Vassaux qu'ils étoient obligés d'envoyer à la guerre pour le service du Prince, il y avoit un de ces Vassaux, au Fief duquel étoit attaché le devoir de porter la Bannière ou le Gonfanon de l'Evêque ou de l'Abbé duquel il relevoit : comme le Comte de Vexin, qui étoit obligé de porter à la guerre l'Oriflame, qui étoit la Bannière de l'Abbaïe de S. Denis, de laquelle son Comté relevoit. Mais enfin *Gonfanonier* a été pris pour la première dignité d'un Roïaume. Le Roman de Guillaume au court nés introduit un Roy des Sarrazins, parlant de cette sorte,

*Qui me prendra Guillaume le Guerrier,*

*De mon Reaume fera Gonfanonier.*

Et l'Histoire du Connétable du Guesclin, dit que le Connétable de Fiennes rendant l'épée au Roy Charles, l'assura qu'il n'y avoit point d'homme qui la méritât mieux que Bertran du Guesclin; & que le Roy luy témoigna que s'il avoit tout le monde en sa Seigneurie, & qu'il voulût avoir un bon Gonfanonier pour garder sa terre, il n'en éloit point d'autre.

GONNELLE. Diminutif de *gonne*. De *γῆνο*, qui signifie *le genouil*. Car c'est une espèce d'habit qui couvre les genoux, comme une cote ou jupe de femme, dont les pans descendent jusqu'aux genoux. De-là vient le soubriquet de *Grise-gonnelle*, qui fut donné à Geoffroy Comte d'Anjou. Henri Spelman dans son Archeologue, sur le mot *Guna* : *A Graco γῆνο, pro γῆνοτα, id est genua, non malè dicitur; quia vestis qua genua tegit: ut humerale, qua humeros; podera, qua pedes*. Selon le Glossaire de Carbasilas, cité par le Jésuite Gretser sur le chapitre 1. de Codin, *γῆνοτα* signifie un vestement qui pènt sur les genoux *ἡμυροτόπιον*, ou *ἡμυροτόπιον*, étoit aussi un habit dont les Evêques Grecs se servoient au Sacrifice de la Messe; lequel s'attachoit aux flancs & leur descendoit sur les genoux; & duquel, comme remarque Balsamon, ils se servoient en mémoire du linge que Jesus-Christ portoit lorsqu'il lava les piés à ses Disciples. Cluverius dans son Ancienne Germanie, tient que *Gonne* & *Gonnelle* sont formés de *Gannaca*, ou *Cannaca*, qui signifient *des tapis ou des couvertures velées*. Car les Gloses d'Isidore expliquent *gannaca* par *gansapa*, qui est une étoffe velée.

GOIJAT. C'est le Valet d'un homme de guerre, en Latin *Caecula*; & *Calones* au pluriel. Comme *Garson* & *Garfe*, qui signifient *jeune homme* & *jeune fille*, ont été pris pour *Valet* & pour *Chambrière*: ainsi *Goujat* & *Goujate*; qui en Languedoc signifient *un Garson* &

une Fille ; ont été aussi pris pour Valet & pour Chambrerie ; bien que Gouje signifie proprement une Chambrerie d'âge un peu avancé ; & Goujate , une plus jeune. De-là vient que les Valets des Gens de guerre sont appelés Goujats : & non pas de Galearius , comme quelques-uns l'ont cru.

**GOUPIL.** C'est une espèce de petit Renard. Jaques Fouilloux chap. 61. de la Venerie : *Tout ainsi qu'il y a deux espèces de bassets, il y a semblablement deux espèces de renards & de tessons ; savoir est, des tessons de porchins & de chemins : & des renards, de grands, & de petits goupils.* Ce mot est formé de *vulpillus*, diminutif de *vulpes* : aussi-bien le même Fouilloux au chapitre 62. les appelle *vulpins*. En ancienne Langue Provença e *vulpilh* signifie lâche & poltron comme un renard. Le Moine de Montaudo :

*E envaja me de fort maneira*

*Hom vulpilh que porta baneyra.*

**GOURMAND.** En Italien *ingordo* ; & *gourmandise*, *ingordezza*, & *ingordigia*. Ce qui me porte à croire que *gord*, ou *gordo*, est quelque mot de l'ancienne Langue Celtique, ou de la Tioise, qui signifie grand mangeur : duquel mot ; & de celui de *man*, qui signifie homme en Alleman ou Tiois ; on pourroit avoir formé *Gourmand*. Je sçay bien que dans le Poème De *Obfidione Lutetia*, du Moine Abbo, on lit ces vers,

*Esibus accingunt carpentum arenibus arcis :  
Ante fores Gurdi miserande gramine plenum.*

Et que l'Auteur d'une Glose marginale explique en cet endroit *gurdi* par *stultus* ; entendant celi des Normans : ayant peut-être fait réflex. on à ce que dans Quintilien *gurdis* signifie *stolidus* ; & dans les Gloses d'Isido. e & de Papias, *stultus*, *ineptus* ; comme j'ay fait voir sur le mot *Engourdi*. Mais parceque les hommes Septentrionaux sont grands mangeurs, on pourroit dire qu'Abbo les appelle *gurdis*, sur ce que peut-être les Parisiens les nommoient par dérision *Gourmans*, au-lieu de *Normans*. Camden dans sa Bretagne dit que nous avons formé *Gourmand* de *Gormod*, qui en Breton signifie trop, excessivement. On pourroit aussi dire que de *gurdis* ; qui signifie *stolidus* & *stultus*, comme je viens de dire ; & de *mando*, qui signifie mangeur ; on a fait *Gourmand* : comme qui diroit *guradè mando*, c'est-à-dire *mangeant follement & à l'étourdi*.

**GOUSSET.** C'est la mauvaise senteur des aiselles. Parcequ'on dit *puant comme un chien*, ce mot pourroit bien être pris de *gous*, qui en Languedoc signifie chien ; ou de son diminutif *gousser*, qui signifie petit chien. Les Grecs ont aussi appelé cette puanteur *αἰσῆς*, & les Latins *hircus* : c'est-à-dire, en l'une & l'autre Langue, *bouc*. Les Espagnols appellent un chien *perro* ; & ceux de Languedoc *gous* : Et ces deux mots viennent de *petranculus* & de *segutius*, qui étoit anciennement une espèce de chiens. L'Addition 1. à la Loy des Bourguignons, tit. 10. *Si quis canem veltraum, aut segutium, vel petranculum praesumpserit involare, subemus ut convittus coram omni populo pesteriora ipsius osculetur.*

**GOUTE.** Le Jésuite Lacerda dans ses *Adversaria Sacra* chap. 25. §. 2. tient que le nom de cette maladie vient du Latin *gusta* ; parcequ'elle est causée par une humeur maligne qui coule insensiblement & goutte à goutte.

**GRAÏLE, ou GRÈLE.** C'est une petite trompette qui a le son bas, aigu, & enroué ; dont on se sert à la guerre, lorsqu'on ne veut pas être entendu de loin : on l'appelle autrement *fourdine*. Ce mot vient de *gracilis*. Gauterius Cancellarius, en son livre intitulé *Lella Antiochena* : *Subetque praconari voce propatula, ut universi, audito primo sonitu gracilis, festinent bellis indui.* Et en un autre endroit : *Gracilibus, tibis, tubis clangentibus.* L'ancienne Chronique de Flandre chap. 23. *Ils coururent aux armes, & firent sonner un graille de cuivre.* Oui Denis le Sauvage a mal-à-propos remarqué que c'étoit une cloche. Le Roman de Guillaume au court nés :

*A cinq cens grelles ont sonné la retraite.*

Et en un autre endroit, parlant d'un festin des Sarrasins :

*Mille Eschansons y servent, & corent appreter.  
A quinze grelles ont fait l'eau corner.*

*Tote la ville en font retentir & sonner,  
Car c'est lor enseigne, Payens veulent laver.*  
Vanhier de Dodan, au Roman de Perceval le Galois :  
*Un Seneschal a fait sonner  
Un gresle pour l'eau donner.*

Quelquefois grêle signifie le son aigu d'un Cor ou d'une Trompe. Le Roman de Guillaume au court nés :  
*Li Cuens Guillaume mit à sa bouche un Cor,  
Trois fois le sonne & en gresle & en gros.*

**GRAISSE.** De *crassies*, ou fit par contraction *crassies* ; d'où nous avons formé *graisse*. Le *Catholicon Parvum* : *Crassitudo*, *crassies*, *graille*. *Crassio*, vel *crassio*, engraisser.

**GRANDS-JOURS.** Voyez *jour*.

**GRANGE.** De *granea*, ou *granica*. La Loy des Allemans tit. 8. §. 2. *Si enim domum infra curtem incendit, aut scuriam, aut graneam, vel cellaria.* Aditio 4. Ludovici Pii, §. 93. *In suis utiliter graneis collectas habeat.* La Loy des Bajuvariens tit 14. §. 5. *Stabularo, fœnile, granicam, &c.* Lindebrogii *Formula Solemnis*, Form. 175. *Cellariam, vel cameram, & granicam.* De *granica* les anciens François firent *grancie* ; & de-là, *grange*. Suger, Abbé de S. Denis, en son livre *De Rebus in Administratione sua Gestis*, chap. 10. — *nec granchia aliqua, nec quicquam dominicum in tota villa existeret.*

**GRAS.** De *crassus*. Le *Catholicon Parvum* : *Crassus*, *gras*.

**GRATER.** De *cratare*. De *χαράττω*, ou *χαράττω* qui signifie *graver*, *imprimer*, & *caver* ; les Auteurs de la dernière Latinité formèrent le verbe *caraxare*, qui signifie entr'autres choses, *grater*, & *égratigner*. Prudence Hymne 10.

*Charaxat ambas unguis scribentibus genas.*

Et de *caraxare*, ou *caraxare*, on fit *cratare*. L'Addition à la Loy des Frisons, tit. 3. §. 44. *Si quis unguibus crataverit, ut non sanguis sed tumor aquosus decurvat.*

**GRAVER.** Il vient de *γράφω*, qui signifie *écrire* ; non pas, comme nous faisons, en peignant sur du papier avec de l'encre, mais bien en gravant les lettres, comme sur de la cire : car les Anciens écrivoient de la sorte sur des tablettes de cire, avec un poinçon de fer qu'ils appeloient *stylus*. Et d'autant que le butin grave maintenant sur le cuivre & sur l'argent, de même manière que fesoit ce poinçon sur la cire ; de-là vient que cela a été appelé *graver*, de *γράφω* : car nos François changent souvent la lettre *f* en *v*, appelant par exemple, *Lantgrave*, celui que les Allemans disent *Lantgraff*.

**GRAYER, ou GRUIER.** Encore qu'il y ait quelque différence entre *Grayer* & *Gruier*, ce sont toujours des Officiers de Forests : & ainsi il est croiable que ces deux mots viennent de même source. Il y en a qui les veulent dériver de *δῆος*, qui signifie un *chêne* ; comme qui diroit *Druier*. Mais il y a bien plus d'apparence qu'ils ont été formés d'*ἀγρός*. Les Gloses : *ἀγρός*, *ager*, *villa*, *rus*. De-forre-que comme *Rus* signifie une *Forest*. Servius : *Rura dicebantur sylva & pasua*. De-même *ἀγρός* vint aussi à signifier une *Forest*. Et ainsi on peut avoir formé *Grayer* & *Gruier*, comme qui diroit *Agrarius*, ou *Agruarius*. Ce qui est d'autant plus vray-semblable, que *ἀγοφύλαξ* signifie un *Forestier*, ou *Gardien de Forests* : qui est proprement la Charge du *Grayer*, ou *Gruier*. Les Gloses : *ἀγοφύλαξ*, *Salinarius*. Voyez ce que j'ay dit cy-devant sur le mot *Forest*.

**GREFFE.** Le sion ou petite branche d'arbo qu'on ente. De *ἄρπιον*, qui signifie même chose. Les Gloses : *ἄρπιον*, *furculum*, *furculus* : Car *furculus*, est proprement une greffe. Varron liv. 1. *De Re Rustica*, chap. 40. *Ex arbore, à qua quis vult habere furculum, in eam, quam inserere vult, ramulum traducit.* Cicéron *De Oratore*, liv. 2. *Amabo te, da mihi ex ista arbore quos seram furculos.*

**GRENOUILLE.** Les Anciens disoient *Renouille*, qu'ils avoient formé de *ranella*. Le *Catholicon Parvum* : *Ranella*, *petite renouille*. *Rana*, *raïne*, *renouille*. Si ce n'est qu'on l'ait fait d'*agrenula*. Le Glosaire de l'ancien Evêque Goth Ansilcubus : *Agrenulæ*, *rana parva in sicco morantes*.

**GRÉVÛRE.** C'est la hernie, ou descente des boiaux ; & *Grévés*, sont ceux qui en sont incommodés.

Nicot dérive ces mots de *crepe*. Mais il est croiable que *grevure* est formé de *gravedo* ; & *grevé*, de *gravatus* : d'autant que cette maladie est appelée *ponderositas* ; & celui qui en est incommodé *ponderosus*. La Loy des Wisigoths liv. 6. tit. 4. §. 3. 4. L. 3. *Cui ponderositas facta fuerit, centum solidi dentur in compositione*. La Loy des Lombards liv. 1. tit. 16. §. 4. *Et per ipsas seritas ponderosi aut ponderosa effecti fuerint*.

**G R I S.** Je croy que c'est un mot de la Langue Tioise. Et bien-que les Allemans disent *grys*, je pense pourtant qu'ils disoient anciennement *glis* ; dont depuis on fit *gris*, par le changement de la lettre *l* en *r*, assez ordinaire aux Langues. Dans un ancien Fragment d'Histoire, intitulé *Historia de Fratibus Conscriptis* ; qui se voit dans le 2. volume *Rerum Alamanicarum* de Goldast ; il est dit, parlant de quelques présens faits aux Moines de S. Gal, *Quibusdam autem palliola viridia cum camisilibus seu glizis donavit*. Auquel lieu *glisum*, ou *glisus*, est à mon avis l'étoffe grise dont on fait les chemises des Moines. Et plus bas, *mensasque omnes operimentis mandavit glizinis vestiri* : qui devoient être des napes ou des tapis de couleur grise.

**G R I V E L E E.** C'est proprement ce que par fraude, & sous un faux prétexte, on exige d'autrui : ce que les Latins appellent *Stellatura*. Spartianus, en la Vie de Pescennius : *Imperator Tribunos duos, quos constitit stellaturas accepisse, lapidibus obrui ab auxiliariis jussit*. Lampridius, en la Vie d'Alexandre Sévère : *Tribunos, qui per stellaturas militibus aliquid tulissent, capitali poena affecti*. Ce mot vient de *stellio*, qui est une espèce de lézard marqueté de petites taches semblables à des étoiles ; lequel, comme dit Pline, étant doué d'un instinct trompeur & cavieux, a donné le nom au crime appelé *Stellionatus*, ou *Stellatura*. M<sup>r</sup> de Saumaise a doctement remarqué, que de *grive*, qui est un oiseau marqueté, & comme étoilé ; on a aussi fait *Grivelée*, qui est le même que *Stellatura*. Sa Note est tres-docte & tres-curieuse. Je vous conseille de la voir, à la page 145. sur le Passage de Spartien cy-dessus allégué. Je croy aussi qu'en Latin *versipellis* ; c'est-à-dire, *qui a la peau de diverses couleurs* ; est pris pour *trompeur* : d'où vient aussi qu'on dit *in madré*. car on fait assez que ce mot signifie *marqueté & tavelé*.

**G R O L E.** C'est une espèce de corneille. Je croy qu'il est fait par contraction d'*agrolo*, qui en Languedoc signifie *une corneille*. Et d'autant qu'en certaines saisons on voit les chams couverts de corneilles, & qu'on les voit se percher la nuit à grandes troupes sur les arbres pour y dormir, il y a apparence qu'elles ont été ainsi appelées d'*ἀγρολόων*, qui signifie *coucher dans les chams* & y passer la nuit.

**G R O N D E R.** C'est murmurer par des paroles prononcées à voix basse & comme entouée. Ce verbe a été formé par onomatopée. Ainsi *grunnire* & *grundire* se disent des pourceaux. En Languedoc on dit *roumé* : & Goldast remarque sur les anciennes Poësies Allemandes que *runen* signifie *parler bas & à l'oreille*. Le Glossaire que Lipse a inséré au 3. livre de ses Epitres ad Belgas : *Rundon, susurrabant*.

**G R O S S.** Les Gloses, ou l'*Onomasticon Græco-Latinum* : *Grossus, raudis* : C'est-à-dire *crassus, pinguis*. Aussi est-il formé de *crassus*, aussi-bien que *gras*. Ainsi Louis VII. Roy de France, fut surnommé *Grossus* ; parcequ'il étoit fort gras. L'Abbé Suger en la Vie de ce Roy : *Jamque Dominus Rex Ludovicus, & corporeâ gravitatis mole, & laborum continuato sudore, aliquantisper fractus*, &c.

**G R O S E L I E R.** Il a été ainsi appelé, parceque son fruit ressemble aux petites figes, lorsqu'elles commencent à se former. Et ces figes s'appellent en Latin *grossuli*.

**G R O S S E.** **G R O S S O Y E.** Comme la Minute écrite dans le Registre ou Protocole des Notaires est ainsi appelée, parcequ'elle est écrite *minutis literis* : ainsi l'expédition des Minutes est appelée *Grosse* ou *Grossoyé*, parcequ'elle est écrite en grosses lettres, & sur du parchemin. En l'Edit du Roy François I. de l'an 1542. Il est porté, sur le fait des Notaires & Tabellions, que la Grosse appartient aux Tabellions, & la Minute aux Notaires.

**G R O T T E.** Philandre sur Vitruve croit que de *crypta* ; qui signifie *une cave* ou *voute bâtie sous terre*, on fit *grupta* : & de-là, *grotte*. Nos paululum à *Gracis detorta voce* de *crypta fecimus gruptam* ; & *inde grotta*. Toutefois le Jésuite Christophorus Browerus, expliquant ce vers de l'Evêque Fortunarus,

*Gratus Achilliaca, Chrotta Britanna placet* ; dit que *chrotta* est le luth appelé *testudo*, ou signifie aussi une *voute* : & que c'est de-là qu'en François & en Alleman les voutes sont appelées *grottes*. Les anciens François disoient *croute* pour *grotte*.

**G U E R D O N.** Nos anciens François disoient *guerredon*. Le Roman de Guillaume au court nés :

*Por le secorre me suis mis à bandon ;  
Se Dieu me garde de mort & de prison,  
De cent escus me donna guerredon.*

Jean de Meun, au Roman de la Rose :

*Je n'appelle pas vente don ;  
Vente ne doit nul guerredon.*

Vanhier de Dodan, au Roman de Perceval le Galois :

*Jà ne li arés fait un don,  
Dont bien n'ayez le guerredon*

Je croy que ce mot est composé de ces deux mots *guerre don* : & qu'originellement *guerredon* étoit le don & le prix dont on récompensoit les Gens de guerre ; que les Romains appeloient *donativum* ; mais que depuis il a été pris indifféremment pour toute sorte de don & de récompense.

**G U E R E T.** En Gascon *vareit*, c'est une terre labourée & prête à recevoir la semence. Ce mot est formé du Latin *veretum*, que Jos. ph. Scaiger, dans ses Notes sur Varron *De Re Rustica*, assure être dans tous les livres manuscrits d. Columelle au lieu de *vervatum*, qui se lit dans les imprimés.

**G U E R I R,** ou **G U A R I R.** Nos anciens François le prenoient pour *garentir & délivrer*. Le Roman de Guillaume au court nés :

*Garissez moy de mort & de torment.*

Herman de Valenciennes, au Roman de la Bible :

*Et par toy fu Nob du Deluge garis.*

Depuis on l'a pris absolument pour le Latin *sanare*.

**G U E R R E.** Nous le prenons maintenant pour toute sorte de guerre tant civile qu'étrangere : bien-que le mot Tiois *Werra*, dont il est formé, ne signifiait originellement que *Sédition*, ou *guerre intestine*. Les Capitulaires de Charles le Chauve, tit. 23. ch. 15. *Rixas & dissensiones, seu Seditiones, quas vulgus werras vocat*. L'Épître de l'Empereur Henri, qui est dans les Annales du Moine Geoffroy, sur l'an 1195. *In Teutonica verò werra multa, & dissensiones eatenus inaudita, oriuntur super Imperio*. L'empereur Frideric, liv. 1. tit. 8. des Constitutions Neapolitaines : *Guerram in regno movere*. Et en la Loy suivante : *Comes, Baro miles, seu quicumque alius, qui publicè guerram in regno moverit*. Goldast sur les anciennes Poësies Allemandes de Wirthebe, remarque que *werra* ; qu'il dérive de *wers*, qui est la Déesse de la guerre ; signifie *dissorde* : que *wer* signifie *épée* : que dans la Traduction Tioise des Evangiles de l'ancien Moine Oufridus, *gewerra* signifie *dissension & rebellion* : & que dans quelques autres anciens Poètes Allemands *wirren* signifie offenser quelqu'un & le mettre en colère.

**G U E R R O Y E R.** De *Werrire*, ou *Werrare*. Les Capitulaires de Charles le Chauve tit. 27. chap. 19. *Regnum illi non forconsiliabo neque werribo*. Une ancienne Charte des Trèves faites entre le Roy Philippe Auguste & Jan Roy d'Angleterre, l'an 1206. *Qui apertè prædictum Regem Francia werraverint, in hæc werra*, &c.

**G U E S P I L L O N.** *Aspergillum*. Comme de *Vespa* on a fait *guespe* ; on pourroit aussi avoir fait *guespillon*, de *vespillo*, qui signifie *un porteur de morts* : d'autant que les Curés, quand ils vont ensevelir les morts, portent le *guespillon* ou *aspergès* en la main. Quelques-uns l'écrivent *goupillon*.

**G U E T.** En Alleman *Wacht*. Ce mot est de l'ancienne Langue Tioise. Les Capitulaires de Charles le Chauve tit. 31. chap. 27. *In civitate atque in marchia multas faciunt ad defensionem patrie*. Dans la Concession de Louis le Debonnaire, faite aux Espagnols réfugiés en France, que Pithou a extraite des Archi-



ves de Naibonne : *Explorationes & excubias, quod usitato vocabulo wactas vocant, facere non negligent.* Les Capitulaires de Charlemagne liv. 3 tit. 68. *Nec pro wacta, nec de scara, nec de uardea, &c.* Le Moine Kéron : *Vigiliae, mahono. Vigiliis, wahseum, nahroachtion. Vigiliae nocturnae, wabia de nabist.*

**GUÉULES.** C'est la couleur rouge, en termes d'Armoiries. Dans un Traité de l'Origine des Armoiries, que j'avois commencé il y a plus de vingt ans, j'ay dit que *gula*, & *gueules*, étoient des peaux de grand prix, teintes en rouge ; dont les Rois, les Princes, & les Grands Seigneurs, fourroient leurs habits lorsqu'ils vouloient faire paroître leur magnificence. Saint Bernard dans un Traité qui porte ce titre, *Parabola de nuptiis filii Regis, & de ornamento sponsae suae*, donne au fils du Roy le jour de ses noces, pour ornement, une jupe d'hermines fourrée & bordée de ces peaux rouges autour du col & du poignet. *Arminiam pelliceam circa collum & circa manus rubiis gulis preparatam.* Et plus bas, après avoir dit *igitur pellicea sponso de arminia fit, quod candidum est*, il ajoûte, *circa collum, & usque supra pedus, & circa manus rubiis gulis ornata.* Le même en l'Épître 41. écrivant contre le faste & le luxe des Gens d'Église, se plaint à Henri Archevêque de Sens, de ce que les Prêtres de son tems portoient de ces peaux rouges autour de leurs mains. *Horreant & murium rubricatas pelliculas, quas Gulas vocant, manibus circumdare sacrae & sacramentibus secreta mysteria.* Le Roman de Guillaume au court nés fait souvent mention de ces gueules ; &, conformément à ce qu'en dit S. Bernard, les joint avec les hermines :

*Entre les gueules de l'hermin pelisson  
Ly a tranchié le foye & le poumon.*

Et en cet autre endroit :

*Entour en mouillent les gueules de l'hermin.*

Ailleurs il appelle *hermins engoulés*, les hermines qui étoient parées de gueules :

*Sanglans en sont les hermins engoulés.*

Et en un autre lieu :

*A chascun a cent marcs d'argent donnés,  
Pailles cendaux, & hermins engoulés*

Mais la raison pourquoi le rouge des Armoiries fut appelé *gueules* ; c'est parcequ'anciennement, au lieu qu'on peint aujourd'hui les Ecus de couleur rouge, on y attachoit ces yeux précieuses. Vantier de Dodan au Roman de Perceval le Galois :

*A Alardin ot un escu,  
Qui de gueule tout couvert fu.*

Et ailleurs :

*Un riche escu de gueules fines,  
A un Lion rampant d'hermines.*

Je ne say si ces peaux rouges n'auroient point été ainsi appelées, parcequ'on les mettoit ordinairement autour du col, & proche du gosier, qui s'appelle *gula* ? Car je trouve qu'aux capes que portoient anciennement les Grans, l'endroit qui couvre le col, & où étoit l'entrée du capuchon, s'appeloit *gulerum*. Mathieu Paris, en la Vie de Henri I. parlant d'une cape dont ce Prince se vestoit un jour de Fête : *Cum capam conaretur induere, invenit introitum capucii, qui Gulerum vulgari-ter Gallice appellatur, nimis arctum.* Quelques-uns allèrent que *gulud*, en Hébreu, signifie *une peau rouge*. Cependant j'ay ouï dire à des personnes fort savantes dans les Langues, que *gulud* en Arabe est le pluriel de *geld* ou *gelda*, qui signifient *le cuir & la peau* simplement. De sorte que si *gulud* signifie *une peau rouge*,

ce doit être en Hébreu Rabbin, que les Juifs pourroient bien avoir formé du mot François *gueules*, aussi-bien que beaucoup d'autres mots qu'ils ont Rabbinisés.

**GUEUX.** Il faut qu'il soit ou de l'ancienne Langue Celtique, ou de la Tioïse. Nos anciens François prononçoient *veus*. Une partie du Roman de Guillaume au court nés est intitulée *Le Pauvre Veus*. C'est le Roman d'un Prince François, qui ayant été enlevé par les Sarrafins en son enfance, & nourri parmi eux, & s'étant depuis rendu Chrétien, se trouva pauvre & dénué de toute sorte biens : Ce que le Roman fait assez connoître par ce vers,

*Parce qu'il fu sans terre, ot nom le Pauvre Veus.*

**GUIDON.** Il est ainsi appelé, parcequ'il sert de guide & de conduite aux Gens de guerre. Vincenzo Borghini dans son Traité des Armes des Familles de Florence : *Di què si veggono gli antichi Gonfaloni, che erano guida de gli eserciti: onde in questi tempi alcuni han presi il nome de' Guidoni.*

**GUIËNNE.** J'ay fait voir sur le mot *Aiguiere*, que les anciens François disoient *aigue* pour *eau* ; comme encore auj. urd'hui en Languedoc & en Guienne. Et ainsi on ne sauroit douter qu'on n'ait changé *Aquitania* en *Aiguiene* ; dont depuis on a fait *Guienne*, par le retranchement de la première syllabe.

**GUIGNES, ou GUINES.** Sorte de cerises. Quelques-uns les appellent en Latin *cerasa Aquitanica* : comme si de *Guienne*, on leur avoit donné le nom de *guignes* ou *guines*. Ceux de Guienne & de Languedoc les appellent *guindoules* : ce qui fait voir la fausseté de cette origine.

**GUILLAUME.** Ce nom propre d'homme est fort commun en France, & particulièrement en Guienne. Il est de l'ancienne Langue Tioïse. Pontius Heuterus en son Traité intitulé *Etyma Variorum Nominum Germanica Originis*, le dérive de *Guldhelm*, qui signifie *casque doré*, duquel on a fait *Willem* & *Guillaume*.

**GUILLE.** C'est un vieux mot François qui signifie *tromperie*. Une ancienne Morale, composée par le commandement du Roy Philippe III. *Comme cil qui sont maistre de guille & de barat.* Jean de Meun dans son Codicille :

*Qui sont sans barat & sans guille.*

Le Roman de Guillaume au court nés :

*Par sine guille cuide-il eschaper.*

En Languedoc *guilla* signifie *tromper* : témoin le proverbe *Tal penso guilla Guillot, que Guillot lou guille.*

**GUIMAUVE.** Robert Etienne dans un petit Recueil des noms des arbres & des herbes, dit que cette plante est ainsi appelée, comme qui diroit *malva viscum* ; parceque la racine sert à faire de la glu.

**GUIRLANDE.** En Languedoc *garlande*. Mathieu Paris : *Coronata aurea, que vulgò garlanda dicitur, coronatus.* Dans l'ancien Glossaire que Lipse a inséré dans le 3. livre de ses Epitres ad Belgas, il se trouve des marques de l'origine Tioïse de ce mot. *Geherides, Coronasti : & alibi, Geruvit, coronat. itemque, Geredostu, coronasti* : Car les Allemans prononcent *gue*, ce qui est écrit *ge*. De sorte que *gera*, ou *guera*, signifient sans doute *une couronne* ; il y a apparence qu'on en forma *guerland*, en y ajoûtant *land*, qui en Alleman signifie *terroir* ; comme pour dire *couronne terrestre*, parceque les *Guirlandes* sont proprement des couronnes faites de fleurs qui naissent de la terre.

## H A.

**HABLEUR.** C'est-à-dire *Grand parleur* ; & **HABLER, parler beaucoup** : Ce qui me fait croire que nous avons emprunté ces mots de l'Esp.agnol *hablador, habla, & hablar*, qui signifient *parleur, parole, & parler* ; c'est que je n'en ai pu encore trouver aucune marque dans les anciens Auteurs François. Quoyqu'il en soit, nous les avons formés de *fabula*, que les

Auteurs de la dernière Latinité ont pris pour *parole*. Dans la Loy des Lombards liv. 1. tit. 9. §. 9. où il est parlé d'un marché fait pour la réparation d'une maison *Post fabulam firmatam*, signifie *après avoir donné parole*. La même chose se trouve au tit. 30. §. 3. & au liv. 3. tit. 1. §. 1. Il est pourtant vray que *consabulari* signifie en bon Latin *parler & s'entretenir de discours*.

Et même dans Aule Gelle liv. 19. chap. 13. *fabulari* est absolument pris pour parler & discourir. *Stabant foris in vestibulo Palatii fabulantes, Fronto Cornelius, & Festus Posthumus.* \* Joannes Sariberienfis dans une Epitre a Radulphus de Bello monte, a dit *fabulare* dans le même sens. *Credideram profecto te philosophantis habere verba, non animum: sed nunc recolo te aliquatenus esse magni discipulum Aristippi, qui omni conditione temporis aequanimiter utebatur, & in ipsis philosophabatur nugis, jucundus omnibus, nulli gravis: qui aliquando interrogatus, quid ei Philosophia contulerit, dicitur respondisse, ut cum omnibus hominibus intrepidè fabularet.*

**HACHE.** Hadrianus Junius in *Batavia*, dit que c'est un mot Gothique. *Ache, quod Gothica Lingua bipennem aut securim notat.* Isaac Pontanus dans son *Glossarium Prisco-Gallicum* assure que ce mot; & le Flaman *haecken*, qui signifie même chose; viennent du Grec *ἄγος*, qui est, dit-il, *genus hasta Francica*, & qui se trouve clairement décrite dans Agathias. Mais j'aime mieux le dériver d'*ascia*, qui signifie la hache d'armes dont nos François se servoient à la guerre. Guillaume le Breton liv. 2. de sa Philippide:

*Ascia dum dextris, bisacuta securis, & ensis Fulgurat.*

**HAIÈ.** C'est maintenant le nom d'une clôture de vignes, de jardin ou verger, faite de ronces & d'épines. Mais anciennement ce mot signifioit l'enceinte d'une forteresse, & même un lieu fortifié. Les Capitulaires de Charles le Chauve tit. 31. *Quicumque istis temporibus castella, & firmitates & haias, sive nostro verbo fecerit, Kalendis Augusti omnes tales firmitates disfactas habeat.* Beatus Rhenanus *Rerum Germanicarum* lib. 1. les appelle *hage*. Nos François ont aussi appelé *haies*, les retranchemens faits de buissons & d'épines. Enguerrand de Monstrelet vol. 1. chap. 247. parlant du Roy d'Angleterre: *Feist fermer son ost de hayes & de fosses.* Et au vol. 2. parlant d'une rencontre des armées du Roy Charles VII. & du Duc de Bethford: *Et print le Duc de Bethford sa place en assez fort lieu; & adossèrent aucuns lieux par derrière, & de costé, de fortes hayes d'épines.* Froissart vol. 1. chap. 160. parlant des Archers Anglois à la bataille de Poitiers: *Ont pris le long du chemin, fortifié durement de hayes & de buissons, & ont vestu celle haye d'une part de leurs Archers.* Et au chapitre suivant il appelle *hayer*, se fortifier de haies: *Ce Dimanche seirent fossayer & hayer leurs Archers autour d'eux, pour estre plus forts.* Il n'est pas mal-aisé de juger de-là, que les Anglois avoient anciennement accoutumé de se retrancher & de se fortifier de haies.

**HAIRE.** Ce mot est de l'ancienne Langue Tioise. L'ancien Glossaire que Lipsé a inféré dans la 3. Centurie de ses Lettres ad *Belgas*: *Hera, cilicio.* Heren, *cilicium*; où Lipsé remarque que ce mot a été formé, comme qui diroit *haera, à pilis*. Car en Langue Flamande *hayr* & *haer*, & en Alleman *heare*, signifient poil: qui est la matiere dont est tissée la haire.

**HÂLE.** C'est le teint brun dont la chaleur du Soleil ternit le visage. Il y a apparence qu'il vient de *ἀλέα*, qui signifie proprement *l'ardeur des rayons du Soleil*. Quelques autres le dérivent de *ἄλιος*, qui signifie *le Soleil*, en Langue Dorique.

**HALLEBARDE.** Je ne say si parcequ'on la porte sur le cou elle n'auroit point été ainsi appelée, de *hals*, qui en Alleman signifie *le cou*. Le Glossaire de Kéron: *Collum, halfa*: & de *barte* qui en la même Langue signifie *une hache*. Le Dictionnaire de Dasypodius: *Barte, bipennis*; d'où les derniers Grecs ont tiré *βαρδύουο*, qui signifie aussi *une hache*, dans Cedrenus. Meursius dans son Glossaire Grec-barbare: *βαρδύουο, hastile, securicula levis*. En-effet, il y a au bout de la hallesbarde une petite hache, outre la pointe de fer. Le Dictionnaire de Dasypodius: *Hellenpette, bipennis*: d'où l'on peut aussi dériver *hallesbarde*. Mais parceque les Suisses de la Garde du Roy ne portent que des hallesbardes, & que peut-être ce sont eux qui en ont les premiers apporté l'usage en France; quelque'un pourroit aussi dire qu'elles ont été ainsi appelées, comme qui diroit *haches des Gardes*; d'autant qu'en ancien Tiois *halsan* signifie garder. Le Glossaire de Kéron: *Custodire, halsan*.

**HALLÉS.** Ce sont des places & lieux publics couverts, pour y vendre les denrées à l'abry. Petrus Rigordus, en la Vie du Roy Philippe Auguste: *Duas magnas domos, quas vulgus halas vocat, aedificari fecit: in quibus tempore pluviali omnes mercatores merces suas mundissime venderent.* On appelloit aussi *halles*, aux sieges des villes, les petits couverts sous lesquels on debitoit les Marchandises. Froissart vol. 1. chap. 102. *Et avoient en leur ost de toutes choses nécessaires à plante: halles de draps, pelletteries, & merceries.* Ce n'est pas sans raison qu'on a cru que ce mot avoit été formé de *hallus*, qui dans les Loix Barbares signifie *rameau*, ou *ramée*; c'est-à-dire, *quantité de rameaux entassés*. La Loy Sallique tit. 48. § 3. parlant de celui qui a tué un homme: *Si autem de ramis, vel de hallis, aut de qualibet re, eum cooperaverit aut incenderit.* Auquel lieu, parcequ'il est fait différence entre *ramus* & *hallus*, je croy que *halli* étoient des buissons qu'on appelle encore *halliers*. Mais soit que *hallus* signifie *un rameau* ou *un buisson*, il est croiable que dans les Foires qu'on tient à la campagne, on avoit accoutumé de dresser de petites loges couvertes de branches d'arbres, ou de buissons, pour y vendre les marchandises à l'ombre & à couvert. Et c'est ce que les Romains appelloient *umbras*. Festus: *Umbræ vocabantur Neptunalibus casa frondea pro tabernaculis*: & que de-là, toute sorte de lieux couverts où l'on vent les marchandises ont pris le nom de *Halles*. Et il ne faut pas s'étonner de ce que les Marchans se couvroient ainsi de branches & de rameaux, puisqu'autrefois les Rois mêmes en ont fait à la guerre leurs tentes & leurs pavillons. Grégoire de Tours liv. 5. chap. 19. *Stabat Rex juxta tabernaculum ex ramis factum.* Car pour les Gens de guerre, ils en font ordinairement leurs huttes. L'Histoire du Connétable du Guesclin chap. 49. *Adonc Gendarmes & pretailles firent loges de ronces & de buissons.* Dans la Loy des Ripuariens tit. 64. § 5. *Hasta* signifie *rameau*. *In circulo, & in hasta, hoc est ramo.* Où je ne say s'il faut croire que *hasta* signifie proprement ce que nous appelons *halle*; car en ce lieu-là il est question de prêter publiquement un serment: *in circulo*, c'est-à-dire *en l'assemblée du peuple*. Car dans Tacite, & ailleurs, *circuli* signifie les compagnies du peuple assemblé en rond pour s'entretenir des nouvelles du tems: & *in hasta* pourroit bien signifier *sous la halle*, ou *place publique*. Goropius liv. 6. de ses Origines d'Anvers nous veut persuader une autre origine de *halle*. *Hal, quo id significatur quod conservat. Hinc Antuerpia hal, domus quavis vocatur in qua merces plurimorum conservantur.*

**HAMEAU.** De *ham*, qui en ancienne Langue Tioise signifie *maison* & *demeure*. Beda liv. 3. ch. 22. de l'Histoire Ecclésiastique: *In Provincia Orientalium Anglorum, in vico quod dicitur Rendesham, id est mansio, Rendils.* Dans les anciennes Ordonnances d'Ecosse, intitulées *Regiam Majestatem*, liv. 4. chap. 9. *Haimesuckin* signifie le crime de celui qui cherche & pourfuit un homme dans sa maison pour l'endommager. Sur lequel lieu Joannes Skenæus dit que ce mot est composé de *haim*, qui en Alleman signifie *maison*; & de *suchen*, qui en Langue Ecossoise signifie *pourfivre*. Goropius Becanus liv. 1. de ses Origines d'Anvers dit que *heim*, en Flaman, signifie *domicile*: & qu'il est formé de *heimen*, qui signifie proprement *environner un lieu d'hayes, de fosses, ou de telle autre clôture*: & il ajoute que les anciens Germains environnoient de cette sorte leurs bourgs & leurs villages: selon le témoignage de Tacite au livre de *Moribus Germanorum*.

**HANTE.** On dit aujourd'uy *hante*. C'est le manche d'une hallesbarbe, ou de tel autre bâton de guerre. Comme de *main* nous avons fait *manche*: ainsi de *hants* qui en Langue Tioise signifie *main*: on a fait *hante*. Le Glossaire du Moine Kéron: *Manu, hanti*. *Manuum, hanteo*. *Manibus, hantum*. Et dans le Décret du Duc Taillon, qui se voit après les Loix des Bajuvariens, *hantelot* est expliqué *manus immisso*.

**HAPER.** De *harpagare*: ou de *ἄρπάζειν*, selon Perion; bien-que Nicot ne soit pas de cet avis. Ce mot signifie *accrocher, & prendre avec violence*. Ainsi dans la Somme Rural de Bourillier, *Saisine de happée* est quand on se saisit du bien d'autrui par force. Mais je croy

qu'il vient de *hapan*, qui en Langue Tioise devoit signifier *prendre*, puisque dans la Loy des Bajuvariens tit. 20. *hapich* signifie *capit*. Car parlant d'un Faucon, ou Autour, il y est dit, *De eo qui dicitur ganshapich, qui anseres capit*. Et en un autre endroit, *anethapich* est celui qui prend les canards. Et dans la même Loy tit. 19. *canis hapichhant*, est celui que la Loy des Frisons tit. 4. appelle *canis acceptoricus* : car *hant*, en Alleman, signifie *chien*.

**HAQUENÉE.** Puisque le verbe *embler* ; qui exprime le pas & le train d'une haquenée, est formé d'*ambulare*, comme je l'ay fait voir en son lieu : on peut aussi, par une transposition de quelques lettres, assez ordinaite aux Langues ; avoir formé *haquenée* de l'ancien verbe Tiois *anakan*, qui signifie *incedere, ambulare*. Le Glossaire du Moine Kéron : *Incedunt, anakanc*. Il se trouve dans le même Glossaire quelques autres inflexions de ce verbe ; comme, *Ambulans, Kanganti. Ambulantes, Kangante*, &c.

**HARAN.** Le changement de la lettre *l* en *r* est assez ordinaire dans la Langue Françoisé : par exemple, d'*ulmus* on a fait *orme* ; de *lusciniola*, *rossignol*, & ainsi du reste. Ce qui donne lieu de croire que de *halec* on a fait *haran* ; qu'en Languedoc on appelle *hareuc*. Dans les anciennes Constitutions de l'Abbaye de Fleury ; qui sont dans le livre intitulé *Bibliotheca Floriacensis* ; les hareucs sont appelés *arentia*, parcequ'étant séchés ils deviennent arides.

**HARANGUE.** Comme c'est un discours prononcé avec contention de voix, je ne say si ce mot n'a point été formé de l'ancien mot Tiois *haran*, qui signifie *crier*. Le Glossaire de Kéron : *Clamat, hareet. Clamamus, hareemes*.

**HARAS.** C'est le troupeau de Jumens qu'on nourrit pour la production des chevaux. J'ay déjà fait voir sur le mot *Étalon* ; qui est le cheval qu'on nourrit pour saillir les Jumens du haras ; que ce mot est formé de *Stallum*, qui signifie *une étable* ; parceque l'étalon y est tenu en repos pour avoir plus de force & de vigueur : comme qui diroit *stallo stallonis* ; c'est-à-dire, *un cheval qui ne sort point de l'étable*. Et je croy qu'on pourroit aussi dériver *haras* de *hara*, qui signifie *une étable*. Car encore que ce mot se dise ordinairement d'un étable de pourceaux, il ne laisse pas d'être souvent pris pour une étable d'autres animaux. Donat sur le *Phormion* de Térence : *Hara est in qua pecora includuntur*. Et même dans Varron, *De Re Rustica* liv. 3. chap. 10. & dans Columelle liv. 8. chap. 14. il est pris pour une étable d'oisons. De sorte que, dans le déclin & la corruption de la Langue Latine, il pourroit aussi avoir été pris pour une étable de Jumens.

**HARD, HAR, & HART.** C'est la corde dont on étrangle ceux qu'on pent. Jan de Meun, au Roman de la Rose :

*Quel guervedon peut-il attendre,  
Fors la hart à luy mener pendre.*

Froissart vol. 1. chap. 110. *Si descendit le Comte sur la hart, que nul ne fist mal à ceux de la Riote*. Il signifie aussi le lien avec lequel on attache les fagots. Robert Etienne en son Dictionnaire : *Har, ou harcelle, est le lien de jeune bois duquel, après qu'il est tors, on lie bien serrément un fagot ou bourrée* : & semble que quelquefois on en ait estranglé les malfaiteurs. Il pourroit bien être formé d'*arctare*, qui signifie *serrer* : de même que *Guinsal*, qui signifie la même chose en Languedoc, pourroit aussi avoir été fait de *vincire*, qui signifie *lier* ; comme qui diroit *vinisal*.

**HARDE.** Terme de Venerie : pour dire *une troupe de Cerfs*. Il vient de l'ancien mot Tiois *hardo*, qui signifie *beaucoup*, & *trop*. Le Glossaire que Lipse a inséré dans le 3. livre de ses Epitres ad Belgas : *Hardo, valde, nimis*. Car c'est de-là qu'on doit avoir formé *harde* : de la même façon qu'en Latin on a fait *multitudo*, de *multum* ; & en François, *troupe*, de *trop*.

**HARDI.** De l'ancien Tiois *hart*, ou *herr*, qui signifie *dur*. Le Glossaire du Moine Kéron : *Dura, hertin, duros, herteen*. Gorgopius liv. 1. de ses Origines d'Anvers : *Hart durum significat, vel eum qui cor habet & duritiam ad bellum*. Aussi les hommes vaillans & hardis ont été appelés *duri* par les Auteurs de la dernière Latinité ; & *durs*, par nos anciens François. Mathieu

Paris en la Vie de Henri III. *Impetus militum durorum & Martiorum sustinere non prevalens*. Froissart vol. 1. chap. 160. *Trois cens armeures de tous les plus apperts & hardis, durs & entreprenans*. Ils ont aussi été appelés *indurati* ; & en François *adurés*. Orderic Vital liv. 12. de son Histoire Ecclesiastique : *Ceterum indurati bellatores animos & vires resumpserunt*. Le Roman de Guillaume au court nés :

*Loays vient & ses riches Barnés,*

*Le Prix de France de Vassaux adurés,*

**HARNOIS.** Il signifie maintenant l'équipage, & les ornemens d'un cheval, ou les armes complètes d'un Gendarme. Nos anciens François le prenoient pour le bagage ; & pour l'entier équipage d'un homme de guerre. Jean de Meun au Roman de la Rose :

*Car puis qu'il a fait emmaller*

*Tout son harnois pour s'en aller.*

Froissart vol. 1. chap. 272. *Arrouèrent tout leur harnois & leur charroy*. Ils disoient aussi *harnas*. La vieille Chronique de Flandre chap. 3. *Il s'en issit hors de la ville par nuit, & toute sa gent ; & y laissa grande partie de son harnas*. Et au chap. 15. *Quand ce vint au lendemain le Roy fist armer son Ost, & trourer son harnas*. Il vient de l'ancien mot Tiois *harnask*, qui signifie même chose. Parmi les Loix & les Ordonnances que l'Empereur Frideric établit pour son armée, faisant la guerre en Italie ; rapportées par Radevicus liv. 1. chap. 26. de l'Addition à la Chronique d'Othon de Frisingen ; il y en a une conçue en ces termes : *Si miles vociferatione signi litem commoverit, auferetur ei omne suum harnascha*. Ce que Gunterus liv. 7. de son Poëme intitulé *Ligurinus* à ainsi traduit,

*Neu belli signum, nisi forte domestica quarens*

*Agmina, vociferet miles : si fecerit ista,*

*Ejecto castris, & turpia plurima passo,*

*Eripietur ei castrorum tota suppellex.*

Où l'on voit que le mot *harnascha* de la Loy, est traduit par le Poëte *castrorum suppellex*. On pourroit dériver *harnaska* de l'Hébreu *arneki*, qui signifie *une longue bourse* : Car les Gens de guerre enferment leurs équipages dans de longues bourses, ou étuis, appelés en Latin *mantica*, qu'on prend quelquefois pour une partie de l'équipage des Gens de guerre. Orderic Vital, liv. 4. de l'Histoire Ecclesiastique : *Tentoria & manticas, in vasis, & armis, & multimodâ suppellectili, celeriter abemptas reliquerunt*. Quelques Auteurs de la dernière Latinité appellent le harnois *arnesum* & *arnesha* : ce qui a fait dire à Goldast que ces mots venoient d'*ἀρναος*, qui signifie *capio, recipio*.

**HARO.** En Normandie le cri de *Haro* sert pour implorer, dans l'oppression, le secours du Prince & de la Justice : comme anciennement à Rome le *Porro Quiritis*. Ainsi voyons-nous dans Froissart vol. 1. chap. 220. que Boucicaut faisant semblant d'être pour suivi par les ennemis, dit aux Habitans de Mante, *Havou, bonnes gens de Mante, ouvrez les portes*. On croit que ce mot est composé de *ha*, & de *Rolou Rollo*, qui est le nom d'un ancien Duc de Normandie, qui par son exacte & sévère justice s'est rendu recommandable à la postérité. Mais cette origine est si peu vraie, qu'il est certain que *haro* signifioit *cri* & *clameur*, longtemps avant la naissance de ce Duc *Rollo*, qui vivoit sous le règne de Charles le Simple. Car le Moine Kéron ; qui étoit du tems de Pepin, père de Charlemagne ; a mis dans son Glossaire, *CLAMAT, hareet. CLAMAMUS, hareemes* ; ce qui montre clairement que *Haro* est un mot de l'ancienne Langue Tioise. Aussi nos anciens François prenoient absolument *Haro* pour un *cri* & un *bruit*. Froissart vol. 1. chap. 49. *Quand la nouvelle & le Haro en vint, en Landreches*. Et au vol. 2. ch. 113. *Le Haro commença à monter, & les villes voisines commencèrent à sonner les cloches*.

**HARPE.** Christophorus Browerus, sur ces vers de Fortunatus,

*Romanusque lyra, plaudat tibi barbarus harpa,*

*Gracus Achilliaca, crotta Britannia canat.*

*Harpa* barbaricæ hujus Etymon à *Gracus* deduxere, quia hoc in instrumento perpetuus nimirum est raptus fidium ; ita ut qui harpa canis, videatur manibus rapere fides.

Et quod dicunt, ῥοδὸς ἀργυρέα. L'origine que Papias en donne est fort peu vray-semblable. Arpa dicta, à gente Arporum, [ c'est un peuple d'Italie ] qui hoc instrumentum Musicum invenerunt. Ponticus Verunnius dans son Histoire de Bretagne liv. 4. dit que cet instrument est appelé en Latin Sambuca, & en François Bandose. Sambuca, est Musicum instrumentum [ Harpam dicunt vulgò ] triangulare; cujus pars lata & concava tenetur ad pectus, digiti per chordas crepitant: Gallicè Bandosam vulgariter vocant. Je ne sçay s'il est vray qu'en France on ait autrefois appelé cet instrument Bandose: car la Glose du Dictionnaire de Jean de Garlandia; dont la copie que j'ay en main paroît avoir été écrite il y a plus de trois cens ans; se sert en François du mot Harpeur. Cytharistæ sunt cytharædi, qui canunt in cytharis: Gallicè Harpeurs. Porphyre, in Ptolomæi Harmonica: Sambuca, triangulum instrumentum est, quod ex inequalibus longitudine, sicut & crassitudine, nervis efficitur. Je croy au-reste que, selon les vers de Fornatus, la Harpe n'étoit en usage que parmi les Barbares; & sur tout parmi ceux du Septentrion. Lex Anglorum & Werinorum tit. 5. §. 20. Sui Harpatorem, qui cum circulo harpare potest, in manum percusserit, &c. Camden, parlant des Hibernois: Musica in primis delectantur, cytharæque maximè chordis aeneis, quas aduncis unguibus numerosè pulsant; où il est aisé de voir qu'il entent la harpe sous le nom de cythara. Et Silvester Giraldus dans son livre intitulé Topographia Hibernia, distinct. 3. chap. 11. parlant de l'excellence des Hibernois en l'art de jouer des instrumens de Musique, assure aussi qu'ils se plaisoient au jeu de la harpe. Aeneis quoque magis utuntur chordis, quàm de corio factis. Et c'est à mon avis pour cette raison que l'Irlande a une harpe pour Armes.

H A T E R. J. Cesar Scaliger sur le 4. livre de l'Histoire des Animaux d'Aristote, assure que ce verbe vient de ἄττω, ou ἄωω, en y ajoutant l'aspiration. Et il dit que ce verbe se trouve pour festino, incito, dans Sophocle in Trachiniis; encore-que d'ordinaire ce verbe Grec signifie bondir, sauteler, & se jeter sur quelqu'un.

H A T E R E L. Ce mot est encore en usage en Picardie. C'est proprement le derrière du col. Le Catholicon Parvum: Cervix, hasterele. L'Histoire du Comté de Guesclin chap. 10. Je le feray pendre par le hasterele. Enguerrand de Monstrelet vol. 2. Lequel les fist pendre par les hastereaux aux arbres. Parceque le derrière du col, appelé cervix, est dur, à-cause des os qui joignent la tête au reste du corps: un homme opiniâtre & endurci est appelé cervicosus, & durà cervice; ce qui est proprement en Grec ἀίγλω, ἀίγλω, & ἀίγλω. Je ne sçay si de-là on n'auroit point formé hâterel; à-cause de sa dureté.

H A V R E. Du vieux mot François Hable, qui signifie Port de mer. La Coutume de Boulogne, au chapitre des Coutumes locales de la Ville, Basse-ville, &c. de Boulogne sur la mer art. 22. Item ausdits Maire & Eschevins appartient mettre prix sur sel, grains, vins, harens, poissons, & toutes autres marchandises arrivées en cettedite Ville, Hable, Bourgaige. Ce mot se trouve encore dans les 2. articles suivant de la même Coutume. Guillaume Guiart, dans son Histoire de France M S.

Et grans nés profondes & larges,  
Chascune fermée à chable,  
Plus de cinq cens dedans le hable.

Et en un autre endroit:

Mariniers estoignent le hable.

Habulum & habula se trouvent aussi en cette signification dans les Auteurs de la basse Latinité.

H A U B E R T. Hauberg & Haubergeon. C'est une Cotte de mailles de fer, appelée par quelques-uns Chemise de fer. La Chronique de Colmar, part. 2. Desuper camisam ferream, id est vestem ex circulis ferreis contextam, per qua nulla sagitta arcus poterit hominem vulnerare. Le Roman de Guillaume au court nés:

Un blanc haubert maintenant endossa:  
A mailles d'or un Févre le forja.

Les Grecs appelloient cette sorte de cuirasse θώραξ ἀλυσινωτός, c'est-à-dire, lorica catenata. Les Romains

appelloient aussi catena, les mailles dont ces cuirasses étoient tissées. Stace liv. 12. de la Thébaïde:

Multiplicem tenues iterant thoraca catena.

Il dit multiplicem, parceque pour n'être pas si facilement froissées on les doubloit: & c'est pourquoy l'épithète ordinaire de haubert est doublier. Le Roman de Guillaume au court nés:

Et dos lo vestens un blanc haubert doublier.

On les doubloit même quelquefois en quatre. Le Roman de Gerard de Roussillon, écrit en ancienne Langue Provençale:

Del ausberg fo falsas lhi quatre plei.

Ce mot vient de halberga ou halperga, formé de l'ancien Alleman hals, qui signifie le col; & de bergen ou pergen, qui signifie garder, conserver. Le Glossaire de Rabanus Maurus, des Parties du Corps: Collum, hals. Et Goldast sur les anciennes Poësies Allemandes de Winsbecke remarque que gebergen signifie conserver. Quelque temps après que j'us fait cette Note, le livre de Vitæ Sermonis de Gerard Vossius aiant été donné au public, je trouvoy qu'il avoit fait la même remarque au liv. 2. chap. 9. en ces termes: Halberga vel halperga, vox est Saxonica; propriè signat thoracem ferream sive armaturam colli & pectoris: ab hals collum, & bergen tegere, protegere, munire. Itaque in Glossario Theotisco est: Collicium, halberga. Quomodo & in Legibus Ripuaris cap. 36. §. 11. Bainberga, pro ocrea sive crurum armatura, à bain, sive been, tibia, & eodem bergen. Quoy-que le haubert ne fût que l'armure du col & de la poitrine, je trouve néanmoins que la couverture dont on bardoit les chevaux à la guerre, étoit appelée haubergerie, parcequ'elle étoit faite de mailles de fer. La vieille Chronique de Flandre: Messire Miles de Noyers, qui estoit monté sur un grand destrier couvert de haubergerie, &c.

FIEF DE HAUBERT. C'est un Fief qui oblige le Vassal de servir son Seigneur à la guerre, avec le haubert; ou de luy fournir un ou plusieurs hommes armés de cette sorte d'armures. Une Constitution de Charles le Gras: Constringentes eos multo plures halbergas de beneficiis suis sibi ducere, quàm illi farentur se posse vel debere. Quelques-uns l'appellent Feudum lorica. Robertus de Monie, dans son Appendix ad Chronologiam Sigeberti, & une Chronique de Normandie qu'André du Chesne a insérée dans un Recueil des Historiens de Normandie, parlant de Henri I. Roy d'Angleterre, lorsqu'il alloit assiéger Toulouze: Sumptis 60. solidis Andegavensibus de Feudo uniuscujusque lorica. Un dénombrement des Fiefs de Normandie, que le même du Chesne a mis à la fin du Recueil cy-dessus allégué, appelle Servitium cum plenis armis, le devoir du Fief de Haubert. Guillelmus de Fresnofa, servitium cum plenis armis: Renaldus Rufus, servitium cum plenis armis. Car il y avoit des Fiefs qui n'obligeoient de servir à la guerre qu'avec le seul Ecu: c'est pourquoy le Droit auquel ce devoir étoit abonné s'appelloit Scutagium. Joannes Sarisberienfis, Epit. 128. parlant du Roy d'Angleterre: Verùm interim Scutagium remittere non potest, & à quibusdam exactionibus abstinere. Les douze Vassaux de l'Abbaie de Lauresheim n'étoient pas obligés de porter d'autres armes que l'Ecu. Le Chronicon Laurisbamense, parlant de l'Abbé: Qui communicato 12. illustrium virorum, fidelium suorum, consilio; quo numero etiam beneficalis summa militaris clypei [ qui vulgò dicitur Hertschildi ] Laureshamensis Ecclesia adinens includitur, &c.

HAUSSECOL. Peut-être de l'ancien Tiois halian, qui signifie garder; & de collum. Le Glossaire de Kéron: Custodire, halian. Peut-être aussi est-il composé de deux mots de même signification, mais de deux Langues différentes; savoir de l'Alleman hals, qui dans Rabanus Maurus, & ailleurs, se trouve pour collum; & du même mot collum: comme qui diroit hals collum.

H A Z A R D. C'est proprement ce que les Latins appellent alea; c'est-à-dire Jeu de hazard: comme il paroît par le Dictionnaire de Robert Etienne. Les derniers Grecs ont appelé ἀζαέα le jeu des dés, & autres Jeux de hazard; selon la Remarque de Meursius dans son Lexicon Grec-barbare sur le mot ἀζαέα. Mais

Mais il est mal-aisé de juger, si *hazard* vient d'*azard*, ou si *azard* vient de *hazard*. Quelqu'un a voulu dire que ce mot a pris son origine d'un château de Syrie appelé *Hafart*, qui étoit au pouvoir des Chrétiens, & duquel Guillaume de Tyr fait mention au liv. 4. chap. 5. & au liv. 17. chap. 10. où parlant de Baudouin III. du nom, Roy de Jerusalem, il dit, *Rex vero Henfredum Constabularium, cum sexaginta militibus ad tuendum Hafart interea dirigit, ne à Turcis occupetur.* Mais je croy que nos François lui avoient donné ce nom, à cause des diverses fortunes où ils avoient été exposés en le prenant, ou en le défendant.

**HEAUME.** Il est formé de *helmus*. La Loy des Ripuaires Tit. 36. §. 11. où il est parlé des armes : *Helmum cum directo pro 6. solidis tribuat.* Goropius liv. 7. des Origines d'Anvers, dit que ce mot vient du Flaman *Lem*, qui signifie *cachez & couvrir.* *Hinc helm, id est galea : quia caput celet & tegat.*

**HELAS.** Cette interjection de douleur & de compassion, est composée de cette autre interjection *hé!* ou *ha!* & de *las*, qui signifie *malheureux & misérable.* Aussi les Anciens François les écrivoient séparément. Geoffroy de Ville-Hardouin liv. 5. *Ha! las, comm' malvais conseil orent li uns & li autres.* Jean de Meun au Roman de la Rose :

*Bien doit estre lasse clamée,  
Quand el aime sans estre aimée.*

Et ailleurs :

*Bien est drois que je m'en repente,  
Lasse, fole, lasse dolente,  
Lasse, lasse, cent mille fois.*

Le Roman de Guillaume au court nés :

*Souvent se clame malheureuse & lasse.*

Les Italiens l'ont aussi pris en ce sens. Petrarque :

*Quante lagrime lassò! & quanti versi!*

*Lassatus* se trouve aussi pris en cette signification chez les auteurs Latins. Sidonius Apollinaris Poëm. 5.

*Et qua lassatis nimium spes unica rebus.*

*Lassatis*, c'est-à-dire *miseris & afflictis*, comme l'explique Savaron.

**HENRI H.** Etienne au liv. 3. de la Conformité du Langage François avec les Grecs, dit que *Henrich* est un mot Alleman, fait par contraction de *Hendereich*, composé de *lende*, qui signifie les mains; & de *rich*, qui signifie riche : comme qui diroit *Riche des mains*, c'est-à-dire *Illustre par ses actions.* Mais Pontus Heuterus, dans son livre intitulé *Etyma variorum nominum utriusque sexus hominem Germanica originis*, dit que *Henri* signifie celui qui possède une grande étendue de champs. *Heimyc*, *Heuricus*, *amplos possidens agrorum limites.*

**HERAUD.** Parce que les herauds étoient proprement des Officiers d'armée, ce mot est formé de *haer*, qui en l'ancienne Langue Tioise, & encore en Alleman & en Anglois, signifie *Camp & armée.* Dans les Capitulaires de Charlemagne, & en plusieurs endroits des Loix Barbares, *Heribannus* signifie l'armement qu'on payoit pour n'être pas allé. *Herbergum* estoit le camp ou le logement de l'armée. Le Glossaire que Lipse a inséré dans le 3. liv. de ses Epîtres ad Belgas : *Heriberga*, *Castra.* Et Charlemagne ayant fait dresser un logement pour son armée sur le bord de la Rivière de Wezer, le fit appeler *heristallum*; c'est-à-dire *demeure & logement d'armée* : comme dit l'ancien Poëte Saxon, au Poëme qu'il a composé de la vie de cet Empereur :

*Wisura positus in histore castris  
Sedit, heristallique locum iussit vocitari.*

Et en un autre endroit :

*Tum Gallia rursus ad arva  
Regrediens; hiemis tempus transegit in aula,  
Nomen Heristalli dederat cui Barbara Lingua.*

Le mot *here*, outre la signification de *Camp & d'Armée*, se trouve aussi pris pour *armes* : Car le mot *heristis*, qui se trouve dans la Loy des Lombards & dans les Capitulaires de Charlemagne, signifie quelquefois *deposicio armorum*, selon un vieux Glossaire que cite là-dessus Lindebrogius. De sorte que le mot *here* signifiant *armées & armes*, il est certain que les Hé-

rauds ont été ainsi appelés, comme étant Officiers d'Armées & d'armes. Froissart vol. 1. chap. 132. dit qu'après la bataille de Crecy, le Roy d'Angleterre voulant sçavoir le nombre des morts, & quels Seigneurs y étoient demeurés, commanda à trois Hérauds de les aller reconnoître : *Si furent ordonnés pour aller là, Messire Regnaud Gobeghen, & Messire Richard de Stanfort, & trois Héraux, pour reconnoître les armes; & deux Clercs pour escrire les noms.* Car là il étoit du devoir des Hérauds de connoître le Blason & les Armes de la Noblesse. Le même, au ch. 242. du même volume, dit qu'à la bataille de Navarret, *Le Prince de Galles ordonna quatre Chevaliers & quatre Héraux, pour aller par les champs sçavoir quelles gens de prix, & quelle quantité y étoient morts & demeurés.* La Chronique Scandaleuse de Louis XI dit qu'à la bataille de Nancy, où le Duc de Lorraine défist celui de Bourgogne, il se trouva vint & deux mille sept cents hommes de morts, par le rapport fait des Hérauds, qui pour faire sçavoir l'estimation se transportèrent audit lieu. Lorsqu'il falloit présenter la bataille à l'Ennemy, on l'envoyoit défier par un Héraud. Froissart, vol. 1. ch. 42. écrit que Edouard, Roy d'Angleterre, envoya défier le Roy Philippe de Valois, & luy demander bataille, par un Héraud. Le même, au vol. 2. chap. 54. rapporte que le Comte de Bouquinquan envoya défier le Duc de Bourgogne, & les François qui étoient dans Troye, par deux Hérauds, l'un appelé *Chandos*, & l'autre *Aquitaine*, vestus & parés de ses cottes d'armes. L'Auteur de l'Histoire du Connétable du Guesclîn chap. 45. dit que dès qu'il fut fait Connétable, Thomas de Grançon, Lieutenant du Connétable d'Angleterre, l'envoya défier par un Héraud.

Il étoit aussi de la Charge des Hérauds de se trouver, non seulement aux batailles, mais encore aux combats particuliers. Dorrionville, en la Vie de Louis III Duc de Bourbon, dit qu'en un combat qui se fit en la présence de ce Duc, dès que les Champions furent prêts, il leur fut crié par les Hérauds, *Faites vos devoirs.* Et même les Hérauds avoient quelquefois l'honneur de présider en ces combats. Olivier de la Marche liv. 1. chap. 21. écrit qu'au combat qui se fit au pas de la Fontaine de Plours, à Châlons sur Saône; soutenu par Messire Jacques d'Alin, le Duc de Bourgogne y envoya le Roy d'armes de la Toison d'or, pour être juge en son absence : Et Dorrionville au chap. 48. rapporte qu'en un combat à outrance de quinze François contre quinze Anglois, qui se devoit faire dans les prés de la Ville de Nantes, assié-gée par le Comte de Bouquinquan; il n'y devoit avoir autres Juges, sinon deux Hérauds, l'un de France, l'autre d'Angleterre. Bref il paroît clairement que les Hérauds ont été ainsi appelés du mot *Here*, qui signifie *Armée & Armes*; en ce que ceux des Princes Souverains sont appelés *Roys-d'Armes*; & que ceux qui pretendoient à la Charge de *Hérauds*, étoient qualifiés *Poursuivans d'Armes.*

**HERCE.** C'est un instrument pour aplanir & émoter les champs enssemencés. Il est formé de *herpex*, ou *herpex*. Servius sur ce lieu des Georgiques de Virgile,

*Vimineaesque trahit crates :*

*Ad agrorum scilicet exaurationem, quam Rustici herpitem vocant.* La Loy Salique Tit. 36. §. 2. *Si quis per alienam messem, postquam germina produxerit, herpitem traxerit, aut eum carro sine vja transferit.*

**HERCE.** C'est le ratelier, ou porte-coulisse, qu'on abbat pour fermer promptement les portes des villes, & autres lieux forts. Il est formé de *herpex* ou *herpex*, qui signifie une *barrière* ou *clôture*, dont on environne une maison pour la fortifier. Le Latin en a aussi fait *hercius*. César, de Bello Civili liv. 3. *Erat obiectus portis hercius : Sed tamen nostri virtute vicerunt; excisique hercio primum in majora Castra, post etiam in Castellum, quod erat inclusum majoribus castris, irruerunt.* Ou les doctes remarquent que la commune édition met mal-à-propos *ericus & ericio*, pour *hercius & hercio*.

**HEURTER.** Goldast sur les anciennes Poësies Allemandes de Tyrol Roy d'Ecosse, dit que *heurter* signifie proprement le choc qui se fait des Ecus &

des boucliers en un combat : d'autant que *hurt*, en Tiois, signifie *Ecu*. Puis il ajoute : *Hurt*, *Franco-Gallis*, impulsio. Li hurt de la bataille, au livre *De septem Sapientibus*, id est le choc, *congressus militum cum impetu* ; quando nimirum scutis scuta opponunt atque impingunt. Id vocant heutter. *Vetus Glossarium Franco-Latinum* : Heutter, allidere, impingere, congressi cum impetu. Le Roman de Perceval :

*Les armes de ces qui venoient,*

*Et s'ovant heurtoient as armes.*

*Verbum est à Francs in Gallia pyoseminatam.*

**HISTORIER.** Nous le prenons pour peindre & graver : encore que la Peinture & la Gravure ne représentent aucune sorte d'Histoire. Ainsi dans Anastase le Bibliothécaire, *Historia* est la représentation des animaux & des arbres. En la vie du Pape Leon IV : *Vestem sericam unam habentem historiam animalium*. Et plus bas : *Sericos pretiosâ aquilarum historiâ textos*. Et ensuite : *Aquimanile de argento par unum, habens in se sculptam similitudinem capitis hominis, cum vita & alia Historia*.

**HIVER.** Ce mot est formé du substantif *hibernus*, ou *hibernum*, qu'on fit de l'adjectif *hibernus*. La Loy i. ff. *Qua in fraudem creditorum*, §. ult. *Nec enim qui hiberno, fundum censum, si sub tempus messis vindemiave fructus ejus vendere possit decem*. Le *Chronicon Hildensheimense* : *Hibernus fuit longus, durus, & siccus*. Les Gloses de Papias : *Hibernum, inter hiemem & vernum* ; & quasi hycms vernum ; *plerumque à parte totum hyemem significat*.

**HOMMAGE.** C'est proprement l'aveu & la soumission du vassal, lorsqu'il prête à son Seigneur le serment de fidélité pour les devoirs & les services auxquels il lui est obligé. Il n'y a personne qui ne sache que de *homo* on a fait *hominium* & *homagium* ; & de-là, *homage*. Le mot *homo*, outre son ordinaire signification, se trouve souvent pris pour *servus* : comme *ἀδραμης*, dans les écrits des derniers Grecs ; & *Man*, parmi les Allemans, comme le témoigne Lindebrogius. Ainsi ces paroles, *alienum servum*, du ch. i. de la Loy *Aquila*, rapporté par le Jurisconsulte Caius L. 2. ff. *Ad legem Aquiliam*, se trouvent changées en *alienum hominem* dans Justinien de *lege Aquilia*. Ce que je pourrois prouver par quantité d'Auteurs de la pure Latinité, & de la dernière. Je me contenteray seulement d'en rapporter deux, l'un des Loix des Wisigoths liv. 9. tit. i. Loy. 18. *Quicumque domino, seu per se, sive per hominem suum, requirenti fugitivum suum, & agnoscens, reddere distulerit*. Et cet autre d'Ennodius Ticinensis Epitre 29. du liv. 9 : *Rogo ut portitorem presentium, hominem meum, Deo vobis inspirante, ad meum effectum Eminentia vestra jubeat conmeare*. De-là vient que par la relation du devoir & de la soumission du Fief servant au Domaine, le Vassal est appelé *Homme*, c'est-à-dire *serviteur* ; & le devoir du Fief, *Hommage*, c'est-à-dire *service* : Car le devoir Feodal, quelque noble que soit le Fief, est toujours une servitude qui oblige le vassal envers son Seigneur, non à des services vils & abjets, & dépendans de la volonté absolue du Seigneur, mais à ceux dont la mouvance du Fief qu'il tient de luy le peut rendre redevable, qui est proprement & originaiement l'obéissance, quant au service de guerre, porté par l'aveu, & ensuite la redevance qui se paye à la reddition de l'Hommage, la fidélité & le respect qu'il doit à son Seigneur. C'est pourquoy, non seulement les devoirs des petits fiefs, mais encore les marques d'honneur & de reconnoissance qui se rendent à la prestation des hommages, pour raison des fiefs, les plus grands & les plus nobles sont appelés *services*. Les Anciennes Coutumes de Paris, intitulées *Li établissement le Roy de France*, &c. au liv. i : *Se aucuns estoit que laissast son service à rendre à son Seigneur, sans ou esperons, ou autre service à jour nommé*. Dans la Coutume d'Anjou art. 103, & 106, *Servir le Fief*, est payer au Seigneur les droits qui luy sont dus après l'hommage rendu. Et en l'art. 109 il est dit que *le Fief est servi, après que le vassal a présenté à son Seigneur l'Hommage avec le rachapt*. Voire-même en la Coutume de Haynaut chap. 74, le payement du Quint & demy-Quint est appelé *service* en termes exprés, *Service de Quint & demy-Quint*. Guillaume

Durand, surnommé *Speculator*, liv. 4. part. 3. Tit. de *Feudis*, §. *Quoniam super Homagiis*, fait voir que non-seulement les devoirs Feodaux sont appelés *services*, mais que de-plus, l'argument de leur preuve est tiré d'une Loy où il est nommément question de la servitude. *Ad probandum Homagium*, dit-il, *non sufficit probare tantò tempore fuisse prestita servitia, nisi probetur pro homagio prestita fuisse*. Argum. ff. *Quomòdòdum servitus amittatur*, L. fin. Ce n'est donc pas sans raison que la Glose d'Accurse, sur la Loy *Si cuius*, ff. De *Usufructu*, & sur le verbe *Oportet*, appelle *servitute* le serment de fidélité qui se prête en la reddition des Hommages. *Nam cum sit quasi individua servitus, sacramentum fidelitatis & fidelitas ipsa in solidum debetur*. Bref pour faire voir que les devoirs des Fiefs, même tenus par les Roys, ne laissent pas d'être appelés *services*, voicy les paroles de Joannes Sarisberienfis Evêque de Chartres en l'Ep. 234, parlant de l'hommage que devoit rendre Henry II. Roy d'Angleterre, à Philippe Auguste, pour raison du Duché de Normandie : *Rex Anglia debebat in hominum Regis Francia, ei fide corporaliter & publicè datâ, coram omnibus profiteri, quòd ei, tanquam Domino, de Ducatu Normannia serviret, sicut predecessores sui Duces consueverunt servire Francorum Regibus*. J'ay extrait en partie cette remarque du liv. 2, chap. 11, de mon Traité du Franc-Alléu du Languedoc, pour faire voir que *homage* est formé de *homo*, en tant qu'il signifie *serviteur* : non que j'entende parler de cette servitude abjecte & infame qui ne laissoit point de liberté, mais bien de celle qui par l'obligation d'un honneste devoir peut faire dépendre qui que ce soit d'une personne de condition même inégale. Ainsi, par un usage que la civilité a introduit, on ne croit pas faire tort à sa qualité de se dire & de bouche & par écrit, *serviteur* d'une personne de condition beaucoup moindre. Il est bien vray néanmoins que dans les Coutumes de Toulouse *homagium* se trouve pris par le Devoir auquel étoient obligés cette espèce de serfs qu'on appeloit *homines de corpore*, & *homines de Casalagio*.

**HONTÉ.** Puisque personne n'a encore touché l'origine de ce mot, je hasarde celle-cy, attendant qu'on en puisse trouver une meilleure. Anciennement, quand on vouloit faire souffrir une honte & une ignominie extraordinaire à un Gentilhomme convaincu de lésion, de volerie, & d'incendie ; avant que de le faire mourir on luy fesoit porter sur les épaules un chien à travers les chams, jusques aux limites du prochain territoire. Otho Frisingensis liv. 2, chap. 22, De *Gestis Friderici I.* parlant de Hertram Comte Palatin, qui avec deux autres Comtes ses complices, fut condanné à souffrir une pareille ignominie : *Vetus consuetudo pro lege apud Francos & Sævos inolevit, ut si quis nobilis, ministerialis, vel colonus, suo iudicio pro hujusmodi excessibus reus inventus fuerit, antequam mortis sententiâ puniatur, ad confusionis suæ ignominiam, nobilis canem, ministerialis sellam, de Comitatu in proximum Comitatum gestare cogatur. Hunc morem Imperator servans, istum Comitem, magnam Imperii Principem, cum decem Comitibus suis canes per Teutonicum milliare portare cœgit*. Le Poëte Gunterus liv. 5. de son Poëme intitulé *Ligurinus*, après avoir parlé de cette coutume, raconte en ces vers la honte & l'ignominie qu'on fit souffrir à ce Comte Palatin & à ses complices, en leur fésant porter un chien sur les épaules :

————— *Cujus dispendia pœna*

*Ille Palatina Custos celeberrimus Aula*

*Non potuit vitare Comes ; cunctisque videndus*

*Portavit scapulis, passus plus mille, latrantem.*

*Hanc quoque tunc alii, simili pro crimine, pœnam*

*Sustinuere decem Comites ; totidemque coacti*

*Fœdâ tulere canes generoso pondera collo.*

Suger, Abbé de S. Denis, en la Vie du Roy Louis le Gros, raconte que ce Prince fit pendre avec un chien Bertolde Prevôt de l'Eglise de Bruges, qui avoit fait assassiner Charles Comte de Flandres. *Furcis*, dit-il, *cum cane suspensus, quoties canis percutebatur, in eam iram retorquens totam faciem ejus mastigando levorabat*. Puis donc que dans ces Exemples nous voyons que

les chiens servoient anciennement à faire souffrir aux personnes de condition une honte & une ignominie insupportable, il y a beaucoup d'apparence que de là s'est formé le mot de *honte* ; d'autant qu'en Alleman *hund*, en Flaman *hunde*, & en ancien Tiois *hunt*, signifient un chien. Dans la Loy des Bajuvariens Tit. 29. il est fait mention de certaines espèces de chiens, appelés selon leurs divers usages en la chasse ; comme *Lechunt*, *Triphunt*, *Spurihunt*, *Bivarhant*, & *Hapichunt*.

**HOQUETON.** C'étoit anciennement un pourpoint fourré de coton bien serré & contrepointé, qu'on mettoit sous les hauberts, & depuis sous les cuirasses, pour mieux résister aux coups d'épée & de lance. Nos anciens François l'écrivoient *Auqueton*. L'Histoire du Connétable du Guesclin chap. 40. *Et ferit iceluy Sarrazin tellement qu'il luy perça eseu & iselèran ; mais l'auqueton estoit trop fort.* En Latin *alcato*. Mathieu Paris en la Vie de Richard, parlant des présents que Baudouin fit au Roy Richard : *Et quod erat rarissimum, unum Alcatonem satis levem, nullo spiculo penetrabilem.* Mais il étoit appelé *auqueton* & *alcato* par corruption ; car son vrai nom étoit *alcoro*. Le Roman de Girard de Roussillon écrit en ancienne Langue Provençale :

*Un ausberc ac vestit ses alcoro.*

Aussi étoit-il formé de l'article Arabe *al* & de *coton*. La Glose ancienne du Dictionnaire de Jean de Garlandia : *Bombacina, Gallicè, auqueton. Bombax, Gallicè, coton.* En effet, je trouve que *Auqueton* est absolument pris pour *coton*. Le Roman de Guillaume au court nés :

*Blanche est la maille assés plus d'auqueton.*

Vanhier de Dodan au Roman de Perceval le Galoys :

*C'est un pourpoint d'auqueton,*

*A noiaux d'or tout environ.*

Et en un autre endroit,

*Un riche pourpoint d'auqueton,*

*De pourpre & de samit bandé.*

**HÔTAGE.** Les villes & les personnes qu'on baille pour assurance de Paix, de Trêve, ou de telle autre convention de guerre, sont appelées hôtages : de *hostis*, qui signifie *armée* dans beaucoup d'Auteurs de la dernière Latinité. L'Abbréviateur de Greg. de Tours chap. 17. *Præcepit Rex Hosti suo, ut nec cibum nec ullum stipendium de ipso pago tollerent.* Orosius Vital Histoire, Ecclésiastique liv. 9. *Mos est Gentilium in hostem copiosus opes deferre.* Et vous trouverez ce mot en cette signification dans plusieurs autres Auteurs, & particulièrement dans les Capitulaires. Il est pourtant vray que du commencement, les personnes seules étoient appelées hôtages ; par ce que le parti auquel on les donnoit pour assurance les tenoit dans son armée de peur qu'elles n'échappassent ou ne fussent enlevées. Car je trouve aussi que *obstagiare* est pris pour *camper* & *demeurer dans une armée*. L'Auteur anonyme du livre de *recuperatione Terra Sancta*, voulant dire que jamais Prince ne campa plus souvent ny plus long-tems que Charlemagne en terre étrangère, use de ces paroles, *nec recolo me legisse aliquem Principem in terris alienis & remotis diu obstagiasse præter Carolum Magnum.* Mais comme dans le cours du tems les mots sont détournés de leur naturelle signification, *hôte* & *hôtager* ont passé à d'autres usages. Les Coutumes de Bretagne art. 112 : *Celuy qui n'est obligé son corps à tenir ostage pour dette civile.* Et art. 116 : *Celuy qui a fait arrester ou ostager quelcun,* &c. où *ostage* est pris pour *prison* ; & *ostager*, pour *emprisonner*. Il y en a qui écrivent *ôtage*, pour *hôte* ; parce que l'on écrivoit *Ost*, pour dire *armée*. J'ay remarqué que *credentia* signifioit *hôte*. Le Testament de Charlemagne : *De obsidibus autem quæ propter credentias dati sunt.*

**HOUSES, HOUSEAUX.** Nos Anciens François appelloient *houses* & *houser*, ce que nous disons maintenant *botes* & *boter*. Le Sire de Joinville en la Vie de S. Louis : *La chair des jambes nous dessechoit jusques à l'os, & le cuir nous devenoit tanné de noir & de terre, à ressemblance d'une vieille housse qui a esté long-temps moucée derrière les cofres.* Enguetrand de Monstrelet vol. 3 : *S'en alla houser & monter sur un*

*très-bon cheval.* Froissart vol. 9. ch. 35 : *Houseaux, souliers, chausses à houser, esperons,* &c. Le Catholicon parvum : *Ocrea, houfel ; Ocreare, chauffer houfeaux. Osa, houfeau à chauffer ; Osare, chauffer houfeaux.* Joannes Jannenüs dans son Catholicon : *Osa, quoddam genus calciamenti : ab os ossis dicitur, quod primò de coriis boum osa facta sunt ; & quantis nunc ex alio genere fiunt, pristinum tamen nomen retinent.* Auquel lieu, selon la pensée de l'Auteur, il faut lire *de ossibus* au lieu de *de coriis* ; bien-qu'il n'y ait aucune apparence que *osa*, ou comme écrivent les Auteurs de la dernière Latinité *hosa*, soit formé d'*os ossis*.

**HUCHER, HUER.** Ces deux verbes, quoy que de signification un peu différente, viennent pourtant de même origine. *Hucher* est proprement crier à dessein de faire entendre quelque chose. Le Roman de Guillaume au court nés :

*Par sa mesnie a fait un Ban hucher.*

C'est de-là qu'est formé *huchet*, qui signifie le cor d'un postillon, duquel il sonne pour donner avis de sa venue. *Huer*, ou *huier*, c'est crier confusément. Tous deux viennent de l'ancien mot François *hus*, qui signifie *cri*. Ville-Hardouin liv. 3. *Li hus ere si gran, que il sembla que terre & mer fondist.*

**HUGUENOT.** Jean Chapeville Chanoine de Liege en la vie de Robert de Bergis Evêque de Liege, remarque qu'environ l'an 1560 les Calvinistes commencèrent en France d'être appelés *Huguenots*. Il y a diverses opinions sur l'origine de ce mot : les uns disent qu'il est formé du nom d'un Spectre que les Habitans de Tours appellent *le Roy Hugon*, qui selon l'opinion du vulgaire épouvante de nuit les personnes, comme à Paris le *Moine Bonru*, & à Toulouse *la malobestia*. Et que comme du commencement les Calvinistes s'étoient secrètement leurs assemblées, les Tourangeaux les voyant marcher de nuit comme le Roy Hugon, prirent de-là sujet de les appeler *Huguenots*. Aubigné dit qu'ils furent ainsi appelés, parce qu'ils s'étoient de nuit leurs assemblées dans une Tour de la Ville de Tours, appelée *la Tour de Hugon*. Les autres le veulent dériver de l'Hérétique Jean *Hus*, qui fut condamné au Concile de Constance. D'autres disent qu'un jeune Gentilhomme Alleman, tâté de l'Hérésie de Calvin, ayant été surpris à Paris, fut amené devant le Cardinal de Lorraine, & qu'ayant été interrogé sur le sujet de sa venue en France, il commença sa réponse par ces paroles, *Huc nos, Serenissime Princeps, adduximus,* &c. & que de-là on prit occasion d'appeler ceux de la Religion *Huguenots*. Quelques autres le font venir du Langage des Suisses, qui appellent *Heu guenans*, les mutins & les séditieux. Voicy l'opinion de Henri de Sponde Evêque de Pamiers, dans la Continuation des Annales du Cardinal Baronius, sur l'an 1307. n. 21 : *Patria Linguâ Eydenossien dicitur ; hoc est federati : Gracari in hoc usi, cum evans apud Gracos unio sit ; & wwx s, unitivus : sicuti & in prædicta Sultiorum sive Helvetiorum vocis præva Galorum pronunciatione sunt qui Ugonotos non abs re velint denominationem accepisse ; quod sic sese mutuo hæretici suis bellorum de religione confederationibus nuncuparent.* A ces opinions j'ajoute la mienne ; qui est que les *Huguenots* ont été ainsi appelés, du verbe Flama *Heghenen*, ou comme prononcent les Flamans, *Huguenen*, qui signifie *purifier* ; d'autant que les Calvinistes sont proprement appelés *Puritains* : De-même que ces anciens Hérétiques qui se s'étoient appelés *Cathari*, de *καθαρος*, qui signifie *pur*.

**HUPE.** Faucher liv. 1. de son Recueil de l'Origine de la Langue & Poésie Française, tient que par l'yncope on a fait *hupe*, de *hurepé* qui signifie *hérissé* ; d'autant-que *hupe* est une touffe de plumes qu'une espèce de coqs & de poules portent élevée sur la teste. Il veut aussi que de là vient *houpe* ; qui est ce floe de foye ou de fil noué, qui se mettoit autrefois au sommet des chaperons & des bonnets des hommes les plus honorables, non seulement Roys, Princes, & Gentilshommes, mais encore Cardinaux, Evêques, & Docteurs ; d'où peut-être, ajoute-t'il, vient le proverbe qui dit *Abatre l'orgueil des plumboupés*, quand c'étoient clercs, ou *hupés*, quand c'étoient gens de Guerre portans plu-

mes. Mais il est certain que *hupe* vient du Latin *Upupa*, qui signifie un oiseau que nous appelons *hupe*. Le *Catholicum parvum* : Vulpa, *hupe*. Et cet oiseau portant sur la teste un bouquet ou touffe de plumes, a donné le nom de *hupe* aux touffes des autres oiseaux.

**H U R E.** La teste du Sanglier est ainsi appelée, parce que le poil en est fort hérissé; car *hurepé*, en vieux François, signifie *hérissé & mal-peigné* : comme fait voir Fauchet liv. 1. de son Recueil de l'Origine de la Langue & Poësie François. Le Roman de la Conquête d'Outremer :

*Li forestier s'en tourne, qui ot nom malquerrés ;  
A l'hermitage vient hideus & hurepés.*

Et en un autre endroit :

*Delus estoit comme ourse & ours en Kaunes.*

*Les angles grans, & tous les ceuils mêlés,  
La teste hurepée, n'est pas souvent lavés.*

Le même Fauchet assure que de son tems les femmes de Paris disoient *hurepé*, par ce qu'on dit en Latin *arctata comâ*. Et je trouve que *hura* étoit une espèce de chapeau fait, à mon avis, d'une étoffe velûe; tel que ces bonnets dont on se sert dans les Pays Septentrionaux. Mathieu Paris dans les Vies des Abbés de S. Auban, parlant de l'Evêque de Lincoln : *In manus Regis per capitis sui Galerum, qui hura dicitur, resignavit id juris quod dicebat se habere in Ecclesia B. Albani.*

**H U T E.** De *huse*, qui en ancien Tiois signifie la même chose. Le Glossaire de l'ancien Moine Korou : *Tabernaculum*; *huse*. *Tabernaculi*, *huses*.

## J A.

**J A L L A Y.** ou **J A L A Y E.** C'est certaine mesure de vin, ainsi appelée, parce qu'on y fait jallir le vin des tonneaux. La coutume de Tours art. 63 : *Et tiendra chascune pipe 36. jallais ; chascune jallay, de douze peintes.* La coutume d'Orléans art. 491 : *Et contient le poinçon 12. jallayes. Et chascune jallay seize peintes.*

**J A L L I R.** Il se dit de l'eau, ou du vin, ou de telle autre liqueur; quand elle sort avec force & impétuosité. Il est, à mon avis, formé de *salire*, par le changement de la lettre S en J : de-même que *rejallir*, de *reflire*. En-effet, *salientes* sont des tuyaux desquels l'eau jallit, ou rejallit. Vitruve liv. 8. *Ad portum pyraum ducti sunt salientes, à quibus bibit nemo.* Ciceron dans une de ses Lettres à Quintus, Ep. 1. du liv. 3. de ses Epîtres : *Mirifica suavitate te villam habiturum, piscinâ & salientibus additis.*

**J A L O U S.** En Italien *Gelosô* : en Espagnol *Zelosô* : en Gascon *Gilous*. Tous ces mots viennent de *Zelus*; formé de *zelus*, qui signifie *envie, amour, émulation*.

**J A M B E.** En Languedoc & en Gascogne *cambe*, en Picardie *gambe*. On dit encore *gambaade*. Et nos Anciens François appelloient *Gambaron*, un homme qui avoit les jambes courtes & ramassées. Orderic Vital. liv. 4. de son Histoire Ecclesiastique, parlant de Robert Duc de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant : *Facie obesa, corpore pingui, brevique statura; unde vulgò Gambaron cognominatus est, & biceps ocrea.* De *κρῦμα*, qui signifie les jointures du corps humain, on fit *gamba*, qui est proprement le *jaret des animaux*. Vegetius Renaus, *Artis veterinaria* lib. 1. c. 27 : *Si jacca in gambis fuerint, aut aliquis dolor coxa vel gamba, sanguis detrahatur gambis; sunt enim vena à visceribus descendentes per gambas interiùs.* Et au chap. 56 : *Inflexione genculorum atque gambarum molliter vehit.* Oï Vegece parle des chevaux, mulets, & autres animaux, compris sous le nom de *veterina*. Mais quoique *gamba* s'entendit seulement du jaret, & du pli qui joint la cuisse avec la jambe; l'usage l'a depuis étendu à la signification de la *jambe* même; dont le mot a tiré son Origine.

**J A R D I N.** Le Flaman dit *garden*; & le Picard *gardin*; & ainsi l'on pourroit dire que ce mot vient de *garder*, selon la coutume des François qui changent en J & G des autres Langues. Il y en a qui le veulent dériver de *ἀργύριον*, *arrosement*. Mais je croy que c'est un mot de la Langue Tioise; car les Allemans appellent encore un Jardin *gard* : en quoy je suis volontiers de l'opinion de Goropius, lib. 4. *Originum Anserpiensium*, qui dit, *Sic à voce nostra gard, Jardin Galli Romanisantes fecerunt*

**J A R E T J A R E T I E R.** En Languedoc *Garel* est ce que les François appellent *Jaretier*; qui, selon Robert Etienne dans son Dictionnaire, se dit d'un homme, ou d'un cheval, qui a les jambes torses en dedans, en sorte que les genoux s'entrecrochent, ou peu s'en faut. Ce qui est appelé *varus* en Latin. C'est aussi de

*varus* qu'est formé *garel*, par le changement ordinaire de l'V en G. De là vient aussi qu'en Languedoc *Garon* signifie le jaret : dont il y a apparence que les François ont formé *jaret*; comme ils ont fait *jambe*, de *gamba*; car aussi en Languedoc *garouliere*, c'est la jaretiere. Joachim Perion, *De Lingua Gallica cum Græca cognatione*, t. ent que *jaretiere* vient du Latin *aretare*, en y ajoutant la lettre J au commencement; parce que les jaretieres serrent & pressent les bas de chauffe, qui sans cela s'abattoient sur les talons. Quelques-uns, comme dit Robert Etienne; dérivent *jaret* de l'Hebreu *Jerech*, qui signifie *la cuisse*.

**J A S M I N.** Robert Etienne, en son Traité *De Arborum fructibus, & herbarum nominibus*, dit que cette fleur n'est pas fort ancienne en France, où elle fut apportée d'Italie. Je croy que les Grecs, qui sous le nom de *ior*, qui signifie *violette*, comprennent plusieurs espèces de fleurs, en ont formé *iaspon*, qui doit être le *jasmin*. Aussi D'oscoride appelle *iacuon pægr*, un certain onguent usité en Perse, qu'on fesoit de violettes blanches jetées dans de l'huile de sésame. En-effet les fleurs de Jasmin sont blanches.

**J A T E.** C'est un plat, ou vase profond. Les Picards l'appellent *gac*; les Gascons *gaude*, qui est à mon avis l'ancienne façon de prononcer ce mot; ce qui persuade qu'il a été formé par contraction de *gabata*, qui signifie même chose. Martial :

*Sic implet gabatas paropsidesque.*

Fortunat liv. 11. Epig. 9 :

*Carnea dona sumens argentea gavata perfert.*

**J A V E L L E.** En Languedoc *gabelle*. De plusieurs javelles, qui sont des poignées de blé, se fait une gerbe; de sorte que comme en Languedoc *garbelle*; & par le retranchement de la lettre R, *gabelle*; est le diminutif de *garbe*, de même en France *gerbelle* est celui de *gerbe*, dont on a depuis fait *javelle*. Ces mots viennent de l'ancien Teudisque *garivon*, comme nous avons dit sur le mot *Gerbe*.

**J A V E L O T.** Les traits & les dards que les Anciens lançoient de la main sont ainsi appelés, parce que les Gens de guerre les portoient ou fesoient porter à javelles c'est-à-dire liés par faisceaux. Ainsi les Ordonnances ou Statuts de Robert premier du nom, Roy d'Ecosse, appellent *gerbe de flèches*, le nombre de 24 flèches troussées en un faisceau. *Habent unum arcum cum una garba sagittarum, scilicet viginti quatuor sagittas.* c'est au chap. 27.

**J A U G E U R.** On appelle ainsi celui qui jauge, c'est-à-dire qui verifie si la fustille à vin est de jauge ou mesure raisonnable & ordinaire. Il est formé de *jallay*, comme qui diroit *Jalligeur*. La Coutume d'Orléans Art. 492 : *En tous les Balliages d'Orléans n'y a qu'une jauge & estallon de fust à metre un.* La Coutume de Clermont Art. 231 : *Il y a gaulger & gaulgeur.* Mais la Note marginale porte qu'il faut lire *jauge* & *jaugeur*. *Faire gaulger la fustille en laquelle sera le vin par luy achepté.* Et plus bas : *Sera pris pour le droit du Gaulgeur un denier Tournois sur le vendeur.*



**JAUNE.** Il n'y a point de doute que les François, qui changent ordinairement le G en J, n'ayent tiré ce mot du Latin *galvum*, *galbinus*, ou *galbinus* qui signifie couleur jaune. Le Glossaire : *Galvus*  $\chi\lambda\omega\pi\omicron\varsigma$  : c'est-à-dire jaune, pâle. Flavius Vopiscus, en la Vie d'Aurelien : *Tunica, galbina, braccis Gallicis indutus.* Le Consul Grammaire Habentius, dit que la pierre précieuse est *galbini coloris.* Et Vegèce dans son *de Re Veterinaria*, écrit que la fleur de l'éryngion ; que nous appelons *panicault*, ou chardon testu ; est *galbini coloris.* *Eryngion autem herba dicitur qua in litore nascitur prope undam maris, florem habens quasi aureum vel galbinum.* D'ailleurs les Doctes tiennent pour la plupart que l'oiseau appelé *galbulus* ou *galgulus* est le même que les Grecs appellent  $\iota\kappa\tau\iota\pi\omicron\varsigma$ , du nom de la jaunisse, parce qu'il est de couleur jaune.

**JE.** Ce pronom, qui se dit Ego en Grec & en Latin, prend sans doute son origine des Langues Septentrionales. Car l'Alleman dit *Ich!* Anglois *I*isle Sclavon *Ja* : comme témoigne Sigismundus Gelenius, in *Lexico Symphono.* D'où je croy que le reste des Nations de l'Europe l'ont pris : car en Espagne on dit *Yo*, en Italie *Io* ; en Gascogne *Iou* ; en Languedoc *Ieu* ; & en plusieurs endroits de la Guienne *Io.* Les Gloles  $\epsilon\gamma\omicron\iota\pi\sigma\epsilon$  *avris*, pour *ego ipse.*

**JET.** **JETON.** C'est dequoy on se sert à compter ou calculer une somme : en Latin *calculi*, M. de Saumaïse, comme j'ay déjà dit sur le mot *Dés*, s'étonne de ce que *dari* s'entend des calculs ; & *jactari*, de *Tesseris.* L'usage a pourtant fait les mots *jets*, ou *jetons*, de *jacti* *Vice versa dados vel dados vocamus tesseras, jactos vero calculos : hinc jacti vel jactones.*

**JEU.** **JOUER.** En Languedoc *Joc*, & *jougà.* Ils viennent de *joens*, & *joeari*, qui signifie à la vérité se jouer de paroles seulement : mais nous l'avons étendu à toute sorte de passe-temps & de jeux.

**JONCHER.** *Couvrir* ; comme quand on dit *le pavé jonché de fleurs*, & *la terre jonchée de corps morts.* Ce verbe est formé de *jonc* qui est le nom d'une plante dont on avoit de coutume de parsemer ou couvrir le pavé des saies aux jours des grandes solennités. Le Roman de Guillaume au court nez : décrivant la Magnificence de la Cour que tenoit Charlemagne à S. Denis :

*Et moïster fu, & li glais, & li jons,*  
*Rosés & lis & mentaïstre par tout.*

Et Vanhier de Dodan au Roman de Perceval le Galoys :

*Lors j'en jonches le pavillon*  
*De fraïsches herbes environ.*

Et le Roman de Doon :

*De morts & de navrés & jonchier & couvrir.*  
Le *tabularium* *Vindocinense*, rapporté par Belly en l'Histoire des Ducs de Guienne : *Tunc inclinavit se Comes (Wido Comes Pictavensis) & accepit viridem scriptum ; nam domus recenter erat juncata, sicut solent facere quando aliquem persona potentis vel dominum suscipimus, vel amicum* Louis d'Oleans ch. 12. dit qu'on s'en étoit anciennement couvert de feurre, c'est-à-dire de paille & de foin, les sales ou les Grammaires disoient : & que cela se faisoit encore en quelques Egises de France, durant certaines solennités, pour empêcher le froid des pieds. Mais il est croiable que du commencement ce feurre étoit composé de jonc & de quelques autres espèces d'herbes qui naissent aux lieux humides, proprement appelés *forra* ; d'où vient le mot de *feurre* ou *fouerre*, comme j'ay déjà remarqué. Marcus Baro *de Geometria*, qui se voit dans les Auteurs *Pinium Regundorum : Aquam vivam significant sub se juncina & furra.*

**JOUBARBE.** C'est une herbe qui croist sur le haut des vieilles murailles, les Grecs l'appellent  $\alpha\iota\zeta\omega\nu$ , les Latins *semper vivum* ; & nous *joubarbe*, comme qui diroit *joüs barbam*, comme dit Charles Etienne dans son livre *de Re Hortensii.*

**JOUIR.** Le verbe *gaudeo* ; outre sa commune signification, qui est *se réjouir* ; signifie quelquefois *jouir.* En Langue ancienne Provençale on disoit *jaoufir.* Plaute dans sa Comédie intitulé *Mofellaria*, ch. 3. artic. 1.

*Gaudent suo semper perpetuo bono.*

Il est donc vray<sup>q</sup>ue comme nous avons formé ré-

*jouir* [ comme on dit en Gascogne *regaujs* ] de *gaudere*, en y ajoutant *re*, qui en notre Langue augmente la force des mots ; aussi en avons-nous tiré *jouir* : car les François prononçoient anciennement l'f pour le G : comme dans l'Histoire du Maréchal de Villehardouin, où Geoffroy, ( dans les anciens Poëtes Provençaux *jaoufiré* ) est celui qui est communément appelé *Gotofredus*, ou *Goffridus.* L'Italien dit *godere*, pour *jouir.*

**JOUR.** Quelques-uns le dérivent de *jons*, qui en Hebreu signifie même chose. Joachin Péron le tire de  $\eta\pi\sigma\omicron$ , qui signifie *l'aube* & le *point du jour*, en y ajoutant *J* au commencement, & retranchant *Jo.* Mais j'aime mieux suivre l'opinion de ceux qui le forment de *diurnum* par le seul retranchement de la première lettre.

**GRANDS JOURS.** Quoique nos Anciens Rois ; avant que les Parlemens fussent rendus sédentaires, rendissent ordinairement la justice dans leurs Palais, ils ne laissoient pas de tenir leur Parlement deambulatorie en divers lieux de leurs Royaumes & en diverses saisons. Mais c'étoit environ la solennité des grandes festes auxquelles ils avoient aussi coutume de tenir Cour plénière : c'est-pourquoy il est souvent fait mention des Arrêts donnés aux Parlemens de la Toussaints, de la Pentecôte, de la S. Martin, & de la Chandeleur. Depuis que les Parlemens ont été rendus sédentaires, nos Rois par leur lettres ont souvent donné commission de juger souverainement en certaines causes ; & cette Cour & Justice Souveraine a été appelée *Grands jours* ; parce que c'étoit une image de ces anciens Parlemens deambulatories qui se tenoient aux jours de grandes festes, qu'on appeloit *Grands jours.* Meursius dans son Glossaire : *Pascha, magnus dies.* Dans les Capitulaires de Charlemagne liv. 5. ch. 71. la Feste de Pâque est appelée *magnus dies.* *Qui poenitentiam publicè agunt, debent unum annum esse in ciliçio inter audientes, vel usque ad magnum diem.* Car bien qu'à mon avis ce titre ne fût du commencement donné qu'à la Feste de Pâques, il fut depuis étendu aux autres grandes festes ; de même que celui de Pâques est quelquefois donné par les Anciens à celui de la Noël & à celui de la Pentecôte, ainsi que les Doctes l'ont déjà remarqué. Il ne fera pas hors de propos d'observer icy que les Reines douairieres dans les terres de leurs douaires, les Enfans de France dans celles de leurs appanages, & les Pairs dans leurs Pairies, ont eu aussi quelquefois de nos Rois la permission de tenir les *Grands Jours.*

**JOÛTIER.** La rencontre des combatans, lorsqu'ils viennent à se joindre & se choquer s'appeloit, chez nos anciens François, *asssembler.* Ville-Hardouin liv. 4. *Et po ere jors que on n'y assemble ou par terre ou par mer.* Le Roman de Guy de Tournant :

*Là eut maint cor d'airain, & boudi & sonnés*  
*A l'asssembler y eut grandes mortalités.*

Guillaume Guiart, d'Orleans, au Roman des Roiaux lignages :

*Lances à l'asssembler tronçonnent.*

Et Froissart vol. 1. cap. 162. parlant de la bataille de Poitiers : *Si asssemblerent le Roy de France & Monseigneur son moins aîné fils, à la bataille des Marechaux d'Angleterre.* C'est ce que les Anciens Historiens François ont appelé en Latin *jugere.* Grégoire de Tours liv. 7. chap. 32. Introduit Gundebaud, parlant de cette sorte au Roy Gontran, par la bouche de ses Ambassadeurs. *Judicabit tunc Deus, cum in unius campi planitie junxerimus, utrum sim Clotharii filius an non.* Du verbe *jugere* on forma ensuite le fréquentatif *junctare*, d'où nous avons fait *joûter*, parce qu'aux Joûtes on se joint & se choque. Bien que Joannes Januensis dans son Catholicon le veuille former de l'adverbe *juxta* : *juxta juxtas juxtani, juxtare, appropinquare, adesse, juxta esse : & dicitur à juxta adverbio* M. de Saumaïse le veut dériver de  $\zeta\sigma\pi\alpha$ , ou  $\zeta\delta\sigma\pi\alpha$ , que les derniers Grecs ont formé de  $\sigma\iota\delta\sigma\pi\alpha$ , qui signifie parmi les anciens Grecs *lucha* ;  $\acute{\alpha}\rho\omicron$   $\tau\iota\delta$   $\delta\iota\delta\epsilon\iota\nu$ . Guillaume le Breton liv. 5. de la Philippide :

*Exit, & erecta plano se contulit hasta ;*  
*Fessinatque viro rapido se jugere cursu.*

**JOUVENCEAU.** Il est formé de *juvenculus*, diminutif de *juvencus*, qui à la vérité se dit communément d'un jeune taureau, mais qui pourtant se dit aussi des autres animaux. Lucrèce. liv. 5.

*Inter equas, ubi equus florenti atate juvencus  
Pinnigeri sacris calcariibus istus amoris.*

Il se dit aussi des hommes. Horace liv. 2. Ode 8:

*Te suis matres metuunt juvencis,*

*Te senes parci, &c.*

Où l'Interprète Porphyryon assure que *juvencus* se dit ou d'un jeune homme, &c.

**JOYE-JOYEUX.** Les Gascons & ceux de Languedoc disent *gauch*, & *gaujous*: les Picards *goye*, & *gouir*, pour *joye* & *joir*. Ces mots viennent de *gaudium* & du Latin Barbare *gaudiosus*. Baldéricus liv. 2. ch. 5. de la Chronique de Cambrai: *Sed ut hac pagina sanctum & gaudiosum nomen se habere laserur.* Flodoard liv. 4. chap. 41: *Ibi quidam luscus lumen amissi recepit oculi, qui statim fugiens, ut erat jocularis, ingratus recessit: où ce mot de jocularis se prend pour joyeux.*

**J V S.** Ce mot signifioit *embas*, & *dessous*. Le Roman de Guillaume au Court né au Moinage Guillaume:

*Molt a de regnes cherché & tresbassé,*

*Et sus & jus & en coste & en lé.*

Eckehardus, De Casibus Monasterii sancti Galli, chap. 4: *Aut sursum, aut jussum, aut ante, vel retro.* Et dans la Loy des Allemans Tit. 45. *Pausare arma sua jossum, id est deorsum*: qui est ce que nous disons *porter les armes bas*. Le Roman de Guion de Tournaut:

*Et Guion le ferit par si tres-grand radour,*

*Que tout jus du destier s'abbat à cely jour.*

**J U S T E S. JUSTICES.** C'étoient des pots à tenir du vin, que l'on appelle encore *justes* en Languedoc. Petrus Venerabilis au livre des Statuts de Clugni: *Statutum est ut non vasis illis vinariis, qua iustitiae vocantur, sicut olim facere cogebantur, sed propriis Cipsis unusquisque bibat.* Le même au livre 1. de ses Epitres, Ep. 20: *Vascula vinaria qua iustitias vocant, vel similia, concavare & componere tenta.* Sur lequel passage André du Chesne a rapporté en ces notes ces paroles du Cartulaire de Marmoutier, *tres quotidie panes & quatuor vini iustas . . . . . duobus ex pane vinoque tali quali nos utemur.*

**I M P O R T E R.** Nous disons absolument qu'une chose nous importe, quand nous y avons intérêt, c'est-à-dire qu'il nous en peut arriver ou du mal ou du bien. Toutefois le Latin *importare*, d'où nous l'avons tiré; & qui signifie proprement *causer* & *apporter*; ne se trouve jamais employé sans accusatif. *Stellionatus crimen importat ei.* l. 9. §. 1. ff. de Divortiiis. *Sententia tua pestem importatura est Regibus*, dit Cicéron dans son Oraison *pro Rege Dejotaro.* *Plura detrimenta publicis rebus, quam adjumenta per homines eloquentissimos importata:* liv. 1. de Oratore. *Importare calamitatem.* Orat. pro. Sextio.

**I N Q U A N T, ou E N Q U A N T.** C'est la criée où les choses se vendent au plus offrant & dernier enchérisseur. Il semble que Ragueau, dans son Indice, le veuille dériver de *Quintana*, qui étoit une porte dans le camp des Romains, où les choses se mettoient aux enchères: mais je croy que nous l'avons formé d'*inquantum*, c'est-à-dire, pour combien; parce que le Crieur proclame pour combien on veut donner la chose. Ainsi les anciens François écrivoient *inquant*. La Coutume de Bretagne art. 728. *Ladite maison sera vendue & inquantée entre les Héritiers.*

**I N S T A L L E R.** Mettre en possession. Il se dit indifféremment de tous ceux qui sont mis en possession de quelque Office: quoy qu'originaires il ne se soit dit que des Gens d'Eglise servant un Chœur; lesquels on met en possession de leurs Benefices, en les faisant asseoir sur le Siege où ils devoient psalmodier, lequel est appelé *stallum*. \* Voyez cy-dessus *fauteuil*: & les Additions de M. Ménage au mot *Misericorde*.

**I N V E S T I R.** C'est-à-dire mettre en possession & saisir. Et dans les anciennes Coutumes *vest* & *devest* signifie *saisie* & *désaisie*. Je ne say si personne a encore rencontré la vraie & originale signification de ce mot. Pour moy je tiens que *vestir* & *devestir* viennent de ce qu'anciennement celui qui vendoit ou donnoit

quelque chose, dont il ne se pouvoit pas faire une tradition vraie & réelle, mettoit en possession son acheteur ou donataire par la tradition de sa robe ou de son manteau, qui étoit se dévestir pour investir autrui. Et c'est pour cette raison que les Papes ont primitivement baillé le *pallium* aux Archevêques: comme il est aisé d'inférer de ces paroles d'Innocent III. C. Nisi: *De auctoritate & usu pallii: Præquam à nobis pallium suscipisset, in quo Pontificalis officii plenitudo cum Archiepiscopalis nominis appellatione confertur.* Et en effet comme nous lisons dans l'Histoire des Archevêques de Brême, le Pape Alexandre donna le *pallium* à certain Archevêque, avec ces paroles, *Tradimus tibi pallium sumptum de Beato corpore Petri Apostoli*: ce qui témoigne aisé qu'on se devoit dévestir pour investir celui qu'on mettoit en possession. Mais parce qu'on pourroit tirer d'ailleurs la tradition du *pallium* donné aux Archevêques, j'appuye encore mon opinion par l'investiture des fiefs & des dignités Laïques. La même Histoire des Archevêques de Brême dit que Frideric fut investi, par la tradition du manteau du Palatinat de Saxe, par l'Empereur Conrad. *Investitus est ergo Hartwicus propositus; & Fridericus Palatinus, Sororius suus, suscepit pallium à Rege Conrado.* Ce que la Chronique de Gorck. . . dit en ces termes: *Monarchium Palatii Dominus Fridericus, germanus ejus, à Rege suscepit.* La Cappe étoit aussi en Angleterre une marque d'investiture; dont on usoit anciennement en Angleterre, comme remarque Camden dans sa Bretagne, pour mettre les Ducs en possession. En voyez la formule: *Nomen, utulum, statum, stylum, locum, sedem, præminentiam, honorem, auctoritatem, dignitatem Ducis N. damus, concedimus; atque per gladii cincturam, cappa & circuli aurei impositionem in capite, & traditionem virga aurea realiter investimus.* Les Marquis, comme dit le même Camden, étoient aussi investis *per cincturam gladii & cappa*. C'est aussi pour cette même raison qu'en France les manteaux ont été attribués aux Ducs & aux Comtes. Tout ce que je viens de dire est une aisé forte preuve pour faire voir que le mot d'*investir* vient de cette ancienne Coutume de mettre en possession par la tradition réelle du vêtement. Mais parce que cette façon de bailler le manteau ou la robe fut trouvée incommode, on s'avisa d'en faire une tradition feinte, laquelle se fit en tendant le giron, c'est-à-dire en présentant pour signe d'investiture le pan de la robe ou le manteau qui bat sur les genoux. Et c'est ce que l'ancienne pratique appelle *tendre le giron en Justice*: qui est, dit Ragueau, quand le défendeur compare à l'assignation qui luy a été baillée, & qu'il accorde au demandeur ses fins & ses conclusions. Car par cette action il fait semblant de se dévestir pour investir la partie. Depuis même qu'on eut introduit la coutume de faire cette tradition seulement *per festucam*, c'est-à-dire, par la tradition d'un petit baston, ou d'une gaule, cela s'appela *laisse-verpère*; du mot *laisus*, qui signifie *giron*, (car Lithon rapporte ces mots d'un ancien Glossaire, *in laisum, in sinum*) & du verbe *Werpire*, qui est quitter une chose & s'en défaire. Marculphe liv. 1. Form. *Sua spontanea voluntate nobis per festucam visus est laisse-verpisse vel condonasse.* Quelques-autres, pour conserver en quelque façon cette ancienne Coutume de faire les investitures par la tradition du vêtement se contentoient de dévestir la main: Ce qui se faisoit par la tradition du gan, dont les exemples sont aisé communs dans l'Histoire. Et cette sorte d'investiture s'appeloit *manus vestita*. La Loy des Bajuvariens, Tit. 17. l. 2. *Antecessores tenuerunt, & mihi in alodem reliquerunt, & vestita est illius manus cui tradidit.*

*Investir* se prend aussi quelquefois pour *assiéger, environner, & presser de tous côtés*: comme *investir une ville, investir une Galere*; quoy qu'au commencement le mot ne se soit pris que pour *environner*. Sénèque Epist. 114. blâmant le stile de Mécénas, en rapporte quelques fragmens, dont il dit que les paroles sont affectées, ou basses, ou détournées de leur naturelle signification; & comme il dit, *contra consuetudinem omnem posita.* Touchant ce dernier il rapporte ce fragment, *focum mater aut uxor investiunt*: où décrivant un homme pauvre, il dit que son foyer est si petit, que quand sa femme

& la mere se rangent à l'entour, elles l'environnent tout-à-fait. Or comme les façons de parler les plus étranges, quand elles partent de la bouche de quelque personne de grande autorité, se glissent facilement dans l'usage; il est croiable que le verbe *investir*, pris pour *environner*, trouva des imitateurs. Plin. liv. 35. chap. 7. a dit. *Publicus porcus investivit Picturam*, &c.

IPOCRAS. Il est formé de *ἴπρος*, qui dans Hippocrate *ἰν Μοχλικῶ*, signifie *boisson*, *brevage*; comme l'explique Galien; & de *κράσιος*, qui signifie *vin* chez les

derniers Grecs. Nicetas, in *Alex.* n. 3. Σῆμιος κρῆσιον πῆλιον. Je ne croy pas pourtant qu'ils aient appelé *κράσιος*, le vin pur & naturel; mais bien un vin artificiel & mixtionné: car ce mot vient de *κράσις*, qui signifie *mixtion*, & sur tout celle qui se fait du vin avec l'eau.

ISSUE: *Sortie*. Ce mot vient du verbe *issir*, *sortir*; que Robert Etienne croit venir d'*exire*. J'aime cependant mieux le dériver du mot Latin-barbare *icium* qui signifie *sortie*, & *issue*. Les Gloses d'Isidore: *Icium, quasi exisus, nullo remanente*.

## L A.

L A I D, LAIDEUR. Originaires ces mots signifioient la honte d'avoir été noirci d'injures & d'opprobres: aussi sont ils formez de *λοιδογος*, *diseur d'injures*; d'où descendent *λοιδογία*, *injure*; & *λοιδορῆν*, *injurier*; & desquels nos Anciens François ont fait *laidanges*, & *ledoires*, qui signifient *injuries*. Montrelet vol. 1. chap. 47. *luy dirent moult de laidanges & de reproches, iceluy repantant pour traître*: L'Histoire de Guesclin; *sa mère le laidangeoit & blasmoit moult durement*. Et perceval le Galois.

*Comment si m'a mon oncle fet  
Si grand honte & si grand let.*

Nous lisons pareillement dans la Chronique de Flandres, chap. 60. que *laidanger* ne se prent que pour *injurier*. Mais comme les mots passent d'une signification à l'autre, non seulement on appela *laid*, ceux qui avoient été chargez d'injures & d'infamies, mais encore ceux dont le corps étoit rendu difforme, ou par un défaut de nature, ou par quelque saleté accidentelle ou artificielle. D'où Joannes Taboërius, de *Republ. a lingua Francica*, a eu que *laid* & *laide* venoient de *lasus* & de *lasa*.

L A I E C'est une truie, ou la femelle d'un sanglier. Je croy qu'originaires elles ne portoiert ce nom, que lorsqu'elles allaïtoient leurs cochons & leurs marcassins; car je trouve que *laia* est formé par syncope de *laistena*; & que ces deux mots signifient même chose. Caletius, Evêque d'Arles, dans les Règles qu'il écrit à sa sœur Celsa ia, Abbessé d'un Couvent de Religieuses, appelle *laia* & *laistena* une étoffe de couleur de lait: *Omnia verò indumenta simplicia tantum & honesto colore habeant; nunquam nigra, nunquam lucida, sed tantum laia vel laistena: per industriam Præposita, vel sollicitudinem, lampendia sunt*.

L A I S S E R Il vient du Latin *laxare*. Grégoire de Tours, liv. 2. chap. 41: *Casariem ad crescendum laxare*; c'est-à-dire, *laisser croître la chevelure*: car il parle d'un homme à qui on avoit fait raser la teste. Sibrandus Siccam sur les loix des Frisons: *Lati Batavi, Lati Succi, Lati Franci*, &c. *Laxos Romani vocabant, quos Germani litos, latos, lassos, lessos, à linquendo; quod agris colendis relinquerebantur*.

L A M B E R T. Pontus Heuterus, en son livre intitulé *Etyma variorum nominum utriusque sexus hominum Germanica originis*, dit que ce mot est d'Origine Allemande, & qu'il signifie *Puissance*, & *Esu d'une grande Seigneurie* ou Province. *Lampretil, Lambertus, dittonis ac Provincia potentia, & scutum*.

L A M B R I S. C'est la menuiserie dont on couvre les parois & le haut du plancher des chambres; laquelle quelques-uns enrichissent de tableaux, enfermés dans de belles corniches. Ce n'est pas sans raison que le *explique lambris par mæteriaria incrustatio*: car en effet, cette menuiserie tient lieu des plaques de marbre dont les Romains couvroient les parois des chambres: ce qu'ils appeloient *incrustare*. De sorte je croy volontiers que nous avons formé *lambris* de *λαμπραρος*, qui signifie *reluisant*: parceque ces plaques de marbre étant bien polies, elles reluisoient comme des glaces de miroirs: ou bien, parce que la menuiserie, dont on se sert à leur imitation, est d'ordinaire peinte de couleur reluisante, à force de vernis.

L A M P R O Y E. Du mot *lampetra*. Hermodaus Barbarus croit qu'elle est ainsi appelée, à *lumbendis petris*. Il y en a qui croient que c'est le même poisson appelé en Latin *muræna*; & en Grec, *γαλῆ*. Quelques autres croient que c'est le poisson appelé *muræna*: & en-effet on trouve dans les Gloses, *Lampetra, μύρηννα*. Voyez Scaliger sur Ausone.

L A N C E. Ce mot est tout-à-fait nôtre. Cat' Diodore le Sicilien, liv. écrit que les Gaulois appeloient les lances *λαγκία*. En quoy Varron se pouvoit être mépris, lequel, au rapport d'Aule-Gelle liv. 15. chap. 30. assure que le mot de *lancea* est Espagnol. Car il y a beaucoup d'apparence que les Espagnols, aussi bien que les Romains, ont emprunté ce mot des Gaulois, leurs voisins.

L A S, L A S S E T, L A S S E R, ou *Enlasser*. C'est-à-dire *lien*, & *lier*. Ils viennent de l'ancien *lax*, que Festus Pompeius dit signifier *fraude*: & du verbe *lacio*, qui signifie, comme il dit, *tromper*. *Lacit, decipiendo inducit: lax etenim fraus est*. Toutefois j'estime que *lax* signifie proprement un *lien*, & un *piège à surprendre les animaux*, & que *lacere* est par même moyen *surprendre au piège*; car il est pris en ce sens dans Lucrèce livre 4.

*Nam vitare, plagas in amoris ne laciamur,  
Non ita difficile est, quàm &c.*

Et au même livre:

*Qua lacere in fraudem possent, vincitque tenere.*

De sorte qu'il est croiable, que *lax* a été pris par mé-taphore pour *tromperie*; & *lacere*, pour *tromper*: & que du mot *lax*, il nous est demeuré *laqueus*, duquel nous avons formé le verbe *illaqueare*.

L E C H I E R, L E C H E R I E. Ces mots signifioient proprement *gourmand* & *gourmandise*. Le Traité des Vertus & des Vices: *Ainsi com fait li lechierres la bonne viande qui aucunesfois transgloutit le morcel sans mâcher*. Et de-là vient le verbe *lécher*. Quelquefois *lécherie* signifioit la lubricité & l'incontinence. Le même Traité des Vertus & des Vices: *C'est chasteté qui retient la lécherie de la chair*. Orderic Vital liv. 9. de l'Histoire Ecclesiastique: *Inscii erudiebantur, rebelles objurgabantur, incontinentes de leacitate sua redarguebantur*. Herman de Valenciennes au commencement du Roman de la Bible, voulant protester qu'il n'écrit rien de sale ny d'impudique:

*Cette chanson n'est faite de nulle lécherie:*

*Elle est de dame des le fils sainte Marie.*

Mais le plus souvent je trouve que *lécherie* est un mot d'injure, lâché à dessein d'offenser généralement, plutôt que de marquer un vice particulier. Orderic Vital liv. 12. de l'Histoire Ecclesiastique, introduit le Roy d'Angleterre, se plaignant en ces termes de Robert Duc de Normandie son frère, qui avoit donné ses principales villes à des hommes perdus & débauchés: *Sed frater meus perjuris lecatoribus ea tradiderat. Et ipse tam pauper, ut clientum suorum stipe indigeret, remanserat*. Le Roman de Guillaume au court nés, au Couronnement Loys:

*Sempres diront li felens losanger,*

*Et li Normant lecheor pauionnier*

*De si fet Roy n'avions nous mestier.*

Au Charroy de Nîmes:

Fils à putain lecheor pausionnier  
Diez vos confonde qui rot a à juger.

Et au Moignage Renouart :

Par mantalent li a eu haut crié  
Cui vers lechieves, com as-tu mal erré?

Encore aujourd'hui à Toulouse *lec* signifie mignard ou glorieux.

LEONART. Pontus Huterus, en son livre intitulé *Etyma variorum nominum utriusque sexus hominum Germanica originis*, dit que ce mot est d'origine Allemande ; & qu'il signifie naturel, ou cœur de Lion. *Lecunaert* ; *Leonardus*, *leonina indoles*. *Lecuwenhart* ; *Leonardus*, *cor leoninum*.

LE'S. La largeur d'un drap. Il a été fait de *latus*, qui signifie large. Le féminin *lée*, vient de *lata*, c'est-à-dire large. Jean de Mehun en son Codicille :

Haute, parsonde ; longue & lée.

Henman de Valenciennes, au Roman de la Bible :

Et en Hierusalem qui est tant longue & lée.

La Coutume de Bretagne art. 263. *Contienda vings cordes de long, & quatre de laise*.

Il se dit maintenant des lieux prochains ; comme *lez-Paris*, *lez-Toulouse* ; c'est-à-dire auprès. Il vient du substantif *latus*, qui signifie costé : car anciennement il se disoit des personnes, comme *lez le Pape*, *lez le Roy* ; c'est-à-dire au costé du Pape, du Roy ; & auprès du Pape, du Roy ; *ad latus Papa, Regis*.

LESTE. Nous appelons ainsi ce qui est agencé avec beaucoup d'art : comme, *un homme leste* ; c'est-à-dire *vestu avec beaucoup d'art & d'agencement*. Ce mot vient de l'ancien Teudisque *list*, qui signifie art. Kéron en son Glossaire Latin-Teudisque : *Arts, liste ; artis, listh ; artífices, listara*.

LETRIN ou léteri. C'est ainsi qu'on appeloit la chaire où se dit le Sermon. Le Roman de Guillaume au court nés au Couronnement Loys :

Uns Archevesques est el letrin monté  
Qui sermonna à la Chrestienté.

Et le Maréchal de Ville-Hardouin liv. 1. parlant de Dandule, Duc de Venise, qui monta sur la chaire de l'Eglise, S. Marc pour haranguer au Peuple : *Li bon Dux de Venise qui molt ere sage & pros, monta el leteri, & parla au peuple*. Aimoin livre 5. *De Gestis Francorum*, chap. 33. le nomme *lectorium*. Et Joannes Januensis, dans son *Catholicon* : *Lectrum*, à lego *lectur* ; hoc *legium*, *pro eodem*, *scilicet pro pulpito*. Et les Gloses d'Isidore : *Lectrum, analogium, super quo legitur*. *Pulpitum, analogium, lectrum* : car anciennement l'Evangile se lisoit sur la même chaire où l'on prêchoit ; ce qui se pratique encore à S. Etienne de Toulouse.

LEVER. Il signifie *oster* : comme *lever un doute* ; *lever une Excommunication* ; *lever un soupçon* : de là est formé *enlever*, qui signifie *ra vir*, & *oster* par force. Ils sortent du Latin-Barbare *levare*, qui signifie *oster* & *ra vir*. Aux Loix des Visigots liv. 3. Tit. 3. L. 4 : *Si vero post obitum patris fratres sororem suam raptori tradiderint, vel raptori levandam consenserint*. Et au liv. 6. Tit. 4. Loy 2 : *Si ille qui in domum alienam violententer ingressus fuerit, aliquid exinde rapuerit, unde dupli satisfacionem qui levavit cogatur exsolvere*. Gregorius lib. 6. cap. 45. *Levantes pecora, vel quicquid invenire potuissent*. Je say bien que quelqu'un pourroit m'imposer, que ce verbe est purement Latin, & alléguer là dessus ce vers de Virgile au 2. de l'Encide,

Atque arcta levari

Vincta jubet Priami.

Mais en ces lieux, & autres semblables, ce verbe signifie proprement *soulager*, & *adoucir*.

LICE. En terme de Venerie, c'est la femelle du chien courant. Dans Virgile, c'est le nom propre d'une chienne.

Mulsum clamante Lycisca.

Où Servius a noté que *lycisca* est un chien engendré d'un loup & d'une chienne : ce qu'une porte à croire, que les femelles des chiens courans pourroient être de-là appelés *lyces* ; parce que se trouvant souvent dans les bois avec les loups, le vulgaire s'imaginant qu'elles en ont été couvertes, leur auroit donné le nom de *lyces*, c'est-à-dire *louves* : car *lyces* signifie loup. Les Glossaires anciens rapportés par Spelman, sur le mot

*bracco*, qui signifie un chien : *Lycisca, bracco*. Un autre Glossaire Latin-Teudisque : *Lycisca, mist-bolla, vel brechin*. Les Anglois appellent *brach*, une chienne qui queste un lievre, *qua leporem ex obore persequitur*.

LIEUE. En Languedoc *lieue*. Il est formé de *leuca*, ou *leuga*, dont les Gaulois se servoient anciennement, pour une certaine mesure de chemin. Jornandes *De Rebus Geticis* : *centum leucas ut Galli vocant*. Isidore liv. xv. de ses Origines, chap. 16. *Mensuras varium nos miliaria dicimus ; Graeci Stadia ; Galli leucas*. Ammian Marcellin liv. 16. parlant de l'Empereur Julien étant en Gaule : *A loco unde Romam promoti sunt signa ad usque vallum barbaricum quarta leuca signabatur*. Joachim Perion, *de Lingua Gallica cum Graeca cognatione*, dit que *leuca* est ainsi dit de *λευκός*, c'est-à-dire *blanche* ; parce que les lieues étoient marqués par des pierres blanches. J'omet à dessein, ce que dit là-dessus Ingulphe, Abbé de Croyland, parce qu'il est contre la raison & l'Histoire.

LIGE. Voyez la Table de du Tillet.

LIGNE'E. Il signifie *race* : & vient de *linea*. Un Auteur incertain, *de Episcopis Salisburgensibus*, qui cit dans le 1. vol. De Canisius : *De regali secundum carnem egressus Linea*. Les Gloses : *Linea : ovpe γένος*, la ligne de la race. Paulus Diaconus dans son Histoire des Lombards, liv. 2. chap. 9. *Longobardorum faras, hoc est generationem vel lineas*.

LIGUE. Du Latin-barbare *liga*, formé du verbe *ligare*. Nous disons *lier une partie*, pour dire *faire une espèce de confédération*. Gregoire de Tours liv. 9. de son Histoire de France chap. 20. *Inter praefatos reges pura & simplex, id est, in nomine Domini, concordia religata*. De là on a fait *liga*. Albertus Argentinenfis, ad an. 1338. *Inter Principem & Francum, interpositis juramentis, & confectis litteris, Liga perpetua est firmata*. Gerard Vossius *De Vitiis Sermonis* liv. 3. chap. 20. *Liga, vinculum ; foederatio nempe, à ligando dicta*.

LISIERE. Le bord d'un drap. Il vient de *licia*, qui sont les fils de la trame du Tisseran ; dont ce mot a été formé ; comme qui diroit *licaria*.

LITRE. C'est la bande, ou ceinture noire qu'on fait dans les Eglises en marque de deuil, après la mort des Seigneurs Justiciers. Elle étoit primitivement appelée *liste*. Le Dictionnaire François de Robert Estienne : *Liste, Eglise ou chapelle entourée d'une liste ou ceinture de deuil ; vittatum templum ; ambitus monumenti vittatus, vitta lugubris*. Ce mot v ent de *lista*, qui dans les anciens Auteurs de la moyenne Latinité signifie *une bande, & une bordure*. Anastase le Bibliothécaire, dans la vie du Pape Leon IV. *Foris muros fecit corinam lineam, unam, habentem in gyro listam de fundato*. Et ailleurs, *Obtulit vestem rubeam unam, habentem in gyro listam de argento*. Leo Maficanus in Chronico Casinensi liv. 1. chap. 21. *Tunicam cum lista aurea & circulis aureis, & listam auream margaritis insignitam*. Les Espagnols appellent aussi *lista*, une bande étroite. Je me persuade volontiers que de *lista* on fit le diminutif *listella*, ou *listela*, duquel nos Erarçois ont fait *litre*, ou *listre* : comme de *epistola*, *épitre*. La Coutume de Lodunois chap. 5. art. 2 : *Il pourra avoir & retenir listres à ses armes & armoiries à timbres, & autres, au dedans & dehors ladite Eglise*. Quoy qu'il en soit les Sienois, au rapport de César Oudin, en son Tresor des trois Langues, appellent *listra*, ce que les autres Italiens disent *lista*. Et en Languedoc, *listre* est une pièce étroite de quoy que ce soit.

LIVRE'E. Comme dé *librare*, ou *deliberare*, verbe Latin, nous avons fait *livrer*, & *délivrer* ; ainsi de *liberata* mot Latin-Barbare, dont Spelman dans son Glossaire apporte des autorités, nous avons fait *livrée*, qui signifioit anciennement ce qu'on baïlloit à quelqu'un pour son entretien, & pour sa dépense. Froissart vol. 1. chap. 28 : *Il tenoit grand estat, & faisoit grands livrées & despens*. Bien que maintenant *livrée* signifie seulement la couleur des habits qu'on donne aux valets, auxquels on est obligé de fournir les vestemens. De-là vient que le même Froissart, chap. 41. du même volume, appelle *délivrance*, l'entretien & la dépence que les Seigneurs font à ceux de leur suite. *Il advint que deux Chevaliers du Comte de Hainaut, & de sa délivrance &c.* Et au chap. 57. *Si y étoit le Roy d'Escoffe à la*

la délivrance du Roy de France , à belle voute de Genarmes.

**LOGER.** Il vient de *locare*. Conradus dans son *Chronicum Moguntiacum* : *In clauſtro Monachorum iuxta muros ſe locaret*. Eckehardus Junior, *de Caſibus Monaſterii S. Galli* chap. 16 : *In alia illa, quam Sindolfus V. Norhero quondam clauſit, locatur caminata*. Aimoinus Monachus, liv. 5, chap. 41 : *Hugo Abbas, quibuſdam ſociis ſecum aſſumptis, profectus, Carolum ad eſt pro petitione partis regni ſ quam frater ſuus Ludovicus in locarium acceperat*.

**LOGIS.** Il ſemble, avec beaucoup d'apparence, qu'il ſoit formé du verbe *leger*. Toutefois, il y en a qui le pourroient dériver du Grec. Lambertus Ardentiſ, qu'André du Chefne a fait imprimer en partie dans ſes Preuves de l'Histoire de Guiſnes, décrivant le château d'Ardes : *Item, à domo in logium, quod bene à procedente ratione nomen accepit. Ibi enim ſedere in deliciis ſolebant ad colloquendum. A λογος, quod eſt ſermo, derivatum*. Et en-eſſet les Grecs appelloient *λογειον* l'endroit de la maiſon où les Anciens ſ'asſembloient pour conſulter les affaires d'importance, & l'endroit du Theatre où les Auteurs recitoient leurs vers.

**LOISIR.** De l'ancien verbe *loist*, qui eſt le même qu'en Latin *licet*. Les Coutumes de Montargis chap. 4 art. 18 : *Il loist au Seigneur à qui eſt l'heritage*.

**LORS.** Il eſt ſans doute formé par contraction d'*illa hora*. Auſſi les Anciens François prononçoient *lores*. Le Roman de Guillaume au court nez :

*Lores ſ'adoubèrent & Comte & Palazin.*

**LOT.** On appelle les portions faites en un partage. Et parce que d'ordinaire la diſtribution ſ'en fait par le ſort, nous avons retenu ce mot de l'ancien Teudiſque *los*, qui ſignifie *ſort* : *Los ſorten*, dans l'ancien Gloſſaire Latin-Teudiſque recueilli par Juſte Lipſe, & rapporté dans la Centurie 3, de ſes Epîtres au Belgar.

**LOUIS.** Nous l'avons corrompu de *Ludovicus*, mot latinisé de l'ancien Tiois *Luitwich*; qui, comme remarque du Tillet en ſon Recueil des Rois de France, eſt composé de *Luit*, qui en la même Langue ſignifie *peuple*; & de *Wich*, qui ſignifie *homme excellent*. *Clouis* & *Louis* font un même nom: car les Anciens François écrivoient *Hludovicus*, & *Hlodovenus*; & prononçoient *Clodovenus*. Mais Pontus Heuterus, en ſon livre intitulé *Etyma variorum nominum utriuſque ſexus hominum Germanicæ originis*, prend l'Étymologie de ce nom d'une autre façon : *Luitwich, Ludovicus, via popularis*. Je ne ſay ſi après avoir accordé que nous étions redevables à la Langue Tioiſe du mot de *Louis*, nous la rendrons reſpectivement obligée à la Langue Latine; comme veut Philippe Clavier dans ſes Antiquités Germaniques liv. 1 ch. 5, où il ſoutient que dans Céſar, liv. 7, *Litavicus, Princeps Eduorum*, eſt même nom que *Ludovicus*.

**LOU-GAROU.** Comme on ne ſait pas bien encore ce que c'eſt proprement que *lou-garou*; auſſi eſt-on encore bien en peine de trouver l'origine du mot. Les uns diſent qu'il eſt composé de *Loup*, & de *garou-vous*; c'eſt-à-dire, *détournés vous*, & *gauchiffés à ſa rencontre*. Les autres ſ'imaginent qu'il vient de *lupus varius*, c'eſt-à-dire, *loup bigarré*; parcequ'on tient que les lous-garous ſont marqués de taches blanches. Pour moy je me tiens volontiers, avec Saumaſe, à la première opinion : & je croy qu'il eſt ainſi appelé, comme qui diroit *lupus varius*; du verbe *varare*, qui ſignifie *détourner, paſſer outre & à travers*; dont je croy que vient auſſi le verbe *garer*, duquel nous conſervons encore l'impératif *gare*, qui ſignifie *détournez-vous*. Et parce que les lous-garous ſuient la compagnie des autres lous, & vont tous ſeuls; j'oſe croire que ce ſont ceux-là que les Grecs appellent *μωδολογοι*, c'eſt-à-dire *lous ſolitaires*: car auſſi nous appelons *lous-garous*, les hommes qui ſuient la compagnie & le commerce des autres hommes.

**LOUTRE.** C'eſt un animal amphibie. Du Latin *lutra*, qui ſignifie même choſe; & qui doit être dérivé du Grec *λουτρον* qui ſignifie *laver*; d'où vient *λουτρον*, qui ſignifie *le lieu où l'on ſe baigne*. Vitruve liv. 5, ch. 11

*Frigida lavatio, quam Græci λουτρον vocant*: parce que cet animal vit ordinairement dans l'eau.

**LOYER.** Récompenſe. Il vient de *locarium*, qui en vray Latin ſignifie ce qu'on donne pour arriéter quelque temps en une étable, ou en une boutique. Varro de *Lingua Latina* liv. 4 : *Locarium quod datur in ſtabulo & ſaberna ubi conſiſtant*. Aimoinus Monachus liv. 5, chap. 61 : *Ad quod placitum Hugo Abbas, quibuſdam ſociis ſecum aſſumptis, profectus, Carolum adiit pro petitione partis regni, quam frater ſuus Ludovicus in locarium acceperat*. Dans la 143 Formule que Lindembrog a fait imprimer au Code des Loix Anciennes : *Et ſi hoc facere contempſero, aut exinde negligens apparuero, ad duplum ipſum locarium vobis redere ſpondeo*.

**LUBRIQUE, LYBRICITE.** Il ſemble étrange que de *lubricus*, qui ſignifie *gliffant*, on ait fait *lubrique*, qui ſignifie *enclin au péché de la chair*; & *lubricité*, qui eſt l'inclination qu'on y a. Mais c'eſt parce que le naturel de la jeuneſſe ſe laiſſant pluſtoſt gliffier aux vices de l'impureté qu'à toute autre ſorte de débauche; cette inclination vicieuſe, ou pour mieux dire, cette foibleſſe, à mérité d'être appelée *lubricité*, par antonomafe, comme prévalant par deſſus toutes les autres. Car le Droit, & les bons Auteurs Latins, appellent *lubricum ætatis*, & *lubricum adoleſcentiæ*, la foibleſſe de l'âge imparfait, ou les inclinations qui portent la jeuneſſe à la débauche. *Neque enim lubrico ætatis captus eſt ad eundem locupletem hereditatem*. L. 11, § *Si locupleti*, ff. De *Minoribus*. Pluie 3, liv. 7, Epift. 3. *Cui in hoc lubrico ætatis non præceptor modò, ſed cuſtos etiam, reſtorque, quærendus eſt*. Ainſi Tacite liv. 6, de ſes Annales, a dit *Juventa lubricum*. Et liv. 14 : *Adoleſcentia lubricum*. Et Cicéron en l'Oraiſon pro *Cælio* : *Via adoleſcentiæ lubrica, quibus illa inſiſtera, aut ingredi, ſine caſu aliquo, aut prolapſione, vix poteſt*. \* L'édition de Schrevelius dit *aut prolapſione*.

**LUETTE.** C'eſt cette particule charneuſe qui pent ſur le goſier. Les Latins l'appellent *uva*; d'où nous avons tiré le mot *luette*, en ajoutant l'article au mot Latin: diſant du commencement l'*uvette*, & depuis, par contraction, *luette*. Elle eſt appelée *uva*, de *uiduus*, qui ſignifie *humide*, parcequ'elle eſt ſans ceſſe humectée par la défluxion du cerveau. Et c'eſt pourquoy Martial liv. 1, Epigr. 16, l'appelle *ſtillantem uvam*. Ou bien elle eſt ainſi appelée d'*uva*, qui ſignifie *raiſin*; à cauſe qu'elle reſſemble à un pepin de raiſin; mais c'eſt ſeulement lortqu'elle eſt ronde & enflammée par la défluxion: car qu'and elle eſt longuette, qui eſt ſa naturelle forme, on l'appelle *columella*; ce qui a fait dire à quelques Medecins que *uva* eſt le nom du vice, plutôt que de la choſe même. Les Grecs l'appellent *επιγλωττις*; c'eſt-à-dire *lingula, vel ligula*.

**LUT.** C'eſt instrument de Muſique pourroit bien être tiré du verbe *λυω*, qui ſignifie entr'autres choſes *relâcher & appaiſer*: parce que la douceur de ſon harmonie relâche l'eſprit, & appaiſe les fâcherieſ de l'ame. Il pourroit auſſi tirer ſa dénomination de *λυτος*, qui eſt ce que le Latin dit *ſolutilis*; c'eſt-à-dire, ce qui étant fait de diverſes pièces, ſe peut réduire & réſoudre en diverſes pièces: Car les Luts ſont toujours façonnés de diverſes pièces de bois, ou d'ivoire, ajuſtées & rapportées enſemble. Les Grecs appellent le Lut *χέλυς*, & les Latins *teſtudo*, c'eſt-à-dire *tortue*. Et c'eſt non-ſeulement à- cauſe de la reſſemblance qu'a cet instrument avec la coquille de la tortue, mais parcequ'on tient qu'il en fut premièrement fait: car nous liſons dans Pauſanias, en ſes Arcadiques liv. 8, que Mercure forma le premier le Lut d'une coquille de tortue; & que le Mont Parthenius en produiſoit d'aſſés grandes, pour en faire de pareils instruments de Muſique. Or parce que nous liſons dans Pluie, au liv. 32, chap. 4, de l'Histoire Naturelle, qu'il y a une eſpèce de tortues appelées *teſtudines lutaria*, parce qu'elles ſe nourriſſent dans la boue; il pourroit être que nos anciens François euſſent tiré de-là le nom de *Lut*, ou à cauſe de la reſſemblance qu'il a avec les tortues, ou bien parceque peut être de leur tems on ſéloit le corps de cet instrument de coquilles de tortues. Car il eſt certain qu'il y a une ſorte de tortue de mer appelée

*μαγιστος* par les Grecs, qui est d'une grandeur admirable : comme l'on peut voir chez Strabon liv. 16, & chez Pline, liv. 6 ch. 16. Voyez *Joseph Scaliger* sur la Sphère Barbare de Manile pag. 419. de l'édition de Raphelengius. Gerard Vossius, de *Vitiis Sermonis* liv. 2, chap. xi.

dit : *Laudis, pro Cithara vel Testudine; ex Germanico* laute : *uti hoc à lauten, hoc est sonare, resonare, tinnire.* Godfridus Viterbiensis dans la Chronique part. 11 :  
*Mira videre meat celebri plaudente chora.*  
*Laudē, tubā, citharā, festā canuntur ea.*

## M A.

**M**ÀCHER. De *μαχαρη*, qui se trouve expliqué dans les Gloses par *manab*.

**MAGASIN.** Angelus Caninius dans les Canons des Dialectes tient que ce mot vient de *maczen*, qui signifie même chose en Langue Punique. En Languedoc *amagà* signifie *server, cacher, & enfermer quelque chose.* Et les Numides, comme dit Isidore liv. 15, ch. 12, appeloient *magalia*, (comme qui diroit *magaria*) certains bâtimens faits en forme de carène & fond de navire, ou bien en forme de four : de *magar*, qui signifie, en Langue Punique, *village bâti naguères.* *Magalia adificia Numidarum agrestium oblonga; incurvis lateribus tecta, ita quasi navium carina sint; sive rotunda, in modum furnorum :* & *magalia dicta, quasi magaria; quia magar Punicè novam villam dicunt, &c.* De sorte que, à bien considérer cette sorte de bâtimens, il semble qu'en les bâtitant on n'ust autre dessein, que de s'y aller cacher. Althamarus, sur la Germanie de Tacite : *Magum prisca Gallia domum significat. Inde nomina urbium, Drusomagum, Brocomagum, Ricomagum, Duromagum, Noviomagum, Rothomagum.*

De-là on pourroit conclure que *magasin*, *maczen*, *amagà*, *magar*, & *magalia*, descendent de quelque ancien mot Punique, qui signifie *cacher, server, & enfermer* : car aussi-bien *magazin* est proprement le lieu où les Marchands cachent, serrent, & enferment la marchandise qu'ils ne veulent ny étaler, ny exposer publiquement en vente.

**MAIN MORTE, & Morte-main.** Avant que de parler de la différence qu'il y a entre *main-morte* & *morte-main*, il faut rechercher l'origine de *main-morte*. *Main* signifie *usage & possession* : de-là vient que *maintenir* signifie *assurer la possession de quelque chose* & *main-mise* signifie *saisie & prise de possession* ; & *changer de main*, c'est *changer de Possesseur*. Et parceque les biens des Eglises, Chapitres, Collèges, Confréries & autres Communautés, ne peuvent pas changer de main, c'est-à-dire, ne peuvent pas être aliénées, leurs possesseurs sont appelés *Gens de main morte* ; c'est-à-dire, *main inutile & sans fruit* : d'autant que les Seigneurs, desquels tels biens sont mouvans, n'en peuvent pas retirer les Droits qui leur écheroient par le changement de main, tels que sont les ventes, quintes, requintes, reliefs, & tels autres Droits Seigneuriaux qu'ils auroient, si les biens étoient possédés par des particuliers ; outre le droit de confiscation, en cas de condamnation à mort pour crime. Car dans le droit François, *mort* signifie *inutile & sans fruit*. Ainsi *mors-bois*, comme tout le monde sait, est le bois vert qui ne porte point de fruit : & dans la Coutume de Bretagne art. 696, *vetes mortes*, sont des fenêtres par où l'on ne sauroit regarder ; & *voire*, ou *verre mort*, les vitres qu'il n'est pas permis d'ouvrir. Voicy les paroles de la Coutume : *Venes mortes, qui sont entendues faites au dessus de sept pieds & demy sur plancher, à voire mort, n'importeront droit ny possessions sur l'héritage du voisin ; en sorte qu'il ne soit loisible au voisin de bâir au sien, & empêcher les dites venes, s'il n'y a Titre de servitude expresse.* Il y a une autre sorte de *Gens de main-morte*, dont les biens sont appelés *main-mortables*. Telles Gens étoient de condition servile ; ordinairement appelés *Gens de corps* ; & dans les Coutumes de Toulouse, & dans le Cartulaire d'Alfonse, frere de S. Louis, Comte de Toulouse, *homines de corpore & de casalagio* ; tels qu'étoient parmy les Romains ceux qu'on appeloit *ascriptitios*, ou *adscriptos glebae*. La Coutume de Vitry, art. 141 : *Les Seigneurs qui ont des Gens de Corps, qui sont de main-morte.* Et article 14 : *homme en*

*femme de serve condition.* Telles gens étoient appelés *Gens de main-morte*, parce qu'ils ne pouvoient aliéner les biens qu'ils possédoient sous la condition de *main-morte* : voire-même venant à mourir, ne les pouvoient transmettre qu'à leurs enfans légitimes. La Coutume de Troyes art. 59 : *Héritages redécabables de Coutume, escheable envers le Seigneur au premier baillieur ; comme de chair, pain, ou grain, assis en la Prévosté de Troyes, sont escheables & main-mortables, en quelque estat qu'ils soient, envers le Seigneur desdites charges, quand le possesseur desdits héritages trespassse sans hoir de son corps nay ou mariage, & estant en icelle, & ne les peut changer, obliger, arenter, n'asservir au préjudice de ladite main-morte : leurs biens ne pouvans non plus estre confisquez au préjudice du Seigneur de la Main-morte.* La Coutume de Sens art. 24, après avoir dit que les biens d'un homme condamné à mort sont confisqués aux Seigneurs Justiciers, en la Justice desquels ils sont assis, ajoute, *excepté toutefois en cas & crime de lèse Majesté ; & quand les héritages sont main-mortables envers aucun Seigneur.* La Coutume de Châlons est pourtant bien plus favorable pour les Gens de *main-morte* : laquelle porte que *Gens de condition servile & de main-morte, peuvent donner, vendre, & engager leurs meubles & héritages, & eux amovir à qui bon leur semble, pourveu qu'ils ne soient malades de maladie, dont après ils seroient uray-semblablement decedez : mais par Testaments ne pourront aucune chose donner, ne léguer, de ce qui est en morte-main, sinon que jusques à la somme de cinq sous tournois.* Il y a toutefois différence entre *main-morte*, & *morte-main* : d'autant que *main-morte* est proprement la condition sous laquelle un bien est tenu en *main-morte* ; & *morte-main* est l'effet de cette condition, c'est-à-dire, le cas auquel les Gens de *main-morte* venant à mourir sans enfans légitimes, le Seigneur de la *main-morte* doit succéder.

**M A I S O N.** Il n'y a point de doute que ce mot & vienne de *mansio*. Toutefois Jean Picard liv. 2 de son *Prisca Celiopadia*, après avoir remarqué que Berose écrit, que *Magus* Roy de Gaules, fils de Samothus, bâtit plusieurs villes en divers endroits de ses Etats, lesquelles ont depuis porté son nom ; comme *Juliomagum, Rothomagum, Noviomagum* ; & que de-là vient aussi le nom de *maison* : d'autant, dit-il, que selon l'opinion de Joannes Viterbiensis, les anciens Gaulois l'appeloient *magus*, & que pour preuve de cela encore en quelques endroits de la Bourgogne on dit encore *magion*. . . .

**M A L A D E.** En Languedoc on dit *malaut*, en Italie *malato*. Les Gloses *suaves*, c'est-à-dire *riste*. Il est à mon avis formé de *malè*, & du mot Barbare *atus*, qui signifie *sain & joyeux*, duquel les François ont dérivé le mot *hairé*, qui signifie *sain & joyeux*, & bien disposé, comme témoigne Robert Etienne, qui le veut faire venir de *αἴτιος*, c'est-à-dire *ferain*. Nos anciens François disoient *hairié*. Monstrelet vol. 3 : *Et partant échappa sain & hairié.* Froissart vol. 1, chap. 185, *Entendirent à mettre à point les deshaitiés & les navrés.* Ville-Hardouin liv. 1 : *Trouva son Seigneur le Comte Thibaut malaisé & deshaitié.*

**M A L È** : que Sénèque dans quelqu'une de ses Epîtres, appelle *hippopera* ; ne se dit aujourd'hui que d'un petit coffre qu'on porte à cheval : bien que proprement ce soit un sac de cuir que les Voyageurs portent attaché à l'arçon de la selle, ou sur la croupe du Cheval. Duden dans l'Epilogue du liv. 1 De *Mortibus & Aliis Normanorum* :

*Firmis & saleris illorum dorso perorna,*  
*Malus & frenis consutis fringere que habenis.*

Quelques-uns croient que ce mot vient de *μαλός*, qui signifie *poil & laine*, parce que d'ordinaire on les fait de peaux, où la laine & le poil tiennent encore pour mieux résister aux injures du tems. Le Glossaire de Papias en allégué une autre origine, disant que ce mot vient de *mala*, qui signifie *machoire*; parce que la male pendant des deux côtes du cheval, a quelque ressemblance à deux machoires. *Mala manica, quod duas quasi pendentes maxillas habeat*

**MALHEUR.** Il vient de *malis heurs*, qu'on prenoit pour *desastre & infortune*. Grégoire de Tours livre 6. chap. 45, parlant de Rigonde fille de Chilperic, qu'on emmenoit en Espagne: *Jam verò vale faciens puella, post lacrymas & oculos, cum de porta egrederesur, uno Carruca effracto axe, omnes mala hora dixerunt.* C'est-à-dire, s'écrièrent que c'étoit un présage de malheur & d'infortune. Aimoin liv. 3 chap. 56, parlant de la même Rigonde, dit: *Cui cum plurimi malam optarent horam, populus hoc pro auspicio suscepit.* Tout de même le mot de *bonheur* vient de *bonne heure*. Et quoique les mots de *bonheur & malheur* signifient, l'un la *bonne*, l'autre la *mauvaise fortune*: les mots de *heur & heureux*, bien que sans composition, signifient *fortune & fortuné*; de même que les mots de *fortune & fortuné* ne signifient que *bien & prospérité*; quoique nous disions d'ailleurs *bonne & mauvaise fortune*.

**MALINGRE.** Les pommes de malingre sont ainsi appelées, par Etienne dans son Traité des Arbres intitulé *Seminarium*; comme qui diroit *malacria*, parce que le goût en est acide.

**MALOTRU.** On dit en Languedoc *malestruc*. Ces mots sont faits par corruption de *malè instructus*. Ainsi Pierre de Breux Comte Bretagne, ayant fait hommage de la Bretagne au Roy, les Bretons, qui fâchés de relever de la Couronne de France, lui donnèrent par moquerie le surnom de *Mauclerc*, formé de *malus clericus*, qui signifie *ignorant*; Car nos Anciens François appelloient les hommes sçavants *Clercs*, & la science *Clergie*.

**MANÈGE & MANIER.** Il y a quelque apparence que ces mots viennent de ce qu'on mène & gouverne les Chevaux par la main. Les Gloses de Papias: *Manicare, per manum tenere, vel manu fingere.* Mais en effet ils sont dérivés de *mannus* qui signifie *un Cheval*, non seulement dans les Auteurs Romains, comme dans Horace & quelques autres, mais encore dans ceux qui ont écrit depuis que le Langage François est sorti du Latin. Orderic Vital liv. 12 de son Histoire Ecclesiastique: *Mannum autem Regis in crassinum ei remisit cum sella & frano, & omni apparatu, cum Regem decuit.* De-là est venu *manicare*, qui signifie *aller à cheval*. Le même Orderic livre 7: *Porro ditiores ex his illico ascensis equis recesserunt, & ad sua tutanda properaverunt: Inferiores verò Clientuli, ut Magistros suos sic manicasse prospexerunt, arma, vasa, vestes, & lintamina, omnemque Regiam suppellectilem, rapuerunt.* Et au liv. 10, parlant de ceux qui étoient avec Guillaume le Roux, Roy d'Angleterre, lorsqu'il fut tué en chassant dans une forêt: *Mortuo Rege plures optimatum ad lares suos de saltu manicaverunt, & contra futuras motiones quas timebant, res suas ordinarunt.* Il est bien vrai qu'il y a un autre *manicare*, qui signifie *marcher du matin*: comme je trouve dans un vieux Glossaire manuscrit que j'ay: *Manicare, manè ire, mane venire cum acceleratione.* Et c'est ainsi, à mon avis, qu'il faut entendre ce lieu d'Odo Cluniacensis, *De vita S. Geraldi Aureliacensis Comitis*, liv. 1: *Quos, ne tardius veniens demorari videretur, manicare studuit, & priusquam illucesceret proficisci.* Du Chesne en ses Notes, a pourtant expliqué ce mot par *aller à cheval*.

**MANOIR.** De *manere* on forma le Latin-Barbare *manerius* qui signifioit *une métairie*, ou *maison abampêtre*: d'où nous avons fait *Manoir*. Orderic Vital liv. 4 de son Histoire Ecclesiastique: *villas quas à manendo manerios vulgò vocamus*

**MANQUER.** *Faillir* ou *desfaillir*. **MANQUEMENT**; *faute*, ou *defaut*. *Mancus*, en bon Latin, signifie proprement *un Manchot*, c'est-à-dire, qui a perdu une main. Il se dit aussi du défaut des autres membres, même de ceux qui ne sont que débilités: & quelquefois aussi, par métonymie, des choses inanimées. Cicéron livre 3

*De Finibus Mancam sine aliqua accessione virtutem.* De ce mot a été formé le verbe Latin-Barbare *mancare*, qui signifie *couper un membre*. La Loy des Allemans Tit. 12, 13, 15: *Plagaverit, sustaverit, mancaverit*. La Loy des Ripuaries Tit. 68, §. 6: *Digitò vel quocunque libet membro mancaverit*. Et dans le Testament de Charlemagne, Art. 13: *Aut occidere, aut membris mancari, aut excacare.* De-là est venu le verbe *manquer*, dont la signification est neutre, & duquel nous nous servons maintenant pour exprimer toute sorte de défauts; comme on dit, *Il manque de jugement, Il manque d'adresse*: ou bien pour dire *faillir*; comme quand on dit, *Il a manqué à cela.*

**MAQUEREAU.** Les uns le font venir de l'Hebreu *macar*, qui signifie *vendre*: les autres, du mot *aquariolus*, en y ajoutant la lettre *M*. Festus: *Aquarioli dicebantur mulierum impudicarum sordidi affectu.* Lequel mot se trouve employé en ce sens par Apulée, en son Apologie, & par Tertulien. Le Glossaire: *Bacario, proprodiarios.* [\* M<sup>r</sup> Guyet dit qu'il faut lire *aquariolus*, au lieu de *bacario*.] Et ce mot vient de ce que les femmes débauchées se tenoient d'ordinaire sur les rives de l'eau: comme j'ay déjà remarqué au mot *Bordel*

**MAQUEREAU.** Sorte de poisson. R. Etienne prouve que les Maquereaux des Comédies étoient vêtus d'habits de diverses couleurs, par ce lieu de Donat: *Leno pallio varii coloris utitur.* Et il ajoute que ce poisson, pour être bigarré de diverses couleurs, principalement sur le dos, a été appelé *maquereau*.

**MARÀTRE.** Ce mot est formé de *matrasia*, qui se trouve dans le Glossaire Arabico-Latin, auquel est relatif *seliaster*. Les Gloses d'Isidore: *Filiaster, privignus.* Le Glossaire Arabico-Latin: *Vitrius patristus.*

**MARCHER.** Julien Taboet en son livre *De Republica & Lingua Francica*: *Marcher, id est ambulare, quia mercatores semper eum & currunt, ut lucrum faciunt.* Et en un autre endroit: *A marcha, qua vox equum significat: hinc marchare, id est equitare, marcher.*

**MARRI, Triste, affligé.** **MARRISSON, tristesse, affliction.** Ils viennent de *marritio*, qui signifie *dommage, injure*, ou tel autre sujet de tristesse & d'affliction. Les Capitulaires de Charles le Chauve Tit. 16, ch. 13: *Suis fidelibus aliquod damnum aut aliquam marritionem non faciet.* Dans la Centurie des vieilles Chartres recueillies par Goldast, Chartre 56. où il est parlé de certains Serfs: *Post obitum verò meum absque ulla marritione ad jam dictum Monasterium perpetualiter possidenda.* Et en la Chartre 61: *Sin autem ipsa res sine ulla marritione ad ipsum Monasterium revertantur.* Toutefois Joachim Vadianus dans quelques notes qu'il a faites sur un ramas d'anciens Actes, nous veut faire croire que *marritio* signifie *tergiversation* & *calomnie*, sous prétexte qu'en Alleman *marrassen* signifie *contester & débattre*.

**MARSOUIN.** C'est un pourceau de mer; comme qui diroit *maris sus*, ou *maris suillus*. Car Isidore liv. 12, ch. 6, dit que tels poissons sont appelés *suille*. *Porci marini, qui vulgò vocantur suilli, qui cum escans quarunt, more suis, terram sub aquis fodiunt.* Aimoin, Moine de Fleury, en la vie de S. Abbon chap. 5, les appelle *porcipisces, & marsuspas*: d'où nous avons peut-être tiré ce mot: *repente conspiciunt marsuspas & porcipisces in fluctibus ludere*

**MASQUE.** M. de Saumaïse dans ses Notes sur Tertullien de *Pallio*: *μάσκα, dixerunt interpretatur Hesyclus. Eadem & μάσκα dicebatur. Idem: μάσκα, μάσκα, μάσκα. Et notabis μάσκα, & μάσκα, res turpulas, & deformes larvas Grecis appellari, quæ ad averendum fascino adhibebantur: cum μάσκα & μάσκα diceretur; inde mascas Latini recentiores de larvis & personis usurparunt, & ita etiam hodie vocamus.*

**MASSACRE.** *Scrama* étoit anciennement une sorte d'épée. Les Loys des Wisigots liv. 9, Tit. 2, Loy 19: *Spathis, Scramis, lanceis, sagittisque instructus.* Et *sax*, un poignard; comme j'ay déjà dit sur le mot *Assassin*. De ces deux mots fut formé *Scramasax*, qui étoit une épée propre à faire des meurtres: comme j'ay déjà dit sur le mot *Escrime*. Grégoire de Tours liv. 4, ch. 46, dit que le Roy Sigebert fut massacré *chiliris validis quos vulgò*

go Scramafaxos vocant. Je croy que de ce mot *Scramafaxus* a été fait *massacrer*, comme qui diroit *scramafaxare*.

**MASSON.** Les échafaudages que les Massons dressent pour bâtir les murailles, sont appelés en Latin *machina*. Et ainsi Budée a traduit le *machinari* d'Ulpien par *échafauder*. C'est pourquoy les massons ont été appelés *machiones*, à cause de ces machines, ou échafaudages, dont ils se servent. Le Glossaire de Papias : *Machiones, Constructores parietum; dicti à machinis quibus insunt propter altitudines parietum*. Idore liv. 19 th. 8, dit la même chose. Orderic Vital liv. 6 de son Histoire Ecclesiastique : *Ipsè cum machione & matoris, necessariisque ministris, reliquias in maceria recondidit*.

**MASSUE.** Du Latin Barbare *maxuca*. Orderic Vital liv. 8. de son Histoire Ecclesiastique : *Quidam enormis statura ferens ingentem maxucam, presbyterum propeventem pravenit, & super ejus capite levato, &c.*

**MATERAS.** C'est un trait d'arbalète émouffé. Ce mot nous est demeuré de l'ancienne Langue Gauloise : Car *materas* étoit anciennement un bâton de guerre duquel les anciens Gaulois se servoient. L'Historien Sisenna, au livre 3, cité par Nonius Marcellus : *Galli materibus, Sive lanceis confingunt*. Et au livre 4 : *Alii materibus aut lanceis medium perturbant agmen*. L'Auteur de la Retorique ad Herennium au liv. 4 : *Ut si quis Macedonas appellavit hoc modo, non tam citò Sarissa Gracia posita sunt : aut idem Gallos significans dicat : Nec tam facile ex Italia materis Transalpina depulsa est*. Strabon liv. 4, parlant des armes des Gaulois : *ἡν ἡμετέριον μάχης ἐστὶν*.

**MAVFÈS.** C'est ainsi que les Anciens nommoient le mauvais esprit. Le Roman de Guillaume au Court nés, au Moinage Renoart :

*Et fu plus noir qu'atrament détrempés :  
Diable semble, ou luitons ou maufès.*

Le Roman de Guion de Tournaut :

*Car en la fin verras d'Enfer tous les maufès :  
Çe sçay bien qu'en la fin y seras hostelès.*

**MÉCHANÉTÉ.** La Ménardière dans la Poétique part. 1, chap. 8 : *μηχανη αρεος ; d'où est venu méchaneté, adresse pleine de malice ; & enfin pour dépravation, stratagème, & ruse de guerre chez Xenophon & quelques autres. Mathieu Paris en la Vie de Henri III : Addens quòd malus miles esset fugitivus & vicinus, quod est in Galliana Lingua méchaneté ; & hoc verbum magna offensionis inter eos &c.*

**MEDAILLE.** Les Anciens gardoient aussi bien que nous les monnoies anciennes ; que la rareté plutôt que la matière, rendit précieuses à l'égal de la pierre. Le Jurisconsulte Pomponius, en la Loy 28, ff. De *Usufructu*, & *Quemadmodum Numismatum aureorum vel argenteorum veterum, quibus pro gemmis uti solent, usufructus legari potest*. Nous appelons *Medaille* ces sortes de Monnoies : de *metallum ; metalla ;* comme qui diroit *Metaïlles*.

**MEHAINGNIE', MEHAING.** C'est-à-dire, *estropié, estropiement*. Le livre intitulé *Li Establisement li Roy de France*, liv. 1. où il dit qu'un Estropiat, un Sexagenaire, & un homme lourd & pesant, lors qu'ils appellent quelqu'un de meurtre, de rapt, ou de trahison, peuvent faire battre un autre homme en leur place : *Se aucuns homs, mehaingnés ou autres, qui aient passé soixante ans & un jor, ou un autre qui soit sos & lors, ou qu'il puisse moster autre mehaing*. Au liv. 2 : *Et se les parties avoient eu mehaings apparoyssant, & il se missent avant, & ils en eussent fait mention ou retenue, ils pourroient bien mettre Champions pour eux*. Le Traité des Vertus & des Vices, parlant des Estropiat qui demandent l'aumône aux portes des Eglises : *Et qu'il est aussy comme li mehaingnés qui gist au porial du Mostier, qui point n'a honte de moster ses mehaings à tous ceaus qui passent*. Herman de Valenciennes, au Roman de la Bible, parlant de Jacob qui resta boiteux de la lutte qu'il fit avec l'Ange :

*Quand se sent mehaingné Jacob à luy parla.*

Dans l'un des Chartres que Du Chesne a fait imprimer à la suite des Historiens de Normandie, on lit ces paroles, *Concedimus quoque quòd ipsi teneant per libertatem Rothomagi omnia placita & omnes messeias infra Rothomagum, & infra bantergum Rothomagi, in qui-*

*bus mors vel meschaignies, vel placitum ensis non appendat.*

**MÉLER.** Du verbe *miscere*, est formé le Latin-Barbare *misculare*, duquel la Langue d'Oc a tire *meslà*, & la Langue d'Oui *mester*. Hincmar Evêque de Rheims en une Epître à Charles le Chauve : *Per plurimum ora vulgatur vos dicere quoniam de istis rapinis atque depraedationibus nil vos debeatis misculare*. Les Capitulaires de Charles le Chauve Tit. 16, ch. 7 : *Qualiscunque de vobis tali modo in isto facto commisculatus est*.

**MENACE.** Il vient de *minatia*, ou de *minatio*, qui signifient même chose. Plaute, dans son *Rudens* : *Minacias ego istas flocci non facio tuas*. Cicéron de *Oratore*, liv. 2 : *Exercitationes, admirationes, minationes*.

**MENÉES.** Ce sont proprement des conseils secrets. Il vient du verbe Latin *minare*, qui signifie *faire & Traiter segrettement*. Fredegair dans sa Chronique chap. 9 : *Flaocharius deinceps vehementer minabat consilium de interitu Willebadi*.

**MENÉTRIER.** Quelques uns veulent que ce mot vienne de *manere*, qui signifie celui qui recherche une fille en mariage. Mais en voicy la vraie origine. Comme de *Ministerium* on a fait *Métier* ; comme vous verrez en son lieu ; on a fait aussi *Menestrier* de *Ministerialis*, que les Auteurs de la moyenne Latinité prennent bien souvent pour *artisan* & homme de métier, qu'on appelle encore en Languedoc *Menestral*. Hincmar, Evêque de Reims : *Plebeis quoque quibusdam personis, villarum scilicet ministerialibus, pro rebus inferiorum suorum nonnunquam scribens*. De-là vient qu'une Morale manuscrite composée en François par le commandement de S. Louis, que j'ay vû dans le Collège de Foix à Toulouse, appelle les Artisans *Menestriers*. *Se il fait œuvres temporelles, comme font cil laboreour & cil Menestrier*. Or comme les meilleurs Auteurs Latins appellent quelquefois absolument *Artifices*, par excellence, les Joueurs d'Instrumens : (Quinte-Curce liv. 5 : *Sed etiam Artifices cum fidibus sui generis ibant*) nos anciens François, par la même raison les appellerent *Menestriers*. Froissart vol. 3, chap. 39 : *Et y eut là grand soison de Menestriers qui firent bien leur mestier*. Ce qui confirme clairement le rapport de *ministerium* avec *ministerialis*, par celui de *Métier* avec *menestrier*. Aussi nos anciens François prononçoient *Menestrel*. Guillaume de Loris au Roman de la Rose :

*Là veiffies fluteurs,*

*Menestrels & Jugeours.*

**MENUISIER.** C'est celui qui travaille de la menuë charpente, comme chaires, bancs, tables, chalis &c : comme qui diroit *Faber minutiarius ;* car *minutia*, sont les parcelles ou petites pièces de quoy-que-ce soit, d'où vient le verbe *menuiser*, qui signifie *appetisser*, & rendre petit. Guillaume Philandre sur le ch. 2, du liv. 4 de Vitruve, assure que les mots de *materiaura fabrilis*, sont ce que nous appelons *Menuiserie* : bien-que dans cet Auteur, & ailleurs, *materia* & *materiaura* signifient toute sorte de charpenterie ; & *materiaura* tout Artisan qui travaille en bois.

**MERCI.** *Merci* & *remercier* viennent de *merces*, qui signifie *récompense* ; parceque savoir bon gré & remercier, ou dire grand merci, tiennent lieu de récompense. Hugo de Clerici, que le P. Sirmond a fait imprimer parmi les Notes sur les œuvres de Geoffroy de Vendôme : *Tradidi ei grates & mercedes*.

**MERCI.** Lorsqu'il signifie *piété & miséricorde*, il vient aussi de *merces* ; parceque par les anciennes Loix, & sur tout par la Loy Salique, la peine même des plus grands crimes étoit rachetée par de l'argent, c'est-à-dire, convertie en une amende pécuniaire : ce qui est appelé *componere*. Et d'autant que cet argent étoit comme la récompense qu'on donnoit pour se rédimer de la peine, on appela cela *prendre à merci*, que depuis nous avons pris généralement pour *piété & miséricorde*. Dans les Anciennes Ordonnances d'Ecosse, Intitulées *Regiam Majestatem*, liv. 5, ch. 3, *Amerciamensum* est pris pour amende pécuniaire. *Amerciamensum falsi Judicii contradicti est decem librarum*.

**MERE AU.** C'est une petite pièce de plom, ou de telle autre matière, qu'on donne pour un témoignage de reconnaissance, ou pour recevoir quelque chose qui doit être distribué : les Launs l'appellent *tessera*. Et



lorsqu'ils la donnoient pour recevoir le blé en la distribution générale qui s'en faisoit à Rome, elle étoit appelée *teffera frumentaria*; comme en la Loy 52, ff. De *f. dicitis*; & dans Suétone en la Vie de Néron ch. 51. Et quand elle étoit baillée pour la distribution de l'argent, elle étoit appelée *teffera nummaria*, comme on voit dans Suétone en la Vie d'Auguste ch. 41. Mornac sur la Loy 52, cy-dessus alléguée croit que *mereau*, qu'il appelle *meritorius calculus*, est même chose que *teffera*: & qu'il a été ainsi appelé, parce qu'il est baillé à ceux qui le méritent: *Mereaux; meritorii calculi, quod tribuuntur merentibus*. Mais il est bien plus croiable que ce mot vient de *meqs*, ou *meqs*, qui signifie la part & la portion qui est baillée en la distribution de quelque chose. Voyez Budée, & le Tresor de la Langue Grecque.

**MÉRILUS.** Robert Etienne, dans un petit Traité des noms des poissons, dit que le poisson que les Grecs appellent *vos* & les Latins *asellus major*, est le *merlus* ou *aigresin*. Jules Scaliger sur le chap. 21 du liv. 6 de l'Histoire des animaux d'Aristote dit que c'est le poisson que les Latins appellent *lucius* & que les François l'appellent *merlus*, comme qui diroit *maris lucius*.

**MÉRRIEN.** De *materia*, qui signifie souvent en Latin du bois à bâtir, ( Vitruve liv. 2, chap. 7: *Materiae eadenda est à primo autumno*. Le Glossaire: *Materia, Quina*.) la moienne Latinité a fait *materiamen*, & par contraction *matriamen*. La Loy Salique Tit. 8, §. 4: *Si quis in silva alterius matriamen furatus fuerit*. Et de *matriamen* nous avons formé *merrem*.

**MESCHIN, MESCHINE.** C'est-à-dire *jeune Garçon*, & *jeune Fille*. Le Roman de Guillaume au court nez, au Charroy de Nismes:

*Quand je fu junes meschin & bachelier,  
Je devint lieres merveilleux pour embler.*

Le même, aux Enfances Vivien:

*As Chevaliers, & as Bourgeois meismes,  
Et as Pucelles, & as gentes meschines.*

Et en un autre lieu:

*Entor li furent li vieil & li meschin.*

Herman de Valenciennes au Roman de la Bible:

*La Meschine fu belle & de gentil façon.*

**MESCHINAGE.** Comme de *manceba*, qui signifie *jeune fille*, les Espagnols ont dérivé *mancebia*, qui signifie un *bordel*; ainsi du mot *meschino* nos Anciens François ont tiré *meschinage*, qu'ils prenoient pour *bordel*. Dans le livre intitulé *Li Establisement le Roy de France*, livre 1, après qu'il a été dit que le fils fol, Tavernier, & joueur, qui s'en est allé par le pays, revenant après la mort du pere peut prétendre autant de part en les biens, que celui des freres qui a aidé à les acquérir, il est ajouté: *& tous ainsi une des sœurs, s'elle s'en étoit allée en meschinage: ou en autre lieu ailleurs, pour soi jouer, si fratergeroit-elle par droit avec les autres freres comme li fox.*

**MESSIER, MESSILLIER, OU MESSILLER.** En Languedoc *Messignié*. C'est celui qui a la charge de garder les blés & les vins qui sont sur la terre. Ces mots sont formés de *messis*, comme qui diroit *Garde des moissons*. La Coutume de Melun, art. 306: *Un sergent ou Messier*. Celle de Bar, art. 209: *Messier & garde de sinage*. Celle de Rheims art. 402: *Sergens, Gardes ou Messiers*. Celle de Chaumont art. 97: *Sergent Messillier*. Celle de Troyes, art. 122: *Sergent Messillier*. Dans celle d'Auxerre art. 270, il est appelé *Blavier*, de *blé*, comme *Garde de blés*: *Le sergent ordinaire blavier ou messier*. Il y a dans la Coutume de Lodun une autre sorte de *Messier* qui avoit la charge de mesurer les grains, & qui est ainsi appelé, du verbe *metior*. Ch. 5, art. 4: *Messier, ou mesureur*. Les Coutumes du Comté de Bourgogne art. 56: *Les Commis à la Garde des fruits de la terre, que l'on nomme en aucuns lieux Messiers, & en autres Bannats*.

**MÉTAIRIE.** Quelques-uns veulent que l'origine de ce mot soit Grecque, & s'imaginent que de *μεταίω*, qui signifie *communication*, on ait tiré *métairie*; & ensuite *métairie*, en changeant S en R. Mais il est bien plus vray de dire qu'il vient de *medietas*, parce que les métayers labourent la terre à moitié des fruits. Les Capitulaires de Charlemagne liv. 1, chap. 163: *Qui tale beneficium habent, unde ad medietatem laborent, de ce-*

*rum portione proprio presbytero decimas dment*. Car la Langue Romaine [ *rustica scilicet* ] forma sans doute de *medietas, medietarius & medietaria*; d'où nous avons tiré *Métayer & métairie*.

**MÉTIER.** Il vient de *ministerium*, qui signifie même chose dans les Auteurs de la moienne Latinité. Joannes Hocsemius liv. 2, chap. 30: *Erat enim ille magister de ministerio Panniscum seu Textorum*. Les Capitulaires de Charles le Chauve Tit. 11, chap. 13: *Ipsi Monetarii jurent quod ipsam ministerium, quantum fecerint & potuerint, fideliter faciant*. La Chronique de Normandie: *Tota civitas sericis, pannis, & cortinis, extitis ornata, & omnia Civitatis ministeria novis vestimentis induta*.

**MEURTRE.** Lambert d'Andres, dans l'Histoire des Comtes de Guines, ne sachant pas la vraie Origine de ce mot, l'a voulu dériver du Latin, appelant *mortidator*, un meurtrier. *Mox quasitis mortidatoribus, & proditoribus, & conscis, & consiliariis, & multis inventis alios innotavit, alios imparticavit*. Mais il est certain qu'il vient de l'ancienne Langue Teudisque, qui appelle *morth murdeido* ou *mordito*, non toute sorte d'homicide, mais seulement celui qui est fait par trahison & scelerément. La Loy des Lombards au Titre 5, qui est *De Morth*: *Si quis homicidium in absconso perpetraverit*. La Loy des Bajuvariens Tit. 18, §. 2: *Si quis liberum occiderit furtivo modo, & in flumen ejecerit, vel in talem locum ut cadaver reddere non potuerit, quod Bajuvarii murdrido dicunt*. La Loy des Ripuariens Tit. 15: *Si quis ingenuum Ripuarium interfecerit, & eum cum ramo operuerit, vel in puteo, seu in quocumque loco celare voluerit; quod dicitur mordrido*. Depuis on l'appela *murt* & *murdrum*, d'où nous avons fait *meurtre* ou *meurdre*. Chronicon Montigniacensis Monasterii: *Nefandissimo & abominabili super omnia genere mortis, quod vulgò murt vocatur, hominem innocentem nocte suffocavit* Mathieu Paris en la Vie du Roy Jean... *peffimo mortis genere, quod Angli murdrum vocant*.

\* Vous en trouverez plusieurs autres exemples dans le Glossaire Latin de M. du Cange au mot *Morth*.

**MEUTE.** C'est une troupe de chiens courans. Il n'y a point de doute que ce mot ne soit formé de *maus*, participe de *moveo*: [\* ou plutôt de *mota*] parce que nos Anciens François appeloient *movere*, en termes de Vénerie, ce que nous disons *Courir le cerf & le sanglier*; d'où vient qu'on dit que *les chiens sont bien aneués*, quand ils courent d'une égale force. La Loy Salique Tit. 35. De *Ventione*, §. 4: *Si quis ceruum, quem alterius canes moverunt aut lassaverunt, occiderit*. Et au §. 5: *Si quis aprum lassum, quem alieni canes moverunt, occiderit*. La Coutume de Bourgogne ch. 181 *La beste muie de la chasse d'aucun ayant droit & pouvoir de faire chasser, se peut poursuivre en autre Justice ou Seigneurie*.

**MICHE.** C'est une espèce de pain, qui à cause de sa petitesse a été ainsi appelé, de *mica*. Joannes Januensis dans son *Catholicon*: *Mica etiam ponitur pro modico pane qui fit in curiis magnatum vel in monasteriis*. Aussi Budée explique le mot de *miche* par *δριδιον*, qui signifie un *petit pain*.

**MIGNON.** Un favori, un bien-aimé. Il n'y a point de doute que nos François n'ayent retenu ce mot de leur ancienne Langue Teudisque. Le Glossaire Latin-Teudisque de Kéton: *Amor, minna: Amori, minna. Diligere, minnoon, Diligir, minnoot. Diligunt, minnonn*. Goldast dans ses Notes sur les anciennes Poésies Allemandes, remarque que *Minne* y est pris pour le Dieu ou la Deesse d'Amour.

**MILAN.** Ce mot a été formé de *Milvus*. Il y en a qui tiennent qu'il est ainsi appelé, parce qu'il vit mille ans. Et cette opinion est rapportée par P. Chabot sur l'Épître 6. d'Horace.

**MINE, MINIERE.** Ce sont les lieux souterrains d'où l'on tire quelque métal que ce soit. Il vient de *minium*, qui est une espèce de vermillon qui se trouve particulièrement parmy le mercure dans les mines d'argent. Les lieux où il se trouve sont appelés *miniaria* dans Plinè livre 33, chap. 7. Les François ne se sont pas contentés d'étendre ces mots aux mines de route sorte de métaux: ils ont encore appelé *Mines* ce que

les Latins appellent *Cuniculi* ; & *Mineurs* ceux qui travaillent à ces Mines. Marinus Sanutus Torcellus, *cum secretis fidelium crucis* lib. 3. part. 12. cap. 21. *Fecit fieri plures minas sive cuniculos, respondentes ad terram novam.* Les Anciens François appelloient les Mineurs *Hurons*. Froissart vol. 1, chap. 288 : *Le Prince menoit par usage toujours avec luy grand foison de Hurons, qu'on dit Min curs*

**MINUTE.** Ce que nous disons *menu*, les Anciens l'appelloient *minu*. Dans la Coutume de Bretagne art. 92, *Minute & declaration de terres* : & art. 360, *Adveus & minus* ; sont les Adveus & dénombremens que les sujets doivent bailler par le menu & en détail à leur Seigneur. Aussi ce mot est formé de *minutus* ; & c'est pour cela que nous appelons *minute* la premiere teneur d'un contrat qu'on dresse pour le faire voir aux parties avant qu'on le couche sur le Registre : & elle est ainsi appelée, parce qu'on l'écrit de petites lettres, *minutis litteris* ; quoyque *minute* soit proprement ce qui est écrit sur le Registre ou Protocole des Notaires. L'Ordonnance de François premier de l'an 1539 : *Esquels registres & Protocoles seront mises & inserées au long les minutes des Contrâcts.* Marcellus Donatus dans ses *Dilucidations* sur Suétone chap. 38 : *Notas appellare jurista, quas postea transcribunt Notarii in proprio Codice : Quas vulgò appellant minutas, eò quod minutis litteris scribantur.*

**MOILON.** Les Latins l'appellent *Camentum*. Ce sont des pierres informes & sans façon, qu'on maçonne entre les pierres taillées. M. de Saumaise tient qu'elles étoient ainsi appelées, *quasi medullones ; quod in structura medii inferciuntur inter quadratos lapides.*

**MOILON.** Les monceaux de foin qu'on fait dans les prés après avoir fauché, s'appellent *moilons* : du Latin-Barbare *mullo*, qui signifie même chose. Orderic Vital. liv. 13 : *Impetus autem irruentis & omnia involuentis aqua faxnam sublevavit, & de loco illo mullonem huc & illuc fluctuantem longè transtulit.* Il y a quelque apparence que ce mot a été fait par corruption de *mutuli*, qui signifie des monceaux de terre servans à marquer les bornes des champs, qu'on appelloit anciennement *butina*, *botones*, & *botontini*. La Loy des Ripuatiens Tit. 60, chap. 4 : *Si autem ibidem infra terminationem aliqua judicicia, sua arte, aut butina, aut mutuli, facta extiterint.*

**MOINEAU.** Petit oiseau, qu'on nomme autrement *passereau*. Il vient de *μῆνος*, ou *μηνάζω*, qui signifie *Solitaire* : sur l'opinion qu'on a eue que ce lieu du Plume, *sicut passer solitarius in tecto*, s'entendoit de toute sorte de passereaux. Vlysses Aldrovandus dans son Ornithologie liv. 16, ch. 17, tient que le mot *passer solitarius* est pris de ce Plume. Et il ajoute qu'il y a en Hébreu *Zippor*, qui signifie toute sorte de petits oiseaux : de même qu'en Grec *σποδῶν μηνάζω*, qui signifie particulièrement un *passereau*, & généralement toute sorte de petits oiseaux.

**MOITE.** Ce mot, qui signifie *mouillé, humecté, & abrové* ; vient d'un ancien mot *matum*, qui signifie la même chose. Les Gloses d'Isidore : *Matum est, humectum est, emollitum, infectum.*

\* M. Guyet, sur ce mot des Gloses d'Isidore, a remarqué que *matius* a été dit pour *madus*, c'est-à-dire *moisiéus*.

**MOMON, MOMERIE.** On appelle *Momon*, des hommes masqués qui vont de nuit dans les maisons pour jouer ou pour danser. Quelques-uns croient qu'ils sont ainsi appelés, parce que le masque les empêchant de parler distinctement, il semble qu'ils disent *mon mon*. Joachim Périon dans son *Traité de Lingua Gallica cum Graeca cognatione*, dit qu'ils sont ainsi appelés, de *μῶμα*, qui signifie *masque*. Le *Lexicon Longolii* : *μῶμα*, *mormo* (*malè, pro mommo*) *larva, terculamenta puerorum.* Les Gloses d'Isidore : *Mommar, Siculus, stultus, qui cito movetur ad iram.* *Plantus.* *Quid tu, ô Momar, Sicule homo, praesumis. A quoy je puis ajouter que peut-être nous avons fait ce mot de *Momus*, qui étoit le Dieu des moqueries. J. Lipse dans l'Épître 44 de la 3 Cent. de ses Epitres ad Balgus, veut que nous l'ayons pris de *momar*, qui en Langage Sicilien signifie *foin*. *Momar, pro stulto Sicilia; quod abit à Calorum & nostro verbo in personam.**

**MONCEAU.** Nous le prenons non-seulement pour un lieu moyennement élevé, mais encore pour un amas & un tas de quoy que ce soit. C'est un diminutif de *mons*. Aussi vient-il de *monicellus*, qui se trouve dans Latinus, *De terminis* ; & dans Innocentius l'un des Auteurs des limites, ou *Finium regundorum*. De sorte que je trouve étrange qu'on ait reproché à Calpin l'invention de ce mot.

**MONOPOLE.** Nous abusons de ce mot, en le prenant pour toute sorte de complots, menées, & partis secrets : bien-que sa vraie signification soit l'artifice de celui qui achète seul une espèce de marchandise, pour contraindre ceux qui en auroient besoin de l'acheter de lui par-après à tel prix que bon lui semblera. Il est formé de *μῶρος*, qui signifie *solus*, & de *πωλήω vendo*.

**MOQUER, MOQUERIE.** Ces mots sont tout-à-fait Grecs, car *μωκῶ*, *μωκῶν*, signifie *se moquer* & *μωκία* *moquerie*.

**MORGANGEBE.** C'étoit en vieux Langage François ou Teudisque, le don que le Mari faisoit à la femme le matin après la premiere nuit des noces. Grégoire de Tours liv. 9 chap. 20, l'appelle *morganegiba* ; ou quelques-autres lisent *morgangeba*. *De civitatibus vero, hoc est Burdegala, Lemovica, Cadurco, Benarno, & Begorra, quas Galefvintam Germanam domina Brunichildis, tam in dote quam in morgangegiba, hoc est matutinali dono, in Franciam vententem certum est adquisisse.* Il est appelé *foi morgangiticum* dans la Chronique d'Albertus Argentinenis : *Dans filia Presburg, &c. multas alias munitiones jure morgangitico.* Et plus bas : *Afferens munitiones domini de Riburg ad se spectare tanquam matri sua, per Rudolphum Regem olim morgangitico jure donatum.* Et c'est ce que les Allemands appellent encore *ein morgengab*. Les Grecs appelloient *ἡμετεροδωρία* les présents que le nouveau marié faisoit à son épouse en récompense de son puçlage.

**MORTAIE.** C'est un terme de Charpentier & de Menuisier. Philandre sur Vitruve : *Mortefias quasi mordetias, à mordendo, vocant, commissura scilicet genui.*

**MOTE.** On appelloit ainsi les maisons fortes Orderic Vital liv. 20, de son Histoire Ecclesiastique : *Atlerias & Motam Galterii De Clinampo, Mamerz, & alias domos firmissimas quam plurimas.* Et au même livre : *Fortissimam, quam apud Balaonem possidebat, motam Regi tradidit, per quam totum oppidum adversariis subactum paruit.* Mais proprement les motes étoient de grands monceaux de terre faits ou de gazon ou de terrain bien batu ; elles étoient rondes, & finissoient en pointe, & étoient le plus souvent environnées d'un bon retranchement. Les Anciens s'en servoient comme on fait maintenant des forts : & lorsqu'ils y étoient attaquez, ils les couvroient d'Arbalestiers & d'Archers ; qui, pour être élevés les uns par dessus les autres, pouvoient tirer sans s'incommoder. Guillelmus Gemmeticensis livre 7 de l'Histoire de Normandie chap. 11, parlant de Guillaume Duc de Normandie lorsqu'il étoit encore enfant, fait mention de cette sorte de fortifications qu'il appelle *aggeres*, c'est-à-dire *motes* & monceaux de terre : *Sub ejus ineunte aetate Normannorum plurimi aberrantes ab ejus fidelitate ; plura per loca aggeres erexerunt & tutissimas sibi munitiones construxerunt.* On voit encore en Gascogne grande quantité de ces fortifications, que les gens du pays appellent *Motes*, & tiennent qu'elles furent faites du tems des Rodigous ; c'est ainsi qu'ils appellent les Anglois. Ce sont ces maisons fortes & ces grands monceaux de terre, que la Coutume de Troyes art. 14, appelle *mothe*. *Le principal chastel ou maison forte, mothe ou place de maison Seigneuriale.* Et celle d'Auvergne art. 51, chap. 12 : *La principale place ou manoir, avec le vol d'un chapon, qui comprend mote, fossez, ou douve.*

**MOUCHER.** *Mucus* signifie la rospie, ou la morve qui coule du nez. *Carulle* : *mucusque & mala pituita nasi.* Du mot de *mucus* a été formé le verbe Latin-Barbare *mutare*, d'où nous avons tiré le François *moucher*. La Loy des Ripuatiens Tit. 5 : *Si nasum excusserit, ut mucare non possit.* Etienne & Nicot disent que *moucher* a été dit, quasi *monger* : de *mungere*.

**MOUCHOIR.** De *mucus* on a formé *mucinium*, d'où nous avons fait *mouchoir*. Arnobe livre 21 *Indicet*

in quos habitus vestis stragula facta sit, mitra, serophium, fascia, pulvinus, mucinum, &c.

**MOUFFLE S.** Ce sont des mitaines. Celles des Anciens étoient proprement des gans fourrés de laine de mouton ou d'agneau ; en quoy elles différoient des gans qui étoient faits de peaux simples & sans fourrure. En la première addition au Capitulaire de Charlemagne, chap. 22, il est permis aux Moines de porter, *Quantos in estate, mussulas in hyeme vervecinas.* Et au ch. 79: *Ut mussula vervecina Monachis dentur.* Ces mouffles sont ainsi appelés du mot moufle ; dont l'usage est demeuré en Languedoc ; & particulièrement à Toulouse, où l'on appelle moufle une chose qui pour être remplie ou fourrée de plume ou de laine, est tellement molle, que les doigts y enfoncent, si on la presse tant soit peu ; & ainsi on y appelle mouffles les petits pains mollets.

**MOURON.** En Grec *ἀράνη*, parce qu'elle aime la *ἀράνη*, c'est-à-dire les lieux opaques & ombragés. Nous l'appelons *mouron*, à *muris aure*, à-cause de sa ressemblance à l'oreille d'un rat : c'est pourquoy Theodoric Gaza explique *arsino* par *auricula muris*.

**MOUSQUET.** Avant l'usage de notre artillerie, on appeloit *mousquettes*, certaines arbalèstes Marinus Sanutus Torfellus lib. 2. part. 4. ch. 22 : *Balista, qua muschetz vulgariter appellantur.* De-là ont tiré leur nom ces grosses arquebuses dont on se sert maintenant à la guerre, parce qu'elles tiennent lieu de ces anciennes *mousquettes*, lesquelles furent à mon avis ainsi appelées, parce que leur trait lâché féloit un bruit semblable à celui d'une grosse mouche.

**MOUSSE.** Cet excrement ordinairement vert, que l'humidité engendre sur la terre, sur les arbres & sur les pierres ; est appelé en Latin *muscus*, & en Latin-Barbare *mussula*, d'où nous avons formé mouffe. Grégoire de Tours, dans son livre *De Gloria Confessorum*, chap. 44 : *In hoc loco & Tranquillus beatus Confessor requiescit, super terram sepulchrum habens, de quo magnum beneficium praestatur peccantibus ; nam de mussulis supernatis medicamina populi promerentur.*

**MOUSTARDE.** Nous appelons ainsi la semence de l'herbe appelée en Latin *sinapi* : bien-que proprement ce soit la composition qu'on en fait avec du moutil, que J. C. Scaliger, *Exercit. in Cardanum 148.* dit être appelée *moustarde*, à *musto & ardore*.

**MOUTON.** Jean Picard au livre 4. de son ancienne Celpodie croit que ce mot vient de *μῦλον*, qui signifie une espèce de danse dans Pollux ; à-cause des sauts que font les moutons. Je ne say s'il le faut dériver de *mutulus*, que la dernière Latinité prend pour une bête écornée, comme sont certains moutons qui naissent sans cornes, qui pourroient bien avoir été appelés pour cela *moutons*, & avoir donné le nom aux autres, quoy qu'ayant des cornes. Le Glossaire d'Ansilubus, Evêque Goth : *Mutilum, sine cornibus.* Johannes Januensis dans son *Catholicon* : *Mutilus, minus, truncatus ; sine cornibus, vel alia parte.* Mutilare, *minuere, vellere, truncare ; vel boum cornua destruncare.* Bonaventura Vulcanius, dans ses Notes sur les Glossaires, dit que les Espagnols appellent *motilon*, une brebis tondue. Et peut-être que les moutons qu'on tont tous les ans ont été ainsi appelés. Au-reste les mou-

tons sont proprement ceux qui sont châtrés ; & les bellers, ceux qui sont entiers.

**MOYEU.** C'est le bois où entre l'essieu, & auquel, comme à leur centre, vont aboutir les rais de la roue. Il vient de *modiolus*, qui signifie même chose. Plinc livre 9, chap. 4 : *Apparent & rota, appellata à similitudine, quaternis distincta radiis, modiolos earum oculis duobus utrinque claudentibus.* Les Gloses : *ῥομῆν ἢ Ἐ ρομῆν, Radia, modiolus. . . Diminutivum à modio, est illud lignum grossum in rota, per quod caput axis immittitur, & in quo radii in circuitu sunt fixi.*

**MULES.** C'est une chaussure de pié dont on se sert à la chambre. Ce mot vient de *mulleus*, qui signifie une espèce de foulier. Flavius Vopiscus, en la Vie d'Aurélien : *Calceos, mulleos & cereos & albos, & hedera-rios, viris mibus tulit, mulieribus reliquit.* Tertullien, dans son Traité *De Pallio* : *Mulleolum inducit calceum.* Festus Pompeius : *Mulleos genus calceorum aiunt esse, quibus Reges Albanorum primi, deinde Patricii, usi sunt, &c. quos putant à mullando, id est succando, dicere.* Papias : *Mullei, calciamenti genus, dicti à rubro colore mullorum piscium.*

**MUR-SARASINOIS.** On croioit autrefois que les vieux bâtimens d'ouvrage Romain ; admirables pour leur solidité, & sur tout pour la façon de leur ciment, qui n'est pas moins dur que les pierres ; fussent faits par les Sarafins. Le Traité des Vertus & des Vices : *C'est ainsi comme le bon ciment dont on fait les murs Sarafinois, qu'on ne peut desconfire à pic ny à perriere.* Et Froissart vol. 1. chap. 110. parlant du château de la Reole : *Il estoit moult haut & de pierre dure, & fut jaadis ouvré par mains des Sarafins, qui faisoient les fondemens si forts, & les ouvrages si esbranges, que ce n'est point de comparaison à ceux de mainienant.* De-là vient qu'on appelle Château Sarazin une ville qui est sur le la riviere de Garonne au dessous de Toulouse, pour y avoir eu autrefois un Château de pareille structure. Car il n'y a point d'apparence que les Sarafins, auxquels Charles Martel donna si peu de loisir de faire des bâtimens, ussent en peu de temps dressé de si grande masses en tant d'endroits du Roiaume. Mais c'est que nos Ancêtres, qui avoient accoutumé d'appeler *Sarafins* toute sorte d'infidèles, enveloppoient sous ce nom aussi-bien les Romains que les autres nations.

**MUSER.** Cesser, demeurer oisif. Il vient de *Alleman muss*, qui signifie oisiveté.

**MUTIN.** Queréleux, sédition, qui émeut des Contentions. Il pourroit être formé du verbe *move-re*, duquel on fit le Latin-Barbare *movita*, qui signifie *contention, queréle, & dispute.* Les Formules Solennelles, Form. 120 : *Et in sua orra contentione, vel in sua movita, atque per suam culpam, in ipso loco ipsum interfecit.* Ce mot peut aussi être un composé de *moveo* & de *butin*, comme qui diroit *meut-butin* : Car en vieux François *butin* signifie *queréle, & contention.* Paul Emile en la Vie de Louis X. l'ut-nommé *Hutin* : *Hutinus cognomento dictus ; quâ voce apud Francos patrio sermone vis turbationis tumultusque significabatur.* Le Roman de Guillaume au court nez :

*Hurlent & brayent, deméneat grand butin.*

N A.

**NACAIRE.** C'étoit une espèce d'instrument à soufflet, comme haubois, ou trompette. Froissart vol. 1. chap. 13. parlant du jeune Despenfer, que le Roy d'Angleterre féloit mener prisonnier : *Et le faisoit ainsi mener par dérision par toutes les villes où ils passaient, à trompes & nacaires pour luy faire grand despit.*

**NACELLE.** De *navicella*, qui est un diminutif de *navis*, on a fait par contraction *naucelle*, d'où nous avons tiré *nacelle*. La Loy 17. ff. *De Instrueto & Instru-mento legato* : *Instruimento piscatorio continari Aristo-*

*ait naucellas, quâ piscium capiendorum ensâ comparata sunt.*

**NAGER.** De *navigare* vient le verbe Latin-Barbare *nagare*, qui signifie *floter sur leau.* Les Gloses d'Isidore : *Nagare, vacillare, huc & illuc fluctuare.* De-là est venu le verbe *nager* ; car les anciens François s'en sont servis pour *naviger*.

**NAVERER.** Blesser. Les Anciens François disoient *naffrer*. La Morale composée par le commandement de S. Louis : *Après que li uns membres eut naffrés, li autres li aident à ce qu'il soit guéris.* Aussi ce

verbe est formé de *naufagare*. Les Anciennes Annales de S. Bertin sur l'an 870 : *De quodam solario vetustate confecto sub lignis cecidis, & aliquantulum naufragatus in brevi convuluit*. Jean de Garlandia, en son Ancien Dictionnaire, appelle *naufagia* les playes & les cruautés qu'on faisoit souffrir aux Martyrs, & les instrumens de leur martyre, comme qui diroit *nauvures*. *Inter naufragia consideravit supplicia Martyrum, carceres, crucis, patibulum, calofurcium, equuleos, caibastus, & quadrageas, & hippodromia, fustes, laminas ferras, unguas, scorpiones, & rotas versatiles beatae Catharina*. Sur cet en la Vie de Louis le Gros, donne un sens tout semblable à *naufagari*, lorsqu'il dit *naufagari urbem & Ecclesiam, imò ipsum dominum Patam*. La Loy des Visigoths livre 8. Tit. 5. l. 11, a pour titre *Si pratum defensum à pecoribus naufragetur*. La Loy des Lombards, liv. 2. Tit. 29 L. 6 : *Nos usque ad illam aetatem produximus causam de infantibus, ut ipsi res suas non debeant naufragare aut disperdere*. Et Tit. 32, L. 5 : *Et probatum fuerit quod res domini sui naufragasset*.

**N E A N T.** Quelques-uns croient qu'il vient de *nihil* ; mais il pourroit bien être aussi d'origine Teutonique, car les Allemans disent encore *neut*, Le Dictionnaire Alleman de P. Dasypodius : *Neut, nihil*.

**N E L L É.** Neller. Vigénère en ses Annotations sur les Images de Philostrate, décrivant la façon de la nellié, qui est une espèce d'émail, dit entre autres choses que dans sa composition il y entre trois onces de plomb, sur deux de cuivre & une d'argent, qu'en le fondant il le faut remuer avec un charbon ; que ces métaux étant fondus, ils sont jetés dans un pot de terre à demi-plein de souffre vis, broyé en poudre, du plus noir qu'on puisse trouver ; bref, qu'après que la nellié a été appliquée sur l'or ou sur l'argent, on la doit limer doucement & la polir avec du tripoli ou du charbon broyé menu. Je ne sçay proprement ce que c'est que *nellié*, ou *neller*, mais je juge bien par cette description, que puisqu'il y entre tant de noir, ces mots viennent de *nigellus*, diminutif de *niger*, comme qui diroit *nigellatura*, & *nigellare*. Car aussi bien nos Historiens de France, Latins, appellent les Seigneurs de Nello *De Nigella*. Helgaud, Moine de Feury, au commencement de l'Histoire du Roy Robert, rapporte le Testament de l'Abbé Leodebodus, qui vivoit du tems de Clovis, père du vieux Dagobert ; dans lequel il légua au Monastère de S. Pierre de Fleury, entre autres choses, *scutellas à minores Massilienses deauratas, quae habent in medio cruces niellatas, quae species argenti*, &c. Ou il faut sans doute lire *nigellatas*, c'est-à-dire *nelliées* : Ce qui est selon la façon de notre tems même, auquel nous voyons souvent au milieu des bassins des Images faites d'émail. J'avois cru autrefois que c'étoient des croix que nous appelons *nelliées* en Armoiries : mais, comme je seray voir ailleurs, ce grand nombre de figures de croix, entre lesquelles est la nelliée, n'a été introduit que du tems de la première Croisade, pour diversifier les croix que le grand nombre des Seigneurs prirent dès-lors pour armes.

**NETTOIER.** Il n'y a point de doute qu'il ne vienne de *nitidare*, qui signifie proprement *rendre clair & luisant*. Comme dans Columelle livre 12, chap. 3 : *Ferramenta deterfa nitidentur, atque ferrugine liberantur*. Toutefois Les Anciens l'ont quelquefois pris, comme nous, pour *laver & rendre net*. Nonius Marcellus : *Nitidant, abluunt, candefaciunt*. Ennius, Ctesiph. *Eam secum advocant, eunt ad fontem, nitidant corpora*. Accius, Thebaid. *Quin idcirco fonte adveniunt mundula, nitidantur vulgo*.

**NI AIS.** Je croy qu'il vient de *nis*, qui signifie *ignorant* ; composé de la particule négative *ni*, & du verbe *is*, qui signifie *savoir*. Quelques-uns le veulent dériver de *nis*, qui signifie *nouveau*.

**NI AIS.** Les Faucons, Autours, & autres oiseaux qui servent à la volerie, pris dans le ni, lors qu'ils n'ont encore que le duvet, sont appelés *oiseaux ni ais*, de *nidus* ; comme qui diroit *nidaria aves*, que les Grecs appellent *πιδωρὶσφοί*.

**NICHE.** Les enfoncures que les Architectes font dans les murailles pour y loger des Statues, sont appelées *niches* : parceque la partie supérieure, qui se ter-

mine en demi-voute, est d'ordinaire façonnée en forme de coquilles d'huîtres canelées, que les Italiens appellent *nichios*.

**NIE'CE.** Ce mot est sorti du mot Latin-Barbare *neptia*, tiré par corruption de *neptis*. Arnon Archevêque de Salzbouurg, dans un Recueil de quelques Actes faits du tems de Charlemagne, qui se voient au 2 vol. de Camlius : *In quo & neptiam suam Christi famulam Erntrudam constituit*.

**NIE L L E.** C'est le nom d'une maladie des blés causée par les brouillars, par la pluie qui tombe durant l'ardeur du Soleil, & par un excès d'humidité. Il vient du Latin *nigella* ; parceque la paille & l'épi en deviennent noirs & brûlés. Et ainsi l'herbe *poivrete*, ou barbué, est appelée en François *nelle*, en Latin *nigella* ou *papaver nigrum* ; & en Grec *πασδαριος*, qui est un diminutif de *πείρος*, qui signifie *noir*.

**NO I E R.** Il vient de *necare*. La Chronique de Grégoire de Tours abrégée, chap. 19 : *Matrem ejus lapide ad collum legato necare jussisti*. Le Continuateur d'AIMOIN chap. 40 : *paritum in Axona necati sunt*, &c. Reginon liv. 2, de la Chronique : *Gisalbertus in Rheno submersus necatur*. Les Gascons disent *negà* ; & en l'art. 83 de la Loy des Allemans il y a *anegare*. Marius Aventicensis, seu Lanjanensis Episcopus, en la Chronique de Gregoire de Tours : *Ita in Vallensi Territorio Rhodanus exundavit, ut copias messium denegaret*. Les Grammairiens Diomède & Priscien ont remarqué, que des deux preterits de ce verbe, *necavi* & *necui*, le premier signifie proprement *tuer par le fer*, & l'autre *suffoquer*.

**NO I S E.** Joseph Scaliger sur les Priapées dit que ce mot vient de *noxia*, qui dans les bons Auteurs signifie *debas & contention*. Petrone : *In mediam noxiam perferitur*. Aufone :

*Sape in conjugis fit noxia cum nimia est dos.*

**NON - à G E.** C'étoit l'âge d'impuberté. Dans le livre intitulé *Li Establissement li Roy de France* livre 1, il y a un chapitre dont le titre est *De donner erras de mariage pour enfans qui sont en non-âge*.

**NON C H A L A N T.** Quoique *nonchalant* soit formé de la particule *non*, & verbe *chaloir*, qui signifie *soucier & se mettre en peine* de quelque chose, cependant Joachin Perion, & Jean Picard livre 4 *De Priscae Cestopedia*, le font venir de *νωχελής*, c'est-à-dire *negliger & ne se soucier de rien*, & *nonchalant* de *νωχελής*, c'est-à-dire *pareilleux & faineant*.

**NON N A I N.** Les Religieuses étoient appelées *nonna*, *nonnanes*, & *nonnana*, comme on peut voir dans les Capitulaires de Charlemagne chap. 1, Tit. 17 ; chap. 5, Tit. 2, 3, & 78 ; & chap. 7, Tit. 316. Les derniers Grecs ont aussi appelé une Religieuse *νωμὴ* & *νωμα*. Il y en a même qui veulent que ce mot ait été en usage du tems de Domitien, c'est-à-dire au premier usage de l'Eglise Primitive : & à ce dessein ils rap portent un passage de Xi, hilin en la Vie de Domitien, où il est dit que cet Empereur representoit souvent de nuit des combats de Nonnains & de femmes. *Νότος δὲ γυναικῶν οὐκ ἔστιν ἰσχυρῶν*. D'autres prétendent qu'il faut lire *νωμῶν* ou *νωμας*, c'est-à-dire *Naines*, ou femmes de fort petite stature. Mais il est plus vrai semblable de lire *νωμῶν* & *νωμας*, c'est-à-dire des *nains & des femmes* ; d'autant que Grace au premier livre des Sylves, décrivant un combat des femmes & de *nains*, représenté par le même Domitien, dit,

*Stat sexus rudis, insciusque belli, &c.*

Et puis en un autre endroit :

*Hic audax subit ordo pumilonum,*

*Quos natura brevi statu pevaçto, &c.*

Or les Religieuses furent appelées *Nonna*, par honneur & par respect qu'on portoit à la chasteté. S. Jérôme écrivant à Eustochium, parlant des veuves ; *Quia Maritorum experta dominatum, viduitatis praeserunt libertatem, castæ vocantur & Nonnae*. Les Religieux étoient aussi appelés *Nonni*, pour la même raison. Le Concile d'Aix la Chapelle, tenu l'an 816, Art. 18 : *Ut qui prapronuntur, Nonni vocentur, hoc est, paterna reverentia*. Et la Règle de S. Benoît : *Juniores autem priores suos Nonnos vocent ; quod intelligitur paterna reverentia*. Et le Gloss. Arabico-Latin : *Nonnus, major*. Matthias Martinus, dans son *Lexicon Philologicum*, dit que ce mot vient de *νωός*, qui signifie *entendement*,



Can. 1 : *Ut oblata, quæ in sacro offeruntur altari à comprovincialibus Episcopis, non aliter nisi ad formam Arelatensis offerantur Ecclesie.* Et parceque les oublies de cuisine & de pâtisserie sont faites de la même façon, elles furent aussi appelées *oblata*. Geoffroy Abbé de Vendôme livre 1. en décrit ainsi la façon : *His panibus, quos oblatas appellant, consiciendis pariter & coquendis exhibebat ministerium. Cùmque ille instrumentum ferreum, ut saepe vidisus, hujusmodi panibus coquendis calefecisset, & illas ferri patenas, quæ sibi concatenata artificiosa diligentia nunc aperiuntur, nunc relaxantur, suscipiendis quæ coquenda erant aperuisset.* Frideric Lindembrog, dans son Glossaire sur le Code des Loix barbares, rapporte ces paroles d'Ison *De Miraculis S. Othmari*, livre 1. chap. 3 : *Quadam panis rotula, quæ vulgò Oblata dicitur.* Burchardus, chap. 6 : *In hebdomada paschali, etiam in meridie, vinum & oblatas fratribus dari constituit.*

O U T A R D E. C'est une espèce d'oiseau. Les Grecs l'appellent *avis*, parcequ'il a des plumes qui ressemblent à des oreilles. Les Latins, selon Pline, le nomment *asfo*. Quelques-uns veulent que ce mot soit formé de l'accusatif *avis*. Mais H. Etienne, dans son *De Latinitate falsè suspecta*, veut qu'il soit com-

posé d'*avis tarda*. Et en-effet quelques-uns l'appellent *Tarda*; parceque, comme dit Xénophon dans Athénée, il vole si peu, qu'on le peut aisément prendre à la course. Le Glossaire : *Avis tarda, avis.* Papias : *Avis tarda; è quòd gravis volatu sit.*

O U T R A G E R. Joachim Périon le dérive d'*ὄτραξεν*, qui signifie *blesser*. Quelques-autres veulent qu'il soit formé d'*ultra agere*. L'opinion de ceux qui tiennent qu'il n'est fait que d'*ultra* seul, me plaît mieux; car *outrager*, c'est commettre un excès de fait ou de parole: *outré*, c'est-à-dire *au delà de la raison & du devoir*.

O U T R E C U I D E'. Qui pense & qui entreprend au delà de ce qu'il est & de ce qu'il peut. Joachim Périon le fait venir de *ὄτραξεν*, *ὄτραξεν*, qui signifient *glorieux*. Mais je croy qu'il est formé d'*ultra*, & de *trādans* & *kedanka* qui signifient *pensée* en ancienne Langue Teudisque, comme j'ay fait voir sur le verbe *Cuidet*. Ainsi *outrécuidance* est comme qui diroit *ultra kedanka*.

O Z E I L L E. Nous l'avons formé de *oxalis*; qui est le nom Latin de cette herbe; formé du Grec *ὄξυς*, qui signifie  *vinaigre*: parceque cette herbe en a le goût; & c'est pourquoy aussi les Italiens l'appellent *acetosa*.

## P A.

P A G E. Les Savans demeurent d'accord que ce mot est formé par contraction de *padagogium*, qui signifie la troupe des Pages & des Enfants d'honneur, ou le lieu où ils sont élevés. Sénèque Ep. 124 : *Omnium Padagogia velata facie vehuntur, ne scilicet illis iter facientibus sol faciem fuscaret.* Le même, *De Tranquillitate Vita* chap. 1 : *Perstringit animum apparatus alicujus Padagogii.* Et dans le livre *De vita Beata* chap. 17 : *Quare Padagogium veste pretiosa succingitur.* Ulpien, L. *Quasitum est*, § 16 *De fundo instruct. vel instrum. leg. Si instructum fundum legasset, padagogiaque ibi haberet, ut quum eo venisset præsto essent, in triclinio legato continentur.* Pline livre 3 de ses Epîtres prie *Padagogium* pour le lieu où logeoient les Pages. *Puer in Padagogio mistus pluribus dormiebat.* Ammian Marcellin les appelle *Padagogianos*, livre 29. *Adultus quidam ex his quos Padagogianos appellant, ad observandam venaticam prædam Spartanum canem retinere dispositus.* Et au livre 26 : *In Padagogiani speciem, purpureis operis tegminibus, &c.* Où l'on voit que du tems de ces Auteurs les Pages des Grands étoient vêtus de riches livrées, comme ils sont à présent.

P A E L L E, ou *Poëlle à frire*. Comme ceux de Languedoc ont formé *padène*, qui signifie même chose, de *patina*: les François de-même ont fait *poëlle* de son diminutif *patella*. Et les Italiens, par la même raison, appellent *padella* une poëlle à frire; car encore qu'ordinairement une poëlle à frire soit appelée en Latin *sartago*, le mot *patina* ne laisse pas quelquefois d'être pris pour un instrument de cuisine où l'on sefoit cuire la viande. La Loy *Cum de lanionis*, ff. *De instructo & instrum. legato*: *Caccabos & patinas in instrumento fundi esse dicimus, quia sine his pulmentarium coqui non potest.* Pline livre 23 : *Decoquitur in patinis cum sale & adipe.* Dans Columelle livre 12, chap. 43, il y a *patena*, au-lieu de *patina*.

P A I L L A R D E R. Il y a apparence qu'il vient de *païlle*: d'autant que ces femmes débauchées, qui prostituent à vil prix l'usage de leur corps, exercent leurs saletés sur la païlle. Ainsi les Romains les appeloient *prostibula*, parcequ'elles se tenoient devant les portes des étables, où sans doute la païlle leur servoit de lit. Nomus Marcellus : *Prostibula, quòd ante stabulum stent, questus diurni & nocturni causâ.* Juvenal, Sat. 6. parlant de la femme de l'Empereur Claudius, qui aimoit mieux suivre les bordels que de s'attacher à la compagnie de son Mari, prouve bien clairement que ces femmes prostituées n'avoient pour l'or-

dinaire d'autre lit que de natte, de paille, & de jonc.

— Claudius audi

*Quæ tulerit, Dormire virum cum senserat uxor,  
Ausa Palatino tegetem præferre cubili,  
Sumere nocturnos meretrix Augusta cucullos  
Linguebat, &c.*

Toutefois Angelus Caninius dans ses Canons des Dialectes, dit que *Paillard & Paillarde* viennent du Syriaque *gajar* qui signifie *homme adultère*, & de *gajarta*, *femme adultère*; en changeant le G en P: comme on a fait en *mapalia*, de *magalia*.

P A I L L E, pour *Drap. Voyez Poëlle.*

P A L A I S. Les lieux où les Parliemens de France rendent la Justice sont ainsi appelés, par l'une de ces deux raisons; ou parceque, lorsque nos Rois rendirent le Parlement sédentaire, ils donnèrent leur propre Palais ou maison Royale, pour servir de Tribunal aux Officiers de Justice; qui depuis ayant retenu le nom de *Palais*, l'a communiqué à tous les autres lieux où les Cours de Parlement rendent la Justice; ou bien parcequ'anciennement en France, & particulièrement du tems de Charlemagne, il y avoit dans le Palais même du Roy des Officiers appelés *Comtes du Palais*, qui tendoient Justice à toutes sortes de gens. Le Romain de Guillaume au court nés, au Couronnement Loys, parlant d'Aix-la-Chapelle, où Charlemagne tenoit la Cour:

*Quatorze Comtes gardèrent le Palés:  
Por la Justice la poure gent i vet,  
Nus ne se clame qui très-bon droit n'en ait.*

Eginhart, en la Vie de Charlemagne: *Quum calcaretur, aut amicitur, non tantum amicos admittet; verum etiam, si Comes Palatii litem aliquam diceret, quæ sine jussu ejus desiniri non posset, statim litigantes introduci jussit, & velut pro Tribunali sederet, lite cognita sententiam dixit.* Pour ce qui est du mot de *Palais*, les Maisons Royales sont ainsi appelées, parce que comme écrit l'Historien Dion, livre 53, l'Empereur Auguste ayant basti sa maison en un endroit de Rome nommé *Palatium*, non seulement elle en retint le nom, mais encore les Maisons des Empereurs, en quelque part qu'elles fussent bâties, furent depuis appelées *Palatia*.

P A L I S S A D E. C'est une barrière ou clôture faite de pieux ou de paux plantés bien avant dans la terre. Les Anciens François l'appeloient *paillis*. Dorrville en la Vie de Louis 3 Duc de Bourbon chap. 50. parlant du Siège de Liembourg: *Ils firent de monts*

Belles armes au pallis. Guillaume Ic Breton livre 7 de la Philippide :

*Palliumque triplex, quod erat Gaillardica subitus  
Mœnia, quadratis palis, & robore duro,  
Usque sub extremas protensum fluminis oras.*

**P A L L I E R.** Couvrir, déguiser. Il vient de *Pallium*, dont on a formé le verbe *palliare* ; comme qui diroit couvrir d'un manteau. Aussi disons-nous *se couvrir du manteau d'autrui*, quand on s'exécute sur quelque autre. Orderic Vital livre 8. de ses Annales Ecclésiastiques : *Carmen Adonico metro nuper edidit, in quo palliatas horum hypocritis superstitiones subtiliter & copiose popalavit.* Innocent III. De *Authoritate & Usu Pallii*, chap. 3 : *Tu ergo quod factum est sic studeas palliare, ut in confusione tuam & sedis ampla opprobrium non redundet.* Guillelmus Gemmeticensis, livre 4. chap. 14. de son Histoire de Normandie : *Ad aliud palliata proditiōnis argumentum, hortante Theobaldo, iteratō devolvitur.* Plaute dans sa Comédie des Captifs Sc. 3. Act. 3, s'est aussi servi de cette métaphore du manteau, par le mot *mantelum*, qu'il prend pour *pallium*. *Nec mendacis subdolis mihi usquam mantelum est meis* : pour dire qu'il ne trouve point de quoy couvrir & pallier ses menonges.

**P A N C E.** C'est la grosseur & l'enflure du ventre, ou natutelle, ou imitée par l'artifice d'un pourpoint colonné, tel qu'on le portoit du tems de nos Pères. Les Allemans appellent *ein panzer*, un corps de cuirasse, parce qu'il représente une pance. Ce mot vient de *panter* *pancticis*, qui signifie un gros ventre. Martial liv. 6 de ses Epigrammes :

*Quid cum pancticibus laxis & cum pede grandi.*

**P A N I E R.** Quoique les Corbeilles d'oier soient ainsi généralement appelées, ce mot neantmoins ne s'entendoit du commencement que de celles qui servoient à porter le pain. Aussi vient-il de *panarium*, qu'on prenoit seulement pour une corbeille destinée à cet usage. Le Gloilaire : *Panarium*, *πρωτόειρον*.

**P A N T I E R E.** Un ret ou filet pour surprendre les oiseaux. Il vient de *panthera*, qui signifie même chose. Varron De *Lingua Latina* livre 4 : *Ferarum vocabulū item partim peregrina, ut panthera, Leo, utraque Græca : à quo etiam & rete quoddam panther.* Ulpien L. XI. §. fin. ff. De *actionibus empti & venditi* : *Veluti cum futurum jactum retis à piscatore emimus, aut indaginem plagis positū à venatore, vel pantheram ab aucupe.* Il est bien vrai qu'Alciat dans ses *Parerga*, explique *pantheram* par *universam venationem* ; c'est-à-dire toute la prise que l'Oiseleur pourroit faire ; comme dérivant ce mot de *πᾶν*, qui signifie tout, & de *θῆρα*, qui signifie chasse. Et je croy volontiers que le mot *panthera* signifie un ret propre à prendre toute sorte d'animaux ; car on fait que les Anciens se servoient de rets, non seulement pour prendre les oiseaux, mais aussi pour prendre les Lions, les Sangliers, & presque tout ce qu'il y a de bêtes sauvages ; car aussi bien *ἄγριον*, signifient une bête sauvage.

**P A Q U E T.** C'est un petit fardeau trouffé & lié ; ou bien un sac que les voyageurs portent attaché à leurs épaules. Il vient du Latin-Barbare *paculum*, qui signifie un petit sac. Les Gloses d'Isidore : *Paculum, sacculum, pasceolum.* Quelques-uns croient qu'il vient de *πᾶσις*, *densus*, serré, empaqueté.

**P A R C.** Nous le prenons maintenant, ou pour la clôture de bois où l'on tient les bœufs enfermés aux chams ; ou pour l'enceinte des Bois, Vignes, Vergers, ou autres dépendances d'une maison champêtre. Ce mot vient de l'ancien Teudisque *parch*, qui signifie indifféremment toute sorte de clôture servant à la ménagerie des chams. La Loy des Bajuvariens Tit. 9. chap. 2 : *De illo granario, quod parch appellat.* La Loy des Anglois Tit 7 : *Qui gregem equarum in parco furatus fuerit.* Celle des Ripuaires, Tit. 22, § 2 : *Si quis peculium alienum in messe adprehensum ad parcum menare non permiserit.* De *Parc* nous avons fait *parquer*, qui signifie se retrancher & se camper.

**P A R D O N N E R.** Du verbe Latin-Barbare *perdonare*. Les Capitulaires de Charles le Chauve Tit. 26 : *Ex pro illius gratia totum perdono quod contra me misecerunt.*

**P A R E I L.** Il vient du diminutif Latin-Barbare *pariculus* ; comme œuil d'*oculus* ; vieil, de *vetulus*.

Marculphe, Formule 141 : *Unde duas Epistolas pariculas uno tenore conscripserat manu eorum, vel bonorum hominum firmatas, inter se fieri & firmare rogaverunt.* C'est-à-dire, *Ils firent faire deux lettres toutes pareilles.* Et ainsi ceux qui prennent *paricula* pour un substantif, se trompent.

**P A R E R.** Parer aux coups, c'est se couvrir contre les coups ; & nous appelons *parefol*, ce qui nous sert à nous couvrir du Soleil. Il vient sans doute du verbe *parare*, que je n'ay pu encore trouver, & qui devoit être déjà en usage du tems du Poëte Ausone, qui dans l'Epître *ad Theonem*, appelle *paradas*, certains bateaux couverts.

*Expositum subter paradas, lectoque jacentem  
Corporis ut tantis non moveatur onus.*

Sidonius Apollinaris, livre 8, Ep. 12, fait aussi mention, & en même tems la description de ces vaisseaux. *His superplexa crate paradarum sereni brumalis infida uttabis.*

\* M. du Cange reprend Scaliger, qui dans ses Notes sur Ausone a expliqué le mot *paradas*, cité d'ans l'un des vers cy-dessus allégués, par *Naves voluptarias & cubiculatas, unâque testas.* Et il dit que ce mot ne signifie autre chose, sinon cette partie d'un vaisseau où l'on se retire & où l'on se met à couvert. Et cette pensée se trouve confirmée par ces paroles de Wower sur le *paradas* de Sidonius : *Paradæ, integumenta navium ad arcendum solem.*

**P A R E R.** Bien-que ce mot signifie proprement orner, il ne laisse pas d'être formé de *parare*, qui en bon Latin signifie *preparer, apprêter* : parce que lorsqu'une chose est ornée, elle est bien préparée & apprêtée ; c'est-à-dire, assortie de tout ce qui lui sied bien. Le Comte S. Everard, mari de Gisle, fille de l'Empereur Louis le Debonnaire, dans son Testament, qui se lit dans le Code *Donationum Piarum* d'Aubertus Myræus : *Testium unum de auro paratum ; mantellum unum de auro paratum, cum fibula aurea.* Ainsi *paramenta* étoient les ornemens. Dans le même Testament : *De paramento verò capella nostra cyboreum cum cruce aurea, &c.*

**P A R Q U E T.** C'est le barreau, ou l'enclos, où se placent les Avocats dans les Salles où se tient l'Audience. Il ne faut pas douter que ce ne soit un diminutif de *Parc*, qui signifie Clôture : C'est ainsi que de *caula*, qui signifie un *parc de brebis*, on a fait *caules*, qui signifie le barreau ou le parquet des Avocats. Le Glossaire d'Isidore : *Caules, cancelli Tribunalis, ubi sunt Advocati.* Quintilien liv. 12. ch. 2 : *Conseptum fori.*

**P A R V I S.** C'est le porche ou le cloître qui est à l'entrée d'une Eglise. Il vient de *paradisus*, qui étoit anciennement pris pour l'enclos ou le cloître d'un Couvent. Fulbert Evêque de Chartres, Ep. 715, écrivant à Guillaume, Abbé de Dijon : *suâ culpâ de vestri cœnobii paradiso se conquerebatur expulsus.* La Chronique de Lauresheim sur l'année 948 : *Paradisum totum plumbo operuit, pulpita ante portus ejusdem paradisi fabricavit, refectorium augmentavit, dormitorium renovavit.* Leo Mariscanus, livre 3. chap. 26 : *Atrium ante Ecclesiam, quod nos Romana consuetudine paradisum vocamus.*

**P A S S E R.** Nous disons qu'une femme & une beauté se passent, lorsque l'une vieillit & que l'autre se fane & se flétrit. Et en ce sens-là *passer* vient de *passum*, qui signifie *ridé & flétri*. Lucille, livre 9. de ses Satires :

*Rugosi passique senes eadem omnia quarunt.*

D'où vient que les raisins qu'on fait sécher, lorsqu'ils sont ridés & flétris, sont appelés *uva passa*. Nonius Marcellus : *\* Passum propriè est rugosum vel siccatum. Unde & uva passa est, quod sit rugis implicata.*

**P A S T E L.** C'est une herbe qui sert à teindre les draps. Les Latins l'appellent *glastum*, & les François *guède*. On l'appelle communément *Pastel* ; comme l'a remarqué Ruellius ; *quia redigitur in pastillos* : c'est-à-dire, parce qu'on en fait de petits pâtés. Car ceux qui ont vu en Lauragois comme se fait le pastel, ont pu remarquer qu'après que l'herbe a été réduite comme en une espèce de pâte, on en fait comme de petits pâtés, que ceux du pays appellent *cocs*, qui est le masculin de *coco*, qui en Languedoc, dont le Lauragois est une partie, signifie *gâteau*.

**PÂTE.** Il est ainsi appelé, parce qu'il est fait de pâte; ou bien il vient de *pastillus*, qui est, à mon avis, un diminutif de *pastus*; comme qui diroit *petit manger*, & *petite viande*. Et en-effet il y a apparence que nos anciens François disoient *passel*. Le Roman de Guion de Tournaut :

*Amis, ce dit Guion, je vous suis supplians*

*Qu'à manger me donnés pastels, tartres, ou flans.*  
Les Espagnols l'appellent encore *passel*.

**PÂTE.** Il vient de *pastus*, qui signifie ce dequoy on se repait : parce que la pâte dont se fait le pain est la pâture ordinaire des hommes. On appelle pourtant *pâte*, par métaphore, tout ce qui, pour être mis en masse, doit être traité comme de la pâte.

**PAUMIER S.** On appeloit autrefois ainsi les Pelérins qui venoient de Jerusalem : à-cause des Palmes qu'ils portoient pour témoigner qu'ils avoient été en Palestine. Le Roman de Guillaume au cort nés, au Coronement Loys :

*Nus hom de chair, Pelerin, ne Paumier,*

*Ne fessit tant errer & chevaucher.*

Mais enfin toute sorte de Pelérins, de quelque part qu'ils vinssent, furent appelés *Paumiers*. Dans le même Roman, au Moineage Renoart :

*A ces paroles est venus un Paumier,*

*Qui de S. Jaques venoit por Dieu prier.*

Ainsi en Languedoc on appelle *Romiens*, toute sorte de Pelérins; encore-que l'on ne dût proprement appeler ainsi que ceux qui viennent de Rome.

**PAYER.** En Languedoc & en Gascogne on dit *pagà*; en Italie *pagare*, en Espagne *pagar*. Ces mots viennent de *pacare*, qui signifie *apaiser*; parce qu'il n'y a rien qui apaise tant un créancier, que quand il se voit payé. Et c'est pourquoy en Latin-Barbare on a dit *pacare* au-lieu de *solvere*. Dans les Ordonnances d'Ecosse, intitulées *Leges Burgorum*, chap. 130 : *Et si non pacaverint, non tenentur plus commodare*. Et dans celles qui ont pour titre *Statuta Gilda*, chap. 22 : *Pacabis mercatori, à quo pradhila mercimoniam emit, secundum forum prius statutum*.

**PÊCHE.** Ce fruit est appelé par les Latins *malum Persicum*; d'où l'on fit par corruption *pesticam*, d'où nous avons fait *pêche*. Le Glossaire : *Pesticum mercator*.

**PENNE, PIGNON.** Les Charpentiers appellent *pennes*, les chevrons qui couvrent le faite d'une maison : d'où vient le mot de *pignon*; comme qui diroit *pennan*. Et en Gascogne on appelle *pennes*, certains clochers dont les pointes sont faites en forme de chevron. Il y a beaucoup d'apparence que ces mots ont tiré leur origine de *penna*, qui signifioit autrefois la pointe d'un rocher, qui a ordinairement du rapport avec la figure du chevron. Et en-effet les Espagnols appellent *penna*, une roche. Et il y a deux villes bâties sur le sommet de deux rochers, qui pour cette raison sont appelées *Péne* : savoir *Péne* en Agenois, & *Péne* en Albigeois. Le mont *Pennin*, ou *Appennin*; tire aussi de-là la dénomination. Car Tite-Live, livre 1, Decade 3, n'étant point d'accord avec ceux qui tiennent qu'il est ainsi appelé à-cause du passage des Péennes, ou Carthaginois, veut qu'il ait été nommé de la sorte, *ab eo quem in summo sacratum vertice Peninum Montani appellant*. Il pourroit bien être que tous ces mots eussent tiré leur origine de *pinna*, qui en Latin signifie une chose aigüe & faite en pointe; & ainsi *pinna murorum* sont le sommet d'une muraille; & *pinnaeculum*, le faite d'une maison.

**PERCER.** Du participe *peritusus*, abrégé par le retranchement de la syllabe du milieu, a été formé *percé*, & de-là le verbe *percer*. Latinus, *De Terminis* : *Terminus, si transperitusus fuerit* : c'est-à-dire *transpercé*. Et ces paroles sont accompagnées de la figure d'une pièce carrée & percée à jour.

**PERLE.** Il y a une espèce de perles faites en forme de poires, appelées *Elenchi* par les Anciens. Pline livre 9, chap. 35 : *Et proceribus sua gratia est*, [ *Elenchos appellant* ] *fastigiata longitudine, alabastrorum figura in pleniorum orbem desinentes*. Les Anteurs du tems moien, les ont appelées *perula* & *pirula*; comme qui diroit *poirettes*, à-cause de leur figure : d'où nous avons formé *perle*. Les Gloses d'Isidore, pour

la même raison, & à-cause de la ressemblance qu'il y a du bout du nés avec les poires & les perles, leur donnent le même nom. *Perula, extrema pars nasi*. Papias : *pirula, à formula piri*. Les Gloses Latin-Barbares de Rabanus Maurus : *Ejus [ nasi ] extremus pirula vocatur, à forma pomi, pyri*. Un Ancien Interpree d'Horace : *Perulos . . . .* \* M. de Caleneuve en est demeuré à. Voyez ce que dit Calaubon sur la deuxième de Sature de Perle; & M. Ménage sur le mot *Perle*.

**PERRON.** Ce mot se prend aujourd'hui pour une montée de pierre, avancée à l'entrée d'un appartement; il est formé de *petra*; comme *perriere*, de *petra-ria*. Aussi signifioit-il anciennement *une pierre*. Le Roman de Guillaume au cort nés :

*En un perron contre terre a heurié.*

Et en un autre endroit :

*Prend cel perron qui est grans & quarrés*

*Et si le liève par ses grandes fiorés.*

**PERSIL.** Cette herbe est appelée en Grec *αδωνις*, & *apium* en Latin. Mais parcequ'en Macedoine elle naît sur les Roches des montagnes, on l'appela *petroselinum Macedonicum*; d'où nous avons formé *persil* : *persil de Macedoine*.

**PESER.** Parceque pour peser une chose, il la faut tenir suspendue dans le bassin de la balance : de-là vient que *pesare*, fréquentatif de *pendeo*, signifie *peser*; que nous avons tiré du Latin-Barbare *pesare*, formé de *pensare*. Le Glossaire Arabico-Latin : *Peso. libro*.

**PETIT.** Il pourroit venir de l'ancien mot Latin *petitum*, qui signifie *maigre, mince, delié & petit*. Nonius Marcellus : *Petitum, tenuis, exile*. Festus : *Petitum suram siccam & substrictam vulgo interpretatur Lucillus*.

*Insignis unris & cruribus, atque petillis.*

Nicot croit qu'il vient du mot *Petis* : *quod apud Hebraeos*, dit-il, *idem valet quod apud Latinos parvulus*.

**PIGEON.** Il vient du Latin *pipio pipionis*. Lampridius en la Vie d'Alexandre Sévère : *Servos habuit vedigales, qui eos ex ovibus, ac pullicibus, ac pipionibus alerent*. Et il faut remarquer que *pipiones* étoient proprement les *petits pigeons*, ainsi appelés, du verbe *pipio*, formé de l'imitation de la voix des oiseaux qui n'ont encore que le daver. Mathæus Silvaticus : *Pipiones sunt pulli columbarum* : *& est nomen formatum à proprio sono animalis*. Jean de la Porte dans son *Catholicon* : *Pipio, resonare, clamare. accipitrum est, vel pullorum columbarum; unde hic pipio, pullus columbarum*. Les Gloses : *πεγίονος, πεισιπέ, pipio*. Et neantmoins nous appelons aujourd'hui *pigeons*, aussi-bien les grans que les petis.

**PILIER.** *Pila* signifient proprement des masses faites de pierre ou de brique; d'où est sorti le mot *pilier*, dont la colonne est une espèce; avec cette différence neantmoins, que la colonne est d'une seule pierre, & que le pilier est massonné de diverses pièces. C'est pourquoy en la Loy *sicuti, ff. Si servitus vindicetur*, les piliers sont appelés *columna structiles*. Or le Docteur Budée a fait cette remarque : *Columna uno scapo constant, id est lapide oblongo perpetuo. Pila structura constant aut lapideâ, aut cementitiâ, aut latericiâ; propterea ab Ulpiano structiles columnæ dicuntur. Nostratae pilaria vocant*.

**PILLER.** Ce verbe; comme les Latins *compilare, & expilare*; vient de *πληρης*, qui signifie *un larron* dans Hérodote, dont le Dialecte Eolien a fait *πληρης*. Festus Pompeius : *Pilare & compilare à Græco trahitur* : *Græci enim fures Pileas dicunt*.

**PILOTE.** Simon Marion dans son cinquième Plaidoie, assure qu'il vient d'un ancien mot François *pila*, qui signifie *navire*. Ce qui est d'autant plus vraisemblable, que nous appelons *pile* le revers des monnoies, que les Latins appeloient *navis*. Car au jeu des Enfans; qui jettant la monnoie en haut s'écrient *croix* ou *pile*; les Anciens disoient *capita* aut *navis*. Macrobe livre 2. de ses Saturnales, chap. 7 : *Cum primus quoque Janus; qui creditur geminam faciem pretulisse; ara signaret, servavit & in hoc Saturni reverentiam; ut quoniam ille navis fuerat advectus, ex una quidem parte sui capitii effigies, ex altera verò navis exprimeretur, quò Saturni memoriam in posteros propagaret. Et ita fuisse*



*signatum hodieque intelligitur in alea lusu, cum pueri denarios in sublime jactantes capita aut navim, lusu teste vetustatis exclamant.* S. Augustin dans son *Traité De Anima* livre 4, chap. 14 : *Et duas habebit imagines ; à summo quidem Dei, ab imo autem corporis : sicut in nummo dicitur caput & navis.* Mais la pieté de Chrétiens a depuis marqué la monnoie de la figure de la Croix, au lieu de celle du navire, & a représenté au revers l'image ou les armes du Prince.

**PIMENT.** C'étoit une boisson composée de vin de miel & de certaines épicerics ; telle, peut-être, qu'est l'ipocras. Pierre, surnommé le *Vénéral*, Abbé de Clugni, dans les Statuts de son Abbaye, Statut XI : *Statutum est ut ab omni mellis ac specierum cum vino confectio, quod vulgari nomine pigmentum vocatur ; cana Domini tantum excepta, qua die mel absque speciebus vino mistum antiquitas permittit ; Omnes Cluniaensis Ordinis Fratres abstineant.* Le Roman de Guillaume au court nés, au charroy de Nifines :

*Apportes li à manger à planté,  
Et pain & vin, & piment, & claré, &c.*

\* Le Roman de la Rose :

*Quand je ne beuroy de piment  
Devant un an, se je cy ment.*

La Chronique M. S. de Bertran du Guesclin :

*Tant luy ont présenté de vin & de piment,  
Qu'il fut tout enyvré, &c.*

Voyez le Glossaire Latin de M. du Cange au mot *Pigmentum*.

**PIMPRENELLE.** En Latin *bipinella*, à *binis pinnis* ; parce que ses feuilles, qui sont toujours doubles, s'élevent en pointe, & représentent la figure que les Latins appellent *pinnam*.

**PINET.** Budée, & après lui Baif, remarque que de *πίνω*, qui signifie *boire*, les Grecs ont formé *pinna*, qui signifie un *pot de vin* ; & par contraction *pinna* ; duquel ils dérivent *pinre*.

**PIONNIER.** La première signification de ce mot étoit un *homme de pié*, parce qu'à la guerre les gens de pié étoient anciennement employés à faire les tranchées, & tels autres travaux de guerre. De-là vient qu'on appelle aujourd'hui *Pionniers*, ceux qu'on emploie seulement à cet usage. Joseph Scaliger sur le Poème d'*Ætne*, qui est aux *Catalectes* de Virgile, remarque que les Romains ont aussi appelé les *Pionniers* *Pedites* ; & il le prouve par ces vers du même Poème,

*Cernis & in sylvis spatiosa cubilia rutro,  
Antraque demissis Pedites fodisse latebris.*

Et il tient que de *pedites* on a fait *peditones*, & de-là *Pionniers*.

\* Voyez ce qu'a écrit M. Ménage au mot *Pions*.

**PIPE.** Le tuyau avec lequel on tire la fumée du tabac est ainsi appelé, à cause qu'il ressemble aux pipeaux avec lesquels les Chasseurs appellent les petits oiseaux qu'ils veulent prendre : lesquels pipeaux sont ainsi nommés, du verbe *pipere*, qui exprime le cri des petits oiseaux. Les Anciens Chrétiens ; lorsque les Lays [ou Laïques] prenoient le Corps de Jesus-Christ sous les deux espèces, appeloient *pipas* ces petits tuyaux d'or ou d'argent avec lesquels ils humoient le sang dans le Calice. Le Comte S. Everard, mari de Gisle fille de l'Empereur Louis le Debonnaire, dans son Testament qui se voit au Code *Donationum piarum* d'Aubertus Miræus, légua entr'autres choses, *Thuribulum argenteum unum, pipam auream unam*.

**PIPER.** *Tromper*. C'est une Méaphore, prise des chasseurs qui prennent les oiseaux à la pipée, c'est-à-dire par le siffler qu'ils font avec un pipeau ; ainsi appelé du verbe *pipere*, parce que par le moyen de ces pipeaux ils imitent la voix de ces oiseaux, qu'ils attirent par là dans leurs filets.

**PIQUE.** Ce mot vient sans doute du verbe *piquer*, à cause du fer pointu & picant dont cette sorte de bâton, qu'on appelle *pique*, est armé au bout. Les Latins même l'appellent *contus* ; du verbe *contus*, qui signifie *pungo*. Je ne trouve aucune mention de cette sorte d'arme dans nos anciens Historiens ; si ce n'est qu'ils l'aient entendu sous quelque autre nom, comme chez Rigordus, en la Vie de Philippe Auguste, sous celui de *gruciles lanceæ*, dans ce passage : *Pedites*

*circumvallaverunt Regem, & ab equo uncinis & lanceis provolverunt.*

**PIQUER**, *Aiguillonner*, *Poindre*. En Gascogne on dit *picà*, pour dire *béquer*, ou *béqueter*. L'origine de ces verbes vient à mon avis de bien loin. Cet Animal que les Poètes appellent *Sphinx*, & auquel ils donnent des ongles aigus & picans, est appelé en Dialecte Dorien *πίξ*. De-là les Latins ont surnommé *picati*, certaines gens qui avoient les ongles des pieds crochus & picans. Festus Pompeius : *Picati appellantur quidam, quorum pedes formati sunt in speciem Sphingum : quod eas Dorii Picas vocant.* De-là aussi les Latins ont appelé une pie *pica*, parce que la nature lui ayant mis toute la force au bec, elle se plait à béqueter ou piquer du bec, & le Pivert *picus*, parce que de la pointe de son bec qui est dur & aigu, il béquete si puillamment les chênes, qu'il y fait des trous pour se nicher ; & c'est pour cette raison que les Grecs luy ont donné le nom *δρυοκαλάπις*, composé de *δρῦς*, qui signifie un *chêne*, & de *καλάπιον*, qui veut dire *carver* & *cizeler*.

**PISTOLE, PISTOLET.** H. Etienne, dans la Préface de son *Traité de la Conformité du Langage François avec le Grec* : *A Pistole, petite ville, qui est à une bonne journée de Florence, se souloient faire de petits poignards, lesquels étant par nouveauté apportez en France, furent appelez du nom du lieu premièrement pistoyers, depuis pistoliers, & en la fin pistoleters. Quelque temps après étant venue l'invention des petites barquebuses, on leur transporta le nom de ces petits poignards. Et ce pauvre mot ayant ainsi esté pourment long-temps, en la fin encores a esté mené jusques en Espagne & en Italie, pour signifier petits écus, &c.*

**PITANCE.** *Pitancia*, c'est la portion du manger & du boire qu'on donne aux Moines. On trouve souvent écrit *pietantia*, parce qu'en effet le revenu des Moines provient de la piété des fidèles. Wats dans son Glossaire sur Mathieu Paris : *Pietanciam alii scribunt nam dapes suas ad pietatem ducebant.* Pour la même raison on appeloit *misericordias*, certains festins qu'on fesoit aux Moines. Mathieu Paris dans les *Vies des Abbés de S. Auban* : *Ut detestabiles ingurgitationes misericordiarum, in quibus profecto non erat misericordia, prohiberentur.* Car les Italiens disent *pietanza*.

**PLACARD.** Ce mot, selon Henri Etienne, vient du Grec *πλάξ*, dont l'accusatif est *πλάξω*, qui signifie une pièce de bois, ou de pierre, ou de telle autre matière plate & large.

**PLANCHER.** En Latin *tabulatum*. Il est ainsi appelé, à cause des ais ou planches dont il est fait. Festus : *Planæ dicebantur tabula plana.* Le mot de *planche* signifie communément un ais servant à passer d'un lieu à un autre.

**PLAT.** Quand il signifie ce qui sert à mettre & porter les viandes sur la table, il vient de *πλάττων*, qui dans Hesychius & dans Pollux signifie un *ronde* & un *plat* sur lequel on forme & façonne les pains ; ou bien de *πλάσις*, qui signifie le bassin d'une balance.

**PLAT.** Quand il signifie une figure plate, il vient de *πλάττω*, qui signifie *larger* ou de *πλάτος*, *largeur* ; & *platiné* vient de *πλάττειν*, *élargir*, *applatir*, & rendre large.

**PL à T R E.** D'autant que le plâtre sert à faire des nuages & former toute sorte de figures, ce mot vient du Grec *πλάσσειν*, qui signifie *former* & *façonner* ; d'où *πλάστης* ou *πλάστης*, qui signifie celui qui forme & façonne.

**PLESSIS.** Il y a des lieux en France ainsi appelés, & qui ont donné le nom à des Maisons illustres. Ces lieux ont été sans doute ainsi nommés, à cause des bois qui servent d'ornement & d'embellissement aux maisons. Car ces sortes de bois s'appellent aux maisons. Car ces sortes de bois s'appellent *Plessis*. La Coutume de Chartres art. 12 : *L'arpent de bois en Plessis, que les Anciens appellent Toufche.* La Coutume de Dunois art. 25 : *Pour chascun arpent de bois de toufche, qu'on appelle embellissement de Maison.*

**POIGNARD.** On ne peut pas bonnement juger si ce mot vient ou de *poin*, parce qu'on l'emploie facilement, & qu'il est quasi contenu dans le *pois* ; ou bien s'il vient de *poindre*, de-même que le

participe *poignant*. La même difficulté se trouve dans l'origine de *pugio*, qui signifie même chose. Festus Pompeius le dérive de *pungo*. *Pugio dictus est, quod eo punctim pugnatur*. Idem livre 18 chap. 6 de ses Origines : *Pugio à pungendo & transfigendo vocatur*. Quelques-uns le font venir de *pugnis* ; *ab eo quod facile pugno apprehendatur* : de même que l'adjectif *pugillaris*, qui se dit de tout ce qui peut être contenu dans le poiu.

**POILE.** C'est le drap soutenu avec des bâtons, qu'on porte aux Processions sur le S. Sacrement, sur les Reliques, ou sur les Roys quand ils font leur entrée en quelque ville. Il vient de *pallium*. Bertrandi dans les Antiquitez de Toulouse : *In die Festi Gloriosissimi Corporis Christi, Domini Capitularii portabant more solito pallium*. De *pallium* les anciens François ont formé *palle*, *paille*, & *poile*, qui signifie même chose. Olivier de la Marche, livre 1. de ses Memoires, chap. 7 : *Et les Citoiens apportoient un palle de drap d'or, porté par les plus notables Bourgeois*. Et au chap. 37 : *Le corps gisoit en son chariot ; & par dessus avoit un paille élevé*. Et dans le même chapitre : *Le poile élevé fut soutenu par quatre des plus grands de Bourgogne*.

**POILE.** C'est un endroit de la maison où, par le moyen d'un fourneau, on entretient une chaleur lente & modérée ; & où en pays froid, & durant les rigueurs de l'hiver, les gens font leur demeure ordinaire. Il vient de *pyrale*, dérivé de *πύρ*, qui signifie feu. Eckerhardus le jeune, de *Casibus Monasterii S. Galli* chap. x i : *Veniunt in pyrale ; & in eo lavatorium, nec non & proximum pyrali scriptorium, & has tres regularissimas pra omnibus quam unquam viderim asserant esse officinas*. L'Auteur sans nom du livre intitulé *Historia de Patribus Conscriptis*, qui est au tome 2, partie 2, des Antiquitez d'Allemagne de Goldast : *Hic exactis, idem liberalissimus Praesul pyrale Congregatio. nis intravit, pectinesque eburneos, magnitudine & artificio insignes, catenis fecit aureis ibidem suspendi, ac manutergias per singulos singulas adjungi*.

**PÔTERNE.** Fausse Porte. On écrivoit du commencement *posterne* : Car ce nom vient de *posterula*, qui signifie même chose ; parce que d'ordinaire les fausses portes sont en la partie postérieure, c'est-à-dire au cartier opposé à la principale entrée, qui est proprement le devant ou la partie antérieure. Cassien livre 5. De *Institut. Caenob.* chap. 11 : *Quantulibet urbs sublimitate murarum & clausurarum portarum firmitate munitur, posterula unius, quamvis parvissima, prodicione vastabitur*. Ammian Marcellin livre 30, prend ce mot pour un *Sentier dérobé*. *Viator quidam ad ceteriora festinans, cum bivium armato milite vidisset oppletum, per posterulam tramitem medium squalentem fructibus & sentibus vitabundus excedens, &c.* Les Grecs l'ont appelé *ψευδοθύρον*, d'où Paul Orose a tiré son *pseudothyrum*. *Ægrè per pseudothyrum in Palatium refugiens, &c.* Sulpice Sévère l'appelle *pseudoforum* : & tous ces mots signifient proprement ce que nous appelons *fausse porte*. Le véritable mot Latin est *posticum ostium* dans Festus.

**POUCIN :** Ou, comme on l'écrivoit autrefois, *poucin*. Il sort de *pullicenus*, qui est un diminutif de *pullus*. Aelius Lampridius en la Vie d'Alexandre Sévère : *Qui eos ex ovis, ac pullicenis, ac pipionibus alerent*.

**POULAIN.** Les Latins l'appellent *pullus* : de *πῦλος*, qui signifie même chose. Mais nous l'avons immédiatement formé de son diminutif *πῦλον*, qui est un petit *poulain*.

**POULIE.** Elle est ainsi appelée à-cause que le fréquent mouvement de la corde qui la fait tourner la polit, & la rend luisante. C'est pour cette raison que les Allemans l'appellent *scheibe* ; du mot *schein*, qui signifie lueur & politesse. Le Dictionnaire Allemand-Latin de Dasypodius : *Scheibe, trochlea. Schein, splendor, nitor*.

**POUTRE.** Une jeune Jument. Nous avons formé ce mot, par contraction, du Latin-Barbare *pulletrus*, ou *poledrus*, qui signifie un *Poulain*. Les Loix des Wisigoths livre 3, tit. 4, L. 5 : *Si quis quocumque parto partem equa pragnantis excusserit, pulletrum animalium illi, cuius fuerit, mox reformet*. La Loy Sali-

que Tit. 40 : *Si quis poledrum anniculum vel binum fuerit, DC. den. qui faciunt sol. xv. culp. jud. &c.* La Loy des Allemans Tit. 73 : *Si aliquis homo idem fuerit pragnam jumentam, & abortivum fecerit, ita ut jacet poledrum mortuum, r. sol. componat*. Ces mots ont été formés de *πῦλος*, qui signifie un *Poulain*.

**POURPIE.** En Latin *portulaca*. Serenus, selon le témoignage de Robert Etienne, en un Traité des Arbres & des Herbes, l'appelle *pullipedem* ; parce que cette herbe, & particulièrement celle qui naît dans les vignes, représente le pied d'un poucin de poule : d'où nous avons formé *pourpié*, comme qui diroit *poule-pié*.

**PREST.** Appareillé, Préparé. De l'adverbe *præsto*, qui signifie *présentement, iout-à-propos*, on a formé le Latin-Barbare *præstus*, qui signifie *prest, présent, & appareillé*. La Loy Salique Tit. 47, §. 2 : *Sed verò . . . & testes suos, qui ad ipsa placita fuerunt, secum præstos habeat* : comme témoigne Pierre Duhou. La Glose interprète *præstos*, par *présentes*. La Loy des Wisigoths livre 2. Tit. 1. L. 11 : *Quando cum petitor causam finire sit præstus*. Et livre 9, Tit. 2, L. 9 : *Præstum se unusquisque . . . exhibeat*.

**PROMENER.** Comme de *minare*, qui signifie *conduire devant soy, & toucher les animaux*, on a fait *mener* ; aussi de *prominare* on a fait *promener*. Apulée livre 9 : *Univerfa jumenta ad locum proximum bibendæ causâ gregatim prominabat*. Car d'aurant que ceux qui touchent les animaux les mènent pour l'ordinaire lentement, on a exprimé le Latin *deambulare* par *promener* ; parce que la promenade se fait à pas lent.

**PRÔNE.** Les premières Eglises des Chrétiens étoient divisées en trois parties. La première, où étoit le maître-Autel, étoit appelée *ισαπητιον*, ou *ισαπη* : la seconde étoit nommée *πύλον*, qui est ce que nous appelons la *nef* : & la dernière, qui étoit le porche & l'entrée de l'Eglise, s'appeloit *προναος*. Les Gloses *προναος, ante Templum*. Le porche étoit le lieu où se tenoient les *Cathécumenes*, c'est-à-dire ceux qu'on instruisoit pour être baptisés : & c'étoit-là qu'on leur apprenoit les Mystères de la Religion, & qu'on faisoit les proclamations publiques qui regardoient le Service Divin, & ce qui se fait encore en beaucoup d'endroits sur les portes des Eglises. De-là vient le nom de *Prône*. Le *Prône* que nos Curés font tous les Dimanches a pris de-là son nom, parce que la plû-part des choses qui s'y publient étoient anciennement annoncées aux portes des Eglises.

**PROPO S.** Il vient de *propositum* : & ce que nous disons *parler-à-propos*, se dit en Italien *favellare a proposito*.

**PROUESSE.** Vaillance. Comme de *largitas* nous avons fait *largesse*, nous avons de-même tiré *prouesse* de *probitas*. Guillaume le Breton, livre 1. de sa Philippide :

*Tot bene gesta domi, Tot Militia probitates.*  
Willelmus Calculus Gemmeticensis Monachus Historie Normannorum lib. 7. cap. 30. *Torstenus, cognomento Scitellus, vir in multis probitatibus admodum expertus*. Foucher, Evêque de Chartres, dans son *Geste Peregrinantium*, livre 2, parlant du Siège de Tyr : *Interim autem probitate quadam excogitata quinque Venetici, secundâ satis fortunâ usi, cavabum suum ingressi domum unam diruperunt, duobus ibi capitibus amputatis*. Et ce n'est pas seulement dans le moien tems que le mot de *probitas* a été employé pour marquer la valeur & la générosité des hommes : car dans les siècles les plus avancés, & auxquels on a vu régner le plus beau & le plus pur Latin, il a signifié la même chose. Sénèque Ep. 37 : *Quod maximum vinculum est ad bonam mentem, promissisti virum bonum? sacramento ligatus es. Deridebis si quis tibi dixerit mollem esse militiam & facilem. Virum bonum Latini dixerunt sicut Græci ἀγαθόν, virum scilicet strenuum & Martium*.

**PUISNE.** De *post natus*. Une ancienne Charte, intitulée *Saisina Paganelli*, que Du-Chesne a fait imprimer sur la fin des Historiens de Normandie : *Si dominus Fulco Paganellus aliquid ceperit in portionibus postnatorum suorum*. Les Ordonnances d'Ecosse, intitulées *Regiam Majestatem* livre 2, chap. 35 :

*Cum quis moritur habens filium postnatum, & ex primogenito filio jam mortuo nepotem.* Et livre 3. chap. 29 : *Si frater primogenitus postnato fratri donavit.*

**PUTAIN.** Comme on a dit que *Bellum dicitur, quia bellum non est; & Parca, quia nemini parcat*, il y a beaucoup d'apparence que nos Anciens François ont tiré, par antiphrase ou contrariété de sens, le mot *putain* du Latin *putus*, qui signifie *pur*. Festus Pompeius: *Putus Antiqui dicebant, pro puro.* Quoy - que c'en soit, nos Anciens François disoient *Pute*, pour *méchante*. Le Roman de Guillaume, aux Enfances Vivien :

*Fuyes de ci Pute gent esgarée.*  
Et en un autre endroit :

*Des Sarrazins la Pute gent baie.*  
Ils disoient aussi un *homme de putaire* pour dire *méchant*. Le même Roman :

*Fel fu & de putaire.*  
Et Herman de Valenciennes au Roman de la Bible :

*Onc ne fut hom sur terre plus baie traiteor.*  
*Ne hom de putaire ne felon boiseor.*  
Peut-être aussi ce mot vient-il de *putirus*, qui signifie *un fou*, & qui est employé dans ce sens par Plaute.

## Q U.

**QUAILLE.** C'est ainsi, à mon avis, qu'il faut écrire ce mot : & les Italiens l'appellent aussi *quaglia*. Quelques-uns tiennent que cet oiseau a été ainsi appelé à cause du son de sa voix. Joannes Baptista Pius, dans ses dernières Annotations, Sylloge 3. cap. 54 : *Nonnulli coluburnices negant esse illas aves que vulgò qualex, à sono, dicuntur.* Jean de la Porte dans son *Catholicon* : *Qualea est quedam avis; & dicitur à qualis: vel dicitur qualia, à voce quam facit, scilicet quaquera.* Monachus lib. 1. parlant de certains chiens: *qui agilitate sua vulpes & ceteras minores bestiolas facilissime capiunt, quaquaras etiam & alia volatilia ascensu celeriore saepe fallerent.*

**QUARRIERE.** C'est le lieu d'où l'on tire la pierre pour bâtir. Ce mot vient de *quadraria*, que l'Abbé Suger, dans son livre de la Consécration de son Eglise de S. Denis, prend souvent pour ce que nous disons *quarriere de pierre* : & *quadrati* sont les quartiers de pierre. Sidonius Apollinaris livre 5, Ep. 7 : *Marmorum quadratos.* Et en l'Ep. 8. du même livre : *Ut sine cuiusdam concussione vel damno quadrati ad Ravennatam urbem nostra iussione devehantur.* *Quadratarii* sont proprement ceux qui taillent la pierre dans les carrières : ainsi appelés, parcequ'ils lui donnent une espèce de figure carrée ; ce que ne font pas les Tailleurs de pierre qui la mettent en œuvre, & qui, selon le dessein de l'Architecture, sont contraincts de leur donner diverses figures. Il est parlé de ces *Quadratarii* dans la Loy 1. au Code *De Excusat. artif.* au Code Théodosien ; & en la Loy 2. du même titre, au Code Justinien : où, parce qu'il y a *Quadratarii*, quos Græco vocabulo *mnâtes* appellant, Cujas a corrigé *μνθδίντες*, quoyqu'il faille lire, selon mon avis, *μνθίντες*, qui se trouve dans le Glossaire. *μνθίνος quadratarius* : qui vient du verbe *μνθίνω*, qui signifie *mettre en pièces* ; car aussi le métier de ces ouvriers est de tailler une roche & un rocher en diverses pièces.

**QUAY.** On appelle *Quays*, les murailles dont on fortifie le bord d'une rivière. Un ancien Glossaire : *Caï, Cancelli.* Anstleubus : *Kai, cancelli.* Spelman, dans son Glossaire : *Kaia, area in littore, onerandarum atque exonerandarum navium causâ &c.* Kaiagium, *Portorium quod Kaiæ nomine exigit Telonarius.* Joseph Scaliger dans ses Notes sur Aulone livre 2. chap. 22, tient que ce mot est de l'ancien verbe Latin *caiare*, qui signifie *arrêter & retenir.* *Nam crepidines illa sunt opposita fluminibus, ad eorum impetum coercentium Caiare verò apud Veteres erat cohibere, coercere, compescere.* Fulgentius : *Caieta, coarctrix ætatis.* Apud Antiquos *Caia* dicebatur puerilis cædes. Unde Plautus in *Clitellaria Comœdia* ait :

*Quid ? tuam amicam times, ne te manulein caiet.*

\* Voyez M. Ménage sur le mot *Quay*.

**QUENOUILLE.** Parce qu'on fait d'ordinaire les quenouilles de petites cannes, à cause de leur légèreté, nos Anciens formèrent du demi rutil *canula*, le mot de *Canouille*, qu'on a depuis changé en *quenouille*. Ce que j'assure d'autant plus hardiment, que le mot *κλαυμάτιον*, qui signifie *quenouille*, est expliqué

dans Hesychus par *δύαξ*, qui signifie une *canne* ou un *roseau*.

**QUERCERELLE.** C'est *tertia pars accipitris.* Les Grecs l'appellent *κίρκος* : Les Latins *circus*, d'où nous avons fait *quercerelle*, comme qui diroit *Circocella*.

**QUÊTE.** Dans l'usage ordinaire ce mot est pris pour *recherche & perquisition* que font les Pauvres & les Religieux mendians des charités qu'on leur départ. Il vient du participe de *quæro* : *quæsitus*, & par contraction *questus*. Aussi *questus* signifie toute sorte de *gain*, bien-qu'originaiement il se dûr entendre du gain que fesoient ceux qui recœuvoient de diverses personnes les fruits de leurs travaux. Ainsi *Quæstor* est un Tresorier qui reçoit les sommes qui ont été quêtées & ramassées pour les Tailles ou tels autres subsides. Le mot *Quête* se prend aussi pour un droit qu'on paye aux Seigneurs, lequel étant dû par toute la communauté d'un Seigneur est payé par chacun en particulier. Les Coutumes d'Agg, Tit. 9, Art. 15 : *Quête est une rente générale, uniforme; communément payée pour raison de toute une Paroisse, ou de tous les tenemens & Terres d'une Baronnie par les habitans d'icelle : pour le payement de laquelle chacun des habitans, entr'eux, contribue pour la quantité des terres qu'il a pris.* *Quête* se trouve quelquefois confondu avec *Taille*. Les Coutumes de Bourbonnois, art. 343 : *Taille es quatre cas, qu'on appelle quête.*

**QUEUX.** Ce mot, qui signifie *Cuisinier*, est un abrégé de *Coquus*. Le Roman de Guillaume au court nés : *Tuit s'enfuirent, & Queu & Bouteillier.*

L'Histoire du Connétable du Guesclin, chap. 4 : *Queux, Bouteillers, varles & autres mestiers.* Du Tillet a remarqué qu'oultre le Grand Queux de France, qui avoit la surintendance sur tous les Officiers de Cuisine de la Maison du Roy, le Comte de Champagne avoit un Grand Queux dont la charge étoit héréditaire. Et dans le Catalogue des Gentilshommes qui tenoient des terres en Fief de Guillaume le Conquérant, que Du Chesne a fait imprimer ensuite des Auteurs de l'Histoire de Normandie, j'en trouve quantité, qui portent le titre de *Queux* : *Albericus Cocus, Gisbertus Cocus, Radulphus Cocus, Valterius Cocus, Ausgerus Cocus.* Orderic Vital livre 11. de son Histoire Ecclesiastique fait mention d'un Harcher, *Queux* du Roy de France, en l'an 1124 : *Harcherius, Regis Francia Coquus, & miles insignis.* Fortunat Evêque de Poitiers, livre 6, se plaint du *Queux* ou Cuisinier du Roy, qui lui avoit ôté une barque à Metz, au passage de la Meuse : mais ce n'étoit qu'un simple Cuisinier, voici le lieu :

*Venimus in Mettân : Cocus illic Regius instans,*

*Absenti nautas abstulit atque ratem.*

*De flammis ardente manu qui diripit escas,*

*Ille rati nescit parcere intus aquis :*

*Corde niger, fumo pastus, fuligine tintus,*

*Et cujus facies cacabus alter adest.*

Ce qui témoigne que cette charge n'étoit point honorable durant la première race de nos Rois : car c'étoit le Cuisinier de Sigebert, ou Childebert son Fils, Rois de Metz.

**QUINTAIN.** Lorsqu'on se servoit de Lances

à la guerre, la Noblesse s'exerçoit à jouter, ou rompre la lance contre une statue de bois, portant un Ecu qu'on appelle un *faquin*; ou contre un casque qu'on mettoit au bout d'un pôleau de bois. Cet Exercice s'appelle *Quintaine*. L'Histoire de Bertran du Guesclin chap. 1, dit qu'étant jeune garçon, il fesoit dresser Quintaines & y jouôit, & fesoit jouter. Ragueau en son Indice sur le mot *Quintaine*, rapporte qu'en beaucoup de lieux de France les Nouveaux Mariés sont obligés par les Coutumes Locales de tirer à certains jours à la Quintaine, c'est-à-dire de rompre une perche contre un pal. Robert Moine de S. Remi de Reims, liv. 5 de l'Histoire de Jérusalem: *Terra infixis sudibus scuta apponuntur, quibus in crastinum Quintana ludus, scilicet Equestris, exerceretur.* Le Roman de Girard de Roussillon:

*Quant le Reys ac mengat, dort miriana,  
Lhi douzel van burdit à la Quintana.*

Cette sorte d'exercice est fort ancien. L'Empereur Justinien L. 1. C. *De Aleatoribus*, l'appelle *vibratio Quintiana*: du nom d'un certain *Quintus*. *κιντανος κιντανος, κιντανος κιντανος*: ce qui est interprété par *ludere vibratione Quintiana, absque spiculo, sive aculeo, aut ferro: à quodam Quinto ita nominata hac lusu specie.* Ce sont les termes de la Loy. En effet un homme nommé *Quintus* étoit l'inventeur de cet exercice, comme le témoigne Theodorus Balsamon sur le titre pentième du *Nomocanon* de Phorius. L'Exercice de la Quintaine étoit différent de celui que les Romains appelloient *Exerceri ad Palum*; dans lequel les Soldats lançoient leurs javelots contre un pal: & le lieu où se fesoit cet exercice s'appelloit *Palana*, comme le remarque le Grammairien Sosipater. De sorte que je me persuade que la Coutume de lancer les dards & les javelots aiant été changée en celle de mettre la lance à l'arrêt pour aller choquer l'Ennemi, ce *Quintus*, qu'on fait Auteur de la Quintaine, inventa l'exercice de rompre les lances contre un pal de bois: & parce qu'en cette action il ne falloit que monter son adresse & sa force à choquer de droit fil le pal, & y briser la lance, on se servit de lance sans fer, au lieu que dans l'ancien exercice du pal, il étoit nécessaire que le javelot eût une pointe de fer, afin que demeurant fiché contre le pal, il témoignât l'adresse de celui qui

l'avoit lancé. Et c'est pourquoy en la Quintaine les lances étoient, comme dit l'Empereur, *absque spiculo, sive aculeo, aut ferro.* Or parce que nos Anciens François rompoient d'ordinaire leurs lances contre un pal, on en forma le verbe *paletier*, qui signifie combattre à outrance, & tout de bon. L'ancienne Chronique de Flandres chap. 67: *Ains vinrent tous les jours au pied du Mont paletier aux Gens du Roy.* Et *paletis* est pris pour combat. Enguerrand de Monstrelet, vol. 1: *Le lendemain y eut grand paletis, & plusieurs journées ensuyvans.* Et *palare* se prent pour l'exercice du pal. Papias: *Palare, id est, milites ad palum exercere.* L'Auteur *De recuperatione Terra Sancta* l'explique par combattre rudement. *Palitando fortiter contra hostes.* De-là les Espagnols ont formé leur *pelear* qui signifie combattre. \* Voyez *Paletare* dans le Gloss. de M. du Cange.

**QUITE, QUITER**: *Laisser*. Il est dit de toutes choses, quoy qu'Originaiement il ne se dit que des creanciers qui laissoient en repos leurs débiteurs, en ne leur faisant plus de poursuite. Jean de la Fore dans son *Catholicon*: *Quieto, as; id id est quietum facere, & quandoque pro absolute à debito reddere quietum.* *Quidam tamen in hac significacione subtrahunt E, & dicunt quito as, quitare, quod magis vulgare est quàm regulare.* De-là vient aussi l'Alleman *quitiren*, qui signifie *quitter*; *quit, quite*; & *quitung, quitance*: que Lindembrog croit être dérivés de *ferquidum*, qui se lit en divers endroits de La Loy des Lombards. Mais je ne sçay sur quoy il se fonde; d'autant qu'en tous les lieux de ces Loix où ce mot se trouve, il y a *ferquidum, id est similem*. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *quietus*, parce qu'après qu'on a acquité ce qu'on doit on est en repos. En la 2. Partie des Statuts de Robert 1. Roy d'Ecosse, chap. 10: *Nisi Capitalis debitor monstraverit se quietum esse adversus &c.* Les Statuts de Guillaume Roy d'Ecosse: *De multura quietus erit.* De *quietus*, comme nous avons déjà dit, on fit le verbe Latin-Barbare *acquietare*, d'où nous avons tiré *acquiescer*. Les Ordonnances d'Ecosse intitulées *Regiam Majestatem* livre 2. chap. 41: *hereditates instauratas, & de debitis acquietatas.* Et au livre 4, chap. 24: *Qualiter homo acquietabit se contra dominum suum.*

## R A.

**RACE, RACINE**. Ces mots viennent, à mon avis, de *radix*. Toutefois quelques-uns tiennent qu'ils viennent de *ratio*, qui est pris pour ce que nous disons *race*, dans le titre 63 de la Loy Salique: *Ut de juramento, & de hereditate, & de tota illorum se ratione tollat.* Il est vray que pour connoître la force de ce passage il est à observer que ce titre est conçu en ces termes: *De eo qui se de parentilla tollere vult.*

**RAINCEAU**. De *ramus* nos vieux François firent *rain*, dont *rainceau* est le diminutif; comme qui diroit *ramicellus*. Ce mot signifioit anciennement *bal & danse*. Froissart tom. 4, chap. 6: *C'estoient tous rainceaux, dances & soulas.* Car la Coutume étoit, comme elle est encore pratiquée en beaucoup de lieux, que celui qui devoit donner le bal à son tour en étoit averti par un rameau qu'on lui présentoit. Tels bals ou danses s'appelloient *rameaux*, ou *rainceaux*. Voyez cy-dessous *Rameaux*.

**RAINSER** ou **RINSE**. On dit *rainser* un verre, quand on le nettoie. Ce mot vient de *rainceau*, diminutif de *rain*, qui en vieux François signifioit un *rameau*; parce qu'en a accoutumé de nettoyer les verres avec de petits rameaux de vigne ou de figuier.

**RAMEAU** Comme j'achevois l'Origine de *Rainceau*, j'ay trouvé que pour la donner parfaite, il étoit important de rapporter icy beaucoup de passages qui conviennent à l'un & à l'autre. Ces mots donc signifient *Bal & Danse*, qu'en Languedoc on appelle encore *Ramelet*; lequel mot signifie un *bouquet*

de fleurs, ou plus proprement un *petit rameau*, id est même que *rainceau*, qui est un diminutif de *rain*, qui signifie un *rameau* comme j'ay déjà fait voir au mot *Rainceau*. Ce qui se voit encore clairement représenté dans ces paroles de Froissart au chap. 41. du vol. 4, parlant du Roy Charles VI, qui étoit allé voir le Pape à Avignon: *Le Roy de France & le Duc de Touraine son frere, & le Comte de Savoie, quoy qu'ils fussent logés de lés le Pape & les Cardinaux, ne se vouloient ni ne pouvoient tenir qu'ils ne fussent en dances, en caroles, & en esbattemens, avec les Dames & les Dames d'Avignon: & leur administroit leurs rameaux le Comte de Genève, lequel estoit Frere du Pape.* Et plus bas: *Le Roy de France fut avec le Pape & les Cardinaux, je ne sçai quants jours en joye, en rameaux, & en esbattemens: Car bals estoient aussi appellés rainceaux ou rameaux.* Denis le Sauvage, qui n'avoit jamais pu entendre ce que signifioient ces mots, a noté sur la marge de Froissart, qu'il falloit lire *revaux*, au lieu de *rameaux*; mais c'est une pure rêverie.

**RAMPÔNE, RAMPÔNER**. C'est-à-dire *moquerie, raillerie; se moquer, railler*. Jean de Meun dans son Testament:

*Li Estranges le moquent, & li sien le desuyent:  
Et ceux qui du sien vivent le ramponnent & huyent.*

Le Roman de Guillaume au Court nés:

*Foques baissa le chief quant soy ramponner,  
Oncle Guichart fet il bien vos faves gaber.*

Le même, en un autre endroit :

*Votre rampion nos a irés souvent :*

*Li fol s'en vient, mais je m'en espoant.*

Et ailleurs :

*Si venes après moy la où vous euit mener :*

*Et rampion, & gabs vous convient oblter.*

**RANÇON.** Ou c'est un abrégé de *redemption* ; car les Anciens écrivoient *rançon*, ou *reançon* ou bien il vient de *ranon* qui signifie ce qu'on donne pour le rachat de quelqu'un.

**RANCUNE.** Inimitié, haine. Du Latin-Barbare *rancor*. Le *Catholicon Parvum* : *Rancoo*, avoir rancune. *Rancor*, *rancune*. En Languedoc, *rangon*.

**RAQUETTE.** Les Anciens, qui s'en servoient au jeu de Paume l'appeloient *reticulum* ; parce qu'en effet ce n'est qu'un ret. Ovide ne l'appelle pas autrement, au liv. 3 *De Arte Amandi* :

*Reticuloquo pila leves fundantur aperto :*

*Nec, nisi quam tollas, ulla levanda pila est.*

Varron *Sesqui-Ulyxe*, cité par Non. Marcellus : *Suspendis Laribus marinus mollis pilas, reticula, ac strophia.* Il y a de l'apparence que de *reticulum* nous avons fait *raquette*, par une corruption de langage ; comme nous en avons mille exemples dans la Langue Française.

**REBOURS.** Quelques-uns tiennent qu'il vient de *rebours* qui signifie *oblique*, & qui a les pieds tournés. Mais il y a bien plus de raison de dire qu'il vient du Latin-Barbare *reburus*, qui signifie *velu* : [ Les Glosses d'Isidore : *Reburus*, *hispians* ] parce que les étoffes de drap étant tournées au rebours, ou mises à l'envers, sont plus velues. Et ce mot a pris son origine de *burus*, ou *byrrus*, qui signifie souvent une étoffe velue, ou gros bureau.

**REBRASSER.** C'est-à-dire *retrousser*. Et quoiqu'on puisse dire *rebrasser le chapeau, le bonnet, le manteau*, ce mot neantmoins ne s'entend proprement & primitivement que des manches ; car il vient du verbe Latin-Barbare, *rebrachiare*. La Vie de S. Othon Evêque de Bamberg liv. 2, chap. 13, imprimée dans le tome premier des Anciennes Leçons de Canisius : *Rebrachiatis manicis succinctaque veste.*

**RECHAUD.** Voyez *Chaussette*.

**RECORDS.** On appelle ainsi ceux qui assistent les Sergens pour leur servir de témoins : du verbe Latin *recordari*, qui signifie *se souvenir*. L'art. 711 de l'Edit de l'an 1539 : *Exploit recordé est celui qui a esté fait en présence de témoins à ce appelés, comme remarque Ragueau.* Anciennement en France les ajournemens, assignations, & autres exploits, se faisoient avec des témoins ; comme il se voit en plusieurs endroits de la Loy Salique, & particulièrement au titre 54.

**RECREANCE. RECROIRE.** Ce mot signifioit *rendre & restituer*. Et de-là vient le mot *Recreance*. Le livre intitulé *Li Establisement le Roy de France*, liv. 2 : *Et se il ne dit chose raisonnable, il ne veuille rendre ou recroire la Justice, le Roy le doit porforcer par la prise de ses hommes.* Il est pris au même sens dans Ives de Chartres Ep. 175 : *Quod libenter reddet aut recrodet Comitem Arvernensem.* [ M. du Cange dit *Comitem Nivernensem.* ] Et dans Geoffroy de Vendôme liv. 2 Ep. 30 : *Carnotensis Ecclesia boves & oves, vel quacunque Ecclesiarum prada, si caperentur, reddi aut recrodi facebat.*

\* Voyez le Glossaire Latin de M. du Cange au mot *Recredere*.

**REFERENDAIRE.** C'est ainsi qu'on appelloit le Chancelier de France, sous la première race de nos Rois, Grégoire de Tours liv. 5, chap. 3 : *Siggo quoque Referendarius, qui annulum Regis Sigiberti tenuerat.* La dérivation de ce mot vient du verbe Latin *referre*. Aimoin liv. 4, chap. 41 : *Quis Referendarius idèd est dictus, quod ad eum universa deferrentur.* [ Il faut lire *referrentur* ] *publica conscriptiones, ipseque eas annulo Regis, sive ab eo sigillo sibi commissio munitur seu firmaret.* &c. Cette charge étoit quelquefois donnée à de grands Capitaines, que la qualité de *Referendaire* n'empêchoit pas de commander aux armées Royales. Témoin le *Referendaire Audouenus*. [ S. Ouen ] que le Roy Dagobert fit Général d'une armée où il y avoit dix Ducs, & un grand nombre de Comtes ; comme il se voit dans *Fredegarius Scholasticus* chap. 78.

de la Chronique, & dans Aimoin liv. 4 chap. 28 & 29. Les Rois avoient aussi des *Referendaires* : car Grégoire de Tours, liv. 5, chap. 43, fait mention d'un *Ursicin*, *Referendaire* de la Reine. Et au chap. 32. du liv. 8 : *Cum Boboleno, Referendario Fredegundis.* \* Voyez le Glossaire Latin de M. du Cange au mot *Referendarius*.

**REFUSER.** Bien-que le Verbe *refutare* signifie proprement *Convaincre* une opinion ou un blâme par des raisons & des preuves contraires ; nos anciens François, par ignorance, ont cru qu'il vouloit dire *denier*, & en ont tiré le verbe *refuser*. Ekehardus Junior, *De Casibus Monasterii S. Galli* Chap. 3 : *Ab Abbatis ei per obedientiam quod refutatur injuriam est.* Radevicus de *Gestis FridERICI* liv. 1. chap. 2 : *Accusator si vult potest juramentum refutare.*

**RÉGAIN.** Voyez cy-dessus *Ciseau*.

**REGARDER.** J'ay dit sur le mot de *Garde*, qu'il signifioit du commencement *Guet & Sentinelle* ; & par conséquent *garder* étoit *guetter & faire sentinelle*. Or parce que la particule *re* ajoutée au commencement d'un mot François, ne signifie pas toujours itération d'action ; mais que quelquefois elle sert à en augmenter la force & la signification ; comme dans ces mots, *reconnoître, répandre, reluire, repaître*, &c. il est v. y de dire que *regarder* est plus que *garder* : car ce dernier signifie le soin que toute sorte de personnes peuvent apporter à la conservation de quelque chose, & l'autre ne se disoit proprement que de l'employ honorable de ceux auxquels on commet la garde de quelque chose de grande importance. Et en effet les Gouverneurs de Provinces étoient anciennement appelés *Regards* Froissart vol. 4, chap. 14 : *Le Sire de Couci qui est Regard & Souverain de par le Roy ez marches de par deça.* Et en un autre endroit : *Capitaine & Souverain Regard de tout le Pays.* Mais comme la force des mots s'abâtardit avec le tems, *Regard & regarder* n'ont été pris ensui pour la seule & simple action de la vue. Les Ordonnances des Forests, rapportées par Mathieu Paris en la Vie du Roy Jean : *Regardatores nostri eam per forestam ad faciendum regardum*, &c.

**REPAS.** La particule *re* dans ce mot ; comme j'ay dit cy-dessus au mot *Regard* ; n'est qu'une particule intensive. Ainsi le verbe *repaître* dit plus que celui de *paître* d'où il descend : & *repas* est un composé de la particule intensive *re*, & de *paître*, qui signifie tout ce qui se mange. Une ancienne Formule, que Pithou en son Glossaire sur les Capitulaires de Charlemagne attribue à Marcuse : *Non ad Mansionaticos vel reparatos exigendum, non ad ministeria describendum.*

**REPÛT.** C'est un dealy de certain tems, que le Prince ou le Magistrat donne aux débiteurs contre les créanciers ; pour quelque grande considération ou respect : Aussi vient-il de *respectus*. Rigordus, en la Vie de Philippe Auguste, & dans l'Ordonnance que ce Prince fit de l'Institution des Decimes : *Militibus qui signum crucis assumpserint de debitis suis reddendis, qua debebantur tam Judais quam Christianis, antequam crucem Rex assumpisset respectum habeant à proximo festo Omnium Sanctorum post diem motionis Regis in duos annos.* Dans un Arrêt de Louis le Jeune, rapporté par Du-Chesne dans le liv. 2. De l'Histoire de Chastillon : *Demisso postmodum respectu veniens Simon in curiam.* Ives de Chartres Ep. 69, & 154, l'explique & l'établit si clairement que ce seroit un crime d'en douter.

**REPOSTAILLES.** Faire quelque chose en *repostailles*, c'est à-dire *secrètement & couvertement*. Le Traité des Vertus & des Vices : *Ci sont hypocrites, ors qui font les ordures en repostailles, & le Prud'homme devant la gent.* Et en un autre endroit : *Li Larron couvert sont ciaux, qui emblent repostailles, & couvertement.* Il vient du Latin *repositum*, qui signifie *couvert & caché*. Virgile liv. 1. de l'Enéide :

*Manet alia mente repositum*

*Judicium Paridis, spreteque injuria forma.*

On disoit aussi *repost*, pour *caché*. Le Roman de Guillaume au coust nés, au Charroy de Nismes, parlans de Chevaliers cachés dans les tonneaux, avec lesquels il prit cette ville :

Quant ce oy le barnage repost  
Ens es tonneaux où ils erent enclos.

**REPROCHER.** C'est proprement quand un accusé allégué des objets contre les témoins pour rendre leur déposition inutile. Et parceque d'ordinaire on l'accuse de quelque crime, il semble qu'il leur renvoye quelque forte le blâme & l'infamie dont par leur déposition il se voit chargé. Ce verbe est formé du Latin *reciprocate*, qui signifie proprement renvoyer une chose au lieu d'où elle est venue. Et c'est en ce sens qu'il faut entendre ces paroles de S. Bernard *De Consideratione* livre 4. Chap. 6 : *Quotidianas expensas quotidiano reciprocamus scrutinio*. Et Suger Abbé de S. Denis au livre *De rebus in administratione sua gestis* : *Cum Aurelianum cum militari manu post Dominum Regem festinarem, & Prapositum Puteoli prius mala reciprocantem reperissem, turpiter captum tenui*.

**RE'SEUL.** C'est un *ret*, filé ou tissu de mailles, fort délié. Comme de *filioles* on a fait *fillet* ; ainsi de *retiolum*, diminutif de *rete*, on a fait *réséul*.

**RICHE, RICHESSE.** Quelques-uns tiennent que ces mots viennent de l'Hebreu *reichus*, selon Robert Erienne, ou *Rechesch*, comme dit Gaspar Wascrus *De Nummis Hebraorum* livre 1. chap. 1. Angelus Caninius dans ses *Canons des Dialectes* dit que *riche* vient de *Rizeq*, qui en Langue Punique signifie aussi *riche*. Toutefois ce mot pourroit bien venir de l'ancien Teudisque *reich*, qui signifie encore en Alleman *Roi* & *Empire*. Et parceque les Rois & les Empereurs sont les plus riches des hommes, les Allemands appellent aussi *reich*, un homme riche & opulent. Le Dictionnaire de *Dasypodius* : *Reich, Imperium*. *Reich, dives, felix, opulentus, beatus*.

**RIDE.** On demeure d'accord que ce mot est formé de *ridis* *ridere*, qui signifie même chose. Aussi *ῥιδαῖος* signifie être *ridé* ; & *ῥιδαῖος*, qui est *ridé*, *rugosus*. J. C. Scaliger sur le chap. 9 du livre 5 de l'Histoire des Animaux d'Aristote, le dérive de *ῥιδαῖος*. *ῥιδαῖος*, dit-il, *Striatio* : *ῥιδαῖος enim & ῥιδαῖος. quo nomine etiam Franci utuntur in eo significatu*.

**RIDEAU.** Parce qu'étant tiré, il se plisse en forme de rides. Joachim Perion : *Ruga, ride. Hinc vela lectorum à plicis & rugis rideaus*.

**RIEN.** Nous l'avons formé de *res*. En effet les anciens François prenoient *rien* pour chose. Froissart vol. 1. chap. 155 : *Ils n'ayeroient de nule riens*. L'Histoire du Connétable du Guesclin chap. 30 : *Bertrand ne s'esbahissoit de rien quelconque*. Olivier de la Marche livre 1. chap. 21 de ses Mémoires : *De sa nature desiroit la mer, & les bateaux sur toutes riens*. Le Sire de Joinville en la Vie de S. Louis : *Craignant Dieu en tout son pouvoir sur tout rien*.

**ROCHE.** Du verbe *ῥοσσειν*, qui signifie rompre, sortent *ῥαῖς* & *ῥωγῆς*, qui signifient un rocher. Quelques-uns en dérivent *roche* & *rocher* ; de même que de *rumpere* vient à mon avis *rupes*, qui doit être proprement un rocher rompu & escarpé ; ou, comme l'on dit en Latin, *Saxum praruptum*. Toute-fois j'ay remarqué que les Italiens appellent *Rocca* une Tour & une Citadelle ; qu'au jeu des Echecs la figure qu'on appelle *Roc* est aussi appelée *Tour* ; & que nos Anciens Auteurs appellent *rocs* les lieux forts. L'Ancien fragment des Annales de France, qui se voit dans le 3<sup>e</sup> vol. des Antiques Leçons de Canisius sur l'an 767 : *Inde iter peragens usque ad Garumnam pervenit, multas roccas & speluncas conquirit*. Et en effet il y a plusieurs lieux en France, estimés pour la force de la situation, qui sont appelés *Roche* ; comme *Rochefort*, *Rochemaure*, &c. qui ne sont point bâtis sur des rochers. Ce qui peut faire croire que *Roche* vient de *ῥῶα*, dont le préterit est *ῥῥῶα*, qui signifie *ferme*, c'est-à-dire *fortifié* & *renforcer* : comme si la roche étoit ainsi appelée, ou parce qu'elle étoit forte d'affiette, ou parceque c'est là-dessus qu'on bâtit volontiers les Citadelles & les lieux forts. Le *Corona Pretiosa* : *Roche, ῥοσσειν. Att, ἀντιπῶλις*.

**ROCHET.** C'est une espèce de vestement. Les Grecs Vulgaires appellent encore *ῥοσσειν*, un vêtement. *ῥοσσειν, ῥοσσειν, ἱμάτιον, ἱδρυρ*. Tous deux viennent

du Latin-Barbare *roccus*, qui est conté entre les habits. Monachus en l'addition première aux Capitulaires de Louis le Debonnaire chap. 22 : *Pedulum 4 paria, Femoralium 4 Paria, roccum unum, pellicias usque ad talos 2*. Goldast : *Roch, vox Allemanica significans supremam vestem*. Ekehardus, *De Casibus Monasterii S. Galli* Chap. 10 : *Roccos videlicet. & camisas caligas & calceos*. Et au chap. 14 : *Capitium capiti imponens, brachialeque rocci super caput revolvens*. Et au chap. 15 : *Mouachicis indutos roccis*. C'étoit aussi un vêtement Roial. Helgaldus Floriacensis, en l'Abbrégé de la Vie du Roy Robert : *Exuens se vestimento purpureo, quod Linguarustica dicitur rocus*. Maintenant c'est un habit d'Evêque.

**ROSSE.** C'est un cheval foible, & de peu de valeur. Nous avons emprunté ce mot des Allemands, qui appellent simplement & absolument un cheval *ross*.

**ROST, RÔTIR.** Il se dit proprement de ce qui est cuit sur le grill. Il vient de *rost* qui signifie un grill en Langue Vandalique & Teutonique ; selon le témoignage de Wolfgangus Lazius au livre 10. *De gentium migrationibus*.

\* Le petit *Lexicon Britannico-Latinum* de Boxhornius : *Rost, Assum, assatum, antiquam esse vocem Brit. ostendit nomen Regis Armorici, Daniel Dremroft, ab ipsis oculis, vel isto vultu sic dicti. Rostio, asfare, torrere*.

**ROUAN.** Cheval rouan. Lodoico Dolce dans son Dialogue des Couleurs : *Benche il rovano sia chiamato dal luogo ove si fa panno, quasi nero finissimo*. E Rovano à *Città suddita al Regno di Francia*. &c. J. C. Scaliger contre Cardan Exercit. 325 : *Itali roan, quasi ravum, hunc esse oculorum ῥαῖος videmus apud Varronem, qui galli canisque oculos rayos requirit*.

**ROUX.** C'est la couleur jaune, & ce que les Latins appellent *rufus*, & les Grecs *ῥυφός*. Toutefois ce mot vient du Latin-Barbare *rufus*. Les Gloses : *ῥυφός, rufus, rubricus, & rufus*. Il faut lire *rufus*, au lieu de *rufus*. Caton livre 7. de ses Origines : *Mulieres operas auro purpuraque arsinea, rete, diadema, coronas aureas, rufas falcias, galbeos, lineas, pelles, redimicula*. Catulle : *densam atque ruffam defricare gingivam*. C'est ainsi qu'il faut lire, selon Apulée.

**RUÉ.** Les chemins & lieux de passage dans les villes sont ainsi appelés, du verbe *ῥῶα*, ou *ῥῶα*, qui signi-  
fie *fluo* : à cause que c'est par là que s'écoulent tant les eaux de la pluie, que celle qu'on tire du puits & des fontaines pour le service des maisons. De-là vient aussi le mot *ῥῶα*, qui signifie une rue : [ Les Gloses *Ruga, ῥῶα* ] & le vieux mot *ru*, qui signifie *ruisseau*. Le Sire de Joinville : *Et y avoit une belle fontaine dont le ru desluoit parmi le jardin*. Voyez Guillaume de Tyr livre 12 chap. dernier.

**RUER.** Se ruer sur quelqu'un, c'est ce qu'on dit en Latin *irruere, impetum facere*. Ce mot vient de *ῥῶα*, d'où sort *ῥῶα*, qui signifie *impetus*. Et c'est par une métaphore tirée de la rapidité & impetuosité des torrents des rivières. D'où vient que dans Homère le verbe *ῥῶα* ; quoiqu'il signifie proprement *couler* & *fluer*, est appliqué aux paroles, aux dards, aux pierres, & à tout ce qui est poussé avec vitesse & impetuosité.

**RUFIEU.** Ce mot signifie ou maquereau ou paillard. Il vient de l'Alleman *roef*, qui signifie une voute ; comme on appelle *fornicatio* la paillardise, à *fornicibus* ; parce qu'anciennement à Rome les femmes débauchées exerçoient leur vilénie en quelques endroits de la ville faits en voute.

**RUT.** Lorsque les Cerfs sont en chaleur, on dit, en Termes de Vénérie, qu'ils sont *en rut*. Ce mot vient de leur façon de crier ; sur-tout lors qu'ils s'échauffent après les biches ; & que du Fouillous chap. 17. appelle *rére*. L'on connoist, dit-il, les vieux Cerfs à les ouir rére & crier. Et plus bas : *Ils lévens la teste en haut, reans en braimans hautement*. Ce que nous appelons *rut* & *rére*, est en Latin *rugitus* & *rugire*. Fulbert Evêque de Chartres, Ep. 102 : *Quia Rex proximo rugitu, ut dicitur, venire habet, in sylvam Legium*. C'est-à-dire, au prochain rut : qui commence environ la mi-Septembre, & dure près de deux mois, auquel

tems ils sont fort aisés à tuer, comme montre du Fouillous au même chapitre cy-dessus. *Lex Longobardorum* lib. 1. Tit. 78. l. 13. *Si quis ceruam domesticam alienam qui non rugit intricauerit, &c.* Les

Annales de S. Bertinien sur l'an 864. *Hludovicus Italia Imperator nominatus, à ceruo quem in rugitu positum sagittare voluit, gravissimè vulneratur.*

## S A.

**SAC.** Homme de sac & de corde, c'est-à-dire un scelerat, qui mérite d'être ou noyé dans un sac, ou pendu; c'étoient anciennement deux supplices usités en France. Enguerrand de Monstrelet vol. 2, parlant du Bâtard de Bourbon, convaincu de plusieurs crimes: *Et son proces fait, fut condamné à estre tué & jecté dans un sac à la reuere, tant qu'il f. st noyé.* Et c'est pourquoy aussi on attachoit anciennement des sacs à l'entrée des lieux où se rendoit la justice, afin de donner de la terreur aux malfaiteurs. L'ancien Jurisconsulte, *Petrus Jacobi de Aureliano*, dans son livre intitulé *Aurea Practica Libellorum: Item dicunt quidam, quod predicta actio, & poena, habent etiam locum, si quis dolo malo furcas diruat, vel saccos in Porcicu Curia positos sustulerit.* *Histor. Mil. ell. lib. 17. De Phoc Imper.* *Quosdam verò decollavit, nonnullos autem in Saccos missos mari necavit.* Et au livre 20, parlant de l'Empereur Justinien: *multos perdidit, multos etiam in Saccos missos mari necavit.*

**SAC de Ville. SACCAGER, SACQUEMAN.** J'ay déjà fait voir, sur le mot *Assassin*, que *Sax* ou *Sas*, en ancienne Langue Teutisque, signifie un poignard; & que les Saxons furent ainsi appelés, pour avoir défait leurs Ennemis avec cette sorte de poignards. Il semble que de là vient aussi le mot *Sacqueman*, qui signifie un meurtrier, & un homme à entreprendre toute sorte de violence; comme étant formé de *Sax* & de *man* qui en Langue Allemande ou Tioise signifie homme. Je ne sai si ce mot doit être pris en ce sens dans le vol. 2. d'Enguerrand de Monstrelet. En ce tems-là la Comtesse de Haynaut, douagère, fut déssée d'un pauvre *Sacqueman*, lequel estoit nommé L'Escremot Caliel, naiff de Ligny en Cambresis pour lors Capitaine de la Tour de Beaumont. Et plus bas: *En ces jours un Sacquement, nommé Tonclaire, qui estoit Prevost de Laon, de par le Roy Charles. Comme Sacquement a été fait de sax, il y a aussi apparence que *saccager* & *sac de Ville* en ont été formés: car encore que ces mots signifient maintenant tout l. desordre qui se fait à la prise d'une ville, leur premiere & naturelle signification est le meurtre & le massacre: si ce n'est que la restrainant au seul pillage on la veuille dériver de *sax*, qui signifie l'action d'un coupeur de bourse. Monstrelet vol. chap. 105: *Entra dedans & me tout à Sacquement en pillant & robant sous les riches Goldast dit que dans les anciennes Poësies Allmandes Sackeman veut dire Larron, voleur. Schach, latrocinium, Cades, Strages. Le Moue Otfrydus livre 4, chap. 12: Schacher, Latro. Et 27. Schachman, Latro famosus.* Il semble qu'il le tize de *Sabs*, comme nous avons dit au mot *Assassin*.*

**S A F R A N.** Ruellius veut que nous ayons emprunté ce mot des Mores. Mais je croy qu'eux & nous l'avons tiré des Langues Septentrionales. Car les Anglois l'appellent *Safran*, les Allemans *Saffran* & les Sclavons *Sjafra*, selon le témoignage de Sigismundus Gelenius dans son *Lexicon Symphonum*.

**S A G E.** Le verbe *sagire* signifie proprement la force & l'efficace des sens ex er. curs. Ciceron livre 1 De Divinatione: *Sagi e enim acud sentire est: ex quo Sage anus & sagaces diili canes.* Et au même endroit. *Is igitur qui anid sagit quàm ablata res est, dicitur præsagire.* D'où il est aisé de voir que comme nous prenons sens pour entendement, les Latins ont aussi étendu la signification de ce verbe à la force & à l'action de l'entendement. Les Gloses: *Sagio, is, re, vad;* c'est-à-dire, *je conçois avec une profonde pensée.* C'est de là sans doute que nos anciens François ont tiré le mot *sage* dont l'usage est fort ancien, puisque dans la Loy Salique Tit. 16. §. 2, 3, & 4, *Sagibarones* sont des Hom-

mes sages & prudens qui étoient en qualité de Juges aux jugemens des causes. Au Tit. 4: *Sagibarones in singulis mallobergiu: id est plebs qua ad unum mallum convenire solet: plusquam tres esse non debent: & si causa aliqua ante illos secundum Legem fuerit definita ante Grafonem removere eam non licet.* \* Un vieux Glossaire sur la Loy Salique: *Sagibarones dicuntur quasi Senatores.* Mathias Martinius ajoute que: *Sagibaro videtur esse sagus Baro, id est sapiens vir.*

**S A I S I R.** Pour trouver l'origine de ce verbe, il est comme nécessaire de remonter bien avant dans les siècles passés. Du tems de l'ancien Empire Romain, il n'y avoit que le seul Prince qui fût en droit d'afficher sur les possessions des marques & des enseignes, pour faire connoître qu'elles lui appartenoient; ce qu'on appelloit *Titulos affigere, & vela Regia suspendere*, comme il se voit dans le livre 1. Du Code. *Tituli* étoient des écriteaux qui portoient le nom du possesseur, appellés *curules* par Agathias livre 5. Et en la Nouvelle 164, *Vela Regia* étoient des pannonneaux ou petits drapeaux de pourpre, que S. Ambroise en l'Epist. 33. du livre 1. appelle *Cortinas Regias* et Agathias, au lieu cy-dessus allégué: *τὰ βασιλικοῦ πορφυρα*, c'est-à-dire, des lambeaux ou un haillon de pourpre, que nos anciens François appelloient *brandons*, comme je l'ay remarqué sur le mot *Brandan*. Nous les appelons aujourd'hui *Pannonneaux Roiaux*. Les Créanciers, ouvoient bien, comme il se prat que encore, s'her le nom du Prince, ou suspendre ces voiles ou pannonneaux Roiaux sur les biens de leurs débiteurs qui leur étoient hypothéqués, pourvu que ce fût par autorité du Juge. La Loy 1. au Code *ut nemo privatus &c.* Ce qui se fesoit pour faire voir que tels biens étoient mis sous la main du Prince, c'est-à-dire sous la puissance & autorité jusqu'à ce que la Justice en eût autrement ordonné. Les Loix Barbares se sont en cela conformées au droit Romain, avec cette seule différence, qu'au lieu de *vela suspendere*, elles ont dit *guiffare & facire*. Car on a trouvé dans une Glose ancienne du Code, ces paroles, *vela Regia suspendat*, interprétés de cette façon, *quod vulgò Longobardica more guiffare dicitur: apud nos facire, quod vulgariè Lingua cyden.* Or que les Lombards aient usé autrefois de ce terme, il demeure verifié par ces paroles de la Loy 8. Tit. 27. livre 1. de leurs Loix: *Si quis sua auctoritate terram alienam sine publico jussu guiffaverit, & dicendo quod sua debeat esse, & postea non poterit probare quod sua sit, componat solidos v. i.* Le verbe *guiffare*; ou *Wiffare*, comme il se trouve écrit au livre 3. Tit. 3. L. 6. de la même Loy des Lombards; vient de *Wiffa*, qui en Langue Barbare signifie une Enseigne ou Pannonneau Roial qu'on affichoit & suspendoit, ou pour la défense de quelque chose, comme pour empêcher l'injuste servitude d'un passage, & pour servir de sauvegarde; comme on le peut voir au tit. 9. chap. 12 de la Loy des Bajuvariens; ou bien pour servir de marque de saïte, comme en la Loy des Lombards livre 3, Tit. 6. Et c'est de là qu'est venu le mot *gusfanon*, ou *goufanon*, qui signifie Enseigne ou Drapeau.

Le verbe *saisir* vient de *facire*, qui signifie même chose. Les Formules Solennelles Form. x x i x: *In ea verò ratione, ut aliubi, ipsas res nec vendere, nec donare, nec alienare, nec ad proprium facire.* &c. La Formule c. l. a pour titre, *Si aliquis rem alterius, quam excolit, ad proprietatem facire vult se ad non potest, &c.* Et dans la même Formule: *in ipsam terram ad proprietatem facire, & non potui, &c.* En ancien françois *saisir* étoit pris pour armer, blasonner & marquer des armes de quelque un,

Froissart, vol. 1, chap. 110: *Et fit developper sa banniere, qui estoit saisee d'or & d'azur à un chef palé.* Et dans le Roman de Guillaume au court nés, Anselme, Princesse Sarrazine, pour demander à un jeune Seigneur François quelles sont les armes, use de ces termes,

*De quex Escus est vostre Fiefs saisis?*

Car il faut remarquer que nos Rois, lorsqu'ils rendirent les Fiefs héréditaires & patrimoniaux entre les droits de Régale qu'ils laissèrent aux Seigneurs, leur accordèrent celui non-seulement de faire afficher leurs armes sur les biens de leurs feudataires saisis sous leur autorité, & mis sous leur main, { car dans les anciennes Coutumes, on voit que cela étoit autrefois pratiqué } mais de les appendre sur leurs Fiefs: d'où est venu la coutume de graver ou de peindre les Ecus de leurs armoiries sur les Portes des maisons. Et ainsi, s'il faut faire descendre du Grec les verbes *saisir* & *facire*, il faut que ce soit de *σάωω*, qui signifie un Ecu & un bouclier; & non pas de *σάωω*, qui signifie *Conper une bourse*, comme nous veut persuader Saumaïse.

**S A I S O N.** Encore-que ce mot signifie le tems & l'occasion propre à faire quelque chose, il vient pourtant de *saisio*, qui est proprement l'action de semer les fruits. Pierre de Blois, dans l'Epître 66. *Ager sationarius*, une Terre assaisonnée, c'est-à-dire prestée à estre ensemencée. *Ut creta, vel simò ager sationarius impinguetur.*

**S A L A D E.** Un Casque. Je croy qu'il vient du mot Latin-Barbare *Salata*, qui signifioit ou le casque, ou les armes complètes. Car nous trouvons dans le Glossaire d'Isidore, *Salattarius, portitor armorum.*

**S A L A D E.** Comme les Latins l'appellent *acetarium*, parcequ'on y mêle du vinaigre; nous l'appelons *salade* à cause du sel dont on corrige la crudité des herbes.

**S A L E.** C'est proprement une grande Chambre qui sert à recevoir ceux qui viennent voir le Maître du logis, à faire les festins, & à tenir le bal: ce qui a fait dire à Bapriste Albert que ce mot venoit à *salando*. Il signifioit anciennement une Maison. La Loy des Allemands Tit. 81: *Si quis super aliquem focum in nocte miserit, ut domum ejus incendat aut Salam suam.* Il signifie le même en la Loy des Lombards livre 1. Tit. 4. l. 4. & 7. Et dans la Loy des Bajuyariens, au Decret du Duc Tassillon, *Salisuchen* est une résistance à la recherche qui se fait dans une maison pour chose dérobée. *Qui vestierit domum suam, quod Salisuchen dicunt, qualem rem quarenti resistebat, talem componat in publico 40 sol.* Nos Anciens François appeloient aussi *sale* l'Hôtel d'un Seigneur. Froissart vol. 1, chap. 45: *Les nouvelles furent seches à Valenciennes; & les seurs le Comte Guillaume qui se dormoit en son hostel, que l'on dit en sa sale.* Encore en Gascogne on appelle *Sales*, les Maisons des simples Seigneurs, lesquelles n'ont point de Tours. C'est ainsi qu'on a pris en Latin le mot *aula*, qui signifie une *sale*, pour une *Maison*. Dudo Aquitanicus livre 2: *Urbes & Castra, villas & oppida, aulas & palatia.*

**S A L E.** Ord, Villain, & deshonnête. Quelques-uns le font venir de *Salax*, qui signifie *enclin à la paillardise*.

**S A N G L E S.** Ce mot vient du Latin *Cingula*: car il y a cette difference entre la ceinture d'un homme & les sangles d'un cheval, que celle-là est appelée *Cingulum*, & celle-cy *cingula*. Isidore liv. 20, chap. 16: *Cingulum hominum, generis neutri est; nam animalium, genere feminino dicimus has cingulas.* Rigordus en la Vie du Roy Philippe Auguste: *Aqua torrentis miraculosè tantùm excrevit, & sine pluvia; quod attingit usque ad cingulas equorum.*

**S A N G L I E R.** En Languedoc *Singlà*. Il vient de *Singularis*, c'est-à-dire *seul & solitaire*, à la difference des pourceaux privés & domestiques, qu'on voit d'ordinaire ramassés en un troupeau. Ainsi les Grecs appellent *μυσιος*, c'est-à-dire *Singularis*, un sanglier, ou pourceau sauvage. Suidas: *μυσιος, ἄγριος ὄς.* Et Alde Manuce a traduit ce titre de la Fable d'Esoppe du Sanglier & du Renard, *μυσιος & κάρωνος, Singularis & Vulpes.*

**S A R G E.** ou Serge. Quoy-que cette étoffe soit faite de laine, elle ne laisse pas de tirer son origine de

*Sericum*, qui signifie *Soie*, parce qu'à mon avis elle étoit tissue à la façon des étoffes de *Soie*. Eckerhardus le jeune, Moine de S. Gal, *De Gestis Monasterii S. Galli*, chap. 3: *Missus est Magontium, utique pro pannis laneis emendis, quos semcales, aut tunicas vocant.*

**S A S.** En Languedoc *Sedas*. C'est un instrument avec quoy on passe la farine. Il vient de *Setarium*, ou *setacium*. Jean de la Porte dans son *Catholicon*: *Setarium, quod & setacium dicitur; instrumentum purgandi farinam.* Il est formé de *seta*, qui signifie le gros poil des animaux. Le même: *A seta dicitur hic Setarius, a, um.* Aussi d'ordinaire les Saes sont tissus du poil de la queue d'un cheval: & quoyque *seta* soit proprement le gros poil d'un pourceau, il signifie souvent le poil du crin ou de la queue d'un cheval. Cicéron livre 5 de ses *Tusculanes*: *Glanium à lacunari setà equinâ appensum.*

**S A V O I R.** Il vient de *Sapere*, comme qui diroit *Savoir*. Aussi en Languedoc on dit *Sapiats*, pour dire *fabrix*. Les Capitulaires de Charles le Chauve Tit. 8: *Volunt ut vos sapiatis quod noster adventus hic fuerit.* Et au Tit 12: *Si sapuero qui hoc faciat, non celabo.* Hincmar contre son neveu, sur la fin: *Vos sapiatis quomodo illi jam altera vice factum fuit.* Quelquefois dans les Auteurs Classiques mêmes *sapere* est pris pour *scire*. Plaute: *Reste rem meam sapio.* Grégoire de Tours livre 7 chap. 29: *In cujus Patronum reverentiam habere non sapuit.* Foucher, Evêque de Chartres, dans son *De Gestis peregrin. Francorum*: *Qui de numero sapiebant, sexies centum millia in bello valentium esse estimabant.*

**S A U C I S E.** Jean de la Porte dans son *Catholicon*: *Salcicia dicitur à Salsus, quia salsa est.* Acron in *Satyram 4 Horatii legit Salsa intestina hirci.* *Guillelmus Canterus Novarum Lessionum lib. 2. Cap. 16. legendum esse fuit asterit.*

**S A U V A G E.** De *Silvaticus*, que les Auteurs du temps moien ont pris pour *ferus*: on a fait *Salvaticus*, d'où nous avons tiré notre *Sauvage*. La Loy des Bajuyariens Tit 20, chap. 6: *De his quidem avibus quæ de Salvaticis per documenta humana domesticantur industria, & per curtes Nobilium mansuescunt volitare atque cantare, cum solido uno & simili componat, &c.*

**S E I G L E.** Du Latin *Secale* on forma *sigele*, d'où nous avons tiré *Seigle*. Goldast en son *Glossaire* sur les Constitutions Imperiales: *Secale, farrago: Seigle, Gallis.* *Sigele, idem quod Secale.*

**S E M A I N E.** Nos Anciens François disoient *semes*, pour *semaine*: c'est-à-dire septième. Et ainsi de *septimana* on a fait *semaine*. Le Roman de Guillaume au court nés, au Moirage Guillaume, parlant de certains Voleurs qui consultoient sur le traitement qu'ils devoient faire à un passant,

*Et dit li quars, Il a vescu assés,*

*Et dit li quins, si l'allons tost tuer?*

*Et dit li fistes, Il nen puet eschapper.*

*Non dit li semes, s'il a que destruffer.*

**S E M B L E R.** De *similis* a été formé le verbe Latin-Barbare *simulare*, dont nous avons fait *sembler* & *resssembler*. Eckerhardus le jeune, *De Casibus Monasterii S. Galli* Chap. 3: *Monachos tamen boie S. Gallus habet, quorum similes ipse inter suos nunquam simulabit.* Et comme nous avons abusé de la naturelle signification de la plupart des mots, le verbe Latin *simulat*, & le François *semble*, ont été pris pour ce que le vrai Latin exprime par *videtur*; parceque notre opinion & notre volonté n'admettent rien qui n'ait du moins la semblance du vrai ou du bon. Hincmar Evêque de Laon, dans une lettre qu'il écrit à son Oncle du même nom, Evêque de Rheims: *Ut ille possit res de sua Ecclesia ordinare, & illi liceat sicut et simulaverit disponere.* Les Capitulaires de Charles le Chauve Tit. 16. Cap. 17: *Et illi simulat ut ad alium seniore.*

\* M. du Cange, qui dans son glossaire Latin rapporte aussi le passage cy-dessus allégué d'Eckerhardus, a écrit *similabit*, & non pas *simulabit*, comme M. de Caseneuve. Ce qui m'a donné la curiosité de voir l'Original: & j'ay trouvé ce passage au chap. 12 du *Traité De Casibus Monast. S. Galli* à la pag. 49 du x. vol. des *Allemaniques* de Goldast, qui porte, comme M. du Cange *similabit*: & en marge une di-



verse leçon dit *simulabit*. M. du Cange cite plusieurs autorités de l'un & de l'autre.

SENEGRE'. Les Grecs l'appellent *buceras*; les Latins *facrum gracum*, d'où nous avons tiré *senegré*, en changeant la lettre F en S.

SENTIER, ou *Sente*. L'Espagnol dit *Sendero*, & *Sendilla*. Ces mots descendent de l'ancienne Langue Teudisque. Le Glossaire Latin Teudisque de Kéron: *Uinere*, Sindo. *Uinera*, Sinda.

\* M. de Cifeneuve s'est un peu trompé dans la genealogie de ces mots. Ils ne sont point d'origine Teudisque *Sente* descend en ligne directe du Latin *semita*: *semiter*, aussi-bien que l'Espagnol *sendero* son frère, de *semitarium*: & l'autre Espagnol *sendilla* vient de *semicilla*, diminutif de *semita*.

SERPE. C'est une petite faux qui sert à émonder les Arbres, & couper les sarments, & les raisins, au tems de la vendange. Varron livre 1. *De Re Rustica*, chap. 22. parle de diverses sortes de faux, qui sont *vineatica serpicula*, *silvatica*, *arboraria*, *rustaria*. Celles qu'il appelle *Serpicula* servoient anciennement, comme il dit au 4. liv. *De Lingua Latina*, à ce travail de la vigne qu'on employe à lier les faisceaux ou javelles des sarments. *Serpicula*, dit-il, *vocata à serpendo, id est, ab alligando: sic Serpata delia quassa cum alligata dista. heis utuntur in vinea alligando fascis, incisus fustes, faculus*. De ce mot *serpicula*, quelqu'un a voulu dériver *serpe*. Mais je croy plus volontiers qu'il vient du verbe Latin-Barbare *serpere*, qui signifie tailler les vignes. Le Glossaire: *καλιον ἀρπιλιος, serpa*.

SERPOLET. En Latin *Serpillum*: à *serpendo*; parceque cette herbe rampe à terre, comme dit Ch. Etienne en son liv. *De Re hortensi*.

SERRER. C'est proprement *enfermer sous la clef*: Car de *sera*, qui signifie *servare*, les anciens Latins formèrent le verbe *sero*, *servare*, duquel nous avons tiré notre *servir*. Ce mot Latin n'est guère en usage, parceque les Auteurs se servent d'ordinaire de son composé *obsero*. Toutefois les Auteurs du tems moien s'en faisoient quelquefois servir: c'est pourquoy les François en ont fait *servir*. Eckerhardus Junior, *De Casibus Monasterii S. Galli* chap. 16: *Januas nocte proxima serrare te simulato, reseratasque sinio*. Anastase le Bibliothécaire en la Vie de Sergius II: *Tunc Almuicus Praesul claudi fecit omnes januas Beati Petri, atque serrari precepit*.

SERRÉS. Ce sont les ongles ou griffes d'un oiseau de proie. On veut dériver ce mot du Verbe *serer*: mais il est plus vrai de dire qu'il vient du nom Latin-Barbare *serro*, qui signifie *crochu*. Le Glossaire. *σέρρος, serro*. Car ce mot Grec signifie *crochu*; & c'est de-là aussi qu'est venu *griffe*.

SEVE. En Languedoc on dit *Save*. C'est le suc & l'humour qui nourrit les herbes & les arbres. Ce mot vient de *Sapa*, qui signifie du vin cuit, appelé en Grec *Ψημα*, c'est-à-dire toute chose propre à être cuite, *ψηφ*. Les Gloses: *Sapa, Ψημα*. Plin. livre 14, chap. 9: *Siraum, quod alii heplema, nostri Sapam appellant, ingenii non natura opus est: musto usque ad tertiam partem mensura decocto*, &c. Or nous appelons *Sève* cette humeur nourricière des herbes & des arbres, parcequ'elle est en quelque façon cuite par le Soleil, outre qu'il y a de l'apparence que *Sapa* signifie *Suc*; aussi-bien que *Sapor*, qui en est dérivé. Les Gloses: *Sapor, ψλος*. Plin. liv. 20, chap. 18, prend aussi ce mot pour *Sève*. *E nigro papavere Sapor gignitur, scapo inciso*. Et Tibulle prend aussi *Sapor* pour le *suc*, & l'épigramme des herbes: car parlant à Apollon il dit,

*Sande veni, resumque feras quicumque sapes,  
Quicumque exantus corpora fessa levant.*

SEVERONDE. C'est cette partie du toit qui s'avance pour rejeter l'eau loin des murailles ou des parois. En Languedoc *foroiat*. Il vient de *suggrundā*, qui signifie même chose.

SIFLER quelqu'un. C'est à-dire *se moquer de quelqu'un*, & le chasser avec honte. Il vient de *siflare*, que les Anciens, selon le témoignage de Nonius Marcellus, disoient au lieu de *sibilare*: ou pour mieux dire, il vient de *σφλάζω*, qui dans Homère, *Iliade* 8, signifie *remplir de honte & de confusion*: Suidas *σφλά-*

*σφλ. σφλάζω, ἐκφωλίζω*: c'est-à-dire *reprehenderit, visuperavit*: & ce verbe est formé de *σφλος*, qui signifie *moquerie, blâme, & reprehension*. Le même Suidas: *σφλος, μῶμος, ψόγος, μωψία*.

SOIN. Ce mot signifie proprement la contention d'un esprit fort occupé. Il est croiable qu'il vient de *sunnis*, ou *sonnis*, qui dans les Loix Barbares signifient les occupations & les empêchemens légitimes qui ne permettent pas à une personne de comparoitre en Jugement. Voyez cy-dessus ce que j'ay dit sur le mot *Essoine*.

SOLDAT. Quelques-uns tiennent que ce mot vient de *Soldarius*, qui étoit l'appellation d'une certaine sorte de Cliens, qui tenoient si étroitement à ceux auxquels ils s'étoient dévoués, qu'ils ne se pouvoient pas dispenser de courre même fortune qu'eux, jusques à être obligés à ne leur pas survivre: comme il est remarqué par Jules César, livre 3 p. 59. *De Bello Gallico. Adantiannus, cum D. C. devotis, quos illi soldarios appellant, quorum hæc est conditio, ut omnibus in vita commodis una cum his fruantur, quorum se amicitia dediderunt*. Mais je ne saurois être de cet avis, d'autant que la condition de telles Gens n'avoit rien de commun avec celle de nos Soldats, qui ne s'exposent aux dangers de la guerre que pour de l'argent, dont la paye est appelée *Solde*; d'où même ils ont pris le nom de *Soldats*. Et ce mot vient de *Solidus*, qui étoit la monnoie ordinaire dont on les payoit, & que nos anciens François appeloient par contraction *Soldus*. Le Moine Eriens, livre 5. de la Vie de S. Germain Evêque d'Ausierre:

*Bis centum promunt instructo munere solidos  
Dona viro.*

Et c'est de-là que telles Gens de guerre Suspendiaires furent appelés *Solidarii*. Radevicus *De Gestis Frederici I.* livre 1: *Qui adversus Guillelmum Siculum largitione pecunia milites, qui Solidarii vocantur, colligeret*. Jean de la Porte dans son *Catholicon*: *Solidarius, ad solidum pertinens, vel scilicet solidum accipiens, vel pro solidis serviens*. Une ancienne Chronique de Normandie, que Du Chesne a fait imprimer parmi les Historiens de Normandie, sur l'an 1155, parlant de Henri Roy d'Angleterre, lorsqu'il alloit assiéger Toulouse: *Capitales Barones suos cum paucis secum duxit, Solidarios vero milites innumeros*. Roger de Hoveden, dans la 1. Partie de ses Annales: *Rex Wilhelmus de tot Gallia solidarius peditibus & sagittariis multis millibus conductis, & nonnullis de Normannia sumptis, Autumnali tempore in Angliam rediit*. Enfin les Princes, ou les Capitaines, qui ramassoient les Gens de guerre à prix d'argent, furent appelés *Solidatores*. Suger, Abbé de S. Denis, en la Vie de Louis le Gros, parlant de Guillaume Roy d'Angleterre, dit: *Mirabilis militum mercator & solidator*.

SOLIVE, SOLIVEAU. *Solum* est proprement en Latin tout ce qui porte & soutient quelque chose. De-là viennent les mots *Sole solive*, & son diminutif *soliveau*. *Sole* en Languedoc est une pièce de bois sur laquelle, comme sur un fondement, sont appuyés les bâtimens. Les Anciennes Coutumes l'appellent *seule*. Celle de Nivernois chap. 26. art. 12. *Edifice assis sur seule, qui n'a fondement sur terre*. Celle d'Orleans, art. 238: *Quand aucun édifice maison, & assis sur seules & poutres*. Celle de Bretagne, art. 716: *Quand aucun édifice maison, & assis sur soles*.

SOMMIER. C'est un cheval ou telle autre bête qui porte de grands fardeaux. St. Bernard livre 3 *De Consideratione* chap. 3: *Summaris non levatis, sarcinis onustis, nihilominus repatriant, vel inveniunt*. Ce mot est corrompu de *sagmaris*, formé de *σάγμα*, qui signifie charge, *fardeau*. Isidore livre 20 de ses Origines, chap. 16: *Sagma, quæ corruptè vulgò sauma, à Stratu Sagmarum, vocatur; unde & caballus Sagmaris, & caballa Sagmaria*. Le Glossaire d'Anfleubus dit la même chose. Pierre de Blois, Ep. 14: *Videbis sagmarios sub oneribus expectantes*. Le même. Ep. 94: *Somarii eorum, non ferro sed vino; non lanceis sed caseis; non ensibus sed urribus; non hastis, sed verubus onerantur*. Arnoldus, dans son *Chronicon Slavorum* livre 7, Chap. 17: *Habebat sanè Rex Otto munera multa Regis Anglia, avuntulis suis Richardi, & 5 militum marchatum, qui in som-*

*rius ferebant s. dextrarii.* Orderic Vital livre 6 : *Concessit etiam ut Monachi de lignis sylva sua, qua hampart dicitur, ad fomitem ignis duas sagmas asini quotidie acciperent.*

\* Le MS. de M. de Caleneuve est chargé d'une confusion d'autres citations sans ordre, & sans raisonnement. Et comme les termes s'en trouvent au long dans M. du Cange, dans Vossius, &c. il suffit de les nommer icy : Vegèce livre 2 de *Mulo-Medicina*, chap. 59. Les Loix des Lombards l. 14. 7. Dymarus Mersepurgenfis livre 3. *Centuria Charitarum* Goldast. Cent. 58. M. de Caleneuve ajoûte que *Saumariés* en Gascogne sont les Voituriers : que *sommiers* sont ces grosses poutres qui portent tout le fardeau d'un plancher : & que *sommier d'orgue* est un canon Musical.

§ ORCIERE. De *Sortiaria*. Les Capitulaires de Charles le Chauve, Tit. 39, §. 7 : *Audivimus quoddam malefici homines & sortiaria per plura loca in nostro regno insurgunt.* Rigordus sur l'an 1194. *Ipse Rex, ut dicitur, maleficiis per sortiarias impeditus, uxorem tam longo tempore cupitiam exosam habere cepit.* Voyez ce qu'a dit M. Ménage sur le mot *forcier*.

§ ORET. On appelle ainsi les harens qu'on fait sécher à la fumée un peu salée ; à-cause de la couleur qu'ils prennent : Car les Goths appellent *Sor*, la couleur jaunâtre tirant sur le noir, selon la remarque d'Adrianus Junius dans *Nomenclator*. In *Basaviâ*, dit-il, *Soretum, voce Gothicâ, G illi id genus nuncupant; quoddam subrufus, ad aurum accedens, color eâ Lingua sorus vocatur.* J. C. Scaliger Exercit. 226 : *Soret vocatur in Gallia, vocabulû Gothicû, qui etiam in equino pilo mansit apud Italos. Subruffum enim sorum vocant. Ita conditos pisces ab aris colore splendido calchidas appellant Veteres.*

§ ORTE. Parceque non-seulement la condition des hommes qui vient de la naissance est une chose fortuite, mais encore celle qui vient d'ailleurs, les Latins ont quelquefois pris ce nom pour *condition* ; d'où vient qu'ils appellent *consortes* ceux qui sont de même condition & de même fortune. De *sors* nous avons fait *sorte*, qui ne se dit pas seulement de la condition des personnes, mais de toutes choses. Ainsi disons-nous toute *sorte d'animaux*, toute *sorte de marchandises*, & ainsi du reste.

§ ORTIR. Robert Etienne en son Dictionnaire dit qu'il est formé de *foras ire*.

§ OT. Un étourdi, & qui ne fait ce qu'il fait. Je ne say si je dois hasarder de dire qu'il vient de *œwros*, en retranchant la lettre *œ* : Car ce mot signifie proprement celui qui se pouvant sauver & se garantir, n'en veut rien faire ; qui est à vrai dire être bien fort : & il vient de *œlwos*, qui signifie *sauver & garantir*. Toutefois on en a étendu la signification à toute sorte d'injures. Le vieux Glossaire : *œwros, ganearius, lascivus, luxuriosus, prodigus, profusus, sumptuosus, belluo, exoletus, balatro.* L'Histoire de la Fondation *Monasterii Casauensis* livre 2, parlant d'une montagne appelée *Soti* : *Unus eorum, quoniam in summitate sui est durus & asper, ab asperitate vocatur Mons Soti.*

§ OUCI. Cette fleur, que les Latins appellent *Caltha*, est appelée *souci*, selon quelques-uns, comme qui diroit *solisequium*, parcequ'elle s'épanouit au lever du soleil, & se resserre quand il se couche. Toutefois j'oserois assurer qu'à-cause de sa couleur jaune elle a été ainsi appelée de *succinatum*, mot dérivé de *succinum*, qui signifie *l'ambre*. Le Glossaire de Papias : *succinatum, fulvi coloris.*

§ OUCI. Nous appelons ainsi tout ce qui peut affiger un esprit. Et nous disons que celui qui s'inquiète beaucoup, est *soucieux* ; & que ceux-là ne se soucient de rien, auxquels les plus grands déplaisirs sont indifférens. Tous ces mots viennent du verbe *sanciare*, qui signifie *blesser*. Car quoique ce mot ne

s'entende communément que des blessures du corps, il est bien-souvent employé par les bons Auteurs pour les déplaisirs & les inquiétudes, qui sont comme les blessures de l'ame. Virgile livre 4. de l'*Eneide* :

*At Regina gravi jam dudum saucia curâ.*

Cicéron dans l'Oraison pour Cœlius, rapporte ces paroles d'un Ancien Poète : *Medea amore saevo saucia.* Ce qui confirme davantage mon opinion est l'ancien Glossaire d'Anfiteubus, Evêque Goth, où j'ay lu, *Saucius, Tristis.*

§ OUDER. Parceque par le moien de la soudure la chose qui étoit disjointe devient solide : de *solidus* on a fait le verbe *solidare*, d'où nous avons fait *souder*. Geoffroy de Vendôme, Oulc. 7, De *Arca Foederis* : *Es etiam in tabernaculo cum auro & argento solidamus.*

§ OUFLET. C'étoit proprement l'action de celui qui en soufflant enflé les joues : & parceque d'ordinaire on fait enfler les joues aux Enfans & aux Valets qu'on veut frapper sur cette partie du visage, on a appelé indifféremment *soufflet*, toute sorte de coup donné avec la main étendue sur les joues. Camden dans sa Bretagne, rapporte d'un vieux livre, qu'un certain Baudouin, surnommé *le Peleur*, devoit faire tous les ans à la feste de Noël devant le Roy d'Angleterre, pour la redevance de certain Fief, *unum salum, unum suffletum, & unum bombulum.* Ce que Camden explique en ces termes : *ut saltaret, buccas cum sonitu inflaret, & ventris crepitum ederet.*

§ SOUFFRANCE. Ce mot est venu du Latin-Barbare *Sufferentia*. Gille Moine d'Orval, dans son Histoire des Evêques chap. 36 : *Laudabilis sufferentia scutum opposuit incommado.*

§ SOUHAITER. Robert Etienne croit que ce mot est un composé de l'ancien mot *haier*, qui signifie *plaire & agréer*. Cependant que nos anciens François écrivoient *sousshaidier*. Jean de Meun dans son Testament, qui est dans la Bibliothèque du College de Foix à Toulouse : *Ne qu'an qu'on peut penser, ne sousshaidier, ne dire.* L'Histoire du Connétable du Guéclien, chap. 5 : *Et sousshaidierent qu'il pleust à Dieu que il tenist le remenant.* Ce qui m'obige en quelque façon à croire qu'il est plutôt composé du verbe *aider* ; ou, comme prononcent les Anciens, *aidier* : parceque désirer du bien à quelqu'un, c'est le *sous-aider*, c'est-à-dire lui prêter un tacite secours du desir & de la pensée. Comme dans les Notices des deux Empires, il y a un Officier subalterne appelé *Subadjura*, & un autre appelé *Adjutor*.

§ SOULAGER. De *Solaciari*. Dans la Chronique de Cambrai livre 3, chap. 52 : *Mercimonis Velligatum solaciatur.*

§ SOULER. Les Anciens Latins disoient *satullare*, au lieu de *saturare*. Nonius Marcellus rapporte ce passage de Varron, *œti æiparon. Neque in pulvere mithico coquam carnes quibus satullam corpora ac famem ventris.* De *satullare* les Languedociens ont fait *sadou-lâ* ; & les François, par contraction *souler*, comme *rouler*, de *rotulare*.

§ SOUPE. On appelle ainsi le pain trempé dans le potage. Ce mot vient de l'Alleman *supp*, qui signifie *potage, bouillon*. Le Dictionnaire Alleman-Latin de Dalfypodius : *Supp, bruhe, jus, jusculum. Suppe, effa jusculata. Suppen, sorbere.*

§ SOUVENIR. Quoi-que ce mot signifie proprement *rappeler dans la mémoire*, il ne laisse pas de sortir du verbe Latin *Subvenire*, qui signifie *secourir*. Car aussi *succurrere*, qui est proprement *secourir*, signifie bien souvent dans les bons Auteurs *se souvenir*. Cicéron : *Neque enim succurrebant verba quæ ante discessum à Dolabella audieramus* Lucrèce en la Vie de Tibère chap. 23 : *Succurris que versus illa Homericæ.*



## T A.

**TABELLION.** Quelques-uns veulent que ce mot soit formé de *tabella* : Mais il me semble plus à-propos de le dériver de *tablinum*, qui signifie le lieu où l'on garde les Actes publics. Vitruve livre 6, chap. 4 : *In tablino codices & monumenta rerum in Magistratu gestarum asservantur*. Plin. livre 35, chap. 1 : *Tablina codicibus implebantur, & monumentis rerum in Magistratu gestarum*.

**TACHE.** Ce mot a bien changé de sa première signification. Il signifie aujourd'hui ce que les Latins appellent *macula*, qui est toute marque qui altère la couleur de quelque corps. Anciennement on s'en servoit pour exprimer les bonnes ou les mauvaises qualités d'un homme ou d'une bête. L'ancienne Chronique de Flandre chap. 26, parlant de Marguerite Comtesse de Flandres : *En elle avoit quatre taches ; premièrement elle estoit une des plus grandes Dames du Lignage de France, secondement elle estoit la plus sage, & mieux gouvernant terres qu'on sceust, &c.* Les autres deux taches sont qu'elle étoit libérale & riche. L'ancien livre intitulé *Li Establissemens li Roy de France* : *Or se aucuns menoit sa beste au marché, ou entre gens, où elle mordist ou ferist aucun, & cil qui seroit blessié se plainst à la Justice, & li autres deist, Sire je ne savoye mie qu'elle eust icelle tache, &c.* Et notez que le Titre de ce chap. est *Du domage qui pueut avenir de beste qui a male tache*.

**TAILLE.** *Exaction, Tribus, Pierre de Blois Ep. 102 : Quid de tallia & exactionibus, quid de obventionibus placitorum, & ceteris improbis extorsionibus loquar.* Le Concile de Latran, tenu sous Innocent III. chap. 46 : *Tallis seu collectis & exactionibus aggravare.* Gerard Vossius livre 2, chap. 18 de son *Traité De Vitiis Sermonis*, est en quelque façon porté à croire que *Taille* vient de ce rameau coupé, appelé *talia*, dont nous venons de parler : parceque comme ce rameau est coupé de l'arbre, ainsi la *Taille* est retranchée du bien des Citoyens. On pourroit aussi le dériver de *ταλιν*, qui signifie *payer Tribus* ; formé de *τιδος*, qui signifie *Tribus*, d'où vient aussi *συντίλαια*, c'est-à-dire *Tribus, Taille, Contribution*.

**TAILLE.** Nous disons qu'un homme est de *belle Taille*, lorsqu'il est bien proportionné ; & de *petite taille*, lorsqu'il est petit. Cette façon de parler est prise des Statues de pierre ou de marbre, qui étant l'ouvrage des Tailleurs de pierre ont sans doute été dites de *belle taille*, lors qu'elles étoient taillées avec proportion, & symmetrie. Nous disons aussi *staturs* pour *taille* ; & un homme de *belle stature*, pour dire un homme de *belle taille*. Si-bien-que être de *belle taille*, & de *belle stature* sont synonymes ; & il est croiable que *staturs*, & *statua* ; tous deux dérivés de *stare*, qui signifie être debout ; ont beaucoup de ressemblance, car on ne peut mieux connoître de quelle taille est un homme que quand on le voit debout.

**TAILLER.** M. de Saumaise sur Terullien *De Pallio* : *Talia est ramus arboris ex utraque parte equaliter præcisus : Græci τάλιν, aut τάλιν, appellant. Glossa : Talia, τάλιν. Hinc taliare scindere, significat, τάλιν. Nam taliæ sunt scissiones lignorum. Nonius Marcellus : Talcas, scissiones lignorum, vel præsegmina Varro dicit, de Re rust. lib. 1. Nam etiamnum rusticæ voce intertaliare dicimus, dividere vel excidere ramum : Ex utraque parte æqualiter præcisum, quas alii clabulas, alii taleas appellant. [ \* Il y a dans Varron *clavolas*, & non pas *clabulas* ] Un Auteur incertain de *Limitibus* : *Terminus, si aliquam scissuram hoc est taliaturam habuerit, montem scissum hoc est taliatum ostendit, &c.**

**TAMBOUR.** Joseph de l'Escale, en ses Notes sur le Poème intitulé *Copa*, des Catalactes de Virgile, page 258, dit que les Espagnols ont emprunté des Arabes, & le tambour, & son nom. *Sic Hispani, dit-il, tympanum vocant, quod ab Arabibus vel Mauris*

*acceperint, Mauriana voce Arabal vocant. Sic & ab Arabibus magnum item Tympanum Altambor, simul cum ipsa Arabica appellatione acceperunt.* Mais je croy que chés les Arabes, les Espagnols & nous, le nom de cet instrument de guerre, est une pure onomatopée, à cause du grand bruit qu'il fait. Les Grecs disent *δρόπος*, pour *tumulus* : & les Anciens François disoient *Tabor*, pour *bruit*. Faucher livre 2. des anciens Poëtes François, rapporte ce vers d'un vieux Poëte nommé *Huon de Villeneuve* :

*Gardes, qui n'y ait noise, ne tabor, ne crüe.*  
**TAMIS.** C'est un sac ou un instrument à passer de la farine. Il vient de *Attamen*, qui signifie même chose. Jean de la Porte dans son *Cartholicon* : *Attamen, is, gen. neutr. Id est Sedacium. Attamino, id est, purgare farinam cum setario.*

**TANE.** Quelques-uns croient qu'il vient de *castaneus*, en retranchant la première syllabe : mais il est plus croiable qu'il vient de *Tanerie* & *Taneur* ; parceque c'est la couleur que les Taneurs donnent aux cuirs. J. C. Scaliger Exercit. 315. *Obscurionem Francitané, Vascones Rosset. Tané, quia putamen tan vocant Septentrionales ; sicut & cortices quernos ad coram interpolanda.*

**TANEUR.** C'est celui qui courroie les cuirs, c'est-à-dire, qui leur donne la perfection. Je croy que ce mot vient du Latin-Barbare *Tinniso*, qui signifie celui qui travaille les cuirs. Les Gloses Anciennes : *Tinniso, τιννισος* : qui est composé de *τιννισ*, qui signifie travailler, & de *δέρμα*, c'est-à-dire *peau*. Car il y a apparence que *Taneur* ne vient point de *tan*, qui est la matière avec quoy on donne la couleur au cuir ; mais bien au contraire, que *Tan* vient de *Taneur*.

\* N'en déplaise à M. de Casteneuve, c'est le Courroier qui donne la dernière main, ou, comme il dit, la perfection au cuir ; & non pas le Taneur, qui ne lui donne que le premier apprent, c'est-à-dire qui le tane pour en ôter le poil & la graisse.

**TANTE.** C'est ainsi que les Enfans appellent la sœur de leur père, qui est en Latin *amita* ; & celle de leur mère, qui est *matertera*. Je veux croire que ce mot vient du Latin *tata*, qui est un nom de respect, dont les jeunes se servoient envers les vieux : avec cette seule différence, que les Anciens appelloient *Tata* les hommes, & les femmes *Mamma*. Martial livre 1, Epigr. 101 :

*Mammæ atque Tatas habet Afræ sed ipsa Tatarum*

*Dicit, & Mammæ maxime Mamma potest.*

Une vieille Inscription : *M. Elpidius Pamphilus Platoni Tata suo benemerenti fecit.* Janus Lancrembertus, dans son Antiquaire : *Unde Atavus, quasi Tatarus ; quod sit Tata avi.* Caton *De Liberis educandis* : *Cum cibum aut potionem buas ac Pappas docent, & matrem Mammam, & patrem Tatam.* Les Grecs se sont aussi servis du mot *τάτα* en cette signification, car Homère a dit *τάτα γέρον*, parlant d'un vieillard. Et les vieux François ont dit *Tayon*, pour dire *oncle*. Froissart, Tome 4. chap. 63 : *Onques le Roy son Tayon ne le peut soumettre à sa subjection, &c.* Si nous appelons aujourd'hui les femmes *Tantes*, au-lieu que les Anciens appelloient les hommes *Tata*, & *Tayons*, c'est un effet de la vicissitude des siècles ; car il en est à-peu-près de-même des mots *Nonne*, *Nonnain*, & *Nonnette*, qui ne se disent plus maintenant que des Religieuses, au-lieu qu'anciennement on appelloit les Religieux *Nonni*, & les Religieuses *Nonna*.

**TAPON.** C'est une grosse mouche qui par ces piqûres se prend aux bœufs. Les Grecs l'appellent *αίσπος*, & les Latins *asillus*. Ce mot est formé par contraction de *tabanus*, Latin-Barbare, qui signifie la même chose. Les Gloses *μύσος, tabanus, ασίλο*. Ansilubus : *Asillum, tabanum.* En Languedoc on

l'appelle *taban*, & en Italie *tasano*. Le même Glossaire : *ῥῶνψ, tabanus, vespa, asilio*.

**TARGE**. Quelques-uns croient que ce mot nous est resté de l'ancienne Langue Gauloise, en laquelle *Targos* signifioit un Ecu, selon le témoignage de Paulin dans ses Phociques & dans ses Arcadiques.

**TARTE, TOURTE**. Il y a peu de différence entre ces deux mots ; qui sont, à mon avis, formés par contraction d'*artotyra*. Le *Catholicon Parvum* : *Artotyra, tartre ou gojère : ab ægros panis, & vepos caleus*.

\* M. de Caseneuve avoit écrit *Tartre & Tourte*.

**TASSETTE**. Ce qui pend du bas des pourpoints, ou des corps de cuirasse, est ainsi appelé, de *tassula*. Mathieu Paris dans les Vies des Abbés de S. Auban : *Dedit etiam casulam unam, auro, tassellis ac gemmis pretiosis adornatam*. Où Warfius veut que *tassella* soient une espèce de boutons pendans : *Nodos, sive glandes, auro & serico multiplici confectos, dependentes de vestium angulis*. Il y a apparence que c'étoient des lambeaux pendans, à la façon des Tassettes tels que nous les voyons représentés aux corps de cuirasses des Anciens Grecs & Romains. Quoy que c'en soit, les Picards appellent *Tassette*, l'herbe appelée par les Latins *bursa pastoris* ; parceque sa feuille qui s'élargit par le haut, représente la figure d'une tassette.

**TENSER**. Tenson : c'est-à-dire *Offenser* quelcun de paroles. Le Traité des Vertus & des Vices : *Li premier est estriver, li segons Tenser*. Et un peu plus bas : *Après L'estrif & le contens vient la noise & la tenson ; tout ainsi comme quand on allume le feu, après la fumée s'au la flambe. Estrif & contens, est quand li uns dit à l'autre, Si fu non fu. Tenson est quand disamment l'un l'autre, & dient grosses paroles*.

**TENSER**. Ce mot signifioit *deffendre, supporter, soustenir* quelcun. Le Roman de Guillaume au court nés, au Charroy de Nismes :

*Ains le devez servir & honorer,  
Contre tos homs le servir & tenser.*

Le Roman de Guion de Tournaut :

*Les Sarraïns s'ensuyent en criant haut & cler,  
ô Roy Brun d'Origent, las veuillex nos tenser.  
Contre le Roy Tharsille d'Ermenie sor mer.*

Et en un autre lieu :

*Or verrai-je comment vo corps me tensera  
Contre le Roy Tharsille qui demandée m'a.*

**TERMES**. Ce mot, en termes d'Architecture, signifie des statues sans bras & sans jambes, & qui de la ceinture en bas finissent d'ordinaire en toute autre figure que l'humaine. H. Etienne croit que nous disons *Termes*, au-lieu de *Hermes* ; parceque *ἑρμῶν*, chés les Grecs, étoient des Statues de Mercure tronquées & manchotes. Quelques autres veulent que le mot *Termes* vienne de *Terminus*, qui étoit un Dieu des Bornes & des Limites des champs, qu'on représentoit aussi manchot & tronqué.

**TERRÉ-MAJOR**. Je ne say si quelcun aura déjà fait cette remarque, que le Royaume de France étoit anciennement appelé, par honneur, *La Terre Major*. Dans le Roman de Guillaume au court nés, les François sont nommés *ceux de la Terre Major*.

*Fierement viennent cil de Terre Major ;  
Ne portent mie as Sarraïns amor,  
Ainçois des lances les mettent à dolor.*

Et en un autre endroit, voulant dire que l'Empereur Louis le Debonnaire s'en retournoit en France, sur l'opinion qu'on avoit que Thiebaud Roy des Sarraïns avoit été tué, il parle en ces termes,

*Mors est Thiebaud sans faille, si en sont en freor,  
Rendus est Erablois, ils n'ont point de valor :  
Loos s'en ira en la Terre Major.*

Roger de Hoveden, dans la dernière partie des Annales d'Angleterre, nous a laissé la copie d'une lettre que Faramelle, Fils d'Abdelabe Courdouan, Arabe de nation, nourri dans le Palais du grand Roy Even-Jacob, surnommé *Helimiramunoli*, écrivoit à Jean Archevêque de Tolède, où l'on voit ces paroles : *Vidimus quosdam homines secta vestra habitum nobis & lingua dissimiles qui & negotiatores erant, & pannos lanæos diverforum colorum satis bonos venales habebant :*

*dicabant autem se venisse de Terra longinqua, qua dicitur Terra Majorum, id est, Regnum Francia, &c. Où j'estime qu'il faut lire Terra Major.*

**TESSON** ou **TAISSON** : Autrement *blaireau*. Jaques Fouilloux dit qu'il y en a une espèce qu'on appelle *porchins* ; & c'est parceque cet animal ressemble à un petit *pourceau*, qu'en Languedoc on appelle *Tesson*. Les Espagnols l'appellent aussi *Taxon*. L'origine de ces mots vient de *Tertussus*, par le retranchement de la première syllabe. La Loy Salique Tit. 2. Art. 10. *Si quis Tertussum porcellum furaverit usque ad anniculatum, cxx. den. qui faciunt sol. 3. culpabilis judicetur, &c.*

**TESTE**. Encore que ce mot soit pris pour le chef de quelque animal que ce soit, il signifie proprement le crane ou l'os de la teste dépouillé de la chair, qu'on appelle en Languedoc *Test*. Le Poète Ausone :

*Abjecta in trivii inhumati glabra jacebat  
Testa hominis, nudum jam cute calvitium.*

Les Grammairiens ont remarqué que les Anciens disoient *testa*, pour la *teste*. Mummus in *Atellana* : *Est videre in testa quantum sit caput*. Cependant le crane est appelé *testa* non pas que ce soit sa propre & naturelle signification, mais à cause de sa ressemblance à des pots de terre, & aux coquilles des huîtres & des Tourtues, qui sont proprement appelées *Testa*. La Loy des *Bajuvariens* Tit. 3. chap. 1. §. 3 : *Vel in capite testa appareat*. Vous trouverez la même chose au Tit. 4. §. 3. La Loy des Allemands Tit. 59. §. 6 : *Si autem testa transcapulata fuerit, ita ut cervicella appareat*. Gilbertus, en la Vie de S. Romain livre 6, chap. 7 : *Os capitis, quo superum cerebrum regitur, quod vulgò testa dicitur, &c.*

**TESTON**. C'est une sorte de monnoie, ainsi appelée, parce qu'elle est marquée de la teste du Prince : car c'est en cela qu'elle diffère du quart d'Écu. Toutefois *testones*, dans la Loy des Bourguignons Tit. x. de la première Addition, sont les *testicules* : *Si quis acceptorem alienum involare presumpserit, aut sex uncias carnis acceptor ipse super testones comedit, aut certè si noluerit, sex solidos illi, cuius acceptor est, cogatur exsolvere.*

**TETER** : **TETIN**. De *τῆτες* & *τήθη*, qui signifient la *mammelle* d'une Nourrice : d'où & *τήθη* & *τήθη*, qui signifient *Nourrice* & *τῆθη*, qui signifie *nourrir & allaiter*.

**TOMBER**. Quelques-uns veulent que ce mot vienne de *titubare*, qui signifie *chanceler* : comme si *chanceler & tomber* étoient la même chose. Mais il est bien plus croiable que comme de *mons* nous avons fait *monter*, nous avons aussi dérivé *tomber* de *tombe* : Car *tumba*, Latin-Barbare, dérivé de *τῆμος*, qui signifie un *sépulcre* ; signifie non-seulement un *petit monceau de terre*, mais il se dit encore d'une montagne, ou d'un lieu fort élevé. Siegebert en sa Chronologie, sur l'an 707, parlant de l'apparition de S. Michel à l'Évêque Aubert, appelle le Mont S. Michel *Tumba*, sur lequel il vouloit qu'on luy bâtît une Eglise. *Ut in loco maris, qui propter eminentiam sui Tumba vocatur fundaret Ecclesiam in memoriam sui.*

\* L'Histoire de cette apparition de S. Michel, citée par M. du Cange, chap. 1 : *Hic igitur locus Tumba vocatur ab incolis, idèd quòd in morem tumuli, quasi ab arenis emergens in altum, &c.*

**TOQUE**. C'est une espèce de bonnet. Je croy que nous avons emprunté ce mot des Langues Orientales. *Juanes Lesclavius* en son Onomastique ou Vocabulaire des mots Turcs & Persans, qu'il a donné à la fin de son Histoire Musulmane : *Toc, & Tocca, lineum capitis indumentum.*

**TORCHE**. Les flambeaux de cire sont ainsi appelés, parceque le fil dont ils sont faits est tors ; ou parceque quelquefois leur figure est torsée. Ce mot est formé du Latin-Barbare *intorticum*, qui signifie même chose. C'est pourquoy les flans beaux ont été primitivement appelés *Tortis*. Froissart vol. 1. chap. 131 : *Ils allumèrent grand foison de salots & de tortis, pourtant qu'il faisoit moult brun.*

**TORCHER, NETOYER**. Nos Dictionnaires le voudroient former de *tergere* ; mais il vient du verbe

torde, parce qu'on nettoye les chevaux avec de petites bottes de foin ou de paille, qui pour être de figure torse, sont appelées *torchons*.

**TOURNOIS.** Il vient de *Turonensis, Denarius Turonensis*, c'est-à-dire monnaie battue à Tours, & marquée de ces mots *Turonis Civitas*. Car dans les Capitulaires de Charles le Chauve Tit. 31, Art. x 1, il est ordonné que les monnoies soient marquées du nom de la ville où elles sont battues. *Ut in denarius nova nostra moneta, ex una parte nomen nostrum habeatur in gyro. Et in medio nominis nostri monogrammas ex altera parte nomen civitatis. Et in medio Crux habeatur.* De sorte qu'il se trouve encore dans les Cabinets des Curieux quantité de monnoies faites environ ce tems-là, avec ces mots, *Turonis Civitas*. Toutefois Guillaume, Evêque de Tournay, Abbé de S. Bertin, & Chancelier de la Toison d'or de Philippe Duc de Bourgogne, nous veut persuader sur quelque Tradition fabuleuse que les Tournois ont commencé depuis le tems de S. Louis. Car parlant de la prison de ce saint Prince, il ajoute ces paroles: *Autres disent qu'oultre les choses dessus-dites fut adjouctée cette condition, que pour mémoire de cette Captivité en laquelle fut S. Louis, lui & ses successeurs Roys de France, jusqu'à certain temps déterminé, seroient en toutes monnoyes qu'ils seroient forger d'argent en leur Royaume, imprimer la figure d'une Tour, en signe que S. Louis y fut tenu encloué; Et un fer de Prisonnier, en mémoire de sa prison Et de sa Captivité. Et pour ce que telle condition estoit dure à porter aux François, on laissa long-temps à forger en France monnoye d'or Et d'argent, par especial temps que S. Louis fut absent de son Royaume; Et n'estoit autre monnoye, fors de cuir bouilli en pieces, Et en chacune piece estoient fichés clous d'or ou d'argent, Et tant que plus y avoit de clous, tant plus valoit la piece. Mais après le retour du Roy S. Louis il voulut accomplir sa promesse sans palliation, Et fit forger monnoye d'or Et d'argent Et y empreindre la Tour Et les fers, comme il avoit promis: mais pour honnestement couvrir la cause de cette empreinte, cette monnoye fut forgée en la Cité de Tours, Et fut appelée Monnoye Tournoise; Et de-là vindrent originellement les Gros Tournois, que aucuns appelloient les Grains S. Louis. Et combien que depuis cette mesme Monnoye fut forgée à Paris Et ailleurs par le Royaume, si y estoit toutesfois l'écriture telle Turonis Civitas.*

**TOURNOY.** Il y avoit cette différence entre les Joutes & les Tournoys, qu'aux Joutes on combattoit seul à seul, & aux Tournoys on se battoit par Escadrons. Et parce que la Cavalerie en escarmouchant fait des caracolles, qu'on appelle encore aujourd'hui des *tours*, les mots de *Torneamentum* & *Tournoy* sont sortis du verbe Latin-Barbare *Tornare*, lequel se trouve dans l'Histoire Mêlée de Paul Diacre: *Torna torna, frater.* Et ainsi les Auteurs du reme moien qui ont voulu parler de *torneamentum*, n'ont pas voulu se servir de ce mot, comme le trouvant trop barbare, mais pour exprimer la façon du Tournoy ils se sont servis des *tours* & *détours* que fesoit la Cavalerie en cette maniere d'exercice. Mathieu Paris en la Vie de Henri II. Roy d'Angleterre, raconte comme ce Prince en l'an 1179 passa en France pour prendre part à l'honneur qui s'y aqueroit en la victoire du Tournoy. *Regis Majestate prorsus deposita, totus est de Rege translatus in militem, Et flexu in gyrum genuis, in variis congressibus triumphum reportans, sui nominis famam circumquaque resperxit.* Jean, Moine de Marmoutier, liv. 2 de la Vie de Geoffroy Duc de Normandie & Comte d'Anjou: *Demihabant quotidie, non congressibus acierum, sed militarium anfractuuum circustionibus.* Robert, le Moine, en l'Histoire de Jérusalem livre 5: *Alia, scaci, veloces cursus equorum, flexis in gyrum frans, non defuerunt Et militares impetus.*

**TOURTE, TOURTEAU.** En beaucoup d'endroits de France, & particulièrement en Languedoc & en Gaïenne, une *Tourte* est un grand pain, & son diminutif *Tourteau* est une esjèce de gâteau. Ils sont formés de *torques*, part cipe de *torqueo*. Jean de la Porte dans son *Catholicon*: *Torta à torqueo dicitur: hac torca; unde tourtula, diminutivum quoddam genus cibi, vel panis, quod vulgo ita dicitur.* Car primitivement

*Tourte* & *torca* étoit un pain rond de figure torse, & ouvert par le milieu, de sorte qu'on le pouvoit passer au bras: Merellus Tegerfensis, dans son Poème intitulé *Quirinalia*, qui est de la Vie de S. Quirin, parlant d'une femme qui alloit à l'offrande:

*Circulum de pane creaverat tum  
Quem volebat, scilicet offerendum  
Debili circumdare brachio posse.*

On fait encore en beaucoup de lieux des gâteaux de cette figure; mais l'usage a fait avec le tems que les pains & les gâteaux qui ne sont point de figure torse, ont été appelés *tourtes* & *tourteaux*. Dans les Armoiries même on appelle *tourteaux*, les ronds qui sont de couleur, à la différence de ceux de métal, qu'on appelle *Besans*.

**TOXIN** ou **TOCSEIN.** C'est le son d'une cloche quand on s'en sert pour donner l'allarme. Il vient de *Toc*, qui encore en Languedoc signifie le son d'une cloche; & de *sein* en Latin *signum*, qui signifioit une cloche. Orderic Vital livre 6. de l'Histoire Ecclesiastique: *Omnia signa Cœnobii per se ipsa sonare ceperunt.* Gregoire de Tours livre 2, chap. 23: *Signum ad Matutinum audiens fuisse commotum.* Et au livre 6 chap. 25: *Cum de Dominico ad Urbem Turonicam ad Matutinas signum commotum fuisset.*

**TRACE.** C'est la marque par où il paroît qu'un homme ou un animal ont passé par quelque endroit. Il vient du Latin-Barbare *trassare*, qui signifie suivre la piste de quelqu'un qui va devant. Les Loix d'Ecosse intitulées *Regiam Majestatem*, livre 4, chap. 32: *Nullus perturbet aut impediatur canem trassantem, aut homines trassantes cum ipso, ad sequendos latrones, aut ad capiendum malefactores.*

**TRAÎNEAU.** *Trainer.* Un *Traineau* est un instrument de bois sans roues, sur lequel on voiture des fardeaux en les traînant. Ce mot est formé du Latin-Barbare *trana*. Goldast en son *Glossaire* sur les Constitutions Imperiales: *Trana, evectio, trahatoria evectio.* Dans une chartre de Charlemagne, en faveur de l'Eglise de S. Germain des Prés, qui se lit dans la Vie de Louis le Debonnaire: *Thelonius exigatur nec de navali vel carrali, neque de sarmis, seu de trana evectione.* Je ne say si *trana* a été fait par corruption du Latin *traha*, qui signifie même chose, ou de l'ancien Teudisque *tracan*, qui signifie porter, & qui se trouve dans le *Glossaire* de Kéron: d'où vient le mot de *trezente*, qui signifie *voiturier*, en Languedoc. Je croy neantmoins que *trana*, *traineau* & *trainer* viennent du verbe *trano*, *trahere*, qui signifie *passer à-nage* ou dans un bateau: qui est en quelque façon se traîner sur l'eau.

\* Le mot *Traina*, d'où vient *trainer*, a été fait du substantif *trahina*, formé du verbe *trahere*. Il n'y a rien de plus naturel. Ainsi M. de Cafeneuve s'est trompé, aussi-bien que M. Ménage, qui a fait descendre le verbe *trainer* de *traxinare*.

**TRANCHER.** Il est formé du verbe *transcindere*, qui signifie *couper & fendre tout à travers*. *Mons transcisus*, est proprement une montagne à travers de laquelle on a ouvert un chemin. Latinus, *De Terminis: Terminus, si caput de aquila factum habuerit, montem transcisum transt.* Il semble qu'il s'entende proprement de la terre: car *tranche* est le nom de l'instrument qui sert à faire des fossés, qui s'appellent *tranchées*, quand ils servent à retrancher des Gens de Guerre. Tels retranchemens étoient appelés *tranchis* par nos anciens François. Froissart. vol. 1, chap. 6: *Il y avoit si grand tranchis de fossés, qu'il n'y pouvoit arriver.* Et *Trancheurs*, ou *Trancheurs*, étoient les Pionniers qui servoient à faire ces retranchemens. Ville-Hardouin livre 2: *Si mirent les Trancheurs à une Tour, Et cel commencerent à trancher le mur.*

**TRAVAIL.** Bien-que ce mot signifie ordinairement ce que les Latins appellent *opera* & *labor*, il ne laille pas pourtant de signifier souvent *tourmens* & *douleur*. Aussi disons-nous être *travaillé de la fièvre*, & être *en travail d'enfant*. Le Roman de Guillaume au court nés:

*Dont est issue li enfés, qui est en ce trepail conceu.*

Aussi vient-il du mot *trepallium*, qui étoit le lieu de-

stiné au supplice des Criminels. Le Concille d'Ausserre, tenu l'an 578, au chap. 33 : *Non licet presbytero nec Diacono, ad trepalium, ubi rei torquentur, stare.* Et en effet les Maréchaux appellent *travail*, une machine à quatre pilliers, semblable aux potences que les Hauts-Justiciers font planter aux limites de leurs Seigneuries, à laquelle ils attachent les chevaux vicieux quand ils les veulent punir ou ferrer. Par où l'on peut juger combien est ridicule l'opinion de ceux qui veulent dériver ce mot de *transvigilium*, comme qui diroit *tréveil*.

\* M. de Fontenelles croit qu'il vient de *trabalium*, formé de *trabs*.

**TREILLE.** Les Romains appeloient *umbra*, les Couverts faits de feuilles & de branches d'arbre. Festus Pompeius : *Umbra vocabantur Neptunialibus casa frondea pro tabernaculis.* Ils les ont depuis appelé *Trichila* : de *τριχίλον*, qui signifioit épais chez les Tarentins ; d'où selon Joseph Scaliger & Casaubon sur le *Copa* de Virgile, nous avons fait le mot de *Treille*.

*At qui sub Trichila manantem repit ad undam.*

\* M. Ménagé s'étend davantage sur cette Note, & il rapporte exactement les paroles de Scaliger qui sont curieuses.

**TREMPER.** Les Formules anciennes d'un Auteur anonyme, Form. 86 : *Ego herbas maleficas, nec potiones malas, numquam temperavi, nec bibere dedi.* Quelques-uns veulent que ce mot vienne de *temperare*.

**TREPAS, TREPASSER.** Nous prenons ces mots pour *mort*, & *mourir* ; quoiqu'ils signifient proprement *passage & passer* : car la mort n'est qu'un passage de cette vie à une autre. Ville-Hardouin livre 3 : *Ensi coururent parmer, tant que ils vindrent à un Trepas qui ser mer fier.* Et au livre, 5 : *Celle nuit trespassa, & vint li jors.* Ces mots viennent du verbe Latin-Barbare *transpassare*. La Loy des Allemans Tit. 82, §. 7 : *Et donec alium Castellum qui jugum transpassare possit.* Marius, *Aventicensis seu Lausanensis Episcopus*, dans sa Chronique : *Eo anno transiit magnanimus Dux Francorum.*

**TRESSE, TRESSER.** Les Cheveux, & les rubans avec lesquels ils sont entortillés, sont appelés *Tresses*. Il semble que ce mot vient de *trissus*, qui signifie *cheveux*. Mais comme *Tresser* est proprement faire un entrelas de trois pièces ; comme nous voyons qu'il se pratique es perruques des hommes & au crin des chevaux ; je serois d'avis de dériver *Tresse* de *τριπλος*, qui signifie *triple*, & composé de trois ; & *Tresser* de *τριπλώω*, qui signifie *tripler*. Cæsaire Moine de Heisterbach, livre 12, chap. 10 : *Tricas capillorum ejus brachio suo sinistro circumlignovit.*

**TRIPOT.** On a ainsi nommé un jeu de Paume, à cause des trous où se jettent les bales en jouant. Il vient de *τρίπτον*, qui en Grec vulgaire signifie un trou. Le *Corona pretiosa* : *Bucca, τριπτα, foramen, τριπτα.*

**TROP.** Il vient de *τροπός*, qui signifie troupe, & *multitudo* : *nimum* pour *multum*.

**TROTTER.** Saumaïse sur les Auteurs de l'Histoire Auguste, à remarqué que ce verbe vient de *Tolutare*, qui signifie *ambler* : d'où l'on a fait *trotare*, & enfin *trotter*, en changeant *L* en *R*. Ce verbe signifie aussi fort souvent *courir* *jà & là* : ce qui a donné sujet à quelques-uns de le dériver de *τρέξω*, qui signifie *Course*, formé de *τρέξω*, *curro*.

**TROU.** En Languedoc on dit *Traug*. Ces mots viennent du Latin-Barbare *Traugus*, qui signifie même chose. La Loy des Ripuariens Tit. 43 : *Si quis in clausura aliena traugum ad transeundum fecerit.* Il y en a qui le veulent dériver de *τρώω*, ou *τρώω*, qui signifie *percer* ou *blesser* ; d'où vient *τρώω*, ou *τρώω*, qui signifie *blesser*.

**TROUPE, TROUPEAU.** Le premier se dit des hommes & l'autre des bestes : & tous deux viennent du mot *τροπός*, qui dans La Loy des Allemans Tit. 72, signifie un *haras* ou *Troupeau de fumens*. *Si enim in troppo de jumentis illam dūtricem aliquid involaveris.*

**TROUSSE, TROUSSEAU, TROUSSER.** Nous appelons *Troussseau*, un paquet en général ;

*Troussé*, un paquet de flèches ; & *Trousser*, emballer : ou-bien, *trousser* une robe, & un habit, c'est-à-dire la replier & l'emballer. *Troussel* est le paquet des meubles que les Peres & les Meres donnent à leurs filles quand ils les marient. La Coutume de Bourgogne art. 87, parlant d'une femme : *Le Troussel, & biens meubles.* La Coutume de Bretagne art. 43 : *Excepté son Troussel, c'est à sçavoir, son lit, ses Coffres, ses robes, & ses joyaux.* Celle de Melun art. 176 : *Troussseau, comme lits, draps, & autres choses à eux données.* Celle de Sens art. 168 dit la même chose. Tous ces mots viennent de *Trussulus*, qui signifie ce qui est emballé, & serré en petit volume. Les Gloses ; *Trussulus, & cu junctis parvis.* C'est-à-dire *troussé & serré en petit volume.* Les Savans veulent que *trussulus* soit même chose que *trussulus*, qui se lit dans les Anciens Auteurs de la Langue Latine ; & que Nonius Marcellus veut être dit, *quasi sorosulus*, c'est-à-dire *charnu & épais*.

**TRUAND.** L'Espagnol appelle *Truan* un bouffon & un Bâteleur. Mais nous appelons *Truand* un gucuc : auquel sens je trouve aussi que nos Anciens François l'ont pris. Le Traité des Vertus & des Vices : *Li Truant te doivent enseigner à confesser qui mostrent li plus lait avant pour avoir l'aumosne.* Ce mot vient du Latin-Barbare *Trudennis* qui signifie même chose, & dont Guibert, au livre 7 de l'Histoire de Jérusalem, nous fournit l'Etymologie, en ces termes : *Thafur apud Gentiles dicuntur, quos nos, ut minus literaliter loquar, Trudennes vocamus : quæ ex eo sic appellantur, quia tradunt, id est leviter transigunt quæquæversus peragunt annos.* Joannes Januensis, dans son *Catholicon* : *Trutanus, à trudo, dis quia suis verbis tradat ad hoc ut decipiat ; facit enim credi quod verum non est.* Cæsaire Moine de Heisterbach, livre 1. de ses Histoires Mémoires chap. 3 : *Quendam Clericum actum Trutanum, quales per diversas vagari solent provincias.*

**TRUELLE.** Il vient du Latin *trulla*, qui entre autres significations est quelquefois pris pour la truelle d'un Maçon. Et en effet Vitruve livre 7, chap. 3, s'est servi du verbe *trullifare*, pour *enduire les murailles de mortier ou de plâtre.* *Coronis explicatis, dit-il, parietes quàm asperimè trullifantur : postea autem supra, trullificatione subarescente, deformantur directiones arenati, uti &c.*

**TRUFE.** Jean Picard livre 4 de son ancienne Celopédie, croit que ce mot vient de *τρυφή*, qui signifie *delices & passetems* ; parceque cet excrément de la terre a été de tout tems employé aux delices de la bonne chère. Juvenal Sat . . . . .

**TRUIE.** Hadrianus Junius, en son livre intitulé *Batavia*, dit que les Troïens avoient pour devise de leur enseigne une Truie, que Messala Corvinus dit avoir été vulgairement appelée en Latin *Troia*. *Trojani scropham vel suem, quod animal etiam troia vulgo Latinorum vocatam fuisse, Messala Corvinus testatur ; unde & Trojana verbis memoria sacra fuisse illud insigne Antenor dicitur in aureo vexillo.*

\* Pomponius Sabinus dans ses Commentaires sur Virgile, sur cet endroit du livre 1, *Armaque fixis Troia : Troia, quo nomine in Latino serosa appellatur : cui vocabulo licentia Poëtica alludit, quia & hoc Urbis nomen fuerat, & ipse Antenor suem in aureo vexillo posuit ; ut absumpta urbis memoria ante oculos esset.*

**TRUITTE.** Jo. Januensis, dans son *Catholicon* : *Trutta, à trudo, is. Dicitur hæc trutta, æ, quidam piscis : quia vim habet trudendi, vel quia semper moritur obstrusa.* Les Gloses : *Trutta, τρωττα.*

**TUER.** Comme les Espagnols ont fait *matar*, de *maçtare*, qui signifie *sacrifier* ; ainsi nous avons formé *tuer*, de *δύω*, qui signifie aussi *sacrifier*. Neantmoins Goropius livre 1. de ses Origines d'Anvers nous veut persuader qu'il vient de *Doien*, qui en Langue Flamande [ou, comme il dit, Cimbrique] signifie *tuer*, en changeant *D* en *T* : & que la ville *Tuinum* est ainsi appelée, comme qui diroit *Toëng*, ou comme le prononcent les Flamans communément, *Doëng* ; à cause d'une grande tuerie de Nemens qui fut faite en cet endroit.

**TULIPE** ou Tulipan. Cette fleur, qu'on ne connoît en France que depuis quelques années, est ainsi appelée, à cause de la figure d'un chapeau à la Turque qu'elle représente. Le Glossaire Grec-Barbare de Meursius: Τουρπιάν, pileus Turcicus. occurrit in Turco-Græcia Crusii. Leunclavius, dans le Vocabulaire des mots Turcs qu'il a mis à la fin de son Histoire Musul-

mane des Turcs: Tulbant & Tulpant. lineum capitis involucreum Turcicum, quod Græci recentiores Φανόλιον dixerunt, veluti fasciolam aut fasciam. Tulpant, fascia lineæ quæ Turci caput involvunt. C'est le même que le turban, car il y a dans le même Vocabulaire Tulbant, & Tulpant. &c.

TURBAN. Voyez Tulipe.

## V A.

**VACARME.** Bruit, Trouble, sédition. Je ne sçay si je dois assurer que ce mot tire son origine de l'ancien mot *Carmulus*, qui signifie sédition dans la Loy des Bajuvariens Tit. 2, §. 3. *Si quis seditionem excitaverit contra Ducem suum, quod Bajuvarii Carmulum vocant.* L'Auteur De Vita & Miraculis S. Virgilii, Salisburgenfis Episcopi, au Tome 2 de Caninius: *Orta seditione, quod carmula dicitur.* Il faut lire *carmula*, & non pas *carinula*. Les Grecs ont dit & χαρμη, & χαρμη, pour pugna.

**VAILLANCE.** Il vient de l'ancien mot *valentia*, qui signifie la même chose. Nævius en la *Danaë*, cité par Nonius Marcellus: *Omnes formidant hominis ejus valentiam.* Les Anciennes Gloses: *Valentia, πάρη, ἐπασία.*

**V A L E T.** Ce mot en sa première signification s'est dit d'un enfant, & d'un jeune garçon, qu'on appelle encore en Picardie *valetton*. Le Roman de Guillaume au court nés, faisant combattre le jeune Fouquet, fils de Bernard de Brabant, frère de Guillaume, contre Thiebaut Roy des Sarrasins, l'appelle *valet & Enfants*.

*Or vient la joste du Roy & de l'Enfant,  
Pas ne s'espargnent, des brans se donnent grant.  
Fort en empièvent li vert heaume luisant,  
Et li Escu quil traient à gavant  
Au valet membre de Bernart de Brabant,  
Et du lignage que Diex parama tant.*

Et un peu après parlant du même:

*Sil est valet, sel vengera ce croi  
Junes Enses ca pris noviax convoi.*

Et en un autre lieu, luy faisant dire qu'il n'est pas Enfant:

*Cuidez-me vos de parole esmaier?  
Je ne suis mie vallet à enseigner.*

Et encore en un autre endroit, introduisant quelqu'un parlant à une Princesse, d'un jeune Seigneur qui la servoit:

*Venus est li vallet qui toujours vous demont,  
Ne cuit qu'il ait si bel de si en Orient;  
Si est de haut lignage, & preu: el vous creant.*

Les Enfants des Empereurs & des Rois ont été appelés *valets*, de-même qu'en Espagne, les filles des Rois ont été appelés *Infantes*: Comme l'*Infante de Castille*, l'*Infante de Portugal*. Le Maréchal de Villehardouin livre 1. appelle *valet de Constantinople*, Alexis fils de l'Empereur Isaac Comnène. *Ensi furent li Messages envoyés en Allemagne al Valet de Constantinople. & al Roy Phelippe d'Allemagne.* Et au livre 2: *Et après un autre quinzaine revindrent li Messages d'Allemagne, qui estoient al Roy Phelippe & al valet de Constantinople.* Le Roman de Guillaume au court nés au Moinsge Guillaume:

*Gautiers de Troye, & Jocelin le Comte,  
Et le Prevost au valet d'Aragon.*

Par où, à mon avis, il entent le fils du Roy d'Aragon. Car quelque tems auparavant que ce Roman fût corrigé & augmenté par Guillaume de Bapaumes, Sancho le Grand avoit donné l'Arragon en Titre de Royaume à Ramyr son fils Bâtard. Et parceque quelqu'un me pourroit demander pourquoy est-ce qu'on appelle les Serviteurs *valets*, je diray que c'est parcequ'on se sert de jeunes Garçons pour Pages & laquais; & que comme l'on abuse d'ordinaire des noms, on a donné celui de *valet* aux autres Serviteurs, en-

core qu'ils fussent hommes faits. Ainsi on a appelé *pueri*, les serviteurs de quelque âge qu'ils fussent: comme on peut voir en plusieurs endroits de la sainte Ecriture, & particulièrement au livre 4 des Rois, où le valet du Prophète Elisée, nommé *Giesi*, est qualifié *puer*, & les serviteurs du Roy des Juifs *pueri*. L'Abbréviateur de Grégoire de Tours livre 1 chap. 35 appelle *pueri* ceux qui par le commandement de Fredegonde eurent le Roy Chilperic. *Quidam pueri adulatores, inebriati vino, à Fredegunde missi.* &c.

**V A N T E R.** Ce mot ne vient pas de *venditare*, comme croient quelques-uns, mais bien de *vanitare* Latin-Barbare. Joannes Januensis dans son *Catholicon*: *Vanito, as: id est, vanitatem dicere, vel vanitando laudare. Et dicitur à vanus.* S. Bernard Epit. 42: *Dum vos vanitando peritis, & nos stoliando perimistis.* C'est qui m'a porté à croire qu'en l'Epitre 66 d'Ives de Chartres, il faudroit lire *vanitando*, au lieu de *vanizando*, en ces paroles: *Plus julto presumentes vanizando dicuntur.*

**V A S S A L.** C'est celui qui tient un Fief noble sous la redevance de l'Homage. Il y en a qui croient que ce mot vient de *gessus*, qui signifie *vaillant homme* parmi les Anciens Gaulois: comme l'a remarqué le Grammairien Servius sur le lieu du livre 8 De l'Enéide,

*————— Duo quisque Alpina coruscant  
Gessa manu.*

Et il y a grande apparence qu'ils prononçoient *vestsus* ou *vassus*, dont les Romains qui avoient l'accent plus doux, firent *gessus*, de même que nous prononçons par *G* ce que les Allemans disent par *W*. Et en-effet dans la Loy des Barbares, dans les Capitulaires, & dans nos Anciens Historiens, *Vassi Dominici*, *Vassi Comitum*, *Vassi Episcoporum*, sont les vassaux du Roy, des Comtes, & des Evêques. Quelques autres le veulent dériver de l'Alleman *gessel*, qui signifie *compagnon d'armes*; ou du Latin *vas vadis*, qui signifie *obligé*, comme qui diroit *vandal*. Quoy que c'en soit il est certain que *Vassal*, outre sa commune signification, s'est encore dit d'un vaillant homme; de-même que *vassaticum* & *vasselage* signifient *vaillance*. Et c'est d'autant que les Fiefs Nobles furent du commencement donnés aux gens de guerre, en considération de leur vaillance. C'est aussi pour cette raison que dans les Romains *vassal* est souvent pris pour *vaillant-homme*. Et dans le Roman de Guillaume au court nés Louis le Debonnaire est appelé *fils à vassal*, quoy que les Etats de Charlemagne son Pere ne relevassent que de Dieu. Il en est de-même de *vassaticum* & de *vasselage*, qui signifient souvent *vaillance*. Hincmar Evêque de Reims, au livre qu'il a fait contre son neveu chap. 52: *Multis te apud plurimos dicunt de fortitudine & agilitate tui corporis gloriari; & de praeliis, atque ut nostratum lingua dicitur, de vassaticis, frequenter ac libenter sermonem habere.* &c. L'ancien Chronique de Flandre chap. 18: *Et feist moult de beaux vasselages au vivant de son pere.*

**V E L O U S.** Zonare appelle *βηγος*, les troffes de soie. Et dans le Code Justinien, *vestes holobera*, sont des habits de soie. *De vestibus holoberis & auratis*, &c. Cujas tient que de *βηπος*, nous avons tiré le mot *velous*. Toutefois Goldast sur ce lieu du Sermon de Bono Disciplina, de St Valerien *Cimelensis Episcopi*: *Niveo vellere membra componas*; dit que cela s'entend du velous blanc, qu'il dérive de *velo*

*lus*, alléguant pour preuve, que du tems de cet Evêque les Grands s'habilloient de soie blanche. Sidonius Apollinaris livre 4, Ep. 20, décrivant l'habit du Roy Sigemer: *Flammens cocco, rutilus auro, lacteus serico.*

**VERDIER.** Est celui dont l'office consiste à garder les Forêts, & qui a quelque sorte de Jurisdiction sur ceux qui les endommagent, & duquel on appelle en grand Maître. Il vient de *viridarius*, formé de *viride*, qu'on prend absolument pour le bois vert. La Charte de Jean Roi d'Angleterre, intitulée *Charta Libertatum: Singulis quadraginta diebus per totum annum conveniunt Vividarii & Forestarii, ad videndum utrumque de foresta, tam de viridi, quam de venatione.*

**VERJUS.** Ce mot est sans doute composé de *vers* & de *jus*: comme qui diroit *jus viride*. Nous appelons ainsi la liqueur épreinte du raisin non encore mûr: bien que dans la Coutume de Bourbonnois chap. 36, *verjus de grain*, & *verjus de pomme*, signifient la biere & le cidre, à cause de leur couleur verdâtre.

**VERMEIL, VERMILLON.** Sicile Roi d'armes, ou Héraut d'Alphonse Roi d'Aragon, livre 2 du Blason des couleurs: *Au pays de Provence, en certains vivages qui sont sur la mer, croissent certains petits arbres, qu'ils appellent quails; & environ la racine de ces arbres, quand vient au mois de may, il se conçoit & engendre de moule petites bossettes pleines d'humour rouge comme sang; & les gens du pays les sechent au soleil, qui semblent des morceaux de cuir rouge. Et en la fin de l'été en ces morceaux s'engendent petits vers qui ont dedans leurs corps une humeur aussi rouge que le sang, de laquelle est fait le vermillon dont sont teints draps de soie. La graine dont on fait l'écarlate & que les Latins appellent *coccum*, se change comme dit Pline livre 24, chap. 4, bien-tôt en vermillon; c'est pourquoy les Grecs l'appellent *σακχαλον*, qui signifie un petit ver. *Celebrimè*, dit-il, *in vermiculum se mutans, quod idè scolecion vocant.* Vigénère, en une de ses Notes sur les Images de Philostrate, parlant de la cochenille: [Ce mot est sans doute dérivé de *Coccum*] On tient, dit-il, que ce soit une maniere de ver qui vient en la Terre Ferme de l'Inde, en la contrée de *Cevateras* sur un arbre presque ressemblant au figuier. Papias: Rufus, *vermiculus rubeus*. Idore livre 19 chap. 28: *Coccum Græci, nos rubrum vel vermiculum dicimus: est enim vermiculus ex Sylvestribus frondibus.* D'où il se prouve assez clairement que ces mots, *vermeil* & *vermillon*, ont tiré leur origine du Latin *vermis*. Que si maintenant on appelle *vermillon* ce que les Latins appellent *minium*, qui est une espèce de métal; c'est à cause de la ressemblance de sa teinture avec celle de la graine d'écarlate, ou le *Coccum* des Latins, que les Auteurs Grecs du dernier tems appellent communément *σακχαλον*, c'est-à-dire *ver*. Nous lisons dans *Fredegair* chap. 25, que *Willibaud* envoya dire à *Floacat*, que s'il desiroit qu'ils se rencontrassent en la bataille pour vider leurs différens, qu'ils se devoient tous deux signaler de Cottes d'armes rouges. *Induamur ego & tu vestibus vermilibus.* *Aimois*, livre 3, chap. 91: *Tunc si placebit, ego & tu vermiculatis adoperi vestibus, &c.**

**VERNIS.** Du Latin-Barbare *vernix*. C'est ordinairement La gomme du Genièvre dont les Peintres se servent pour donner plus de lustre & de jour aux couleurs. M. de Saumaise, dans les *Exercitationes Pliniana*, dit que ce mot vient de *βερνίς*, *βερνίς*, ou *βερνίς*, que les Auteurs Grecs-Barbares prennent pour ce que nous disons *vernix*. *Myrcise* dans son *Traité des Antidotes*, chap. 327: *βερνίς κρημνίου*: C'est-à-dire *vernix de cyral*. *Nicomedes*: *βερνίς ἀλκυονος ῥίνου*; c'est-à-dire du *vernix*, *vaclure d'ambre*. Car le vernis se fait de diverses matières. *Isac Pontanus* dans son *Glossarium Prisco-Gallicum: Galli hodie nostratesque purpurissum, sandycem, & sandaracham, vernis indigirant. Vnde vernissen iidem nos Germanique dicimus, fucare sandaracham, purpurissò inficere. Item vernissinghe, purpurissum.*

**VERROUIL.** De *veru*, qui signifie une broche de fer ou petit balon de fer, est formé le diminutif *vermiculus*, duquel nous avons tiré *verrouil*, qui

est une brochette de fer servant à fermer la porte. Les Gloses Anciennes: *Veruculi, βάλανοι ἰσὶ τῷ χαλκῷ ἢ ἰσὶ ἄλλοις ἔξωτοις*; c'est-à-dire les verrouils de la serrure, ou petites broches. Où il faut remarquer qu'au lieu de *vermiculi*, qui se trouve très-mal-à-propos dans l'impression ordinaire des Gloses, Saumaise substitue doctement *veruculi*.

**VESSER:** ou plutôt *Vessir*. Ce verbe vient du Latin-Barbare *vissire*; & le nom *vesse*, de *vissio*, ou *vissium*. Les Gloses: *Βέση, visso, βέσησις, vissium*. Et un autre Glossaire: *Vissio, βέσησις*.

**VIANDE.** Ce mot vient du nom Latin-Barbare *vianda*, formé de *virvo*. Aux Capitulaires de Charlemagne de l'an DCCCIII: *Ut nullus audeat in nocte negotiari, excepto vivandâ & fodrò, quòd iter agentibus necessaria sint.* Les Italiens l'appellent aussi *vivanda*.

**VIDER.** Le Veuvage est la privation d'un bien si cher, que les Latins en ont étendu la signification à la privation presque de toutes choses. Virgile au livre 8. de l'Énéide parlant d'une ville desolée de ses habitans:

*Tam multâ viduasset civibus urbem.*

Senèque, Act. 3. de son *Hyppolyte*:

*Quid ense viduas dextram?*

**VILLEBREQUIN.** Ouvr de Menuisier & de Charpentier. C'est un foret ou une terriere à percer le bois. Je croy que ce mot a tiré son origine du Flamman. Olivier de la Marche livre 1. chap. 25, parlant de ceux de Gand: *Si eut un Coustelier qui faisoit couteaux & canivets à la marque de Wibekkin, qui en François est appelé un foret à percer vin.* Mais nos François ont prononcé *villebrequin*, s'imaginant que c'étoit un diminutif de *villette*, qui est une espèce de terriere ou de foret.

**VINETTE.** C'est une herbe que *Châle Etienne* croit avoir été ainsi appelée, à cause que son goût tient quelque chose du vin. Comme c'est un homme qui a excellé dans son livre *De Re Hortensia*, il a eu beaucoup de Partisans de son opinion. D'autres ont cru, contre son avis, qu'elle étoit ainsi appelée, parceque l'eau où ses racines ont bouilli représente parfaitement la couleur du vin.

**VIRER.** *Tourner en rond.* Ce mot est formé de *gyrare*, comme *environ* de *in gyrum*, qui signifie proprement *environ* & *autour*. Voyez cy-devant *Environ*.

**VIVIER.** Nous appelons seulement de ce nom l'étang ou sont réservés les poissons: ou parcequ'on les y conserve en vie, ou bien parceque c'est pour nous fournir de quoy vivre. Anciennement le mot de *vivier* signifioit indifféremment les lieux où toute sorte d'animaux, tant terrestres qu'aquatiques, étoient réservés en vie. *Joannes Hocsemius*, dans son *Traité De gestis Pontificum Leodiensium*, livre 2, chap. 3: *Vivaria, tam sylvestrium animalium, quam piscium.*

V. . . Ce mot, que l'honnêteté me deffent d'écrire, vient de *vellis*. La Loy des Anglois, Tit. 5: *quâ Adalingo unum vel ambos testiculos excusserit, CCC. sol. componat. Si libero, C. sol. componat, vel juret ut superius. Si vellem, similiter.*

\* Vous trouverez dans les *Additions aux Etymologies* de feu M. Ménage les différens noms sous lesquels les Auteurs Latins ont parlé de cette partie antropogenetique. Mais vous n'y trouverez aucune mention de *virga* en cette signification. La Loy des Lombards: livre 1, Tit. 7. §. 18: *Si quis alium presumptivè sua sponte castraverit, & ei ambos testiculos amputaverit, integrum Widrigildum suum, juxta conditionem persona, componat. Si virgam absciderit, similiter.* Le Scholiaste d'Horace a expliqué ces mots *caudamque salacem*, par *virgam virili membri*.

**VOGUEUR.** On écrivoit anciennement *vauguer*. *Enguerrand de Monstrelet* vol. 1. chap. 35. *La navire des François vaugeois sur la mer.* Il est croiable que ce mot est formé de *vauquer*, dont nos Anciens François se servoient dans le même sens. Olivier de la Marche, dans l'Introduction à ses Mémoires chap. 3: *Et tant vauca la mer, qu'il approcha l'Isle de Cypre.* Ce verbe, qui signifioit proprement *errer* & *aller çà & là*, se disoit aussi bien de la terre que de la mer. *Froissart* vol. 1. chap. 130 . . . . .

**VOIRIE.** Ce mot est pris pour *justice*, en



beaucoup d'anciennes Couùtumes du Roiaume. *Grande voirie*, en la Couùtume de Tours, en l'inscription du 2. chap. Art. 39, & en celle d'Anjou art. 39. c'est la *moïenne ou basse Justice*. *Voirie*, en l'inscription du premier chapitre de celle de Tours, est la *basse Justice*. Comme aussi simple *Voirie*, en celle du Maine art. 3. Cette sorte de Justice, pour n'avoir droit que sur les chemins, étoit ainsi appelée, du mot *voie*: c'est pourquoy elle est appelée en Latin-Barbare *viatura*. Suger, Abbé de S. Denis, au livre *De Rebus in administrane sua gestis* chap. 2: *In pago Meldensi, villa qua dicitur Marogilum, occasione cujusdam viatura; quam Anselmus de Cornello fere usque ad ipsas villa domus possidebat; gravissime infestabatur: cum nec agricola, nec alii quilibet, villam exire tunc audent, quin occasione multis viatura à servientibus Anselmi raperentur. Et ad curiam ejus intercepti ducerentur, nec minus de pecoribus villam exeuntibus redimerentur.* Le *Chronicon Morigniacensis Monasterii* livre 1, l'appelle *viaria*. *Quidam viri impii, videntes locum proficere, ceperunt laceffere, Et calumnias quasdam inferre; quorum alii sibi minaciter expetebant furfuragium, alii gallinacium, alii tumentum, quod vulgò dicitur tentamentum: mea est, aiebat, illa viaria: ille petebat illa, iste ista.*

**VOLER.** Ravir, Enlever, Dérober. *Vola* signifie proprement le cteux de la main ou du pié: d'où nous avons fait *voler* pour dire prendre & dérober: comme les Latins en ont formé *involare*. Servius sur le livre des Georgiques: *Vola est medietas palma vel pedis: unde Et involare dicimus, quod est propriè furari.* Les Auteurs du tems moien prennent d'ordinaire *involare* pour ce que nous disons *voler* & dérober. Les Gloses: *Involat, κλέπτει; c'est-à-dire, il dérobe.* Un autre Glossaire; *κλέπτει,*

*Fur involator: κλέπτει, furor, involo.* Cornélius Fronton: *Involat, qui in die venit: surripit clam, id est furtivè.*

**VOUTE.** Parceque les voutes sont des bâtimens tournés en demi-rond, ce mot vient de *voluta*, participe du verbe *volvo*: de-même que volutes ou rouleaus d'Architecture. *Ægidius, Monachus Aurex valis, au chap. 4 de l'Histoire des Evêques de Liège chap. 37: In media Ecclesia, qua camerato transvoluta opere descentis structura reddit aspectum.* Nos anciens François prononçoient *volte*. Le Roman de Guillaume au court nés:

*Se veies le Palais de la ville*

*Qui vos est fés à voltes Et à lices.*

L'Histoire des Evêques de Tours, qui se lit ensuite de celle de Gregoire de Tours: *Unà cum quatuor primis voltis, prædicto pinnaculo immediatè junctis,* \* Voyez le Glossaire Latin de M. du Cange au mot *Volutio*.

**VOYER.** Seigneur Voyer, qui a Jurisdiction & Seigneurie sur les chemins. De *viator*. Les Gloses: *Viator, ἀμφὸς ἀγῶν.* C'est-à-dire *Maire Et Gouverneur des chemins.* Voyez Cujas au livre 22 de ses Observations, chap. 31.

**USSIERS.** C'étoient de grandes barques qui servoient à porter les chevaux & le bagage d'une armée. Le Maréchal de Ville-Hardouin livre 1: *Nos ferons ussiers à passer quatre mille cinq cents Chevaux Et neuf mille Escuyers:* Et au livre 2: *Lors veissies maint Chevalier Et maint serjans issir des nefz, Et maint bon destrier traire des ussiers.* Et au livre 3: *Adonc commencèrent li Marinier ouvrir les portes des ussiers, Et à giter les ponts foris, Et on commence de chevaux traire.* Vigénère a remarqué que de son tems on les nommoit *Palandries*, & en Langue Venitienne *Arfili*.





# A D D I T I O N S E T C O R R E C T I O N S.

**A**CCOUTRER. Ce mot ne vient point d'*adcultellare*. Il vient d'*adculturare*, formé d'*ad* & de *cultura*.

**A**GRIER. Le passage des Formules est mal cité. Il faut: Form. 61. *Pascuarium, aut agrarium, aut carropera, aut quodcumque dici potest exinde solvere.* Voyez le Glossaire de M. du Cange, & Vossius de *Vitiis Sermonis* sur le mot *Carropera*. [ La Loy des Bajuvariens chap. 14. CORRIGEZ: Tit. 1, ch. 14, §. 1. [ *de modis tres.* CORRIGEZ de *triginta modis tres.*

**A**LMANAC. M<sup>r</sup> Médon a écrit les paroles suivantes à la marge du MS. de M<sup>r</sup> de Cafeneuve sur ce mot: *Heb. Lingua Periti*, dit Schrevelius, *μὴν derivatum aīunt à manach, quod computare significat: unde & nomen Arabicum Almanach ortum tradunt.* *Etymol. verò dici posse scribitis dōn & pōn pāven cō tō uōmō.*

**A**MAS. M<sup>r</sup> Médon à la marge du MS. de M<sup>r</sup> de Cafeneuve, sur le mot *μάζα*, dit en parlant de ce mot Grec: *Vox merè Latina, dit Meursius.* *Toujours μάζα est du plus ancien Grec, pour un mélange, & en quelque manière un amas. Les Grecs d'aujourd'hui disent μάζαμω & μάζωεις, pour ἀποιμωδός, σάμαεις.*

**A**SSOMER. De *σάμα*. CORR. *σάμα.*

**A**UBAIN. [ *Galfredus Momemetenensis.* CORR. Gal. Monumetenensis. [ *Ponticus Verunnus.* LI SEZ: Pont. Virunius, ou Virunnus.

**B**ACHELIER. [ *Pag. 18. col. 2.* Dans un passage cité de la vieille Chronique de Flandres chap. 30. [ *aller bahourder.* CORR. *behourder.* Voyez *Behourder* dans les Antiquités Gauloises de Borel.

**B**ARBACANE. *Pag. 20. col. 2.* [ *Petrus Valirsernenfis.* CORR. *Vallis-Sernenfis*: c'est-à-dire de l'Abbaye du Van-de-Cernay.

**B**ATAILLE. Après le passage cité de la Loy des Bajuvariens, AJOUTEZ: La même Loy Tit. 3. chap. 1, §. 14: *Sed est mancus & stat reclus, ut non possit plicari: hoc impedimentum est ad arma batalare, majorem compositionem &c.*

**B**ATTRE. [ dans les Form. *Sec. Leg. Rom.* Form. 30. CORR. Form. 119. [ *ipsam legem fortitudum.* &c. CORR. *legem ipsam ferro battudo.*

**B**ERENGER. *Pontius Heuterus.* CORR. *Pontus Heuterus.*

**B**ERNARD. *Pontius Heuterus.* CORR. *Pontus Heuterus*: & de-même ailleurs, où la même faute se trouvera.

**B**ESANT. [ que les Besans étoient ainsi appelés. CORRIGEZ: étoient appelés *purpurati*.

**B**IERE. *Hainsmensfeld Goldast.* CORRIGEZ: *Haiminsfeld.*

**B**IGLE. La citation du Catholicon de Jo. Januensis n'est pas juste. Voici les termes: *Petus; à peto, tis, derivatur hic petus, ti, id est quelicus, strabo aliquantulum: scilicet cujus oculi quadam velocitate eisdè voluntur huc & illuc: & hæc petra, tæ; id est, quælia & aliquantulam straba; & producitur pe &c.*

**B**ISCUIT. [ *Ord. Vital. iv. 9.* CORRIGEZ: *Ord. Vit. liv. 9.*

†† **B**LOND. La couleur blonde, que les Latins appellent *flavus*, est proprement celle de la paille & des moissons. Et elle a pris son nom de l'ancien mot *ablunda*, qui dans Papias & dans Ugutio signifie

*palea*. Ainsi on a dit *couleur blonde*, pour *couleur d'ablonde*, c'est-à-dire *de paille*.

\* M. du Cange le dérive du Saxon *blonde* qui sign. *mixtus*. Voyez son Gloss. *Latina* au mot *Blondus*. M. Ferrari le dérive d'*Apluda*. Voyez M. Ma. tinus, & l'*Etymolog.* de Vossius, sur le mot *Apluda*.

**B**OUCHER. [ *Au liv. 39. Constit. Sicul.* CORRIGEZ: *Au liv. 3. Tit. 36.*

†† **B**OULANGER. Après avoir long-tems médité sur l'origine de ce mot, j'ay été contraint de hasarder celle-cy qui est de l'Empereur Constantin Porphyrogenete, dans son *Traité de Thematibus*, Th. 6. où il dit que celui qui a la garde du pain dans les Atmées, est appelé en Latin *Buccellarius*. *Βουκελλάριος*, dit-il, *κατὰ Ρωμαίων διάλεκτον, ὁ φύλαξ τῆ ἀρπυ καλλίται.* Et il ajoûte que ce mot est formé de *Buccellus*, qui signifie une viande de figure ronde; & de *Cellarius*, qui est celui qui garde le pain. *Βούκελλος γδ τὸ κεκελοισθῆς ψαμίαν καλλίται κεπάριος & φύλαξ τῆ ἀρτυ.* De sorte-qu'il se pourroit faire que de *buccellus*, ou *buccella*, en la signification de *pain*; d'où *buccellatum*, qui dans les anciens Auteurs signifie ce que nous appelons *pain de munition*; on auroit fait *Buccelliger*, c'est-à-dire porteur de pain, d'où nous aurions formé nôtre *Boullanger*: bien-qu'il ne soit pas moins vrai-semblable que nous ayons fait *Boullanger* de *Buccellarius*, que *verger* de *viridarium*.

†† **B**UIMES. Ce sont les chaînes de fer dont on entrave les piés des prisonniers. Le Roman de Guion de Tournait:

*Lors fist saisir le Roy & derrière & devant,  
Buiimes de grans anneaux lui vont as piés  
mettant.*

C'est ce que les Latins des derniers siècles ont appelé *Boia*. *Orderic Vital*, liv. 6. de l'Hist. Ecclesiastique: *Ad hæc verba vir venerabilis Benedictus manum suam ad Boias misit, ex utraque parte fregit, &c.* Dans les Gestes de Guillaume Duc de Normandie & Roy d'Angleterre: *Denique comprehensum boias arctavit.*

\* Le mot *Boia* se trouve poutant dans *Plaute*, in *Asinaria*. *Carceres, numellas, pedicas, boias, tortoresque acerrimos.* Nos anciens les ont encore appelé *Butes*. Vous en trouverez plusieurs exemples dans M. du Cange, & *Matt. Martinius* au mot *Boia*.

**C**ANELLE. [ *in Catholico*: *Cannella.* CORRIGEZ, *Cannella.*

**C**HAT. Les paroles suivantes avoient été oubliées. [ *Jo. Januensis* dans son *Catholicon*: *Musio; A mus derivatur musio, nis, quod muribus infestus sit. Hunc vulgus cattam, à captura, vocat. Alii dicunt, quia captat, id est videt; nam tam acutè cernit, ut fulgore luminis noctis tenebras superet: unde & à Græco venit cattus, id est ingeniosè Kagestai; ut cattus, quasi cautus. Hunc vocant gattum corruptè.*

\* Le même, au mot *Cattus*. *Cattus, quoddam animal ingeniosum, scilicet murilegus, quod alii dicunt gattus, sed corruptè: unde hæc catta, tæ. & dicitur cætus, à catus, quasi cautus, per sincopam, eò quod sit cætus in muris capiendis.* ( Il faut *muribus* ) & scribitur *cattus pro animali, per geminam T.* Voyez le Glossaire de M. du Cange au mot *Catta*.

**C**HÉMISE [ du Latin Barbare *Camisa*. CORRIGEZ: *Camisa*.

**D**IFFAMER. CORRIGEZ le passage de Jo. Januensis, de cette manière: *Defamo, as, avi: ex*

de & famo, as. *Et est defamare...* &c.

ECU-SOL [ Sibrandus Siccania. CORRIGEZ : Sybrandus Siccania.

ECURIE [ ... *vel fœnum reponitur.* AJOUTEZ : Seura. C'est un ancien mot Alleman.

EMPALER. [ La Loy des Lombards Tit. 9. CORRIGEZ : liv. 1. Tir. 19. [ *alterius, intus.* OTEZ la virgule.

ESSOINE. [ ou comme lit Lindeburgius *exidoniare.* LISEZ : *exidoneare.* [ *Si parentes ejus non exidoniarent eam us libera esset.* LISEZ : *si par. e. n. exidoniaverint e. ut lib. fuisset.*

FREDON. [ *jubilos illos animatus.* LISEZ : *jub. illis an.*

GANS. [ La Vie de S. Bethier. Je ne sáy pas si l'on dit S. Bethier ou S. Bethaire. Il y a dans le MS. de M. de Cafen. *Vita S. Betharii.* Il faut voir l'*Hagiologium* de M. Chastelain, à la fin de ces Origines.

GISARME. [ Jo. Jan. dans son *Catholicon* : *Gesa, genus,* &c. LISEZ : *Gesa; à gero, ris, ducitur hæc gesa æ; genus armorum quod Gall. dicitur gifarme. vel gesa æ, à cædendo; & gese, vel cese Gallorum, pila Romanorum, sarissæ Macedonum.*

GONNELLE. [ Le Glossaire de Carbasilas. LISEZ : Le Gl. de Cabasilas.

HAIE. [ Beatus Rhenanus *Rer. Germ. lib. ....* LISEZ : liv. 1 :

HEAUME. AJOUTEZ à la fin de la Note : Lindembrog dans son Glossaire sur les Loix Anciennes, sur le mot *Helmum* de la Loy des Bajuvariens : *Helmum, vox Germanica est, Lat. Conus. Glossa MSS. ad lib. Bedæ de Miraculis Gutheri: Cono, id est helme. Gloss. Latino-Theotisc. Cassis, helm, heldenbuch.*

*Schilt und fvert mit ehren,  
Helm, halbberg, si danam, &c.*

*Inde Itali suum Ielmo, & Galli Heaume derivaverunt.*

LAMBRIS [ Ce n'est pas sans raison que ... AJOUTEZ : Budée. Voici ce que dit Budée : *Ma-*

*teriarum incrustationem Galli lambristuram vocant.*

LETRIN. [ Et Jo. Jan. d. f. *Catholicon* : *Leétrâm,* &c. LISEZ : *Leétrum i; à lego is, dicitur hoc leétrum, & hoc legium, gii, pro eodem, &c.*

MAGASIN. [ Althamarus, &c. LISEZ : Althamarus dans ses Commentaires sur la Germanie de Tacite : † † *Magum prisus Gallis domum significavit. Sic habemus Drutomagum, Drusi domum; id est Rempten; in Rhatia : Borlectomagum in Vangionibus; hoc est Wormatiam; Brocomagum, Brumat; Rigomagum, Rhiimegen; Duromagum, Durmegen; Noviomagum, Nymegen, in Batavis: Rotomagum, Roan, in Gallia.* Isaac Pontanus, après avoir dit à-peu-près la même chose dans son Glossaire du vieux Gaulois, ajoute : *Fult ergo Althamarus Magum Gallis antiquitus domum significasse: nec Gallis tantum, sed & Belgis Germanisque ego censeam. Argumento sint locorum modo recitata nomina: quibus addo hodieque in Dania quoque pagos mihi notatos istiusmodi appellationis. Nam prope Rhoschildiam, Cathedrale Selandia oppidum, l'Isle Magle, & Store Magle invenies, id est minor & Major Magus. Item Amage, quod Hafnienisium peni possis dicere, &c. Galli in erim ipsi atque Itali reservare etiamnum videntur in Mageline, quod rerum venalium majorumque mercium promptuarium illis, sive reconditorium denotat.*

NORMAND. [ Dans le passage de Glaber Rodulphus, au-lieu de *rapti amore.* CORRIGEZ *raptus amore.* Il nous fait bien de l'honneur. [ Et ensuite, au-lieu de *linguâ eorum propriâ,* il faut *linguâ illorum.*

OISEAU. [ *Aucilla* dans l'Anc d'or. &c. LISEZ : *Aucella.* CORRIGEZ aussi *aucella* dans le passage d'Apulée : & au-lieu de *saristi,* il faut lire *saginasti.* C'est ainsi que j'ay lu ce passage dans le Gloss. de Lindembrog.

QUINTAINE. [ Robert Moine .... AJOUTEZ : de Reims. Ce n'est pas proprement l'Histoire de Jérusalem qu'il a faite; c'est l'Histoire de la guerre des Chrétiens contre les Sarrasins pour la Terre sainte.

F I N.

